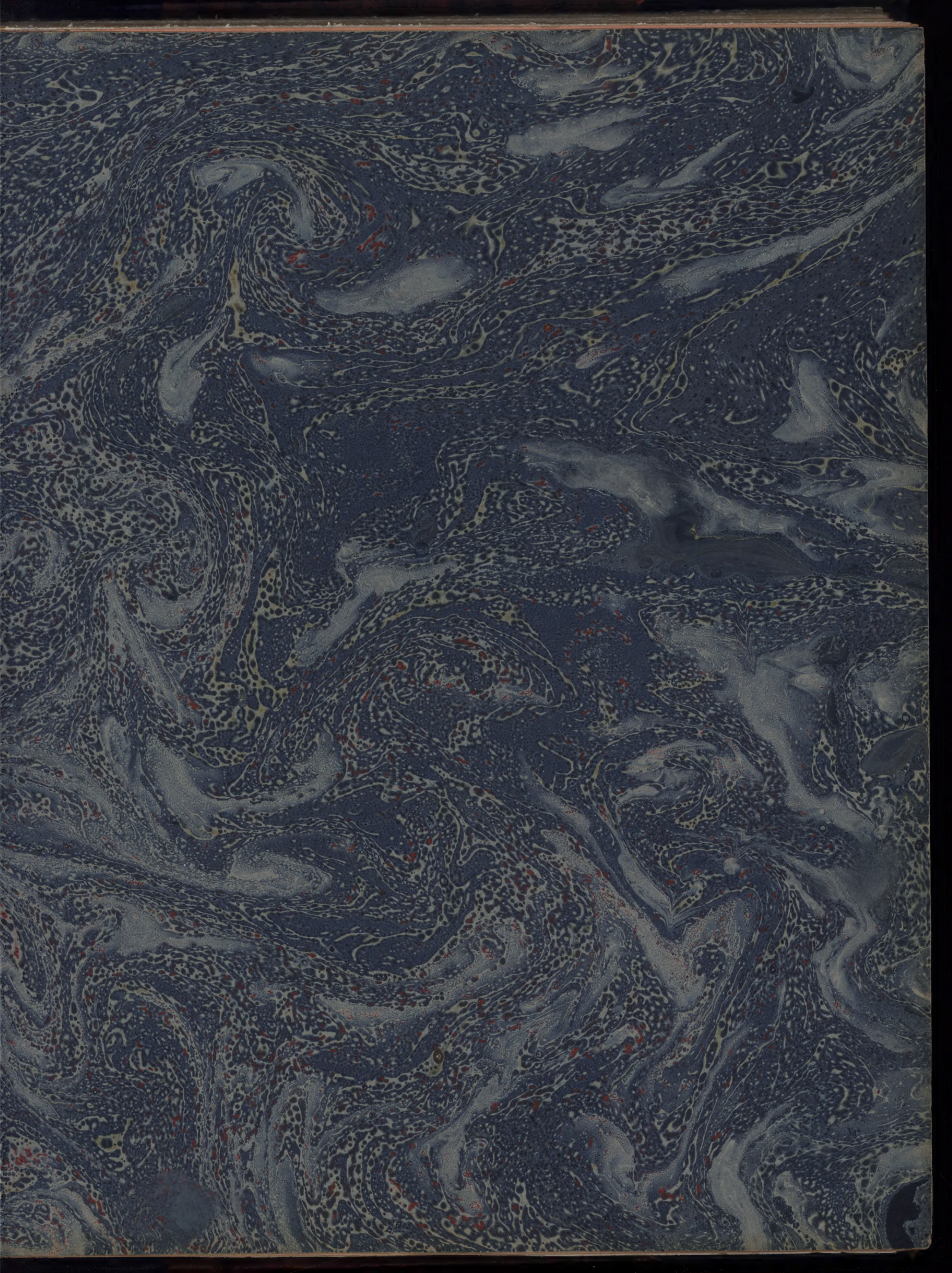






LES ARCHIVES DU PINCERAIS
Bibliothèque historique de St-Germain-en-Laye et de sa Région
PREMIÈRE SÉRIE. — TOME DEUXIÈME

LES Châteaux Royaux DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

1124-1789

ÉTUDE HISTORIQUE

d'après des documents inédits
recueillis aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale

PAR

GEORGES HOUDARD

TOME DEUXIÈME

Le domaine royal de 1539 à 1680
Château de la Renaissance
Château de la Muette. — Château neuf d'Henri II.



SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Maurice MIRVAULT, Imprimeur
69-71, Rue au Pain et 1, Rue Ducastel

1910-1911

FASCICULES

Nos et de la Année.

16, 17 & 18 du TOME II
JANVIER, FEVRIER & MARS 1912



GEORGES HOUDARD



LES

Châteaux Royaux

DE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

1124-1789

TOME DEUXIÈME

ORNÉ DE 166 ILLUSTRATIONS EN PHOTOGRAVURE

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Maurice MIRVAULT, Editeur Imprimeur
69-71, Rue au Pain et 1, Rue Ducastel
—
1911-1912

LES CHATEAUX ROYAUX

de

Saint-Germain-en-Laye

1124-1789

LES ARCHIVES DU PINCERAIS
Bibliothèque historique de St-Germain-en-Laye et de sa Région
PREMIÈRE SÉRIE. — TOME DEUXIÈME

LES Châteaux Royaux DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

1124-1789

ÉTUDE HISTORIQUE

d'après des documents inédits
recueillis aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale

PAR

GEORGES HOUDARD

TOME DEUXIÈME

Le domaine royal de 1539 à 1680
Château de la Renaissance
Château de la Muette. — Château neuf d'Henri II.



SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Maurice MIRVAULT, Editeur Imprimeur
69-71, Rue au Pain et 1, Rue Ducastel

1910-1911

LIVRE TROISIÈME

LE

CHATEAU DE LA RENAISSANCE

Troisième Château dit de François Ier

ET SES ANNEXES :

Le Château de la Muette — Le Château Neuf d'Henri II

1539-1680

G. HOUDARD

LES CHATEAUX ROYAUX

TOME II

LES CHATEAUX ROYAUX

de

Saint-Germain-en-Laye

1124-1789

LES ARCHIVES DU PINCERAIS
Bibliothèque historique de St-Germain-en-Laye et de sa Région
PREMIÈRE SÉRIE. — TOME DEUXIÈME

LES Châteaux Royaux DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

1124-1789

ÉTUDE HISTORIQUE

d'après des documents inédits
recueillis aux Archives Nationales et à la Bibliothèque Nationale

PAR

GEORGES HOUDARD

TOME DEUXIÈME

Le domaine royal de 1539 à 1680
Château de la Renaissance
Château de la Muette. — Château neuf d'Henri II.



SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Maurice MIRVAULT, Editeur Imprimeur
69-71, Rue au Pain et 1, Rue Ducastel

1910-1911

LIVRE TROISIÈME

LE

CHATEAU DE LA RENAISSANCE

Troisième Château dit de François Ier

ET SES ANNEXES :

Le Château de la Muette — Le Château Neuf d'Henri II

1539-1680

LIVRE TROISIÈME

LE DOMAINE ROYAL

1539-1680

PRÉLIMINAIRES

Vue d'ensemble sur les grands travaux de la période 1539-1680

La période dans laquelle nous allons entrer est la plus importante de toute l'histoire des châteaux de Saint-Germain-en-Laye.

A part quelques intervalles de calme relatif — car on ne saurait toujours construire — l'ensemble se présente comme une suite d'entreprises exigeant une activité soutenue.

Le premier grand travail auquel François I[er] songeait — depuis plusieurs années sans aucun doute, — fut la démolition et la reconstruction presque totale du vieux château de Charles V, ruiné par des années de mauvais entretien. Nous disons presque totale, parce que le roi François I[er] la laissa inachevée au jour de son décès et qu'elle fut terminée par son fils Henri II, entre 1547 et 1550 (1).

Tandis qu'à Saint-Germain on travaillait avec ardeur et « presque sous l'œil du Roi » nous dira Androuet du Cerceau, là-bas à deux lieues au nord de la ville, au sein de la forêt séculaire, François I[er] faisait réédifier de fond en comble, ou mieux remplaçait par un édifice nouveau, original, la vieille masure, dite *La Muette,* rendez-vous de chasse, que nous avons implicitement reconnue existante lorsque nous parlions autrefois (2) des « *connins et du garde de la garenne de Glandas* ».

Tout différent était le nouveau bâtiment réédifié par François I[er]. Il se rapprochait par l'architecture du type adopté pour Saint-Germain même : la pierre et la brique harmonieusement mélangées. C'est la seconde grande entreprise du règne, marchant de pair avec la maison principale de Saint-Germain, également inachevée à la mort du Roi, et terminée (3) par son fils Henri II vers 1555.

---

(1) Quelques retouches sont faites de 1551 à 1557, puis de 1564 à 1567, et enfin un gros remaniement paraît être entrepris en 1570. Malheureusement les comptes de 1570 à 1600 sont absolument perdus et nous n'avons qu'une sèche table des matières du volume qui les contenait.

(2) V. T. I[er]. Règne de Charles VI, p. 208.

(3) Mais remaniée peu après par Philibert de Lorme, — déplorablement, on le dira en son temps, — entre 1556 et 1559 et achevée en 1564.

Huit années à peine se sont écoulées depuis son avènement, lorsque Henri II imagine de construire en bordure du plateau rocheux de Saint-Germain, au devant du vieux château et en façade sur la vallée de la Seine, une maison de repos, sorte de Trianon, modeste auprès de l'édifice principal, et comme une utilisation de l'esplanade (1) qui, jusque-là, dégageait la vue au devant du vieux château. Cette maison de plaisance, on l'a reconnue déjà, c'est le *château neuf*, mais pas encore le château neuf d'Henri IV, celui où devait naître Louis XIV en 1638.

Ce n'était alors qu'un petit, mais luxueux bâtiment rectangulaire composé d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec comble ; sorte de petite bonbonnière, ajourée à l'intérieur sur une cour rectangulaire dont chaque côté se creusait en hémicycle. Ce petit palais vit le jour à partir de 1556 environ, et abrita bien des folies princières sous les règnes de François II, de Charles IX et d'Henri III.

Henri IV, captivé par le site, fit augmenter et remanier ce château d'une façon splendide par l'addition de deux ailes parallèles reliées au pavillon central par les galeries à colonnades déjà imaginées par Henri II. Ce fut l'œuvre personnelle d'Henri IV, de 1594 à 1608.

Louis XIII fut dès son avènement en possession d'un domaine neuf, réellement superbe dans son ensemble. Si le caractère étrange du monarque n'avait été l'obstacle à toute jouissance franche d'un tel bien, les contemporains nous auraient laissé autre chose à glaner dans leurs récits que cette sempiternelle description aussi ampoulée que ridicule des fameuses terrasses du château neuf, et des inepties mécaniques que les grottes, ménagées sous chacune d'elles, recélaient dans leurs ombres mystérieuses.

Les événements politiques, pendant la minorité du jeune roi Louis XIV, firent perdre de vue ce beau domaine, qui, abandonné aux ravages du temps, n'en subit que trop les atteintes. La cour y revint néanmoins, mais ce fut pour peu d'années, car la ruine des terrasses entraînées par l'effondrement des grottes souterraines obligea les habitants à fuir une demeure menacée d'être engloutie dans la catastrophe qui avait anéantie les murs de façade du jardin supérieur. Ce fut le signal du retour de la famille royale dans le vieux château de François Ier, et celui, tant d'une remise en état des appartements, que d'une division nouvelle de ce vieux logis dont le nombre de pièces nécessaires était disproportionné avec la petitesse de l'édifice : travail très important, immensément coûteux, pour n'obtenir qu'une monstruosité inhabitable, dont la contre-partie fut, au contraire, supérieurement comprise, et nous valut les parterres, le Boulingrin (aujourd'hui disparu), l'aménagement de la forêt, et au-dessus de tout cela la *grande terrasse*, célèbre par toute l'Europe (2). L'agrandissement du château vieux et de ses attenances constituent la quatrième entreprise dont ait profité notre ville de Saint-Germain (1680-1688) (v. T. III).

(1) C'est sur cette esplanade, alors libre, qu'en juillet 1547 eut lieu le fameux duel de Jarnac et La Chataigneraie, dont on aura bientôt occasion de parler.

(2) Le château du Val est compris dans la série des travaux faits par Louis XIV pendant cette période.

PREMIÈRE PARTIE

LE CHATEAU DE LA RENAISSANCE

CHAPITRE PREMIER

Réédification totale du Château des Valois par François Ier, 1539-1547, et son achèvement par Henri II, 1547-1555. L'architecte du château : la question *Serlio-Chambiges-Primatice.*

C'est le 12 mars 1539 n. s. que François Ier a signé à Montereau-Fault-Yonne (1) les premières Lettres-Patentes ayant trait à cette grosse opération. Les termes de l'acte sont formels :

« François par la grâce de Dieu, roy de France à ... maistre Nicolas Picart... Salut.

« Comme nous avons advisé de faire desmolir et réédiffier certains corps d'hostels et faire plusieurs réparations (2) en nostre chasteau de Saint Germain en Laye et que d'icelles vous tiendrez le compte... nous vous commettons... pour recevoir les deniers qui sont ou seront par nous ordonnez pour les dites desmolitions, ediffices et réparations dudit Saint Germain en Laye, en tenir le compte et faire les payemens par les ordonnances... de nos amés et féaulx Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, et Philibert Babou, seigneur de la Bourdaizière, chevalliers, ou de l'un en l'absence de l'autre, et par les contrerolles de maistre Pierre Deshostels, etc... » Telle sera l'administration supérieure de la reconstruction du château; un contrôleur supplémentaire, Pierre Petit, sera nommé en 1540 (3) pour mieux surveiller les ouvriers « avoir l'œil et regard à faire bien deuement, promptement et diligemment besongner les maçons, etc... (tous les corps de métier sont énoncés) aux ouvrages, iceux poursuivre, solliciter et haster en la manière qu'ils puissent estre faits au plus tost que faire ce pourra, etc... » (400 L. t. lui sont ordonnées pour ses gages payables par trimestre).

Dans le même mois, mars 1539 (4), le Roi mandatait une somme de 2.000 L. au nom de Nicolas Picart, — pour ses premiers frais sans doute, — et, le 22 septembre 1539, Pierre (Ier) Chambiges « maistre des œuvres de maconnerye de la Ville de Paris » signait le marché de la reconstruction.

(1) *Bib. Nat.*, Ms. fr. 11179.

(2) Dans les Lettres-Patentes de Fontainebleau, 24 décembre 1540, nommant Pierre Petit surveillant des ouvriers, le Roi ajoutait à ces mots la réflexion suivante : « Selon les advis qui ont été et seront faits, à ce que mieux et plus honorablement nous puissions loger et séjourner quand il nous plaira ». Le Roi se réservait un peu la haute main de la direction.

(3) Lettres-Patentes, Fontainebleau, 24 décembre 1540 (*Bib. Nat.*, Ms. fr. 11.179).

(4) *Arch. Nat.*, J. 962[14], n° 3.

On a avancé que le même jour il cédait son entreprise à deux sous-entrepreneurs: Guillaume Guillain, son gendre, et Jehan Langeois (*alias* Langeries), associés de fait! Rien ne nous l'a prouvé (1).

Telle est la genèse certaine des débuts de l'affaire elle-même. Lorsque, en 1544 (2), Pierre Chambiges mourra, Guillaume Guillain et Jehan Langeois signeront, en nom collectif, le marché d'achèvement des travaux en cours. Et ils signeront cet acte en présence des mêmes personnages qui avaient reçu en 1539 la soumission de Pierre Chambiges.

*
* *

Caractéristiques de la nouvelle construction.

Jacques Androuet du Cerceau est le plus ancien des « hommes de l'art » qui nous ait laissé une appréciation motivée « *de visu* » sur la construction de François Ier. Il est de droit que son témoignage jouisse d'une grande autorité. Né en 1515 — il se dit vieux en 1576 — Androuet a vécu sous les règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Il a donc vu et su ce qui se faisait à cette époque. C'est un témoin oculaire irrécusable qui, mieux encore, écrivant et dessinant pour la reine mère Catherine de Médicis, n'a pas pu *la* tromper, *se* tromper et *nous* tromper.

« Cette place (Saint-Germain-en-Laye), dit-il, a été tenue par les Anglais durant leur séjour en France (1419-1438). Depuis, eux étant déchassez, elle demeura quelque temps sans entretien. Or, est-il advenu que le Roy François Ier trouvant ce lieu plaisant fit abattre le vieux bâtiment, sans toucher néanmoins au fondement sur lequel il fit redresser le tout comme on le voit aujourd'hui; et sans rien toucher dudit fondement, ainsi que l'on peut connaître par la cour d'une assez sauvage quadrature. Les parements tant dedans que dehors et encoignures sont de brique assez bien accoutrez et y était ledit Seigneur roy en le bâtiment si ententif que l'on ne peut presque dire qu'autre que lui en fut l'architecte, etc... »

Deux points sont à considérer dans cette courte notice:

1° La reconstruction sur les *anciens fondements* prouvée par la forme « sauvage » de la cour intérieure;

2° François Ier fut si « *ententif* » à la direction générale du nouvel édifice qu'on peut presque dire qu'il fut son propre architecte.

Réservons ce second point et tirons du premier tout ce qu'il peut donner.

1er point: *Plan du château.*

Le témoignage d'Androuet est précis, François Ier a fait démolir le vieux château de Charles V jusqu'au fondement, et, sans toucher à rien dudit fondement, il a réédifié son nouveau bâtiment « *comme on le voit aujourd'hui* (en 1576) ». Ajoutons de

(1) On aura confondu, sans doute, avec l'entreprise du château de *La Muette*. Là, en effet, Chambiges a bien cédé son marché, le jour même de la signature, à son gendre Guillain et à l'associé de celui-ci: Langeois.

(2) V. aux P. J. l'acte à la date du 22 septembre 1539.

suite : comme *on ne le voit plus qu'en partie* aujourd'hui (en 1910) puisque des innovations ont été introduites dans certains détails architecturaux inconnus de François Ier (1). L'ensemble est un pastiche très adroit, mais ce n'est pas la reconstruction exacte du château de François Ier, — réjouissons-nous-en d'ailleurs, — sauf dans la cour intérieure que le roy François reconnaîtrait dans presque tous ses détails s'il revenait nous visiter (v. FIG. 12 et 13).

Le *plan* du château de la Renaissance est donc, à coup sûr, celui du château de Charles V, dit *Château des Premiers Valois* (1364-1539), second château vieux dans l'ordre des temps. François Ier l'a respecté, pour des raisons d'économie, peut-être, car jamais il n'aurait adopté une disposition aussi singulière, dont les effets de lumière ne sont d'ailleurs pas contestables. C'est un point acquis désormais, et que nous prouverons « *acquis* » (2).

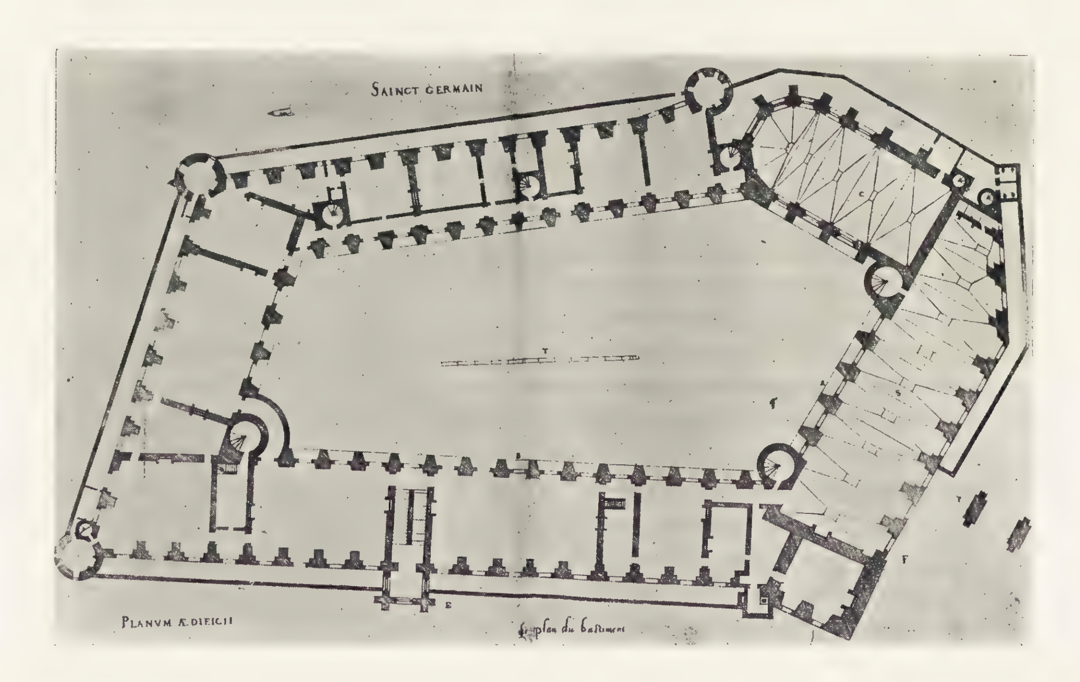


FIG. 1. — Plan du Château de la Renaissance élevé par François Ier, sur les fondations du château de Charles V, démoli en 1539.

(Extrait de : *Les plus excellens bastimens de France*, par Androuet du Cerceau, 1576).

(1) V. Introduction du Tome Ier de cet ouvrage.

(2) Nous le prouverons immédiatement à la suite de l'étude comparée des plans de châteaux « neufs » construits par François Ier et des plans des « vieux » châteaux remaniés par le même monarque.

La plus sérieuse anomalie — injustifiable même dans un bâtiment entièrement nouveau — est sans contredit celle que présente la façade Ouest du château (celle de droite de la figure 1). On voit qu'elle se termine (en haut du dessin) par un pan coupé venant se relier aux deux petites tourelles situées au fond de la chapelle. Or, les fouilles exécutées à différentes époques ont démontré que ce pan coupé existait de temps immémorial (v. FIG. 2) et que François Ier n'a fait qu'augmenter l'épaisseur des fondations pour les rendre capables de supporter l'édifice plus puissant et plus élevé qu'il avait rêvé de substituer au château précédent.

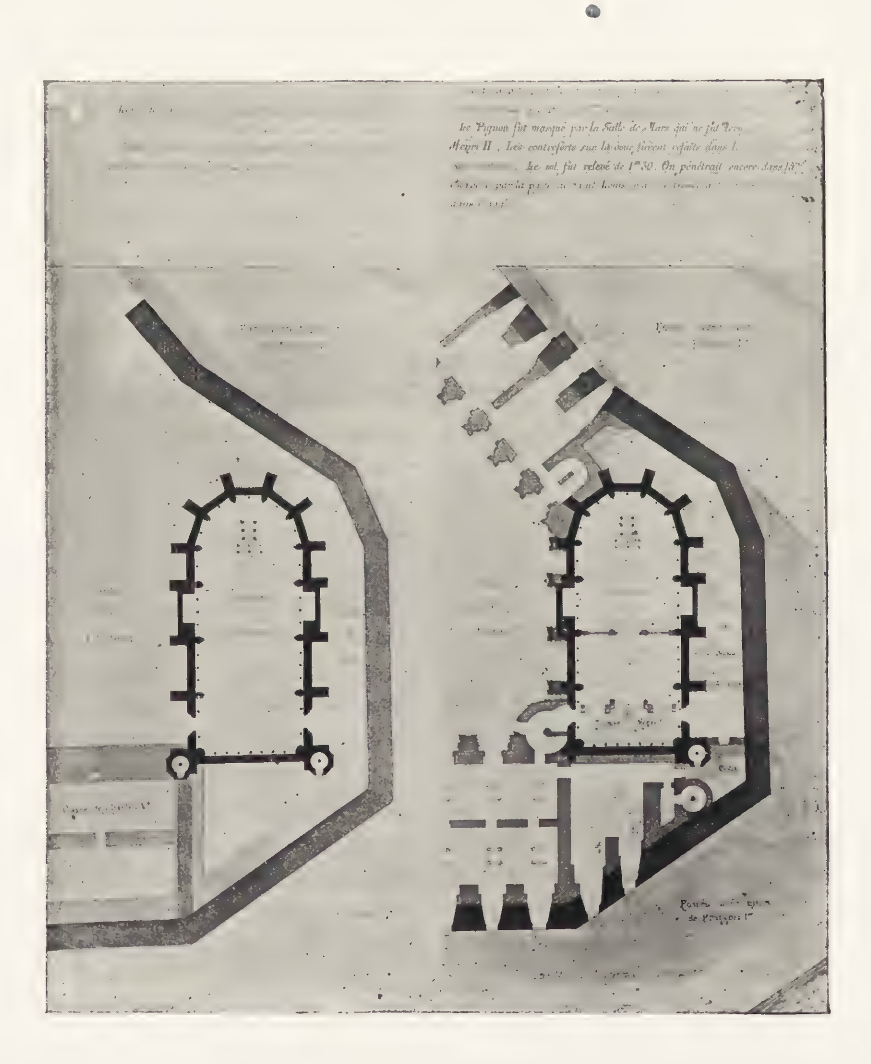


FIG. 2. — Deux états comparatifs du pan coupé de la façade Ouest d'après les travaux modernes.
(Originaux dans les vitrines du Musée).

Nous avons déjà dit (1) ce qu'il fallait penser de ce disgracieux appendice architectural que l'on peut tenter de justifier par une constatation particulière, en outre de celle que nous avons énoncée en tout premier lieu.

On remarquera, en effet, que pas une des façades n'est à angle droit avec ses voisines. Première preuve certaine de la superposition d'un bâtiment nouveau sur un plus ancien. L'utilisation de fondations préexistantes est indéniable.

Nous trouvons, de ce fait, réunis en un seul monument, la partie basse du château de Charles V et la superposition des étages supérieurs imaginés par François I[er], et ce simple fait justifie amplement le Roi de tout reproche que l'on pourrait adresser à sa mémoire au sujet de la bizarrerie du plan lui-même (FIG. 1).

A. du Cerceau a donc dit vrai en s'exprimant comme nous l'avons rapporté plus haut.

La façade Ouest, aujourd'hui l'une des principales, puisqu'elle s'élève en bordure de la *Place* même, dite *du Château*, n'était autrefois, de François I[er] jusqu'à Louis XV inclusivement, qu'une façade secondaire formant l'un des côtés de la *cour du grand commun* du château. Et l'on sait ce que signifie ce dénominatif « Le Grand Commun » : il désignait les offices des cuisines, des magasins, du logement du petit personnel domestique et des officiers subalternes ; la cour du grand commun était communément désignée par cet autre vocable « *la Basse-Court* » (2).

Qu'était-il donc besoin à l'architecte de François I[er] de se mettre en frais d'imagination — et surtout de *dépenses* inutiles — pour rectifier par un alignement coûteux ce qui, de temps immémorial, avait été accepté sans objection?

Fondations préexistantes et orientation vers les communs : telles sont les deux raisons majeures excusant le mauvais effet de cette partie de l'édifice.

Une chose, toutefois, pourra surprendre : c'est précisément dans ce corps de bâtiment que François I[er] a placé la *Salle du Bal*, désignée un jour sous le nom de *Salle des Comédies* (3).

Il semble que le plan très défectueux de cette partie de l'immeuble eût dû s'opposer à ce qu'on y logeât une salle ayant une destination de gala, mais, après tout, comme cette destination même limitait à quelques heures de la soirée l'utilisation du local, il devient plausible de penser que le Roi préférait ne pas se priver pendant tout le jour du charme de ses appartements prenant vue sur le parterre et la forêt.

Non seulement un roi, mais, à plus forte raison, aucun architecte, ayant un terrain vierge à couvrir, n'eut eu l'idée d'un tel schema. Toutes les maisons royales

(1) V. Tome I[er]. *Introduction* et chapitre intitulé : *La chapelle de Saint Louis*. Nous avons discuté cette question à propos de la *rosace* de la chapelle et nous y renvoyons le lecteur pour éviter de nous répéter inutilement.

(2) Il est probable que l'endroit réservé, connu de nos jours sous le nom de Basse-Cour tire son nom de cette ancienne désignation du carré des offices du *Commun*.

(3) Aujourd'hui *Salle de Mars*, au premier étage du Musée Ethnographique.

élevées par François Ier sont de forme rectangulaire ou quadrangulaire. Nous les donnons à titre de moyen de comparaison et pour rendre plus évidentes les observations que nous avons énumérées.

Ce sont d'abord les maisons de la *Muette de Laye* (v. fig. 3) et de *Challuau* (v. fig. 4) qui furent construites en même temps que le château de la Renaissance et qui procèdent toutes deux d'un même système : pavillon central flanqué de quatre pavillons d'angle.



Fig. 3. — Château de la Muette en forêt de Laye, par Androuet du Cerceau, 1576.

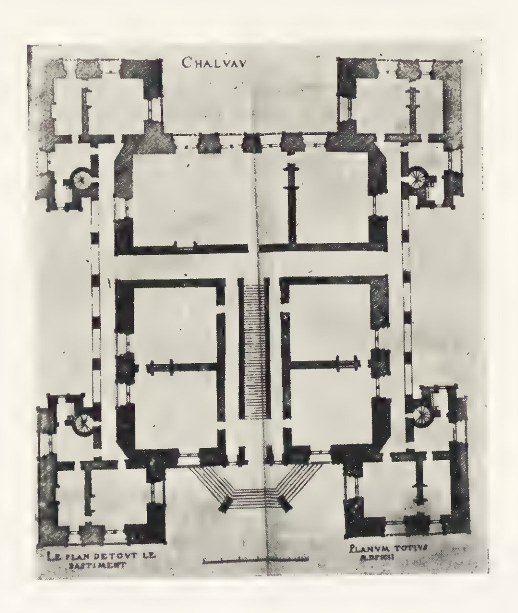


Fig. 4. — Château de Challuau (1), par Androuet du Cerceau, 1576.

Voici maintenant ce fameux château de *Boulogne-Madrid* (2) dont il ne reste rien : les barbares de 1793 n'ayant pas laissé pierre sur pierre de ce superbe édifice. Nous voyons ici le système de deux pavillons extrêmes et semblables, reliés entre eux par un corps central ; chaque pavillon dérivant du type primitif : *La Muette* ou *Challuau*.

(1) Ce château de Challuau était situé, dit Androuet du Cerceau, dans le triangle formé par Fontainebleau à l'Ouest, Montereau au Nord et Nemours au Sud : il n'en reste rien. Dans l'*Atlas chorographique, historique de la généralité de Paris*, par l'Abbé Regley, publié par Desnos, en 1763, on trouve encore, dans l'élection de Montereau-Fault-Yonne, un *Challieau*, répondant à la situation de cette maison.

(2) Il était situé à Neuilly-Saint-James en bordure de l'avenue reliant le nouveau pont de Puteaux au boulevard Richard-Wallace. Le restaurant dit de Madrid occupe une partie de l'emplacement des communs du château disparu au moment de la Révolution de 1789-93.

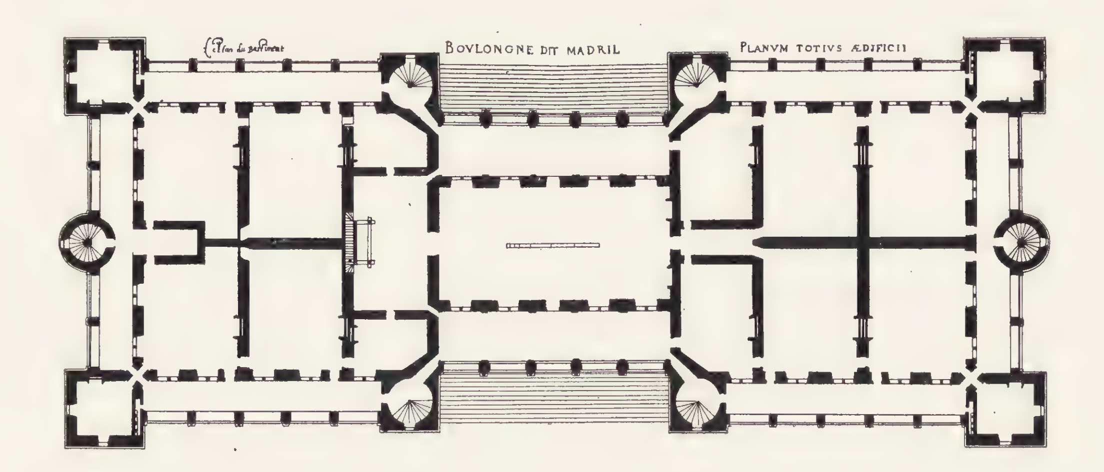


Fig. 5. — Plan du Château de Boulogne-Madrid.



Fig. 6. — Elévation du même Château, par Androuet du Cerceau, 1576.

Le château de *Chambord* rentre encore dans la même série du système quadrangulaire, avec des variantes de disposition. Le même concept a dirigé toutes ces œuvres. Anet et Folembray, quoique plus libres dans leurs développements, sont frères des précédents par leurs tracés rectilignes.

Blois, au contraire, sauf deux côtés rectilignes et d'équerre, offre, au premier coup d'œil, une certaine analogie avec le désordre linéaire apparent du plan de Saint-Germain-en-Laye.

Là encore, il est certain que des causes locales ont influencé la constitution du plan original.

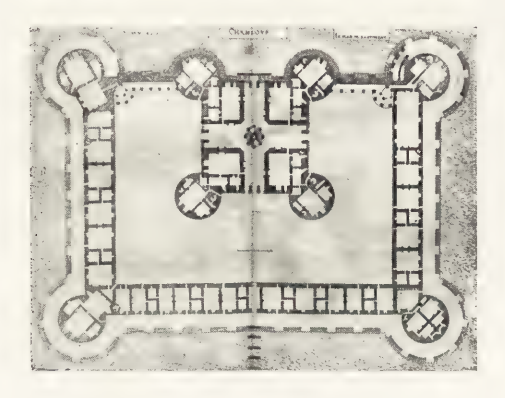


Fig. 7. — Plan du château de Chambord, par Androuet du Cerceau, 1576.

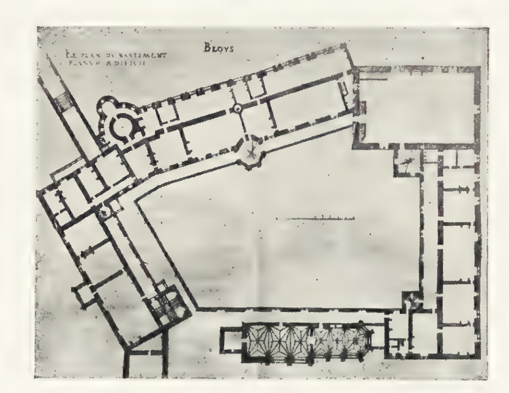


Fig. 8. — Plan du château de Blois, par Androuet du Cerceau, 1576.

De semblables causes « locales » ont imposé aux constructeurs des châteaux de Coucy et de Chantilly les deux plans si particuliers que ces maisons ont été obligées à adopter, pour le moins autant que celles de Fontainebleau et d'Amboise et, mieux que ces dernières, la maison royale de Montargis où nous retrouvons la pleine féodalité utilisant la moindre saillie d'un plateau rocheux pour n'en pas perdre un pouce disponible.

Nous pensons inutile de nous étendre davantage sur un sujet épuisé désormais : Saint-Germain-en-Laye n'a pas échappé à la règle commune de *l'utilisation d'un plan antérieur, esclave lui-même de nécessités locales.*

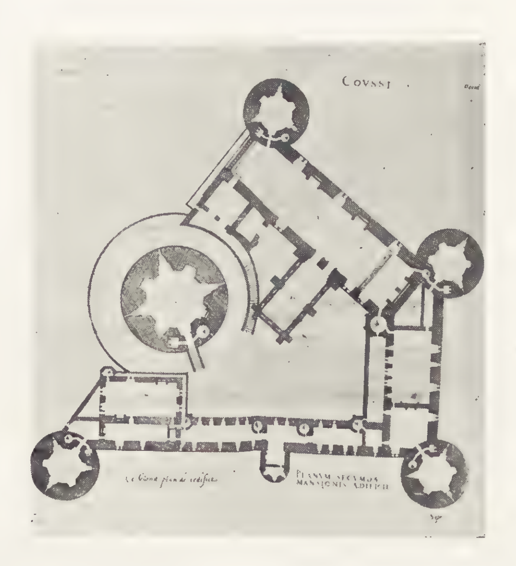


Fig. 9. — Plan du château de Coucy.

Le monument sorti des mains de Chambiges, Guillain et Langeois, présentait un mélange déconcertant de deux styles juxtaposés : *A*) style féodal dans les basses œuvres ; *B*) style renaissance dans les hautes ; *C*) vieux donjon de Louis VI (v. fig. 10).

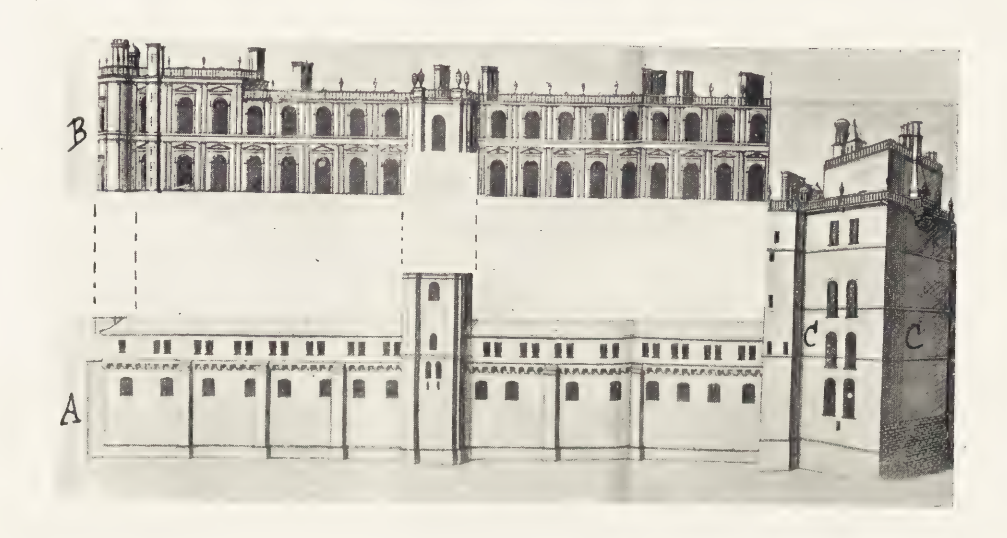


Fig. 10. — Les deux styles superposés d'architecture au Château de la Renaissance.

La beauté du profil des arcades superposées soutenant les balustrades des terrasses supérieures était remarquable. Reconnaître ces beautés intrinsèques est insuffisant. Tenterons-nous de les expliquer pour excuser l'anomalie de l'union de ces deux types architecturaux ? A tout le moins nous nous efforcerons de trouver la raison première de cette apparente contradiction.

Il est, en effet, un détail que les gens compétents, quelques-uns d'entre eux au moins, ont eu de la peine à admettre à l'actif de François Ier, c'est *le chemin de ronde de l'entresol, couvert par un toit en appentis* (1), tel qu'on le voit sur le plan-élévation d'Androuet du Cerceau (1576) (v. fig. 11).

Il n'y a pas à se dissimuler : 1° que ces galeries couvertes exhalent un vague parfum de féodalité ; que les deux étages supérieurs les surplombent avec étonnement. A bien regarder le plan de du Cerceau, on a la sensation très nette, — du moins l'avons-nous, — de deux constructions en retrait l'une de l'autre, la plus basse masquant la base de la seconde en reculement, comme deux décors de théâtre placés l'un derrière l'autre et qu'un défaut de perspective ramènerait à un même plan visuel.

(1) Ce qu'on devait appeler un jour « *La Galerie Blanche* ».

Comme il est bien certain qu'à Saint-Germain il n'y a rien de tel, en ce sens que l'on n'y trouve pas deux édifices séparés par un espace vide entre eux, comme à Chambord ou à Vincennes, mais un seul édifice, il faut admettre la simple réalité des faits, savoir : *l'encastrement* d'un château renaissance dans les fondations, très élevées déjà d'un manoir féodal : quelque chose comme une pierre précieuse sertie dans une gaine de métal, un diamant dans une alvéole rocheuse, ou, si l'on préfère une expression moins prétentieuse, une balle de plomb sertie dans une douille métallique. Et c'est bien cela, en effet, que fit François Ier. Démolissant tout l'intérieur de l'alvéole, constituée par les fondations et le chemin de ronde de l'entresol, le Roi fit remonter, comme le dit du Cerceau, un nouvel édifice sur ces « fondements ».

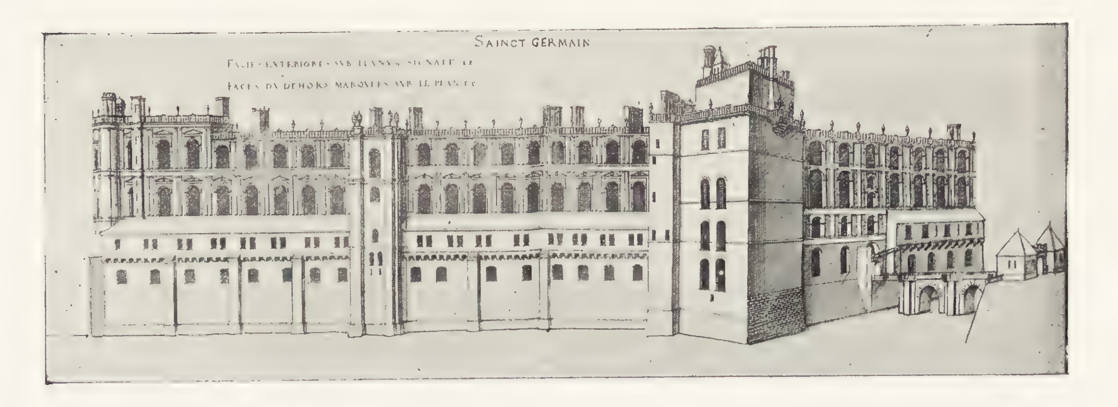


Fig. 11. — Le Château de la Renaissance sorti des mains d'Henri II, en 1550.

Et cette opération explique que, de l'extérieur, nous ayons la vue de deux types de châteaux *enchâssés* l'un dans l'autre (comme les tubes à demi tirés d'une lunette) tandis que, dans l'intérieur de la cour, nous n'avons plus sous les yeux qu'une homogénéité parfaite d'un seul style (v. fig. 12 et 13).

L'explication de l'action de François Ier apparaîtra toute naturelle, si l'on prend pour point de départ une mention relevée dans les comptes des bâtiments (articles de la maçonnerie), et ainsi conçue : « découvrir la vieille terrasse de liais étant sur la vieille tour, laquelle vieille terrasse est cassée et corrompue, et partie de la vieille voulte de dessoulz, et refaire et restablir de neuf ce qui est de présent rompu et desmoly à la dicte vieille voulte de pendants de pierre et recouvrir tout de neuf la dicte terrasse de dessus la vieille tour, etc... » (v. fig. 10, lettre C).

On comprend ce que cela veut dire, en dépit du style barbare, usuel, du temps.

François Ier a conservé *intact* le vieux donjon de Charles V, dont les terrasses supérieures, et les voûtes qui les supportaient, étaient rompues, corrompues, telle-

ment lézardées, qu'il fallut refaire « tout de neuf ». Ce vieux donjon *conservé seul* eut juré avec le reste, si le Roi avait réédifié les façades en style renaissance comme celles de la cour intérieure. Pour tout homme de goût, la conservation du donjon féodal entraînait celle d'un type architectural « en harmonie de lignes » avec celles de la vieille tour, et le problème se résolvait aisément en conservant l'idée des chemins de ronde prolongeant les lignes du fameux donjon, renforcé, de plus, par l'avant-corps sévère du milieu de cette façade. Cet avant-corps fut profondément modifié sous Louis XIV. Nous ne pensons pas que l'on puisse rien opposer à cette déduction quasi-mathématique des faits observés (Revoir la Fig. 10).



Fig. 12. — Vue de la Cour intérieure par Androuet du Cerceau, 1576.

La question de l'économie procurée par cette manière de faire, les souvenirs familiaux attachés au vieil édifice, témoin du mariage du Roi et berceau de ses quatre derniers enfants, ont trouvé leur compte dans l'opération ainsi conduite, mais la raison première est autre à notre avis : elle trouve sa justification dans le sens esthétique du Roi.

Dans de telles conditions, il n'était pas absolument nécessaire de faire appel à un architecte émérite pour mener à bien une telle restauration. Une copie, remaniée, d'un palais entrevu en Italie, put être le dessin original de la demeure à élever sur le plan des fondations anciennes. Le talent et l'expérience du maître de l'œuvre vinrent au secours de l'architecte anonyme pour réaliser la conception originale d'un replâtrage à double fin assurant la solidité de l'ensemble et la satisfaction des goûts du Roi.

Dans quel état d'habitabilité se trouvait le château nouveau à la mort de François I[er] ? C'est la question pressante qui nous obsède maintenant. Nous ne pouvons y répondre que par à peu près, et par déduction de ce qui ayant été achevé par Henri II laisse apparaître ce qui ne l'avait pas été par le roi défunt.

On ne doit pas s'éloigner de la vérité en disant que les ailes Nord et Est furent les premières en état de recevoir leurs hôtes; l'aile Sud (rue Thiers) le fut ensuite. La chapelle et l'aile Ouest (façade de la place) ne le furent qu'en 1549 environ. Pour les trois premières il est bien certain que si le gros œuvre était achevé, les aménagements intérieurs ne l'étaient guère : l'examen des comptes révèle tous les *trous* de cette première installation; mais comme nos seigneurs et leurs dames n'étaient pas

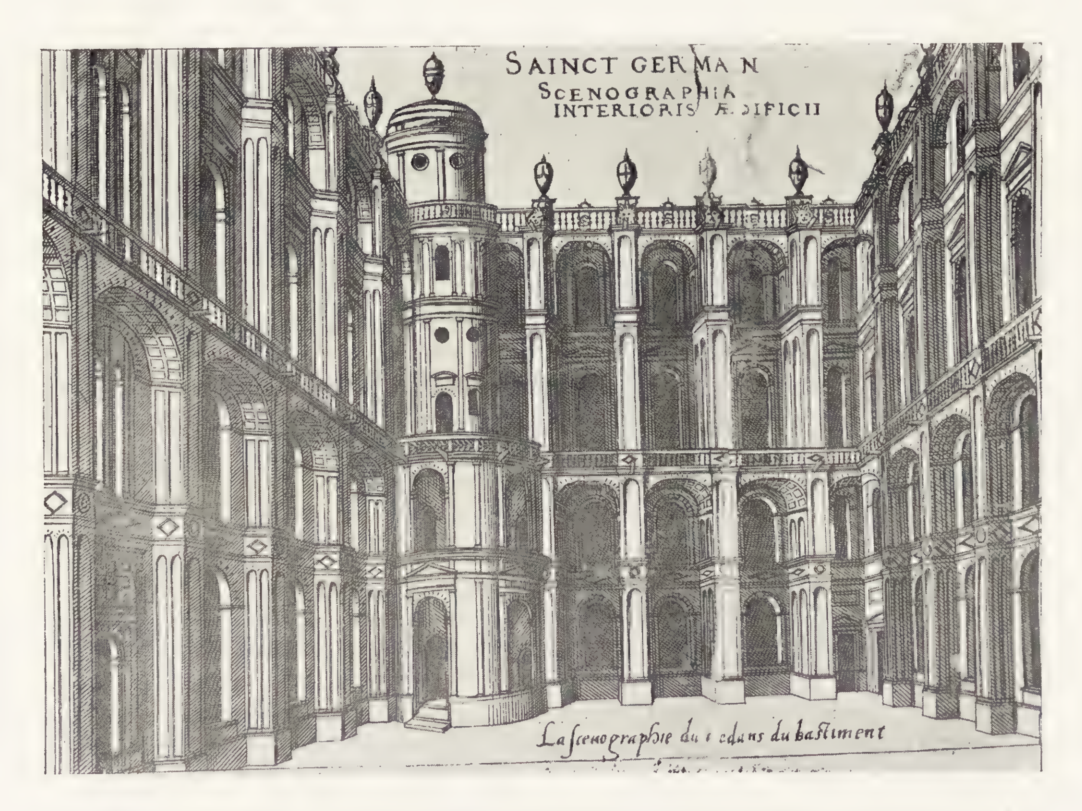


Fig. 13. — Vue de la Cour en profondeur par Androuet du Cerceau, 1576.

alors très exigeants sur le confortable le plus élémentaire, il est possible que les uns et les autres dans la hâte qu'ils avaient « d'essuyer les plâtres » et de jouir de la nouvelle maison y soient venus malgré tout. Les logis avaient été désignés déjà puisque nous voyons que, deux jours après la mort du roi François Ier, la duchesse d'Étampes réclamait impérieusement la disposition de son logis au château restauré! Le roi Henri II lui fit répondre qu'il s'en rapportait à la reine Eléonore, veuve du roi François Ier, pour savoir à qui resterait l'appartement (1). C'était adroitement se tirer d'affaire.

(1) Decrue, *Anne de Montmorency*, p. 8.

Le litige fut tranché évidemment contre la duchesse d'Étampes puisque son nom n'intervient pas dans les désignations du trésorier et se trouve remplacé par celui de la duchesse de Valentinois en possession de la faveur d'Henri II, au vu et su de Catherine de Médicis, pas jalouse pour un denier de cette cohabitation, traditionnelle il faut bien l'admettre. Chose curieuse à noter : l'appartement de la favorite fut toujours au-dessous de celui de la reine. La hauteur de l'étage dans l'immeuble coïncidait avec le rang secondaire protocolaire de la dame... d'honneur.

Pour ce qui est des fêtes somptueuses, quelques mots brefs mettront les choses au point: pas de salle d'apparat, pas de fêtes possibles avant l'année 1550. Tout au plus peut-on considérer comme inauguration du local la cérémonie du baptême de Louis duc d'Orléans, second fils d'Henri II, tenue le 19 mai 1549 dans la salle dite du bal, à peine terminée (1).

* * *

L'Architecte du Monument. — La Question Serlio-Chambiges-Primatice.

Androuet du Cerceau nous donne à entendre que François Ier fut « presque » l'architecte du monument.

N'oublions pas qu'Androuet écrivait pour Catherine de Médicis et que celle-ci à moins d'être une ingrate fieffée dut, au moins officiellement, conserver à la mémoire de son beau-père, François Ier, un respect inspiré par la gratitude. Le Roi avait comblé Laurent de Médicis de bienfaits et de gracieusetés « solides », comme elle en fut elle-même gratifiée depuis sa naissance. Androuet ne pouvait craindre de voir mal accueillie sa flatterie posthume au sujet des talents admissibles d'architecte improvisé du bon roi François.

C'est à ce titre que l'on peut admettre la très large part prise par Chambiges (2) dans la mise au point du projet royal. Nous avouons même que, bien que désireux de conserver une sage réserve dans une question aussi épineuse, il ne nous serait pas indifférent de voir en François Ier une sorte de riche bourgeois, architecte occasionnel, travaillant d'accord avec un homme du métier, Pierre Chambiges, à réaliser un projet d'amateur, simplement pour le plaisir d'avoir fait élever une maison selon son goût.

Bien évidemment cet étonnant monarque ne fut pas l'architecte proprement dit, le créateur originel du bâtiment, le rédacteur des devis, etc. Mais si l'on veut bien, par contre, faire entrer en ligne de jugement que le roi artiste avait voyagé plus qu'aucun de ses prédécesseurs; qu'il *savait* regarder, retenir et profiter de ce qu'il avait vu au cours de ses pérégrinations pacifiques ou guerrières en Italie et en Espagne, et que, fin dilettante, à l'esprit toujours en éveil, à la recherche des nouveautés, il n'a pas pu ne pas être frappé des styles d'architecture des pays qu'il parcourait,

(1) V. T. Ier, p. 109, la description de la cérémonie.

(2) V. la thèse présentée par M. Marius Vachon : *Une famille d'architectes maçons : Les Chambiges.*

on sera amené à admettre qu'il a pu être plus vivement captivé par un type que par un autre. D'autre part il n'a jamais manqué à nos rois, de gens habiles, aux aguets d'une fantaisie royale à satisfaire un jour, et, parmi ces gens intéressés à devancer un désir royal, ne s'en est-il pas rencontré un, de nous inconnu, qui aura soumis, au moment opportun, un projet architectural que le roi aura adopté pour son château de Saint-Germain, type unique dans l'ensemble des constructions ou restaurations entreprises par lui un peu partout? Ce type unique Saint-Germanois se retrouve à la Muette, on l'a dit déjà: mais la Muette est du même domaine. Il y a là une unité de vues à mettre en relief. Dès lors François I[er] a pu faire *sienne* cette chose, nouvelle en France, de l'union très heureuse de la pierre et de la brique et en surveiller avec intérêt la mise en œuvre. Ajoutez le sel de la courtisannerie reportant sur le souverain toute la gloire d'une pareille nouveauté, comme, plus tard, d'autres historiographes reporteront sur Louis XIV, personnellement, le talent stratégique d'avoir emporté d'assaut — à distance respectueuse — telle ou telle place forte de la Picardie, et l'on aura acquis la demi certitude que l'architecte réel du monument sera toujours inconnu sous son nom véritable.

Deux noms ont été mis en avant malgré l'absence de tout document contemporain : Serlio, et assez récemment Chambiges (Pierre I[er]).

Sebastiano ou Bastiannet Serlio, artiste éminent, ne vint en France qu'en 1541, à la demande du Roi, et son rôle à Saint-Germain n'est signalé nulle part. A peine pourrait-on invoquer les termes évasifs de l'acte (1) qui fixe les gages que le Roi lui accorde comme peintre à Fontainebleau, augmentés d'une indemnité d'entretien et d'une seconde indemnité journalière de 20 sols « *par jour qu'il pourra vacquer à la visitation des autres édiffices et bastimens que icelluy seigneur (roi) a verballement commandé visiter aucunes fois.* »

On voit qu'il s'agit là d'une simple indemnité de déplacement et que Serlio n'a aucun pouvoir régulier, commissionné, d'inspecteur, contrôleur ou ordonnateur. L'acte porte, en outre, que Serlio n'entrera en charge qu'à dater du 1[er] janvier 1542 (n. s.) et, depuis deux ans, le château de Saint-Germain s'élevait en son absence !

D'autre part, Serlio n'était pas un inconnu pour François I[er] avant la date du 27 décembre 1541, et, l'italien serait-il l'auteur opportuniste de plans agréés antérieurement par François I[er], il serait bien étonnant que celui-ci n'ait pas fait appel à son concours d'*auteur,* dès 1539, alors que, dès avant le premier coup de pioche de la démolition du vieux château de Charles V, les artistes italiens les plus célèbres travaillaient à Fontainebleau depuis 1536, au vu et au su de tout le monde.

François I[er] n'aurait pas eu à se cacher de faire appel à Serlio, architecte, pour le charger de la direction des travaux de Saint-Germain, et, bien au contraire, il ne lui donna qu'une mission temporaire très vague, très aléatoire de visiter « *aucunes*

(1) Mandement (du 27 décembre 1541, à Fontainebleau) de payer à Bastiannet Serlio 400 L. t. de gages par quartiers pour ses travaux de peinture au château de Fontainebleau plus 100 L.t. d'entretien et 20 sols par jour « pour visitation des bastimens du roi. » — (Cf. de Laborde, *Comptes des Bâtiments*, I. 272-273).

fois » (lisez *quelques fois*) les édifices *autres que Fontainebleau*. Là même il n'avait qu'un rang de simple peintre aux côtés de Berthelemy Daminyato et Laurens Regnauldin, tous peintres florentins, et Francisque de Primadicis, de Bologne. Or, Serlio était de Bologne comme le Primatice!

On a mis en avant le nom du *Primatice* (Francesco de Primadicys) sans réfléchir que l'œuvre du maître bolonnais est parfaitement connue pendant son séjour en France, et sa part de collaboration au vieux château reste un mystère pour toutes les années antérieures à 1559 (1).

Encore est-il que l'œuvre de Serlio à Fontainebleau, jugée d'après les comptes des bâtiments, paraît se réduire à fort peu de chose (2), et à Saint-Germain même elle est *inconnue* (3).

Serait-ce alors Chambiges, maistre des œuvres de maçonnerie de la Ville de Paris, qui serait l'architecte-constructeur ?

Un écrivain, bien connu dans le monde des amateurs de l'archéologie de la région parisienne, M. Marius Vachon, s'est efforcé à placer sur un terrain solide cette hypothèse, à ses yeux admissible, vu le rôle et les capacités des « maîtres des œuvres » à cette époque (4). Nous ne suivrons par l'auteur dans le dédale de ses déductions auxquelles nous opposerons un simple fait : Chambiges accepte d'entreprendre une construction d'après un devis arrêté et à lui présenté par les ordonnateurs des travaux projetés, et aucune allusion n'est faite à son rôle supérieur de *présentateur* d'un projet quelconque. L'infatuation bien connue des artisans en renom aurait souffert dans Chambiges, personnage très haut considéré, du silence fait sur son projet personnel, s'il avait réellement émané de lui et rien ne peut nous faire supposer qu'il en soit de la sorte, même pas dans la sous-entreprise signée par Guillain et Langeois, continuateurs de l'œuvre de Chambiges après son décès survenu en 1544.

Quelques-uns ont peut-être pensé que Philibert de Lorme avait pu être mêlé à cette affaire. Nous avons eu nous-même cette idée pendant quelque temps ; toutefois et sans l'abandonner entièrement, à la vérité nous devons reconnaître que le nom de Philibert de Lorme n'intervient officiellement dans les pièces comptables qu'aussitôt après la mort du roi François Ier, et que, en fait, il serait bien surprenant

(1) F. de Primadicis fut nommé ordonnateur des bâtiments en remplacement de Philibert de Lorme le 12 juillet 1559. Auparavant, il n'est que peintre et son nom ne figure pas à Saint-Germain.

(2) Cl. Palustre, *La Renaissance en France*, T. II., S.-et-O., p. 36., l'a constaté comme nous. Il dit même que « Serlio n'intervient nulle part dans les Comptes de Fontainebleau » ; c'est une erreur : son nom figure en bonne place, mais rarement. — V. Lance, *Dict. des Architectes :* trop affirmatif sur Serlio, architecte de Saint-Germain.

(3) Félibien des Avaux dans ses *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellens peintres* (II. p. 57) écrit ceci : « Si nous considérons ce que Serlio a fait à Fontainebleau dans la cour de l'ovale, et au vieux château de Saint-Germain, etc... ». L'auteur oublie de dire en quoi consistait la part de Serlio à Saint-Germain.

(4) On lira avec profit une étude de M. Victor Mortet : *La maîtrise d'œuvre dans les grandes constructions du XIIIe siècle*. Delesque, édit. Caen, 1906, in-8°, 10 pp. V. également, Dimier, *Le Primatice*, in-8°.

qu'étant l'auteur du plan du nouveau château le Roi eut eu l'ingratitude de ne pas faire appel à ses capacités pour la réalisation de ce plan. Or, c'est Henri II qui a nommé Philibert à la charge de contrôleur et ordonnateur des bâtiments, et nulle part dans le mémoire justificatif que ce dernier a laissé de son office d'ordonnateur des travaux il ne fait allusion à son rôle d'auteur des plans du château reconstruit. Au surplus voici comment il s'exprime sur son intervention professionnelle dans cette demeure :

« Et dans le chasteau, combien ay-je gardé de plusieurs grands dangiers qui fussent advenuz? Que l'on considère partout ce que j'ay faict, soit les ornemens et pulpitre de la chapelle du chasteau et la cloison qui y est, et la fontaine, si j'ay rien faict faire qui ne soyt bien, et le pont de la Royne pour la plus grande envye que j'avoys de luy faire très humble service ». Il n'était donc pas l'architecte des plans originaux.

Que conclure ? sinon que l'architecte réel est inconnu : Serlio et Chambiges disparaissent dans le royaume des légendes. — Le Roi fut directeur théorique de son entreprise, aidé sans doute des lumières professionnelles de Chambiges, c'est tout ce que l'on peut raisonnablement, mais hypothétiquement, conclure en dernier ressort. Et par ailleurs, Saint-Germain ne représentait pas une œuvre architecturale originale *entière*, mais un rapiéçage, et le lieu même était d'importance secondaire. Un architecte de renom pouvait se désintéresser d'attacher son nom à une telle réfection et s'effacer devant la fantaisie de son souverain.

Nous parlerons de la distribution intérieure de l'immeuble à la fin du chapitre suivant.



CHAPITRE DEUXIÈME

Administration générale des travaux; sommes affectées à la reconstruction; travaux payés. Réception définitive du gros œuvre par Henri II en janvier 1549 (nouveau style), et achèvement des aménagements intérieurs par le même roi entre 1547 et 1555.

Administration générale.

Nous avons conclu précédemment que l'architecte du nouveau monument était inconnu. C'est la lacune la plus regrettable qui puisse exister dans notre documentation.

Le « *Maistre des œuvres de maçonnerye* », celui que nous appellerions aujourd'hui l'entrepreneur, fut Pierre Chambiges membre d'une famille célèbre à laquelle on doit presque tous les grands travaux faits à Paris pendant le XVI[e] siècle (1). Pierre Chambiges étant mort en 1544 ce fut Guillaume Guillain, son gendre, et Jehan Langeois (ou Langeries) son associé, qui prirent la suite ou sous-entreprise de l'affaire (Acte du 15 juillet 1544).

Pour obscurs que soient les noms des artisans de métiers secondaires, il n'est pas inutile de les consigner ici. Plusieurs d'entre eux étaient Saint-Germanois et l'on retrouve leurs descendants, plus de cent années plus tard, travaillant comme leurs aînés au château du Roi-Soleil, Louis XIV. C'est d'ailleurs un usage constant de rappeler, dans des ouvrages du genre du nôtre, les noms appartenant à l'histoire locale (2).

Maîtres maçons: Pierre Chambiges (1[er] du nom), Guillaume Guillain, Jehan Langeois, Nicolas Plançon (Planson ou Plansson), Jehan François, Jehan Challuau (ou Chalumeau, Chalmeau, Chaliveau, Challueau, et même Chanouan), Allemant, Nicolas Potier, Jean Jamet.

Maîtres charpentiers: Guillaume le Peuple; Nicolas Nicolle, Jean le Peuple (fils de Guillaume), Bertault du Fay, Pierre le Peuple, Claude la Champagne.

Maîtres couvreurs: Grand Jean, Louis Cordier, Nicolas Plançon, Jean le Breton, Anthoine de Lautour (ou de l'Autour), les héritiers de Jean aux Bœufs.

Maîtres menuisiers: Michel Bourdin, Jacques Lardent, Francisque Scibec (ou Seibec, dit de Carpy), Georges Beaubertrand, Jean Moussigot, Laurens Constans, Jean le Huet (ou Jean Huet) de Paris, Balthazard Poirion, Jean Beguyn, Rollant Vaillant, Léon Sagoine, Pierre Moucigot.

Maîtres paveurs: Denis Pasquier, Michel Vallance, Jean Bocquet.

---

(1) V. l'ouvrage de M. Marius Vachon (V. précédemment p. 15, note 2). Nous ne souscrivons pas à toutes ses conclusions, mais cela ne retire rien à la valeur absolue de cette publication.

(2) Nous passons sous silence les millésimes d'années où leurs noms figurent dans les comptes.

Fontainiers : Pierre de Mestre de Rouen, Jean (?)...

Nattiers : Jean Crossu et Abraham Crossu, Jean Douart, Jean Thouroude, Denis Petit, Estienne Guigneboeuf, Jean Miquau (ou Mignat, Mignau, Meignau), Maurice de la Vigne, Marie Bourdon (Veuve Meignau).

Carrier : Jullien Pigeart.

Serruriers : Anthoine Morisseau, Mathurin Bon.

Verriers : Jean de la Hamée, Nicolas du Bois, Nicolas Beauvain (ou Beaurain).

Plombiers : Jean le Vavasseur.

Peintres : Guillaume Rondel, Guyon le Doulx, Jean Richer, Roger, Henry Martin.

La bureaucratie inévitable — et déjà trop encombrante à cette époque lointaine — se subdivisait en plusieurs branches à attributions bien définies, chacune en soi.

Les fonds étaient fournis, sur mandats du roi, par le Trésorier de l'Epargne, une des plus grandes charges de l'Etat. Furent successivement trésoriers :

Guillaume Prudhomme de 1528 à 1540 ; Jean du Val et André Blondet de 1540 à 1550 au moins, plus Jean de Baillon et Raoul Moreau de 1550 (environ) à 1556 ; Symon Goille 1556-59 ; Pierre de Fitte (ou de Ficte) en 1559.

Les ordonnateurs des travaux, sans l'ordre signé desquels rien ne pouvait être entrepris, furent :

Jean de la Barre, comte d'Etampes ; Nicolas de Neufville, Sr de Villeroy ; Pierre de Balsac, S^r d'Entragues (de 1528 à 1535) ; Philibert Babou de la Bourdaizière (1535) ; le même et Nicolas de Neufville (fils) (de 1538 à 1550) ; Philibert de Lorme, en charge depuis le 3 janvier 1548, par lettres-patentes signées ce jour-là à Saint-Germain même.

Philibert de Lorme fut supplanté le 12 juillet 1559 par Francisque de Primadicis (= Le Primatice) de Bologne (Italie). La faction italienne reprenait ses avantages contre l'école française de Philibert de Lorme. C'était une de ces machinations, dont Catherine de Médicis, alors toute puissante, était l'âme. Philibert a exhalé son désespoir dans un mémoire justificatif fort curieux, auquel nous emprunterons au moment opportun quelques détails de valeur.

Les trésoriers-payeurs des travaux furent Nicolas Picart de 1528 à 1550 ; Pierre le Gay de 1550 à 1552. Nicolas Picart revient de 1552 à 1554. Son neveu, Bertrand Picart (ou le Picard), lui succède en 1554-1555. Jean Durant en 1556. Symon Goille, (même année), alternatif avec le précédent (1). Plus tard, on retrouve les mêmes noms mélangés avec ceux de Estienne Grandremy, Jean Gazeran, Pierre Reynault et Alain Veau.

Les contrôleurs des travaux furent : Florimond de Champeverne en 1528. Pierre Paule, dit l'Italien, et Pierre Deshostelz en 1532 ; Pierre Petit en 1540 ; Pierre Deshostels revient en charge de 1541 à 1557 et, devenu trop vieux, il est remplacé par Jean Bullant (2) en 1557 ; François Sannat nommé en 1559 ; Médéric de Donon en 1561.

---

(1) Il y eut à ce moment des intrigues de bureaux dont le récit n'a pas à intervenir.

(2) Lettres-Patentes signées à Saint-Germain, 25 octobre 1557.

Vérificateurs des travaux en recette : Charles Billard, Guillaume Challou et Jean Chapponet (ou Chaponnet), trois gros personnages parisiens.

Les travaux étaient commandés par l'ordonnateur, contrôlés par les contrôleurs, acceptés par les vérificateurs, mandatés par le Roi sur l'épargne qui fournissait les fonds au trésorier-payeur en charge.

Les entrepreneurs n'avaient plus qu'à « passer à la caisse ». Nous ne saurions dire s'ils attendaient longtemps cette heure bénie : des acomptes calmaient leur impatience bien légitime.

Cette réflexion nous amène nous-même à poser aux mânes desdits trésoriers la question délicate : Combien a-t-on dépensé à Saint-Germain pour la reconstruction du château vieux ?

* * *

Sommes affectées a la reconstruction. — Travaux payés.

Nous n'avons aucune notion de l'estimation préalable du coût total prévu par François I[er] et ses conseillers obligés en une telle entreprise. On n'en connaît que la somme réellement acquittée.

Du devis original, accepté le 22 septembre 1539, par Pierre Chambiges, pour la maçonnerie, on ne sait rien de plus que ce qui a été transcrit dans l'acte de son entreprise signé par Guillain et Langeois, le mardi 15 juillet 1544. A la vérité, c'est fort peu de chose : les sous-entrepreneurs s'engageaient à « faire et parfaire bien et deuement de telles matières, espoisseurs, façons et ordonnances selon et ainsi qu'il est plus a plein contenu et déclairé ès devis et marchez de ce faictz et passez avec feu maistre Pierre Chambigez... pour semblables pris et pour pareilles causes, etc... »

Pour le détail, on renvoyait à l'acte original du 22 septembre 1539, mais la suite du document, dont on vient de lire un extrait, est très précieuse en ce qu'elle nous montre le degré d'avancement des travaux de Chambiges, en 1544, au moment où il décédait. Par là nous apprenons surtout que l'entière couverture de l'édifice avait été réservée hors compte.

A cet effet, les sous-entrepreneurs déterminaient bien exactement le nouveau travail et le prix qu'ils acceptaient de ce chef. Il s'agissait de couvrir tout le château de dalles de pierre de liais de Notre-Dame-des-Champs, à Paris, le tout estimé six mille livres tournois (1). Les terrasses supérieures en pierre de liais de Notre-Dame-des-Champs furent reçues le 29 janvier 1549, presque deux ans après la mort du roi François I[er]. Elles furent exécutées par les deux maîtres maçons Guillain et Langeois, sur les ordonnances de Nicolas de Neufville de Villeroy et Philibert Babou de la Bourdaizière, et le contrôle de Pierre Deshostels ; Philibert de Lorme étant ordonnateur à succéder aux deux premiers.

---

(1) Une réserve curieuse est intercalée dans cet acte : les deux entrepreneurs s'engageaient à reprendre les tuiles qui avaient servi de couverture provisoire au château, et qu'ils retiraient au fur et à mesure qu'ils leur substituaient les dalles de liais.

Une seule partie du vieux château précédent avait été conservée par François I[er], c'était le vieux donjon appelé la *Vieille tour*, dont le faîte était en très mauvais état. On a déjà parlé de ces choses (v. p. 12).

Un passage du même document nous apprend que la *Salle du Bal* était alors commencée tandis que le reste du bâtiment semble en voie d'achèvement presque jusqu'au faîtage.

Les travaux avaient donc marché assez vite entre 1539 et 1544. Il en dut être de même pendant les trois années suivantes jusqu'à la mort de François I[er] puisque la plupart des appartements reçurent alors la désignation nominative des personnages appelés à les habiter. Dire dans quel ordre on procéda pour achever l'édifice est une impossibilité. Il y a lieu de croire que l'on termina d'abord les corps de logis Nord-Est et Sud qui contenaient lesdits appartements et que le côté Ouest — celui de la Salle du Bal — fut réservé pour la fin, ou exigea plus de temps que le reste, puisque le gros œuvre ne fut reçu qu'en janvier 1549; alors que dès 1547 le roi Henri II datait déjà du château restauré, bien des pièces comptables dont quelques-unes avaient trait à l'édifice même.

Le compte des travaux faits sous François I[er] (1) monte à la somme de 136.680 L. 7 s. 6 d.

Malheureusement la transcription faite par Félibien des Avaux, d'après les registres de la Chambre des Comptes, est absolument muette sur le détail des travaux payés.

Cette somme se décompose en les suivantes:

	L.	s.	d.
Maçonnerie	70.174	8	2
Charpente	18.368	17	0
Couverture (2)	1.568	8	5
Serrurerie	10.782	2	6
Menuiserie	7.731	2	8
Vitrerie...............	1.862	8	6
Pavé	2.339	4	5
Fontenaine-Aqueduc	12.418	19	2
Terres et Labours (3)....	1.356	10	6
Nattes	1.549	10	6
Manouvrier.............	405	4	7
Salaires du Surveillant ..	2.666	13	4
Salaires du Trésorier....	5.261	15	0
	136.680 L.	7 s.	6 d.

(1) Nous avons refait toutes les additions de ce compte dont les totaux partiels sont quelquefois faux dans le résumé laissé par Félibien des Avaux.

(2) Cet article « *couvertures* » paraît en désaccord avec ce qui a été dit plus haut concernant les *terrasses* en pierre de liais couvrant le bâtiment. Il faut noter qu'ici il s'agit seulement des couvertures en *ardoises* d'Angers faites par les frères Cordier sur les bâtiments du *Grand Commun* qui encerclaient la *Place* (actuelle) *du Château.*

(3) Dans cette somme figurent des indemnités (976 L. 10 s. 6 d.) pour reprises de terres pour « *enclorre le parc et jardin* » du Roi. Il s'agit ici de l'emplacement des deux parterres qui ont remplacé dès le règne de Louis XIV le vieux jardin de François I[er] (V. Fig. 14).

Admettons pour la valeur de l'argent entre 1530-1550 le taux proposé par Leber: 100 L. = 1499 fr. 35 de notre époque, c'est exactement deux millions quarante-neuf mille trois cent dix-sept francs 199 millimes que François Ier aurait dépensés pour son château inachevé en 1547. Ce sont ces travaux, sans détail dans les comptes, que Henri II, à son avènement, accepta tels quels, avec l'intention formelle de les achever sans perdre de temps, comme le prouvent les Lettres-Patentes qu'il signait les 6 et 14 avril 1547, quelques jours après la mort de son père, pour éviter une interruption mettant en péril l'édifice inachevé. Cet état ressort avec évidence de l'examen des comptes de N. Picart pour les années suivantes, 1548 à 1550 : tout était très avancé à la mort de François Ier mais rien n'était terminé.

Un fait bien caractéristique de l'inachèvement du nouveau château en 1547 vient à notre portée pour le prouver.

Il n'y avait alors qu'une seule entrée véritable, commune, celle qui s'ouvre sur la *place* actuelle *du Château*, autrefois cour du *grand commun*. Or, cette entrée ne servait pas encore à grand chose en 1547 puisque le pont-levis et les piles du pont dormant, la porte massive elle-même, ne furent mis en place qu'en l'année 1548. Voyez le 2e compte de N. Picart : *Les murs qui servent de fondation pour porter le pont par où l'on descend de la basse-cour aux fossés,* ci... 41 L. 11 s. 3 d. (v. FIG. 14).

C'est du pont actuel en pierre qu'il s'agit. A ce moment on descendait de ce pont aux fossés par un escalier de pierre.

Le pont-levis fut établi par Nicolas Nicolle et Jehan le Peuple, charpentiers, pour la somme de 1784 L. 15 s. sur l'ordonnance de Philibert de Lorme (1).

Pour la porte elle-même voici l'article qui la concerne (2).

A Mathurin Bon... « pour avoir ferré la grande porte à deux manteaulx de ladicte « entrée dudict chasteau, chacun manteau garny de deux grosses fiches, deux gros gonds, « quatre grosses esquierres aux quatre coings de chacun manteau, et le guichet estant « dedans l'un desdicts manteault, garny de trois grosses fiches à double neuf et une grosse « serrure à tour et demy, attachée à quatre gros cloux à viz, rivez, garnie de deux grosses « clefs, gasces, targette et tirouer et quatre gros verroulx, avec deux grosses barres garnies « de deux serrures à bosse pour la fermeture de ladicte porte, et, en ladicte porte, ausdicts « deux manteaulx et guichet, neuf vingt douze (192) gros cloux à double poincte, dont les « testes sont partie à double dez et autre partie à croissans entrelassez et taillez à basse- « taille. Pour ce, cy........ CX. (Lt.). »

Peu de descriptions sont plus claires que celle-ci. Il existe au Musée des Arts décoratifs à Paris, une porte monumentale exposée comme étant l'ancienne porte du château vieux ?

Par le 2e compte des Bâtiments tenu par Nicolas Picart pour la période 1547 à 1550 (trois premières années du règne d'Henri II), on entre réellement dans le sujet principal, celui de la distribution intérieure du château en ses appartements.

(1) DE LABORDE, *Comptes des Bâtiments*, I, 233.

(2) Paiement ordonnancé, le 3 février 1549, à Mathurin Bon, serrurier.

Ce compte accuse un chiffre total de.	24.170 L.	16 s.	4 d.
Les années suivantes, un supplément de travaux divers s'est ajouté aux grosses dépenses premières :			
Année 1555	6.179	11	2
» 1556	3.148	16	»
» 1557	123	6	10
» 1564	1.715	9	»
» 1565	1.407	17	»
» 1567	372	15	»
» 1567, partie de celle de	4.658	10	»
» 1570	7.950	»	»
Et de menues dépenses arriérées	711	17	»
Au total	50.438	18	4
Report du règne de François Ier	136.680	7	6
Total général	187.119	5	10
Desquels il convient de retrancher (pour les frais des Aqueducs de Poncy, Bethemont, etc.), ci.	14.156	1	8
Restent net pour le château proprement dit	172.963 L.	4 s.	2 d.

qui transformés en francs modernes au change de 1.499 fr. 35 = 100 Livres (Leber) font la somme rondelette de 2.593.223 francs 85 centimes.

Il est, d'autre part, certain que ces comptes sont incomplets, puisque nous n'avons relevé au chapitre de la peinture qu'une misérable somme de 150 L.t. et que l'on ne peut admettre que la peinture du château soit revenue à un tel bon marché. Contentons-nous donc de ce minimum de deux millions six cent mille francs en chiffres ronds.

* * *

L'Œuvre de Philibert de Lorme au Vieux Chateau de 1548 a 1559.

Voyez le plan général (v. fig. 14) du domaine royal terminé sous Henri II : château, grand commun et jardin sont aisément identifiables par nous avec le château actuel, la place du château (B) et l'emplacement du parterre aux rosiers si maladroitement défiguré par la gare du chemin de fer et l'excavation qu'elle entraîne avec elle.

Le même plan, vu à vol d'oiseau (v. fig. 15) complète à merveille l'idée que l'on pouvait se faire de l'ensemble.

Philibert de Lorme promu par Henri II à la charge d'ordonnateur des Bâtiments, par Lettres-Patentes du 3 avril 1548 (en remplacement de de Neufville de Villeroy et de Ph. Babou de la Bourdaizière), a joué un rôle considérable dans la conduite des *travaux d'achèvement* du château, tant comme ordonnateur que comme architecte. Son rôle est à peine connu de nos contemporains, et ce n'est que justice de lui rendre ce qui lui appartient en propre, bien que rien n'ait subsisté de son œuvre.

En premier lieu, on doit citer, à cause de sa valeur artistique, ce qu'on appelait *le pupitre de la chapelle royale*, que, de nos jours, nous appellerions la tribune des grandes orgues. Elle fut exécutée par Francisque Scibec ou Seibec, *dit* de Carpy, maître menuisier, sur les dessins de Philibert de Lorme. Elle était d'une grande richesse d'ornementation, sculptée à plein bois et d'un luxe inoui de détails ajourés; de même la cloison qui séparait le chœur de la nef (1).

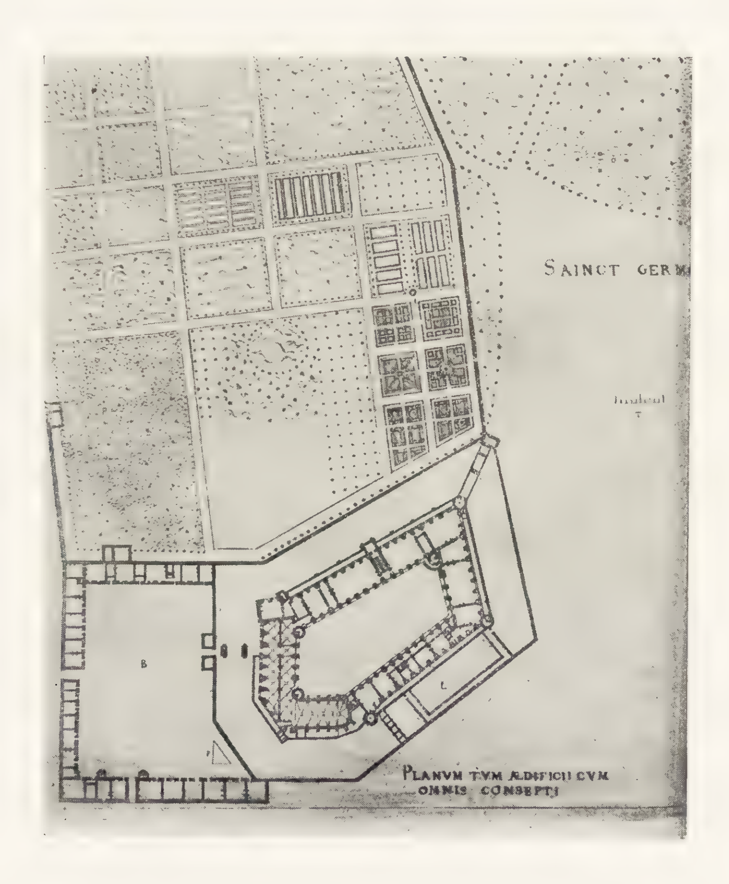


Fig. 14. — Plan du domaine royal de Saint-Germain sous Henri II en 1550 (Voir la vue Fig. 15).

Dans le même lieu les grandes corniches de pierre dont il a été question autrefois sont peut-être aussi de son invention, mais ce qui paraît plus grave, c'est bien cette faute impardonnable du *remblai de la chapelle* qui doit lui être attribuée très probablement. En tout état de cause, il a ordonné le travail, s'il ne l'a pas conseillé.

(1) Nous avons parlé de ces choses dans le T. Ier, chapitre de la Chapelle de Saint-Louis, mais un oubli nous a fait passer sous silence que Philibert en était l'inventeur.

La fontaine en triangle dans l'angle de la cour du Grand-Commun (V. lettre F sur la figure 14) fut encore son œuvre. Benvenuto Cellini auquel François I[er] s'était adressé autrefois dans ce but, y fut le collaborateur de Philibert.

C'était une grande cuve triangulaire. Au pourtour, et un peu au bas de l'entablement, régnait une suite de petites cuvettes en compartiments séparés. A chaque angle, un dauphin « *ou tel autre animal qu'il plaira au Roi d'ordonner* » jetait de l'eau dans la cuve. Elle fut exécutée par Jehan Marchant (1) maître tailleur de pierres à Paris.

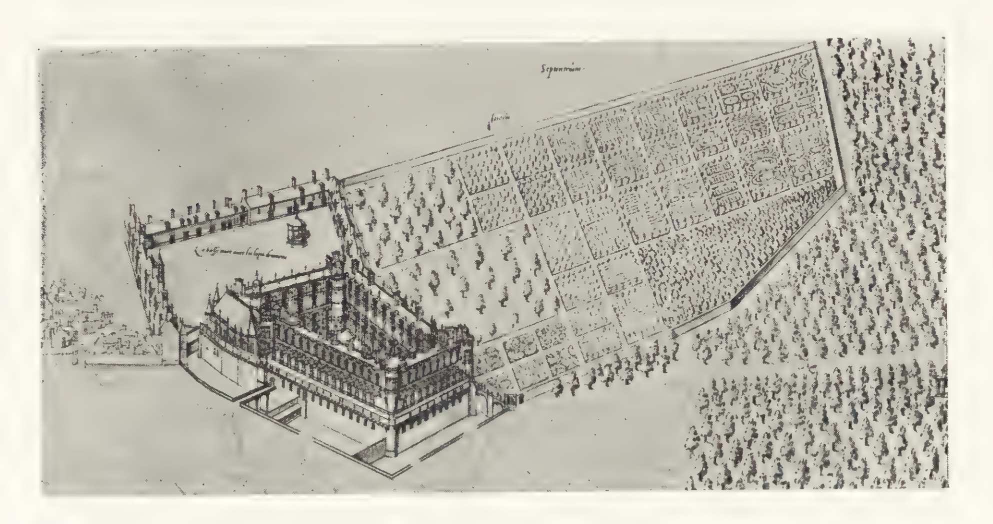


Fig. 15. — Vue à vol d'oiseau du Château de la Renaissance et des jardins, sous Henri II en 1550 (Voir le plan Fig. 14).
Extrait de : French Chateaux and Gardens in the xvi[th] century, by J. Androuet du Cerceau (Batsford, éd., Londres, 1910).

La reine Catherine avait désiré, en descendant de ses appartements, passer directement du château sur l'esplanade Sud, comme le Roi, à l'aide d'un pont de pierre, passait déjà des siens sur l'esplanade Nord. Philibert imagina un certain pont de charpente dont il était très fier (2), car c'était de son propre génie qu'il avait trouvé le secret des ponts *dits* à treillis, en charpente de bois, dont nous constatons, de nos jours, l'heureux emploi en charpente de fer (3). Aucun dessin ne nous en est parvenu. Ce pont fut construit en 1548.

(1) Peut-être, sinon sûrement, un ancêtre de Guillaume Marchant, le constructeur du château neuf d'Henri IV, entre 1594 et 1608.

(2) V. dans Berty, p. 184, son mémoire justificatif, intitulé : *Instruction de Monsieur d'Yvry, dict de L'Orme, abbé de Sainct-Sierge et cestuy M[e] Architecteur du Roy.* (Vers 1562).

(3) Philibert avait même proposé au Roi — qui l'avait accepté — de construire un pont de charpente suivant son système pour franchir la Seine au Pecq *sur une seule arche* qui eut été « *la plus magnifique œuvre qui fust jamais veue* » (Mémoire justificatif cité), tout comme le pont Alexandre III la franchit à Paris. Eut-il réussi ? C'est une autre affaire, car il ne doutait de rien et quelques-unes de ses « inventions » ne furent pas très heureuses.

Le pont de pierre du Roi dont il vient d'être question doit être encore l'œuvre de Philibert. On désignait ce pont par ces mots: *le pont de pierre par où le Roi va de ses galleryes au parc par-dessus les fossés.*

Ce pont figure sur le plan de du Cerceau (v. FIG. 14) et sur la vue à vol d'oiseau par le même (v. FIG. 15). Il prenait naissance à l'entresol du château dans la tourelle Nord-Est et descendait en pente jusqu'au terre-plein du jardin à l'entrée de la forêt qui, alors, venait mourir à quelques toises du château.

Louis XIV s'en est servi maintes fois jusqu'en 1680 pour aller se promener au parc comme l'avait fait Henri II. Aussi le voyons-nous figurer sur toutes les estampes de Perelle et d'Israël Silvestre composées entre 1650 et 1680.



Le Pont de pierre du Roi — Le Grand-Commun

FIG. 16. — Le Château de la Renaissance en 1680.
(Fragment d'une estampe par Ad. Pérelle vers 1675-1680).

Au bas-bout de ce pont, par une vis (escalier) on descendait aux fossés où l'on trouvait un « *petit édifice* » ou « *chambre où le Roy se arme !* » Toutefois cette chambre n'était pas la salle des armes ou arsenal des armes du Roi: celle-ci était dans le château même à l'entresol dans une pièce donnant sur la cour intérieure du château. Ce « petit édifice » ou « chambre » fut entièrement construit par Henri II.

Tous ces travaux de l'extérieur du château ont été ordonnés par Philibert de Lorme ; il eut la haute main sur leur exécution, il en fut l'architecte sans aucun doute. Ceux de l'intérieur de l'immeuble ont été surveillés par lui, mais ils étaient déjà ordonnés par de Neufville de Villeroy et Babou de la Bourdaizière. Au surplus, ce ne furent que des détails d'aménagements, c'est-à-dire du métier d'architecte et non de l'art proprement dit. Leur grand intérêt pour nous réside en ceci que nous pénétrons dans l'immeuble avec, en mains, les mémoires des entrepreneurs, guide sûr pour notre promenade méthodique en 1550.

Divisions de l'immeuble en 1550.

Nous supposons que nous arrivons à la porte du Grand-Commun située dans le prolongement de la rue de la Paroisse, actuellement entre le péristyle de l'église et la maison à l'enseigne du Prince de Galles.

Pénétrant dans cette avant-cour des offices, nous trouvions, à droite et à gauche de l'entrée, les logements du portier et du capitaine des gardes de la porte ; au premier étage et au rez-de-chaussée les offices de cuisine de Madame la duchesse de Valentinois, la favorite officielle du roi Henri II. Les autres logements situés dans les trois corps de bâtiments, enserrant la cour quadrangulaire, n'offrent aucun intérêt autre que celui du nom de leurs occupants (1). Dirigeons-nous tout de suite vers le pont-levis donnant accès au château même et franchissons-le.

Pour faciliter notre visite du château, nous le diviserons, comme il semble le plus logique, en ses quatre bâtiments principaux ; la chapelle formant le cinquième côté de la cour d'honneur n'existe *plus* pour nous (2).

Toutefois, s'il y a quatre bâtiments, leur jonction ne laisse pas que de rendre arbitraire l'attribution des angles à telle ou telle façade. Nous adoptons la suivante :

Bâtiment Ouest. — De la coupe, derrière la chapelle de Saint-Louis au donjon de Charles V, inclusivement. C'est le bâtiment en façade sur la place actuelle du château, et contenant la porte d'entrée principale à laquelle on accède par le pont-levis (3).

Bâtiment Nord. — Du donjon exclusivement à la tour N.-E. inclusivement. C'est la grande façade sur le parterre actuel, avec point de vue sur la route des Loges.

Bâtiment Est. — De la tour N.-E. exclusivement à la tour S.-E. inclusivement. C'est la façade donnant sur la villa Médicis.

Bâtiment Sud. — De la tour S.-E. exclusivement à la chapelle. Façade sur la rue Thiers actuelle.

Ceci établi, nous ne pouvons mieux faire que produire le plan du château, annoté des numéros ou lettres désignatifs (v. fig. 17) des salles actuelles du musée établi dans le château. Toutes ces salles reproduisent exactement celles des temps d'Henri II à Louis XIV (sauf morcellement partiel à l'effet d'obtenir un plus grand nombre de

---

(1) On les dira plus tard.

(2) On l'a étudiée à fond précédemment, T. Ier, pp. 80 à 138. Depuis la publication de notre premier volume, nous avons découvert que les peintures des voûtes attribuées (p. 120) à *Simon Vouet* n'ont pas été faites par lui, mais par son frère *Aubin Vouet* (V. Félibien, *Entretien sur les vies et les ouvrages des plus excellens peintres,* III, 392).

(3) C'est la seule entrée du château depuis François Ier jusqu'en 1684, où Louis XIV en fit créer une seconde au milieu du bâtiment Sud (rue Thiers), laquelle a subsisté jusqu'au moment de la mise en train de la restauration des bâtiments de cette façade Sud vers 1875 (??). Deux historiens locaux ont écrit que cette entrée (faite par Louis XIV) était la *seule entrée* du château de François Ier. C'est une erreur ajoutée à plusieurs autres des mêmes auteurs (Rolot et de Sivry, *Précis historique de Saint-Germain*, 1848, p. 22).

petites pièces formant des appartements séparés). On nous suivra donc fort aisément dans notre investigation des lieux princiers : tous les renvois seront faits aux numéros ou lettres du plan officiel.

Nous prendons successivement chaque bâtiment en identifiant les logis, du rez-de-chaussée jusqu'aux combles. Nous n'avons pas réussi, faute de spécifications assez claires, à les identifier tous, hâtons-nous de le dire. La plupart de ceux qui ont abrité les personnes de marque l'ont été : c'est l'essentiel.

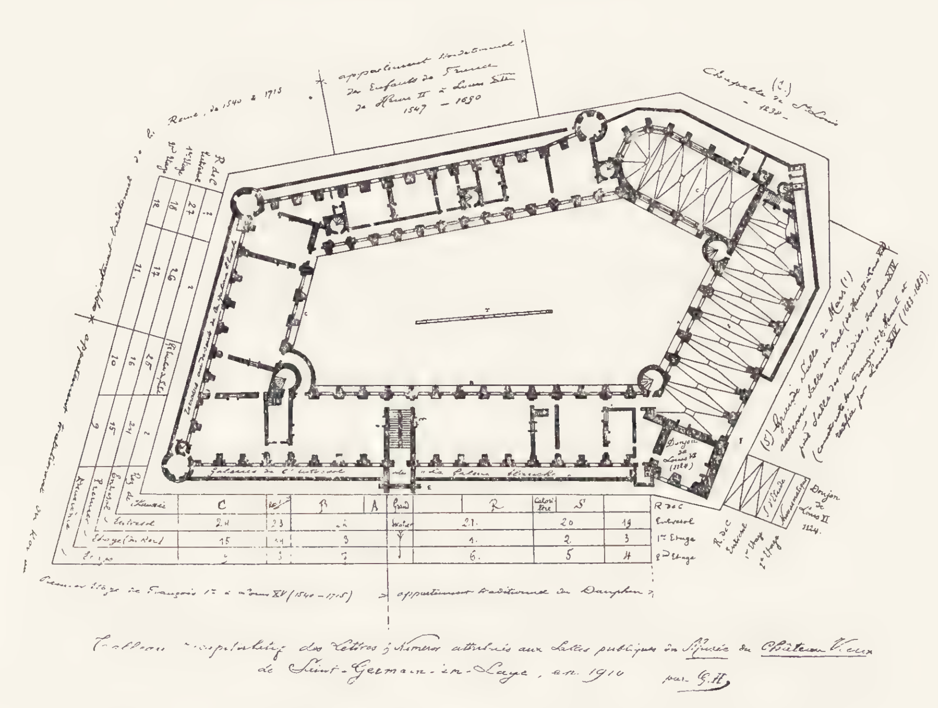


Fig. 17. — Division et numérotage des salles du Musée archéologique au Château de la Renaissance.

Bâtiment Ouest. — En entrant par le pont-levis et la grande porte qui n'avait rien de commun architecturalement avec l'entrée restaurée en 1906 (1), on trouvait :

Au REZ-DE-CHAUSSÉE, à gauche de l'entrée, *la forge de l'orlogeur* (loge actuelle du concierge) ; derrière elle, la petite galerie : passage conduisant au pied de la grande vis de cet angle N.-O. de la cour ; et au-dessus de la *forge*, à l'entresol, la chambre dudit « orlogeur ».

La forge était munie d'un foyer, avec soufflets, établis et outils nécessaires (2).

(1) La restauration actuelle est un placage de l'*entrée du Roi, en 1684* (sur la rue Thiers), appliquée sur la façade Renaissance de 1548 ? Jamais il n'y eut rien de tel sous François Ier.

(2) 7 soupentes, soufflets, forge, cuiller, étau, 2 valets, 2 étriers, 1 grande manivelle (V. comptes, 1548-50, dans DE LABORDE, *Comptes*, T. II).

Au REZ-DE-CHAUSSÉE, à droite, la galerie (1) conduisant à l'extrémité du bâtiment derrière la chapelle, desservait la *chambre du guet des Suisses*, au long de l'entrée, et les pièces de la *cuisine de bouche du Roi* à la suite; puis, à l'extrémité, les *retraits communs* (w.-c.) du personnel et, tout à côté dans la courette, un appentis couvert pour plumer et habiller les volailles du Roi (v. FIG. 1).

A l'ENTRESOL, se trouvait le *garde-meuble* du Roi, la *chambre des armes* du Roi, toutes deux prenant jour sur la cour intérieure du château. La galerie extérieure de l'entresol constituait le chemin de ronde.

Sur toute la longueur de ce bâtiment, au 1er étage, s'étendait, vaste et majestueuse, la fameuse *Salle du Bal* — où nous avons vu se donner, le 19 mai 1549, le festin à l'occasion du baptême de Louis d'Orléans, 2e fils d'Henri II, là même où Louis XIV, cent ans plus tard, dansera les ballets; là où, encore, seront données les représentations des tragédies de Racine, à côté des pastorales de Quinault, Benserade et Lulli. N'anticipons pas.

Cette *Salle du Bal* contenait la *cheminée dite de Castille* placée assez énigmatiquement dans le bout, à la coupe, derrière la chapelle, hors d'axe de la salle même (2), et cachant un petit escalier de service, situé derrière elle, et conduisant à un *Tribunal* ou tribune (réservée à ??). Au-dessus de la Salle du Bal, les terrasses en pierre de liais.

Le *Donjon* comportait:

Au SOUS-SOL, au fond des fossés, la *prison* voûtée et sombre, glaciale. D'oubliettes, pas une trace. Laissons ces billevesées aux romanciers!

Au REZ-DE-CHAUSSÉE du donjon: attribution inconnue (3).

A l'ENTRESOL : *garde-robe de Monseigneur le Cardinal de Guise*, dont la *chambre* était située au-dessus, au premier étage (actuellement salle d'étude, bibliothèque).

Aux DEUXIÈME ET TROISIÈME ÉTAGES, les attributions à faire sont imprécises.

Bâtiment Nord :

Au REZ-DE-CHAUSSÉE : une seule chambre est désignée clairement, celle de Madame la comtesse de Saint-Aignan, mais l'attribution de la pièce reste incertaine (peut-être la salle S?).

A l'ENTRESOL, une seule identification est assurée: Salle 24, réservée aux tapisseries du Roi. On sait que les tapisseries du Roi étaient de toute beauté. François Ier en avait acheté, en Flandre par exemple, un grand nombre. Il en avait commandé d'autres. Le garde-meuble de Louis XIV conservait encore quelques échantillons de ces tentures, entre autres une *tapisserie dite de la Reine Claude:* six pièces et un dais. (v. GUIFFREY. *Inv. du Mobilier*, T. II, p. 210 et 264). Ces tapisseries, en outre de leur beauté intrinsèque, étaient une véritable nécessité meublante dans des pièces mal

---

(1) Dans cette galerie, des mangeoires existaient au long du mur pour les chevaux de service du guet. Elle était dallée en carreaux losanges, en pierre de liais de Notre-Dame des Champs.

(2) V. le plan d'Androuet (V. Fig. 1, p. 5) où elle figure clairement, d'accord avec les comptes: escalier *au bout d'un petit passage allant du tribunal en passant derrière la cheminée de Castille.*

(3) Probablement un magasin dépendant de la forge de l'orlogeur située à côté.

conçues pour le bien-être de l'habitation. Les grandes baies, les hautes cheminées, les portes souvent grandes ouvertes augmentaient la fraîcheur de pièces aux murs de pierre nue. On mettait en état l'appartement du Roi en tendant ces tapisseries partout où leurs dimensions le permettaient. Sous tous les règnes précédents, il en



Fig. 18. — Cheminée dite de Castille, dans la Grande Salle du Bal (1er étage, bâtiment Ouest).

était ainsi. Louis XIV en aura, à son tour, soit qu'il les ait achetées, soit plutôt qu'il les ait fait fabriquer aux Gobelins.

Au PREMIER ÉTAGE, *dit* étage du Roi, on attribuait les salles 1, 2 et 3 aux appartements du Dauphin et de la Dauphine.

Il faut entendre ici les appartements destinés protocolairement, dans le projet primitif de François Ier: ceux d'Henri (II) et de Catherine de Médicis, mariés en 1533 (1). A dater de 1547 (31 mars), c'est François, fils aîné d'Henri II, qui étant Dauphin, prend possession nominale dudit appartement, mais vu son âge encore tendre — il était né à Fontainebleau le 19 janvier 1544 — il logeait généralement dans l'aile Sud, au second étage, dans le cabinet-triangle situé au-dessus de celui de sa mère (V. FIG. 17).



FIG. 19. — Le château de Carrières (2)
résidence passagère d'Henri II et de Catherine de Médicis
avant leur accession au trône.

L'appartement officiel était trop froid pour l'enfant débile qui n'en jouira que peu de temps, en 1558 et 1559, après son mariage avec Marie Stuart et avant d'être roi de France éphémère sous le nom de François II, le 10 juillet 1559.

Henri (II) et Catherine, une fois mariés et pendant la période de reconstruction du château, 1539-1547, avaient une autre demeure : celle du château de Carrières-sous-Bois, sur les bords de la forêt de Laye, entre Saint-Germain et Maisons-Laffitte.

(1) V. T. Ier, *Eclaircissements* XI, p. *37*, n° VII.

(2) Nous avons une mention des comptes qui révèle ce détail : *Les estayemens d'une galerie et du plancher d'une chambre haulte près la chappelle au chasteau de Carrières où est logé Monseigneur le Dauphin*. Nous ne croyons pas qu'il puisse être question de François (II) !

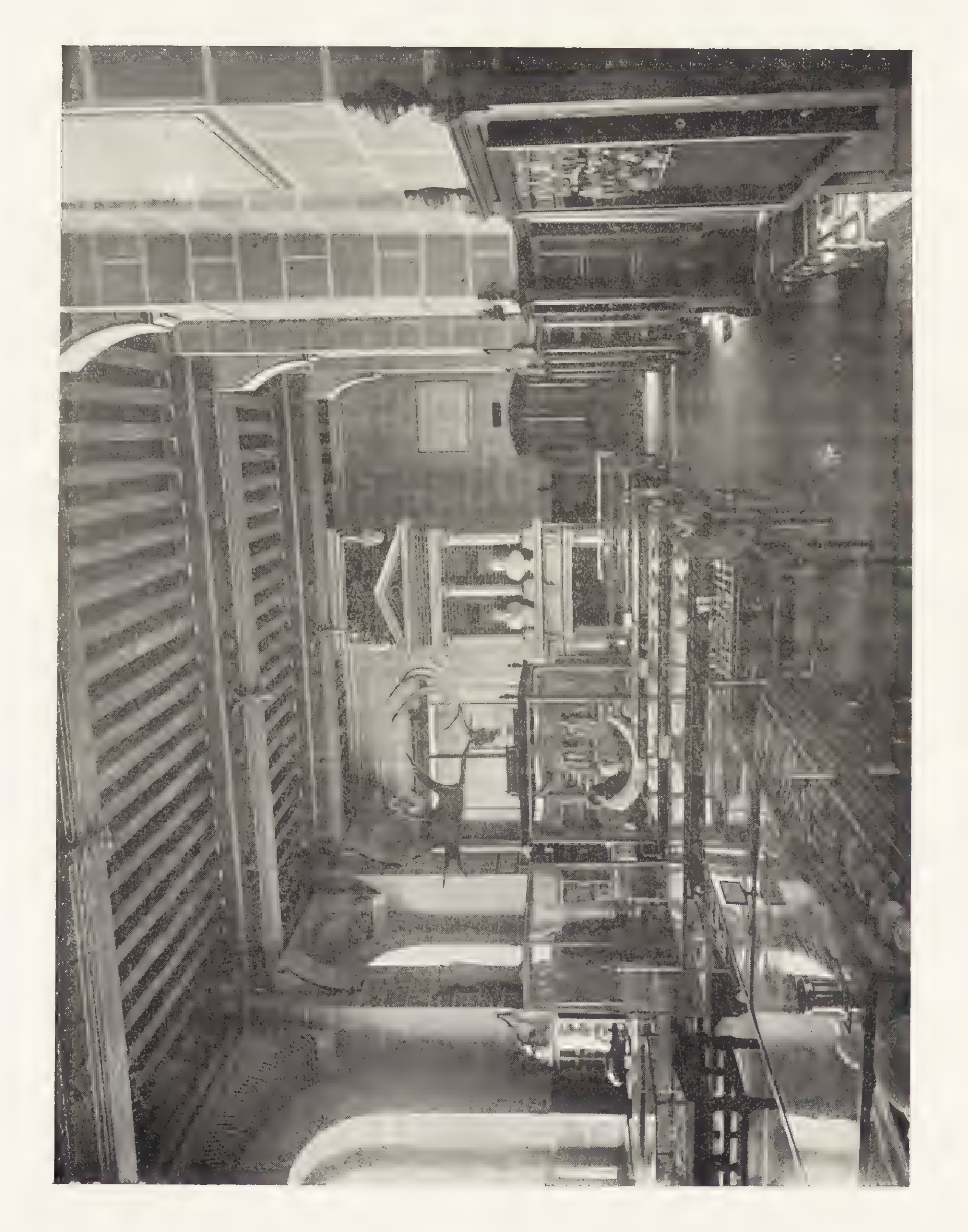


Fig. 20. — Salle des Gardes de Mgr le Dauphin.
Actuellement, salle 1, au 1er étage à droite, façade Nord.

La carte de *De Beaulieu* dont on a vu déjà plusieurs extraits (1) nous fait connaître superficiellement l'état de ce petit château qui abritait également les équipages de chasse à courre de François Ier, plus près du terrain de chasse, qu'ils n'auraient été à Saint-Germain même.

Revenons au château de Saint-Germain.

Passagèrement, quelques-unes des pièces de l'appartement du Dauphin, (salles 2 et 3), ont été habitées par le jeune Louis, duc d'Orléans, né au château en 1549 et mort en 1550. L'enfant était malade et on l'isolait de ses frère (François) et sœurs (Elisabeth et Claude). C'est de ce Louis qu'il a été question, lorsque nous passions en revue les baptêmes dont la chapelle du château fut le théâtre (V. T. Ier, p. 109).

Suivons.

La salle 1 fut officiellement, toujours, la « Salle des Gardes de Monseigneur le Dauphin » (V. FIG. 20), comme la salle 13 était la « Salle des Gardes du Roi ».

Salle 14, garde-robe du Roi et entrée particulière de son appartement auprès de la grant-viz (V. FIG. 13), dans l'angle gauche de la cour.

Salle 15, chambre du Roi. Le lit était adossé au mur, auprès de la cheminée, face aux fenêtres (2). A la porte, une draperie verte était suspendue à une tringle de fer.

La disposition que nous venons de voir, de bout en bout du 1er étage de ce bâtiment Nord, n'a jamais varié dans la suite.

Au SOUS-SOL était le « *gobelet du Roi* », c'est-à-dire ses caves particulières.

De l'entresol, c'est-à-dire des galeries du chemin de ronde, s'élançait par-dessus les fossés le « pont de maconnerye » s'arcboutant sur les murs extérieurs des fossés, (V. FIG. 14) et permettant au Roi de descendre de son appartement au parc sans sortir par la cour des cuisines ou *basse-court* (3).

C'est encore par ce pont (4) que le Roi descendait à son « *petit édifice* », dans les fossés, où « *le Roi se armait* » disent les comptes du temps. On en a déjà dit quelques mots à propos des travaux ordonnés par Philibert de Lorme.

Le Roi descendait dans la cour intérieure du château, soit par la grande vis située dans l'angle de son appartement, soit par le grand escalier d'honneur (V. FIG. 21) en traversant la Salle des Gardes (salle 13, Alesia).

Au DEUXIÈME ÉTAGE, salles 9, 8 et 7, *chambre, garde-robe et salle de Monseigneur le connétable Anne de Montmorency* (5). Salle 6, *grande salle du conseil.* Salles 5 et 4 sans attribution précise.

Au TROISIÈME ÉTAGE, dit LE GALETAS, nous trouvons des personnages très intéressants. Mais avant de les dénombrer, nous devons poser une question préalable. Qu'était-ce que ce troisième étage ? Il est inconnu historiquement, et, néanmoins, il a

(1) V. T. Ier à la Table des Illustrations.

(2) Louis XIV fit remanier toute cette pièce, on le verra.

(3) On l'appellera *Grand Commun* sous Louis XIV.

(4) V. la fig. 16 le pont couvert, descendant, à la gauche du dessin de Pérelle. Ce pont a existé jusqu'en 1680 et Louis XIV en fit constamment usage, pour aller faire son tour au parc.

(5) Sous Louis XIV ce sera l'appartement de Madame de Maintenon.



Fig. 21. — Grand escalier d'honneur desservant les appartements du Roi et du Dauphin au 1er étage du bâtiment Nord, façade sur le parterre.

existé puisqu'il était habité. Architecturalement, on ne le devine pas. Le château, dans les dessins connus, n'apparaît jamais qu'avec deux étages au-dessus de l'entresol. Il faut donc admettre — comme nous y serons obligés par le même sujet en étudiant le règne de Louis XIV — l'existence d'un étage en soupente, établi à une certaine hauteur du second étage, et éclairé au ras du plancher par l'imposte demi-ronde des fenêtres dudit deuxième étage. Singulier logis pour les filles du Roi, la petite Marie Stuart et leurs femmes de compagnie, gouvernantes et autres.

Il est bien certain, en effet, que les pièces établies en soupente au-dessus des salles actuelles 9, 8 et 7 furent dévolues les 9 et 8, pour sa chambre et sa garde-robe, à Marie Stuart, enfant de six ans, alors appelé la « *petite royne d'Escosse* », amenée au château vieux en 1548. Elle y fut élevée dans la compagnie d'Elisabeth et de Claude, filles de Catherine de Médicis, et tout enfants comme elle, dont les chambres étaient contiguës à la sienne, au-dessus du n° 7 divisé par des cloisons adventices. De l'autre côté du grand escalier, c'est-à-dire au-dessus de la salle 6, une même soupente servait de « *salle ou besongnent les peintres* » et Monseigneur de Brissac n'était pas mieux logé puisqu'il occupait la soupente, à la suite de la salle des peintres, c'est-à-dire au-dessus de la salle 5 ou 4.

On nous excusera de faire allusion à un fait d'ordre hygiénique que nous copions littéralement dans les comptes parce qu'il nous dévoile un côté fâcheux du laisser-aller de l'époque, et de l'insouciance des gens, même haut placés, dans la hiérarchie sociale de ce temps : « La maçonnerye de plastre des sept cloisons faicte de neuf tant au hault tant du grand escalier que dez six viz dudict chasteau en l'estaige au-dessus des galtas, pour garder que l'on ne monte sur les terrasses et pour garder aussi que desdicts galtas on ne puize faire ordure au hault desdictes viz. »

De fait, si nous regardons avec attention le plan d'Androuet du Cerceau et si nous lisons de même les comptes, nous nous rendrons compte que les locaux nécessaires pour parer à ces inconvénients quotidiens n'avaient pas paru une nécessité de premier ordre. Disons-le donc une fois pour toutes, la propreté domestique n'avait pas fait un pas depuis les siècles passés (1), et les oripeaux de soie et damas dont se couvraient nos princes ne doivent pas nous faire illusion sur leur indifférence à d'autres points de vue. Passons à un autre pôle de l'histoire du château.

On cite, à chacun des 1er, 2e et 3e étages, une chapelle ou oratoire privé du Roi, de la Reine et de Madame Marguerite sœur unique du Roi (2). Ces oratoires superposés sont localisés près la « *grand viz* ». Il est probable que l'on avait fait une emprise de quelques mètres sur un bout des salles 16 et 10 pour y aménager ces *retiros*. Mais nous ne pouvons rien affirmer à ce sujet.

---

(1) Un siècle plus tard aucun progrès n'avait été réalisé dans cet ordre, et à chaque départ de la cour il fallait procéder à un nettoyage à fond du château et des fossés.

(2) Il s'agit de Marguerite de France, 4e fille et 7e enfant de François Ier et Claude de France, seule fille restée vivante en 1550 : elle épousa, en 1559, Emmanuel-Philibert de Savoie. V. T. Ier, *Eclaircissement* XI, p. *38*.

Bâtiment Est :

Au pied de la *grant viz* (royale) et sous partie d'icelle, la garde-robe de *Mademoiselle la Bastarde?* Qui est cette « bastarde? »: Diane de France, née en 1538, fille de la duchesse de Valentinois, Diane de Poitiers? La chambre de l'intéressante enfant était dans le bâtiment Sud : on le dira plus loin.

Il est impossible de rien fixer pour les salles du rez-de-chaussée et nous n'osons le faire pour celles de l'entresol (1) (n°s 24, 25, 26, 27).

Au PREMIER ÉTAGE : n° 16, peut-être oratoire privé du Roi ; n° 17, grande salle de réception entre les appartements du Roi et la chambre de la Reine occupant le n° 18 avec la tour S.-E. comme cabinet annexe de cette chambre.

Sur l'une des fenêtres (de cette tour?), la Reine avait fait mettre des vitraux de couleur dont l'un, rond, portait un A couronné. A l'autre fenêtre, même vitrail avec une fleur de lys (2).

Nous ignorons tout de la décoration des appartements royaux (3).

Au DEUXIÈME ÉTAGE : mystère impénétrable sur les locataires désignés, sauf la chapelle privée de la Reine, au-dessus de celle du Roi (n° 10 probablement).

C'est dans cette chapelle que le Roi avait serré ses coffres particuliers. Il avait fait mettre « *un gros cadenatz à deux fermetures garny d'une grosse chesne carrée* » à la porte de cette chapelle pour les mieux garder en sûreté (4).

Au TROISIÈME ÉTAGE : chapelle de Madame Marguerite, au-dessus de celle de la Reine. Puis, chambres de Madame Marguerite, de la gouvernante de la Reine d'Ecosse et de Madame du Péron, sans qu'il soit possible de fixer les numéros occupés par l'une ou par l'autre. Ces salles n'existent plus : elles étaient en soupente sur les pièces actuelles.

Bâtiment Sud (On ne le visite plus) :

Au REZ-DE-CHAUSSÉE : en partant de la gauche de notre plan (FIG. 17).

1re pièce : chambre de *Madame la Grant Seneschalle* (Diane de Poitiers).

2e et 3e pièces : chambre et garde-robe de Madame la comtesse de Bryenne.

4e et 5e pièces : chambre et deuxième garde-robe de Mademoiselle la Bastarde, Diane de France (5).

6e pièce : garde-robe de *M. l'Ambassadeur de Portugal* venu pour le baptême de Monseigneur Louis d'Orléans, en 1549.

---

(1) Sous Louis XIV, c'était la moitié *de l'appartement de la Montespan*, dont l'autre moitié occupait les quatre premières pièces du bâtiment Sud sous l'appartement de la Reine.
La Montespan était logée, du double plus au large que la reine Marie-Thérèse.

(2) DE LABORDE, *Comptes*, II, 321.

(3) La reine Catherine devait *bibeloter* de ses mains, car le serrurier Mathurin Bon avait livré « *deux goujeons de fer, chacun de trois pieds de long et une verge de fer de deux pieds, avec trois gros crochets, le tout servant au tour ou besongne la Reine* ». Ce détail était-il connu? Il est curieux à rappeler.

(4) DE LABORDE, *Comptes*, II, 310.

(5) On sait le rôle politique joué par cette fille d'Henri II, dans les guerres de religion.

7e pièce : chambre de *Madame l'Admérade* (?) lisez: Madame l'Amiralle.

8e pièce : chambre de Monseigneur le cardinal de Bourbon.

A l'ENTRESOL : dans la tourelle : chapelle-oratoire de la duchesse de Valentinois. Les 4 premières pièces : petit cabinet en triangle, chambre, salle et garde-robe de *Madame la duchesse de Valentinois.*

Il est à remarquer que si le protocole avait fixé les appartements royaux au premier étage, un autre protocole, plus lâche, avait fait réserver à la favorite l'appartement situé au-dessous de celui de la Reine. C'est touchant en vérité. La hauteur relative des étages occupés par les deux femmes soulignait le rang de chacune d'elles dans la hiérarchie officielle. Sous Louis XIV, la Montespan occupa les appartement de la duchesse de Valentinois, et Mademoiselle de La Vallière ceux audessus de la reine Marie-Thérèse. La Reine était entre deux « feux ».

Au PREMIER ÉTAGE : 1re pièce : petit cabinet en triangle de la Reine, d'où partait le pont de charpente descendant de l'appartement de la Reine (1), par dessus les fossés, au parc : ou mieux à ce que l'on appelait le côté du parc, par extension de cette appellation, puisque le parc était en réalité le quinconce actuel et que, tout autour du château, à l'Est et au Sud, régnait une grande esplanade naturellement gazonnée. C'est sur cette esplanade que se livra en 1547 (juillet) le fameux duel du sieur de Jarnac contre François de Vivonne de La Chastaigneraie, dont on parlera ci-après.

2e, 3e et 4e pièces : elles dépendaient de l'appartement de la Reine.

5e, 6e, 7e et 8e pièces : occupées, sans qu'on puisse en fixer l'ordre à coup sûr, par les locataires suivants, certains toutefois : M. de Mascou (probablement *de Mascon*), Monseigneur d'Humières, Madame d'Humières; Monseigneur Louis d'Orléans enfant (2).

Au DEUXIÈME ÉTAGE : 1re pièce : cabinet en triangle du Dauphin. (V. p. 32).

Les deux premières pièces carrées de cet étage furent attribuées sous Louis XIV à Louise de La Vallière.

Puis, Monseigneur le cardinal de Ferrare, frère du prince de Ferrare, époux de Renée de France, belle-sœur du feu roi François Ier.

Au TROISIÈME ÉTAGE : rien de certain; les désignations sont trop vagues.

En définitive, l'identification certaine de la grande majorité de ces logis nous donne une note assez caractéristique du château habité vers 1548-1550; mais, par la division des pièces, un grand nombre d'appartements avait trouvé place dans la demeure royale, trop étroite prise dans son ensemble. Il faut admettre cette subdivision à l'infini, à l'émiettement pourrait-on dire, pour ne pas s'inscrire en faux contre la possibilité d'avoir vu se loger au château la foule des personnages dont les noms suivent, et que les comptes des bâtiments nous révèlent en nous apprenant le genre de « réparations locatives » faites à leur logis respectif, preuve qu'il existait.

---

(1) Construit par Philibert de Lorme à la demande de la Reine. (V. citation précédente, p. 26).

(2) Il paraît plausible de fixer : 5e pièce, chambre de Monseigneur Louis; 6e pièce, garde-robe du Dauphin; 7e pièce, Madame d'Humières; 8e pièce, Monseigneur d'Humières; 9e pièce, M. de Mascou.

Le Roi.
La Reine.
Madame Elisabeth.
Madame Claude.
Monseigneur le Dauphin.
Monseigneur Louis d'Orléans.
Madame la duchesse de Valentinois (Diane de Poitiers) dite aussi *la Grand'Sénéchalle* (1).
Monseigneur le Connétable (2).
Madame la Bastarde (3).
S. M. la Reyne d'Ecosse (Marie Stuart).
Monseigneur le cardinal de Ferrare.
Monseigneur le cardinal de Châtillon.
Monseigneur le cardinal de Vendôme.
Monseigneur Bochetel.
Monseigneur d'Etampes.
Monseigneur d'Andelot.
Monseigneur le Receveur de Sens.
Le S[r] Pierre Strosse (Strozzi).
Madame d'Aumale.
Madame de Saint Pol (Paul?).
Le président Bertrandi.
Monseigneur le général de la Chesnaye.
Monseigneur le cardinal de Guise.
Madame de Sedan et ses enfants.
Monseigneur et Madame d'Humières (Gouv. des Enfants de France).
Monseigneur de Saint André l'aîné.
Monseigneur l'Amiral et Madame l'Amiralle.
Madame Marguerite, sœur unique du Roi (Henri II).
Le Pétagogue (?) de Monseigneur le Dauphin.
L'apothicaire du Roi.

La plupart des personnages qui précèdent avaient déjà leur logis assigné au château du temps de François I[er].

Entre 1548 et 1550 on trouve en plus :

Les femmes de la Reine.
Monseigneur le cardinal de Bourbon.
Madame de Canaples.
Madame d'Arçonval.
Madame la sénéchalle de Poitou.
Madame de Canis (ou de Cany).
Madame de Gernac.
Madame de la Troullière.
Monsieur du Gouyer, médecin du Roi.
Monsieur de Mascou.
Monseigneur de la Roche
Monseigneur de Marchaumont
Monseigneur le cardinal du Bellay
Monsieur de Saint Vallier
(Logés dans les bâtiments de la Basse-Court)
Monsieur le comte du Maine.
Monsieur d'Achon.
Madame du Peron.
Madame de Nemours.
Monseigneur le maréchal de Saint André, le Jeune.
Madame d'Esnay (ou d'Ainay).
Messeigneurs de Montmorency.
Monseigneur de Brissac.
Madame de Sainte Polance.
La *petite Nayne* de la Reine (?).
L'ambassadeur de Portugal.
Madame la comtesse de Saint Aignan.
Madame de Brissac.
Monseigneur de Villeroy
Monseigneur de Rochepot (4)
(Logés dans les bâtiments de la Basse-Court)
Le Roy de Navarre (5).
Madame de Macy (ou de Massy) (6).

---

(1) Comme veuve de Louis de Brezé comte Louis de Maulévrier, grand sénéchal de Normandie (+ en 1531),

(2) Anne de Montmorency.

(3) Diane de France, fille naturelle d'Henri II, et épouse de François de Montmorency, fils du connétable Anne de Montmorency.

(4) François de Montmorency, fils aîné du connétable Anne de Montmorency et époux de Diane de France, fille naturelle d'Henri II.

(5) Antoine de Bourbon (époux de Jeanne d'Albret depuis 1527), père d'Henri IV, roi de France en 1589.

(6) Nous aurions pu proposer nombre d'attributions plausibles pour ces personnages, vu leur rang protocolaire. Nous ne l'avons pas fait pour rester fidèle à notre engagement de ne produire que des faits certains.

Incidemment on rencontre encore :

Monseigneur de Boisy.
Monseigneur le cardinal de Tournon.
Madame de Barbezieux.
Monseigneur de Saint Cierque.
Le secrétaire Bayard.
Madame de Montpencier.
Madame de Telligny.
Mademoiselle de Castellau.
Monseigneur et Mademoiselle du Gougier.
Madame la princesse de Navarre (Jeanne d'Albret, épouse d'Antoine de Bourbon).
Monseigneur de la Bourdaizière.
Madame d'Oranne.
Madame de Hannières (ou d'Asnières).

Une telle quantité de personnes à loger implique la nécessité de créer dans le logis « inextensible » le nombre de pièces suffisantes pour les recevoir. Aussi n'y a-t-il pas à douter que ce qui fut certainement pratiqué dans la salle 7 du 3e étage, façade Nord, pour constituer deux pièces *au moins* dans cette salle, afin de donner à chacune des filles du Roi leur chambre particulière, fut tenté partout où on le put, sans difficulté vraiment insurmontable (1). Et, sans aucun doute encore, on peut inférer que ces alcoves innombrables pompeusement dénommées sous Louis XIV. « chambre de l'appartement de M. X... », n'étaient pas autre chose que l'ancien morcellement, opéré sous Henri II, pour donner asile à la nuée des personnes de la cour dont la liste vient d'être établie d'après les comptes mêmes des aménagements opérés à leur intention. Toutes ne logeaient d'ailleurs pas au château, plusieurs, et non des moins marquantes, avaient leurs chambres dans le bâtiment de la basse-court ou Grand-Commun. On a pris soin de le noter à la suite des noms intéressés. C'était un pis-aller encore appréciable bien que le luxe (?) de l'installation ait toujours laissé à désirer partout, au château ou à la basse-court.

Ici donc, de même que nous pourrions produire les vues du château en 1660 comme étant celles du château de 1550, de même nous serions encore dans la simple vérité en produisant les plans des étages établis en 1685, comme la figuration de ceux de l'époque dont nous nous occupons (2) (v. FIG. 22 ci-contre).

Décoration intérieure. — Ce sous-titre est une gageure; hâtons-nous de détromper de suite notre lecteur. On a dû remarquer, en effet, l'absence complète de tout libellé de ce chef, en parcourant le relevé des comptes donné précédemment. Rien, absolument rien ne figure à ce titre dans les comptes résumés par Félibien des Avaux, et ceci est d'autant plus à mettre en relief, que cet auteur recherchait surtout, et avant tout, le document d'art pur. Si donc il n'a rien transcrit, c'est qu'il n'y avait absolument rien à transcrire, attendu qu'il a copié minutieusement tous les noms d'artistes et les œuvres faites par eux à Fontainebleau, et portées avec les sommes payées pour chacune d'elles dans les mêmes registres de comptes des bâtiments. La lacune pour Saint-Germain est typique, on l'avouera.

(1) Un exemple entre cent : on lit dans les comptes de maçonnerie de 1547-1550 : « Les cloisons faites de neuf *pour la séparation d'une chambre érigée de nouvel en partie de la grand'salle du galtas.* » Il s'agit de la pièce n° 6 du 3e étage bâtiment Nord.

(2) Il est très aisé de retrouver sur ce plan les gros murs du château tels qu'ils se montrent sur la planche fig. 17, p. 29. Il n'y a pas à considérer sur le plan fig. 22 les cinq gros pavillons élevés par Mansart aux cinq angles du château d'Henri II.

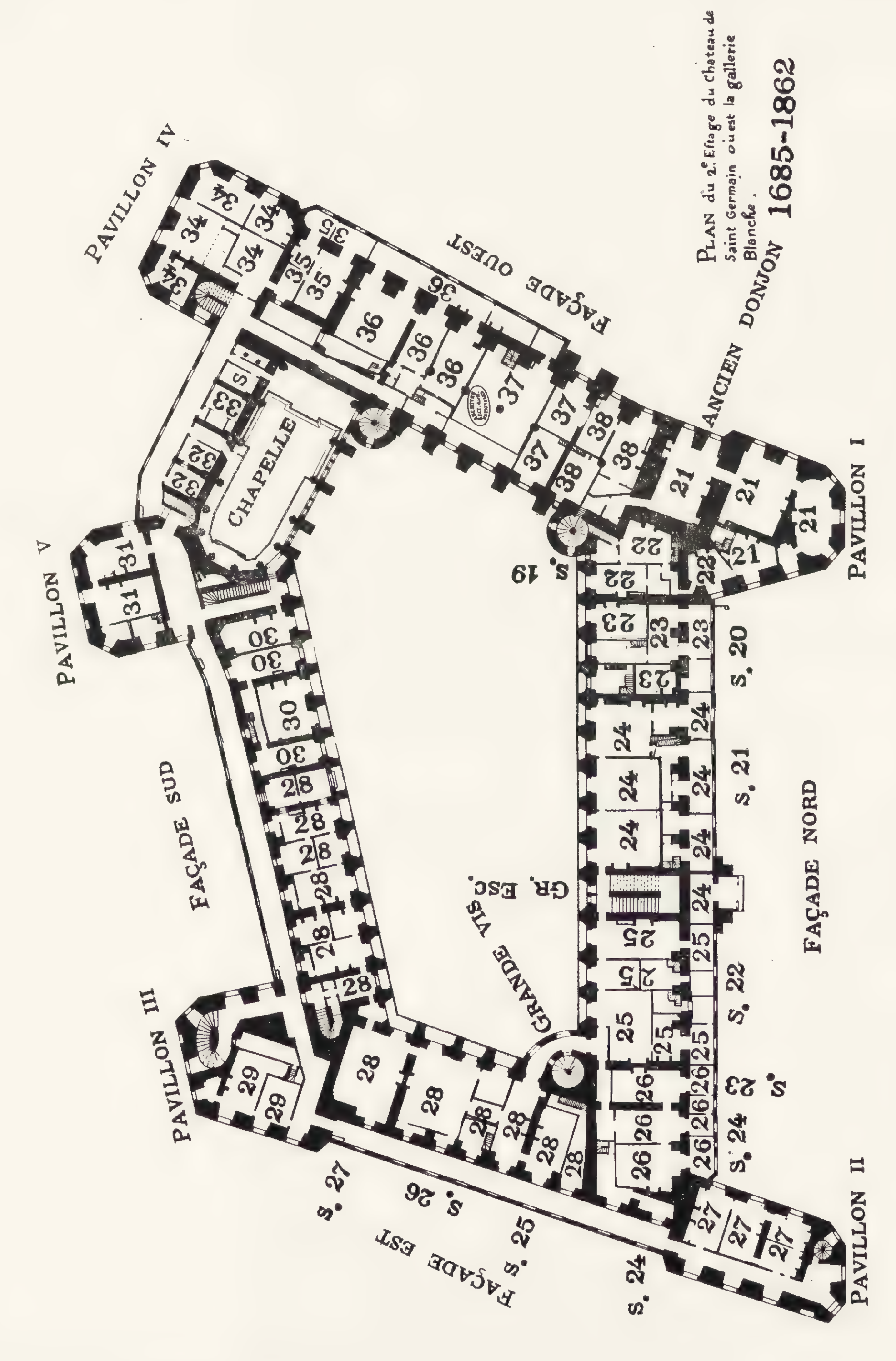


Fig. 22. — Plan de l'entresol du château vieux sous Louis XIV. Appartements numérotés en 1685.

Les murs, la menuiserie et la serrurerie indispensables, la peinture et la vitrerie nécessaires, le gros œuvre d'un immeuble que l'on va louer vide et modestement présenté, tel fut l'aménagement sommaire du château de la Renaissance terminé par Henri II.

François Ier sans doute avait rêvé d'autres somptuosités. Ces plafonds à poutres apparentes, ces murs nus, ces pièces carrelées sont bien loin des richesses surabondantes qu'il avait semées à profusion dix années auparavant à Fontainebleau, et qu'Henri II avait encore augmentées.

Néanmoins, nous croyons fermement que François Ier n'eut d'autre but à Saint-Germain que de se créer une belle fantaisie bourgeoise en deux exemplaires: Saint-Germain et la Muette, ces deux sœurs jumelles si différentes (1) des autres maisons royales, comme le sont les fleurs des champs comparées aux fleurs d'appartement. Blois et Fontainebleau étaient les demeures seigneuriales, Saint-Germain et la Muette étaient les manoirs campagnards, et par leurs aspects extérieurs et par leurs dispositions intérieures. Rien dans les dispositions des pièces de ces deux demeures de Saint-Germain-en-Laye ne répondait aux exigences de l'étiquette protocolaire et nous ne serions pas autrement surpris que cette absence de pièces nécessaires à la hiérarchie de la cour n'ait été la vraie cause de l'abandon réfléchi que Louis XIV fit un jour du château de Saint-Germain, malgré les dépenses exorbitantes qu'il y consacra de 1660 à 1680 pour n'en rien tirer qui fut absolument acceptable.

Parler des fêtes somptueuses dont le château de la Renaissance fut l'heureux témoin, c'est rêver de chimères: la Salle de Mars était *encore à ciel ouvert* lorsque François Ier rendait le dernier soupir à Rambouillet!

Henri II compléta-t-il l'œuvre inachevée de son père en y introduisant l'élément artistique dont nous signalons l'absence?

Le compte de Nicolas Picart pour les trois premières années du nouveau règne nous répondra par la négative.

En résumé, la perte irréparable des originaux des comptes de 1540 à 1547 nous impose de ne pas savoir au juste en quoi ont consisté les détails artistiques de la construction nouvelle.

Attenances.

Par contre, au Nord du château, le jardin de Charles V existait, et nous le retrouvons cultivé avec soin sous François Ier. Il occupait toute la superficie du parterre actuel (2), à peu près jusqu'à la grille des Loges qui le limite encore de ce côté.

Sous François Ier, le mur de clôture du côté de la rue de Pontoise était tapissé de rosiers grimpants, courant sur des perches de bois retenues au mur par des crochets de fer (3). Dans ce mur était percée une porte donnant accès sur le chemin de

(1) Le château de Challueau, en Gâtinais, rentre néanmoins dans le même genre de construction.

(2) V. la fig. 14, plan général par Androuet du Cerceau.

(3) V. de Laborde, *Comptes II*, 309.

Pontoise (1). Du jardin lui-même on ne connaît que ce que le plan nous révèle : une succession de carrés, comme nos potagers sans prétentions nous en montrent chaque jour l'uniformité. De fait il y a tout lieu de croire que c'était un simple potager. François I[er] appréciait son rendement plus que sa beauté inutile.

Au Sud du château, dans les fossés, se trouvait un jeu de paume (2) que François I[er], amateur endurci de sports, fit refaire presque entièrement à neuf et paver de carreaux de terre cuite. Ses mesures étaient : 23 toises 3 pieds et demi de long (environ 47 mètres) sur 8 pieds de large. A l'un des bouts, une petite galerie de repos ; et, sur toute la longueur de la grande galerie, une marche de pierre pour « *plus justement veoir jouer à la paulme* ». Une grande tente de toile accrochée à un crampon de fer scellé dans le mur du château, sous la fenêtre de Monseigneur le cardinal de Bourbon, abritait les joueurs des rayons du soleil de l'après-midi (3).

Le Roi exubérant et infatigable perdit souvent en ce lieu de plaisir des sommes rondelettes. Par exemple, ce mandement au trésorier des menus plaisirs d'avoir à payer au S[r] de Villiers les « pots » que le Roi a perdus au jeu de paume le 1[er] mars précédent contre le cardinal de Lorraine et autres, montant à 302 écus (10.188 francs, valeur actuelle).

A l'extrémité Ouest du jeu de paume, François I[er] avait fait jeter par dessus les fossés un pont dormant (pour piétons seulement) permettant de descendre directement du château au fond du fossé par le moyen d'une petite vis (escalier) prenant naissance à l'extrémité de ce pont sur le mur extérieur du fossé (mur dudit sur la rue Thiers). Un petit pavillon s'ouvrant sur le pont même montre bien que l'accès de la vis était réservée aux habitants du château et que, du parc, les étrangers ne pouvaient avoir accès dans le château par ce pont réservé.

Telle est l'origine tant du petit pont (passerelle actuelle bien connue des promeneurs) que de la place qu'il occupe, sans raisons apparentes, à l'extrémité Ouest de la façade Sud. Si le Roi l'avait fait jeter dans le milieu même de ce corps de bâtiment, la passerelle eut coupé le jeu de paume en deux parties, tandis que placé à l'un des bouts il facilitait les allées et venues sans gêner les joueurs. Tout s'explique par les comptes, si arides quelquefois mais toujours si précieux (v. FIG. 23).

On trouve encore dans les comptes cet article suggestif : (compte de Jehan le Peuple, charpentier de Paris) « Avoir faict le chevallet de la jument ou *brandelouère* « dedans le parc, d'une pièce de cinq toises ung pied de long ou environ ». On connaît encore ce jeu dans nos écoles et dans nos campagnes : c'est la balançoire primitive

(1) V. de Laborde, *Comptes II*, 298. Sans doute dans l'axe de la rue Cagniard actuelle.

(2) V. fig. 14 et 15 le plan et la vue à vol d'oiseau de ce jeu de paume.

(3) Marguerite Deu, marchande toillière avait fourni 257 aunes de grosse toile de Houdan à 30 s. 8 d. l'aune, le 23 février 1547 (n. s.) 6 jours après le dernier séjour de François I[er] à Saint-Germain-en-Laye (17 février) qu'il ne devait plus revoir. Cette toile était tendue sur de gros poteaux scellés dans le mur extérieur des fossés, et de l'autre par des crochets prenant dans des crampons de fer scellés dans le mur du château au-dessous de l'appartement du cardinal de Bourbon (rez-de-chaussée sur la rue Thiers). V. fig. 23 les murs et galeries dans le fossé.

composée d'une longue planche posée d'équilibre en son milieu sur un tronc d'arbre couché, une personne se place à chaque bout; on sait le reste.

Dans le même parc, alors bien pauvre d'aspect, nous devons signaler la:

Ménagerie. — Les goûts de François Ier pour la chasse s'étendaient aux animaux exotiques quand il pouvait s'en procurer; mais le fait était rare. A plusieurs reprises, il avait reçu des moutons des Indes offerts par Charles de Mouy, seigneur de la Mailleraye. Les dons de chevaux de luxe flattaient mieux encore ses goûts de sportsman. Et ce n'était pas la civette confiée aux soins de Jean Lubier (ou Lubet), ni la magau (guenon) entretenue par Geoffroy Gilbert, dit *Cicero*, valet de fourrière du Roi, qui constituaient l'embryon d'une ménagerie. A côté de ces manies innocentes, on trouve une curiosité mieux placée à l'égard de « *bestes sauvaiges* » envoyées au Roi ou amenées vers lui du royaume de Fez: 1 louve, 1 lion, 3 autruches, 4 levriers; une autre fois: 8 chevaux, 4 chameaux, 6 autours, 1 once, 1 lion, 11 paires d'oiseaux, 8 levriers apportés au Roi par Piton. Tous ces arrivages étaient dirigés vers Paris, au palais des Tournelles, et gardés dans l'ancienne ménagerie de Charles V. Saint-Germain ne peut pas ne pas en avoir reçu quelques-uns.

On peut même signaler un passage du « lion du Roi » à Saint-Germain. Ceci nous est révélé par un mandement de payer à Mathurin Rivery, chargé dudit lion, 118 l. 10 s. « pour avoir conduit ledit lion à *la suite du Roi* du 25 juin au 29 novembre « 1538, à 15 sols par jour, de Fréjus à Saint-Germain, Compiègne, etc... » Tout le mois de septembre, le Roi était à Saint-Germain: le lion y fut donc gardé avec tous les égards dus à un animal « du Roi ».

Ce n'est qu'Henri II néanmoins qui fit construire la ménagerie, dont les comptes de 1548 nous révèlent l'importance: huit loges avec abri et courette enclose de grilles de fer; les cages étaient couvertes en tuile, et, par des trappes ménagées dans la toiture, on passait aux bêtes leur nourriture.

Devant les courettes, on avait ménagé une galerie d'où l'on pouvait voir les animaux sans danger. Il paraît que les pages ne respectaient pas toujours cet établissement, et montaient sur les toits pour « *veoir combattre les bestes sauvaiges* », car on trouve une mention de réparations faites à ces toitures, et pour cette cause même.

On ne sait pas au juste son emplacement, mais, d'après les comptes, elle devait être établie le long du mur du parc, suivant la ligne même de la rue Henri IV. C'est du côté des vignes, alors existantes jusqu'au haut de la colline, que se déversaient les eaux corrompues de la ménagerie.

En prolongeant la rue Henri IV actuelle de l'autre côté de l'avenue Gambetta, à travers les propriétés sises sur l'ancien boulingrin morcelé, on arriverait à la terrasse de la propriété dite de nos jours « le château neuf ». Les loges des bêtes de la ménagerie devaient se trouver là même dans l'angle formé par le mur de la terrasse et le mur de clôture au long de la rue supposée pour nous faire mieux comprendre.

Les comptes spécifient en effet que « la charpenterye de l'appentis de l'édiffice des « huict loges des bestes et animaulx saulvaiges » fut faite « au bout du parc dudict chasteau « du costé du port au Pecq ».

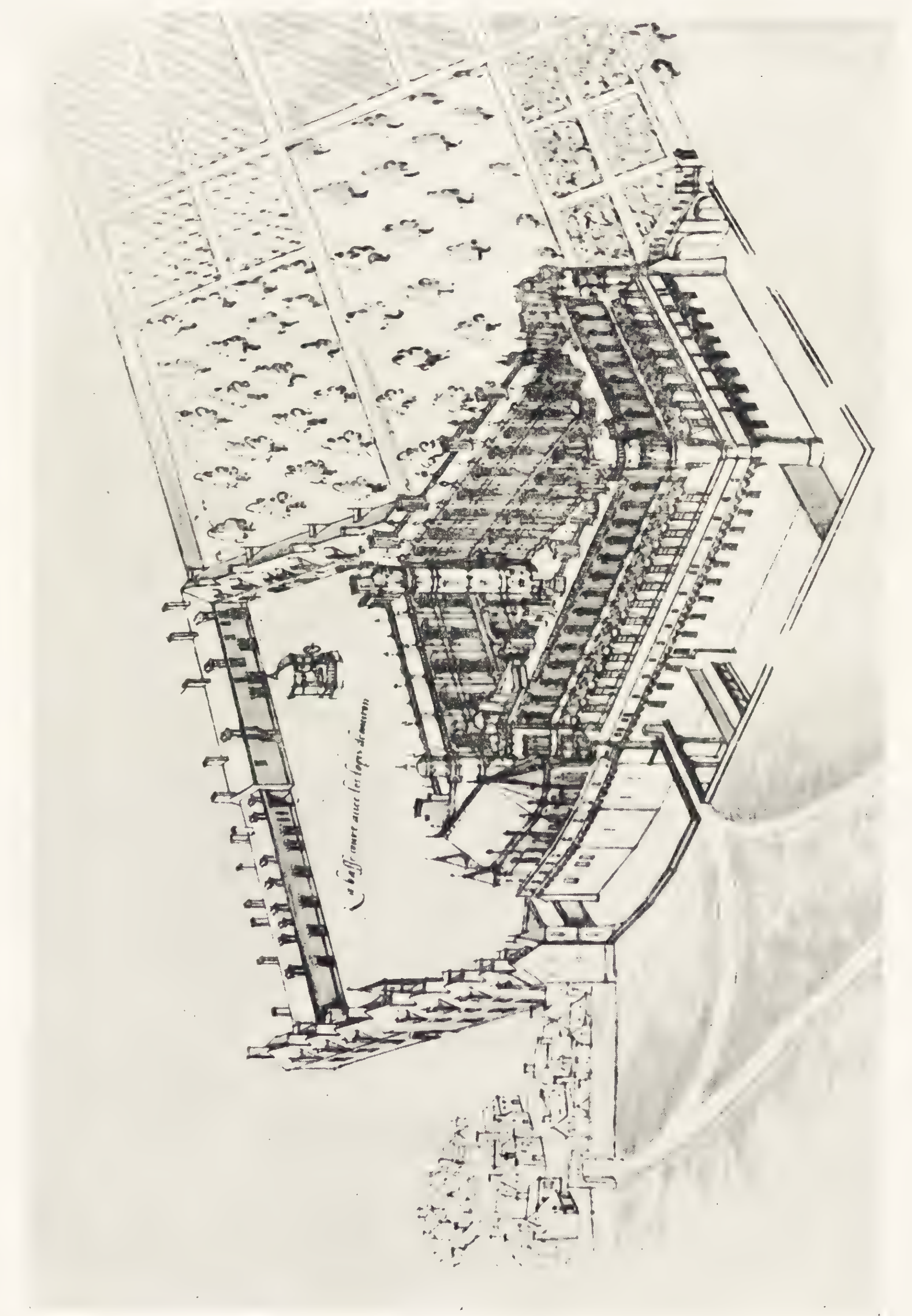


Fig. 23. — Agrandissement de la vue à vol d'oiseau (donnée fig. 15, p. 26) du Château de la Renaissance, pour les détails du jeu de paume et de la cour du Grand-Commun (Édité par Batsford, 94, High Holborn, Londres, 1910).

En un autre endroit, on lit, à propos de la maçonnerie, que ces loges étaient le long du « grand pan de mur qui se retourne par forme d'esquierre du costé dudict parc « jusques contre l'appentis où sont les logis desdictes bestes ».

Grand-Commun.

Le Grand-Commun de Charles V fut-il refait en même temps que le château? Mais d'abord qu'était le Grand-Commun de Charles V? Le plan de Du Cerceau nous fait connaître celui qui existait du temps de François I[er] et c'est tout ce que l'on peut en dire.

En principe les bâtiments du Grand-Commun étaient réservés aux offices de service : cuisines, fruiterie, fourrière ou magasin, échansonnerie ou gobelet (caves), et logements du personnel attaché au service particulier des personnes de marque logeant au château.

Mais, à côté des gens de service, on est assez étonné de voir des attributions de logements à des personnages dont le nom rappelle l'importance. Etaient-ce de simples « débarras » accordés à ces dignitaires? Pas toujours, cela est certain ; car pour quelques-uns on ne trouve leur logis nulle part dans le château. C'est donc qu'ils habitaient dans la Basse-Court lors de leur passage à Saint-Germain.

Il est fort difficile de classer les pièces attribuées à tel service. Les comptes des entrepreneurs ne donnent que de vagues notions sur la disposition des lieux. On se comprenait entre entrepreneur et architecte-vérificateur, au rappel de ces indications superficielles.

Néanmoins nous avons pu localiser : dans le bâtiment du Commun — remplacé aujourd'hui par l'immeuble de l'hôtel du « Prince de Galles » — les logements suivants, du côté de la rue au premier étage : chambre de Monseigneur (de Montmorency (le fils François de Montmorency) et chambre de l'apothicaire du Roi le long de l'allée ; puis chambres du cardinal de Vendôme, du cardinal de Châtillon, de Monseigneur Loys de Vendôme et de Messeigneurs les Maîtres d'hôtel du Roi ; enfin chambre du médecin de Monseigneur le Dauphin avec grenier au-dessus.

Dans le bâtiment adossé au chœur de l'église (1) : au rez-de-chaussée, la panneterie de Monseigneur le Dauphin ; au 1[er] étage, chambres de Monseigneur d'Etampes, de Messeigneurs d'Andelot (2) et de Châtillon, de M. le Receveur de Sens, de M. Pierre Strosse (3) ; puis, (à la suite sans doute), chambres et garde-robes des femmes de Madame d'Aumale et de Madame de Saint-Paul.

Dans le bâtiment du côté du jardin : (emplacement du café du Débarcadère), cuisine des ambassadeurs venus pour le baptême de Monseigneur Louis d'Orléans (en 1549), chambre, garde-robe et cabinet de M. le président Bertrandi, de Monseigneur le général de la Chesnaye, de Monseigneur de la Roche, de Monseigneur de Mar-

(1) On sait qu'elle était orientée à l'inverse d'aujourd'hui, l'entrée étant sur la place de la Paroisse et le chœur du côté du château.

(2) On verra plus tard une mention d'un tournoi donné sur l'esplanade du château en l'honneur du mariage de ce Monseigneur d'Andelot.

(3) Marié avec la deuxième fille d'Henri II et de Diane de Poitiers : il était donc le beau-frère de François de Montmorency.

chaulmont, de M. le cardinal de Bellay et de M. d'Achon, de M. le cardinal de Vendôme, de M. de Brissac, de Monseigneur de Villeroy, avec leurs offices, et du capitaine des gardes avec une pièce attenante dans laquelle il conservait les *Mues* des cerfs (1). Au-dessus de la cuisine des Ambassadeurs logeait Monseigneur de la Rochepot. C'était une deuxième chambre à sa disposition dont la première était sous son autre nom : François, Monseigneur de Montmorency (v. ci-avant).

Enfin au-dessous de la chambre du concierge était celle « où mangeaient les femmes de chambre de la Reine », à côté de la garde-robe de l'apothicaire du Roi. Le pétagogue de Monseigneur le Dauphin avait sa chambre au-dessus de la cuisine de la Reine.

On nous excusera de présenter cette nomenclature sous une apparence désordonné pour chaque corps de bâtiment, mais les libellés d'articles des comptes sont de vraies énigmes à déchiffrer et le plan que nous pouvons consulter est insuffisant pour que l'on puisse mettre un des noms cités plus haut, sur chacune des pièces attribuées. C'est donc un tableau d'ensemble du monde de la cour d'Henri II que nous avons tenté de donner à titre de curiosité historique. Il faudrait un volume pour faire revivre tout ce monde aristocratique dans l'immeuble même, mais les renseignements sont trop souvent incomplets, malgré tout, pour que l'on puisse s'engager dans une pareille entreprise.

Comment toute cette foule pouvait-elle loger dans les bâtiments dont on peut voir la représentation gravée en 1576 par Androuet du Cerceau ? C'est plus qu'une énigme à résoudre, cette fois, étant donné l'aspect des lieux qui éveillent plutôt le souvenir des communs d'une exploitation agricole que d'un château royal (FIG. 23).

On a dit maintes fois que ces bâtiments étaient ceux de l'ancien prieuré. C'est une supposition que rien n'établit, à cinq cents ans de distance surtout.

On remarquera encore dans la cour de notre Grand-Commun, le puits élégant qui, avec sa toiture, nous rappelle ces kiosques abritant les sources minérales de nos villes d'eaux : Vichy, Châtel-Guyon, Royat, etc. Aucun autre dessin ne nous a fait connaître ces détails historiques.

Sortant de la Basse-Court par la porte donnant sur le jardin (emplacement de la grille du parterre actuel) nous traverserons le jardin et nous dirigerons nos pas vers l'allée de la forêt prenant naissance à quelques toises du « pont de pierre du Roi ». A peu de distance dans cette allée, à droite, se trouvait un modeste édicule, oratoire de peu d'importance appelé la *chapelle de Saint-Michel.*

Chapelle de Saint-Michel.

Nous n'avons pu découvrir la date de sa fondation. Une chose certaine est qu'elle fut élevée sur les plans de Philibert de Lorme entre 1549 et 1559, comme en témoignent les termes même de son mémoire justificatif adressé à la reine-mère, Catherine de Médicis, vers 1562, en réponse aux détracteurs de son œuvre : « *Ils confessent,* écrit-il, *que la chapelle du parc que j'ay faict de neuf est fort jolye.* »

---

(1) On verra dans le chapitre suivant, consacré au château de la Muette, un rappel de ce genre de garde.

D'après ces mots « faict de neuf » il est clair qu'il y avait auparavant un autre oratoire tombé en ruines. Nous retrouverons celui de Philibert de Lorme plusieurs fois dans le cours des règnes suivants.



Fig. 24. — Chapelle de Saint-Michel, dans le petit parc, en 1576 (jardin anglais actuel), seul dessin connu (1).

Malgré toutes nos recherches nous n'avons pu découvrir les dimensions de cette chapelle. La vue que nous produisons ci-contre est un agrandissement du dessin gravé par du Cerceau en 1576 sur le côté droit de la grande planche donnée fig. 23. Ce dessin n'ayant qu'à peine 0.02 (centimètres) carrés, l'agrandissement obtenu par la photographie altère la pureté des lignes de la pièce originale. Il fallait que l'on pût se rendre compte de l'ensemble. On voit que c'était un oratoire construit sur un plan pentagonal avec une entrée précédé d'un pérystile. L'ensemble pouvait être « joli » comme le fait remarquer Philibert, son inventeur, mais l'exiguité du monument reste probable. On ne sait rien de sa décoration intérieure. Nous avons dit autrefois que l'emplacement probable de cette chapelle était celui de la serre actuelle du fleuriste du parterre (2).

Grande écurie du Roi.

La *grande écurie du Roi* était en ville « *en la granche de Guillaume Boullard et en la maison de Pierre Jouan.* » Peut-être retrouverons-nous un jour l'emplacement de ces deux domiciles.

On n'avait donc pas encore songé à faire construire des locaux appartenant à la couronne pour ce service si important déjà sous le règne de François Ier, bien qu'il fût limité aux chevaux de selle, principalement des chevaux de guerre. Dans les comptes de 1550 il est question d'une « porte de pierre de taille à la clôture du parc à l'endroit du village de Quarrières (Carrières-sous-Bois) ».

On peut inférer de là que le « petit parc » de Louis XIV, comprenant la portion de la forêt au long de la grande terrasse de Lenôtre, existait déjà clos de murs.

Le domaine était encore rudimentaire en 1550, et la construction du château neuf allait être le début d'embellissements suivis.

---

(1) L'original est à Londres au *British Museum*.

(2) V. T. Ier, p. 18 et note 3.

DEUXIÈME PARTIE

MAISONS ANNEXES

LE CHATEAU DE LA MUETTE — LE CHATEAU NEUF D'HENRI II

CHAPITRE PREMIER

Le Château de la Muette en forêt de Laye; première annexe du Château de la Renaissance, réédifiée par François Ier entre 1541 et 1547, et achevée par Henri II de 1548 à 1555.

La première mention que nous connaissions de la *garenne de Glandas* ou de *Glandaër* (= la glandée, sans doute) se trouve dans une série de *comptes de l'hôtel* du roi Charles VI pour les années 1380 à 1389: elle reparaît dans un autre compte de l'hôtel d'Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, pour l'année 1401. Nous ne citons que les comptes publiés et connus (1).

A cette époque, très lontaine, on en a déjà fait la remarque précédemment, l'hôtel des rois de France, c'est-à-dire, pour le sujet qui nous occupe, la table du Roi et celle des gens « mangeant à la cour » était alimentée, pour une part, avec les produits, ou revenus en nature, du domaine royal: fruits des vergers, poissons des viviers et étangs, vins des vignobles, gibier des garennes royales; et, comme gibier, le plus commun était, sans contredit, le vulgaire « lapin de garenne » appelé alors *connin* (2). C'est ainsi que la forêt de Laye subvenait par un de ses cantons appelé la *garenne de Glandas* (3) à la fourniture générale, mensuelle, de l'hôtel.

En 1380-1381, du 1er octobre au 1er juillet, notre garenne avait fait parvenir à l'hôtel 72 connins estimés 20 deniers pièce (1 sou 8 deniers) (Arch. Nat. KK. 30).

En 1381 (sans nombre fixé) (Arch. Nat. KK. 30).

En 1383 = 80 connins estimés à 2 s. (Bibl. Nat. Ms. fr. 6740).

En 1388 (sans nombre fixé) (Bibl. Nat., id., id.).

En 1389 (sans nombre fixé), à 2 s. pièce (Arch. Nat. KK. 30).

En 1401 = 56 connins estimés à 2 s. pièce (Arch. Nat. KK. 45).

---

(1) Cf. Douet d'Arcq, *Comptes de l'hôtel des Rois de France*. — [V. notre T. Ier, p. 208].

(2) En certaines contrées de la France ce nom est encore usité dans le même sens.

(3) Lorsque en 1544, Guillain et Langeois, maçons, prennent l'engagement de terminer les travaux entrepris à la Muette par eux-mêmes comme sous entrepreneurs de Pierre Chambiges adjudicataire officiel (v. plus loin). On lit la dénomination suivante au cours de l'acte en question : *La Muette la Garenne de Glandaer lez ledict Saint Germain en Laye.*

La maison, ou hôtel du Dauphin, ou des Enfants de France, connaissait une source de revenus de même nature. Jean, duc de Berry (1), frère du roi Charles V, recevait ses connins de la garenne de Brioz.

L'origine de la garenne de Glandas se perd sans doute dans la nuit des temps. A ne compter son existence que du règne de Charles VI, on doit supposer logiquement que la surveillance de ce canton était assurée contre les maraudeurs par quelque garde forestier logé non loin de là. L'éloignement même des centres habités créa la nécessité d'un abri au sein des bois giboyeux, et c'est ainsi que l'on peut expliquer jusqu'à un certain point que François I[er], grand chasseur, ayant trouvé au fond de la forêt un lieu plaisant et une masure-abri, eut l'idée d'y faire construire une maison de refuge ou de rendez-vous de chasse.

Mais ce rendez-vous de chasse n'était-il pas d'abord aux Loges mêmes? En effet, s'il est évident, d'une part, qu'il y avait aux Loges, en forêt de Laye, une petite maison religieuse dont on a attribué la fondation à Robert le Pieux en 1021 (2) et que du Breul dit (3) exister encore en 1323, — nous croyons la reconnaître avec certitude dans la fondation de Mathieu, comte de Beaumont-sur-Oise, en 1199, ruinée en 1285 (4); d'autre part, il est non moins évident que, en 1472, 1473, 1483 et 1505 nous trouvons dans l'*Ordinaire de Paris* un Henri de la Rivière, concierge de l'hôtel des Loges, en forêt de Laye; puis, toujours au même titre, un Guillaume Dubois et un Jean du Buschet ou du Buscher, successeurs de Pierre le Lou (5).

Enfin, les mêmes registres nous signalent une chasse au vol faite en l'hostel du Roi appelé « les Loges en la forêt de Laye ».

Voilà un ensemble de faits nous incitant à penser que le rendez-vous de chasse était bien aux Loges, en l'hostel du Roi édifié près du couvent du même nom, et qu'il n'y avait au lieu dit plus tard, vers 1542, « la Muette » qu'une masure tombant en ruines, autrefois maison du garde de la garenne de Glandas (6).

On connaît en effet, daté de juillet 1534, un mandat de payer à Pierre d'Aymer (ou d'Aimar), dit le Basque, concierge du château de Saint-Germain, 400 L. t. pour les réparations des murs du parc et de la Muette... et nettoyage des immondices du château après le séjour qu'y a fait le Roi (7). Le Roi séjournait donc au château, chassait en forêt avec rendez-vous probable aux Loges et station à la Muette pour finir la chasse; il y fut cette année-là du 27 juin à fin juillet 1534. Quelque temps après, en 1538, il avait jeté son dévolu définitif sur la garenne de Glandas, où il devait plus tard élever son château véritable.

---

(1) Cf. Compte de 1397-98 (*Arch. Nat.* KK. 253).

(2) Rolot et de Sivry, *Annuaire 1848*, p. 99.

(3) D'après un registre de la Chambre des Comptes.

(4) Chronique du Bec. Patr. lat. Migne T. CL, col. 658 et 665. « En l'année 1199, Mathieu, comte de Beaumont-sur-Oise, et sa femme Aliénor fondèrent l'église de Sainte-Marie de Laye ».

(5) Sauval, III, 417, 449 et 537. — V. cette demeure en 1500, dans notre T. I[er], p. 21. fig. 17.

(6) Sauval, III, 600.

(7) *Arch. Nat.* J. 961 [8], n° 41.

Le Roi, au dire de quelques écrivains, copistes indolents, aurait fait élever ce château en cette région de la forêt vers l'année 1516 et l'aurait appelé *la Muette*, à cause de sa situation retirée (1). Le nom de *Muette* ne vient pas de cette « situation retirée » mais d'un autre objet. On appelait *Muette* une maison de chasse bâtie dans une capitainerie des chasses soit pour y garder les *mues* des cerfs soit pour y mettre des oiseaux de fauconnerie quand ils sont en *mue*. La Muette de Boulogne et celle de la forêt de Laye n'ont pas d'autre origine (V. *Journal de Verdun*, juillet 1774. Tome CXVI, p. 48). La date de 1516 est une affirmation qui ne repose sur aucun fait et dont les évènements des années 1515 et 1516 démentent eux-mêmes la possibilité. François I[er] n'est pas venu à Saint-Germain depuis le 1[er] janvier 1515 jusqu'en avril 1519. A défaut de ce témoignage négatif, on possède un document qui met à néant toutes les hypothèses les mieux présentées : c'est le texte même des Lettres-Patentes, datées de Châteauroux le 16 juillet 1541 (2). On y lit ce qui suit : « Fran-
« çois, etc... comme nous ayons puis naguerre advisé et délibéré *faire nouvellement cons-*
« *truire et édiffier* certaines maisons et édiffices *à la Muette*, en nostre forest de Saint-Ger-
« main-en-Laye pour nous y loger quand il nous plaira, *au lieu de celle qui est à présent*
« *estant en ruyne* (3) dont nous voulons que les pris, marchez, ordonnances... soient faits
« en la mesme forme et manière qui a accoustumé d'estre observée et par ceux mesme qui
« ont charge de nos édiffices de Fontainebleau, Boullongne (château de Madrid), Saint-
« Germain-en-Laye, Villiers Cotterets, etc... », le Roi commet Nicolas Picart aux paiements, Nicolas de Neufville de Villeroy et Philibert Babou de la Bourdaizière aux ordonnances des travaux, Pierre Deshostels au contrôle de la construction décidée au lieu dit *la Muette*.

Nicolas Picart entrait en charge avec une recette de 50.700 L. t. à lui remises par maîtres Jean du Val et André Blondet, trésoriers de l'épargne et conseillers du Roi. Le devis, très détaillé et fort curieux, était accepté par Pierre Chambiges, maistre des œuvres de maçonnerie de la Ville de Paris, déjà adjudicataire des travaux du château de Saint-Germain. Accepté, certes, mais pour nous, profanes, de quoi s'agissait-il ?

Tout d'abord, on se référait aux plans annexés au devis, et nous n'en connaissons qu'un seul : celui d'Androuet Du Cerceau (1576-79).

---

(1) Le 26 décembre 1538, François I[er] signait à Saint-Germain des lettres de provision en faveur de Michel Rafferon, comme sergent et garde de la Garenne de Glandas avec la conciergerie *de la Muette en la forêt de Laye*. — Cet acte rattache la Garenne de Glandas à son passé historique et dément la légende que le nom de *la Muette* a été imaginé par François I[er] pour désigner le château qu'il fit commencer là même en 1542. Le 23 novembre 1545, à Compiègne, le Roi signait d'autres provisions en faveur de Jean Lambert comme grand sergent de la forêt de Laye en remplacement de Guillaume Vauguyon décédé (*Arch. Nat.*, Z[1e], 1, f° 67 v°).

(2) *Bibl. Nat.*, ms. fr. 11179, anc. suppl. franç. 336 (copie).

(3) Une indication, sur le mauvais état du bâtiment nous est fournie par le « mandement de paiement à Pierre d'Aymer, dit le Basque, concierge du château de Saint-Germain (en 1534), d'une somme de 400 livres pour les *réparations des murs du parc et de la Muette*, etc... En 1541-42 la ruine étant trop accentuée le Roi décidait de tout raser : ce qui fut fait à partir de 1542 et terminé entre 1547 et 1555.

Le devis présenté à Chambiges porte qu'il s'agit: « de faire et édiffier de neuf un « logis en façon d'un grand pavillon qui contiendra neuf toises cinq pieds de long (= 19 m 166) « sur huit toises quatre pieds (= 16 m 892) [de large], à prendre le tout par dedans œuvre, « sous partie duquel y aura par bas, sous le rez de chaussée, deux salles communes qui ser-

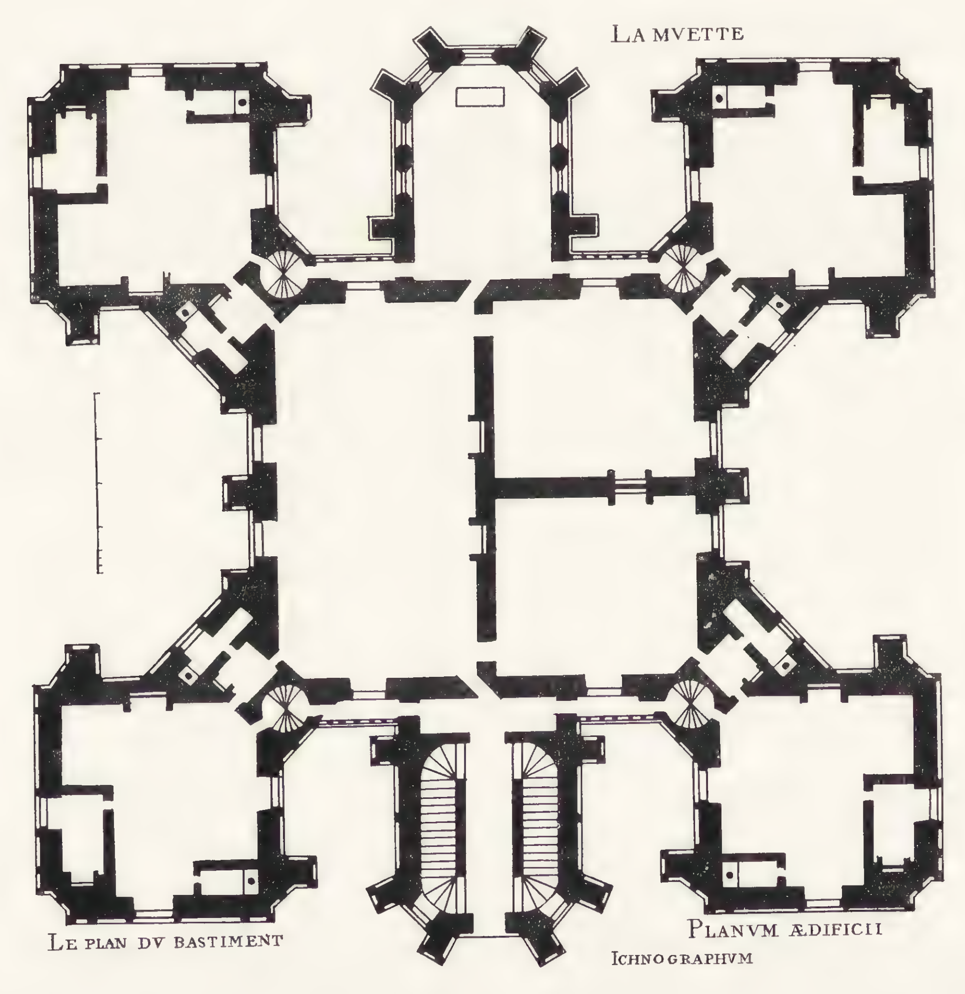


Fig. 25. — Plan du château de la Muette construit par François Ier (1542-1547) terminé par Henri II (1547-1555).
(Gravure par J. Androuet Du Cerceau, 1576).

« viront de mangeries, chacune de 28 pieds sur 24 pieds et demi, qui seront voultées, et sur « l'aultre partie y aura deux caves et deux allées aux deux bouts et au dessus des dites « mangeries et caves en l'estage du rez de chaussée dudit grand pavillon qui sera six pieds « ou environ plus hault que le rez de chaussée dudit lieu pour y monter à douze marches, « y aura deux grandes chambres au dessus des dites deux mangeries et de pareilles lon-

« gueur et largeur et dessus les dites deux caves, à costé des dites deux chambres y aura « une grande salle de 8 toises quatre pieds sur de long 28 pieds de largeur... »

Avant d'aller plus loin, il nous semble nécessaire de comprendre le sens de ces détails, sinon ce serait de la copie inutile. Reportons-nous au plan et suivons l'énoncé transcrit en langage clair et moderne.

Il s'agit d'un pavillon presque carré de 19m166 × 16m892 ; c'est uniquement le pavillon central rectangulaire, abstraction faite des quatre pavillons d'angle et des deux façons de pavillons à façade demi ronde contenant, l'un le grand escalier à deux rampes, l'autre la chapelle dont on voit l'autel dessiné en rectangle dans la partie curve (en haut du dessin, FIG. 25).

Dans ce pavillon central, sous le rez-de-chaussée, seront deux salles (mangeries) correspondant à deux chambres situées au-dessus, au rez-de-chaussée; à côté de ces deux chambres, sera une grande salle dont le sous-sol sera divisé en deux caves avec deux allées en leur bout auquel on accèdera par un escalier de 12 marches; le rez-de-chaussée étant surélevé de six pieds environ au-dessus du sol environnant. Le plan sous les yeux, on ne perd pas un seul de ces détails; le dessin de Du Cerceau représente donc bien le tracé du château fini et tel que s'engageait à le construire Pierre Chambiges en 1542.

Le devis continue minutieusement à suivre l'aménagement intérieur du château. Nous abrégeons les longueurs :

Le rez-de-chaussée aura 20 pieds de hauteur (= 6 m. 50) sous les solives du plancher ; mais sous ce plancher, il y aura *sous-plancher « en manière de double plancher ou contrefons pour garder d'ouïr le bruit et marchis de dessus »*. Cela signifie sans doute que, au lieu de laisser les solives apparentes, on les cachait par un plafond formant « contre-fond » comme dans nos habitations modernes et contrairement à l'usage d'alors où toutes les solives peintes ou vernies étaient apparentes, comme elles le sont au château de Saint-Germain même.

On ne peut s'abstenir ici de faire constater quels progrès immenses on réalisait à la Muette par ces perfectionnements-là ; et ce n'étaient pas les seuls, attendu que l'on peut encore voir sur le plan de Du Cerceau qu'à la Muette on avait songé à ménager partout « *certaines alcôves nécessaires* » dont nous avons signalé l'absence complète au château de la Renaissance (1).

Le premier étage répétait la disposition du rez-de-chaussée ; et le second étage ou « *galetas contiendra 4 chambres sera voûté et couvert en terrasses semblables à celles du bâtiment neuf de Saint-Germain-en-Laye* ». Tout ceci est parfaitement clair.

On passe ensuite aux quatre pavillons d'angle de 20 pieds en carré, mesures intérieures, mais faisons attention que chaque étage sera divisé dans sa hauteur en deux parties, de manière à fournir 7 pièces superposées, 2 par étage du grand pavillon central (3 étages à 2 pièces = 6 pièces, plus le sous-sol = 7 pièces superposées) (2).

Les quatre pavillons étaient voûtés et couverts en terrasses comme le pavillon central, ainsi qu'à Saint-Germain.

---

(1) V. p. 36 au milieu. Ici à la Muette, elles étaient prévues dans le devis même.

(2) V. fig. 27. Cette disposition est bien apparente par comparaison avec le corps central du bâtiment.

Ici nous relevons une différence entre le devis exécuté par Chambiges et le plan en élévation donné par Du Cerceau qui fait terminer le château par des affreuses coupoles, œuvre postérieure imaginée par Philibert de Lorme, tout glorieux de ce méfait (voir plus loin).

Au début du règne d'Henri II, on avait installé sur les terrasses, alors plates, un *jeu de paulme*, chose impossible si les toits avaient été construits en coupole.

Une autre différence est également certaine entre les termes de ce devis et les plans de Du Cerceau. Il est question dans ce devis de « quatre tournelles » (1) demi rondes, sortantes en saillie, une dans chaque angle formé par l'un des pavillons

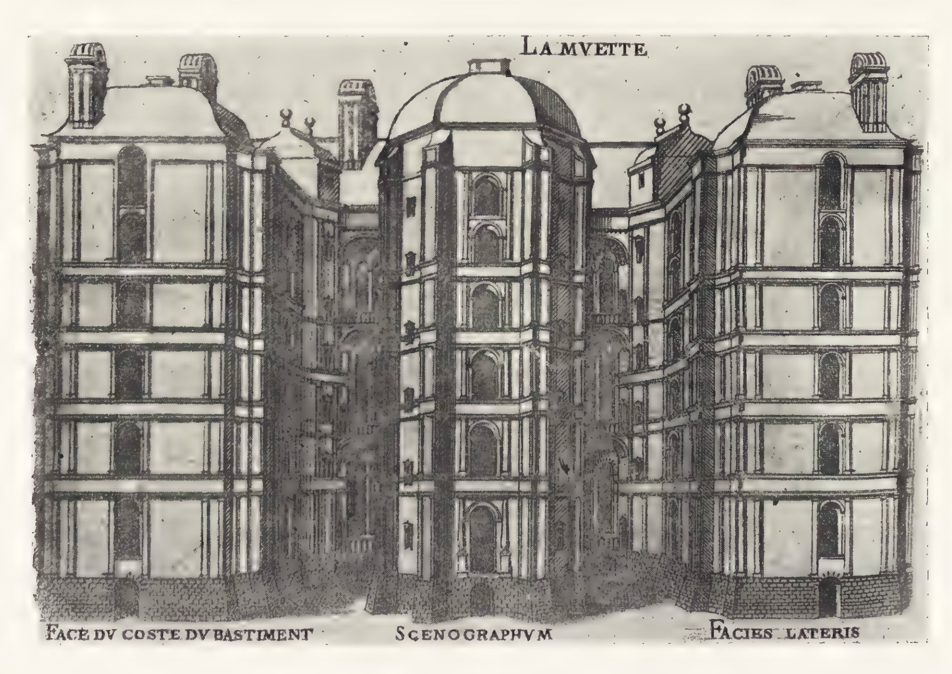


Fig. 26. — Elévation de la façade Sud (côté du grand escalier) du château de la Muette en 1576. (Façade vers Saint-Germain).

Nota : J. Androuet Du Cerceau l'appelle « *face du côté !* »

d'angle avec le grand pavillon central. Ces tournelles (v. fig. 25) ont cédé la place à un simple pan coupé.

Puis le devis passe aux deux avant-corps accolés à l'opposite l'un de l'autre sur les deux façades N. et S. du grand pavillon central, l'un contenant le grand escalier d'honneur, l'autre la chapelle : *laquelle aura 24 pieds de long sur 18 de large*, et *25 pieds de haut sous clef afin que des chambres et salles d'au-dessus du rez-de-chaussée l'on puisse voir et ouïr la messe.*

(1) Devis : « *dedans les angles desdits quatre pavillons et coings dudit grand pavillon y aura quatre tournelles rondes en façon de demy rond sortans en partie en saillie hors œuvre.* »

Au-dessus de la chapelle, deux chambres superposées « dont la plus haute sera voûtée et couverte en terrasse » comme le reste de l'édifice, et cette chambre haute dépassera de toute sa hauteur la terrasse centrale. Même disposition pour l'avant-corps du grand escalier. Evidemment c'était par ces pièces que l'on accédait de plein pied sur les terrasses hautes. On peut voir le même dispositif sur les terrasses du château de la Renaissance (v. FIG. 23).

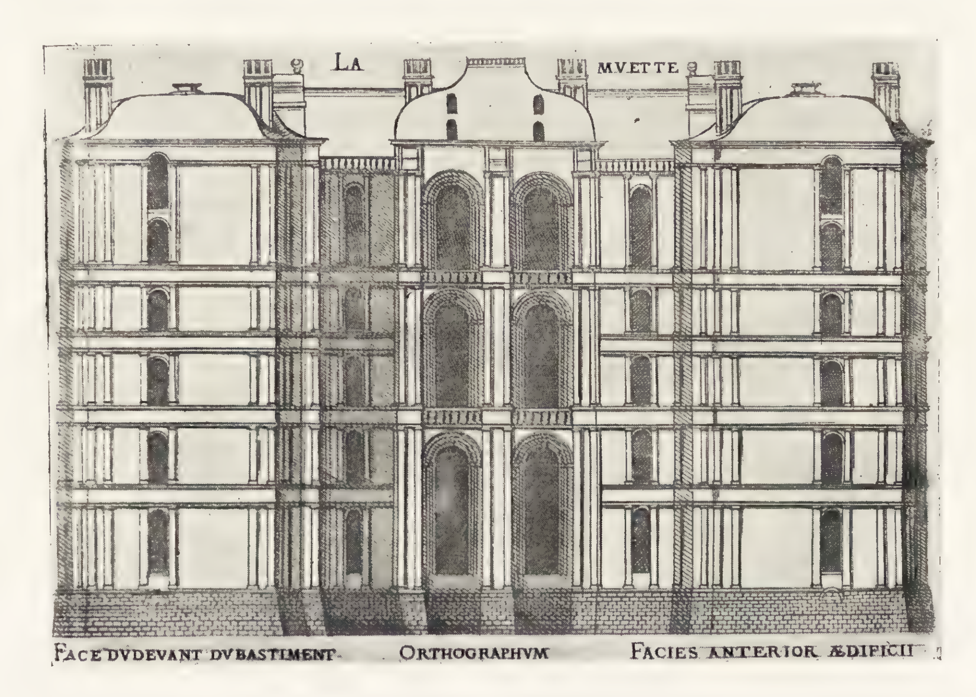


FIG. 27. — Elévation d'une façade rentrante, sans avant corps, du bâtiment carré central. Façades vers Poissy et Maisons-Laffitte.
NOTA : J. Androuet Du Cerceau l'appelle « *face du devant* ».
Les grandes baies doubles du milieu éclairent les grandes salles de réception.

Le devis entre ensuite dans l'énoncé de toute la maçonnerie à faire : épaisseurs, matériaux, etc... en prenant comme types ce qui avait été adopté déjà à Saint-Germain. Il serait fastidieux de suivre ces détails sans intérêt pour nous. L'un d'eux, seul, nous paraît digne d'être retenu : on devait employer la pierre de taille des « *carrières estans près et ès environs dudit lieu de la Muette.* »

Ne doit-on pas voir dans ces carrières « près et ès environs » celles que nous connaissons sous la grande terrasse même (1) bordant la forêt ? Un plan minutieusement relevé par Galant en 1781 nous en fait connaître l'importance (2) (v. FIG. 28).

(1) Celle construite par Le Nôtre sous Louis XIV.

(2) Elle se trouve vers le milieu de la terrasse de laquelle on aperçoit le chemin conduisant à son entrée cachée par les arbres.

L'orientation du monument était du S.-O. (côté de l'escalier sur Saint-Germain) au N.-E. (côté de la chapelle vers la Seine).

La route conduisant du château à la Muette nouvelle à travers la forêt a été percée plus tard, sans que nous puissions fixer la date certaine, sous Louis XV. En 1700, elle s'étendait de la Muette à l'étoile de la porte verte (au-delà du château du Val) d'où elle se dirigeait en biaisant vers la porte Dauphine (1). En 1763, la portion continuant la ligne droite, entre l'étoile de l'octogone et l'étoile de la porte verte, était terminée avec le réseau des autres routes rayonnant de l'octogone vers la périphérie.

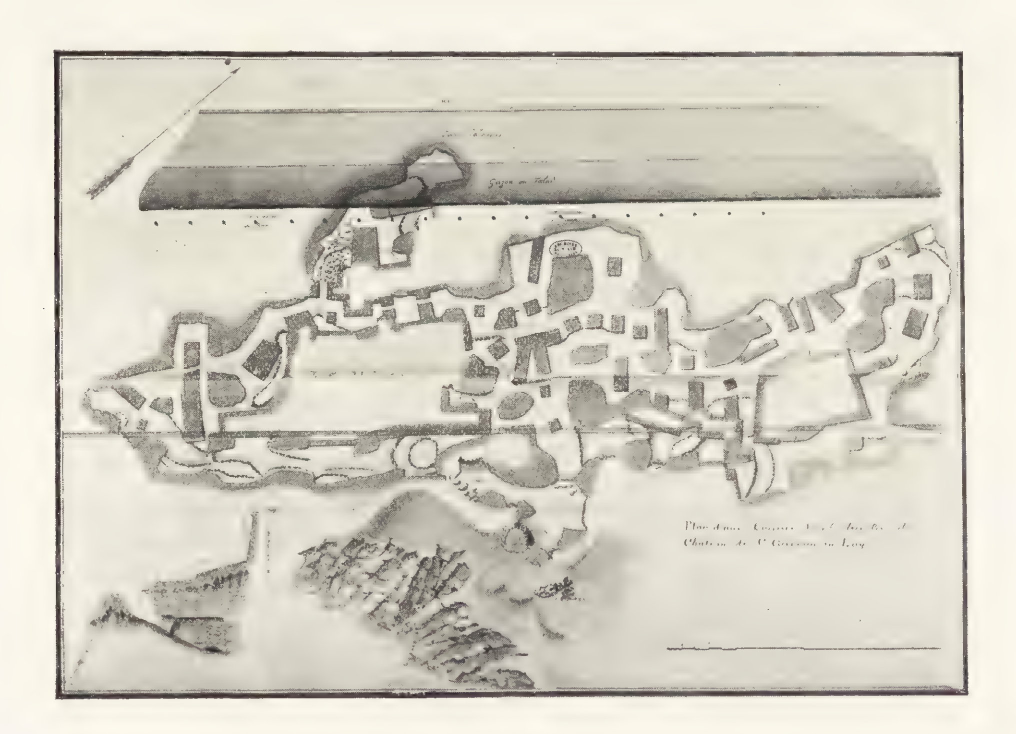


Fig. 28. — Plan d'une carrière sous la terrasse, par Galant, 27 mai 1781 (inédit). *Arch. Nat.*, O I 1720 B, liasse 3.

Tel est l'édifice que Pierre Chambiges acceptait de bien et dûment parachever en toute diligence tout le gros œuvre à faire au prix de 65 sols la toise, aux us de Paris, ouvrage bien fait; puis tout ce qui constitue l'ornementation extérieure, les travaux en pierre dure pour terrasses, escaliers, soubassements travaillés, etc., sera payé à part sur prisée faite par experts *à ce connaissant*; puis, par une troisième clause, il s'engage à faire au prix de 50 sols la toise tous les autres ouvrages communs qu'il plaira au Roi lui ordonner: écuries, remises, communs, etc., etc...

(1) V. T. Ier, p. 10, fig. 11, la carte de la forêt par De Fer.

Et l'on se mit à l'ouvrage.

En 1548, le 27 janvier (1), Charles Billart, Guillaume Challou et Jean Chapponet, maîtres maçons requis par maître Pierre de l'Orme (frère de Philibert) de faire l'expertise de la réception des travaux, concluaient à la bonne façon du tout et au paiement sur les bases convenues, mais leur rapport d'experts nous fait connaître que Pierre Chambiges avait cédé son marché, le jour même où il l'avait signé (le 22 mars 1542 n. s.), à son gendre Guillaume Guillain et à l'associé de celui-ci, Jean Langeries, qui, par le fait, furent les constructeurs de La Muette, et non Pierre Chambiges, cessionnaire de son marché (2).

Guillaume Guillain et Jean Langeries prirent, en 1544, après la mort de Pierre Chambiges, la suite des travaux de reconstruction en cours au château de Saint-Germain : nous en avons tracé l'historique.

D'après les comptes connus, la Muette ainsi reconstruite a coûté :

En maçonnerie :			
A Guillain et Langeries..............	34.800 L.	» s.	» d.
Et une réserve de......................	1.798	6	6
En charpenterie :			
A Veuve et héritiers de Guillaume le Peuple	6.933	15	»
En couverture :			
A Veuve et héritiers de Jean aux Bœufs.	250	»	»
En menuiserie :			
A Jacques Lardent et Michel Bourdin...	2.250	»	»
En serrurerie :			
A Antoine Morisseau..................	3.450	»	»
En vitrerie :			
A Jean de la Hamée	500	»	»
En dépenses extraordinaires...........	743	13	10
En gages et salaires :			
A Nicolas Picart......................	3.000	»	»
Au total....	53.725 L.	15 s.	4 d.

A la date du 27 juin 1549, les experts réservaient la somme de 1.798 L. 6 s. 6 d. pour les « enduits, crespis et ragrémens qui restent à faire ». En somme, l'édifice était terminé, sauf dans les détails, et les remaniements qui furent apportés dans la suite n'absorbèrent que des sommes peu importantes, si nous en croyons les comptes. Devons-nous accepter les chiffres ci-dessus comme définitifs et complets? Il ne le semble pas, puisque Philibert de Lorme a dit en un passage de son mémoire déjà cité : « *à la Muette qui a cousté cent mil escus!* » Cent mille escus font 225.000 L. t. Nous

(1) C'est-à-dire 27 janvier 1549, nouveau style.

(2) De Laborde, *Comptes des bâtiments*, I, 224-225. Notez le nom de Langeois écrit ici *Langeries* par de Laborde.

sommes loin de compte avec le chiffre de Félibien des Avaux, et Philibert devait savoir le coût de la dépense, puisqu'il était ordonnateur des travaux de la Muette depuis le 29 janvier 1549 (1).

Nous devons dire toute notre pensée à ce sujet. Il ne nous paraît pas admissible que le chiffre de cinquante trois mille livres donné par Félibien soit acceptable, plus que celui des cent mille écus, avancé par Philibert. L'un est trop faible, l'autre est probablement trop fort parce que Philibert, évincé en 1559, a dû forcer le chiffre vrai dans le secret espoir de rentrer en faveur pour avoir dévoilé un gaspillage qui eut été évité s'il fut resté en charge.

Voici d'ailleurs l'œuvre de Philibert de Lorme exposée par lui-même :

« A la Muette dudict Saint-Germain qui a cousté cent mil escus, que je veulx dire estoyt perdue sans moy, et ne la pouvoyt-on couvrir sans l'invention (2) que j'ay trouvé de charpenterye, pour ce qu'elle estoyt large que l'on n'eust trouvé si long boys et si gros qu'il falloyt. Et quant ilz en eussent encore peu (pû) trouver et l'assembler de pièces les murailles ne l'eussent sceu porter et encore moings si l'on l'eust voullu couvrir de pierre de taille, principalement le millieu qui a douze toyses de long et diz de large. Quant aux pavillyons, j'en ay faict couvrir deux de pierre de taille et quant l'on l'eust peu faire de charpenterye. Il demandoyt trente six mil livres et je l'ay faict pour un office de M[e] des comptes qui est la moictié moings » (3). — En 1549, la maison n'était donc pas couverte.

« Et quant tout fust faict, l'on y print si grand pleisir que le feu Roy (4) et la Royne mère et tous ceux qui me commandarent de faire couvrir encore deux pavillyons en telle façon, qui estoient couverts de pierre de taille, et aultres choses, et qu'ils me donneroyent ung office d'auditeur des comptes, ce que j'ay faict, et n'ay poinct eu l'office, et payé la rente des denyers que j'ay empruncté pour ce faire » (5).

L'œuvre funeste de Philibert de Lorme se retrouve évidemment dans les comptes des années 1556 et suivantes où la Muette, *parachevée* en 1555, revient sur l'eau de nouveau en 1556 dans le compte de Bertrand le Picart. Philibert de Lorme était alors le maître absolu et allait construire en même temps la fantaisie dite le *Château neuf*. Il avait l'oreille du maître et en abusa comme l'a fort bien mis en relief Androuet, dans les lignes que nous citerons plus loin et tout au long.

(1) Lettres-Patentes signées par Henri II à Saint-Germain, copiées par de Laborde. *Comptes*, I, 166-168.

(2) Il ressortirait, d'après ceci, que les terrasses hautes sur lesquelles un jeu de paume avait été établi, ou du moins projeté, n'ont pas été achevées telles qu'elles étaient prévues dans le marché de P. Chambiges. Peut-être aussi après avoir été achevées s'est-on aperçu que leur poids était disproportionné avec la puissance relativement faible des murs de soutien ? Cela expliquerait l'*invention* dont parle Philibert. Il s'agit de ses coupoles. V. fig. 26 et 27.

(3) Cela signifie que, en échange d'un office de maître des comptes valant dix huit mille livres, Philibert s'engageait à faire faire le travail de couverture à ses frais. Il le fit et n'eut pas l'office. Cette somme serait en tous cas à ajouter au premier total présenté plus haut.

(4) Philibert écrit ceci vers 1562. Il s'agit donc de François II décédé en 1560 et de Catherine de Médicis, reine mère toujours vivante en 1562 : c'est à elle qu'il s'adressait indirectement dans cette lettre justificative.

(5) V. Berty, p. 183.

La Muette revoyait les maçons, charpentiers et serruriers transformer les terrasses hautes, et le coût s'élevait en

1556 en maçonnerie à	2.235 L.	9 s.	2 d.
— en serrurerie à	260	»	»
1558 en maçonnerie à	2.400	»	»
— en menuiserie à	200	»	»
— en serrurerie à	150	»	»
1559 en maçonnerie à	800	»	»
— en charpente à	37	10	»
— en menuiserie à	60	»	»
— en serrurerie à	507	4	9

François II avait succédé à son père au mois de juillet 1559 et continuait les travaux en cours. Il faisait payer en 1560 : 985 L. 7 s. 5 d.

Charles IX succédait à son frère mort prématurément, et les comptes nous montrent que le changement de règne n'apportait aucun trouble dans la marche des travaux, bien que Philibert de Lorme eut été évincé (1) par le Primatice dans l'ordonnance des bâtiments depuis François II. Les années 1563 et 1564 accusent respectivement une dépense particulière de 785 L. 7 s. 5 d. et 2050 L. 14 s. 5 d.

La récapitulation de tous les comptes donne un total de 67.355 L. 8 s. 6 d. ou environ 1.009.893 fcs 56 (au change de 1 fr. 9935 la L. t.). Il est certain que quelques comptes manquent à l'appel. Ce sont ceux que Philibert a soldé de ses propres deniers et de ceux qu'il avait empruntés, comme on l'a vu par sa lettre. L'honnêteté de Catherine de Médicis n'alla pas même jusqu'à désintéresser l'architecte des sommes payées par lui pour satisfaire sa royale fantaisie d'un jour.

Au surplus, Jacques Androuet Du Cerceau, bien placé pour savoir ce qui s'était passé à cette époque (1550-1580) — puisqu'il était alors dans la plénitude de son activité d'architecte renommé — nous a laissé une notice qui fixe tous ces points de l'histoire de notre maison royale.

« Le bastiment a esté édifié par feu François de Valois, roy de France, premier de ce « nom. Lequel après avoir fait bastir (2) le chasteau de Saint Germain en Laye, voyant ice- « luy luy estre tant à gré, comme d'estre accompaignée d'un bois si prochain, il choisit (3) « un endroit en iceluy, près d'un petit marescage (4) distant de deux lieües dudit chasteau, « où les bestes rousses lassées du travail de la chasse se retiroyent, et y feist dresser cette « maison pour avoir le plaisir de la fin d'icelles et la nomma la Muette (5) comme lieu

(1) L. P. du 12 juillet 1559 par François II, deux jours après la mort de son père. Il y a toute une histoire de compétitions secrètes, cachée sous cette précipitation à faire déchoir Philibert de Lorme de sa charge. On voit que la décision fut plutôt hâtive (2 jours après l'avènement de François II). La faction italienne évinçait le maître français.

(2) J. A. veut dire : *après* avoir fait commencer la reconstruction du château de Saint-Germain-en-Laye, s'occupa de faire refaire la Muette. Les deux maisons ont été reconstruites en même temps (1542-1550) par les mêmes entrepreneurs.

(3) Le nouvel édifice n'était peut-être pas tout à fait à l'emplacement de l'ancien pavillon.

(4) Celui-ci existait encore en 1785 et ne fut desséché qu'à ce moment-là.

(5) Erreur de l'écrivain, on l'a vu par les actes antérieurs déjà cités. V. p. 51.

« secret et séparé et fermé de boys de tous costez (1). Toutefois estant bâtie royalement elle « ne se peult tenir si Muette ne cachée, qu'elle n'apparoisse oultre le bois de sa grandeur.

« Touchant l'édifice, il est fait suyvant et tout ainsi que celuy de Saint-Germain : à sca- « voir tous les ornemens de bricque par le dehors.

« Quant au plan et commoditez du dedans, cela est d'autre ordonnance: n'estant qu'une « masse, accompagnée de quatre quadres, autrement pavillons ès-coings ».

J. Androuet avait un style à lui dans toutes ses notices. On ne le comprendrait guère, s'il n'avait pris soin de nous donner les plans des maisons qu'il détaille. La *masse* signifie ici le bâtiment rectangulaire du centre. Le château ne formait donc pas une seule masse, mais bien six masses, carrées ou rectangles, accolées à *un* massif central formant milieu.

« Sur le devant, du costé de l'entrée (2) est un escalier de fort bonne ordonnance: au « milieu duquel, comme apparoist par ce plan (3), y a une allée qui le sépare en deux et « dont les montées sont pareilles de chasque costé, soient montans ou descendans, respon- « dans icelles à chacun estage » (montées = escaliers).

« Pour le regard des membres des commodités du dedans, en premier il y a le principal « escallier avec quatre viz ou montées prinses entre le corps du milieu et les quatre qua- « dres ». Quel charabia ! Pour dire quoi ? Il l'oublie, car il s'agit des communications d'étage à étage dans les pavillons d'angle dont la hauteur des pièces était telle que, *pour gagner de la place et du logement*, l'on avait divisé cette hauteur en deux étages factices, et de trois hautes pièces superposées on avait fait six étages communiquant entre eux du haut en bas de chaque pavillon par ces *viz* ou *montées*. En cela on donnait l'idée de ce qui fut réalisé à Saint-Germain même, pour des motifs identiques. (V. p. 27 à 48).

« Audit corps du milieu à chacun estage est une salle et deux chambres (v. le plan); à « chacun quadre (pavillon) une chambre, garde-robbe et privé (w.-c.) ».

Tout cela est fort visible sur le plan même, *aucun détail* n'y manque en effet.

« Oultre ce, y a une petite chapelle sur le derrière (4), ce bastiment en son dernier étage « est voulté ainsi que le château de Saint-Germain et la terrace dessus ».

« Mais depuis, feu Philibert de l'Orme, architecte, voulant eslever le lieu encore plus « hault ou éminent, y feit faire un comble d'ais une demi circonférence et icelle couvrir « d'ardoise ».

« La dessus à la cime, il (Philibert) pratiqua encore une petite allée (belvédère) qu'il fit « couvrir de plomb, de laquelle on découvre de toutes parts à l'environ qui est une belle « chose ».

Et, au demeurant, qu'en résulta-t-il ?

(1) C'est d'après ceci que tous les historiens suivants ont répété la même bévue.

(2) Façade vers Saint-Germain (fig. 26). — Du Cerceau avait donc tort d'appeler sur sa gravure, *côté du bâtiment* ce qu'il appelle ici *devant* qui est la désignation fautive de la gravure fig. 27 laquelle représente le *costé* vrai dudit bâtiment.

(3) Voir ce plan donné précédemment fig. 25.

(4) Côté de la Seine vers Conflans-La Frette.

« Néanmoins depuis est advenu que ladite couverture (de plomb) par le moyen de la ter-
« race s'est affoncée (1) de sorte que je croy que, qui n'y mettra ordre, le tout s'affoncera
« avec le temps comme de vray le reste s'en va de jour à autre en ruine totale attendu qu'il
« n'est habitué n'y entretenu ».



Fig. 29. — Le château de la Muette en 1655-1660. Estampe par Israel Silvestre.

Ainsi donc dès 1576, date de la publication de l'ouvrage de Jacques Androuet, le merveilleux édifice s'en allait par morceaux : inhabité, non entretenu, écrasé par les surcharges de plomb de l'allée supérieure. La ruine totale accusée par les gravures de Méryan et d'Israel Silvestre (vers 1655) (v. fig. 29 et 30), s'explique mieux encore, et le silence des comptes de 1571 à 1599 (2) corrobore toutes ces données historiques.

* * *

Nos Rois a la Muette.

On sait que François Ier dîna à la Muette le 30 juin 1534, et que son séjour habituel était cette année-là au vieux château du 27 juin à la fin de juillet. Il chassait souvent en forêt, et le 30 juin fut un de ces jours de chasse, rien de plus. Les histo-

(1) Philibert n'avait pas mieux réussi avec son faitage en charpenterie couvert de plomb que les entrepreneurs des terrasses en pierre de liais ne l'auraient fait eux-mêmes.

(2) On sait qu'ils sont perdus, mais on en possède la table des matières, et la Muette n'y figure pas. Il n'est donc pas étonnant que cette maison abandonnée et exposée à l'humidité de la forêt dans un canton marécageux ait vite dépéri. On y fit toutefois un certain travail en 1575, mais on ignore en quoi il consiste. V. de Laborde, *Comptes*, Introduction, p. XXXIV.

riens sont donc mal avisés de se laisser emporter par leur imagination pour nous dire que François Ier, dès 1516, faisait son séjour !... à la Muette.

On le trouve à Carrières-sous-Bois, sur le bord de la Forêt, en 1519 : les 24, 29 et 30 mars ; les 2, 4, 6, 7, 11, 12, 13, 15, 18 et 19 avril ; les 5, 6, 11, 17, 18, 25 et 31 mai ; les 13, 14, 22 et 25 juin ; les 1, 2. 18 et 21 juillet ; et, en 1520 : les 17 et 20 juillet ; le 22 août et le 28 septembre. On le retrouve à Maisons-sur-Seine le 8 novembre 1539, et les 10 et 20 octobre 1540. Voilà pour les séjours les plus voisins de la Muette.

Peut-être est-ce à cette année 1540 que, étant à Maisons, François Ier eut la première idée de reconstruire la Muette comme pendant agréable au château de Saint-Germain dont les travaux étaient déjà en cours depuis un an au moins. Quoi qu'il en soit, le Roi grand chasseur, n'eut pas la pleine jouissance de la nouvelle demeure avant sa mort. Le séjour très court qu'il y fit en 1547, les 15, 16 et 17 février fut marqué par l'expédition de onze actes administratifs, et plus encore par l'aggravation du mal dont il souffrait depuis quelque temps. Il quitta la Muette le 18, peut-être le 17 au soir pour Villepreux, Limours et Rambouillet où il languit tout le mois de mars pour y mourir le dernier jour du mois, 31 mars 1547, universellement regretté.

En dehors de ces dates si peu nombreuses, il n'y a pas de doute que d'autres, en grand nombre, nous soient inconnues. On n'établit les séjours des rois que par les dates des actes administratifs, des lettres, des faits divers relatés dans les « Mémoires » du temps. Or, à la Muette, le Roi passait en chassant, et ce n'était pas le lieu, ni le moment de traiter des affaires de l'Etat. Aussi ces passages très fréquents, peut-être journaliers lorsque le Roi était à Saint-Germain, sont-ils inconnus pour cette cause même.

Il faut admettre même comme un pronostic de la mort prochaine du monarque, ces onze actes qu'on lui fit signer à la Muette les 15, 16 et 17 février. On se hâtait de profiter de sa présence pour régulariser certaines opérations litigieuses qu'un nouveau règne n'aurait pas solutionnées peut-être aussi facilement. Telles sont les suivantes :

Une déclaration en faveur d'Antoine Bohier (1), chambellan du Roi, confirmant une remise de 40.000 L. t. sur une somme de 190.000 L. t. que son père Thomas Bohier avait été condamné à payer au Roi sur un fait de finances (2).

Une déclaration en faveur de Madame la Grand Seneschalle (Diane de Poitiers), de la remise des droits de tiers et danger qu'elle aurait à devoir au Roi en raison de certaines coupes de bois qu'elle se propose de faire dans les bois de Mauny (3).

Lettres affranchissant de toutes tailles et impositions au même titre que les officiers domestiques du Roi, Gérôme della Robbia, maître maçon du château de

(1) Il est qualifié Seigneur de Saint-Ciergues et doit être le même que Monseigneur de Saint-Cierque cité au nombre des habitants du château en 1550, v. p. 40, 5e ligne, col. gauche.

(2) *Arch. Nat.*, X1a 8615, f° 309.

(3) *Bibl. Nat*, ms. fr. 5127, f° 24.

Boulogne (Madrid, à Neuilly) et Luc della Robbia son frère, maître esmailleur et sculpteur du Roi (1).

Les autres pièces, pour intéressantes qu'elles soient, sont de second ordre à notre point de vue.

La Muette terminée en 1549 et reprise en partie entre 1556 et 1564 par Philibert de Lorme et le Primatice, ainsi qu'on l'a dit précédemment, ne paraît plus attirer l'attention de nos monarques, depuis Henri II. Tous ont chassé en forêt, on le sait, et ce n'est qu'incidemment qu'on découvrirait une station prolongée de l'un d'eux. Nous savons par ailleurs que, dès 1564 environ, la maison n'était plus entretenue et qu'elle dépérissait déjà en 1576. Son existence, en tant que maison royale, est finie.



FIG. 30. — Le château de la Muette vers 1654-55. Estampe par Méryan.
(Israel Silvestre (fig. 29) a dû *copier* cette estampe).

En 1650, elle n'était plus qu'une ruine pittoresque dont un écrivain du XVIIIe siècle, l'abbé Lebeuf, disait qu'elle était figurée sur l'estampe de Méryan (FIG. 30) comme l'ébauche d'un vieux temple délabré (2). Un auteur plus récent (3) dit :

(1) *Arch. Nat.*, ms. fr. 5127, f° 25.

(2) LEBEUF, XII, 230-231.

(3) ROLOT, *Annuaire 1848*

« On pense que c'est vers 1665 que Louis XIV ordonna d'abattre ces ruines sur les conseils du duc du Lude et de M. de la Rose, maître particulier des forêts. » Nous aurions voulu retrouver la justification de cet on-dit, dont les comptes des bâtiments de 1664 à 1680 ne portent aucune trace. Le fait est d'ailleurs parfaitement recevable.



FIG. 31. — Le pavillon de la Muette reconstruit sur le plan proposé en 1767, par *Laseigne*, contrôleur des bâtiments.

Nous retrouverons une nouvelle « Muette » projetée vers 1764 au même lieu. Sans attendre que l'heure soit venue pour nous d'en parler plus longuement, nous pensons bien faire en donnant de suite le dessin qui la représente sous son aspect du XVIII[e] siècle (FIG. 31.)

Trop d'événements sollicitent notre attention désormais, entre 1550 et 1680, pour nous attarder à préparer la voie à la nouvelle construction qui ne verra le jour que deux cents ans plus tard.



CHAPITRE DEUXIÈME

Construction par Henri II, entre 1556-1559, d'un palais d'été appelé « Maison du Théâtre », et plus tard le « Château neuf »; son achèvement par François II et Charles IX entre 1559-1570. Travaux entre 1570 et 1589. Philibert de l'Orme et ses projets. L'œuvre du Primatice.

Le premier compte des bâtiments où la mention du Château neuf en construction apparaît avec certitude, porte la date de 1557 : compte de Symon Goille, trésorier des bâtiments, nommé à cette charge par Lettres-Patentes d'Henri II, données à Paris, le 5 octobre 1556. Il n'est donc pas permis de reporter à François I[er] l'honneur de cette création (1) dont il eut peut-être une vague idée, lui, le roi constructeur, mais on n'écrit pas l'histoire avec des « peut-être » lorsque les documents officiels sont à portée de la main.

L'architecte de ce nouveau bâtiment de petites dimensions fut Philibert de Lorme, en fonctions d'ordonnateur des bâtiments depuis le 3 avril 1548 (2).

De Lorme s'exprime comme il suit dans l'ouvrage intitulé : *Nouvelles inventions pour bien bastir :* (3)

« J'avais délibéré aussi faire à Saint-Germain-en-Laye la grande gallerye que la majesté du feu roi Henri (II) avait commandé faire pour aller du pont qui est au chasteau (vieux) du côté du parc à la maison du théâtre et baignerie que j'avais commencé à édiffier de neuf regardant sur le port au Pec, qui eut été une œuvre fort rare et incongneüe à peu de personnes. Je remets la description de ladicte invention et plusieurs autres au livre que je donnerai ci-après, Dieu aydant, des choses rares en architecture (4). »

Il n'y a pas une phrase de ce plaidoyer intéressé qui ne mérite un commentaire.

1° Philibert se présente comme l'architecte du monument : fait acquis à l'histoire.

2° Nous reviendrons plus loin sur la « grande gallerye » projetée entre le « pont du château » et la « maison du théâtre », lisez « le Château neuf » situé au point culminant de la côte formant *amphithéâtre* naturel.

(1) Plusieurs écrivains se sont donné bien du mal pour y parvenir, mais les faits sont contre une telle hypothèse.

(2) Lettres-Patentes du 3 avril 1548 signées à Fontainebleau.

(3) *Nouvelles inventions pour bien bastir*, par Philibert de l'Orme. — Voir à la Bibl. Nat. au Cab. des Estampes cotes H[a] 1 et 1[a]. Deux volumes ou mieux deux éditions du même volume : 1° 1561 à Paris, de l'Imp. de Fédéric Morel, R. S. Jean de Beauvais, au franc Meurier ; 2° à Paris, de l'Imp. de Hierosme de Marnef et Guillaume Cavellat au Mont Saint-Hilaire à l'enseigne du Pélican. — Sauval, Lance, Beauchal l'ont pris comme source d'informations complétées par l'ouvrage de Du Cerceau : *les plus excellens bastimens*. Mais les deux derniers ont copié un détail faux dans un troisième auteur inconnu.

(4) Le second volume annoncé (Dieu aydant) n'a jamais vu le jour.

3° Philibert avait commencé, en 1557 (compte de S. Goille), une maison dite *baignerie* au bord de la Seine.

Jacques Androuet Du Cerceau confirme l'existence de cette « *baignerie* » « joignant la rivière de Seine, *avec une terrace qui a son regard sur ladite rivière.* »

Philibert ne parle pas de cette « terrasse » en bordure de la Seine : elle est sans doute postérieure à son temps de fonctions d'ordonnateur, c'est-à-dire à 1560 puisque François II le disgrâciait le 12 juillet 1559 et nommait (1) à sa place Francisque de Primadicis (= Le Primatice) à qui l'on peut reporter la réalisation de cette terrasse.

Au surplus, « baignerie et terrasse » ont disparu sans laisser de traces (2).

4° Philibert annonce pour plus tard la publication de cette chose rare : il ne la fit jamais, sans doute parce que, évincé de son poste par le Primatice en 1559, il ne voulut pas révéler ses projets à son successeur ; mesquinerie d'auteur froissé.

J. Androuet Du Cerceau (3) confirmait encore la paternité de la construction du Château neuf à Henri II : « Après la mort du roy François, vint à régner Henry Deuxième, « son fils, lequel pareillement aima le lieu. Aussi ce roy pour l'amplifier de beauté et com- « moditez fit commencer un édifice, etc... » (il s'agit de la baignerie) ; ensuite « *les fonde-* « *ments d'un bâtiment en manière de théâtre entre la rivière et le château* [de la renais- « sance]. »

La spécification de Du Cerceau est précieuse : *les fondements d'un bâtiment*, etc... Henri II n'acheva donc pas le château en question pendant le court laps de temps qui lui restait à vivre entre 1556 (5 octobre) et 1559 (10 juillet, jour de sa mort) : pas même trois ans.

En 1557 on dépensait....................	4.119 L.	» s.	» d.
En 1558 —	12.004	16	9
En 1559 (4) —	14.423	9	5
	30 547 L.	6 s.	2 d.

C'est le 12 juillet 1559 que François II écartait Philibert de Lorme, et cédait à la *faction italienne* en nommant le Primatice, intendant général des bâtiments du Roi.

François II était-il si pressé de remplacer Philibert qu'il ne put attendre un moment plus convenable (5) pour procéder à cette exécution deux jours seulement après la mort si déplorable de son père ?

(1) Lettres-Patentes du 12 juillet 1559, à Paris.

(2) Sauval, II, 305, parle de cette terrasse comme il parle de tout, d'après ses copies de publications antérieures. Mais cela n'implique pas qu'il ait connu les constructions dont il rappelle le souvenir et qui n'ont peut-être jamais été réalisées.

(3) Ce Du Cerceau dont nous avons déjà fait ressortir la position éminente, comme garantie de la sûreté de ses informations, était le père de Jean-Baptiste Androuet Du Cerceau qui fut nommé en 1580 ordonnateur des travaux du Château neuf : ceci est pour nous une garantie nouvelle.

(4) Jusqu'au 30 septembre (2e compte de Symon Goille). Du 10 juillet au 30 septembre, la dépense appartient au règne de François II.

(5) On doit se souvenir qu'Henri II avait agi de même, très précipitamment à la mort de son père, en disgrâciant de Neufville de Villeroy et Babou de la Bourdaizière pour les remplacer par Philibert de Lorme, le disgrâcié d'aujourd'hui par François II. Chaque nouveau règne fit une sorte de révolution de palais : le connétable Anne de Montmorency lui-même n'échappa pas à l'hécatombe.

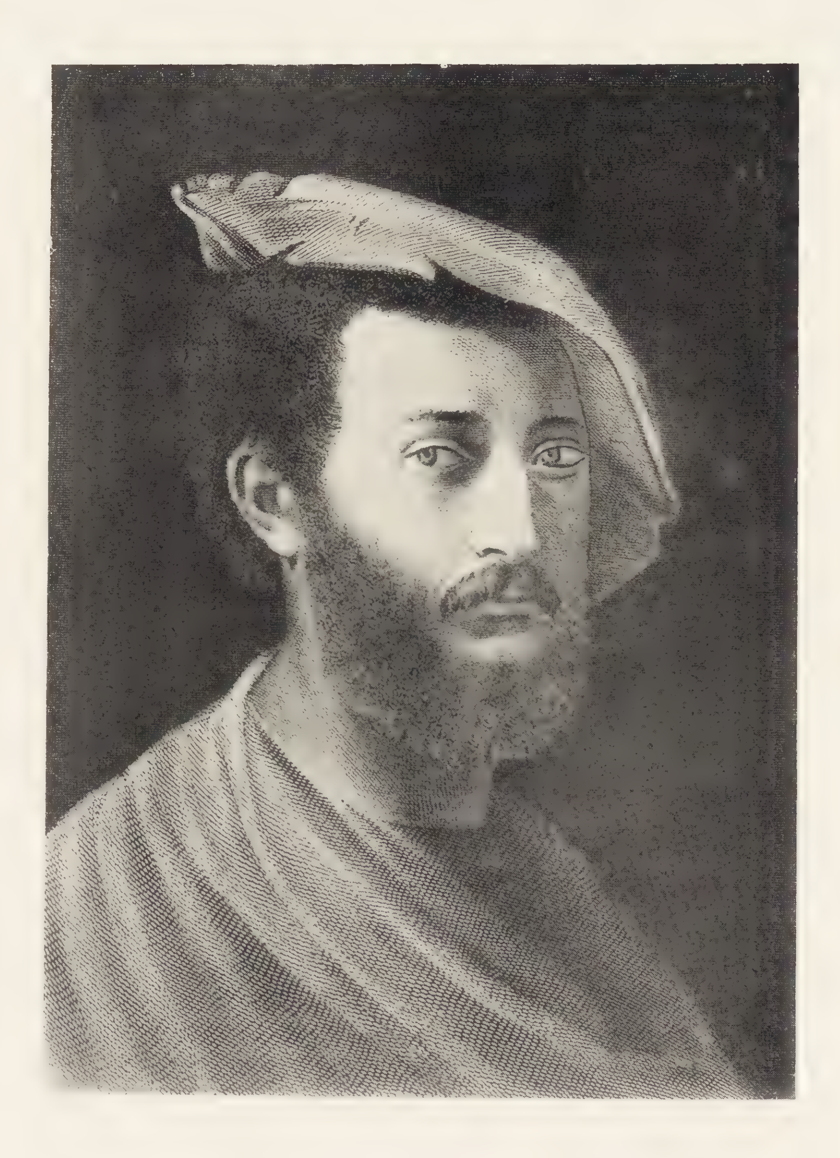
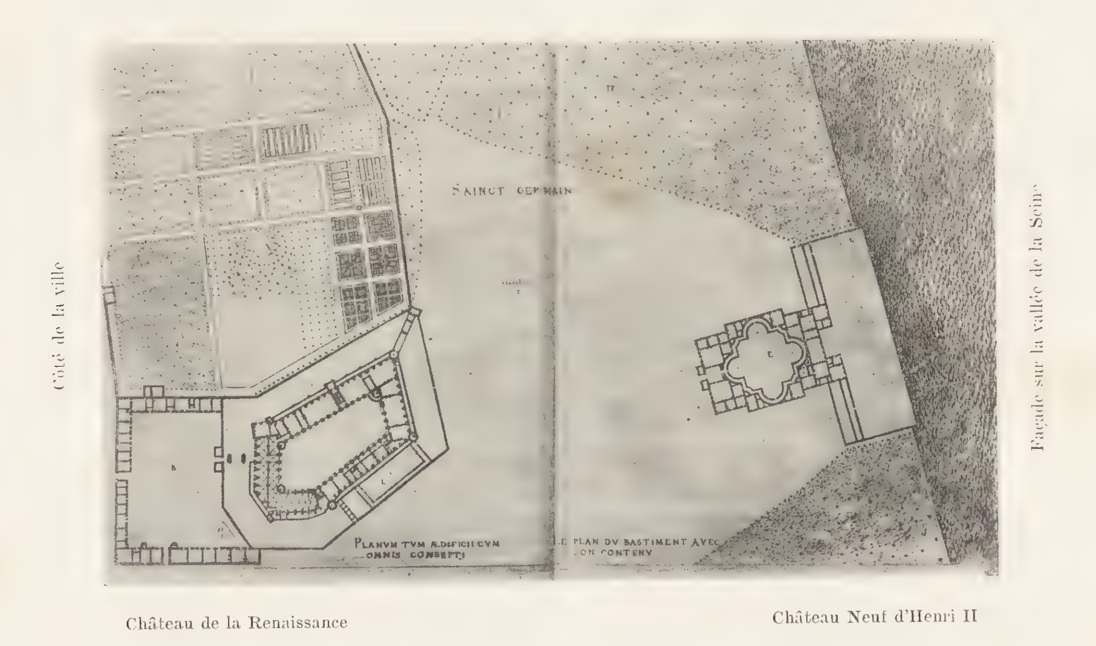


Fig. 32. — Francesco de Primadicis dit *Le Primatice*, ordonnateur des travaux du Château neuf, entre 1559 et 1570, en remplacement de Philibert de Lorme, en charge de 1548 à 1559, et disgracié par Catherine de Médicis.

Considérons d'abord l'œuvre, inachevée, de Philibert de Lorme.

A quelques toises, à l'est du château de la Renaissance, au bout de l'esplanade, témoin du fameux duel Jarnac-La Châtaigneraye (10 juillet 1547) (1), et au bord de la déclivité du côteau s'étendant jusqu'à la Seine, Philibert fit jeter en 1556 les fondements d'une sorte de maison de plaisance, simple rez-de-chaussée surmonté d'un étage mansardé, rectangulaire, sauf les saillies en avant-corps, avec une cour centrale ornée à l'entour d'une colonnade à l'italienne formant galerie couverte et reproduisant exactement le dessin des angles et demi-lunes du bâtiment (v. FIG. 37).



Château de la Renaissance — Château Neuf d'Henri II

FIG. 33. — Les deux châteaux en 1576. Plan par A. Du Cerceau.

Toute une série de petites pièces enclavées l'une dans l'autre et formant autant de salons ou de chambres ornées avec luxe, *dit-on* (2), flanquaient cette cour intérieure aux quatre angles de la construction. Une entrée monumentale à l'Ouest, sur l'esplanade vers le château de la Renaissance, et une terrasse à l'Est, formant balcon dominant la vallée de la Seine, complétaient l'édifice dont le plan de Du Cerceau donne la disposition d'ensemble (v. FIG. 33).

(1) On en parlera longuement dans le prochain chapitre.

(2) La Bibliothèque municipale de Saint-Germain possède (E''' 154, n° 22) une lettre d'Henri II aux consuls de Saint-Gaudens pour leur demander les marbres du Languedoc qui lui étaient nécessaires, les préférant, disait-il, aux marbres d'Italie. Louis XIV a utilisé de ces mêmes marbres, en grande quantité, pour Versailles au siècle suivant.

J. A. Du Cerceau nous a laissé un plan partiel de l'élévation de la façade Est du monument, ayant vue sur la vallée de la Seine. Ce dessin (FIG. 34) ne répond pas à une autre esquisse du même auteur (FIG. 35) dont l'original est à Londres (1). La comparaison des deux gravures est instructive. La première (FIG. 34) représente un bâtiment de très modeste apparence élevé sur des fondations assez hautes et comprenant un rez-de-chaussée flanqué de deux ailes surmontées d'un étage.

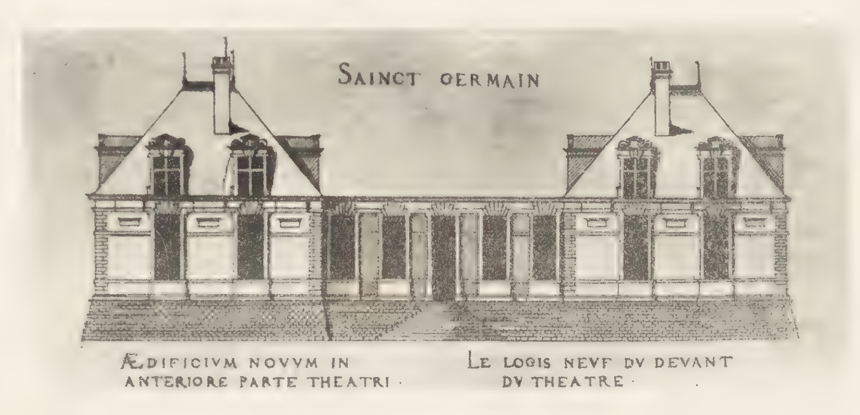


FIG. 34. — Elévation de la façade du Château Neuf d'Henri II vers la Seine, par J. A. Du Cerceau, en 1576.

La seconde (FIG. 35) beaucoup plus développée nous offre le même pavillon dont le corps central est cette fois surmonté d'un étage comme les deux ailes, lesquelles sont accolées chacune respectivement d'une galerie ouverte sur la terrasse de la façade, et surmontée d'un promenoir entouré d'une balustrade en pierre (peut-être ajourée (?).

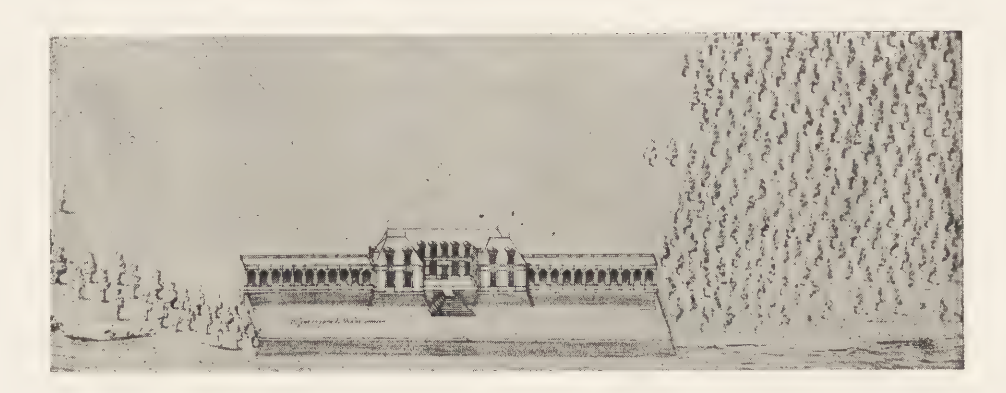


FIG. 35. — Autre vue à vol d'oiseau de la même façade par le même. [Ed. Batsford, Londres, *Ouvrage cité*].

(1) Nous en avons déjà tiré parti pour l'illustration du château de la Renaissance, v. p. 26.

De plus, dans la première, l'escalier de la façade forme une demi-lune; dans la seconde, c'est une pyramide tronquée !

Pourquoi ces différences assez importantes entre les deux dessins du même artiste ?

Nous croyons pouvoir les expliquer sans trop d'invraisemblance.

Dans le premier (FIG. 34), Du Cerceau doit nous avoir donné l'élévation du pavillon primitif imaginé par Philibert de Lorme en 1556, relevé par Du Cerceau après son achèvement entre 1560 et 1576.

Dans le second (FIG. 35), Du Cerceau nous donne, au contraire, le Château neuf transformé en élévation par Henri III, bien qu'achevé d'après le plan primitif de Philibert de Lorme. La mention manuscrite que l'on peut lire à gauche de la gravure, sur le sol de la terrasse, est notre argument en cette circonstance: *Desseins en partie du Theastre commancé!*

Nous ignorons la date de composition de cette seconde gravure; mais elle doit côtoyer l'année 1580 ; Du Cerceau était déjà très âgé (1).

Nous avons déjà produit le total afférent à l'administration de Philibert de Lorme, 1556-1559				30.547 L. 6 s. 2 d.
Voici les sommes connues afférentes à l'administration du Primatice, 1559-1570 :				
En 1559.......	75 L.	» s.	» d.	
En 1560........	2.416	6	6	
En 1561........	7.572	2	11	
En 1562........	2.485	9	»	
En 1563	4.668	8	1	
En 1570 (2).....	1.200	»	»	18.417 6 6
				48.964 L. 12 s. 8 d.

Il doit en être ici, comme pour la Muette : nous ne saurons jamais exactement le montant vrai de la dépense ; contentons-nous d'autant plus aisément de cette simple indication que, sous le rapport de la décoration intérieure de ce petit palais, nous ne sommes pas mieux favorisés que précédemment en ce qui concerne celles du château de la Renaissance et du pavillon de la Muette.

De ce chef nous ne voyons à signaler que deux articles des comptes.

L'un de 1562: *à Roger paintre, pour ouvrages de painture* faits en la Gallerie de la Reyne, ci 275 L.

Il s'agit de la galerie à jour, celle de gauche du dessin (FIG. 35).

L'autre de 1570: *à Léon Sagoine, menuisier, pour ouvrages de lambris* aux plafonds de la chambre du Roi, ci 700 L.

(1) Il est mort vers 1584-85.

(2) On connait un reçu daté de 1569, de 600 L. pour une demi-année de ses gages comme directeur des bâtiments de Saint-Germain. Le Primatice est mort en 1570.

A compléter par : *à Henry Martin, peintre, pour dorer et enrichir un plat fons de menuiserie* fait en la chambre du Roi garni des armoiries du Roy, de la Reyne et aussy celles de la Reyne mère, 150 L.

Pour cette dernière affaire nous pensons qu'il s'agit bien du Château neuf. Le roi et la reine-mère sont Charles IX et Catherine de Médicis qui passèrent les mois de juillet et août 1570 au Château neuf. La chambre de la Reine n'était pas occupée puisque Charles IX n'épousa Elisabeth d'Autriche que le 26 novembre suivant à Mézières.

Nous avons déjà signalé la perte des comptes des années 1571-1599, mais la table connue des registres de ces comptes nous fait savoir que de 1571 à 1582, on fit très peu de travaux au château. Ils reprirent de 1583 à 1586 pour retomber à presque rien entre 1587 et 1589 (1). S'il y eut des embellissement sérieux faits pendant la période qui nous occupe cela ne peut être qu'entre 1583 et 1586, et encore ne pouvons-nous rien présumer du genre de ces travaux. Les seuls qui soient particuliers à 1585 sont ceux de *potier* et *fontenier* et on ne sait de quoi il s'agit.

On retrouve en 1578 la direction des bâtiments confiée (2) à Baptiste Androuet Du Cerceau, fils de Jacques dont on a cité maintes fois le nom précédemment comme architecte ayant fourni un grand nombre de nos documents illustrés.

L'ordonnateur des dépenses était alors le maréchal de Retz, et, Baptiste Androuet cumula en 1580 (3) les deux charges d'architecte et d'ordonnateur des travaux de Saint-Germain en particulier. Il le restera jusqu'en 1594 où Jean de Fourcy le remplacera avec le maréchal de Retz revenu en charge (4).

*
* *

Le Domaine entre 1559 et 1589.

Il n'existe plus rien qui, de nos jours, rappelle le palais d'été d'Henri II, et cela n'est pas pour nous faciliter l'explication détaillée de la demeure qui abrita les cours de Charles IX et d'Henri III dominées par l'infernale Catherine de Médicis.

Les plans sont muets par eux-mêmes et le terrain sur lequel ces plans furent réalisés a été remanié, morcelé de telle sorte qu'il faut une attention soutenue et docile pour nous suivre dans notre promenade. Mais, comme nous savons de science certaine que nombre de nos concitoyens possèdent des « vues » gravées du Château neuf ancien nous nous reposons sur leur curiosité, jusqu'à ce jour déçue, pour les guider sur les lieux actuels en évoquant le passé qui les intéresse.

Nous nous placerons, par la pensée, sur la terrasse même du château d'Henri II (v. fig. 36), grande esplanade de 72 toises de long sur 12 de large.

---

(1) Les travaux de 1594 et années suivantes appartiennent à la gestion d'Henri IV. On les verra plus tard.

(2) Lettres-Patentes d'Allainville 17 octobre 1578.

(3) Lettres-Patentes de Paris 25 mars 1580.

(4) Lettres-Patentes 30 avril 1594.

Elle est fermée à chacune de ses extrémités par un mur qui l'isole de la forêt, à droite, et du petit bois au-dessus des vignes du Pecq, à gauche.

Le grand mur de soutien qui la borde du côté de la vallée (v. FIG. 36) est représenté actuellement par le même mur de soutènement qui termine la rue Thiers actuelle, au haut du grand escalier à trois paliers par lequel on descend sur la terrasse inférieure, d'où partent à droite et à gauche les deux rampes descendantes vers la grande route de Paris.

Le mur dont nous parlons se prolonge à droite et à gauche de la rue Thiers, d'un côté à travers la propriété du Château neuf, de l'autre dans celle du restaurant dit Henri IV. Ce terre-plein représente à toutes les époques la *première terrasse du Château neuf*. Le petit palais s'élevait donc *en retrait* de cette terrasse, à cheval sur la

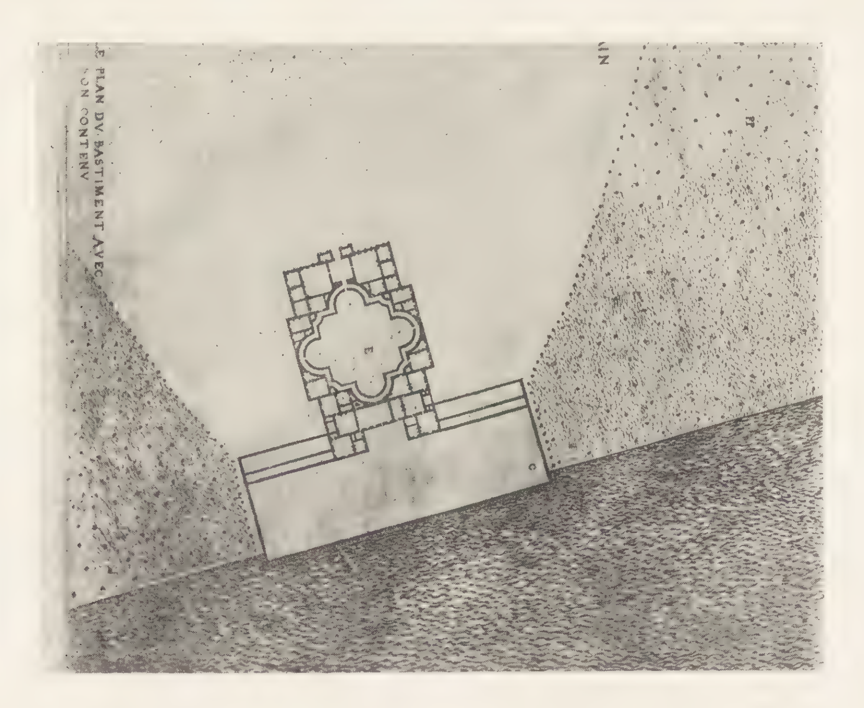


FIG. 36. — Plan du Château neuf et de sa terrasse en 1576.

rue Thiers qui l'a coupé dans son axe. Il se trouve donc que venant du Pecq par l'escalier de pierre et posant le pied sur la marche supérieure de cet escalier, nous le posons sur le mur même de la façade de la terrasse ; et que, suivant la rue Thiers en nous dirigeant vers la ville, nous traversons l'emplacement de cette terrasse puis celui de la *grande salle* du château, et, à la suite, la cour italienne qui devait être d'un effet si gracieux (v. le plan FIG. 37) et enfin le grand portique formant une sortie majestueuse sur le parc gazonné entre les deux châteaux. Ce portique très ouvragé se trouvait à peu de chose près à la rencontre de la rue Thiers coupée par les rues de Médicis et des Arcades.

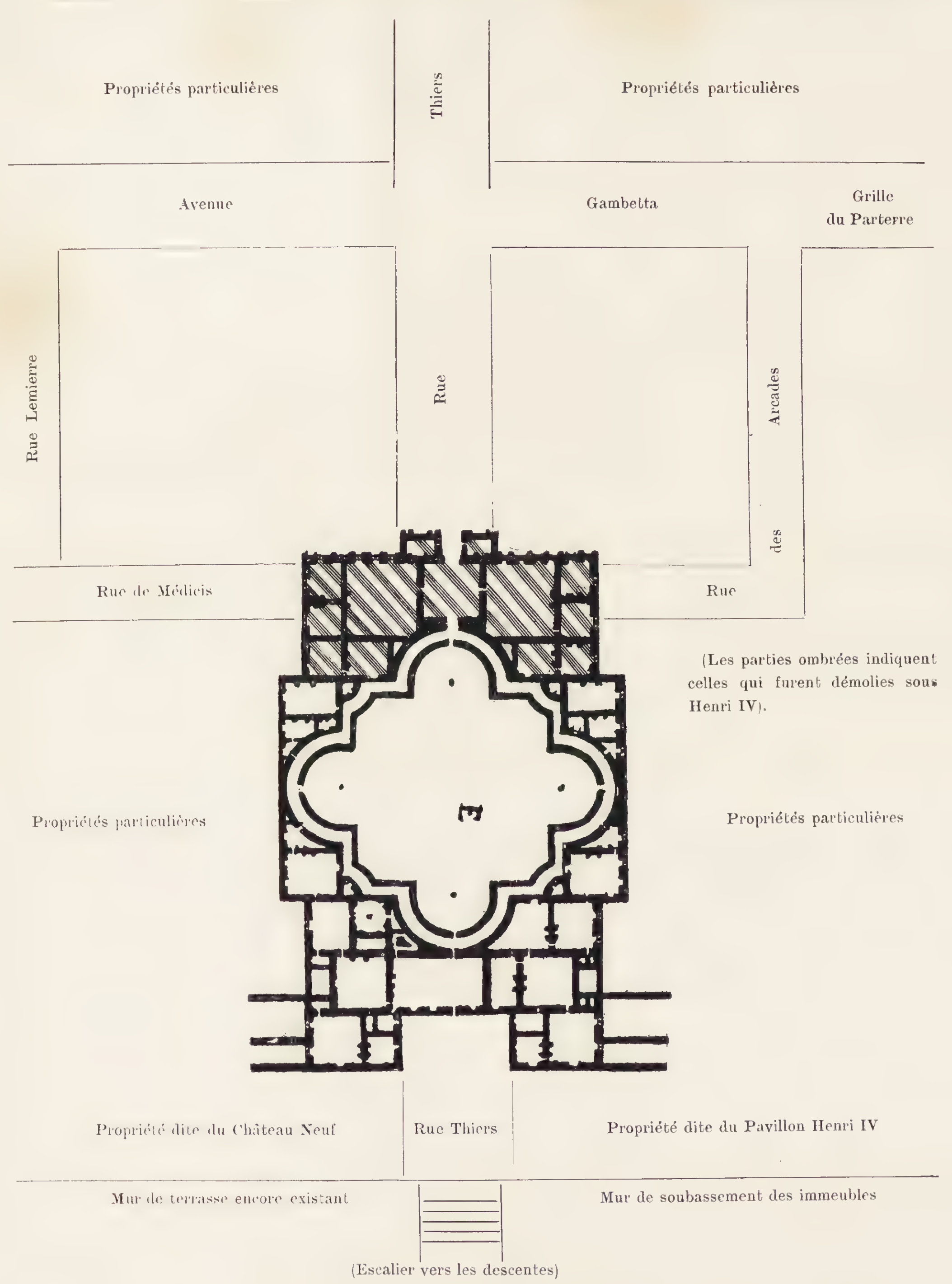


Fig. 37. — Le Château Neuf d'Henri II (démoli à partir de 1777) et les rues actuelles tracées dans l'ancien Boulingrin.

Revenons à la terrasse et faisons face au château. Nous avons devant nous le perron de pierre (*a*), et, de chaque côté, deux avant-corps abritant les appartements privés des monarques: celui du Roi, à droite (nos 5, 6 et 7); celui de la Reine, à gauche (nos 1, 2, 3 et 4). Les nos 1 et 5 étaient sans doute les chambres à coucher; les nos 2 et 6 les petits salons privés; les 3 et 7 les antichambres; les 8 et 9 salles des gardes du Roi [8] et de la Reine [9]; la grande salle d'audience (B) avec son surélèvement (B') de 4 marches (du trône) où se plaçait la cour recevant; les deux vestibules d'accès (AA) vers les jardins situés de chaque côté du palais (*b*); la galerie couverte (CCC) de la cour intérieure (D) à l'italienne. Il est plausible que les nos 10, 13 et 14 aient été réservés à la reine-mère, Catherine de Médicis. Les 11, 12 et 15

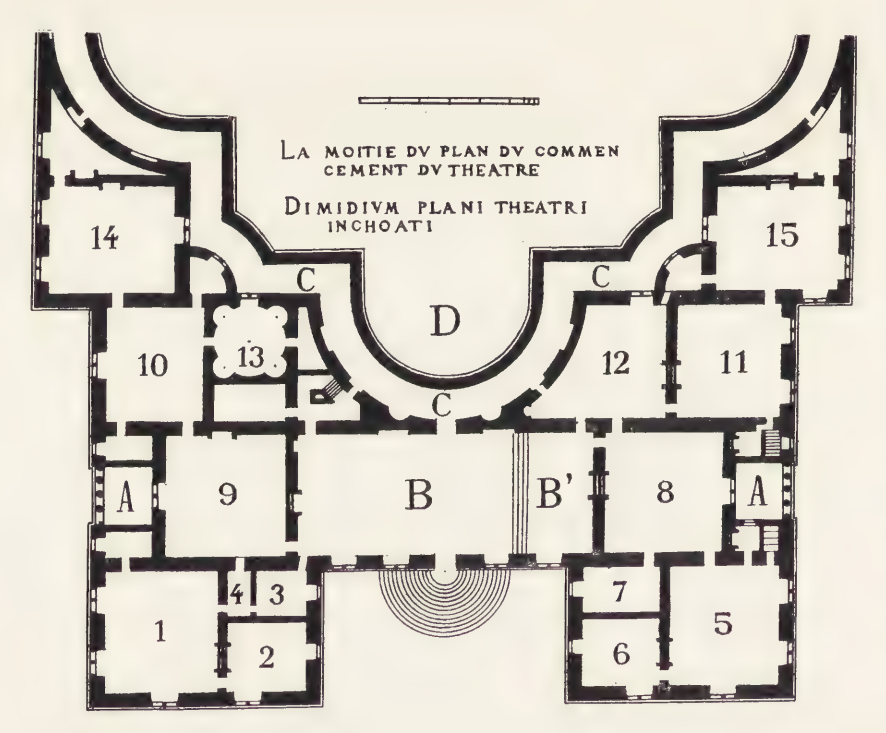


Fig. 38. — Plan des appartements du Roi et de la Reine entre 1560 et 1589.

pouvaient être ceux des grands officiers de la cour (connétable, grand chambellan, grand écuyer). Nous n'affirmons rien, et ne proposons ces attributions hypothétiques que par analogie avec ce que nous savons des destinations usuelles des appartements royaux et de leurs dépendances. Dans l'autre portion du palais répondant symétriquement à celle-ci, pouvaient se trouver logés: le capitaine des gardes en quartier, le capitaine des gardes de la porte, le concierge et sans doute quelques-uns

(*a*) Il se trouvait naturellement dans l'axe de la rue même.

(*b*) Plus tard: le Boulingrin du côté de la Reine, et le Parterre du côté du Roi.

des principaux officiers du *commun*, bien que le service général n'ait pas quitté les logis du grand commun du château de la Renaissance.

Au demeurant, nous ne croyons pas que tous ces serviteurs du trône aient séjourné au Château neuf. Leurs logis étaient au grand château, celui que dès cette époque on commençait à appeler *le vieux château*, bien qu'il fut aussi récent, à peu d'années près. On remarquera que ce petit palais était trop exigu pour y abriter tant de monde officiel et tant d'indiscrets. Aussi pensons-nous que peu de monde gravitait autour des souverains désireux d'être seuls sous la garde de quelques hommes dévoués. Mais disons-le encore: on ne sait rien d'absolument certain sur l'habitation intime.

De chaque côté du palais à la suite des pièces numérotées 1 et 5, une galerie promenoir servait de prolongement agréable aux appartements du Roi et de la Reine. Henri IV fit clore ces galeries en les augmentant d'un étage, ce qui les incorporait à l'édifice offrant dès lors une façade uniforme.

Disons enfin que le seul vestige actuel du château est le pavillon carré bien connu des touristes en séjour au Pavillon Henri IV. Ce pavillon, ancienne chapelle du roi Henri IV, fut élevé à l'angle et au dedans du mur de la terrasse, marqué par la lettre C sur le plan donné figure 36. Une colonnade du genre de celle du Trianon de Versailles reliait la chapelle au bâtiment principal. La répétition du même plan fermait la terrasse à l'extrémité de gauche, côté de la Reine.

Avant de quitter cette maison royale, nous ajouterons quelques détails nécessaires sur la topographie environnante.

On a parlé de la ménagerie (2) en la situant à peu de distance du château dans le prolongement du mur de la terrasse. Nous avons omis de citer à ce moment les paroles mêmes de Philibert de Lorme la concernant, lorsqu'il se plaignait de n'avoir pu réaliser son plan d'ensemble :

« A Sainct-Germain-en-Laye s'ils (3) eussent eu patience que j'eusse faict achever le « bastiment neuf que j'ay commancé *auprez des loges des bestes*, je suis asseuré qu'aujour- « d'huy l'on n'eust veu le semblable, ne plus admyrable, tant pour les porticques, vesti- « bules, theâtres, estuves, baignières, comme le logis; mais pour ce qu'ils ne le cognois- « sent, et aussi qu'ilz ne l'eussent sçeu achever comme je l'ay commancé, ils ont inconti- « nant dict que tout ne valloyt rien, ce que les hommes de bon jugement cognoissent le « contraire ».

Tous ces détails complètent ce qui a été cité du même personnage concernant la *grande gallerye* allant du pont de pierre du château à notre Château neuf. Il est aisé de tirer une ligne raccordant le pont au Château neuf pour juger de l'effet voulu.

Il est probable qu'il s'agissait d'une galerie en forme de berceau, architecture chère à Philibert de l'Orme, inventeur des combles en coupole. Cette galerie aurait

(1) On les verra IIIe partie, chapitre II.

(2) V. p. 44. On connaît un mandat de paiement des gages du gouverneur de la dite ménagerie : Claude de la Court, en 1564. (*Arch. Nat.*, K. 1723, n° 279).

(3) Il fait allusion à la cabale italienne qui le mit en disgrâce au profit du Primatice.

bordé le parterre entre le Château vieux et le Château neuf dans toute la longueur du terrain occupé actuellement par les propriétés particulières situées entre le Parterre et la rue des Arcades, là même où Henri IV fit élever l'aile nord de son nouveau palais terminé par le corps de garde français (1).

Quant à la Baignerie, si elle a existé, le long de la Seine, nous ne saurions la localiser nulle part: aucun dessin, aucun plan que nous sachions n'en a conservé le souvenir.

Il en est de même d'une héronnière que Charles IX ordonna de construire non loin des loges des bestes (2). Louis XIV en faisant aménager le petit bois de la Reine en Boulingrin, pour complaire à Henriette d'Angleterre, sa belle-sœur, a fait disparaître toutes traces de ces diverses installations.

Il reste une dernière énigme pour cette période. On a trouvé dans un mémorial de la Chambre des Comptes de Paris, pour 1558, une mention que Médéric de Donon, contrôleur du domaine, s'obligeait à faire un parc depuis le carrefour de l'entrée de Saint-Germain jusqu'au port du Pecq.

Ceci se rapporte sans doute aux projets grandioses de Philibert de Lorme concernant la baignerie du bord de l'eau, reliée au Château neuf par une série de jardins et d'escaliers.

Les grands jardins en terrasses remontantes ne sont pas alors une idée personnelle d'Henri IV, mais un projet antérieur de quarante ans à la réalisation qu'il en a faite. Peut-être aussi ce projet antérieur était-il fort différent de celui auquel il a donné son assentiment. On ne peut rien préciser de plus (3).

Nous consacrons le chapitre suivant aux faits de toute nature concernant le domaine entre 1547 et 1589. Nous y renvoyons le lecteur.

---

(1) La maison du garde-concierge du parterre occupe l'extrémité de l'emplacement dudit corps de garde français sous Louis XIV.

(2) Mandement de 3.000 L. pour ce faire, en date du 26 avril 1561, à Fontainebleau.

(3) Un jeune architecte de notre ville, M. Breuillier fils, dont le père exerce avec honneur la même profession depuis longtemps à Saint-Germain, met la dernière main à un fort beau travail d'ensemble visant la restitution exacte du Château neuf disparu.



TROISIÈME PARTIE

LE DOMAINE ROYAL DE 1547 A 1660

CHAPITRE PREMIER

Séjours de la Famille royale et faits marquants de la période 1547-1594.

Saint-Germain possède, dès 1547, deux maisons royales en voie d'achèvement; en 1550, on pourra les habiter entièrement: ce sont le château de la Renaissance et le château de la Muette. A partir de 1563 environ, une troisième maison sera logeable: le Château neuf. C'est, dès lors, un fort beau domaine et les princes, les grands dignitaires, toute la cour, en un mot, y résidera presque à demeure, au moins pendant de longs mois chaque année, sauf cas de force majeure.

On ne peut même plus faire la distinction entre les maisons habitées à un moment donné, sauf précisions bien rares de nos chroniqueurs.

La cour est à Saint-Germain, disent-ils, et cela résume tout.

Néanmoins, une remarque peut être faite: considérés d'ensemble, ces séjours trahissent les préférences de nos monarques pour une saison particulière. Ce sont, les mois d'automne et d'hiver, d'octobre à février (1): la chasse en forêt attire les fanatiques et cette considération sportive fixe le choix.

Lorsque l'on habite Saint-Germain entre février et octobre, c'est généralement l'état politique troublé (2) du royaume qui y oblige: quelquefois c'est une naissance (3), un baptême ou un mariage projeté.

En quelques années, aucun séjour, ou peu s'en faut, n'est inscrit sur les tablettes de Saint-Germain. Enfin de longs et incessants voyages aux extrémités du royaume obligent le Roi et sa suite à des déplacements fort longs, car Henri II, sans visiter la France aussi fréquemment que son père, l'a parcourue en tous sens rapidement.

Dès le début du règne d'Henri II, une grande figure (4) domine les événements dont Saint-Germain n'a pas eu toujours lieu de tirer honneur. C'est celle de Catherine, reine, ou reine-mère Régente, elle suit son mari, ou ses fils, comme l'ombre suit l'individu.

(1) Par exemple l'hiver de 1548-1549, de novembre à fin mai.

(2) Les affaires du colloque de Poissy pendant l'été 1561.

(3) Celle de Charles IX, le 27 juin 1550; celle de Marguerite, la future Margot, épouse d'Henri IV, le 14 mai 1553.

(4) Un autre personnage les domine administrativement: le connétable Anne de Montmorency, dont l'immense correspondance est, pour une bonne part, datée de Saint-Germain même.

C'est, en effet, par douzaines et pendant des suites de jours que l'on rencontre, côte à côte, des lettres du Roi et de la Reine adressées le même jour au même destinataire. Il semble que la redoutable femme veuille mettre la main partout, et que l'on sente que rien ne doit lui échapper. Les règnes de ses fils lui ont ouvert un champ illimité de ce côté. Elle écrit souvent seule, c'est qu'alors le Roi est à son plaisir, à Anet, vers Dyanne de Poitiers, ou autre part. Il est rare que le Roi écrive seul. Leurs séjours communs à Saint-Germain sont presque de règle.

Une autre figure de femme occupe la scène familiale et surtout conjugale : celle de « Dyanne de Poitiers ». Un illustre érudit, M. G. Guiffrey (1), a mis en pleine lumière le rôle particulier, et réellement stupéfiant de cette belle créature, au sein du ménage royal. L'ingérence de cette grande dame dans l'existence d'Henri II et de Catherine de Médicis fut — qui le croirait — celui d'un lien nécessaire entre les deux époux (2). En pareil cas, le contraire est plus dans l'ordre naturel des choses. M. Guiffrey l'a prouvé péremptoirement, et les personnages en cause valaient qu'on tranchât cette question épineuse du caractère, des vues, des moyens d'action et du but poursuivi par le principal acteur du drame, Dyanne. Après cette démonstration quasi-mathématique, faite par l'illustre historiographe, on n'est plus surpris de voir régner plus qu'une paix apparente ou supportée, mais bien une entente presque cordiale dans ce ménage à trois dont l'un, la femme non épouse, fut, d'un commun accord, le suprême intendant. Il en sera tout autrement, cent ans plus tard, d'une Montespan imposée à la reine Marie-Thérèse, par son royal époux Louis XIV.

Nous avons dit autrefois que l'appartement de Dyanne de Poitiers était, au château de la Renaissance, au-dessous de celui de la Reine. Les relations officielles de la Reine et de Catherine de Médicis ont eu sans doute une grande part dans cette attribution, parce que la favorite tenait auprès des enfants royaux une place de seconde mère. Ceci explique cela. Tandis que sous Louis XIV, la même attribution du logement de Dyanne à Madame de Montespan n'étaif plus qu'un défi à toutes les lois de l'honneur, défi que Louis XIV a perpétré en orgueilleux maître de la situation.

Ne pouvant nous arrêter à chaque fait rappelé par un document daté révélant un séjour du Roi ou de ses proches, nous nous contenterons de passer en revue ceux des événements principaux qui méritent d'être notés au passage, au cours des quatre règnes de Henri II, François II, Charles IX et Henri III (3).

(1) G. Guiffrey, *Dyanne de Poytiers*. Lettres inédites, 1 vol. in-8°, Renouard, Paris, 1866.

(2) Aussitôt après la mort d'Henri II, Catherine fit comprendre durement à Dyanne que sa *tutelle* avait assez duré, car, celui-ci disparu, Catherine qui, par sa politique, feignait sans doute une cordialité bien loin de son cœur, eut tôt fait de reprendre sa liberté dès le premier jour du règne de son débile François II. Il en fut de même du connétable Anne de Montmorency, et, peu après, de Marie Stuart qu'elle avait comblée de soins maternels. Cette conduite n'a pas lieu de surprendre de la part de cette italienne qui n'a que trop prouvé l'étendue de ses talents machiavéliques.

(3) Enumérer, même dans un appendice, tous les documents datés et signés à Saint-Germain, ne paraît pas d'une utilité absolue, et les nombreuses feuilles à consacrer à un tel sujet seront mieux employées pour un autre. Nous avons établi ces listes pour nous, afin de pouvoir écrire à coup sûr, mais cela n'est qu'une documentation d'auteur, indispensable pour la rédaction.

I. — Règne de Henri II.

On se souvient que François Ier, en quittant la Muette, le 17 février 1547, alla d'étape en étape à Rambouillet où il mourut le 31 mars suivant.



Fig. 39. — Henri II, 1547-1559.

Henri II « *prenant à peine le temps de lui fermer les yeux, court à Saint-Germain-en-Laye, où* [Anne de] *Montmorency s'est rendu de sa retraite*. Le vendredi 1er avril a lieu cette rencontre pleine d'effusion (1) ».

Le nouveau Roi adressait de suite au Parlement la lettre d'usage (2) et la Ville de Paris, dans la personne de ses premiers magistrats, se réunissait pour décider d'aller à Saint-Germain « faire la révérence » au nouveau souverain. Le 3 avril, la députation se présentait au château de la Renaissance, à peine achevé, et le Prévôt des Marchands et les Echevins étaient reçus avec tous les égards usités en une aussi solennelle circonstance.

Procès-verbal de la cérémonie (3)

« Le lendemain, jour de Pasques fleuries (*act.* Dimanche [dit des] Rameaux), tiers jour dud. mois d'avril après avoir oy le dyvin service audit lieu de Conflans, sont lesd. Prévost des Marchans et Eschevins, accompaignez comme dessus, arrivez aud. lieu de Sainct Germain en Laye et tost après sont allez saluer Monseigneur le Connestable Messire Anne de Montmorency, chevalier grand maistre de France chef lors du conseil privé dud. seigneur Roy et ayant la superintendance des affaires du royaume, et semblablement Monseigneur le Chancellier, Messire François Olivier, chevallier, pour savoir l'heure opportune de povoir faire la révérence aud. seigneur Roy ».

« Et ce mesme jour à l'issue dud. seigneur Roy, led. seigneur connestable luy presenta lesd. Prévost des Marchans et Eschevins accompaignez comme dessus lesquels nues testes et ung genoil en terre feirent très humbles révérences, commença à proposer led. Prévost des Marchans, entre autres choses ce qui ensuit :

(1) Ainsi s'exprime M. F. Decrue, dans son précieux ouvrage : *Anne de Montmorency* (Ch. I, p. 5). Le connétable était tombé en disgrâce momentanée depuis quelques années.

(2) V. *Bibl. Nat.*, Ms. fr. 3092, n° 32 (f° 66) la lettre d'Henri II suivie des *Particularités de la mort de François Ier*, par l'évêque de Mascon.

(3) V. *Reg. Bureau Ville de Paris*, aux 1er, 2 et 3 avril 1547. T. III, p. 77-79.

« Sire, vos très humbles et très obéissans subgetz, les bourgeois, manans et habitans de vostre bonne Ville et Cité de Paris, cappitalle de vostre royaulme, advertiz du décès du feu Roy vostre père à qui Dieu face pardon, et de vostre nouvel advènement, vous saluant très humblement, rendent grâces à Dieu de ce qui luy a pleu donner ung si humain et si bon Roy, vous supplient très humblement leur commander, vous asseurant, Sire, que de tout ce que sera en leur puissance, serez de bien bonne volonté obey. Ils vous supplient, Sire, très humblement les avoir en recommandacion et les tenir toujours en vostre protection et sauvegarde. »

Ledit seigneur Roy feit responce aud. Prévost des Marchans et Eschevins en la manière qui ensuit : « Vous soyez les très bien venuz; je vous en scay bon gré. Vous avez perdu ung bon Roy, j'espère aveeques la grâce de Dieu, que vous en aurez ung bon, qui vous traictera bien humainement. Vous soyez le très bien venus » Et ce faict, se levèrent lesd. Prévost des Marchans et Echevins, accompaignez comme dessus, estans fort contans du bon accueil que leur avait faict le Roy. »

On ne peut pas dire que ces gens-là étaient difficiles à contenter. Au surplus, simple visite d'étiquette sans autre portée et n'engageant en rien l'avenir.

Henri II en rendant à Anne de Montmorency sa charge effective de connétable avait accompli une vraie révolution de palais, et les esprits étaient trop frappés de ce coup d'autorité pour se ressaisir aussitôt. Le nouveau Roi paraît, dès le premier moment, agir comme quelqu'un qui a préparé dès longtemps la conduite à tenir, le jour où la destinée le portera sur le trône.

Dès le 6 du même mois, il signait à Saint-Germain les lettres-patentes continuant Pierre Deshostels dans sa charge de contrôleur des bâtiments de Saint-Germain et de la Muette, montrant par là combien il sentait la nécessité de ne pas ralentir les travaux inachevés ; et le 14, encore à Saint-Germain, il signait d'autres lettres de même nature en faveur de Nicolas Picart, le trésorier des bâtiments en exercice depuis 1528 (1). On en a parlé en son lieu.

Entre ces deux dates, et toujours au château, Henri II, le 12, expédiait à ses « Très chers et bien amez le Prévost des Marchans, Eschevins, bourgeois, manans et habitans de notre [sa] bonne ville et cité de Paris » ses *lettres missives* concernant la pompe funèbre de feu roi son père, François I[er]. Le connétable de Montmorency adressait aux mêmes gens des lettres dans ce sens, le même jour (2).

Les obsèques furent fixées au 22 mai à Saint-Denis et le service funèbre fut d'autant plus solennel que deux des autres fils du roi décédé, François et Charles, décédés avant lui en 1536 et 1545, furent inhumés ce jour même. Ces trois cercueils reçurent le même hommage posthume (3).

(1) Pour les autres actes concernant les travaux, voir précédemment. On n'a pas à y revenir de nouveau.

(2) *Reg. Bureau Ville de Paris*, II, 80. Du 12 encore, est datée de Saint-Germain une « *Ordonnance sur le fait de l'épargne et affaires du Louvre* ». B. N. Coll. Dupuy, n° 846, p. 283 *bis*.

(3) Henri II mandatait à Lyon, le 27 septembre 1548, le montant du coût des obsèques du 12 mai 1547, pour 101.332 L. 12 s. 3 d. — Cf. *Archives Nationales*, K. 90, n° 11 original. — Cf. Félibien, *Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, p. 388-389.

Le Roi revint à Saint-Germain le 31 mai, puis on l'y retrouve les 23 juin, 7, 9 et 10 juillet, date mémorable s'il en fut.

Le « great event » de cette saison d'été 1547 fut le réglement de l'affaire d'honneur née entre le S[r] de Jarnac et le S[r] de la Chastaigneraie. On en connaît la genèse; une intempérance de langage du jeune François de Vivonne, S[r] de la Chastaigneraie, à propos d'un mot échappé au S[r] de Jarnac, et malicieusement dénaturé par de Vivonne.

Dans la coulisse de cette singulière affaire on retrouve des « langues méchantes » qui, certes, n'auraient jamais dû s'aiguiser sur ce sujet. L'affaire s'étant, comme il est fatal, envenimée à tel point que l'honneur de la Maison de Jarnac en recevait une grave atteinte, il fallut bien faire appel au grand argument du duel.

Déjà sous François I[er] on avait relevé la trace de cette histoire scandaleuse. Mais le Roi n'avait pas alors admis que la querelle fut vidée autrement que par les voies d'un tribunal pacifique (1).

François I[er] mort, Henri II n'eut pas la force de caractère de résister aux sollicitations de divers favoris et permit la rencontre des deux adversaires.

La permission du Roi fit l'objet d'une « *Patente du camp franc sur le dueil* » datée de Saint-Germain, 11 juin 1547. En voici la teneur (2) :

Henry par la grâce de Dieu Roy de France à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme cy devant Francois de Vivonne sieur de la Chastaignerais et Guy Chabot, sieur de Jarnac soient entrez en différend sur certaines parolles importantes et touchant grandement l'honneur de l'un et de l'autre, lequel différend a esté par nos ordonnances mis en délibération devant les Princes estant près notre personne et nos très chers et amys cousins les sieurs de Montmorancy, connestable, de Sedan, de Saint-André, mareschaux de France (3) et autres seigneurs, chevalliers, capp[nes] et grands personnages estans à notre suitte par la justiffication de leur honneur, lesquelz après avoir le tout bien considéré nous ont fait entendre que les causes dudit différend estoient hors de preuve au moien de quoy la véritté ne pouvait estre sceue ne l'innocent des deux justiffié de son honneur que par les armes (4) ; Scavoir faisons que nous qui sommes protecteur de l'honneur des gentilshommes de nostre Royaume de France pour cette cause que la véritté dudit différent soit cogneue, à la descharge de celuy d'entre eux qu'il apartiendra et après avoir sur ce pris l'advis est (?) conseil des dits Princes et Seigneurs susnommez, avons permis et octroié permettons et octroions par ces présentes, voulons et nous plaist pour vuider entre ledit S[r] de Vivonne

(1) Compiègne, 24 décembre 1546 : Mandement à Jean Maynier, premier président de Provence, et à divers maîtres des requêtes de l'hôtel, conseillers au Grand Conseil et au Parlement de Paris, et à un conseiller du Parlement de Bordeaux pour juger un procès pendant au Parlement de Bordeaux entre François de Vivonne, S[r] de la Chastaigneraye et Guy Chabot, S[r] de Jarnac et de Montlieu, touchant à l'honneur de la dame de Jarnac. — Bibl. Nat., *pièces originales*, vol. 3035, Vivonne, pièce 12.

(2) Bibl. Nat., Ms. fr. 4744, f° 21.

(3) Ils habitaient le château, comme on a pu le voir précédemment, pages 34 et suivantes.

(4) On voit que la preuve par les armes, c'est-à-dire le *Jugement de Dieu* tel qu'on le concevait au moyen-âge, avait encore ses convaincus.

comme demandeur sur lesdits cas d'honneur et ledit sieur Chabot deffendeur ledit débat et différend : que dedans quarante jours prochains à compter du jour de la signiffication de ces présentes, ils se trouveront *en personne* la................ (1) nous serons pour là, en nostre présence ou de ceux que à ce faire commettrons, combattre l'un l'autre à toute outrance (2) en camp clos et faire preuve de leurs personnes, l'une à l'encontre de l'autre, pour la justiffication de celluy auquel la victoire demourera et ce sur peyne a celuy qui sera de ce faire reffusant ou delayant d'estre reputté non noble luy et sa postéritté à jamais et d'estre privé des droits, préminences, privillèges et prérogatives dont jouissent et ont accoustumé jouir les nobles de nostre royaume et aura peynes en tel cas accoustumés. Et leur sera nostre présente permission, vouloir et intention signiffiée par l'un de nos hérautx et roys d'armes à ce qu'ils ne puissent prétendre cause d'ignorance.

Si donnons en mandement à tous nos justiciers et officiers que cette présente nostre permission ils entretiennent, gardent et observent et facent entretenir garder et observer de point en point sans aulcunement l'enfreindre car tel est nostre plaisir. En tesmoing de ce nous avons signé ces présentes et à icelles fait mettre et apposé nostre scel.

Donné a Saint Germain en Laye le XI juing mil VIc quarante sept de nostre règne le premier.

HENRY.

Les champions ne pouvaient plus reculer et, d'ailleurs, ils étaient tellement montés l'un contre l'autre qu'aucun d'eux n'aurait cédé devant une mesure contraire les obligeant à se réconcilier.

Les témoins ou parrains se mirent d'accord sur les conditions implacables de la rencontre et fixèrent par écrit les conditions du combat. C'étaient François de Lorraine, duc de Guise (3) pour F. de Vivonne, et le Grant Ecuyer de Boisy pour le Sieur de Jarnac. Le document est très précieux pour notre histoire locale et nous devons le publier *in-extenso :*

Articles sur le combat des sieurs de Chastaigneraie et de Jarnac accordez entre Monseigneur le duc d'Aumalle (François de Lorraine), Gouvern[eu]r et Lieuten[ant]-g[é]n[ér]al du Roy en Dauphiné et Savoye, parrain dudit Sr de Chastaigneraye et Monseigneur de Boysi, chevalier de l'Ordre, grant escuyer de France et parrain dud[i]t Sr de Jarnac.

Premièrement :

Après soleil levé ou l'heure qu'il se doibt lever et que mondit Sr le Grant sera mandé, il partira pour se porter au camp avec son fileul.

Et après que les combatans seront arrivez au camp. sera commencé à porter les armes et changer les unes après les autres (4) et estant accordées et acceptées s'en portera d'autres sans longueur de temps.

Le combat sera à toute oultrance et ne sera vaincu sinon celuy qui restera mort au camp ou bien qu'il dye qu'il se rend.

(1) Deux mots douteux.

(2) C'est-à-dire jusqu'à la mort de l'un ou de l'autre des adversaires.

(3) Celui qui devait être assassiné par Poltrot de Méré, à Orléans, le 18 février 1563 (n. s.).

(4) Cela signifie qu'on les vérifiera l'un après l'autre.

Que naissant différant avant le combat, durant le combat ou après le combat, sans aucunement en estre disputé par les parrains. Ils auront soubdain recours à Monseigneur le connestable mareschaux de France ou autres coumis par le Roy pour en décider après qu'ils auront esté ouyz.

Faict à Saint Germain en Laye, ce six^{me} j[our] de juillet, MC^{c}lxvy (1).

Signé :

FRANCOYS. BOISY.

(au dos :) ce qui a esté accordé pour le combat entre M. de la Chastaigneraye et de Jarnac (2).

Le 10 juillet, les adversaires étaient mis en présence au lever du soleil, sur l'esplanade Est du château. On a donné précédemment le plan du domaine, en voici maintenant la vue à vol d'oiseau (FIG. 40).

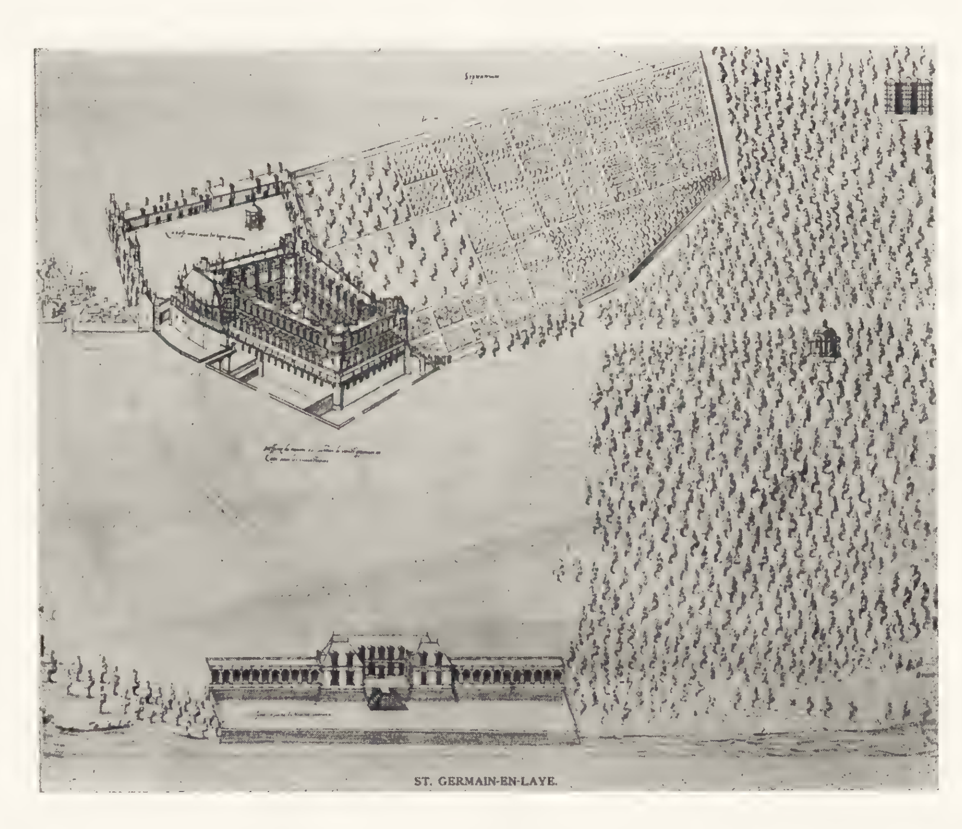


FIG. 40. — Le domaine royal sous Henri II.
Le Château neuf ne fut commencé qu'en 1556). (BATSFORD, éditeur, Londres).

(1) Erreur de chiffrage par MD^{c}XLVII (1547).
(2) BIBL. NAT., Ms. fr. 3132, f° 9 (transcription par M. C. Piton).

En 1547, le Château neuf n'était pas construit et l'esplanade s'étendait jusqu'à la limite du plateau occupé par le Château neuf d'Henri II. C'est là même, entre les deux châteaux figurés sur notre dessin, (où actuellement existe la *Villa Médicis*), que le combat eut lieu.

On fit une sorte de tribune en charpente le long des murs des fossés, pour le Roi et les grands personnages invités à voir s'entretuer nos deux héros (1). Voici le procès-verbal de la rencontre :

Procès-Verbal des Sieurs de la Chastaigneraye et de Jarnac (2)

Le Roy (Henry II) ayant voulu mettre fin au différend d'honneur entre François de Vivonne, S. de la Chastaigneraye, Assaillant et Guy Chabot, S. de Montlieu, Assailly et défendeur, après avoir mis l'affaire dont estoit question entr'eux, portée par le cartel et réponse à iceluy en son conseil privé, par devant Messieurs les Connétable et Mareschaux de France, et plusieurs capitaines et autres pour ce appelez et n'avoir pu par quelque moyen iceluy vuider, ny discuter, pour estre chose hors de preuve: et à ce que néantmoins à l'honneur de l'un et de l'autre mis hors de dispute, et l'innocence et de l'incoupable de leurdit différend justifiée par quelque moyen: auroit par l'avis et délibération des dessusdits en sondit conseil, iceluy Seigneur remis iceluy différend à la preuve en camp clos, et, pour ce faire, par ses lettres patentes de l'octroy dudit camp, il aurait permis, et par icelle patente fait intimer lesdits Assaillant et Assailly par l'un de nous dès le quatrième jour après la signification d'icelles: suivant lequel octroy, permission et signification dudit camp, pour la vérification d'honneur d'aucuns desdits Assaillant et Assailly, n'auroient iceux pas voulu faillir de répondre de l'un à l'autre dans ledit temps: et, pour ce faire, dans iceluy pris le jour du Dimanche 10e jour de juillet 1547 au lieu de Saint-Germain-en-Laye, jour pour ledit combat par lesdits Seigneurs, arresté à la requeste desdits Assaillant et Assailly.

Auquel jour lesdits combattans pourvus de parrains à scavoir l'Assaillant, de M. le comte d'Aumale, et ledit Assailly, de M. le Grand Ecuyer S. de Boisy, estant audit Saint-Germain ledit S. Roy, et ledit camp dressé *au Parc dudit Chasteau*, ainsi qu'il estoit requis, suivant l'ordre qu'il auroit été advisé tenir audit combat par Mesdits Seigneurs les Connétable et Mareschaux de France, et M. l'Admiral estant avec eux: auroit été crié aux deux cantons dudit camp par le Héraut, au soleil levant, en leur présence et de tous les assistans.

Aujourd'huy, Xe jour de ce présent mois, le Roy nostre Souverain Seigneur a permis et octroyé le camp libre et seur à toute outrance (sûr, sans grâce ni merci) à François de Vivonne S. de la Chastaigneraye Assaillant, et à Guy Chabot S. de Montlieu Défendeur et Assailly; pour mettre fin par armes au différend d'honneur dont entre les parties est question: parquoy je fais à scavoir à tous de par le Roy que nul n'ait à empescher l'effet dudit présent combat, ny aider ou nuire à l'un ou à l'autre des combattans, sur peine de la vie.

(1) Nous croyons fermement que l'article suivant, extrait des comptes payés en 1548 se rapporte à cette assemblée : *A Jean le Peuple pour un grant échaffaut devant les lysses pour veoir jouxter, garny de six poteaulx chacun de 12 pieds de long, val. 29 L. 6 sols* (de Laborde, *Comptes des bastimens du Roy*, II).

(2) Bibl. Nat., Ms. fr. 4740, p. 83.

Et ce dit par ledit Héraut d'Armes, Guyenne, tost après auroit esté amené ledit Assaillant de son logis (1) lequel auroit esté conduit par son parrain et ceux de sa compagnie, qui estoient en nombre environ trois cents, accoustrés de ses couleurs qui estoient blanc et incarnat, jusques audit camp, trompettes et tabourins sonnans: lequel après avoir honoré le camp par dehors auroit esté mené en son pavillon, fait et dressé près la porte par où il devait entrer qui estoit du costé droit; dont il ne se serait bougé jusques à ce qu'il serait entré dans ledit camp. Et ce fait auroit esté procédé par lesdits Parrains en leur confidence du camp des armes offensives, et en la confidence du camp qu'il seroit baillé d'une part et d'autre, pour demeurer avec chacun des combattans en la manière qui s'ensuit.

(Suivent neuf articles d'accord, entre les arbitres, sur les armes (espée, gousset de maille, manche de maille, gantelet de fer, brassards, bouclier d'acier, autre gantelet de fer pour la main gauche, morions).

Toutes lequelles armes défensives ainsi accordées, aurait esté ordonné aux Herauts de faire les criées qui s'ensuivent:

De par le Roy, je fais exprès commandement à tous, que tantôt seront, quand lesdits combattants seront au combat, que chacun des assistans ayez à faire silence, de ne parler, tousser ny cracher, et ne faire aucun signe, de pied, de main, ny de doigt qui puisse aider ou nuire ou préjudicier à l'un ny l'autre des combattans. Et davantage je fais exprès commandement par le dit Seigneur Roy, à tous de quelque qualité où grandeur qu'ils soyent, que cependant et durant le combat, il ny ait à entrer dedans le camp, ny à aider à l'un ou à l'autre des combattans ; pour quelqu'occasion ou nécessité que ce soit, sans permission de Messeigneurs Connétable et Mareschaux de France sur peine de la vie.

Et ce dit, et crié, auraient esté amenez lesdits combattans, à sçavoir l'Assaillant le premier, mené par M. d'Aumale, son parrain, accompagné de deux de sa compagnie; et ledit Assailly par ledit Seigneur Grand Ecuyer son parrain et ceux de sa compagnie. Lesquels combattans après avoir honoré le camp par le dehors, l'un après l'autre, avec leurs dits parrains accompagnez et assistez desdits Hérauts, Trompettes et Tabourins sonnans, auroient l'un après l'autre, en passant par ledit échaffaut du roy fait les sermens sur les Saintes Evangiles devant ledit S. Roy, sur un siège de drap d'or trainant jusques à terre, qui leur aurait esté fait faire par M. le Connestable en la présence du Roy et des Princes de son Sang et autres Seigneurs estans près de luy, en la manière qui s'ensuit.

Serment de l'assaillant:

Moy, François de Vivonne, jure sur les Saintes Evangiles de Dieu, sur la vraye croix et sur la foy du Baptesme que je tiens de Luy, que à bonne et juste cause je suis venu en ce camp pour combattre Guy Chabot lequel a mauvaise et injuste cause de se defendre contre moy; et

(1) Il logeait sans doute chez son parrain le duc de Guise dans le donjon ; comme Montlieu logeait chez le sien le Grand Escuyer, c'est-à-dire très probablement à l'entresol sous l'appartement du Roi, dans le bâtiment Est. Sous Louis XIV, l'hôtel de Lorraine était situé 24, rue de Pontoise. L'hôtel de Guise, rue de la Salle, a longtemps été occupé au XIX[e] siècle par l'école des garçons : il a été démoli récemment pour faire place aux nouveaux bâtiments ayant la même destination scolaire. Le sieur de Vivonne, du temps de Louis XIV, habitait au château la salle S actuelle en façade sur le parterre, et M. le Grand Ecuyer la moitié de la salle B mitoyenne de la salle C. On verra plus tard ces appartements sur les plans de 1685, que nous donnerons en leur temps.

outre que je n'ay sur moy ny en mes armes, paroles, charmes ou incantation desquels j'aye espérance grever mon ennemy, et desquelles je me veuille aider contre luy; mais seulement en Dieu et en mon droit, et en la force de mon corps et de mes armes.

Semblable fut le serment de l'Assailly. Et ce fait, ayant esté amenez lesdits combattans chacun à son siège vis-à-vis l'un de l'autre, auroit esté procédé à l'accord des armes offensives, en la présence dudit S. Roy et desdits Seigneurs Connétable et Mareschaux, qui estoient une espée commune et portative tant à pied qu'à cheval, *la garde d'icelle à une croisée à pas d'asne*, deux Daguettes épointées pour chacun desdits combattans et encore deux autres espées de provision mises ès mains dudit Seigneur Connestable pour en pourvoir à celuy auquel ladite espée faudroit, ainsi qu'il avoit esté accordé. Et lesdites armes prises de part et d'autre auroient esté mises lesdites espées ès mains desdits combattans et lesdites daguettes attachées aux éguillettes sur leurs cuisses, et ainsi armez et équippez desdites armes, l'un des Hérauts au milieu d'entr'eux; après que leurs Parrains auraient pris congé d'eux et iceux récommendez en l'expérience de leurs vertus, auroit esté crié, *laissez les aller les bons combattans.*

Surquoy seroient venus l'un contre l'autre furieusement, et dextrement abordé l'un l'autre, se seroient ruez plusieurs coups tant d'estoc que de taille; l'un desquels de la part dudit de Monlieu, auroit atteint sur le jarret de la jambe gauche du dit de la Chastaigneraye, en jetant un estoc audit de Monlieu; et derechef donna un autre coup sur le mesme jarret; au moyen desquels coup il auroit commencé à ébloyer (plier, céder)....

Nous avons tenu à citer longuement un auteur ancien. Le récit porte l'empreinte d'une époque où les sentiments des écrivains sont en communion plus intime avec ceux des héros dont ils racontent les prouesses. Une narration moderne vaudra toujours moins; le tour de la langue même ne saurait rendre aujourd'hui l'expression vraie, vécue, du champion qui l'a employée.

On sait que François de Vivonne, étendu à terre et ne pouvant plus se relever, était à la merci du comte Chabot et que celui-ci, généreux, lui cria: « *Rends-moi mon honneur* ». Puis, par deux fois, Chabot offrit son ennemi, sans défense, au Roi; mais celui-ci ne répondit pas. Une troisième fois, Chabot alla vers son ancien compagnon gisant étendu, son épée hors de sa main et lui demanda: « *Chastaigneraye, mon ancien compagnon, soyons amis* ». Mais de Vivonne se mouvant pour se tourner vers Chabot, celui-ci « *du bout de son espée amena à lui l'épée du blessé et sa daguette qui estoit hors du fourreau* »; prenant les deux armes, il s'en retourna une dernière fois vers le Roi et supplia de prendre en sa grâce le malheureux auteur de la rencontre. C'est alors que M. de Vendôme et le Connétable, voyant le Roi toujours muet, intervinrent: « *Sire, regardez, car il le faut oster* ». Finalement, le Roi ému de pitié prononça quelques paroles lapidaires et commanda d'emporter le sieur de Vivonne.

Les hérauts et quatre gentilshommes entrèrent dans le camp, enlevèrent le blessé tout armé et le transportèrent dans sa tente. Guy Chabot, après les effusions réciproques, dont on se doute un peu en pareilles circonstances, rentra en sa tente, et de là « se rendit au logis du S. Grand Ecuyer, plein d'honneur et de réputation ».

François de Vivonne était placé du côté de la rue Thiers actuelle (à gauche du château sur la gravure, FIG. 40) et de Jarnac du côté de la forêt. Chacun avait sa tente d'apparat; et les escortes particulières à chacun fermaient le camp à chaque extrémité.

On sait que de Vivonne ne voulut supporter aucuns soins pour sa blessure, et, qu'il mourut dans les trois ou quatre jours suivants, fou de rage de n'avoir pu tuer son ancien ami. Les torts les plus graves étant de son côté, il eut été mieux inspiré en faisant « contre mauvaise fortune beau visage ». Mais à cette époque d'orgueil irréductible, où les mœurs de nos apaches modernes étaient un peu celles de l'élite de la noblesse d'alors, c'eut été trop demander au jeune François de Vivonne qui, trop présomptueux, avait même fait préparer un splendide festin pour célébrer son prochain triomphe! Le peuple en profita en envahissant le camp après la cérémonie et pillant tout. Brantôme, neveu de la Chastaigneraie, dit qu'il y avait ce jour-là au château (1) une assistance superbe, quantité de dames et d'ambassadeurs venus de toutes parts, et, entre autres, celui du grand sultan Soliman qui trouva « fort estrange ce combat de gentishommes français à français et surtout d'un favori du Roi à un autre » eux, ne faisant pas cela et mettant leur point d'honneur à bien servir leur souverain.

Henri II fut tellement affecté de la perte du jeune homme qu'il prit à part soi l'engagement de ne plus permettre jamais le renouvellement de cette sorte d'épreuve.

Commencé par un duel, son règne devait se terminer, pour lui-même, par un tournoi mortel, douze ans plus tard, jour pour jour, le 10 juillet 1559, après les fêtes données rue Saint-Antoine, à Paris, les 28 et 29 juin, à l'occasion des mariages de sa sœur Marguerite (2) et de sa fille Elisabeth (3).

En joutant contre le comte de Montgommery, la lance de celui-ci l'atteignit à l'œil, blessure mortelle qui le conduisit à la tombe onze jours plus tard, le lundi 10 juillet à une heure (4).

Revenons à l'année 1547. Après le duel fatal, la cour se prépare à aller à Reims pour le sacre du Roi. Henri II est encore à Saint-Germain le 16; le 25 il est à Reims, au milieu d'un immense concours de peuple, mais aussi au sein des compétitions de préséances entre maisons princières rivales, dont tout le règne sera bouleversé (5).

De Reims on vint terminer l'année 1547 à Fontainebleau, où le 12 novembre Catherine de Médicis donnait le jour à son troisième enfant (2e fille), Claude.

(1) Il est probable que toutes les fenêtres de la façade Est furent garnies de spectateurs. Les habitants du château étaient alors assez nombreux à eux seuls pour les occuper en rangs pressés.

(2) Elle épousa Philibert de Savoie, le 9 juillet. Le contrat avait été signé le 27 juin. Le tournoi malheureux se place donc entre ces deux dates.

(3) Elle épousa Philippe II d'Espagne, le 22 juin. Le contrat signé le 20 (BIBL. NAT., Ms. fr. 2746, f° 205. Beaucoup de copies existent sous d'autres numéros).

(4) On lira avec plaisir les pages consacrées à ces épisodes dans l'ouvrage de M. Decrue : *Anne de Montmorency*, Plon, Paris, in-8°, pages 250-252.

(5) V. une fois pour toutes le remarquable ouvrage de M. F. Decrue, dans lequel les moindres détails sont mis au jour d'après les sources.

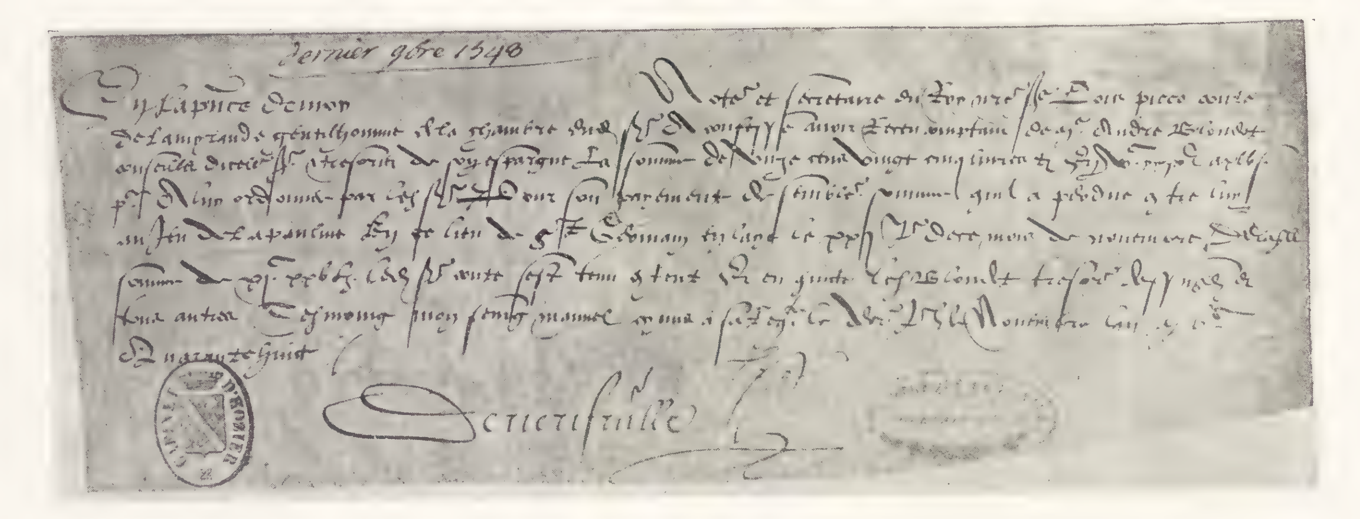


Fig. 41. — Quittance de décharge d'une somme perdue par le roi Henri II au Jeu de Paume à Saint-Germain le 21 novembre 1548.

Traduction : dernier 9bre 1548

En la présence de moy notaire et secrétaire du Rôy nostre Sire Lois Picco conte de Lamyrande gentilhomme de la chambre dudit Seigneur a confessé avoir receu comptant de Me André Blondet conseiller d'icelui seigneur et trésorier de son espargne la somme de onze cens vingt cinq livres t.[ournois] | *(mots indéchiffrables)* | à luy ordonnée par led Seigneur pour son paiement de semblable somme qu'il a perdue contre lui au jeu de la paulme en ce lieu de Saint Germain en Laye le xxi jour de ce mois de novembre. De laquelle somme de xic xxv livres ledit sr conte s'est tenu content et en quicte ledit Blondet tresorier dessus dit et tous autres. Tesmoing mon seing manuel cy mis à sa requête le dernier jour de novembre l'an mil cinq cents quarante huict.

Deneufville

Le Roi reparaît de temps à autre, de février à avril 1548, et part pour le Piémont d'où il ne reviendra qu'en octobre. Au passage, à Moulins, le 8 octobre, il assistera au mariage de sa cousine germaine Jeanne d'Albret avec Antoine de Bourbon (1). Revenu à Paris, puis à Saint-Germain, il y recevait le 18 novembre la députation de la Ville de Paris et entendait la harangue du Prévost le félicitant de son heureux voyage.

Dès lors, et jusqu'à la fin de l'année, la cour va être occupée des mille et une futilités mondaines entraînées par deux mariages retentissants qui auront lieu à Saint-Germain en décembre : le 4, celui de François de Lorraine avec Anne d'Este de Ferrare, fille d'Hercule de Ferrare et de Renée de France (2) ; et, le 9, celui de M. d'Andelot (François) (3), neveu du connétable de Montmorency, avec Claude de Rieux, comtesse de Laval.

Dans les comptes des bâtiments dont nous avons tiré parti déjà, nous trouvons un certain nombre de noms se rapportant aux hôtes princiers venus pour ces cérémonies.

Pour le dernier même de ces mariages, un court article des mêmes comptes nous confirme le fait historique des joutes données à cette occasion : *ung grand eschauffault dedans le dict parc prèz le dict chasteau, pour la Royne et pour les dames pour servir à veoir l'escarmouche qui fut faicte durant le festin du mariage de monsieur d'Andelot.*

A cette année 1548 se rapportent deux autres faits, d'ordre différent, que nous ne saurions passer sous silence, l'un anodin mais curieux, l'autre qui appartient à l'histoire de France vu la qualité du personnage en cause.

Le premier est une dette de jeu par Henri II vis-à-vis de Louis Pic de Lamyrande, soldée à Saint-Germain comme le montre le facsimile du reçu original appartenant à la Bibliothèque de la Ville de Saint-Germain (v. FIG. 41).

Le second fait est celui de l'arrivée en France, au mois d'août 1548, de la petite Marie Stuart, âgée de six ans, pour être élevée à la cour de France au milieu des enfants d'Henri et de Catherine de Médicis.

* * *

Marie Stuart au Chateau en 1548.

Marie Stuart a joué un assez grand rôle dans l'histoire pour mériter autre chose qu'une simple mention de séjour à Saint-Germain.

On sait où elle logeait dans le château (4) et ce détail n'est pas sans valeur, mais il y a mieux à dire d'elle. Tout d'abord, pourquoi vint-elle en France ? La réponse

(1) Père et mère d'Henri de Navarre, Henri IV. V. notre Tome Ier, p. 103.

(2) On se souvient de leur mariage célébré dans la chapelle du château le 28 juin 1528. V. T. Ier, p. 103.

(3) Fils de la sœur du connétable, mariée en secondes noces avec le maréchal de Chatillon. Nous empruntons la date à l'ouvrage de M. Decrue, p. 73.

(4) V. précédemment p. 36.

nécessite que nous fassions un retour momentané vers les événements qui la justifieront.

Jacques V, roi d'Ecosse avait épousé en premières noces, Madeleine de France, fille de François I[er], le 1[er] janvier 1537 (1) à Paris. La jeune femme âgée de seize ans et demi, faible de constitution, était morte peu de temps après son arrivée en Ecosse, le 2 juillet 1537, à Edimbourg. Jacques V jeta alors les yeux sur Marie de Lorraine, fille de Claude premier duc de Lorraine, et veuve cette année même (1537) de Louis II d'Orléans duc de Longueville : il l'épousa l'année suivante, et en eut d'abord deux fils morts peu de temps après leur naissance, puis le 8 décembre 1542, une fille, Marie (Stuart). Jacques V mourait lui-même cinq jours plus tard, le 13 décembre laissant sa veuve et son enfant aux prises avec les plus redoutables difficultés.

La pauvre enfant fut, dès lors, l'enjeu de compétitions diplomatiques sans nombre. Plût au ciel qu'elle n'eût pas aggravé elle-même par une indépendance de conduite, dont les apparences furent exploitées par des censeurs irréductibles, les causes initiales de ses malheurs immérités.

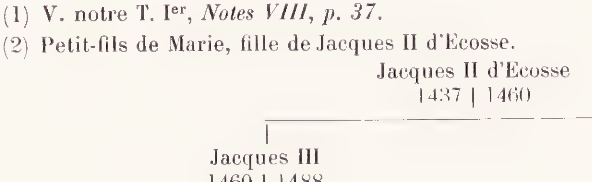
Jacques V mort, la régence revenait de droit à sa veuve Marie de Lorraine, qui avait toutes les qualités requises pour exercer cette fonction au mieux des intérêts de tous si elle avait su, ou pu se prémunir contre l'influence religieuse des membres de sa famille. Les luttes politiques ardentes entre les partis catholique et protestant firent naître deux compétiteurs en marge de la régence officielle : l'un, le cardinal Beaton chef du parti catholique, prétendant être régent par l'effet d'un testament du feu Roi ; l'autre le comte d'Arran, James Hamilton, chef du parti protestant (2), que le parlement déclara régent du royaume et tuteur de la reine Marie, le 22 novembre 1542.

Aussitôt en possesion du titre, il demandait pour son fils, âgé de sept ans, la main de Marie ! Un troisième larron, l'Angleterre, veillait, désirant profiter des circonstances défavorables à l'Ecosse pour la confisquer en l'adjoignant à son sceptre. Henri VIII alors régnant prétendait réussir en obtenant la promesse de l'union future de son fils avec la même Marie, enfant (3). On sait ce qui arriva.

---

(1) V. notre T. I[er], *Notes VIII, p. 37.*

(2) Petit-fils de Marie, fille de Jacques II d'Ecosse.



(3) Le 22 décembre 1542, ce bébé avait 14 jours.

Des barons écossais, traîtres à leur pays, se firent les hommes liges des vues d'Henri VIII ; la France prévenue par le cardinal Beaton prit fait et cause pour Marie contre les réformés écossais et contre l'Angleterre.

L'Ecosse officielle divisée contre elle-même, et hésitante, subit une crise terrible ; chaque parti se faisant fort d'*enlever* la jeune Reine à sa mère pour en tirer profit un jour prochain, et l'un d'eux y réussit même peu après que le traité de Greenwich (1er juillet 1543) eut scellé l'accord pour le mariage de Marie avec le prince de Galles (1). Mais la réprobation que ce traité souleva en Ecosse fut telle que l'exécution en fut rejetée dès l'instant même.

Marie était couronnée à Sterling le 9 septembre 1543 et la France entrait en ligne pour protéger l'enfance en péril.

Nous passons sur les troubles qui agitèrent l'Ecosse en proie à la guerre civile pendant les années suivantes, et auxquels mit fin l'action énergique de la France en juillet 1547, quelques mois après la mort de François Ier et celle d'Henri VIII, survenues au début de la même année (2).

Edouard VI avait succédé à Henri VIII, et l'entourage du nouveau Roi mineur dirigé par le régent, duc de Sommerset, oncle de l'enfant, n'avait pas désespéré alors d'une alliance matrimoniale entre Edouard et Marie. L'intervention efficace de la France mit le feu aux poudres, et l'offensive reprit entre Ecossais et Anglais, à tel point que Marie de Lorraine jugea le moment venu de mettre sa fille en sûreté en l'envoyant en France auprès d'Henri II et de Catherine de Médicis (3), sous la protection de sa grand'mère Antoinette de Bourbon et de son grand-oncle, Jean le cardinal de Lorraine, tous deux à Saint-Germain et bien en cour (4). C'est ainsi que le 7 août 1548 le parlement écossais ratifia les vues de la reine-mère et l'enfant confiée à M. François d'Andelot (5) légat du roi Henri II.

Le 13 août suivant, Marie, saine et sauve, débarquait à Brest accompagnée de ses gouverneurs, lords Erskin (?) et Levingston (?), de ses précepteurs, dames de compagnie, etc... De là, elle fut dirigée vers Saint-Germain où la cour la reçut au château. Le 19 septembre, la reine-mère, Marie de Lorraine, débarquait à son tour à Dieppe (6), où la cour de France et Marie Stuart étaient venues pour la recevoir.

La jeune femme appartenait dès lors à l'Ecosse et à la France, et ce lien devenu moral fera sentir ses effets pendant un siècle et demi jusqu'au jour où un autre

(1) Edouard VI, né en 1537, mort sans alliance en 1553. C'était un moyen sûr de réunir un jour l'Ecosse à l'Angleterre. Elle fut réunie en effet, mais en sens contraire, puisque ce n'est pas le roi d'Angleterre qui un jour devint roi d'Ecosse, mais Jacques VI d'Ecosse, fils de Marie Stuart, qui fut roi d'Angleterre sous le nom de Jacques Ier en 1603.

(2) François Ier mort le 31 mars, et Henri VIII le 28 janvier (1547).

(3) Henri II avait déjà travaillé pour réserver la jeune Marie à son fils François. La venue de l'enfant en France était la conclusion des ententes secrètes.

(4) Le cardinal Jean de Lorraine était ministre d'État.

(5) Neveu du connétable de Montmorency.

(6) De Dieppe la reine-mère alla à Blois où elle séjourna jusqu'en novembre 1549.

Stuart, Jacques II d'Angleterre (VII d'Ecosse) (1), viendra se réfugier à Saint-Germain en 1689.

Il nous a semblé bon de rappeler les antécédents historiques de la venue de Marie à Saint-Germain, avant de parler d'elle après son installation au sein de la famille royale.

Pour la bien juger dans ce nouveau milieu, il faut la considérer quelques années plus tard vers 1555.



Fig. 42. — Marie Stuart.

Elle se trouvait alors entourée de trois futurs rois de France (François II son futur époux, Charles IX (2) et Henri III) (3), une future reine d'Espagne (Elisabeth) une future duchesse de Lorraine (Claude) (4) et une future reine de Navarre et de France (Marguerite) (5) tous enfants de France. Autour de ceux-ci un essaim de jeunes princes et princesses des plus grandes familles, et comme centre, elle-même, Marie, dans tout l'éclat de son adolescence enjouée, fascinant toute la cour par sa beauté, sa grâce, son intelligence, sa bonté, en un mot la petite merveille de la cour, accomplie en toutes choses ; telle la dépeignent les contemporains.

Soigneusement tenue à l'écart de tous les écueils d'un milieu trop léger, elle grandit (6) dans une atmosphère de pureté morale qui, à distance, nous semble incompatible avec le train de la maison. Catherine s'est montrée envers elle d'une sollicitude touchante, digne d'une mère véritable ; Marie de Lorraine eut de ce côté toute satisfaction, et ce fut un grand bonheur pour elle au milieu des difficultés sans cesse renaissantes sous ses pas en son royaume d'Ecosse.

---

(1) Arrière-petit-fils de Marie : *Marie, Jacques Ier, Charles Ier, Jacques II.*

(2) Né à Saint-Germain le 27 juin 1550.

(3) Né à Fontainebleau le 20 septembre 1551, comme François (II) le 19 janvier 1544.

(4) Elisabeth et Claude étaient nées à Fontainebleau, le 13 avril 1545 et le 12 novembre 1547.

(5) Née à Saint-Germain le 14 mai 1553 (V. Eclaircissement, Famille royale d'Henri II).

(6) Nous renvoyons le lecteur aux ouvrages suivants, parmi les centaines qui ont été consacrées à la célèbre reine : J. Gauthier, *Histoire de Marie Stuart*, 2 vol. in-8°, Thorin, Paris 1875, 2e éd. — M. R. Chantelauze, *Marie Stuart*, 1 vol. in-8°, Plon, Paris 1876. — F. Decrue, *Anne de Montmorency*, in-8°, Plon, Paris 1889. — Forneron, *Histoire des ducs de Guise*, I, 283-284 pour les occupations de toute cette jeunesse à Saint-Germain. La forêt y joue un grand rôle. — Brantôme, *Vie des Dames illustres*, 1re partie, chap. 3 : *Vie de Marie Stuart.*

Henri II fut moins scrupuleux dans ses combinaisons diplomatiques au sujet de la chère enfant, mais on peut ne pas insister ici sur ce sujet. En 1558, le 24 avril avait lieu (1), à Notre Dame, le mariage de Marie et de François, devenant, par cela même, roi d'Ecosse avant d'être roi de France l'année suivante, le 10 juillet 1559. Union bien courte en vérité, François mourait à Orléans le 5 décembre 1560 entouré jusqu'à sa dernière heure des soins les plus dévoués de sa jeune compagne. Nous ne saurions suivre plus longtemps la jeune veuve, dont la vie n'est plus qu'un tissu de catastrophes jusqu'à sa mort en 1587 (2).

Nous ne pouvions scinder en plusieurs parties le résumé que l'on vient de lire, aussi ferons-nous un retour en arrière pour compléter, depuis l'année 1548, le récit que nous avions suspendu.

* * *

La cour fut au château pendant tout l'hiver de 1548-49 (3), à la fin duquel, le 3 février 1547, se place la naissance de Louis d'Orléans second fils de Catherine de Médicis : on le baptisa dans la chapelle le 19 mai suivant : ses parrains furent le roi de Portugal, le duc de Ferrare et sa marraine la reine douairière d'Ecosse, Marie de Lorraine, veuve de Jacques V décédé en décembre 1542. L'enfant mourut à Nantes le 4 octobre de l'année suivante (1550) (4).

La cour prolongea son séjour un peu après les fêtes du baptême.

En 1550, on note au passage, le 17 février, une lettre (5) du petit dauphin, François (II), « *à mon enseigne guydon et aux gentilzhommes de ma compagnie* » et la cour séjourne au château d'avril à mi-septembre.

C'est pendant cette période que l'on rencontre cette lettre d'Henri II portant donation du duché de Berry à sa sœur Marguerite de France (6).

Le 27 juin, un nouvel enfant de Catherine voyait le jour au château : Charles Maximilien, le futur Charles IX, roi en 1560. On ne possède pas dans les archives municipales l'acte de naissance de l'enfant, mais il a dû figurer autre part, d'où

(1) Le contrat de mariage est du 19 avril. De très nombreuses copies existent à Paris à la Bibl. Nat., Mss. fr. 2749, 3156, 3253, 3881, 5140, 5379, etc., *Coll. Dupuy*, vol. 267, 847. — Sur le mariage même on peut lire Danjou, *Arch. Cur.*, T. III, 1re série, p. 251.

(2) A la mort de François II, Catherine la fourbe démasque ses pensées en se réjouissant insolemment de la mort de son fils qui la délivre des Guise tout puissants à la cour jusqu'alors. Marie, étant du clan, supporta une part de l'exécration vouée à sa famille et ne rencontra plus en Catherine qu'une ennemie, de seconde mère qu'elle lui avait été pendant douze ans. Marie quitta la France le 13 août 1561, par Calais. Elle était sortie de Paris le 21 juillet. Son douaire de 60.000 L. de rente fut fixé la même année (Bibl. Nat., Ms. fr. 3335, f° 74). François II avait accordé à sa belle-mère, Marie de Lorraine régente d'Ecosse, une pension de 20.000 L. On connait un reçu original donné par Marie Stuart pour un quartier (5.000 L.) de cette pension (Arch. Nat., K 92, n° 42), 1er septembre 1560. (V. note complémentaire plus loin, page 99).

(3) Le 24 janvier, les Prévôt et Echevins de la ville de Paris étaient venus rendre visite au Roi. V. *Reg. Bur. Ville de Paris*, III, 150.

(4) V. notre T. Ier, p. 109, pour le détail de la cérémonie et des fêtes données au château à l'occasion de ce baptême.

(5) Bibl. Nat., Ms. fr. 3120, f° 5.

(6) Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, nos 832, f° 142 et 846, f° 297 v° ; date : 1550.

l'historien Antoine, porte-arquebuse du roi Louis XIII, a pu l'extraire, car le libellé qu'il nous a laissé de cet événement a toutes les allures d'un acte authentique, sauf complément postérieur pour certains faits (1).

L'année 1551 ne dut pas voir la cour à Saint-Germain. On s'occupait, en juillet, des fiançailles d'Elisabeth de France, fille aînée du Roi, avec Edouard VI, roi d'Angleterre, deux enfants; fiançailles sans suite, puisque Elisabeth épousait Philippe II d'Espagne (2) le 22 juin 1559. Au mois de septembre, la reine Catherine mettait au monde, le 20, à Fontainebleau, son sixième enfant, Henri (III), roi en 1574.

C'est à peine si l'année 1552 voit Henri II au château, tandis qu'on y trouve toute la maisonnée royale pendant l'année 1553: année extrêmement chargée diplomatiquement, dont nous n'avons à retenir que deux des dates intéressant Marguerite de France ou de Valois (3), née le 14 mai 1553 et baptisée le 25 juin suivant :

Le 25e jour dudit moys de juing audit an VCLIII fut baptisée Madame Marguerite de Valloye fille de nostre Sire le Roy Henry, son parrain Monseigneur le Prince de Ferrart (4), la marraine seule Madame Marguerite de Valloys, duchesse de Berry (5), sœur unique de nostre Sire, à la chappelle du chasteau de Sainct-Germain de Laye par le reverendissime cardinal de Bourbon, archevêque de Sens (6).

C'est la septième enfant, la future reine Margot, épouse en 1572 de notre Henri (IV), qui s'en séparera en 1599 (7).

Le 18 mai suivant (1554) naissait, à Fontainebleau, le huitième enfant de Catherine de Médicis (8). Nous le retrouvons en 1566, le lundi 21 janvier, dans la chapelle du château, changeant son nom d'« Hercule » en celui de « François » sur la volonté expresse de sa mère: cérémonie dont nous donnons de suite le compte rendu officiel pour éviter des retours vers le passé:

Le mardi 21 janvier 1565 (66 n. s.) M. le duc d'Anjou, en la chapelle du château de Saint Germain en Laye, reçut la confirmation par les mains et le ministère de Maistre Guillaume Viole, alors évêque de Paris, et pour représenter ses parrains assistèrent Messieurs les Prévôts des Marchands et Echevins de la Ville de Paris par le commandement du roy (Charles IX) et pour représenter la marraine assista Madame la Maréchale de Montmorency (9), sœur bâtarde dudit seigneur duc d'Anjou, lequel au lieu du nom d'Hercule prit le nom de François par le vouloir de la reine-mère (Catherine) « et lors fut bruit qu'au lieu du

(1) V. T. Ier, *Notes, p. 19*. La transcription déjà donnée de cet acte.

(2) Fils de Charles-Quint.

(3) Notre Tome Ier, *Notes, p. 19* contient une faute non signalée dans les *errata :* **1551** c'est 1553 qu'il faut lire.

(4) Hercule de Ferrare.

(5) Nous avons signalé l'acte de donation du duché de Berry la concernant. V. page 93.

(6) Registres paroissiaux de Saint-Germain, Baptêmes, I, 1550-1557.

(7) Elle mourut le 27 mars 1615 à Paris, sans postérité, mais laissant un grand renom de femme de lettres.

(8) En cette année 1554 : le capitaine-concierge du château touchait 200 L. de gages ; le portier du même château 22 L. 16 s. 3 d. t. ; le concierge de la Muette, 200 L. ; et celui de l'hostel des Loges, en la forest de Laye 45 L. 12 s. 6 d. t. (Arch. Nat., Y 11, f° 66).

(9) Diane de France, fille légitimée d'Henri II.

duché d'Anjou on lui baillait pour son apanage le duché d'Alançon et le duché d'Etampes avec Meulan, et le duché d'Anjou se devait bailler à Monsieur d'Orléans (Henri III), et le duché d'Orléans le Roi le réunissait à la couronne (1). »

Un tableau a figuré autrefois dans la chapelle du château, représentant cette scène avec cette légende : « L'hostel de Ville de Paris assiste comme parrain avec la Maréchale de Montmorency, marraine, à la confirmation et au changement de nom d'Hercule de France duc d'Alençon, second frère de Charles IX, 1565 (ancien style). »

On a vu par l'acte de confirmation d'Hercule que l'on n'hésitait pas à écrire franchement l'état civil des gens présents à la fête. Un autre baptême, celui de Victoire qui eut lieu dix ans auparavant à Fontainebleau en 1556 (2), vit la réunion de toute la haute société dont chacun des membres avait à remplir un rôle marquant, et on y trouve Dyanne de Poytiers (3) en bonne place comme on peut en juger par les détails suivants.

Furent présents : Mesdames de Guyse et de Nevers pour découvrir le lit (de l'enfant) ; Madame de Guyse, la douairière, pour lever l'enfant ; Mesdames de *Valentinoys* et d'*Aumale* pour porter la queue du couvertoir de l'enfant ; Madame la Connestable pour recevoir l'enfant à l'église.

La reyne d'Ecosse (4), Mesdames Elisabeth et Claude et Madame Marguerite (5) auront chacune un chevalier d'honneur et leurs dames d'honneur pour porter leurs queues.

Le chevalier d'Arran, le Sr Alph. de Ferrare, le prince de Mantoue, etc...

Les fêtes succédaient aux fêtes (tournois, chasses et réceptions sans nombre), entremêlées de cérémonies de mariage longuement préparées et donnant lieu à d'interminables galas. L'état politique était bien chancelant par ailleurs, et les mœurs des gouvernants n'étaient pas faites pour le consolider en l'épurant de ses éléments de désordre, bien au contraire.

Les guerres de religion allaient ouvrir leur ère néfaste et abominable : plaie ouverte qu'aucun chirurgien ne pouvait panser, ceux qui auraient pu y prêter la main s'ingéniaient au contraire à l'envenimer. Certes il ne fit pas bon de vivre entre 1560 et 1575. Les rivalités déjà surexcitées à l'excès pendant tout le règne d'Henri II se trouvèrent à point d'éclatement au moment de sa mort, et Catherine qui, maî-

(1) V. Felibien, *Hist. de Paris*, Preuves V, 39J : 1° Lettres de Catherine de Médicis enjoignant de faire opérer le changement de nom ; 2° Lettre de la Bourdaizière au prévôt de Paris, lui communiquant la lettre de la reine-mère ; 3° Délibération de la Ville de Paris et détail de la cérémonie à Saint-Germain. — Les changements de duchés étaient également décidés par la reine-mère (V. sa lettre ci-dessus rappelée).

(2) V. les documents concernant cette cérémonie : Arch. Nat., O I 3260, liasse 1. Elle était née à Fontainebleau. *Bannières*, Y 10, f° 308 v° et 309.

(3) Nous avons remarqué, au Musée de Rouen, un portrait de Dyanne, par le Primatice. Il n'est pas signalé dans l'inventaire donné par M. G. Guiffrey *(Ouv. cité)*.

(4) Marie Stuart non encore mariée à François II.

(5) Les trois sœurs aînées de la jeune enfant baptisée.

tresse d'elle-même désormais, ne pensait qu'à ses vengeances personnelles n'était pas femme à enrayer le mal profond qui divisait son entourage (1).

L'année 1558 avait vu les triomphales journées du mariage de François II avec Marie Stuart (24 avril à Paris) (2).

Nous ne passerons pas sur cette année 1558 sans faire allusion à des détails contenus dans un compte de Catherine de Médicis pour cette même année. On y lit, en effet, le nom du nain de la reine, *Marville,* et celui de son gouverneur *Richart Hubert* (3). La reine Catherine entretenait même une folle, puisque nous trouvons cette mention amusante : *à Girard du Luc, chartier, 24 L. pour avoir conduit par pays à la suite de la reine, la charrette de la folle de ladite dame et de sa gouvernante.*

Puis encore, comme un ressouvenir des manies d'Isabeau de Bavière (4), ces deux mementos : *à un garson qui a apporté le perroquet de ladite dame de Beauvais à Paris;* et, *pour une caisse à mettre la guenon de la reine avec une boule pour l'attacher :* = 3 L.

Ces comptes sont vraiment bien indiscrets de nous faire connaître en outre que l'on a payé *5 sols à une pauvre femme qui amena sa fille à la reine pour avoir ses cheveux !* Catherine portait donc des faux cheveux.

On y apprend encore que la litière de la Reine était couverte de velours noir, doublée de satin cramoisi et attelée de deux mules accoutrées, accompagnées des cinq haquenées des filles de la Reine.

L'année 1559, fatale au Roi (5), fut signalée par les deux mariages dont le souvenir est inséparable de la mort d'Henri II ; 1° le mariage de Philibert de Savoie avec Marguerite de Valois, sœur d'Henri II ; 2° mariage d'Elisabeth, fille d'Henri II, avec Philippe II roi d'Espagne, l'orgueil et la dureté personnifiées.

---

(1) Sur toute cette période lire F. Decrue, *Anne de Montmorency.*

(2) V. *Reg. Ville de Paris,* IV, 522 à 534 et *Bibl. Nat., Coll. Dupuy,* vol. 267, f° 277 et vol. 847, f° 59, pour les contrats, fêtes, etc. On y fit de pures merveilles d'enchantement. Nous les décririons si elles avaient été données à Saint-Germain et nous devons nous abstenir. — Même année et daté de novembre : un édit d'Henri II touchant le droit de nommer aux bénéfices des Abbayes (*Arch. Nat.,* K. 92, n° 16) ; et (même cote n° 17) un don, fait par le même Roi, d'une rente viagère de 100 L. à Marie Cottereau nourrice du Dauphin.

(3) En 1579 le nain s'appelait le *petit Majosky,* et en 1585 on en comptait plusieurs ayant pour tailleur un nommé Rondeau et pour gouverneur Noël Cochon. Il y avait même des naines dont Yves Bourdin était le valet.

(4) V. T. Ier, p. 215.

(5) Saint-Germain n'était encore en 1559 qu'un grand village qui, si l'on en juge par les comptes de la prévôté, n'avait pour tout monde officiel administratif qu'un greffier et tabellion et deux sergents royaux. La gruerie comptait un procureur du Roi, un greffier et un sergent collecteur des amendes (*Arch. Nat.,* Y 11, f°s 68 et 69) plus cinq sergents gardes de la forêt (*Arch. Nat., idem,* f° 67). (Note communiquée par M. C. Piton).

II. — Règne de François II 1559-1560.



Fig. 43. — François II.

Henri II, mort aux Tournelles le 10 juillet, Catherine et François II, le nouveau roi, reparaissent à Saint-Germain dès les premiers jours du mois d'août et prolongent leur séjour jusqu'en octobre. L'année suivante, c'est encore pendant ces mois d'été que la reine-mère et son fils viennent en résidence au Château vieux, du 25 juillet au 10/15 octobre environ (1). Ils habitaient le Château vieux; le pavillon neuf n'était pas encore en état de les recevoir en 1560. François II avait-il adopté au Château vieux les appartements de son père? Rien n'est connu à ce sujet et son règne est si court que, en vérité, la chose importe peu à l'histoire du monument. François mourut le 5 décembre à Orléans, dans les bras de sa jeune femme dont les soins dévoués adoucirent, autant qu'il fut en son pouvoir, les derniers moments du jeune monarque (2). On l'a dit précédemment.

Si écourté qu'ait été le règne de François II, il est loin d'avoir passé inaperçu à Saint-Germain.

On connaît d'abord en 1559 cette célèbre convocation des grands dignitaires du royaume pour arrêter les bases de la nouvelle administration, et qui n'aboutit à rien moins qu'à la mise à l'écart des puissants de la veille, princes du sang et connétable de Montmorency, au profit des oncles du faible monarque: le cardinal de Lorraine et le duc de Guise (3) qui, dès lors, jouèrent l'un des plus honteux rôles politiques qui soit dans l'histoire de ce temps.

Les Bourbons, princes du sang, évincés par les Lorrains, vont se regimber et organiser une lutte qui durera près de trente années.

La première phase du conflit est marquée par la venue à Saint-Germain du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, mari de Jeanne d'Albret depuis le 20 octobre

(1) Ces dates extrêmes sont sujettes à être remplacées par d'autres selon les trouvailles au hasard des recherches, car on découvre sans cesse de nouveaux documents non inventoriés.

(2) Nous empruntons à l'un de nos devanciers le chiffre supposé de la population de Saint-Germain en cette année 1560: environ 2553 habitants? (Rolot et de Sivry, *Annuaire* 1848, p. 150). — Sans aucune garantie de notre part.

(3) Decrue, *Anne de Montmorency*, p. 257 et suiv. sur toute cette affaire.

1548 (1). Antoine avait été suggestionné par les autres princes de second rang de venir réclamer (2) sa place au soleil de la cour du jeune Roi, et après bien des tergiversations, car il n'aimait guère ces sortes de mise en demeure, il se mit en route du fond de sa petite capitale de Nérac, en faisant partir devant lui ses serviteurs chargés de retenir et préparer ses logis.

Les malheureux, arrivés au château avec les bagages du prince, s'apprêtaient à réserver l'un des logis les plus convenables pour leur maître. Mais ils avaient compté sans la troupe lorraine, installée déjà, et dont le chef, le duc de Guise, avait, comme on le pense bien, pris toutes ses commodités dans le plus beau des appartements, gardés dès lors par les hommes d'armes de sa suite personnelle (3). Pourparlers et explications orageuses ne contribuèrent qu'à envenimer les choses. Lorsqu'Antoine mit pied à terre dans la cour du château, il put constater que ses bagages étaient encore dans la rue et que son attitude moins que fière ne lui serait d'aucun secours en pareille occurrence. L'attitude glaciale de Catherine de Médicis et de François II, à qui il avait voulu rendre sa première visite, lui fit mesurer quelle lourde faute on lui avait fait commettre. Le duc de Guise le reçut avec la même hauteur dédaigneuse et force lui fut d'accepter une partie du logis du maréchal de Saint André, que celui-ci, pris de pitié, lui offrit. Aussi Antoine ne séjourna-t-il que peu de temps au château, et prenant prétexte d'aller saluer le tombeau du feu roi Henri II à Saint-Denis, s'éloigna-t-il au plus vite vers Paris et son cher Nérac, jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus. Les Guise restaient maîtres incontestés de la situation, mais pas pour longtemps.

En dehors de toutes les questions agitées dans les lettres datées de Saint-Germain, pendant les mois d'août, septembre et octobre que la cour y séjourna, on peut rappeler les pièces suivantes concernant des faits assez importants :

Une ordonnance du 15 août 1559 faisait commandement « à tous ceux qui avaient obtenu quelques promesses des rois passés d'en venir prendre des lettres de confirmation (4) ». C'était un acte d'épuration, évidemment dans le sens lorrain.

Des lettres de survivance de l'office de juge-prévôt et sous-bailli de Poissy, Triel et Saint-Germain-en-Laye (5) en faveur d'un Pierre Chevrel apte à succéder à son père (6).

Une confirmation du privilège des officiers domestiques du Roi les exemptant du logis des gens de guerre (7).

---

(1) A Moulins; Jeanne est née à Saint-Germain en 1528. V. T. I[er], *Notes, p. 19.*

(2) Il y a même dans Brantôme, le récit d'une altercation assez grave entre le duc de Guise et le S[r] de Montluc prenant sur lui de brouiller les cartes entre Guise et Navarre. L'affaire n'eut pas de suites fâcheuses grâce au sang-froid du duc, et le S[r] de Montluc en fut pour ses frais oratoires; mais elle eut pu se dénouer d'une façon plus dramatique. (V. Brantôme, *Mémoires*).

(3) C'était dans le donjon et dans les pièces avoisinantes.

(4) Bibl. Nat., Ms. fr. 5269, f° 15.

(5) On se souvient que sous Louis XI la châtellenie de Saint-Germain s'étendait sur ces mêmes villes et que ce roi en fit don à son médecin, le malin Jacques Coictier. V. T. I[er], p. 226.

(6) Arch. Nat., *Bannières,* Y 11, f° 75, 10 janvier 1560.

(7) Bibl. Nat., Ms. fr. 5269, f° 28, 23 septembre 1560.

Deux traités de mariage: le 2 octobre 1560, celui de Mgr le duc de Nivernais et Madame d'Etouteville (1); le 4 suivant, celui d'Antoine de Croy comte de Porcien et de Catherine de Clèves, fille de François de Clèves duc de Nevers (2).

Toutes ces fêtes somptueuses auxquelles la Ville de Paris était mise en demeure de contribuer pécuniairement, finissaient par excéder l'administration municipale, d'autant plus que la malheureuse était sans cesse sollicitée de voter des fonds pour sauver le Roi de situations désespérées. Aussi est-il curieux de suivre la gradation des termes employés par le monarque dans ses lettres de demande d'argent: les premières sont amicales mais la ville y fait grise mine; les secondes sont plus pressantes et la ville se rebiffe généralement; alors le Roi se plaint avec hauteur, ordonne, requiert violemment d'être servi sur l'heure et la ville promet enfin de faire tout son possible pour satisfaire son maître; mais la suite ne répond pas toujours à sa bonne volonté, car, derrière le conseil de ville, il y a le peuple appelé à payer et celui-ci ne se fait pas faute de se dérober sur toute la ligne. Il s'ensuit des luttes épiques qui, de siècle en siècle, devaient aboutir à la lutte finale de 1789 où la coupe débordait. Telles sont les péripéties que subirent les lettres de François II, signées à Saint-Germain le 11 septembre 1560 (3), demandant 456.000 L. pour le licenciement de l'armée d'Ecosse.

Note complémentaire sur Marie Stuart. — Le souvenir de Marie devait renaître un jour sur le sol de son ingrate patrie d'adoption, à laquelle elle tenait par des liens antérieurs plus étroits — ceux de sa mère, Marie de Lorraine, une Guise, fille de Claude Ier, duc de Lorraine. Car, par la maison royale d'Ecosse où elle reprenait son rang successoral, la France devait retrouver un jour deux de ses descendants, au nombre des membres de la famille royale de France.

En effet, Marie épousait en 1565 Henri Stuart de Darnley. Elle en eut un fils qui fut Jacques VI d'Ecosse (et Ier (roi) d'Angleterre), lequel par son mariage avec Anne de Danemark engendra Charles Ier, roi d'Angleterre. Ce nom est indissolublement uni dans notre mémoire à celui de son épouse, l'une de nos princesses royales les plus accomplies, Henriette Marie de France, fille d'Henri IV et de Marie de Médicis, et sœur de Louis XIII.

De cette union naquit trois fils et deux filles: L'un des fils (le 2e) fut le pitoyable Jacques II qui, en 1689, vint chercher un refuge au Château vieux de Saint-Germain; l'une des filles fut la non moins pitoyable Henriette Marie d'Angleterre — épouse, en 1661, de Philippe de France, duc d'Orléans, frère cadet et unique de Louis XIV — dont le nom évoque la « tragédie de Saint-Cloud » en 1670, énigme historique insondable que le cri de Bossuet: « *Madame se meurt, Madame est morte...* » a fixée à jamais dans la mémoire des hommes. Il était écrit, sans doute, au livre du destin que la lignée des Stuarts ne devait pas prendre racine en terre française, sauf par une branche bâtarde — issue de Jacques II lui-même — celle des Fitz-James dont le dernier descendant Edouard, duc de Fitz-James, mort en 1838, fut député et pair de France.

---

(1) Bibl. Nat., Ms. fr. 3133, f° 58.

(2) Bibl. Nat., Ms. fr. 4339, f° 135. Devenue veuve, elle épousa, en 1570, Henri Ier duc de Guise, dit le *Balafré*.

(3) V. Cimber, *Archives Curieuses*, T. V, p. 411 et suiv. Ces documents sont trop longs pour être publiés ici, mais on en recommande la lecture qui éclaire d'un jour particulier les usages du temps.

III. — Règne de Charles IX 1560-1574.



Fig. 44. — Charles IX.

Avec Charles IX, Catherine va pouvoir, mieux encore, suivre ses instincts sataniques de diplomate rusée. Tous en souffriront cruellement ; les assassinats se multiplieront ; la guerre civile déchaînera ses horreurs dans tout le pays, et Catherine, comme autrefois Isabeau de Bavière, évoluera au milieu de ces ruines avec l'adresse d'un chat au milieu de débris de verre pulvérisé.

Dès l'année 1561, et après le sacre de Reims, lorsque Charles IX et la cour rentrèrent à Saint-Germain le 15 mai (1), la tournure de la guerre religieuse allait se présenter à l'état aigu.

Ce fut une année très lourde à passer au château. On connaît les faits qui relèvent d'ailleurs de l'histoire générale plus que de celle qui est particulière à notre maison royale. Il s'agit de ce fameux Colloque de Poissy, où protestants et catholiques devaient discuter le pour et le contre de problèmes théologiques qui n'auraient jamais dû être appelés à une telle controverse. Nous nous contenterons de citer les dates des pièces signées à Saint-Germain, ayant trait à cette affaire : Edit du 17 janvier 1561 (2), Lettres-Patentes du 14 février (3).

Le colloque fut ouvert à Poissy le 9 septembre 1561, mais les choses trainèrent en longueur jusqu'au 22 octobre, jour où fut tenue une assemblée des prélats à Saint-Germain. Il n'y avait aucun résultat à attendre des conciliabules : les protestants avaient leurs raisons pour rester protestants, et l'on ne voit pas les prélats catholiques, représentant d'une tradition seize fois séculaire, devenir eux-mêmes protestants du jour au lendemain (4). Cette querelle divisait la cour aussi bien que la

(1) La liste des séjours de la cour en 1561 comprend chaque jour sans interruption depuis le 10 juillet jusqu'au 15 mars 1562, et elle est marquée par une correspondance extrêmement active. — C'est de cette année que date, suivant Lebeuf, la fondation de la *Verrerie* dite *de Venise* à Saint-Germain sous la direction de Thesco Mutio, annobli par Charles IX à cette occasion. Mutio était encore en charge de cette administration en 1564 (*Arch. Nat.*, Z Z^1 302).

(2) Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, vol. 322, p. 84.

(3) *Idem.*, p. 106.

(4) Nous indiquerons quelques sources à consulter en dehors des deux premières citées précédemment : Bibl. Nat., Ms. fr. 3223, f° 7 ; Decrue, *Anne de Montmorency*, 311 à 318 sur l'Edit de juillet 1561 et les Etats Généraux à Pontoise le 27 août ; Bibl. Nat., Ms. fr. 3157, f° 166 et 3176, f° 7 (pièce en latin : *Acta Pyssiaci*, etc.) ; Bibl. Nat., Imprimés français L b 33, n°s 28 à 40 et 48.

nation et paralysait toute bonne marche des affaires de tout ordre ; et jamais on n'avait eu plus besoin de paix intérieure. La réconciliation apparente, obtenue par Charles IX, entre le duc de Guise et le prince de Condé, au château le 24 août 1561 (1) n'était qu'une espérance, car jamais les partis ne désarmèrent : l'Edit de juillet, interdisant tous prêches et assemblées aux protestants sous peine de bannissement, était entre les deux camps l'arme toujours aiguisée, cause du malaise général. On le vit bien le 27 août à l'ouverture solennelle des Etats (2) et dans les réunions suivantes ; et, lorsque le 17 janvier 1562 un édit parut, annulant celui de juillet, ce n'était qu'un aveu d'impuissance reconnue de la part de la cour vis-à-vis de religionaires. On en était arrivé à se regarder les uns les autres en ennemis déclarés sous le masque d'une tolérance de bon aloi, et ce qui le prouve c'est la quasi solitude dans laquelle nous voyons Charles IX et sa mère (3) être confinés au château dès 1562.

Le malheureux roi Charles n'était jusqu'alors qu'au commencement de ses tribulations ; il allait en éprouver de plus en plus graves jusqu'à la fin de sa vie. Pour le moment c'était l'ère des assassinats qui s'ouvrait en 1563 par celui du duc de Guise, François de Lorraine, victime de Poltrot de Méré à Orléans le 18 février. La blessure était sans remède : *ledit Poltrot tira contre luy de sa pistolle chargée de trois boulets, de la longueur de six à sept pas et le frappa à l'espaule* (4). Le noble duc expirait le 24 suivant.

Puis, ce fut le Roi lui-même qui fut visé, non par un assassin, mais seulement par un complot qui n'allait à rien moins qu'à l'enlever lui et sa mère, de Saint-Germain où ils abritaient leurs frayeurs superstitieuses.

On prétendit découvrir dans la coulisse de la conspiration calviniste, la mère du prince de Condé et un certain Groslot, bailli d'Orléans (5) que l'on arrêta tous

(1) Le 6 septembre était signé au château le contrat de mariage entre François de Clèves comte d'Eu et Anne de Bourbon-Montpensier (Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, 592, p. 160). Plusieurs copies du contrat existent sous d'autres cotes). François de Clèves était le fils de l'autre François de Clèves duc de Nivernais marié le 2 octobre 1560 au château même avec Marie de Bourbon fille de François comte de Saint-Pol (Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, 592, p. 170). Le mariage du comte d'Eu fut resplendissant, paraît-il, et dans un compte de 1562 on trouve la mention de peintures d'armoiries faites au Château neuf à cette occasion : *à Guyon le Doulx et Jean Richer, peintres, la somme de 16 Livres, pour avoir fournis d'armoiries aux nopces de Monsieur le comte d'Eu et de Madame de Bourbon.* Roger Roger, peintre, recevait 275 L. pour ouvrages de peinture faits à la galerie de la reine, au Château neuf sans aucun doute.

(2) Un des résultats subséquents fut le vote par le clergé de l'avance au Roi d'une somme de 1.600.000 L. t. pendant 6 ans. Saint-Germain le 21 et 26 octobre 1561. (Bibl. Nat., Ms. fr. 4815, f[os] 130 et 134).

(3) V. Decrue, *Ouvr. cité*, p. 321. — En cette année mourut, le 22 avril, au château le cardinal François de Tournon âgé d'environ 73 ans. Il avait été sous François I[er] l'un des plus dévoués serviteurs du trône. Ses nombreuses ambassades sont célèbres et les plus grands honneurs lui étaient venus en récompense.

(4) Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, vol. 333, p. 22.

(5) Ils pensaient se servir de leur prise comme d'otages contre le parti catholique et obtenir de celui-ci des avantages pour le clan calviniste.

deux. Leur incarcération, dans le château même, dit-on, ramena pour un moment la paix dans l'esprit des maîtres du jour (1). Ce ne fut pas pour longtemps.

Une prédiction faite à Catherine de Médicis d'avoir à se méfier de Saint-Germain, fit naître en cette femme une méfiance qui la tortura toute sa vie, comme autrefois Louis XI aux approches de la mort fut sujet à de « grans paours » provenant des remords d'une vie passée à torturer les autres. Catherine, dès lors, évita soigneusement tout ce qui portait le nom fatidique de Saint-Germain, tant villes (2), qu'églises ou monastères ; mais il paraît qu'à son lit de mort ce fut un prêtre appelé Saint-Germain qui, par hasard, fut mandé auprès d'elle, et c'est ainsi que s'accomplit l'oracle. Nous ne garantissons nullement l'exactitude de cette légende, cela va sans dire.

Il est certain qu'elle et son fils ne vinrent que très rarement dans nos parages entre 1563 et 1570 (3) et que leur trace même n'y est pas certaine en 1568 et 1567. En 1570, ils y passèrent certainement les mois de juillet et d'août avant les fêtes du mariage du Roi à Mézières, le 26 novembre.

L'édit de pacification accordant la paix à tous les sujets du royaume sur le fait de la religion avait été signé par Charles IX, au château, dans le courant du mois d'août (4) de cette même année. Amère dérision, si l'on songe que deux ans plus tard, le 24 août 1572, éclatait la Saint Barthélemy !

Entre 1568 et 1570, la cour résida toujours au Sud de Paris, et ce fut un moment terrible à passer pour elle, car le royaume était à bout de ressources financières. L'on ne savait comment sortir de l'impasse où l'incurie, l'imprévoyance et la dilapidation effrenée avaient précipité la nation (5). Mais n'allons pas croire que la vie était suspendue du fait de la gêne publique. A cette époque, comme de nos jours, les

(1) La Bibliothèque Municipale de Saint-Germain possède en manuscrit un compte de bouche de la Reine et de Madame sa fille, le 3 mars 1563, parchemin in-folio. — Elle en possède encore un autre pour le 25-30 juillet concernant la dépense du duc d'Anjou et de sa suite. — On fixe à l'année 1563 l'ordonnance signée par Charles IX à Saint-Germain fixant que le commencement de l'année serait compté à partir du 1[er] janvier (1564). Nous n'avons pas retrouvé le document visant ce grand fait historique de notre histoire locale. — V. Rolot, *Précis historique* de l'annuaire de 1848, p. 154.

(2) Elle ne l'évite pas autant que le ferait croire cette légende, puisque nous le retrouvons en 1570, 1573 et 1574 à Saint-Germain même, où un nouveau complot de même genre, mais ayant un autre but, fut découvert une fois encore.

(3) On n'a pas oublié que la confirmation et changement de nom du dernier fils de Catherine, Hercule, eut lieu dans la chapelle du château le 21-22 janvier 1566. — Voir précéd. On connaît encore des Lettres-Patentes du 25 mai 1566 concernant le titre des officiers royaux (Bibl. Nat., Ms. fr. 3951, f° 109). — En 1567, Catherine fut au château les 29 et 30 juin, et jusqu'au 11 juillet.

(4) Arch. Nat., *Bannières*, Y 12, f° 275. — Les négociations pour cette paix avaient été préparées par un mémoire présenté à Charles IX le 15 juillet par Henri de Béarn (futur Henri IV) et le prince de Condé Henry de Bourbon (Bibl. Nat., Ms. fr. 3177, f° 57), et sanctionnées par un accord préliminaire du 8 août (*Idem.*, Ms. fr. 3950, f° 54). La paix fut signée le 15 août et appelée par dérision « *paix boiteuse et mal assise* » à cause des signataires, dont l'un Armand de Gontaut, S[r] de Biron était *boiteux*, et le second Henri de Mesmes était seigneur de *Malassise* et maître des requêtes (V. *Reg. Bureau Ville de Paris*, VI, p. 231, note 2).

(5) Les registres du Bureau de la Ville de Paris sont pleins de ces détails, trop longs pour prendre place ici.

budgets en déficit étaient une énigme indéchiffrable pour le peuple, dont la gaieté reprenait son cours, aussitôt que des fêtes étaient annoncées. On le vit bien à l'entrée solennelle du jeune ménage dans la bonne ville de Paris, le 6 mars 1571, puis au couronnement de la reine Elisabeth, le 25 et l'entrée particulière de la même, le 29 du même mois. Les festins furent pantagruéliques, et le peuple en eut la vue gratuite après avoir fait les frais d'acquisition des mets de choix tels que : 50 Livres de Ballaine (baleine !), des Marsouyns, de la Tortue, du Haren blanc et saur, etc. (1).

L'année 1571 vit peu les monarques à Saint-Germain (2), et Charles IX n'y passa que la Semaine Sainte en avril de l'année terrible, 1572 (3), et aussi celle des mariages : 1° du prince de Condé avec Marie de Clèves (4) ; 2° du roi de Navarre, Henri de Béarn avec la célèbre [reine] Margot troisième fille d'Henri II et de Catherine de Médicis (5).

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher certains faits enregistrés à une même date, et ceux qui nous sont révélés par les comptes particuliers de Charles IX en cette année 1572 éclairent d'un jour crû la mentalité de la cour au moment des massacres du dernier semestre.

Jean Letellier, *dit* de France, tailleur du roi, confectionnait pour le roi un costume de chambre ainsi composé : Robbe satin vert gauffré, bordée tout autour de ruban d'argent ; le collet, manches et haut de manches chamarrés de passement d'argent ; robe doublée de taffetas vert, boutons et boutonnières d'argent ; plus, un pourpoint de toile d'argent chamarré tout au long de bandes de satin orange, chacune garnie d'une natte d'argent, doublé de boucassins et taffetas et boutonné d'argent ; plus 10 paires de souliers en maroquin blanc ; plus un bonnet garni de 6 plumes blanches et incarnat et 6 aigrettes fines, etc., etc.

Ceci est pour donner une idée du luxe des habillements royaux d'intérieur. La chasse était toujours à l'ordre du jour, et certaines mentions des mêmes comptes nous rappellent la férocité des dogues employés alors : « Le 10 octobre 1572, payé à Guillaume de Haulsoy pauvre homme de Chaillot 25 L. t. pour récompense d'une vache étranglée par les grands lévriers au retour d'une chasse au bois de Boulogne » ; et le 14 octobre suivant c'était « à Nicolas Audry valet des mêmes grands lévriers, 200 L. t. pour l'indemniser de quatre vaches étranglées » par les mêmes animaux. Puis à la même date, on rencontre les dépenses faites par le Petit Papion, nain du Roi, sans préjudice des indemnités données à divers hommes qui avaient amené au Roi d'autres nains de Pologne et d'Allemagne.

---

(1) Le détail, on ne peut plus curieux, est donné au long dans les registres du Bureau auxquels nous avons souvent renvoyé le lecteur (V. ici le T. VI, p. 311).

(2) On signale seulement le 23 juillet.

(3) Bibl. Nat., *Montres*, vol. 42, p. 450. — Offrandes et aumônes du Roi.

(4) Bibl. Nat., Ms. fr. 4643, f° 159, contrat de mariage.

(5) *Idem.*, Ms. fr. 2746[1], f° 258 (et plusieurs autres copies sous d'autres n[os] 2749, 4337, 4508, 4643), contrat de mariage du 16 août à Paris. — On trouve dans les comptes, à la date du 10 octobre, un souvenir des fêtes : payé à Jean Coulon joueur d'instruments de musique 62 L. t. pour distribuer à ses compagnons et à luy qui ont joué au mariage de la sœur du Roi, la reine de Navarre. (V. Cimber, *Arch. Cur.*, 1[re] série, T. IX, p. 358).

C'était la manie singulière depuis plus de cent ans d'héberger des nains à la cour de France, comme on le faisait en Italie.

Deux autres rappels de paiement peuvent prendre place ici : « à Nicolas Delinet joueur de flute et de violon du roi 50 L. t. pour acheter un violon de Crémone (1) ; à Jean Anthoine de Baïf poète du roi 300 L. t. pour services de longtemps faits auprès du roi, en son état (2) ». Quelques-unes des chansonnettes de de Baïf sont charmantes.

En janvier et février, en mai et en juillet (3) 1573, on retrouve Charles IX et sa mère à Saint-Germain, mais c'est surtout à partir du 22 décembre de la même année qu'un séjour prolongé s'impose à l'attention pour l'importance de la correspondance datée du château, de janvier jusqu'au commencement de mars 1574.

Une lettre du Roi datée de Saint-Germain, le 2 février, montre à quel points les esprits étaient peu pacifiés malgré les apparences : Charles IX s'adressait au Prévôt de Paris pour démentir le bruit répandu d'une nouvelle Saint-Barthélemy (4). Mais le mois ne devait pas se passer sans troubles puisque c'est à cette date que se place, ce que l'on a appelé l'*entreprise de Saint-Germain ;* histoire on ne peut plus embrouillée où la main de Catherine est visible comme dans toutes les affaires ténébreuses du règne. Froidement imaginée, cette entreprise se résolut en une terreur panique où chacun était suspect à tous autres, sans qu'aucun sût positivement de quoi il s'agissait. En l'espèce, on démêle ceci de plus certain.

Le bruit avait couru à Saint-Germain d'une réédition de la Saint-Barthélemy. Henri, roi de Navarre, comme chef des protestants ne se sentant pas en sûreté, avait projeté de fuir au premier moment favorable. D'autre part, François duc d'Alençon (5), dernier fils de Catherine de Médicis et d'Henri II, s'était mis dans la tête de succéder à son frère Charles IX, alors très malade et en danger de mort à Saint-Germain. Il désirait, pour réussir dans ce projet, rendu plus aisé à mettre à exécution grâce à l'éloignement de son frère Henri roi de Pologne, quitter subrepticement le château et se retirer au loin sous bonne protection.

Henri de Navarre et François d'Alençon avaient donc un même but, et, servis tous deux par les mêmes gens dévoués, ils allaient réaliser leur plan un beau soir grâce à une escorte réunie dans les parages de la forêt aux retraites tutélaires. Tout

(1) Un violon de Crémone ! La première pensée sera de dire un « Stradivarius ». N'oublions pas que ce célèbre luthier a vécu de 1644 à 1737, et qu'il est fort difficile de savoir le nom du luthier de Crémone en 1572. C'était alors le début de la construction du violon.

(2) J. A. de Baïf a laissé un nom comme poète de cour ayant cherché à introduire dans la poésie française des rythmes et coupes, versifiés, imités des procédés de la métrique grecque et romaine. On connait quelques-unes de ses œuvres (mises en musique par Jacques Mauduit), grâce à la splendide *Collection des maîtres musiciens de la Renaissance* publiée par M. H. Expert, chez Leduc, éd., Paris, livraison 10e.

(3) Il y datait le 21 ses lettres à la Ville de Paris pour lui demander 100.000 L. pour le voyage du roi de Pologne, son frère Henri III. En octobre, il était à Monceaux, et en novembre à Vitry-le-François où il tomba malade. Il accompagnait alors son frère Henri allant prendre possession de son royaume de Pologne.

(4) V. *Reg. Bureau Ville*, VII, p. 149.

(5) Le même que nous avons vu, en 1566, changer son nom d'Hercule en celui de François.

manqua au dernier moment par la sottise du jeune d'Alençon. Celui-ci comptait sur une petite armée venant l'enlever dans le château. Il apprend que, au lieu de cette armée, soixante cavaliers seulement sont rassemblés sous les ordres de Guitry dans la forêt prochaine. Ne sachant que penser de la faiblesse d'une telle escorte, le malheureux ne trouve rien de mieux que d'aller tout dévoiler à sa noble mère, trop heureuse de faire montre de son talent de diplomate sans scrupules en inventant un complot dirigé contre elle, contre le Roi, contre toute la cour ; et, voilà tout ce monde saisi d'une frayeur folle, délogeant à la hâte, fuyant Saint-Germain dans la nuit, les uns vêtus, les autres moins, tous courant à travers la campagne vers un asile que la plupart ne savait où trouver.

Une seule femme reste maîtresse d'elle-même, Catherine, qui s'assurant d'abord de la personne de son gendre et de celle de son fils, les emmène avec elle vers Paris, où elle les fait garder à vue dans leurs appartements du Louvre. Les arrestations des comparses suivent de près l'algarade. Catherine étend même sa sollicitude pour la sécurité de son fils, jusqu'à faire remonter aussi haut que possible les responsabilités, et c'est ainsi que le maréchal de Montmorency et le maréchal de Cossé furent incarcérés à la Bastille, puis à Vincennes.

La procédure judiciaire employée contre tout ce monde simplement coupable de vouloir échapper aux embûches d'une cour pourrie jusqu'aux moelles, suivit sa pente honteusement malhonnête sous le masque habituel d'un rigorisme légal, plus ami de la férocité et de la basse vengeance que de la justice. Deux gentilshommes, presque obscurs jusque-là, payèrent pour tout le monde les frais de cette équipée : La Môle et Coconas, aujourd'hui populaires grâce au talent de metteur en scène de notre Alexandre Dumas (1). Au fond de cette histoire, pour laquelle la perte de deux vies parut un sacrifice nécessaire, il faut probablement chercher la main de quelques puissants du jour profitant de l'occasion pour se débarrasser de deux hommes ayant eu quelques succès d'estime auprès de la reine de Navarre et de la duchesse de Nevers. Mais nous ne nous aventurerons pas sur ce terrain fragile de l'histoire scandaleuse, amie du mensonge le plus généralement (2).

Dans le récit qui nous met au courant des moindres détails du prétendu complot, quelques menus renseignements nous ont paru dignes d'une observation particulière. Il est dit, par exemple, que « la force et l'assiette du chasteau de Sainct-Germain est telle que trente mille hommes ne le sçauroyent prendre sans canon ». Pour celui qui sait en quoi consistait le château de la Renaissance, uniquement défendu par son fossé, le canon ne paraît guère nécessaire ; et, quant aux trente mille hommes !! on se demande où ils auraient pu prendre place autour du bâtiment. C'est donc un pur effet littéraire qu'a cherché l'écrivain. Veut-on parler de la ville entière de Saint-Germain, close de murs, à ce moment, et perchée isolément sur la

(1) Dans son drame poignant : *La Reine Margot.*

(2) On peut lire les pièces originales de tout cet imbroglio dans Cimber et Danjou, *Arch. Curieuses*, T. VIII, pp. 107 à 221. — V. également *Mémoires de Marguerite de Valois*, du *Duc de Bouillon* et de *Gaspard de Saux*, à l'année 1574.

hauteur que l'on connaît? Saint-Germain n'était qu'un village et ses murs n'avaient rien de particulièrement solide pour résister à une attaque semblable (1); l'assiette même du village n'était pas inexpugnable. Au demeurant, on ne projetait rien du tout contre le château, encore moins contre le bourg, et moins que rien contre la famille royale, puisque, bien au contraire, c'étaient deux princes qui désiraient s'enfuir en catimini.

Les écrivains du temps ne sont pas tous d'accord sur les à côtés de ce récit. Les uns (2) parlent d'une troupe de « deux à trois cents chevaux réunis à une quinzaine de lieues de Saint-Germain » pour favoriser l'évasion des deux princes; un autre (3) annonce « cinq cents chevaux ramassés de la Beausse et du Perche » dans le même but.

Le premier, au début de sa narration, fait allusion à un certain Vantabran dont le rôle est assez suspect pour que le duc de Guise veuille mal de mort à cet homme, qu'un auteur moderne (4) dit avoir été tué par le même duc de Guise, au château même. L'époque qui nous occupe est trop fertile en incidents dramatiques pour nous attarder à percer à jour chacune des énigmes qui se trouvent sous nos pas. La vengeance est à l'ordre du jour et justifie tout. C'est ainsi que le comte de Montgomery qui, on s'en souvient, avait blessé à mort Henri II au tournoi de la rue Saint-Antoine en 1559, devait payer de sa tête, le 26 juin 1574, sa révolte contre la royauté depuis 1572; point de vue généralement écarté par ceux qui, écrivant l'histoire suivant leur passion, ont trouvé dans l'exécution de Montgomery une occasion de charger un peu plus la mémoire déjà trop ternie de Catherine de Médicis (5).

La cour, en quittant Saint-Germain dans la nuit de fin février, se retira vers Vincennes suivant les uns, vers Boulogne-Madrid suivant d'autres. Charles IX ne devait pas résister longtemps au mal qui le minait, et, trois mois à peine plus tard, le 30 mai, il mourait à Vincennes. Catherine écrivit de suite la nouvelle au Prévôt de Paris, dans un style laconique qui la fait mieux connaître sous le rapport d'une sentimentalité plutôt sèche (6).

---

(1) L'auteur anonyme de cette narration énumère complaisamment le nombre des gardes Français et Suisses, les Ecossais, les archers du Roi, etc., 3000 hommes. Il est curieux de rappeler le chiffre des gardes du même lieu sous Philippe-Auguste, vers 1205-1210: 6 hommes revêtus de cuirasses et de casques; 4 autres semblables, mais dont la cuirasse était plus petite, et la tête protégée par des chapeaux de fer; 4 arbalétriers munis de crochets: en tout 14 hommes. (Communication de M. C. Piton). *Arch. Nat.*, JJ 9B, f° 448 v°.

(2) Cimber, VIII, p. 110.

(3) Matignon, dans Cimber, VIII, p. 232. La prise du comte de Montgomery.

(4) Forneron, *Les Ducs de Guise,* II, 192.

(5) On dit couramment qu'elle vengeait sur Montgomery la mort de son fils Henri II. Nous croyons qu'elle fut heureuse de dissimuler sa vengeance sous le voile de la raison d'Etat, et cela est assez grave sans qu'on y ajoute.

(6) V. *Reg. Bur. Ville*, VII, p. 178.

IV. — Règne de Henri III.


Fig. 45. — Henri III.

Le règne d'Henri III appartient tout entier à l'histoire générale, et nous ne saurions logiquement mettre les pieds sur ce terrain. Henri III, roi le 30 mai 1574, succédait à son frère Charles IX, sans héritier (1), comme celui-ci avait succédé à son frère François II : tous trois fils d'Henri II et de Catherine de Médicis.

Henri-Alexandre-Edouard n'est pas un enfant de Saint-Germain comme Charles IX. Il est né à Fontainebleau le 20 septembre 1551. Sans aucune des qualités de son père, et avec beaucoup de défauts en plus, son règne a laissé un souvenir fâcheux dans nos annales nationales. Il a présidé toute la seconde période de la Ligue et fut le jouet des factions qui se disputaient le pouvoir. Méprisé par tous les clans politiques, amis et ennemis, qu'il crut annihiler en se mettant à leur merci par de fausses manœuvres, il était de ces chefs incapables que les armées dominent et font servir à leurs secrets desseins. C'est ainsi que le parti protestant et le parti catholique ne purent voir en lui qu'un faible, dont ils se servirent comme d'un instrument pour lutter l'un contre l'autre au nom, tour à tour, de la liberté et de l'appui qu'il leur avait inconsidérement départis. Débordé de toutes parts, et incapable de se diriger lui-même, il devait aboutir à un coup de force pour reprendre son prestige avili : il n'aboutit qu'à un vulgaire assassinat sur la personne du duc Henri de Guise, auquel répondit, peu après, le meurtre de lui-même par Jacques Clément, le 1er août 1589, à Saint-Cloud.

Saint-Germain joue un rôle très effacé dans les séjours du triste monarque entre 1574 et 1580. On le voit au château en janvier, février et mars 1581 ; à peine en juin 1582 ; plus souvent en mars et mai 1583 ; tous les mois d'octobre, novembre et

(1) Charles IX en laissait un, mais illégitime, de Marie Touchet : ce fut le duc d'Angoulême Charles de Valois, grand prieur de France. Henri dit le chevalier d'Angoulême, fils naturel d'Henri II et de Flamin Levinston, avait également été nommé grand prieur de France. Il semble que ce soit devenu la règle pour les bâtards royaux d'être nantis de situations ecclésiastiques. Marie Touchet se maria en 1578 avec François de Balsac d'Entraigues et en eut deux filles, dont l'une a joui d'une célébrité particulière sous Henri IV dont elle fut l'amie intime. On la reconnaît sans presque avoir besoin de la nommer : Henriette de Balsac d'Entraigues, duchesse de Verneuil.

décembre 1583, avec prolongation en janvier et février 1584 (1); puis tout novembre et décembre de la même année; et enfin, fort rarement de 1585 à 1589. Il est à noter que les travaux faits au Château coïncident avec ces dates (2).

En 1581, on s'occupe au château des opérations du mariage projeté entre le duc d'Anjou, François (3) (*ex* Hercule), dernier frère du Roi, avec Elisabeth d'Angleterre, le bourreau de Marie Stuart. Le souvenir de leur infortunée belle-sœur ne gênait guère le Roi et son frère François, à moins que l'on ne prétende que le mariage en question avait comme but détourné d'intervenir efficacement entre Elisabeth et sa prisonnière. L'histoire de ce temps est une telle honte pour la haute société qu'il vaut mieux ne pas réveiller certains sujets, irritants encore à plus de trois siècles de distance.

Au 16 février 1581, Henri III envoyait à la Ville de Paris ses lettres pour lui enjoindre d'avoir à constituer une rente de 25.000 L. t. au profit du duc Casimir. C'était une liquidation de l'affaire du trône de Pologne. La Ville refusa suivant son habitude, polîment mais froidement, ce qui lui valut de la part du Roi une de ces bonnes lettres de mise en demeure comme nos rois en savaient faire rédiger pour ces sortes d'affaires. La gradation des sentiments royaux suit une marche invariable: première lettre gracieuse, entortillée et pleine d'amour pour les sujets fidèles de la couronne; la Ville répond par des protestations de dévouement, mais fait froid accueil au projet royal. Seconde lettre du Roi, plus sèche, s'étonnant que tous les citoyens ne consentent pas gracieusement à se dépouiller nus comme Job pour le bon plaisir du souverain: cette fois, ledit monarque fait la grosse voix et avertit les bourgeois et manans qu'ils vont encourir l'indignation royale. A cette seconde missive, la Ville hausse le ton en rappelant tous les sacrifices déjà consentis depuis peu, et priant le Roi d'avoir meilleure mémoire. Troisième lettre du Roi ordonnant impérieusement d'avoir à vider le bas de laine, sous peine de bannissement des récalcitrants et d'occupation de leurs maisons par les gens d'armes. A cette troisième explosion de la volonté royale, la Ville, pour éviter un plus grand mal, supplie le Roi d'être patient et l'assure que, par amour pour lui, on va faire quelque chose tout de même. C'est exactement ce qui s'était passé sous François II, et telle était la marche habituelle des opérations de chantage, sans cesse répétées, que les malheureux Parisiens étaient obligés de subir à tout moment et pour le motif le moins fondé. L'impôt sur le revenu n'a pas d'autre but que celui-là.

De 1581, nous passons à 1583 pour noter enfin le plus long séjour de tout le règne à Saint-Germain, à partir du 5 octobre. En mai déjà, Henri III et sa mère étaient passés par le château, mais ce n'était qu'un arrêt au milieu d'un voyage vers le Midi

(1) A peine y trouve-t-on un compte de dépenses de cuisine pour un passage au Pont de Chatou et à Saint-Germain le 16 décembre 1579 (Ms., Bibl. Municipale de Saint-Germain), puis quatre fois en 1580: le 4 mars lettre au roi de Danemark; le 15 avril; le 16 juillet un édit d'exemption du logement des gens de guerre à deux lieues à la ronde de Saint-Germain (Ms. Bibl. Municipale de Saint-Germain).

(2) V. p. 71.

(3) Le héros ridicule de l'affaire de 1574 dont nous avons parlé précédemment.

de la capitale (1). En octobre, c'était la grande assemblée des notables qui devait remplir le château de Saint-Germain : piètre échange de vues et surtout de paroles inutiles. Il était trop tard, après vingt ans de troubles graves ayant remué la société jusque dans ses fondements, pour trouver aisément un palliatif à tous les maux. Ces situations-là se dénouent généralement par un changement de régime. En octobre 1583, on n'en était pas encore là, mais on s'y acheminait.

Pendant que ces séances se prolongaient, Henri III ne perdait pas de vue le mariage, en cours, de son frère François avec Elisabeth d'Angleterre. Les pourparlers et les ambassades spéciales chargées de les entretenir ont été une des grandes préoccupations du moment (2). Il semble bien que Henri III et Catherine y tenaient très sérieusement. Ils furent déçus dans leur attente: rien n'aboutit et François mourut deux ans plus tard, à Château-Thierry, le 10 juin 1584.

On n'ignore pas qu'en ces années, de 1581 à 1587, se jouait en Angleterre le dernier acte de la tragédie dont Marie Stuart était la pitoyable victime. Toutes les particularités navrantes, ou effrayantes de cette marche à la mort de l'ancienne et charmante reine-douairière de France ont été rapportées par des écrivains que nous nous interdisons de copier. Nous renvoyons le lecteur à leurs ouvrages (3).

A partir de février 1584, nous ne voyons rien qui réellement attire ou soit susceptible de retenir notre attention sur la cour à Saint-Germain, où elle réside peu, d'ailleurs. L'énoncé des menus faits relève d'un inventaire de pièces plus que de la chronique courante (4).

Par contre nous nous arrêterons quelques minutes sur un *règlement de la maison du Roi* daté du 1er janvier 1585 (5).

Nous avons laissé s'écouler plus d'un siècle sans faire intervenir ces sortes de documents parce que les changements n'étaient pas très accusés. Avec Henri III, nous approchons, au contraire, des temps modernes, et ce règlement de 1585 dont, vu sa longueur, nous n'extraierons que le suc, nous éclaire singulièrement sur certaines nécessités d'étiquette, dont le plein développement fut atteint sous Louis XIV, un siècle plus tard.

Dans un préambule, que ne renierait pas le sage Mentor lui-même, Henri III élucidait toutes les difficultés que des faveurs, accordées sans retenue, avaient créées à ses prédécesseurs. C'est un modèle de jugement et de prudence ; mais il n'est pas bien sûr que toutes les précautions, prévues pour tenir les sujets à distance, ne

(1) On trouve à ce moment, le 30 mai, une lettre de Catherine de Médicis datée de *Seynt Mort de Fusées* (Bibl. Nat., Ms. fr. 3350, f° 110) qu'il faut lire *Saint-Maur des Fossés !*

(2) V. ce dossier à la *Bibl. Nat.*, Ms. fr. vol. 3307, 3308, 5140, 5517.

(3) V. Jules Gauthier, *Histoire de Marie Stuart*, 2 vol., Thorin, Paris 1875 ; et Chantelauze, *Marie Stuart, son procès et son exécution*, 1 vol., Plon, Paris 1876. Innombrables sont les écrivains anglais qui ont traité ce sujet selon leurs passions politico-religieuses.

(4) Il y a certainement des « coins ignorés » à mettre en saillie, mais ils ne peuvent l'être que dans des opuscules séparés, spécialement consacrés à chacun d'eux. Traités ici, ils excéderaient le cadre de la publication.

(5) V. Cimber et Danjou, *Arch. Curieuses*, 1re série, T. X, p. 315 et suiv.

soient pas inspirées par la défiance que Sa Majesté a de tout son entourage, sauf de deux personnes, le duc d'Epernon et le duc de Joyeuse, dont les noms reviennent sans cesse pour spécifier que ce sont deux hommes hors de pair.

Voici les particularités dignes de remarque :

Ouverture des portes du château à cinq heures du matin.

Ouverture des salles par les huissiers et nettoyage de l'immeuble. Suit une liste interminable de tous ceux qui, selon leur rang, ont le droit ou l'obligation de se trouver au logis du Roi en attendant son réveil.

Le logis du Roi se compose des pièces constituant son appartement complet et qui, par ordre d'importance protocolaire, sont : la chambre et le cabinet du Roi, la chambre d'audience, la chambre d'Etat, l'antichambre, la salle commune ou des gardes. Enumérer la quantité de gens de tout ordre ayant le droit de pénétrer dans telle salle, et pas plus loin, nous entraînerait à une étude trop détaillée ; on reste simplement confondu de la diversité des charges créées depuis François Ier ; et si l'on cherche dans les « Estats de paiement des officiers que le roy veult et entend estre auprès de sa personne » on n'est plus alors surpris de cette gêne persistante du trésorier général des finances en face des sommes à trouver.

Notons d'abord que ces *cinq pièces* du logis du Roi sont introuvables à Saint-Germain, au Château vieux, et même au Château neuf. Or, pour sauvegarder la « dignité » des « hauts dignitaires » elles étaient obligatoires. Saint-Germain n'a donc jamais été résidence royale protocolaire, et si, par hasard ou par nécessité, le château, vieux ou neuf, a dû jouer ce rôle, ce n'est que par une fiction momentanée qu'on l'a élevé au rang qu'il n'occupait pas.

En effet, au Château vieux il n'y avait que trois pièces royales : la chambre du Roi, l'antichambre et la salle des gardes. Elles existent toujours d'ailleurs (1).

C'est alors que pour parer à ce « déficit » le règlement de 1585, qui a prévu le cas, s'exprime ainsi :

« Et pour ce qu'il se pourroit trouver qu'en tous lieux allant par pays ou autrement, Sa Majesté n'auroit pas tout l'apartement des antichambres et chambres, et qu'il en pourroit manquer une ou plusieurs veut qu'advenant qu'il n'y puisse avoir que deux chambres avec le cabinet, la première et plus loing dudit cabinet serve de chambre d'estat et d'audience ensemble, et la seconde et proche du cabinet soit la chambre royale ; et là, où il n'y en aura qu'une avec le cabinet, elle serve de chambre d'Etat, d'audience et royale. »

Cela signifie simplement qu'à Saint-Germain la salle des gardes du Roi servait à la fois de salle, d'antichambre, de chambre d'Etat et de chambre d'audience. L'antichambre réelle du château était le cabinet d'Henri III, et à la suite était sa chambre même.

Nous tenions à fixer ce point d'histoire, non encore élucidé à la suite de tant d'autres que nous avons été assez heureux pour éclaircir dans le passé.

(1) Ce sont les salles 13, 14 et 15 du premier étage.

Le château de Saint-Germain, depuis François I[er] jusqu'en 1680, fut plutôt la grande demeure seigneuriale de plaisance, à portée de tous les sports de plein air ; nous ne le redirons jamais trop.

Voici les grandes lignes de l'horaire royal pendant une semaine :

Lundi : A deux heures, violons chez la reine ; puis, chasse à courre. A six heures, souper chez la reine-*mère*. A sept heures, la musique de la chambre joue dans l'antichambre de la même dame.

Mardi : A dîner, les violons. A deux heures, violons chez la reine ; puis le roi monte ses grands chevaux ? A six heures, souper chez la reine-mère et violons à sept heures comme le lundi.

Mercredi : Violons, souper et musique comme le mardi.

Jeudi : Le matin, palemail (croquet) ou paume (lawntennis) ; les repas comme d'habitude. Le soir, bal.

Vendredi : Pas de musique ; repas comme d'habitude.

Samedi : Rien de fixe en dehors des repas habituels.

Dimanche : Messe le matin ; au dîner, violons et musique de la chapelle ; après dîner, palemail ou paume. A deux heures, violons chez la reine. Au souper chez la reine-mère, musique de la chapelle, et bal ensuite (1).

A huit heures le roi se retire pour se coucher. Pendant son déshabillé : collation ; puis il se retire dans son cabinet avant le coucher. Son lit est parfumé de poudre de violettes musquées et de roses.

Si nous consultons les comptes du règne, nous verrons que le luxe est toujours aussi grand, mais que le goût pour les arts en général se développe dans le sens de la musique qui n'avait pas, alors, trouvé sa voie sereine et sûre, faute d'une théorie scientifique basée sur l'observation des phénomènes harmoniques que l'on ne devait découvrir que près d'un siècle plus tard.

Ce n'est pas l'une de nos moindres déceptions en composant cet ouvrage, de n'avoir pu réussir à localiser à Saint-Germain aucun fait artistique dûment prouvé. Combien plus heureux est l'historien de l'art, de pouvoir, à l'instar des abeilles, courir le monde à la recherche de toutes les fleurs qui embelliront le parterre de son jardin littéraire, sans avoir à se poser pour un temps sur l'une d'elles en particulier. Vouloir l'imiter en le suivant de loin, et d'une aile alourdie, nous exposerait à des critiques justifiées.

Avec le règne de Henri IV, l'intérêt direct de nos recherches sur les châteaux et en particulier sur le Château neuf, va recevoir une impulsion nouvelle, puisque c'est lui, le bon roi Henri, tant aimé de son peuple, qui fut le réel créateur de la huitième merveille du monde (!) au dire des contemporains (2).

(1) Le réglement entre dans les détails les plus minutieux sur l'emploi du temps de la journée. On voit déjà poindre ici cette sujétion de tous les instants qui s'imposera comme un culte pour la personne du Roi.

(2) Selon la place disponible à la fin du volume, nous réunirons en un Appendice unique toute la documentation ayant trait à la famille royale d'Henri II : états civils, séjours, actes signés à Saint-Germain, relevé des faits marquants.

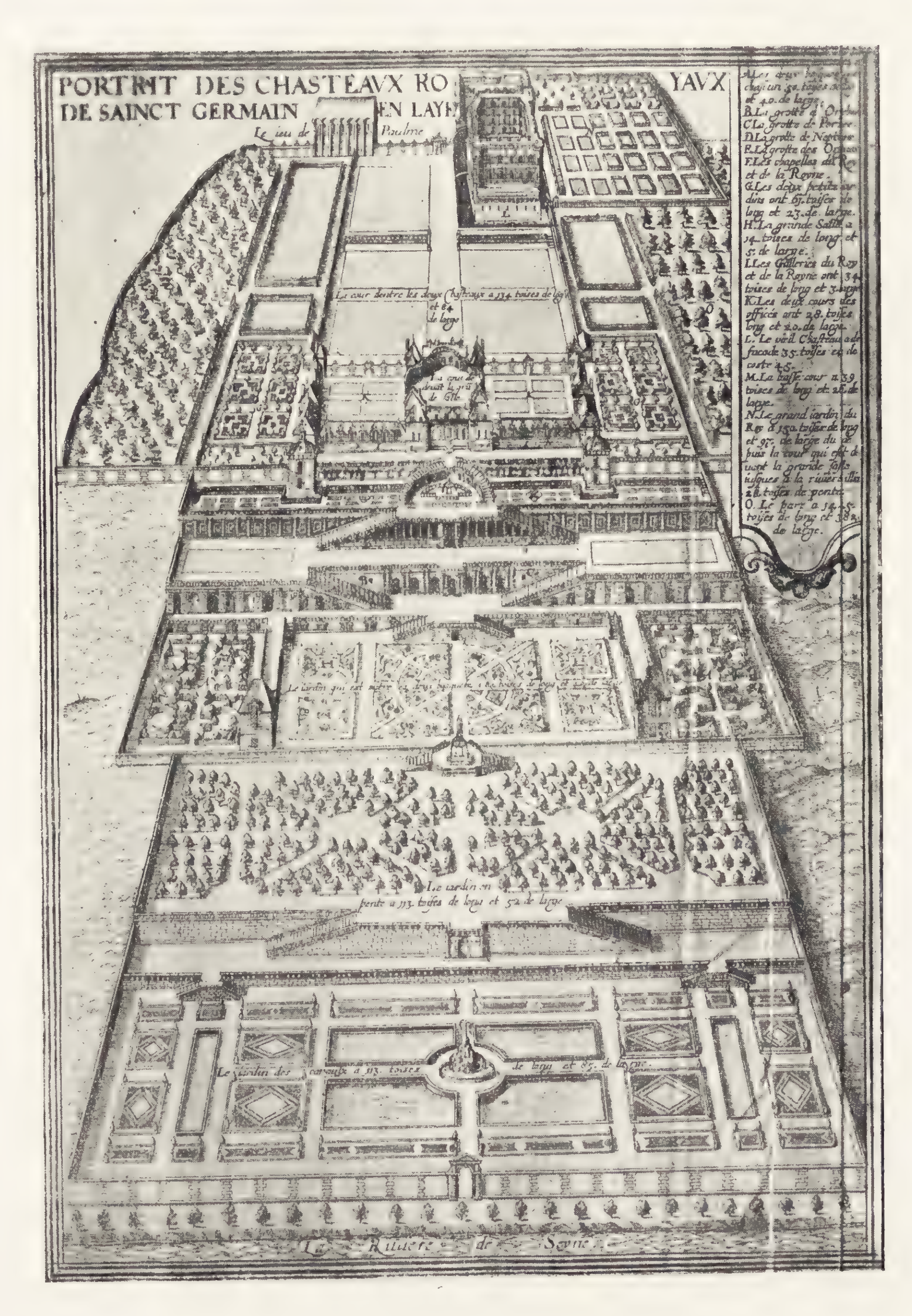


Fig. 46. — Le domaine royal, à la mort d'Henri IV.
Châteaux vieux et neuf et jardins en terrasses dessinés par Alexandre Francini, en 1614.
Estampe gravée par Michel Lasne (Cette vue existe en trois formats : in-folio, 1/2 et 1/4 in-folio).

CHAPITRE DEUXIÈME

I. — Refonte du palais d'été d'Henri II ; agrandissements considérables du Château Neuf par Henri IV, 1589-1608. Son état de 1608 à 1660.

II. — Le Château Neuf résidence officielle de la cour sous Henri IV et Louis XIII. Naissance de Louis XIV au Château Neuf le 5 septembre 1638. Mort de Louis XIII, 16 mai 1643. L'horoscope de Louis XIV. Faits marquants durant la minorité de Louis XIV, 1643-1660.

I.

Le Chateau Neuf d'Henri IV.

Coup d'œil d'ensemble sur ses agrandissements.

Bien que le bon roi Henri n'ait pu, avant l'année 1594, se parer du titre de roi, à lui échu par droit de naissance, il est certain que des travaux annuels ont été continués sous son règne nominal, sans interruption, entre 1589 et 1594. Les comptes de ces travaux sont perdus — nous l'avons dit à maintes reprises — mais la table des matières du volume qui en contenait le résumé ne laisse aucun doute sur la continuité des paiements faits de ce chef (1).

On y lit, en effet, sous la rubrique unique des années 1589 à 1595, les noms des corps de métiers ayant « besongné » au Château Neuf : *Maçonnerie, achapt de pierre, charpenterie, couverture, plomberie, menuiserie, serrurerie, vitrerie, peinture et sculpture, fontainiers, achapt de plant, gages des jardiniers, arrérages de rentes, parties extraordinaires, estats et appointements.* A la suite on trouvait un compte particulier, dit *1e Compte d'H. Estienne*, pour les années 1593 et 1594.

L'ensemble devait être curieux à parcourir, si l'on songe qu'entre 1589 et 1594 Henri IV, roi de nom, ne l'était pas de fait comme souverain unanimement accepté, et que ces cinq premières années de son règne nominal furent remplies par des péripéties guerrières dont l'histoire générale a conservé le récit ininterrompu. Un fait est certain : les travaux décidés par Henri III ont continué après sa mort, et sous l'impulsion de son successeur. Ce qui le prouve c'est bien le devis (2) des travaux *à*

(1) de Laborde, *Comptes des Bâtiments du Roi*, I. Introduction. — A vrai dire on ne possède non plus aucun compte sérieux des bâtiments entre 1600 et 1664 à l'exception de celui de 1639 ; quelques états de paiements faits aux officiers de la maison du Roi contiennent certains détails utiles, mais l'ensemble manque de cohésion et la mention de travaux quelconques n'est que l'effet d'un pur hasard.

(2) Le mot « *devis* » est hors de toute proportion avec la mesquinerie des détails. C'est un simple engagement de continuer ce qui est en cours, et selon les termes d'un autre « devis » véritable et détaillé comme on le faisait alors avec un luxe de répétitions de clauses, fastidieuses à réimprimer.

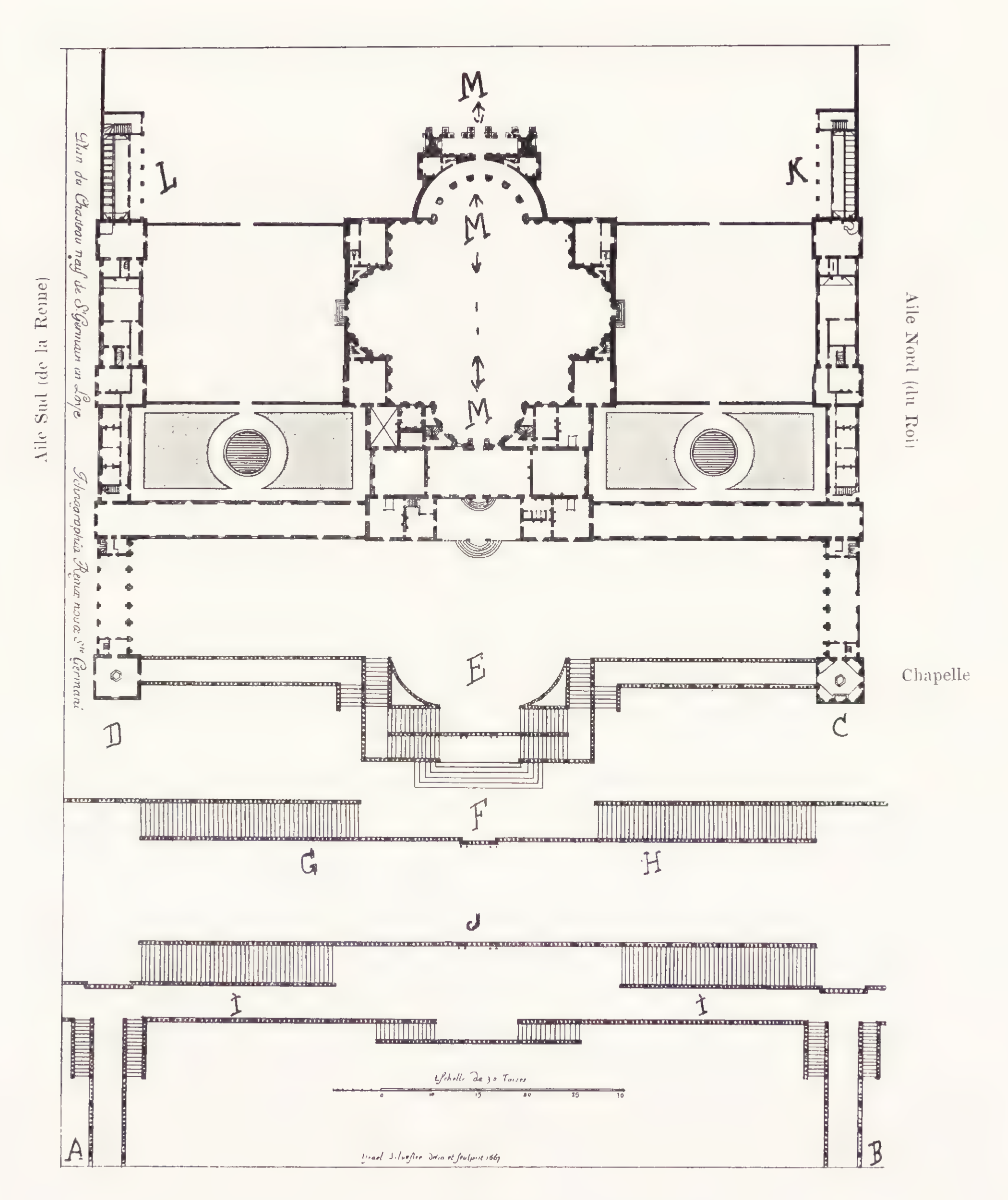


Fig. 47. — Plan du Château Neuf d'Henri IV.
Les grands escaliers droits, supérieurs, E, F, ont été construits sous Louis XIV.
Sous Henri IV et Louis XIII c'étaient deux rampes en hémicycles.
Les deux grands escaliers, G, H, sont les deux pentes actuelles.
(Plan par Israel Silvestre, 1667).

continuer (1), signé par Guillaume Marchant, le 24 avril 1594, « par devant le « Maréchal, duc de Retz, commis pour ordonner la dépense du château de Saint- « Germain-en-Laye, et Jean de Donon, conseiller du Roi, contrôleur de ses bâti- « ments. »

Le texte de ce document est d'une obscurité inimaginable, même pour nous qui connaissons les lieux de longue date. Nous le suivrons dans ses points principaux.

La réserve faite par Marchant touchant le *parachèvement* de l'œuvre commencée nous donne lieu de croire que nous étions dans le vrai (2) en attribuant à Philibert de Lorme le plan général du domaine nouveau : Château Neuf et jardins en terrasses descendant jusqu'à la Seine. Philibert tombé en disgrâce en 1559 et les troubles profonds des règnes de Charles IX et d'Henri III, sont les deux causes essentielles qui firent mettre de côté, pour un temps, la poursuite du projet : l'homme de génie, tête dirigeante de l'œuvre, manquait, et les capitaux absents ne pouvaient être suppléés. On continuait simplement ce qui était commencé.

Vers la fin du règne d'Henri III on reprit le projet de Philibert, et la mort du Roi ne les arrêta pas. Henri IV n'est donc pas le *créateur* du Château Neuf, mais bien et seulement, par le hasard de la naissance, l'homme entreprenant qui a présidé et voulu l'achèvement des travaux ; comme Henri II avait, en 1547, fait continuer ceux de son père au Château de la Renaissance. Cela ne retire rien à la gloire plus solide qu'Henri IV a mérité aux yeux de son peuple, sous le rapport d'une administration voulue sage et soucieuse du bien-être général, œuvre compromise, on le sait, par la peu économe Marie de Médicis, au début de sa régence, 1610-1617.

En 1594, le château se composait uniquement de « *deux pavillons construictz avec* « *autre commancement de logis attenant lesdits pavillons qui sont ja fondez et commancez à* « *construire au dessus du rez de chaussée* ».

D'après ces mots, et à notre sens, on peut inférer qu'il s'agit de continuer les deux ailes Nord et Sud (KC, LD sur le plan, FIG. 47) déjà « fondées et commencées à construire au-dessus du rez-de-chaussée ». Il ne peut être question des deux galeries [du Roi et de la Reine] déjà construites en façade depuis de longues années, flanquant le bâtiment central à droite et à gauche (revoir FIG. 35, p. 69), puisqu'elles étaient élevées jusqu'au premier étage, alors couvert en terrasse.

Les ailes Nord et Sud sont donc seules en cause à ce qu'il semble.

Les deux chapelles (D et C, FIG. 47), avec colonnades ou portiques à l'italienne qui les reliaient à chacune des ailes (3), furent-elles comprises dans le même tra-

(1) Le titre du « devis » porte en effet : « ...ouvrages... qu'il convient de faire de neuf pour le Roi nostre Sire *au parachèvement et perfection* du bastiment *encommencé*, etc..... ». LANCE, dans son dictionnaire des Architectes, dit que ce devis et les plans annexés sont sa propriété. Un texte en a été publié par Gab. Marcel, *Bull. de la Soc. de l'Hist. de Paris et de l'Ile de France*, 34e année 1907, pp. 124-126. Est-ce le document de Lance ? Que sont devenus les plans ? Quand on est l'heureux possesseur de pièces de cette importance, on doit au public de les lui faire connaître autrement que par un avis de possession.

(2) V. p. 75.

(3) Comparons la figure 47 avec les plans donnés figures 37 et 38. On verra que toutes les pièces du bâtiment central ont été remaniées de fond en comble dans leurs dispositions respectives.

vail? et, de même, les profonds remaniements intérieurs du bâtiment central, et enfin la surélévation des deux galeries du Roi et de la Reine sont-elles à joindre à l'ensemble du parachèvement total envisagé par l'engagement de Guillaume Marchant? Tout cela est fort probable, mais rien ne nous le certifie, en dehors de la hâte que l'on eut de jouir au plus tôt de cette nouvelle demeure.

Bref, la signature du papier est du 24 avril et l'entrepreneur s'engageait à faire « besongner sans arrêt à dater du 26 (1) » pour arriver à livrer le gros œuvre de la maçonnerie achevé à la fin de l'année courante, 1594.

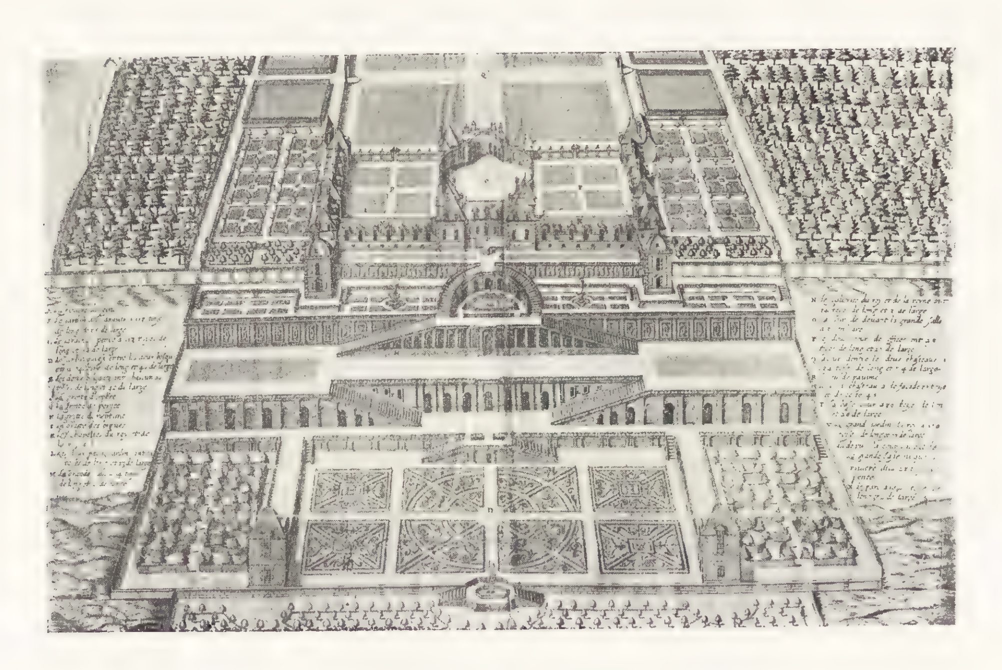


Fig. 48. — Partie centrale du Domaine royal.
(Extrait de la grande planche d'Alexandre Francini, 1614).

Une autre remarque s'impose encore au sujet de ce singulier devis. Aucune allusion n'y est faite aux fameux escaliers faisant communiquer les terrasses entre elles et abritant sous leurs rampes les non moins fameuses grottes à engins mécaniques hydrauliques, plus fameux encore.

Le travail de Marchant ne s'appliquait donc qu'à l'agrandissement du château proprement dit, et les jardins enchantés furent une deuxième entreprise : la plus belle, à coup sûr, de toutes celles qui ont jamais été tentées à Saint-Germain même. De cette deuxième série de travaux, nous ne savons rien absolument, quant à sa

(1) Il y a une erreur dans cette pièce. Elle est datée du vendredi 24 avril et l'on y spécifie que les travaux commenceront dès le mardi **26 !** C'est 28 qu'il fallait écrire si le vendredi était bien le 24 du mois.

réalisation. Quelques mots, par-ci par-là, rencontrés dans la correspondance du Roi ou de Sully nous avertissent qu'on travaille, et c'est tout. Heureusement que, par les contemporains, nous apprenons quelque chose de plus précis.

Tel est, d'abord, le récit du voyage d'un certain Thomas Platter, en 1599, à Saint-Germain (1). Il nous donne, lui, au moins, et bon premier, des certitudes vues, telles que : en 1599, le Château Neuf est attenant à un vignoble du côté de l'Est; en sortant du château par la terrasse de ce côté, sous laquelle il y a une grotte avec une fontaine (2), on descend par deux larges escaliers de pierre conduisant au parc d'agrément; puis, sur le côté gauche (à droite sur le dessin) de l'escalier, « on construit une grotte (3) où l'on va mettre des orgues ».

Sortant du château par la terrasse supérieure, Th. Platter descendit par l'une des rampes en hémicycle, au centre desquelles était élevée la fontaine de Mercure ; et il se trouve rendu dans l'un des deux *jardins d'agrément* couvrant cette première terrasse à droite et à gauche de l'hémicycle (v. FIG. 61 et 63).



FIG. 49. — Fontaine de Mercure.
Dessin par Thomas de Francini, vers 1600 ; gravé par Ab. Bosse, vers 1620-1625.
Bibl. Nat., *Est.* Ed 30 b, 4e vol., no 1273).

De cette terrasse, il vit que l'on était en train de construire, un peu en contre-bas, le palier et les rampes d'accès (4) dont les dessous voûtés devaient abriter la galerie Dorique (v. FIG. 55), et les deux grottes *des Orgues* et de *Neptune* (FIG. 56 et 59). Thomas Platter spécifie tout particulièrement celle (de droite, sur notre dessin FIG. 48), dite *des Orgues*, ou de la *demoiselle* [jouant des orgues]. Son récit est, de ce fait, un document très important. Les grands escaliers étaient donc en cours de construction en 1599 (v. l'état actuel FIG. 50).

Th. Platter écrivant ensuite qu'il « *a entendu dire que le vignoble* (qui s'étend) *jusqu'à la rivière doit être réuni au jardin...* », nous avons l'assurance, cette fois, que l'entreprise générale fut scindée en trois phases : 1o continuation du Château Neuf

(1) V. la relation complète dans *Mém. Soc. hist. de Paris*, T. XXIII, 1896, p. 213-214.

(2) Fontaine de Mercure, v. fig. 49.

(3) Grotte des Orgues, v. fig. 59.

(4) Ce sont les deux rampes actuelles (fig. 50) descendant de la rue Thiers à la grande route de Paris, laquelle a été créée en « défonçant » la terrasse au bas de ces rampes : terrasse figurée ici (fig. 48) par les deux grands rectangles gazonnés (grisaille). Les autres grottes, sous cette terrasse, ont donc été anéanties de fond en comble.

proprement dit ; puis, 2° construction des grands escaliers et des grottes avec le *jardin entre les bosquets* (marqué D (1) sur la figure 48) ; et enfin, 3° les deux jardins inférieurs dits *jardin en pente* et *jardin des canaux* (alors, en 1599, en *vignobles*), établis entre 1600 et 1605, puisque le 18 janvier 1606, Henri IV arrivant de Carrières par le bord de l'eau, est entré au château par les jardins d'en bas, et rencontra son fils Louis (XIII) qui l'attendait à la terrasse de Mercure (2) (entre les rampes en hémicycle, nous l'avons dit).

A cette occasion se place un incident très caractéristique touchant la solidité de ce fameux Château Neuf. Lorsqu'on proposa au jeune Dauphin d'aller attendre son père à la terrasse de Mercure, il répondit : « *Ho ! ho ! je ne veux pas aller au bâtiment neuf, il tombe tout ; quand la gelée viendra, il tombera tout.* » Héroard, son médecin, qui rapporte la chose, ajoute que : « *Il en avait ouï parler entre nous.* » C'est donc que l'on chuchotait déjà sur le peu de solidité du palais, qui, en fait, ne fut jamais qu'une fantaisie bâtie en matériaux légers, tels que nos « expositions universelles » nous en ont offert maint spécimen.

Avant de commencer « le tour du propriétaire » dans cette vaste maison, rappelons quelques allusions trouvées dans les écrits du temps.

Henri IV écrivait au connétable, le 3 décembre 1595 — un an après la date fixée pour l'achèvement de la maçonnerie : « Mon compère... Je me plains de vous... de ce « qu'ayant veu mes bastimens et jardins de Paris et de Sainct-Germain vous ne m'en avés « rien mandé (3) ».

Le 3 mars 1603, le Roi écrivait à M. de Rosny : « ... vous priant de vous souvenir « de me mander des nouvelles des bastimens de Saint Germain au retour du voyage que « vous me mandez y devoir bientost faire (4). »

On travaillait donc encore en 1603 : le château lui-même était achevé depuis quelque temps, et c'était aux jardins et terrasses que l'on avait affaire certainement comme l'écrivait Th. Platter. On ne devait pas en voir la fin de sitôt, puisque le Roi écrivait de Fontainebleau, le 3 mai 1607, au cardinal de Joyeuse « ... *à Saint-Germain je fais continuer ce que vous y avez veu commencer* (5) ».

La fin du règne était proche et l'aménagement rêvé, ardemment désiré par notre roi Henri n'était pas terminé en 1607.

Nous avons tout lieu de penser que les terrasses hautes, celles qui contenaient les grottes, et qui représentaient réellement un travail gigantesque de maçonnerie de pierre de taille, étaient la cause du retard dans l'achèvement définitif (6).

(1) V. également fig. 46.

(2) V. Héroard, *Journal* du 18 janvier 1606.

(3) *Lettres missives*, T. IV, p. 471. Imp. Nat.

(4) *Idem*, T. VI, p. 39. — Le 8 avril, de Toul, le Roi écrivait encore à Rosny : « Mon cousin... que l'on continue en la plus grande diligence qu'il se peut mes bastimens du Louvre et de Saint-Germain... » Et lorsque Sully rejoint le Roi sur son chemin de retour de Nancy, Henri IV le questionne de nouveau sur le même sujet. (V. Œconomies royales d'Estat ou Mémoires de Sully, en 1603).

(5) *Lettres missives*, T. VII, p. 219-220.

(6) En 1608 on travaillait encore à la grotte de Persée-Andromède (sous la 3e terrasse basse).



Cliché L. Bichon

Fig. 50. — Vue des deux rampes actuelles du Château Neuf, détruit en 1777-1780, descendant en 1610 de la 1re à la 2e terrasse.
(Elles étaient alors dallées en escaliers). Vue prise de la passerelle de l'ascenseur.

Dès 1597, le Roi avait écrit le 13 juin : « a ses amez et feaulz les gens tenant sa chambre « des comptes à Pau, de faire arracher la plus grande quantité possible de milicotones et de « paoyés ou alberges dans les jardins du château de Pau et de les remettre à son fourrier, « Arnaud de Bayle, pour les transplanter dans les jardins de Fontainebleau, de S. Germain « et des Tuileries (1) ». N'est-ce pas laisser entendre que le monarque espérait la fin des travaux comme une chose assez prochaine? Vers la même époque il avait obtenu des habitants du Pecq, et à titre gracieux, moyennant l'exemption de toutes tailles, les terrains nécessaires à la création de ses jardins en pente (1600-1605). Bien plus, non content d'avoir réalisé son plan par l'acquisition de ce terroir autrefois planté en vignes, il voulut créer de l'autre côté du fleuve comme une prolongation de la perspective, et, pour ce faire, il n'hésita pas à conclure un « *contrat d'échange de la terre seigneurie et châtellenie de Heddé* (en Bretagne) *appartenant à Sa Majesté... contre la terre et seigneurie du Pec et du Vézinay appartenant au Sr de la Roche qui la tenait des Sr et dame de Retz, pour 9000 escus valant 27000 Livres tournois pour l'embellissement et décoration du Château Neuf* (2). »

On peut voir (FIG. 68) cet embellissement — projeté par Henri IV et réalisé plus tard, — représenté sur une estampe postérieure, d'un siècle et plus, au règne d'Henri le Grand. Cette gravure est infiniment précieuse parce qu'elle est la seule à nous faire juger du domaine vu à vol d'oiseau à l'inverse de ce que nous le connaissions par la gravure de Michel Lasne (FIG. 48).

Il est temps désormais de visiter le domaine méthodiquement, chose peu aisée de nos jours, on doit le reconnaître : il reste si peu de chose !

Sans citer *in-extenso* tout ce qui a été écrit, mais en puisant dans chaque auteur le détail nécessaire, nous parviendrons à notre reconstitution idéale sur le terrain, même morcelé tel qu'il est actuellement.

*
* *

Reconstitution idéale du Chateau Neuf et de ses dépendances sous Henri IV, en 1608-1610.

1re Partie. — *Les Jardins et les Grottes.*

Nous supposons que nous arrivons au château, comme le faisait souvent Henri IV, par la porte du jardin des canaux, en bordure de la rivière. A défaut des vestiges de ces splendeurs, nous devons nous contenter de citer les lieux actuels.

Or donc, nous venons du Vésinet et traversons le pont actuel du Pecq, construit vers 1835 (3), et nous nous trouvons à l'entrée de la grande route montante, dite *des*

(1) *Mémoires de la Force*, T. I, p. 185.

(2) Contrat du 1er septembre 1605 (*Arch. Nat.*, O1, n° 1718). Nous publierons un extrait de ce contrat dans nos pièces justificatives. D'autre part, cette terre nous est connue près de cent ans auparavant par une enquête de décembre 1525 au sujet d'un prétendu don fait par François, dernier duc de Bretagne, au sieur d'Avaugour, son fils naturel (*Arch. Nat.*, JJ. 243, n° 12, f° 2).

(3) Henri IV et Louis XIII passaient la Seine en *bac* au Pecq. Le premier pont de bois figuré sur les estampes, dont nous verrons des reproductions plus tard, fut construit seulement en 1625. V. Coüard, 21e rapport (1908) au Conseil général de Seine-et-Oise.

grottes, ouverte en même temps que le pont (1). C'est à cette place même, mais en contre-bas de quelques mètres sous la route, que l'on trouverait les fondations de la porte d'entrée des jardins. Les remblais des culées du pont ont obligé à surélever le sol d'autant. Montons vers Saint-Germain par cette grande route (FIG. 51) : les terrains en contre-bas, à droite (2) et à gauche, sont ceux du *jardin des canaux*, dont il ne reste rien.

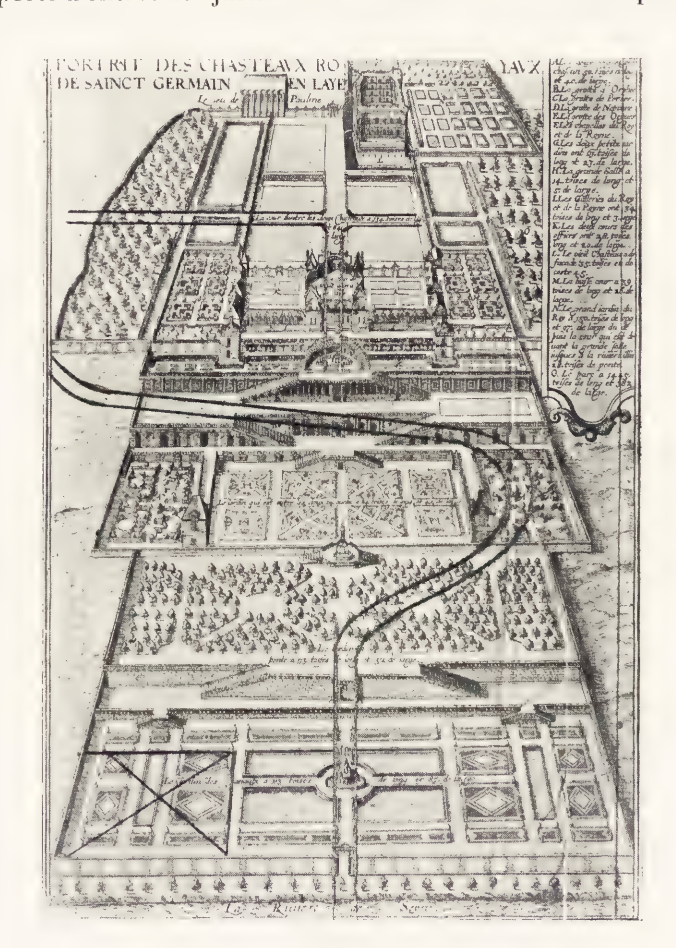


FIG. 51. — Tracé de la route des Grottes à travers les jardins du Château Neuf (Planche d'Al. Francini, 1614, annotée par G. H.)

Le carré, au bas à gauche, *barré en croix*, représente le terrain occupé par la Mairie et les Ecoles du Pecq. — Les deux parallèles, en haut vers la gauche, indiquent le tracé de l'avenue Gambetta.

La grande route suit l'axe de la grande allée du milieu de ce jardin (V. FIG. 51), au centre de laquelle s'élevait la *Fontaine des canaux* (V. FIG. 66).

La route s'élève en ligne droite jusqu'au massif des premiers escaliers du *jardin en pente* dont les murs de soutènement existent encore dans les propriétés particulières à droite et à gauche. Un coup d'œil jeté de chaque côté, fait voir l'importance de ces travaux en 1605 (3).

A partir de cet endroit, la route s'infléchit vers la droite en une courbe régulière traversant l'ancien *jardin en*

(1) Cette entreprise est corrélative de la construction du premier chemin de fer de Paris au Pecq inauguré en 1837, et dont la gare-terminus était située au coin de la route et du quai, à gauche et à l'entrée du pont, en arrivant du Vésinet vers Saint-Germain.

(2) Occupés par la mairie et les écoles du Pecq.

(3) Occupés par des terrains, à des particuliers, s'étendant jusqu'à l'usine à gaz située en dehors des anciens jardins d'Henri IV. Le grand mur de clôture des jardins de 1600 existe encore tel qu'il était, voir Fig. 46, le mur de droite sur la gravure. Du haut de la terrasse actuelle, en plongeant le regard vers la Seine, on voit ce mur à partir de la serre du potager du restaurant Henri IV. On peut ainsi juger de l'étendue du domaine.



Photogravure F. Bouche — Cliché L. Bichon

Fig. 52. — La grande route actuelle (dite) des Grottes montant du pont du Pecq vers la place Royale, à Saint-Germain.
La rampe de gauche, au long de la grande muraille, donne accès à la rue Thiers.
Sous cette terrasse étaient les *Grottes de Neptune*, *du Dragon* et *des Orgues*.

pente (1) et contournant à droite le pied de *l'ancien pavillon du jardinier* sous Henri IV (2). Le mur de cette petite terrasse existe encore en entier, mais la fontaine du milieu a disparu depuis longtemps, de même que le pavillon du jardinier, dont les fondations seules supportent aujourd'hui un kiosque en bois.

La route continue sa courbe de droite à gauche et prend alors sa direction rectiligne vers la hauteur (v. FIG. 52).

C'est ici que le mal est devenu irrémédiable, puisque la route a été établie en pente à travers la terrasse basse dite *Toscane* (v. FIG. 54), abritant les grottes de *Persée*, des *Flambeaux* et d'*Orphée*, les plus belles en somme.

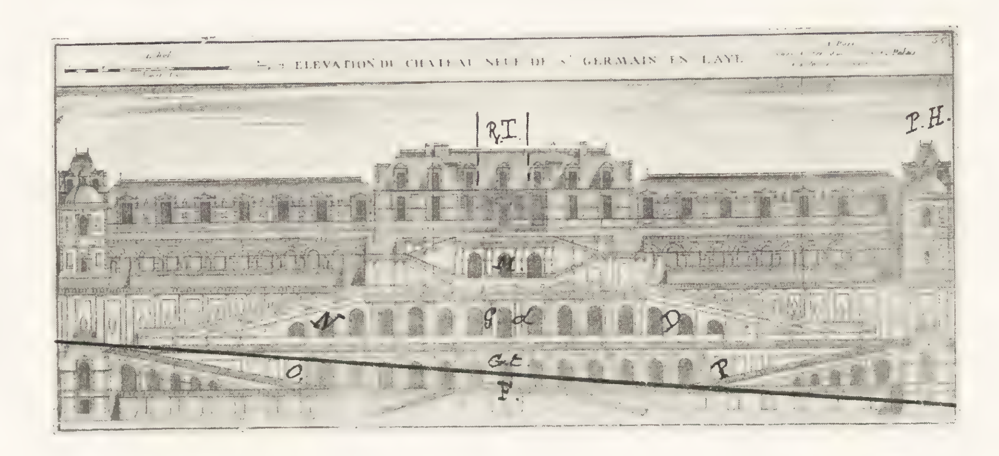


FIG. 53. — Tracé oblique de la route des Grottes, anéantissant la *terrasse basse* dite *Toscane*.

On peut se rendre compte du désastre en suivant le tracé de la ligne noire, ajoutée par nous sur le dessin (FIG. 53) qui représente la pente de la route nouvelle.

Il est clair que toute la colonnade O P, traversée en biais par cette ligne, a été détruite de fond en comble pour céder la place à un remblai pavé. Le désastre apparaît bien évident aux yeux du promeneur gravissant la côte à cet endroit, à la vue du rocher à nu supportant l'ensemble de la colonnade supérieure N G^{d} D, dite *Dorique*, dont une aquarelle de l'année 1777 nous montre les ruines (v. FIG. 55). Triste pendant à celle de la colonnade toscane.

(1) On ne peut rien affirmer touchant les auteurs des dessins de ces jardins. Les documents sont contradictoires. Ceux qui ont contribué à cette ornementation sont Jacques Boyceau, Etienne du Pérac, Claude Mollet. On ne peut fixer la part qui revient à chacun d'eux. Nous donnons plus loin fig. 60 à 63, les dessins de J. Boyceau (BIBL. NAT., *Estampes*, Hd. 87).

(2) C'était François Bellier, puis François Lavechef. (ARCH. NAT., O^{I} 1070). L'autre pavillon faisant pendant à celui-ci, et qui a conservé son état ancien, s'appelle encore *Pavillon de Sully*. Des propriétés particulières ont été taillées dans ce *jardin* dit *entre les bosquets*, et la rue qui les borde au long de la grande route des Grottes se nomme l'*avenue du Pavillon de Sully*.

Actuellement, cette colonnade dorique est remplacée par un massif en pierre de taille, creusé de onze niches demi-rondes (attendant des statues?), supportant le palier supérieur des deux rampes montant de la grande route vers la rue Thiers (v. FIG. 53 lettres N et D, et FIG. 50 l'état actuel de cette partie du domaine autrefois si grandiose) (1). L'architecture actuelle peut remonter à 1835-1840 environ au moment de l'ouverture de la grande route, mais elle avait déjà été remaniée par Louis XIV entre 1662 et 1666 lorsque ces terrasses s'étant effondrées par manque d'entretien entre 1655 et 1660 il fut nécessaire de les reprendre en sous-œuvre.



FIG. 54. — Grotte Toscane (1777).
Original à la Bibliothèque Municipale de Saint-Germain

La partie N de cette colonnade abritait la *grotte de Neptune* (FIG. 59), la partie D celle *des Orgues* (FIG. 56). La *grotte du Dragon* (FIG. 57) était entre elles deux. Toutes trois s'enfonçaient sous le jardin d'agrément, derrière le promenoir à arcades de la colonnade dorique (v. plus loin, FIG. 58, la *coupe générale* des terrasses dessinée par nous).

De la grotte de Neptune il reste (paraît-il ?) quelques voûtes enfouies dans les profondeurs de l'arrière-mur ? Nous admettons que ces voûtes soient réellement existantes, mais nous rejetons absolument l'identification qui en a été ainsi faite par un de nos devanciers.

De la grotte des Orgues? rien absolument. Le même écrivain, auquel nous venons de faire une allusion discrète, a dit qu'*une partie* de cette grotte existait encore sous la salle historique du Pavillon Henri IV; c'est une autre erreur. Il y avait entre cette grotte et celle des Orgues le même éloignement qu'entre le *premier* étage d'un immeuble et le *second* étage de l'immeuble voisin.

Du palier qui les recouvrait, en formant le plafond voûté de la colonnade dorique on jouit d'un superbe panorama sur la campagne formant un demi-cercle environnant. De ce palier on a accès, par les escaliers droits à trois étages, vers la rue Thiers. C'est dans l'axe même de cet escalier qu'était située la *fontaine de Mercure*

(1) Dezallier d'Argenville écrit en 1755 que J. Hardouin Mansart a élevé la plus grande partie de cette terrasse refaite entre 1662-1666. Cela ne peut être vrai, attendu que J. Hardouin Mansart est né en 1646 et qu'il eût été âgé de 16 à 20 ans! Peut-être est-ce à son grand-oncle, François Mansart, mort en 1666, architecte très célèbre, qu'il faut reporter l'honneur du travail de reconstruction.

encadrée du double hémicycle des escaliers d'Henri IV, représentés sur les gravures déjà données (FIG. 46 et 48).

Dans les deux jardins, dits d'agrément, plantés à droite et à gauche de l'hémicycle de Mercure, on avait dessiné deux parterres dont nous donnons la reproduction : celui de gauche (FIG. 61) dans la propriété actuelle, dite le Château Neuf; celui de droite (FIG. 63) dans le jardin du bas du restaurant, dit le Pavillon Henri IV.



FIG. 55. — Grotte Dorique (1777).
Original à la Bibliothèque Municipale de Saint-Germain

C'est dans ce dernier jardin qu'Henri IV, désirant acclimater le ver à soie en France, et y fonder l'industrie de la soie, fit planter des mûriers blancs. Le libellé de l'article des comptes d'entretien qui rappelle la chose n'est pas très clair et peut s'appliquer à l'un des deux côtés de l'hémicycle. Nous avons heureusement un plan anonyme du 14 mars 1748 (1) qui tranche la difficulté. Le *clos des mûriers blancs* occupait la partie du jardin inférieur (du Pavillon Henri IV), depuis le parterre (FIG. 63) jusqu'au mur d'appui de la serre actuelle, accotée au mur de clôture du côté des vignes.

Citons, maintenant que notre exploration des jardins et des terrasses est finie, les auteurs anciens qui ont contemplé ces splendeurs :

1° Grotte des Orgues (V. FIG. 58). — André du Chesne s'exprime ainsi :

« Près de là, y a une nymphe eslevée a demy-bosse en face riante, belle et de bonne grâce, qui laissant emporter ses doits au branle que luy donne l'eau fait jouer des orgues, je dis de ces instruments organiques qui furent premièrement en usage aux églises de France sous Louys le Débonnaire fils de notre grand Charles (Charlemagne) » (FIG. 56).

« Il y a un Mercure près la fenestre qui a un pied en l'air et l'autre planté sur un appuy sonnant et entonnant hautement une trompete. Le coucou s'y fait entendre et recognoistre à son chant; sortant de là pour entrer en l'autre partie se rencontre un fier *dragon*, lequel bat des ailes avecque grande véhémence et vomist violemment de gros bouillons d'eau par la gueule. Dragon accompagné de divers petits oisillons que vraiment l'on dirait non pas peints ou contrefaits mais vivans et branlans l'aisle, qui font retentir l'air de mille sortes de ramages et sur tous les rossignols musiquent à l'envy à plusieurs chœurs. » (V. FIG. 57).

(1) *Arch. Nat.* O I 1070, Liasse 4.

D'après cette description il est probable que la démarcation des grottes souterraines ne peut être faite de l'extérieur et sur la vue générale du domaine. Il nous faudrait une *coupe verticale* de toute cette énorme architecture. Ne l'ayant pas trouvée dans nos recherches, nous avons tenté d'y suppléer en la dessinant, *grosso modo*, nous-mêmes, et nous la donnons plus loin (v. FIG. 58), en sollicitant l'indulgence de gens du métier (1).

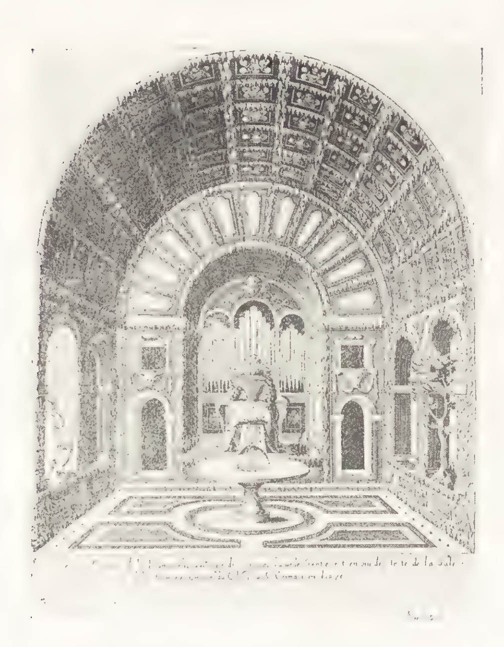


FIG. 56. — Grotte des Orgues.
Dessin de Th. de Francini, vers 1600; gravé par Ab. Bosse, vers 1625.
(N'existe pas à l'œuvre de Bosse à la BIBL. NAT., *Estampes*).

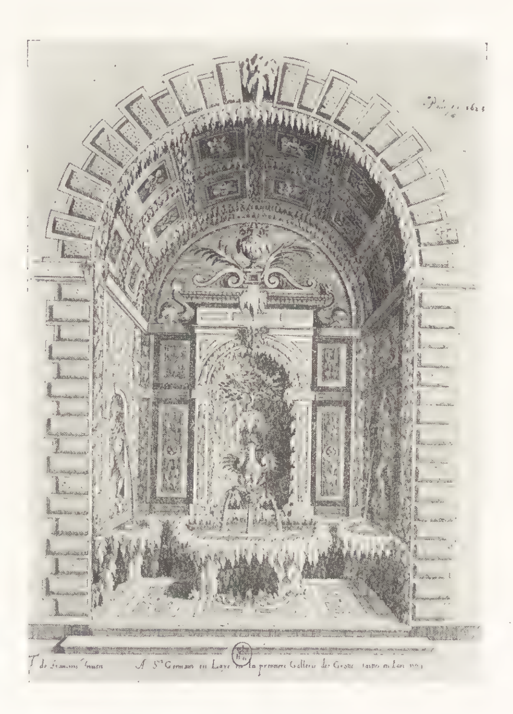


FIG. 57. — Grotte du Dragon.
Dessin de Th. de Francini, vers 1600; gravé par Ab. Bosse, vers 1625.
(BIBL. NAT., *Est.*, Ed 30b, 4e vol., no 1275).
1re grotte faite en 1599 sous le terre plein devant la fontaine de Mercure.

2° Grotte de Neptune. — On voit de l'autre costé un bassin de fonteine enrichi de mille petits animaux marins, les uns en cocque, les autres en escailles, les autres en peaus tous entortillez par le repli des vagues, et des flots courbez et entassez l'un sur l'autre, et semble à voir les troupes escaillez que ce soit un triomphe marin. Sur l'une des faces entre ces petits animaux s'élèvent deux Tritons par dessus les autres qui embouchent leurs coques

(1) Si les dessous des terrasses étaient ainsi voûtées le promeneur devait avoir à parcourir plusieurs salles communiquant entre elles ; et, comme les murs étaient recouverts de rocailles simulant des grottes marines, il devait avoir l'impression que nous avons nous-mêmes en visitant un aquarium tel que celui du jardin du Trocadéro, à Paris, ou celui de Brighton, en Angleterre ; réserve faite de la différence d'aménagement artistique, bien entendu.

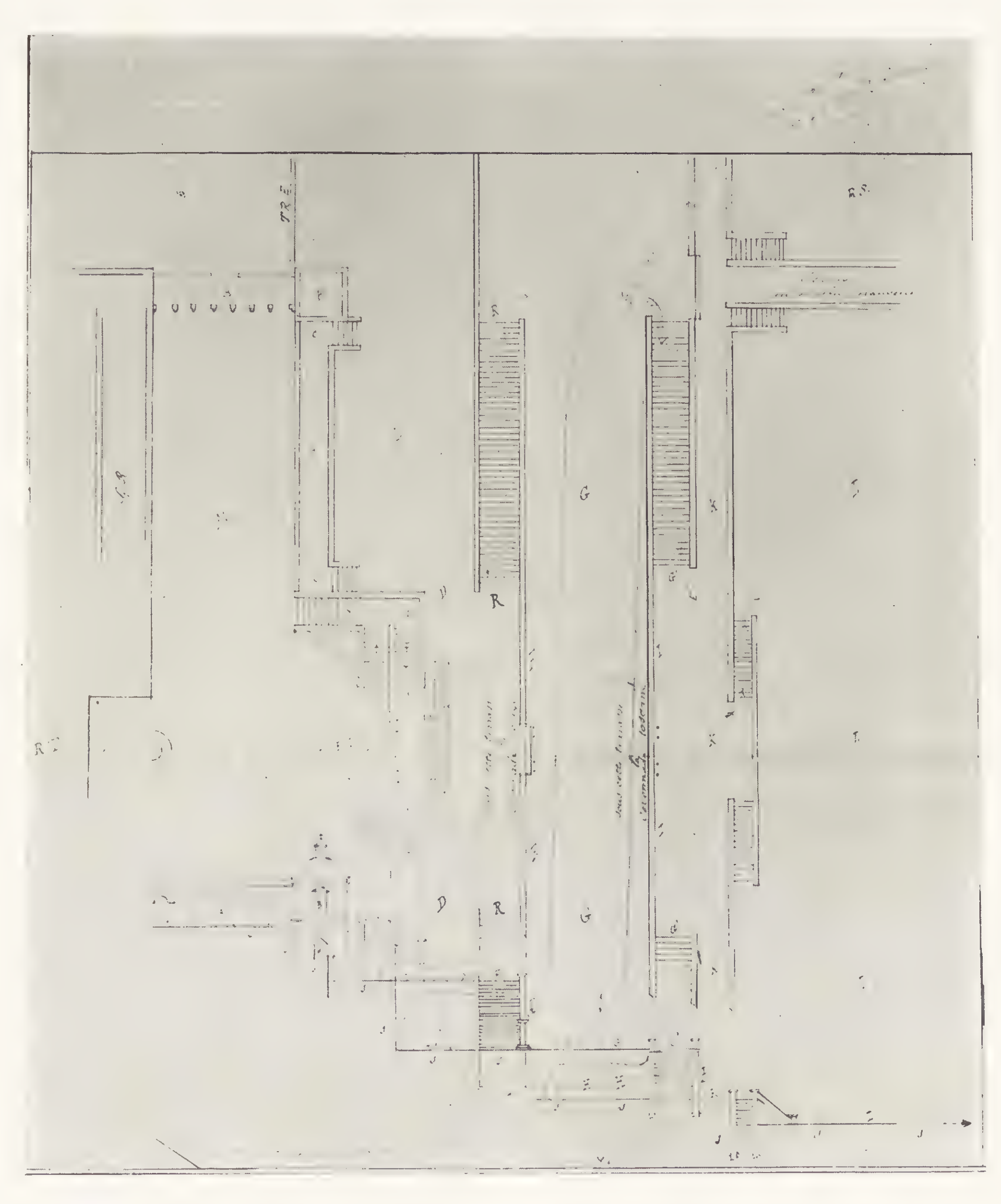


Fig. 58. — Plan et coupe des terrasses du Château Neuf, par G. Houdard.
L'échelle est la même pour la hauteur et pour le plan.

tortillées et abouties en pointe, mouchetées de tache de couleur après et grumeleuses en quelques endroits. Ils ont la queüe de poisson large et ouverte par le bas. Au son de ces coques s'avance un roi assis en majesté sur un char couronné d'une couronne de joncs mollets meslez de grandes et larges feuilles qui se trouvent sur la grève de la mer. Il porte la barbe longue et hérissée de couleur bleüe et semble qu'une infinité de ruisseaux distillent de ses moustaches allongées et coordonnées dessus ses lèvres et de celles de ses cheveux. Il tient de la main dextre une fourche à trois pointes, de l'autre il guide et conduit ses chevaux marins galopans à bouche ouverte, ayant les pieds déchiquetez et découpez de mesme, come les nageoires de poisson. Ils ont la queue entortillée comme serpents. Les roues de ce char sont faites de rame et d'avirons assemblez pour fendre et couper la tourmente et l'espaisseur des flotz comme à coups de ciseau. De l'autre face sont des mareschaux en leurs habits de forgerons; la face noire de crasse et de suie lesquels battent du fer sur une enclume à grands coups de marteau. Si c'étoient des cyclopes je dirais qu'ilz forgeroient des armes à notre grand Henry comme ils en ont forgé chez les partes au vaillant Achille et au pieux Enée. Et ce qui est de plus plaisant et qui semble fait pour faire rire c'est l'eau qui se lance à si gros bouillon contre ceux qui se tiennent aux fenètres qu'au vrai qu'en un moment ils sont touz mouillés (1) (v. fig. 59).

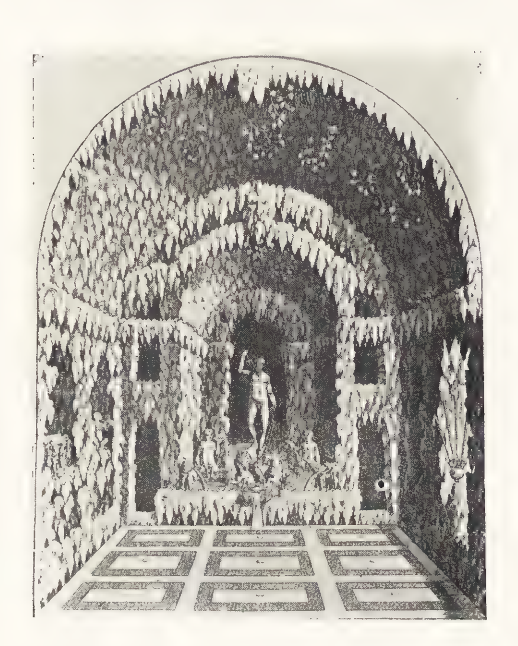


Fig. 59. — Grotte de Neptune, 1600-1605.
Dessin de Th. de Francini, vers 1600; gravé par Ab. Bosse, en 1624.
(N'existe pas à la Bibl. Nat., *Estampes*).
Photographie d'une mauvaise épreuve sans marge retouchée par L. Bichon.

Au-devant de ces trois merveilles (Neptune, Dragon et Orgues), s'élevait la colonnade Dorique, promenoir majestueux s'ouvrant sur la troisième terrasse ornée des deux parterres à broderies, dont le dessin est reproduit plus loin (fig. 60 et 62). Est-ce Jacques Boyceau qui est l'auteur de ces dessins? Il les reproduit dans son ouvrage : *Traité de Jardinage (1648)*.

La grotte de Neptune nous invite en passant à remémorer une anecdote, bien connue d'ailleurs, mais qui doit trouver place ici, parce qu'il y a, entre historiens, une divergence sur le fond même. Plutôt que de la raconter à notre manière, suivant l'usage malheureusement trop établi et qui ne va à rien moins qu'à dénaturer

(1) C'était même un des jeux malins de Louis XIII enfant, d'asperger les imprudents. A dire vrai, il n'aimait guère la plaisanterie, s'il devait en être la victime.

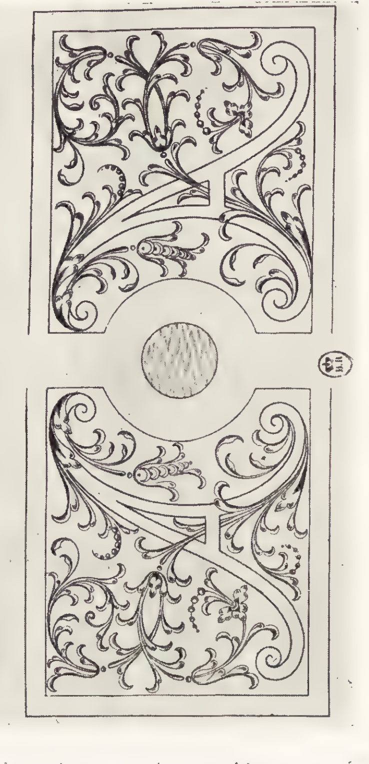


Fig. 61. — 1er côté des jardins d'agrément, 1605.

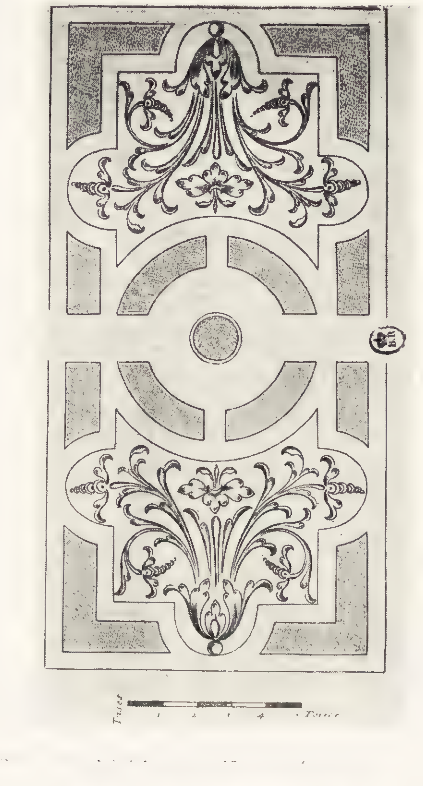


Fig. 63. — 2e côté des jardins d'agrément, 1605.
Bibl. Nat., *Estampes*, Hd 87.



Fig. 60. — 1er côté du parterre devant les grottes sur la 3e terrasse.



Fig. 62. — 2e côté du même parterre.
Bibl. Nat., *Estampes*, Hd 87, planches 6 et 7.

les faits sans le vouloir, nous citerons le Journal de l'Estoille, en 1600, guide plus sûr que tout autre :

Quelque temps auparavant (avant le dimanche 12 mars 1600) comme il (Henri IV) estoit à Saint-Germain, le Président Fauchet (1), y estant allé trouver Sa Majesté pour lui présenter un de ses livres et lui demander quelque récompense de ses labeurs (comme il méritait bien) le paia semblablement d'une gausserie : car aiant dit au duc de B... (?) qu'il s'estoit souvenu de lui, lui alla monstrer *dans le coing d'une grotte* ledit Président qui estoit *ung des quatre vents* représenté là pour souffler en enflant les joues, dont le pauvre président s'en revenchant sur le papier, fist les vers suivants, qui ont esté assés communs à Paris et partout :

J'ay trouvé à Saint Germain
De mes grands labeurs le salaire,
Le Roy de Pierre (2) m'a fait faire
Tant il est courtois et humain.
S il me préservait de la faim
Aussi bien que mon image,
Ah ! que j'aurais fait bon voyage !
J'y retournerais dès demain.
Corneille, Tacite, Saluste et toi,
Qui as tant honoré Padoue,
Venés ici faire la moue
En quelque coing ainsi que moi (3).

Le Roi comprit et s'exécuta volontiers.

Rappelons encore un souvenir plaisant. Le jeune Louis XIII était, dans son enfance, souvent conduit du Château Vieux, son logis attitré, au Château Neuf, son lieu de promenade le plus habituel. Il allait y jouer au grand air, au bon soleil, comme les Saint-Germanois de nos jours vont faire leur tour de terrasse dans le même but hygiénique.

Louis était un enfant terrible, au caractère fantasque, impétueux et timoré, tout à la fois; et les grottes, avec leurs ombres mystérieuses, lorsqu'on laissait reposer les mille facéties mécaniques qui en faisaient l'attraction, inspiraient une terreur particulière au bambin. Son médecin nous raconte qu'il faisait alors difficulté d'y entrer et même qu'il demandait qu'on lui remît les clefs par crainte qu'on ne l'enfermât (4). Voici, en quelques lignes, le rappel de ses différentes venues aux grottes :

Venu aux grottes, sans spécification particulière de l'une d'elles : 27, 31 mars et 9 mai 1605; 17 avril 1610; 27 septembre 1611; 9 juillet 1615. En 1611, il est question d'une *chapelle des grottes!* Nous ignorons absolument ce dont il s'agit. Est-ce d'une chapelle souterraine dans la *grotte sous la chapelle du roi,* et dont nous n'avons pu fixer la destination? Nous ne le savons. Mais nous pensons qu'il est fort possible qu'Henri IV ait fait établir dans le sous-sol de sa chapelle une autre chapelle basse, dite des grottes, pour le service de ses nombreux jardiniers. Elle était ornée de rocailles, comme les autres grottes, mais plus sobrement et ne rappelait en rien —

(1) Mort l'année suivante 1601.

(2) Ce n'était donc pas un *Fleuve* coulé en *bronze* et ornant les *jardins* du château, comme on l'imprime partout. Le Président savait sans doute mieux que personne ce qui en était.

(3) Copie de l'édition Halphen *Journal inédit du règne de Henri IV* (A. Aubry, éd., Paris 1862, p. 129).

(4) V. Héroard, Journal, 27 mars 1605 et 29 avril 1605.



Fig. 64. — Grotte d'Orphée au Château Neuf, en 1610.
Dessin de Th. de Francini, gravé par Ab. Bosse.
Bibl. Nat., *Estampes*, Ed 30ᵇ, 4ᵉ vol., Bosse, nº 1274.

si nous en jugeons par ce qui en subsiste (1) — le lourd placage, que l'on constate sur les estampes d'Ab. Bosse, usité partout ailleurs.

Le jeune dauphin est venu encore à la grotte de *Neptune,* le 31 mars et le 27 octobre 1605; le 18 janvier, 18 avril et 11 mai 1606; à la grotte des *Orgues* le 29 avril 1605; à la grotte d'*Andromède* ou de *Persée* le 13 septembre 1608. Cette grotte, dont nous ne connaissons aucun dessin, n'était pas alors terminée, nous dit le médecin Héroard.

Il est encore question d'une *grotte sèche* et d'une grotte des *Flambeaux* (2) qui pourraient bien être la même chose sous deux noms différents. Il n'en existe pas de dessin connu. Elles étaient situées entre la grotte d'*Andromède* et celle d'*Orphée,* toutes deux faisant le grand ornement de la colonnade, dite *Toscane,* sous la terrasse inférieure anéantie par le passage de la grande route, avons-nous dit. Le 13 juin 1605, le dauphin Louis vint dîner dans cette grotte des Flambeaux avec ses père et mère et quelques privilégiés (3).

3° Grotte d'Orphée. — Que voyait-on dans la *grotte d'Orphée?* (V. FIG. 64).

L'ineffable André du Chesne va nous le dire dans son style si personnel :

« Au-dessous et un peu plus bas — c'est-à-dire à la terrasse inférieure — se voit une autre grotte que vous diriez d'un rocher ridé, caverneux et calfeutré de mousse épaisse et délicate, comme s'il eut esté tapissé de quelque fin coton.

« Là, vous voyez les bestes, les oiseaux et les arbres s'approcher d'Orphée touchant les cordes de sa lyre, les bestes allonger les flancs et la teste et les oyseaux trémousser les aisles et les arbres se mouvoir pour entendre l'harmonie de ce divin chantre. Là, est un Bacchus assis sur un tonneau, tenant une coupe en main. Là, sont des déesses admirables en forme de demy colones et plusieurs autres filles merveilleuses que je laisse pour la curiosité de ceux qui viendront en contenter leurs yeux ».

C'est tourner un peu court après nous avoir alléché par une admiration suffocante. Une autre publication, l'*Espion Turc,* en 1644, reprenait le même thème sur un mode de déclamation plus ampoulée encore (4). N'insistons pas trop sur ces joujoux alors dans tout l'éclat de leur nouveauté. La chose la plus digne de remarque est, avant tout, le talent du mécanicien qui avait résolu ce tour de force d'actionner tant de bibelots divers par de simples canalisations d'eau, dont le poids judicieusement calculé, mettait en marche toute cette « quincaillerie de bazar à treize ». Que l'on excuse, cette fois, notre admiration très mitigée.

D'après André du Chesne, et c'est bien sans qu'il le veuille d'ailleurs, nous devinons d'où cette eau arrivait pour se répandre ensuite des divers côtés. C'était à la *Fontaine de Mercure* (V. FIG. 49) que se faisait l'arrivée du liquide qui s'épanchait

(1) Nous n'en donnerons pas la reproduction, parce qu'elle est bien connue grâce à la carte postale éditée par Neurdein frères (N° 77 de la collection de Saint-Germain).

(2) Dezallier d'Argenville, *Ouv. cité,* p. 160.

(3) V. Héroard, Journal, à cette date.

(4) C'est à lui que nous devons de savoir ce qu'il y avait dans la grotte d'Andromède : *des statues racontant l'histoire de Persée et d'Andromède.*

dans le bassin même (1), formant réservoir de pression, et de là, par de nombreux tuyaux, descendait à travers les voûtes dans les vasques des grottes de Neptune et des Orgues, d'où, en deuxième emploi, elles redescendaient par des canalisations de même force jusqu'aux grottes d'Orphée et d'Andromède, et, de celles-ci, vers les jets d'eaux des fontaines des jardins inférieurs, jusqu'à remplir en dernier lieu les *canaux* du dernier jardin près de la rivière. Que l'on songe à la différence de niveau moyen entre le bassin de Mercure et le niveau des canaux (entre 50 et 55 mètres) et la puissance du poids de l'eau dans une conduite d'un diamètre suffisant, et calculé en conséquence (2), on se rendra compte que la force hydraulique pouvait réellement mettre en marche les mille et une inventions du Sr Francini (3).



Fig. 65. — Fontaine du Parterre.
Dessin de Th. de Francini, 1622; gravé par Ab. Bosse.
(Nous ne pouvons en fixer la place exacte).

M. Ch. Normand, dans son étude sur le Château Neuf, a publié, en plus des gravures que nous avons reproduites d'après nos originaux ou

(1) Entre les deux bras des escaliers en hémicycle : « *Au lieu où est le rocher plus haut et tout devant le chasteau, vous remarquez une belle et admirable fontaine, qui surgissant à gros bouillons se divise en plusieurs tuyaux qui serpentent... et fournissent d'eau à toutes ces petites merveilles mécaniques* ». André du Chesne, *Antiquités*.

(2) C'est Claude de Monconnis qui fut, paraît-il, l'inventeur du système destiné à faire monter les eaux sur la hauteur.

(3) Les Francini forment une famille très nombreuse qui eut Saint-Germain pour ville d'attache et d'adoption. De père en fils ils se succédèrent dans la charge d'ingénieur hydraulicien à Saint-Germain, à Paris et à Fontainebleau pendant près d'un siècle. On trouvera sur cette famille de nombreux renseignements dans E. Coüard, procès-verbaux des réunions des Sociétés des Beaux Arts des départements, 1894, p. 1459-1492 : très intéressante étude locale ; et dans C. Piton, *Marly-le-Roi, son histoire*, p. 249 : Les Francini, très documenté.

ceux de la Bibliothèque Nationale, deux autres dessins : l'un de la fontaine de droite du jardin d'agrément du Pavillon Henri IV actuel, l'autre d'une grotte inconnue qu'il attribue (?) à Saint-Germain (1). Nous regrettons de n'avoir pu découvrir un original de la fontaine en question, ce qui est cause qu'elle manque ici : il s'agit d'un sujet, ange ou autre personnage, supportant une couronne royale. Pour la grotte, nous ne pensons pas que l'attribution soit plausible, car elle n'a aucun rapport avec celles de Saint-Germain, mais plutôt avec *celles de Fontainebleau*.



Fig. 66. — Fontaine du Jardin des Canaux, dernier jardin près de la Seine.
Dessin de Th. de Francini ; gravé par Ab. Bosse.

Nous venons d'employer le mot *inventions* pour l'œuvre de Francini. Il est bon d'en fixer le sens.

On a toujours regardé Thomas de Francini, l'aîné, comme l'auteur original des pièces mécaniques et de la machinerie générale qui les faisait mouvoir. Et c'est de toute justice. Mais, par contre, on a attribué à Abraham Bosse les dessins des grottes en tant qu'ornementation et dispositions intérieures : on en fait ainsi une sorte d'architecte ornemaniste. C'est là une erreur absolue, à notre avis, et nous n'hésitons pas à prendre position contre cette attribution.

Le vrai auteur des plans des grottes, et de tout le détail ornemental qu'elles étalaient aux yeux émerveillés des visiteurs fut Thomas de Francini. Les architectes successifs du domaine lui ont livré les murs nus et Francini a tout créé : ornementation en rocaille, sujets mécaniques, actionnement hydraulique, etc. — Abraham Bosse n'a été que le graveur en taille douce des dessins originaux de Thomas de Francini qui tous portent *Francini invenit ; A. Bosse sculpsit*. Cette double signature est une première preuve, mais en voici une autre, majeure, et inconnue jusqu'à ce jour. Henri IV écrivait à son fidèle Sully, duc de Rosny : « *Je trouve fort bon vostre*

(1) V. *L'Ami des Monuments*, nos 47-49, 51, 55, 57-59 et 60.

advis touchant Francine pour raison de la grotte de Saint Germain qu'il fasse le dessein et que l'on fasse prix avec les ouvriers qu'il mettra en besogne, ordonnant au contrerolleur Donon d'y avoir l'œil. » Ce 8 avril à Thoul (1) (1603), signé HENRI.

Nous avons appris que les dessins de Francini existaient encore il y a quelques années dans une collection particulière, depuis dispersée, et nous ne savons en quelles mains elle a passé. D'après ce que nous avons entendu dire à des personnes sûres, cette collection était superbe et de premier ordre : dessins, plans originaux, etc. Si ces lignes tombent sous les yeux du possesseur de ces documents, nous le prions de ne pas garder secret un trésor utile à tous, et de nature à fixer les points encore obscurs de cette reconstitution.

Nous ne laisserons pas passer ce nom sans rechercher où se trouvait son domicile à Saint-Germain, parce que Louis XIII, enfant, y est allé plusieurs fois lui rendre visite alors que l'ingénieur lui fabriquait quelques jouets de son métier pour le distraire. Thomas de Francini, le chef de la famille florentine venu en France à la demande d'Henri IV, s'était rendu acquéreur à Saint-Germain, d'une maison sise en la *rue des Egouts des cuisines* et tenant d'un autre côté à une ruelle et d'un bout à une rue qui conduit de la rue des Bauscherons au château? Il est fort problable que cet immeuble doit être identifié avec celui ou ceux qui s'étendent aujourd'hui entre la rue de la Surintendance, la ruelle des Bons-Enfants et l'angle de la place de la Paroisse. Il n'y a pas à notre avis d'autre identification plus acceptable. Ce serait donc l'immeuble du fond de l'hôtel du Prince de Galles (sur la ruelle des Bons-Enfants) avec les maisons à la suite jusqu'au coin de la rue de Pontoise et de la place de la Paroisse. Les comptes de 1605, 1608, 1618, 1625, 1639 et tous ceux du règne de Louis XIV nous font connaître la situation gagiste des Francini, et, elle était fort belle parce que le « cumul » de bien des charges ne leur était pas interdit.

2e Partie. — *Le Palais.*

Que sait-on de l'intérieur des appartements? Bien peu de chose ; et la pénurie de nos connaissances est ici la même qu'autrefois, lorsqu'il s'agissait de retrouver la distribution intérieure de la bonbonnière d'Henri II.

Tout le monument a été remanié de fond en comble ; les cloisons ont été déplacées, les pièces agrandies et deux ailes nouvelles ont été ajoutées, sans compter les combles refaits pour gagner une sorte de second étage mansardé. Et de tout cela, que reste-t-il? Rien que la chapelle d'Henri IV transformée en salle de banquets intimes!

Toute question religieuse étant écartée, n'eut-on pas mieux fait de restaurer cette pièce comme un souvenir d'un passé honorable, et est-elle donc tellement nécessaire à l'exploitation d'un fonds de restaurateur, que l'on ne puisse s'en priver désormais, en la classant comme pièce historique? Avis à qui de droit.

(1) Suite de la lettre citée, p. 118, note 4.

C'est maintenant que nous allons voir défiler devant nos yeux les reproductions d'estampes célèbres qui, pour les époques précédentes, nous faisaient par trop défaut.

La première en date des « *Vues du Chateau Neuf, façade Ouest* », réellement digne d'intérêt, est d'Adam Pérelle et représente l'entrée du château sur la cour d'honneur vers 1670 (à coup sûr avant 1674), telle qu'elle existait d'ailleurs depuis Henri IV (v. FIG. 67) (1).

La seconde, fort belle, quoique moins soignée d'exécution, et aussi exacte que celle d'Ad. Pérelle, a été gravée beaucoup plus tard, vers 1720 environ (?), par Antoine Aveline et représente le même côté du château après 1674-1675, attendu que cette gravure nous montre le corps de garde français (long bâtiment élevé sur des arcades, à gauche du dessin) allongé au double de ce qu'il était dans son état primitif. Comparez les deux gravures entre elles. Cette augmentation du corps de garde a été faite et payée en 1674-1675 (v. FIG. 68) (2).

Une chose bien curieuse est de constater que les deux mêmes graveurs ont donné chacun une autre vue du même château, prise du même côté, et qui sont sûrement la copie l'une de l'autre. L'aspect, ainsi gravé, n'a jamais existé à aucune époque: tout y est faux, monument et proportions (v. FIG. 69, l'estampe de Pérelle, et FIG. 70, celle d'Aveline). Pour nous, le fait d'inexactitude doit s'expliquer ainsi: Pérelle, plus ancien qu'Aveline, a gravé son estampe d'après un dessin maladroit fait de « chic et pour la vente » par un auteur inconnu; mais, plus tard, Pérelle, reconnaissant son erreur, aura regravé suivant le vrai profil architectural. Aveline, souvent copiste peu scrupuleux (on le verra plus loin encore) aura copié, sans se soucier de rien de plus, la fausse vue de Pérelle; mais, comme Pérelle encore, reconnaissant plus tard l'indignité de son œuvre, il aura tenu à réputation de se relever aux yeux de ses contemporains, et prouvé du même coup qu'il pouvait très bien faire, quand il s'en donnait la peine.

En résumé: Pérelle, faux (FIG. 69) (3) et Aveline, faux (FIG. 70); Pérelle, vrai (FIG. 67) et Aveline, vrai (FIG. 68). Ces deux dernières sont donc seules à retenir pour la documentation: les deux premières ne doivent être considérées qu'au point de vue de la curiosité.

---

(1) V. *Comptes des bâtiments du Roi sous Louis XIV*, par J. Guiffrey, T. I, aux années 1674 et 1675.

(2) Nous connaissons trois états de cette gravure: 1° avant la lettre, en vente chez N. Langlois; 2° avec titre, en vente chez Mariette (Dimensions: hauteur, 0.192; largeur, 0.300); 3° copie exacte, mais un peu plus étroite, presque rien d'ailleurs (quelques millimètres) avec, au haut, des attributs d'ornement et un écusson sur la gauche portant l'inscription: *Le Château Neuf de Saint-Germain-en-Laye bâti par Henri le Grand.* (Dimensions: hauteur, 0.163; largeur, 0.315).

(3) Nous devons, par anticipation sur un autre ouvrage que nous préparons, compléter succinctement ces données biblio-iconographiques. De cette gravure fausse d'Ad. Pérelle, lui-même (ou son éditeur ou le successeur de celui-ci, car c'est une véritable gabegie que le commerce d'estampes à cette époque) a tiré deux copies différentes avec ou sans texte explicatif: la première est celle que nous reproduisons, nous la baptisons épreuve « *au talus* » à cause du « talus » dessiné au premier plan, et qui n'a jamais existé; la seconde que nous appelons épreuve « *aux soldats* » à cause du déploiement en demi-cercle des soldats faisant la parade d'honneur à l'entrée du Roi arrivant en carrosse au château.

Dezallier d'Argenville qui a visité le château en 1755, nous a laissé une description, trop brève mais très fidèle, de ce qu'il a vu, et le mieux, pour nous, est de le citer intégralement (1). Il est entré par la grande porte d'honneur, du côté du château vieux (v. FIG. 67 et 68).

« Le château neuf commencé (2) sous Henri IV, par Guillaume Marchand, n'est éloigné du vieux que de deux cens toises. Son portail est décoré de colonnes toscanes, dont le fût est revêtu de bossages alternatifs (3); elles forment un péristile, dont le dessin est une terrasse entourée de balustrades qui portent la devise d'Henri IV. [*Duo protegit unus*] (4) ».

Dezallier continue : « Le plan de la cour est très ingénieux : des pilastres toscans en règlent l'architecture. Aux deux côtés de la Salle des Gardes (v. FIG. 38, p. 74, lettre B, B') sont les grands appartements : à droite (Salles A, 9, 1, 2, 3, 4) est celui de la reine Marie de Médicis, et à gauche (Salles A, 5, 6, 7, 8) celui du Roi. Au plafond de la chambre à coucher — (laquelle? celle du Roi, probablement) — sont quatre tableaux de Vouet, savoir : une *Victoire assise sur un faisceau d'armes;* une autre *armée d'une palme;* la *Renommée tenant une couronne de laurier;* et *Vénus essayant un dard.* Sur les côtés de ces appartements sont les basse-cours pour les offices et logements des officiers. On y voyait des volières remplies de toutes sortes d'oiseaux rares; il n'y a plus que des paons ».

Tout ceci est fort court (5), mais suffisant en somme pour nous renseigner. Il est probable que les salles 11, 12, 15, côté du Roi, et 9, 10, 13, côté de la Reine (FIG. 38, p. 74), étaient des pièces dépendantes de l'un ou de l'autre des appartements royaux. De plus, les grandes ailes nouvelles étaient certainement les nouveaux offices de la basse-court, remplaçant les anciens offices de la basse-court du Château Vieux, trop éloignés pour le service. En effet, l'on peut voir sur le plan général (FIG. 67) le détail des pièces de ces offices qui ne nous laisse aucun doute sur leur destination, les deux ailes nouvelles étant semblables (6). Les bâtiments K et L étaient respectivement les corps de garde français (K) et suisse (L). Au rez-de-chaussée étaient les

(1) *Voyage pittoresque des environs de Paris ou description des Maisons royales.* Paris, Debure, 1755, p. 158.

(2) On sait que cela est inexact et que Henri IV n'a fait que continuer les travaux d'Henri III, à la suite de ceux de ses prédécesseurs depuis Henri II.

(3) Quelques-unes de ces colonnes ont été transportées et remises en état dans une propriété particulière, à Saint-Germain, rue Giraud-Teulon et avenue de Versailles. On peut les y apercevoir à droite en descendant cette avenue.

(4) Ce qui veut dire qu'un sceptre en protège deux : France et Navarre.

(5) Il ne nous parle pas des quatre statues représentant les quatre vertus théologales qui ornaient la pyramide élevée à Paris, en mémoire de l'expiation par J. Chastel de sa tentative d'assassinat sur Henri IV, le 25 décembre 1594. Ces quatre statues furent portées à Saint-Germain, en 1605, après démolition de la pyramide dont les soubassements étaient enrichis (!) de textes gravés, injurieux pour les jésuites en général : J. Chastel était ou avait été jésuite. Ces statues ont probablement été placées dans la chapelle du vieux château, mais nous n'en n'avons pas encore trouvé de trace certaine.

(6) Voyez par exemple l'aile C, K de droite (fig. 47), la 3[e] pièce en partant de K est certainement une cuisine; la *hotte* de la cheminée y est clairement dessinée. Les autres pièces, en descendant vers C, étaient les offices; et les quatre chambres ensuite, entre le jardin avec bassin et la façade, étaient réservées aux grands officiers de service auprès du Roi, grand maître, grand chambellan, maître de la garde-robe, etc., tous obligés protocolairement à suivre le roi partout.



FIG. 67. — Le Château Neuf avant 1674, façade Ouest, par Adam Pérelle (1640-1695).

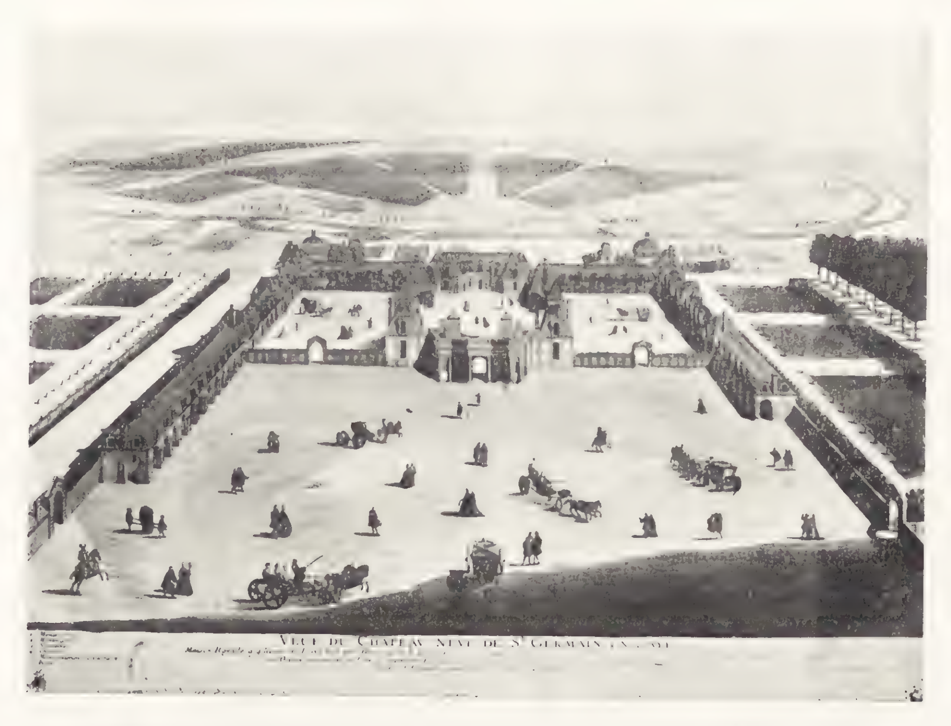


FIG. 68. — Le Château Neuf après 1674-75, par Antoine Aveline (1691-1743).



Fig. 69. — Faux Château Neuf, par Adam Pérelle.



Fig. 70. — Faux Château Neuf, copie d'Adam Pérelle par Antoine Aveline.

stalles pour les chevaux, et au premier étage le dortoir des hommes de garde. C et D sont les deux chapelles du Roi et de la Reine : celle du Roi (C) étant la salle du restaurant Henri IV dont on a parlé précédemment; des colonnades les reliaient aux ailes principales, comme on en peut voir au Trianon de Versailles.

Les volières étaient installées dans le jardin avec bassin, compris entre les appartements de la Reine et l'aile de gauche (offices de la Reine). Les deux grandes cours carrées, au-dessus de ces jardins privés, étaient les *cours des offices,* séparées par un mur, percé d'une porte centrale, de la grande esplanade entre les deux corps de garde, laquelle s'étendait jusqu'aux fossés du Château Vieux (1). C'est sur l'esplanade du côté M K qu'eut lieu, le 10 juillet 1547, le duel Jarnac-La Chastaigneraie; on s'en souvient.

Les lettres M M M indiquent la direction de la rue Thiers tracée au milieu du château au moment de sa démolition. Les deux rampes G H, autrefois escaliers monumentaux, sont celles qui existent encore et conduisent de la ville haute vers la route du bas.

*
* *

Tel que ce château se présente en 1610, tel il durera jusqu'en 1660. On y travaillera à des embellissements ou à des entretiens partiels, de temps à autre pendant cette période, mais surtout entre 1610, année de la mort d'Henri IV, et 1643, celle de la mort de son fils Louis XIII. Nous compléterons ce qui précède par quelques renseignements puisés dans les rares comptes ou états des officiers pendant cette période. Mais nous recommandons instamment aux fervents de notre histoire locale de prendre une loupe et de scruter les détails des gravures que nous donnerons plus loin. Ils seront amplement récompensés de leur peine.

Comptes de 1605 (2). — Les officiers subalternes peuvent être omis ici. Guillaume du Mée, peintre de Sa Majesté, ouvre la série des peintres à demeure chargés de l'entretien des peintures du Château Neuf; il reçoit 200 L. de gages par an. — Thomas de Francini reçoit pour sa surveillance et entretien des fontaines, grottes, etc., 1.800, plus 450 L. t. = 2.250 L. t. par an. — On parle dans ce compte de la chapelle [de Saint-Michel] dans le parc et de l'aménagement du parterre devant les appartements du Roi.

C'est le début de la création du grand parterre que Le Nôtre devait redessiner vers 1664-1666, dont on verra plus loin l'aspect grandiose (3).

Compte de 1608 (4). — Presque semblable au précédent, avec une tendance à augmenter le nombre des officiers.

(1) Revoir notre plan d'ensemble, fig. 37, p. 73. Les deux corps de garde s'allongeaient dans les directions et sur l'emplacement des maisons bordant la rue des Arcades (corps de garde français) et la rue Lemierre (corps de garde suisse) (v. fig. 68).

(2) *Arch. Nat.*, O I 2387. On le publiera *in-extenso* dans les pièces justificatives.

(3) Il embrassait toute l'étendue du *Quinconce*, actuellement planté d'arbres séculaires.

(4) *Arch. Nat.*, O I 2387. C'est Louis de Donon qui est alors contrôleur des travaux à Saint-Germain.

Compte de 1618, très incomplet. — A côté de Thomas de Francini apparaît *Alexandre de Francini,* son frère cadet, le dessinateur de la vue à vol d'oiseau du Château Neuf en 1614 (FIG. 46), gravée par Michel Lasne (vers 1620-1625).

Louis Poisson, peintre à demeure, premier du nom de ceux qui, de père en fils, se succéderont un siècle durant à Saint-Germain dans la charge de l'entretien quotidien de toutes les peintures. Il semble avoir été au Château Vieux ce que Guillaume du Mée était au Château Neuf. Simon Vouet est retenu également comme peintre d'art. Il travaillera aux vitraux de la chapelle du Château Vieux quelques années plus tard.

Un ordre de Louis XIII, daté de Paris, 28 février 1623, fait délivrer à Baptiste de la Lande les bois et arbres nécessaires à plancheyer et lambrisser l'*orangerie* et clore le *palemail* (1). Louis XIII, enfant, y allait souvent jouer à ce palemail (2), l'un des plus beaux du royaume, disait-on (3), parce que les arbres qui le bordent sont de haute futaie. Il était situé près de la chapelle Saint Michel, dans le parc (4).

Compte de 1625. — L'année est difficile et l'on ne paie que la moitié des gages à plusieurs officiers.

Gilles Testelin, dont le père Pasquier Testelin avait la charge d'entretien de l'appartement de la Reine au Louvre, est peintre au Château Neuf avec Guillaume du Mée qui a, en plus, l'entretien de la tapisserie et de la Galerie de la Reine, au Château Neuf. On verra plus loin un portrait de Louis XIV, à dix ans, fait par Henri Testelin, le jeune, descendant de cette famille célèbre.

Un détail nouveau sort ici de l'ordinaire, nous le donnons de suite : *La Vallée, au lieu de feu Michel Mavaudeau, est concierge d'un pavillon que Sa Majesté a fait construire dans le parc de Saint-Germain pour se baigner,* ci : 180 L. t.

Nous ignorons tout de ce pavillon et de son emplacement. En 1636, il reparaît dans les comptes, sous la garde de Jacques de la Salle.

Mais dans le compte de 1625, on trouve à la suite de l'article ci-dessous, cet autre non moins intéressant : à Jehan Vaillant, jardinier, ayant la charge et entretien du clos d'arbres fruitiers et jardin fait près le *Pavillon dans le Parc,* proche Carrières.

Ce clos est l'origine du futur *Château du Val* créé entre 1676-1680 par Louis XIV. Pendant les deux règnes de Louis XIII et de Louis XIV, le jardinier du Val fut le pourvoyeur des fruits de la table royale à Saint-Germain.

---

(1) *Arch. Nat.,* X, 8650, f° 97.

(2) On l'y trouve à coup sûr le 30 juin et le 7 août 1606, le 7 août 1607, le 31 mars 1609 et le 5 août 1611. V. HÉROARD, *Journal,* à ces dates.

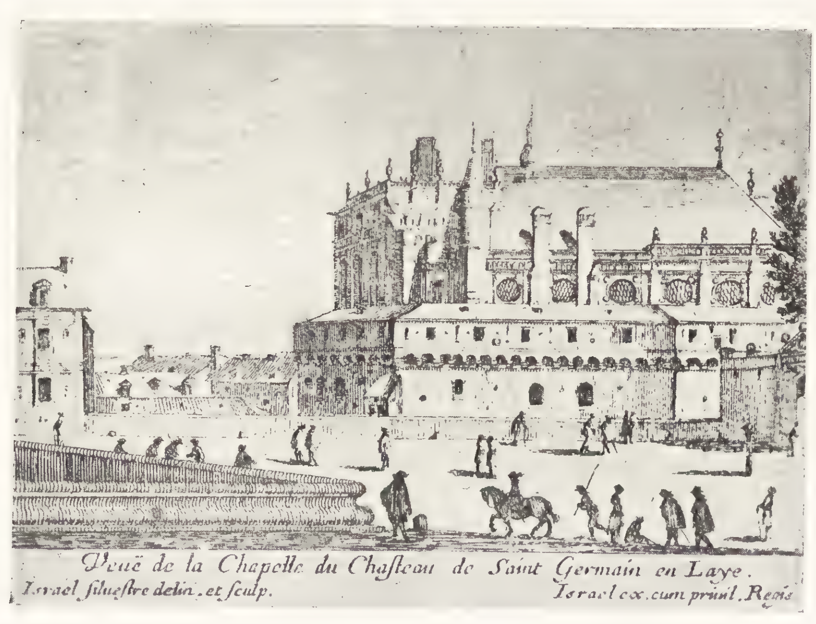
(3) Dict. de Trévoux au mot *palemail.*

(4) Il est impossible de nos jours, d'en fixer la place. Le jardin anglais a complètement remanié les anciennes avenues. Il était tout près de la serre actuelle du fleuriste du parterre. — Batiffol (*Au temps de Louis XIII*) se trompe en le fixant à côté du château, dans le bâtiment carré du *jeu de paume* construit en 1625 par Louis XIII. La paume est l'ancêtre du lawn-tennis; le mail est le jeu de croquet lui-même, sauf les variantes dans les règles du jeu. La paume se jouait avec balles et raquettes en espace clos et couvert; le mail en plein air, avec boules et maillets. — Héroard situe bien ce mail où il était : « *Or, comme je fus arrivé à la chapelle* (de Saint Michel) *de cette belle et grande allée où est le jeu de palemail, etc...* ». Intr. à l'opuscule de l'*Institution d'un Prince,* 1re matinée.

Le pavillon de baignerie était-il « proche Carrières »? C'est ce que nous n'avons pu élucider (1).

Compte de 1636. — Toussaint du Mée a succédé à son père, Guillaume du Mée, et Pierre Poisson de même à Louis Poisson. — Claude Patenostre est cette année le concierge du *Grand chenil proche le tripot.* C'est la première apparition en ville du grand chenil (2).

Compte de 1639 (3). — C'est le seul compte connu des bâtiments, entre 1600 et 1664. Nous n'en citerons ici que la quintessence. La recette disponible était de cinq



Vieil abreuvoir construit en 1639
détruit avant 1760 (?)

Fig. 71. — La place Thiers actuelle, vue en 1660.
(Gravure d'Israel Silvestre).

(1) On conserve aux Archives Municipales de Saint-Germain « un reçu de Jean Bongars, maître maçon, pour 600 L., outre les 2.300 L. déjà reçues pour la construction d'un Jeu de Paume à Saint-Germain », 26 octobre 1625. C'est ce Bongars qui servait de croquemitaine pour effrayer Louis XIII enfant quand il était « opiniâtre ».

(2) Il était situé en façade sur la rue actuelle Louis IX, entre le Théâtre et la rue Henri IV, qui borde l'emplacement de l'ancienne cour d'ébat des chiens — actuellement partie de la maréchalerie de la caserne de Grammont. Ce chenil eut une annexe rue de Pontoise (ancien hôtel de Créquy actuel) et enfin il fut transporté avenue des Loges (actuellement moulins de M. Heckly). Il était encore là en 1829. Les plans sont à la Bibliothèque Municipale de Versailles.

(3) *Arch. Nat.*, O I 2127. — On retrouve encore un reçu de Marie Burgerin, garde des plaisirs de Sa Majesté, en la capitainerie de Saint-Germain : 300 L. t., le 6 juin 1639 (Stein, Inv. des Arch. de Saint-Germain, aux *Arch. Nat.*, K, 1723, n° 142).

cents mille livres, aux mains de De La Planche, employé (trésorier) aux bâtiments du Roi pour 1639 (1).

Deux ordres de faits sont intéressants dans les comptes des bâtiments : les constructions nouvelles et les noms des titulaires des appartements des châteaux. (Nous réservons à donner ces derniers dans le paragraphe II).

Constructions : C'est en cette année 1639 que l'on a payé un acompte de 8.000 L. t. (2) pour l'*abreuvoir devant le château*.

Il s'agit du grand abreuvoir que l'estampe d'Israël Silvestre, gravée vers 1660, nous a déjà fait connaître (v. FIG. 71).

Roger Lauscombe a sculpté dans la pierre de liais de cet abreuvoir, un dauphin, une couronne avec palmes et lauriers. Il fit en même temps la sculpture de deux montres d'horloge et un cartouche avec le chiffre du Roi : le tout pour 300 L. t.

Le gardien du clos près Carrières, Jacquet de la Salle, est maintenant qualifié *concierge du Val :* c'est que l'on a donné une certaine importance au pavillon primitif dont nous entretiennent les comptes précédents. On doit donc faire remonter à cette date la création du domaine du Val que Louis XIV fera transformer et embellir.

Comme travaux secondaires, on trouve cités, entre autres : la pâtisserie du Roi et de la Reine, au Château Vieux et non au Nouveau où la place faisait défaut. Beaucoup de réparations sont faites pour l'aménagement à neuf de certaines parties de la chapelle ogivale. Ce doit être à ce moment que l'on fit les lambris en menuiserie qui masquèrent toute l'architecture ogivale du pourtour (tels qu'on les voit sur la FIG. 48 du T. I[er], p. 105).

Un autre article du compte de la menuiserie nous fait savoir que Louis XIV, âgé d'un an, mangeait déjà des confitures et des fruits : « *12 planches* (posées) *dans le cabinet de Monseigneur le Dauphin pour y mettre les confitures et les fruits* ». Le serrurier Louis Boutraict, de Saint-Germain, posait une targette de 10 sols à la porte du *cabinet où l'on fait la bouillye* du même Monseigneur.

Les plus importants travaux furent faits à l'oratoire de la Reine et à la chapelle du Château Vieux. Il s'agit de peinture, dorure, etc...

PIERRE POISSON touchait 1.608 L. t. pour ses entretiens habituels.

FRANÇOIS STELLA touchait 1.200 L., convenues verbalement pour « avoir peint et doré tous les lambris et le platfond du petit oratoire de la Reine dans le Château Vieux (3) et avoir fait dix tableaux représentant les principales actions de la Vierge ».

LOÏS GUILLEBERT, 350 L. t., pour avoir doré le tabernacle, les degrés et corniches du contre-autel de la chapelle du Château Vieux.

NICOLAS DU CHASTEL, 400 L. t., pour avoir doré d'or bruny un balustre de trente pieds de long sur trois de haut autour du lit de Sa Majesté.

---

(1) Ces fonds lui furent fournis pour 300 mille livres par M. de Fieubet, trésorier de l'épargne ; par M. Raix, pour 34 mille; par M. Ch. Le Besgue, ancien trésorier, pour 66 mille. M. de Fieubet avait son hôtel à Saint-Germain (actuellement 2, rue Voltaire).

(2) Payées à Claude Monnard.

(3) Il n'existe plus depuis la restauration Millet qui a tout transformé dans l'aile Sud.

Anthoine Marie, 60 L. t., pour quelques peintures faites au théâtre de la grande salle du bal.

Le théâtre de la salle du bal n'a pas été fait par Louis XIV, comme on le croit généralement, car il existait bien antérieurement à 1639. Héroard en parle déjà en 1603 (1). Louis XIV a fait apporter de grands perfectionnements à la machinerie de ce théâtre.

Claude Mollet est cité ici avec 88 L. t. d'honoraires pour caisses à fleurs.

Enfin, on lit les noms célèbres suivants :

A Jacques Sarrazin, sculpteur, 1,000 L. t.;

A Simon Vouet, peintre, 1.125 L. t.;

A Jean Le Maire, 1.200 L. t.

Simon Vouet ne touchait que trois quartiers de sa pension annuelle.

Le reste du compte n'offre pas d'intérêt. La somme totale pour Saint-Germain montait à 23.791 L. 18 s. 9 d.

Deux ans plus tard, le 16 septembre 1641, Nicolas Poussin était payé et signait un reçu notarié (2) de 2.000 L. t. en paiement du tableau de la Cène que le roi Louis XIII lui avait commandé pour la chapelle du Château Vieux. On sait que cette œuvre est aujourd'hui au Musée du Louvre (3).

Entre 1639 et 1664, aucun document sérieux.

On conviendra que pour un laps de temps aussi long (1570-1664), presque un siècle, la récolte est maigre et que des milliers de francs ont été dépensés sans que nous en sachions jamais l'importance. Le Château Neuf a dû engloutir des sommes énormes, si nous tenons compte de celles qui furent payées entre 1664 et 1670 pour la simple réfection des terrasses supérieures effondrées vers 1660, ce dont nous parlerons à ce moment de notre historique chronologique.

(1) Héroard, *Journal*, I, 54. Diner des ambassadeurs dans cette salle, le 2 octobre 1603.

(2) Pièce sur velin, oblong. Collection Boilly et Filon. Lettres autographes de la collection Alfred Bovet, T. II, p. 534.

(3) Revoir dans notre T. I[er] le chapitre de la *Chapelle de Saint Louis* pour cette période du règne de Louis XIII.

II

Le Chateau Neuf, Résidence de la Cour entre 1600 et 1660.

§ *I.* — **Règne d'Henri IV.**



Fig. 72. — Henri IV.

Si, pour les règnes antérieurs à celui d'Henri IV, l'on trouve de nombreux ouvrages d'érudition consacrés à des faits particuliers : études sur les arts, sur la politique, sur la psychologie de personnages célèbres, etc., bien plus nombreux encore sont ceux qui ont été consacrés aux grands comme aux menus faits de toute nature intéressant les rois, reines, princes, princesses à partir du règne d'Henri IV. Aussi renverrons-nous le lecteur à ces travaux remarquables pour alléger d'autant notre œuvre, déjà trop chargée en elle-même (1).

A des monarques efféminés, nuls, instruments d'une volonté maternelle sans scrupules, succédait notre Henri de Navarre, prince de Bourbon, plein de vie, d'activité, d'intelligence claire, de bonne humeur et de bonté naturelles.

Ces qualités natives devaient, dès son avènement, assurer le bonheur des peuples, si le hasard n'avait fait de lui un protestant, chef de la secte par droit de naissance. Au fond, Henri trouvait sans doute plus d'attrait à monter sur le trône qu'à devenir le pape français des religionnaires, et cela explique la facilité relative avec laquelle on lui vit un jour trancher la question par cet aphorisme plein de franchise : « *Paris vaut bien une messe* » (2).

Toutefois, ce n'est pas avant 1593 qu'il reconnut la nécessité d'arriver à cette solution pacificatrice après cinq années de luttes sanglantes, soutenues pour conquérir ce trône de ses rêves.

---

(1) Pour Henri IV et Marie de Médicis, pris dans l'intimité, nous conseillons la lecture du volume de L. Batiffol : *La Vie intime d'une Reine de France au XVIIe siècle,* consacré à Marie de Médicis ; et, comme complément nécessaire, du même écrivain : *Au temps de Louis XIII* et *Louis XIII à vingt ans*. Ces trois ouvrages (in-8°, Calmann-Lévy, éd., Paris) se recommandent par une rédaction excessivement documentée et délicatement présentée, chose rare en ces sujets souvent épineux.

(2) On verra dans les *Registres du Bureau de la Ville de Paris* (T. X., p. 219) une déclaration contre « Henri de Bourbon *soy disant* roi de Navarre », dans laquelle on le stigmatise du nom d'*hérétique*. Cela indique la situation morale du prétendant aux yeux du peuple. Il devait se laver de toute récrimination future par sa conversion et l'absolution qui terminait, en 1593, au mieux des intérêts nationaux, un état périlleux qui n'avait que trop duré. (V *Bibl. Nat.*, Ms. fr. 3417, f° 279, et 3430, f° 28).

Entre 1589 et 1594, on ne trouve pas trace d'une apparition du Roi à Saint-Germain. On la trouve, cette trace, tout autour de notre contrée, mais cela ne nous doit pas retenir. Néanmoins, ainsi qu'on l'a dit, les travaux du domaine n'ont pas cessé d'être continués pendant ces cinq années. Ce n'est qu'en 1594, le 25 avril, que nous mettons enfin la main sur une lettre du Roi datée de notre ville (1).

Henri IV fit ensuite d'assez longs séjours au Château Neuf, ou au Château Vieux ; mais ce diable d'homme ne tenait guère en place — moins encore que François I[er], ce qui n'est pas peu dire — et, sous ce rapport, Louis XIII, son fils, leur ressemblera à tous deux étonnamment, contrairement à l'opinion si fausse que les historiens passés ont ancrée dans notre mémoire d'écolier du siècle dernier.

Mais, lorsque le Roi faisait résidence en une de ses maisons, on peut toujours le suivre à la piste tout autre part : la maison n'était que le centre de la contrée visitée. Il semble toutefois que pendant tout le mois de novembre 1594, le Roi fut au château. On connaît des lettres de lui, presque chaque jour. Un autre document est daté du château et signé de Gabrielle d'Estrées, le 12 novembre, c'est un reçu de cinq cents écus que la duchesse recouvrait « en remboursement d'une même avance faite par elle, d'ordre de Sa Majesté (2) ». Pour quel but cette avance ? Madame d'Estrées ne le dit pas : elle se retranchait derrière le secret professionnel ! C'était pour « *certaines affaires concernant le service de Sa Majesté et dont Elle ne veut estre fait aucune mention ni déclaration* ». Nous en sommes donc pour nos frais de curiosité.

Cette liaison du Roi remontait à plusieurs années.

Hardouin de Péréfixe (3) écrit que, vers 1591, « Notre Henri conçeut de la passion pour la belle Gabrielle d'Estrées, qui estoit d'une très noble maison. Et cette passion alla si fort en augmentant que, tandis qu'elle vescut, elle tint la principale place dans son cœur jusques là que en ayant eu trois ou quatre enfants il avait quasi résolu de l'épouser quoy qu'il ne l'eust sceu faire qu'avec de grands embarras et des difficultez fort dangereuses. Ayant pris la ville de Noyon, il en donna le gouvernement au comte d'Estrées, père de cette belle et, peu après, la charge de Grand Maître de l'Artillerye qui avait déjà esté tenüe par Jean d'Estrées, l'an mil cinq cens cinquante. »

Gabrielle avait été mariée à Nicolas d'Amerval, sieur de Liancourt, et Henri IV avait laissé intenter, par Gabrielle à son mari, un procès en annulation de mariage (4).

L'intention du Roi d'épouser la dame ne peut faire de doute puisque des pièces existent qui la prouvent (5) en établissant, d'autre part, que le mariage stérile, con-

(1) Bibl. Nat., Ms. fr. 3989, f° 272.

(2) V. Desclozeaux, *Gabrielle d'Estrées.*

(3) Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez et ci-devant précepteur du Roi, *Hist. de Henri-le-Grand* (Amsterdam, chez Antoine Michiels, 1666).

(4) Bibl. Nat., *Coll. Dupuy,* T. 425, p. 116.

(5) V. sur ce sujet le conseil particulier qui s'en occupa : Bibl. Nat., Ms. fr. 3640, f° 6 ou T. 10.199. — V. les actes de légitimation des trois enfants de Gabrielle en 1595, 1597 et 1599 : Bibl. Nat., Ms. fr. 3973 ou 4595.

tracté en 1572 entre lui et Marguerite de Valois, lui était à charge depuis longtemps et qu'il voulait le rompre. La belle Gabrielle mourut à temps en 1599. Mais, devant le désespoir du Roi, les complaisants eurent tôt fait de lancer le monarque sur une nouvelle pente, vers Catherine-Henriette de Balzac d'Entraigues (1), en attendant l'annulation du mariage officiel ci-dessus rappelé et la conclusion du second mariage du Roi avec Marie de Médicis, à Lyon, le 9 décembre 1600.



Fig. 73. — Marie de Médicis.
D'après Porbus
Musée de Versailles, Salle 154.
(A comparer avec les portraits au Musée du Louvre).

Henri IV, sans respect humain, affectait un laisser aller suivant la formule anglaise : « Honny soit qui mal y pense », et il est fort heureux pour lui que, au milieu de toutes les embûches qu'il avait ainsi créées sous ses pas, il ait conservé toute sa volonté impérieuse de n'être dupe de personne.

Ces grandes dames, qui ont tenu une si grande place dans la vie du Roi, sont venues, certes, à Saint-Germain. On relève quelques dates de leurs séjours, mais les faiseurs de *Mémoires* du temps n'appuient pas sur ces détails que nous recherchons aujourd'hui. La chronique mondaine, sans dates fixées, suffit à les occuper.

Au milieu de ce désordre, Henri IV sut toutefois faire observer certaines distances entre les intéressés. Si, par exemple, il continua à voir et à traiter en sœur sa première épouse séparée de lui, s'il laissa même s'établir entre Marguerite et Marie de Médicis, sa remplaçante, un commerce familier accepté de part et d'autre, il ne permit jamais aucune relation entre Henriette d'Entraigues et Marie de Médicis. D'autre part, il manqua totalement de tact en voulant imposer (et en imposant réellement) à sa femme que les enfants de Gabrielle d'Estrées et ceux de la d'Entraigues seraient élevés avec les siens, les véritables enfants de France.

Les contemporains avaient bien senti la nuance et stigmatisé la conduite du Roi en appelant la « petite troupe de Saint-Germain » (2) le « *troupeau* » de Saint-Germain.

Pour être à peu près complet dans cette revue succincte des faits de famille, disons à la décharge du Roi qu'il ne permit jamais non plus que la d'Entraigues

(1) V. *Notes*, à la fin de ce volume: *La famille royale d'Henri IV*, liaison de Beaufort et liaison d'Entraigues.

(2) C'est ainsi que Marie de Médicis appelait la bande enfantine de tous les enfants confondus ensemble.

rencontrât les enfants de France lorsqu'elle venait à Saint-Germain voir ses propres enfants, les « Verneuil », et non *sans s'être munie à l'avance d'une autorisation en règle*, de voir ceux-ci, délivrée par son seigneur et maître.

Toute cette promiscuité décèle un état d'âme un peu particulier en notre roi Henri. Cela frise quelque peu la grossièreté d'éducation qu'il n'avait que trop connue enfant, mais n'approche pas du sans-gêne outrecuidant de son petit-fils

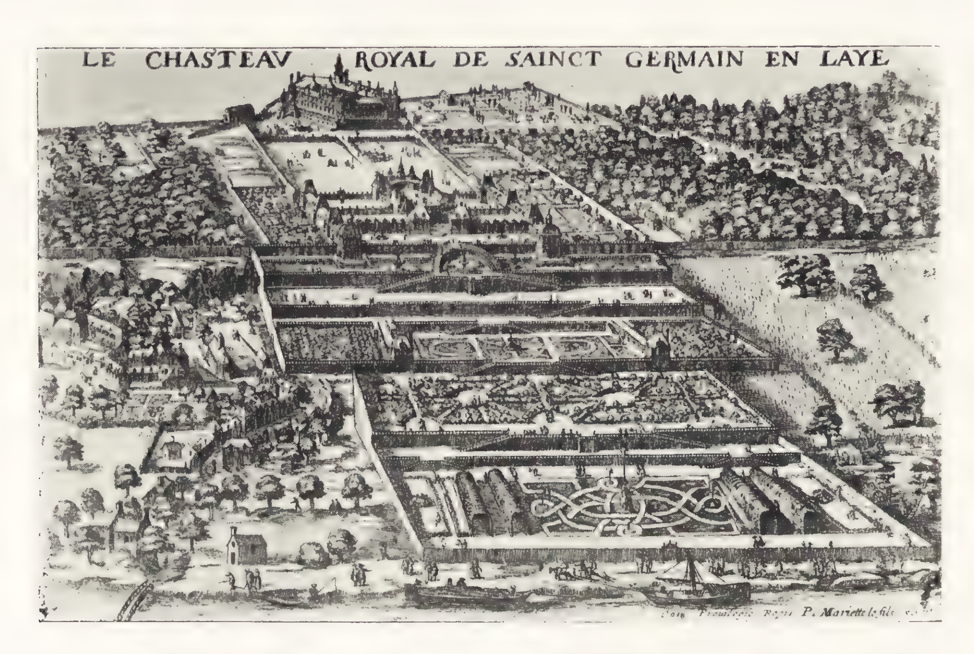


Fig. 74. — Le Domaine royal, par Claude Chastillon (vers 1615-20 (?) date incertaine).
Gravure publiée par Boisseau, en 1648.
Bibl. Nat., *Estampes*, Ve 9 (1).

Louis XIV, dont la conduite ne sera pas plus régulière avec, en plus, une pointe de raffinement inexcusable.

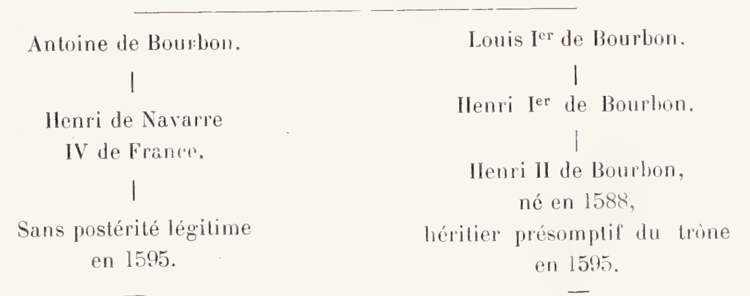
Avant de parler de cette petite troupe royale de Saint-Germain, terminons en quelques mots ce qui concerne Henri IV, en ses séjours au château.

En 1595, peu de séjours. Le 17 novembre, il écrivait de La Fère (Aisne) aux Prévots, Eschevins, etc..., de la Ville de Paris, de venir à Saint-Germain saluer son

(1) Le Jardin de *Canaux* (celui du bas) offre un dessin différent de celui qu'Alexandre Francini a donné en 1614 (voir fig. 46). Francini a dessiné ce jardin en toutes lignes droites, tandis que Cl. Chastillon transforme tout ce jardin en berceaux et allées courbes. Ce qui est certain, c'est que cette planche de Chastillon a été copiée plus tard par J. Sauvé (voir fig. 77) ; de même que la planche d'Alex. Francini l'a été par Mérian, vers 1654-55 (voir fig. 78), et celle-ci par Van der Aa, au xviiie siècle, d'après un dessin original d'Ab. Bosse. La gravure que nous publions existe sous plusieurs signatures d'éditeurs : Tavernier, Mariette et F. L. D. Ciartres (François Langlois de Chartres). La nôtre, signée Mariette, provient de la collection de M. Fossey, collectionneur bien connu à Saint-Germain.

très cher et très aimé cousin le prince de Condé, âgé de 7 ans, héritier présomptif du trône, qu'il allait faire instruire dans la religion catholique (1).

Il était héritier présomptif, à titre de petit-fils de Louis Ier de Bourbon, frère d'Antoine, père d'Henri IV.



L'enfant eut pour précepteur M. Lefebvre, et pour gouverneur le marquis de Pisani. Il vint bientôt à Saint-Germain, et la Ville de Paris décidait (2), le 21 novembre qu'elle se rendrait à l'invitation du Roi le mardi après le 9 décembre.

L'abjuration de l'enfant eut lieu en 1596. Nous passons désormais sur tous les incidents de la vie diplomatique ou administrative, à moins d'un fait caractéristique local à mettre en relief (3).

Très peu de séjours du Roi en 1596. Le 13 décembre, un certain Carrel est envoyé prisonnier au château comme en un lieu très sûr et de bonne garde (4).

En 1597, Henri IV vient plus souvent et reste à demeure en avril et mai. Il est alors malade et n'est venu que pour se soigner. C'est d'ailleurs Saint-Germain qui lui sert d'infirmerie, préférablement à toute autre maison; le sanatorium lui paraissait mieux établi là qu'autre part. Presque chaque mois, il est venu s'y reposer et il y passa tout le mois de décembre.

En 1598, ce sont les mois entiers de juillet, août et décembre, qu'il y séjourna.

En 1599, très rares venues. Le 31 décembre il y était pour le mariage de sa sœur, Catherine de Bourbon, avec le duc de Bar (5).

Cette même année, Gabrielle d'Estrées était morte et la liaison d'Entraigues comblait le vide dans les souvenirs peu profonds du Roi qui se débarrassait ensuite de sa femme, Marguerite de Valois, pour pouvoir convoler en secondes noces avec Marie de Médicis l'année suivante, 1600 : année qui n'est guère plus marquante dans nos éphémérides locales.

(1) V. *Reg. Bur. Ville de Paris, XI*, 190; et Palma Cayet, *Chronique Novenaire*, T. II, p. 44. Ed. Buchon, *Collection des Mémoires*.

(2) Lire le discours du Président de Harlai en cette rencontre. Arch. Nat., K. 105, n° 51.

(3) L'inventaire en sera publié plus tard, en un volume séparé, pour tous les règnes réunis depuis les origines, et constituera le *Livre d'or de Saint-Germain-en-Laye*.

(4) *Reg. Bur. Ville de Paris*, p. 330 (année 1596).

(5) V. T. I, p. 114, cette histoire assez amusante du caractère indomptable de la fiancée, âgée de 40 ans.

Avec l'année 1601, on enregistre enfin le 27 septembre, à Fontainebleau, la naissance du Dauphin Louis, qui sera notre Louis XIII. Naissance attendue avec impatience par la nation comme, en 1638, on attendra, avec les mêmes sentiments, la venue au monde du Dauphin suivant qui sera Louis XIV.

Désormais l'amour paternel et le souci royal confondus auront au Château Vieux le point d'attraction irrésistible. On sait qu'Henri IV adorait ses enfants.



Fig. 75 — Gabrielle d'Estrées.

* * *

A dater du moment de l'arrivée du Dauphin au Château Vieux, le 29 octobre 1601 à six heures du soir, c'est le bébé, plus peut-être que le Roi lui-même, qui incarne la royauté. L'heureux père ne vivra plus, semble-t-il, que pour assurer les destinées de l'enfant royal. Et cela se comprend : Henri IV, roi depuis 1589, et sans enfants légitimes aptes à assurer la transmission de la couronne, était talonné par cette obsession même : fonder une dynastie. Aussi sa joie fut-elle délirante en apprenant la naissance d'un fils premier-né de Marie de Médicis, dont il annonçait à l'avance la venue, comme s'il fut convaincu que la nature était à ses ordres. N'avait-il pas, en effet, nommé Héroard médecin de son *fils* futur? Aussi le voyons-nous revenir sans cesse vers le berceau de celui qui sera son successeur.

Coïncidence curieuse : c'est cette année-là, 1601, que se marièrent secrètement (1), à Saint-Germain, le fameux Concini et Léonora Galigaï, deux intrigants de haut vol, venus d'Italie à la suite de Marie de Médicis; ces Concini dont la fin tragique, en 1617, fut le juste châtiment d'une vie insolente.

L'année suivante, 1602, c'est l'affaire pitoyable du Maréchal de Biron, terminée par la condamnation à mort du célèbre homme de guerre. Henri IV écrivit de Saint-Germain à M. de Matignon le jour même où le maréchal était exécuté (31 juillet 1602) une lettre pour accompagner l'arrêt et le jugement de la Cour. La conduite traîtresse, et, mieux encore, l'arrogance du personnage, dont nul repentir ne vint

(1) *Bibl. Nat., Cinq cents Colbert*, 221, f° 87 v°; la déposition de frère Roger Girard, religieux augustin, qui avait confessé les deux futurs avant leur union. Aucune trace de ce mariage n'existe aux registres paroissiaux de Saint-Germain.

effleurer les lèvres, obligèrent Henri IV à laisser la justice suivre son cours, bien qu'au fond de son cœur il souffrît cruellement de ne pouvoir faire grâce (1).

Revenons au dauphin Louis, pour ne plus le quitter jusqu'à la fin de son règne.

Ce que l'on sait de plus précis de l'enfance de Louis XIII, on le doit à son médecin particulier, le fidèle Héroard, seigneur de Vaugrigneuse, déjà honorablement connu sous les règnes de Charles IX et d'Henri III. Héroard consigna jour par jour dans son *Journal* jusqu'aux moindres menus faits de l'existence du futur monarque. C'est ainsi que l'on peut saisir sur le vif une foule de traits qu'aucun autre document ne pourrait fournir avec autant de certitude et de régularité. Ce n'est pas que la lecture n'en soit parfois fastidieuse, mais si l'on s'est cuirassé à l'avance contre l'impatience de tourner trop vite les pages, en apparence vides d'intérêt (2), on puise dans le rappel de ces mille et un riens quotidiens les éléments de la synthèse psychologique de celui qui sera roi un jour prochain.



Fig. 76. — Héroard.
Médecin particulier de Louis XIII depuis 1601.
(Gravure d'Ab. Bosse. *Bibl. Nat. Est.*, 30b, 4e vol. 4° 1248).

Ce qui frappe dans Louis [XIII] enfant, c'est une « volonté inflexible » doublée ou contre-balancée par une « flexibilité raisonnée ». Son premier mouvement est de se replier sur lui-même pour foncer ensuite droit sur ce qui vient le contrarier, mais la réflexion suit immédiatement le premier geste instinctif, et l'acte qui en découle est toujours pondéré. Louis est né « Juste » et la voix populaire lui donnera plus tard ce surnom bien mérité. Il eut en lui la justice et le jugement comme qualités indélébiles, sans lesquelles sa précoce intelligence d'enfant n'aurait pu résister aux exemples vraiment scandaleux d'une licence grossière qu'aucun règne n'a étalée avec une aussi parfaite inconscience du respect dû à l'enfance.

---

(1) Pour toute cette affaire voir Poirson, *Histoire du règne d'Henri IV*, T. II, pp. 598-634. Elle y est traitée de magistrale façon. Egalement Sully, *Œconomies royales* à l'année 1602 et Danjou, *Arch. cur.*, 1re série, T. XIV, p. 99, à suivre.

(2) Ne serait-ce que pour les dates révélatrices de l'état d'avancement des travaux du Château Neuf, l'intérêt de ce journal est de premier ordre pour notre recherche historique. On regrette seulement que les détails ne soient pas plus abondants.

Elevé avec ses frères et sœurs, issus de trois mères différentes, Louis ne transigea jamais — à quelque âge qu'on l'observe — avec le principe de la légitimité de filiation. Son mot typique, lorsqu'on lui parlait de ses frères — enfants de Gabrielle d'Estrées ou d'Henriette d'Entraigues — était qu'ils n'étaient pas « de maman » : lui seul était « de maman » ; il montrait ainsi, et bien clairement, la nuance qui les différenciait : il était fils du Roi et de la Reine, les autres non ; fils du

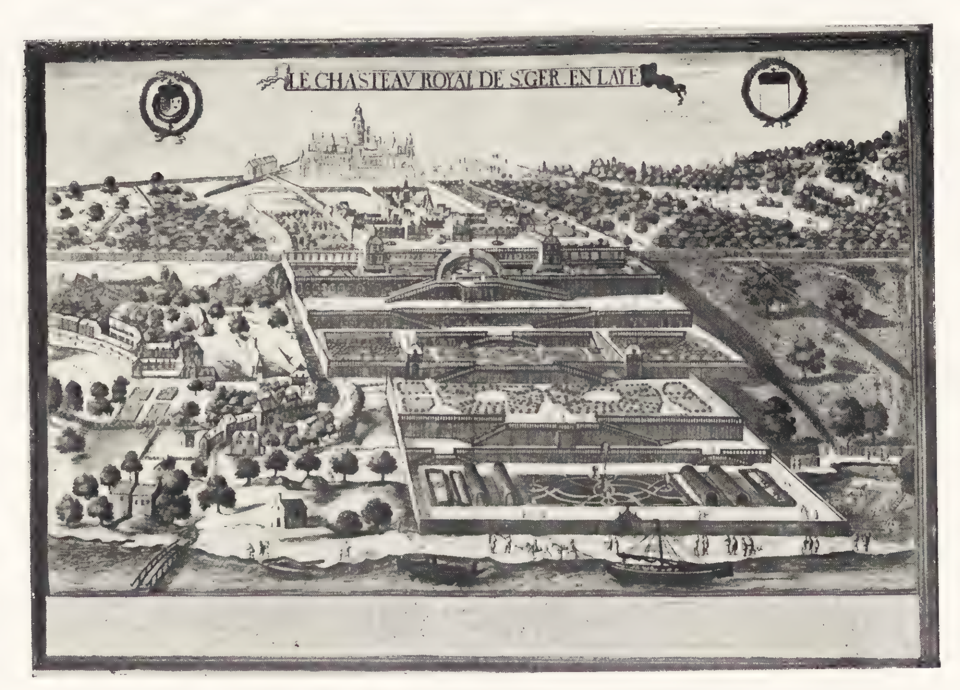


Fig. 77. — Le Domaine royal, par J. Sauvé.
Estampe gravée vers 1655 (?), d'après celle de Claude Chastillon (V. fig. 74).
Le dessin du *Jardin* [inférieur dit] *des Canaux* témoigne de la copie.
Comparer le bord de la rivière, les personnages, le nombre et la place des arbres et des maisons, le plagiat est évident.
(Photographie de l'exemplaire de la Bibliothèque Municipale de Saint-Germain).

Roi, oui, mais *pas* de la Reine. Evidemment on avait dû lui souffler à l'oreille quelque chose à ce sujet, mais pour le comprendre avec cette acuité il fallait réellement que, en naissant, le Dauphin eut reçu le privilège du jugement droit.

Ses écarts de langage enfantin ne furent qu'une résultante des usages de son entourage peu distingué. N'oublions pas que, sur ce sujet délicat, c'est lui seul, notre petit Dauphin, qui, volontairement, s'observa et se corrigea dès l'âge de sept ou huit ans.

Que l'on cite donc un sur cent des enfants dévoyés dès leurs premières années et contaminés par la grossièreté de leurs proches, qui ait pris sur soi de se corriger

soi-même ! Cette volonté-là est un fait peut-être unique dans l'histoire des cours, et Louis XIII la conserva toute sa vie.

Le contraste est frappant entre lui et son père Henri IV; et autant, sinon plus, entre lui et son fils Louis XIV. C'est cette volonté froide qui lui a permis de poursuivre son œuvre de reconstitution de la vie nationale entrevue par Henri IV. Mais aussi, ne l'oublions pas davantage, c'est la « flexibilité raisonnée », à laquelle nous faisons une place égale dans notre portrait mental du roi futur, qui a fait de lui le « *second*, loyal et sans défaillance, d'un *premier ministre* » aussitôt qu'il avait su le discerner — Richelieu — et le choisir au sein d'une cour dont, pendant ses années d'adolescent, il avait pu apprécier la consomption morale sous l'influence délétère de la reine régente, sa mère, Marie de Médicis, livrée tout entière aux entreprises du couple Concini.

On a reproché au jeune monarque de seize ans le choix d'un de Luynes. N'insistons pas outre mesure sur le défaut de la cuirasse de notre Louis XIII. A coup sûr, il ne fut pas heureux dans le dévolu spontané qu'il jeta sur ses favoris successifs, mais le fait d'avoir appelé Richelieu à la première charge de l'Etat le rachète amplement de beaucoup d'imperfections. Que de choses il y aurait à dire de ce couple administratif Louis XIII-Richelieu (1) et du couple conjugal Louis XIII-Anne d'Autriche (2)? Nous devons nous en abstenir ici : trop de faits nous réclament, d'un ordre moins élevé, certes, mais touchant de plus près notre but.

Louis XIII a vécu la plus grande partie de son existence à Saint-Germain et c'est le seul de nos Rois qui puisse revendiquer comme sienne la maison royale de notre ville.

Louis XIV en devait faire l'*une* de ses résidences favorites pendant vingt ans, de 1662 à 1682, mais c'est tout; tandis que pour Louis XIII on n'en est pas à compter ses séjours mais plutôt ses absences.

Enfant, il habitait au Château Vieux l'appartement du Roi, celui qu'ont habité ses prédécesseurs, de François I[er] à Henri III, car Henri IV affectionnait le Château Neuf dont il fit son œuvre de prédilection. Les appartements du Dauphin, formant la seconde partie du premier étage en face de ceux du Roi, étaient-ils occupés par les autres enfants d'Henri IV? et par lesquels: ceux de Gabrielle d'Estrées (les Vendôme) ou ceux de la duchesse de Verneuil ? Nous n'avons pu le découvrir (3).

Sa nourrice, *Doundoun*, avait sa chambre à côté de celle du Roi (c'est la salle n° 16 du Musée actuel), l'ancienne petite chambre de repos entre les appartements du Roi et de la Reine.

Héroard, en 1605, parle d'une chambre où naquit Charles IX, et dit que M[me] de Monglat y faisait alors des confitures de coings pour le Dauphin. Il faudrait

(1) V. Comte de Beauchamp, *Louis XIII*, d'après sa correspondance inédite avec Richelieu (Laurens, éditeur, Paris, 1 vol. in-4°).

(2) Les Mémoires de Madame de Motteville sont le plus précieux memento à consulter.

(3) Il est probable que les uns occupaient les appartements du Dauphin, et les autres ceux des enfants de France au même premier étage dans le bâtiment en façade sur la rue Thiers.

alors que la reine Catherine de Médicis aît adopté à ce moment une autre chambre que la sienne (moitié de la grande salle 17 du premier étage). Laquelle ? Charles IX est né le 27 juin 1550 et à cette époque lorsque le soleil darde ses rayons sur le château, tout le côté Est et Sud, réservée à la Reine et aux enfants de France, est à peu près inhabitable à cause de la chaleur intense entrant par les grandes baies.

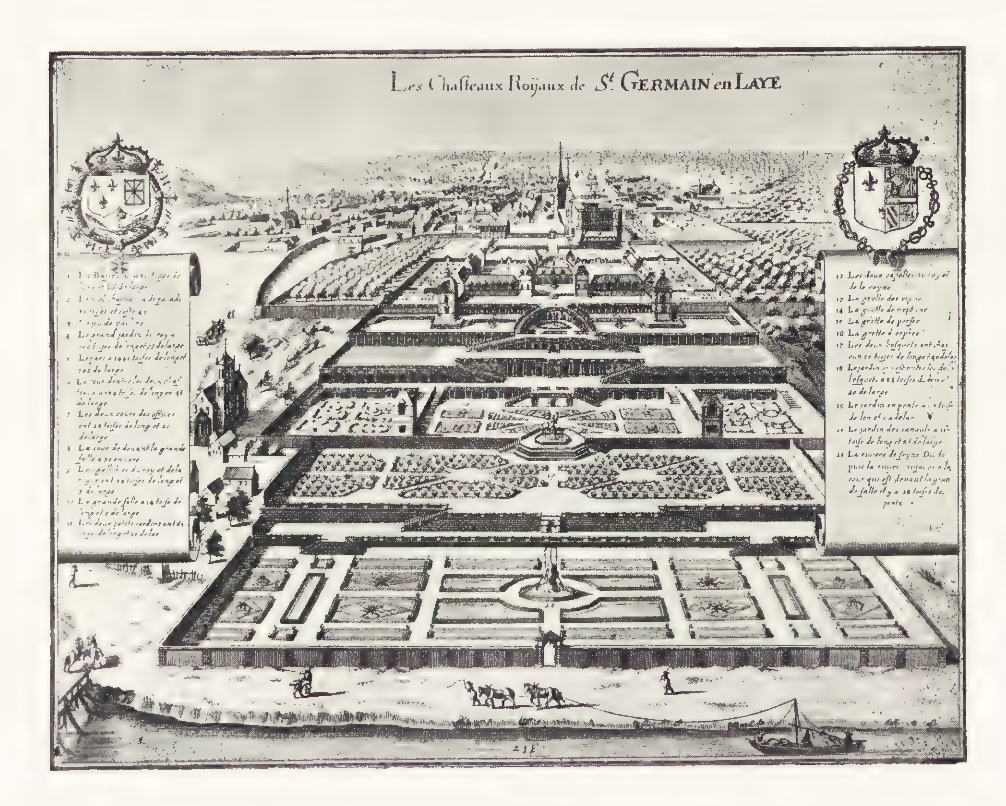


Fig. 78. — Le Domaine royal, par Zeiler-Mérian.
(*Topographia Galliae,* Bâle, 1656). (*Bibl. Nat., Est. Ve,* 13, planche 52).

Cette estampe a été faite d'après la grande planche d'Alex. Francini (V. fig. 46), mais orientée différemment. Elle a été copiée par P. Van der Aa, vers 1750, d'après une gravure d'Ab. Bosse, qui a servi d'illustration au centre du cartouche du plan de Paris, par Gomboust.

Catherine avait-elle jeté son dévolu sur son ancien appartement de Dauphine ? En ce cas sa chambre momentanée eut été dans l'aile Nord, l'une des salles actuelles, 2 ou 3, du premier étage. C'est donc là que Mme de Montglat préparait ses confitures. On n'en sait pas plus long sur l'immeuble servant d'hôtel à la « petite troupe » de Saint-Germain.

Le brave Héroard était logé au second étage. Où ? c'est encore une énigme. Si le Dauphin, son protégé, avait été élevé dans l'appartement des enfants de France (sur la rue Thiers), Héroard aurait logé dans cette même aile Sud du Château, et au-

dessus, à portée de l'enfant; mais le Dauphin habitant l'appartement du roi, Héroard devait avoir « sa chambre et son étude », au-dessus, parce qu'il pouvait descendre, en une minute, de sa pièce habituelle dans la chambre de l'enfant, au moyen de la petite vis de la tourelle N.-E., encore existante (rétablie). Le digne homme pouvait alors habiter l'ancienne chambre du connétable Anne de Montmorency, celle-là même qui devait être dévolue plus tard à Madame de Maintenon, avec les autres pièces de l'appartement du connétable.

Le grand nom des Montmorency nous rappelle en passant que, le dimanche 11 mai 1603, on amena en visite au Château Vieux le petit Henri de Montmorency, né le 30 avril 1595. Il venait faire connaissance avec le jeune Dauphin. Les deux enfants s'accueillirent fort bien et d'une façon touchante. Louis ne se doutait guère alors que trente ans à peine plus tard, le 30 octobre 1632, ledit Henri aurait la tête tranchée à Toulouse par ordre du Cardinal de Richelieu. La vie de chacun de nous est ainsi faite que les plus cordiales assurances d'un jour se changent au gré des événements en d'amères déconvenues...

Louis, enfant, avait une aversion absolue pour les trois enfants de Gabrielle d'Estrées, les trois Vendôme, insupportables à tout le monde : de vrais enfants de parvenue. Par contre, il aimait beaucoup ceux de la duchesse de Verneuil, choyés de tout le monde pour leur distinction et leur gentillesse réservée. Ils tenaient de leur père plus que de leur mère, qui n'était pas différente de Gabrielle sous le rapport de la délicatesse, et dont les ascendants n'étaient guère plus recommandables.

Tout ce petit monde jouait ensemble sous l'autorité du Dauphin qui n'abandonnait pas un pouce de ses droits princiers. Le parc (1) fut le lieu de leurs ébats, aussi souvent que le temps le permettait. La forêt n'était pas assez sûre pour qu'on les y menât; à tel point que vers 1605 on dut faire murer les portes des deux petits ponts (2) jetés par-dessus les fossés séparant le Parterre de la forêt. Les brigands infestaient notre belle forêt de Laye, grâce aux fourrés impénétrables, repaire des loups (3) et des sangliers, que ces malandrins ne paraissaient pas redouter outre mesure, non plus que la froidure intense d'hivers que nous ne connaissons plus, sinon très rarement.

En été, on passait la Seine en bac, jusqu'en 1625 où le premier pont de bois fut construit; mais fréquents furent les hivers où on passait le fleuve sur la glace. Sous Louis XIV on cassait cette glace pour en remplir les glacières du Château.

Le bac était moins sûr que la glace, car pour celle-ci on ne signale aucun accident de rupture, tandis que pour celui-là, que ce soit au Pecq, à Chatou ou à Neuilly-Courbevoie, les récits du temps nous en ont conservé quelques souvenirs, entre autres celui du 9 juin 1606 (4), à Neuilly, lorsque le Roi et la Reine retournant

(1) C'est le futur Boulingrin de Louis XIV. On le verra plus tard.

(2) V. Héroard, *Journal*, 27 mars 1606.

(3) V. Héroard, *Journal*, signale la prise au piège d'un fort grand loup le 3 février 1608. On sait que la chasse au loup était le sport favori de Louis XIII. La banlieue de Paris en recélait partout alors : à Rueil, Colombes, Neuilly-Boulogne, Pontoise, Versailles, Marly, etc... V. plus loin.

(4) V. Arch. Nat., *Bannières*, Y. 13, f° 131 v°.

de Saint-Germain à Paris, firent le plongeon de compagnie. L'anecdote est trop connue pour insister. Une autre fois c'est au bac de Chatou que deux cents (?) personnes périssent avec chevaux et voitures (?). Le chiffre est un peu gros, mais ne discutons pas même sur la capacité possible du bac en question de peur d'être obligés de conclure que celui de Chatou avait les dimensions d'un *ferry-boat* du Mississipi. D'ailleurs, nous voyons, le jeudi 3 février 1667, le bac de Conflans chavirer et engloutir 147 soldats à la fois (1). Il est donc certain que ces bacs étaient de belle dimension.

Les années d'enfance du Dauphin (1601-1610) s'étaient écoulées quelque peu monotones, coupées de voyages à Fontainebleau et de transferts d'un château à l'autre (du vieux au neuf) à Saint-Germain, selon que les maladies de l'un ou de l'autre des enfants y obligeaient.

§ *II* — **Règne de Louis XIII.**

Le Dauphin était à Paris depuis le 17 avril 1610 à 4 h. 3/4. Il venait de Saint-Germain qu'il ne devait plus revoir avant le lundi 7 mars de l'année suivante (1611). Son père était assassiné par Ravaillac le 14 mai 1610, à 4 heures, et la stupeur fut telle dans le pays que notre curé de Saint-Germain crut devoir mentionner le crime sur les registres paroissiaux (2), bien que le décès du Roi n'ait pas eu lieu au château.

Louis XIII, roi le 14 mai (date fatidique pour lui puisqu'il devait mourir le 14 mai 1643), n'avait alors que neuf ans. On prépara tout à Reims pour son sacre fixé au 17 octobre. Ses frères et sœurs repartirent pour Saint-Germain le 13 septembre.

Il est bon de fixer à cette date la composition de la famille royale.

Comme chef, la reine mère, régente, Marie de Médicis.

Les enfants royaux sont : le roi, *Louis XIII*, et ses deux frères, *Gaston d'Orléans* (2 ans) ; N... (sans nom de baptême, 3 ans), leurs sœurs *Elisabeth* (8 ans) *Christine* (4 ans), *Henriette* (6 mois) (3). Comme fond de tableau, les trois enfants de Gabrielle d'Estrées et les trois autres de la d'Entraigues (4). Quel est le psychologue patient

(1) Journal d'Olivier d'Ormesson, T. II, p. 501.

(2) Transcription des registres paroissiaux de Saint-Germain : « Le 14 mai 1610, sur les quatre heures et demie après-midi, fut frappé malheureusement *Henri quatrième du nom*, Roy de France *et de Navarre*, étant dans son carrosse, d'un couteau par un misérable que l'on dit estre d'Engoulême, ce qui fut fait en la rue de la Ferronnerie à Paris, duquel coup il mourut incontinent. » Le style si singulier de cette narration trahit le trouble profond du brave curé. V. Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, T. 90, pp. 4-24, documents sur la mort d'Henri IV et sur Ravaillac ; *idem*. p. 230, arrêt du Parlement déclarant non coupable de la mort du Roi : *Estienne Sauvage*, valet de M. d'Entraigues ; *Jacques Gaudin*, commissaire du prévôt des Marchands ; *Charlotte du Tillet* et *Henriette de Balzac*, *Marquise de Verneuil*, tous quatre impliqués dans l'affaire. Le nom de la Marquise de Verneuil intervenant ainsi « *dans l'affaire* », même pour l'innocenter, fait penser à une autre « affaire », celle de la mort mystérieuse d'Henriette d'Angleterre, à Saint-Cloud, en 1670. Ce sont autant d'énigmes historiques à déchiffrer.

(3) V. *Appendice : Famille royale d'Henri IV*.

(4) Non pas tous à la fois, mais quelques-uns d'entre eux selon le moment.

qui nous dira jamais l'état d'âme véritable de tout ce petit monde après l'avènement du jeune Louis de France.

Celui-ci, comme Dauphin, avait ses sympathies (les Verneuil) et ses antipathies (les Vendôme); mais, comme roi, il paraîtrait plutôt qu'il ne vit plus devant lui que des frères et des sœurs plus ou moins conventionnels. De plus, Louis n'était guère capable d'attachement profond ; il réfléchissait et calculait trop les conséquences de ses actes : ce qui le fit juger comme un modèle de dissimulation (1). Quoiqu'il en soit, souventes fois, comme on disait autrefois, il revint à Saint-Germain voir ses compagnons, et ce, généralement au retour d'un voyage. Il sentait comme une chose digne de lui d'accomplir cette promenade et de leur rendre cette visite de chef de famille.

Couronné le 17 octobre, il revient à Paris et y reprend ses occupations favorites; la chasse tient le premier rang.

Le 15 décembre, il courait deux loups dans le bois de Boulogne (2). Le 7 mars 1611, il monte à cheval à une heure, au Roule, et file vers Saint-Germain où il arrive à 4 h. 1/2. C'est la moyenne ordinaire de l'excursion : environ trois heures ou un peu plus. Il traversait la Seine au bac de Neuilly et accomplissait sa randonnée par Rueil et Bougival ; quelquefois par Chatou et les bois du Vésinet.

Arrivé à Saint-Germain, il chasse en forêt, constamment, n'a-t-il que deux heures à rester, et le voilà reparti vers Paris. Il est l'homme des exercices violents et n'en souffre pas ; bien au contraire, il en vit. Le protocole ne l'astreint encore qu'à un minimum de figuration. Sa mère, la régente, se charge de désorganiser toute l'administration, à son profit à elle et à celui des Concini. Le vertueux, économe et sage Sully est disgrâcié. Pourquoi aussi a-t-il tant résisté aux folles demandes d'argent de Marie, reine de France? Marie est régente et maîtresse d'elle-même maintenant, et Sully s'en aperçoit tout de suite. Les finances de l'Etat s'en aperçurent aussi vite. La régente commença par épuiser le trésor de la Bastille, constitué écu par écu sous l'habile administration de Sully, et, aux années de sécurité vont succéder celles de l'insécurité du lendemain.

Le jeune Roi n'a cure de ces choses. En l'année 1611, il n'a que dix ans et néanmoins on le trouve sans cesse au château (3), mais il ne tient pas en place : c'est un poulain plein de vie, en liberté dans un herbage. Courses folles de tous côtés, à l'improviste : il disparaît, reparaît pour disparaître encore sans que l'on sache à l'avance où il va. C'est souvent du côté de Versailles qu'il se dirige en chassant par la forêt de Marly. Quelque chose l'attire vers ces hauteurs, et bientôt il y fera élever la première maison de plaisance que son fils Louis XIV enclavera un jour dans ses gigantesques annexes.

---

(1) C'est le jugement de Madame de Motteville.

(2) Il était fanatique de cette chasse. Les 1er avril 1610, 19 mars 1611 et 13 février 1621, on le retrouve chassant le loup à la *Garenne de Colombes*. Il faut noter que les carrières de pierre entre Nanterre et la Garenne de Colombes s'appellent encore de nos jours les « Carrières aux Loups ». Ce n'est donc pas un nom en l'air qu'on leur a donné ; elles servaient de repaire à ces animaux.

(3) Le 11 février de cette année, il fut peint, avec sa sœur Elisabeth, par Porbus, l'auteur du portrait de Marie de Médicis reproduit fig. 73 (V. Héroard, à la date).

Marie de Médicis, de son propre mouvement, fréquentait souvent Saint-Germain. Ses enfants, et spécialement Gaston, son chéri, son préféré, l'y attirait. Elle considérait Saint-Germain comme un but de promenade facile, à portée de Paris mieux qu'aucune autre résidence et elle s'y retrouvait plus à l'aise dans l'intimité du souvenir de ses premières années de mariage.

Elle y venait à cheval en été, en litière portée par deux mulets du Poitou à l'arrière-saison. Ses enfants sortis du bas-âge l'intéressaient davantage et leurs ébats lui plaisaient. Quelques talents de société commençaient à se laisser entrevoir dans les plus âgés et c'est ainsi que cette même année 1611, elle permettait à toute « la bande » de jouer la comédie de « Bradamante » dans la grande salle du château. Chacun des enfants présents, sans distinction d'origine maternelle, légitime ou batarde, y eut son rôle. Quelques étrangers leur furent adjoints pour compléter le programme que voici :

Marphise, Madame (Elisabeth) ; *Léonor, fille de Charlemagne,* Mademoiselle Chrestienne ; ce sont les deux sœurs de Louis XIII.

Bradamante, M[lle] de Vendôme (Catherine-Henriette, fille de Gabrielle d'Estrées) ; *Charlemagne,* le baron de Palueau ; *Aimon,* M[lle] de Renel ; *Beatrix,* M[lle] de Vitry (probablement la fille du capitaine des gardes) ; *Nimes, duc de Bavière,* Françoise Lecœur ; *Léon,* M[lle] d'Ambazine ; *Renaud,* M[lle] d'Harambure ; *Roger,* Nicolas du Tost ; *Basile,* M[lle] de Frontenac (fille du capitaine gardien du Château et gouverneur de la place de Saint-Germain) ; *La Rogue,* Barbe Talon ; *l'ambassadeur de Bulgarie,* M[lle] Mercier, la petite ; *l'ambassadeur de Grèce,* M[lle] de Verneuil (Gabrielle-Angélique de Bourbon, fille de la d'Entraigues) ; *Hypalque,* M[lle] Sauvat ; *Mélisse,* M[lle] de Frontenac, la petite (l'autre fille du gouverneur de Saint-Germain).

Ces enfants ne doutaient de rien de « monter » une pièce à un si grand nombre de figurants. Mais il paraît, par les lettres mêmes de Marie de Médicis à la Maréchale d'Ancre, femme de Concini, que la joie de la régente fut extrême (1).

Dans l'une d'elles, datée du 18 juillet 1611, elle lui disait qu'elle « regrettait son absence à cause du plaisir qu'elle aurait éprouvé d'être de la partie ».

La Maréchale était minée par une maladie sans remède et ne sortait plus du Louvre.

Vivant en fait séparée de son mari — qui, lui, habitait hors du Louvre mais à la porte même du château, — son existence, pour autant qu'on la connaît, était indéfinissable. Mais le couple s'est rendu tellement odieux qu'on n'éprouve guère le désir de s'appesantir sur son sort (2). En 1617, le 14 avril, Louis XIII était débarassé pour toujours de cette engeance et prenait en mains les rênes du gouvernement.

Deux ans avant cette date mémorable, Louis XIII avait épousé Anne d'Autriche, sœur de Philippe II, roi d'Espagne, qui, en échange, épousait la sœur de Louis XIII, Madame Elisabeth (3).

---

(1) On peut lire la copie de deux de ces lettres : *Bibl. Nat., Cinq Cents,* Colbert, T. 88, f[os] 195 et 209.

(2) On sait que le *Conchino* fut assassiné au Louvre même le 14 avril 1617 et que cette fin fut saluée comme un véritable soulagement par tout le monde. N'insistons pas sur le rôle de la Cour dans cette tragédie. Il n'est pas flatteur.

(3) Arch. Nat., O I 3260, relation des fiançailles, et Bibl. Nat., contrat de mariage du 22 août 1612, ms. p. 2747, 2748, 3709, 4643, 5174 et encore *Cinq cents Colbert,* vol. 12, f° 134.

Nous n'avons pas à entrer dans le détail de ces fêtes dont aucun écho n'a résonné sous les voûtes de notre château. Louis XIII reprend en 1616 ses habitudes de promenade solitaire. Il reçoit sa femme au château du 8 au 15 juillet et tous deux repartent ensemble pour Paris. Singulière union, mal assortie, que l'on voudrait pénétrer plus à fond, car toutes les explications superficielles dérivées des considé-



Fig. 79. — Louis XIII, par Simon Vouet.
(Musée de Versailles, N° 3367, Salle 158. — Copie de l'original au Musée du Louvre).

rations politiques ne semblent pas être susceptibles de conduire à une conclusion motivée. C'est l'état d'âme de chacun des conjoints qui doit être la base du problème à solutionner : la politique, le caractère de la belle-mère régente et celui du cardinal de Richelieu dont l'effet ne se fit sentir que dix ans plus tard, ne saurait entrer en première ligne pendant les dix premières années de cette union.

Autant qu'il nous est permis de prendre part à cette grave consultation, nous émettrons cette opinion que, Louis XIII, écœuré pendant toute son enfance par les scandales conjugaux et extra-conjugaux de son père adoré, ne put se soustraire jamais à cette vision douloureuse, même et *surtout* lorsqu'il se trouva à quatorze ans en possession d'une épouse d'un âge aussi tendre que le sien. Il y a des épreuves auxquelles une nature froide, glaciale, comme celle de Louis XIII, ne résiste pas. La Cour, en 1615, n'avait pas changé de moralité, et lorsque l'adolescent se vit le point de mire de toutes les curiosités malsaines qui, au temps de son père, étaient la monnaie courante des occupations quotidiennes de la meute princière, nul doute que le rouge lui monta au front, car il avait l'âme plus haut placée que celle de son entourage. Pour tout dire, sa délicatesse d'antan n'avait pas été émoussée; il n'avait pas la mentalité spéciale d'un Henri IV qui, sautant une génération, devait se retrouver trop entière en Louis XIV.

Si cette explication, basée sur une étude approfondie des éléments de la cause, n'est pas impeccable, du moins éclaire-t-elle bien des mouvements du cœur de notre Louis XIII. Elle justifie du même coup le jeune Roi de ses exercices violents : il fuyait simplement une obsession quotidiennement réveillée lorsqu'il se retrouvait dans le milieu tumultueux de la Cour même.

Ses liaisons masculines, sportives, profondément affectueuses, s'expliquent à leur tour par le besoin d'une amitié sûre, fondée sur une communauté de goûts. Et lorsque les années auront passé sur la tête du Roi, les révoltes secrètes des premiers temps étant émoussées, les personnages insidieux ayant disparu, on verra alors le ménage resserrer des liens qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour se nouer définitivement, mais trop tard, en 1638, et qui donnèrent à la France d'abord ce nouveau Dauphin, tant attendu pendant vingt-trois années, le jeune *Louis Dieudonné*, futur Louis XIV, et deux ans plus tard Philippe d'Orléans.

Faisons un très léger retour en arrière pour rappeler que ce fut au château de Saint-Germain que Louis XIII signa le mandement de dévolution des biens de la Maréchale d'Ancre à son nouveau favori Albert de Luynes, en août 1617.

Le Président Lhuillier avait protesté contre cette donation trop précipitée, mais Louis XIII enivré du succès de son coup d'Etat du mois d'avril, n'avait pas réfléchi assez profondément à la mauvaise impression qui s'ensuivrait.

Cela ne lui porta pas de profit, car de Luynes se rendit bientôt aussi insupportable à tous que Concini l'avait été trop longtemps lui-même. La mort de de Luynes, arrivée à point pour éviter un nouveau « coup de balai », mit un terme, pour un temps, au règne des favoris et lorsque Richelieu prendra en mains la direction des affaires, on n'aura plus à craindre ce flottement préjudiciable à la bonne marche de la Société.

Deux autres faits d'histoire locale se présentent ensuite :

C'est d'abord le 18 mai 1621 que Louis XIII vint à Saint-Germain poser la première pierre du couvent des Récollets, dont il ne reste d'ailleurs aucune trace ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire autrefois à propos du couvent de

Saint-Eloi et du cours Larcher (rue de Paris). Ces deux institutions ont occupé le même emplacement, à quelques siècles de distance.

C'est ensuite l'installation du Cardinal de Richelieu en *maison meublée* à Saint-Germain en 1624, rue de la Verrerie (rue Louis-IX, actuelle). Ce fait a été, nous croyons, absolument ignoré jusqu'à ce jour, du moins n'en avons-nous trouvé aucune trace dans les histoires déjà publiées.

Notons qu'en 1624 Richelieu prenait officiellement possession de sa charge de Ministre d'Etat, et que, de suite, il s'occupait de se réserver en dehors de son logis à la Cour, un pied-à-terre peu coûteux où il ne serait même pas dans ses meubles. A dire vrai, on peut admettre que son but en louant un immeuble n'allait qu'à pouvoir loger une partie de son personnel domestique. La pauvreté de l'installation oblige presque à se ranger à cette conclusion et à n'en pas chercher d'autre.

Le bail authentique étant aujourd'hui propriété de la Ville de Saint-Germain, nous pouvons parler de cette chose en toute connaissance du sujet.

Le Cardinal signa le lundi 21 mars 1624, avant midi, à Paris, où il résidait, en son hôtel de la *rue des Mauvaises-Paroles* (1), le bail pour neuf années d'une maison sise rue de la Verrerie à Saint-Germain, *vis-à-vis de la Verrerie* (de Thesco Mutio) (1) *proche et du côté du grand jeu de Paume du Roi*, maison ou *corps d'hostel* appartenant à un sieur « Bachelier, escuyer, archez des gardes du corps du Roi sous la charge de M. le comte de Tresmes ».

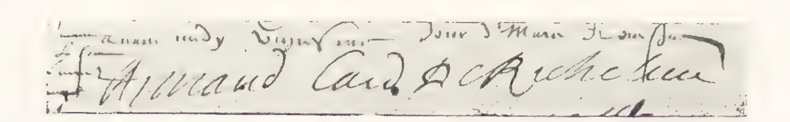


Fig. 80. — Signature du Cardinal de Richelieu au bas du bail mentionné ci-contre, le 21 mai 1624.

Les conditions du contrat sont curieuses, et révèlent, d'un côté la pauvreté du bailleur Bachelier, et d'autre la mesquinerie de « l'hostel » loué.

Richelieu traitait à 400 livres de loyer par an pour neuf années complètes, du 1er janvier 1624 au 31 décembre 1632. Mais l'immeuble étant insuffisant, Richelieu imposait la construction des annexes suivantes : une office, un cabinet, une cuisine, un garde-manger, une salle commune, trois écuries, un hangard, quatre chambres. Tout cela coûtant fort cher, et Bachelier n'étant pas riche, le Cardinal lui versait de suite 2.000 livres en deux fois (mars et avril), à valoir sur l'ensemble des loyers à échoir, dont il se récupérerait par 200 livres chaque année pendant les huit premières années du bail, ci 1.600 livres, et les 400 de surplus étant imputables sur la dernière année. En somme il versait 2.000 livres d'acompte, payait 200 livres par

(1) La *rue des Mauvaises-Paroles* à Paris, a été enlevée tout entière par le percement de la rue de Rivoli, entre la rue des Lavandières-Sainte-Opportune et la rue des Bourdonnais.

(2) V. p. 100, note 1.

an pendant huit ans et rien la neuvième année. Il y a toujours moyen de s'arranger, même avec un cardinal de Richelieu.

Parmi les clauses du bail, deux détails sont à noter : le premier concerne un vieil usage sans doute, le Cardinal devait à son propriétaire le *plat de l'hôte* quand il séjournerait à Saint-Germain ; le deuxième concerne le propriétaire qui devait fournir l'eau potable chaque jour autant qu'on en aurait besoin, mais le Cardinal devait nourrir la personne assurant ce service de première nécessité.

La situation exacte de l'immeuble est plus difficile à déterminer. Nous donnons ci-contre (FIG. 81) une vue partielle d'une gravure représentant la ville en 1639.

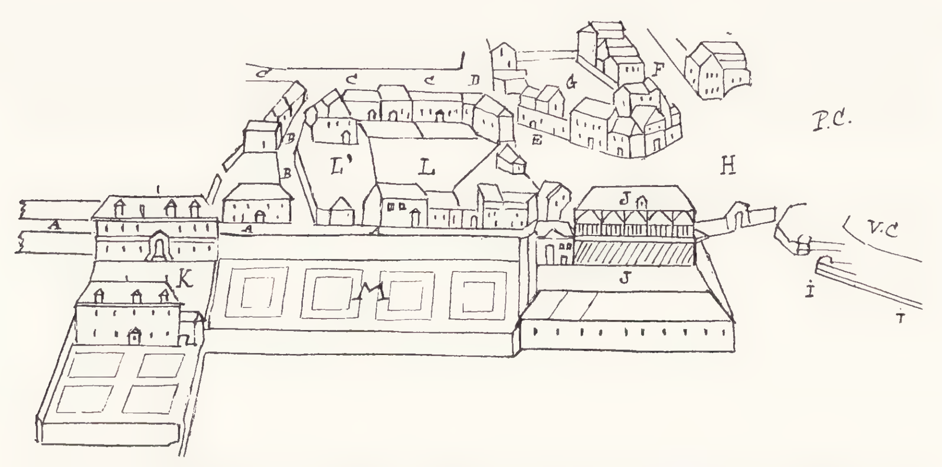


FIG. 81. — Partie de la Ville de Saint-Germain en 1639 (v. fig. 85, la vue d'ensemble).

La déformation infligée à la ville par le procédé de la perspective à vol d'oiseau dénature les distances réelles.

D'après les termes de l'acte en cause, le logement loué par Richelieu peut être assimilé à l'immeuble marqué L. AA représente la rue Louis-IX ; BB, celle de l'Aigle-d'Or (elle devrait être reportée loin à gauche de l'autre côté du bâtiment marqué K) ; CC, celle du Vieil-Abreuvoir ; D, place Dauphine ; E, l'ouverture de la rue du Vieil-Abreuvoir sur la place Thiers ; F, la rue de la Salle ; G, les cours intérieures du 14 place du Château, avant sa transformation par le prince de Conti ; J, le Jeu de Paume (act. théâtre désaffecté) ; K, sans doute l'ancienne Verrerie de Thesco Mutio sous Charles IX, hôtel du Maine sous Louis XIV ; M, jardins, plus tard cour du *Grand-Chenil ;* PC, la place du Château, ancienne cour du Grand-Commun ; VC, le Vieux Château ; H, la rue Thiers.

Le 10 octobre 1624, était signé au Château le contrat de mariage de Mademoiselle Marie de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, comte de Soissons, avec M. le prince Thomas de Savoie, fils de Charles-Emmanuel Ier, duc de Savoie, chef de la maison de Savoie-Carignan, dont le roi Victor-Emmanuel III d'Italie est le dernier descendant actuellement régnant à la neuvième génération.

On doit signaler en passant le ballet dansé par le roi Louis XIII et toute la Cour au Louvre, le 9 février 1629; son titre suggestif ne nous dit d'ailleurs rien qui vaille : *Les Fées des Forest de Saint-Germain !*

Ces sortes de productions sont généralement d'une pauvreté d'imagination dont on ne s'accommoderait plus depuis longtemps. Au XVII[e] siècle, on goûtait fort ces spectacles filandreux.



FIG. 82. — La Joye de la France en 1638.
Gravure par Abraham Bosse.
(BIBL. NAT., *Est.* 30[b], 4[e] vol., Ab. Bosse, n° 1226).

La même année, Marie de Médicis faisait don au duc de Ventadour d'un terrain dépendant de son hôtel de Navarre à Saint-Germain (1). Louis XIII, en **1615**, avait fait un don de même nature au même duc.

Un autre événement fut le mariage à Paris, le 22 juin 1625, de la jeune sœur de Louis XIII, Henriette-Marie de France, avec Charles I[er], roi d'Angleterre. Les pièces

(1) Nous ne savons absolument rien de cet hôtel de Navarre à Saint-Germain. V. Cat. Arch. Joursanvault, I, 236, n° 1280.

officielles préparant l'union avaient été signées à Saint-Germain l'année précédente (1).

On connaît trop la lamentable histoire de Charles I[er] pour que nous l'abordions à nouveau. Nous retrouverons Henriette, désolée et malade, cherchant sur la terre de France, en 1644, un refuge où refaire sa santé ébranlée. En mettant alors le pied sur notre sol, son sol national, elle était loin de penser que sa séparation d'avec son mari, voué à la mort prochaine, était définitive.

C'est également à Saint-Germain (octobre 1626), que Louis XIII a signé ses lettres d'érection en titre d'office, en faveur du Cardinal de Richelieu, de la charge de Grand Maître et Surintendant général de la Navigation et du Commerce de la France (2). Douze ans plus tard, le Roi datait encore du château (janvier 1638) ses lettres érigeant en duché-pairie la terre d'Aiguillon en faveur de Marie de Vignerod, nièce du Cardinal (3).

L'arrêt du Conseil dans l'affaire du Maréchal de Marillac avait été signé à Saint-Germain, le 22 mars 1632 : triste épilogue d'une charge dont les Lettres de provision avaient été données à Saint-Germain le 27 avril 1624 (4). Nous ne citons que les grands faits, les plus intéressants se rapportant à des affaires connues, car la liste serait interminable des mille et une pièces signées au Château.

Nous touchons dès lors au moment où, de nouveau, la France tressaillira d'allégresse, où les graveurs d'estampes, stimulés par l'enthousiasme populaire, créeront une iconographie spéciale, immense, constituant à elle seule une réplique de l'enseignement historique.

Il s'agit, en 1638, de la naissance de *Louis Dieudonné,* le Dauphin, futur Louis XIV, né d'Anne d'Autriche, après une attente de vingt-trois années, d'une union qui n'avait pas été très intime. On l'a déjà fait entendre.

* * *

§ *III.* — **Naissance de Louis XIV et fin du règne de Louis XIII.**

L'enfant naquit au Château Neuf le 5 septembre 1638, à onze heures et un quart du matin (5).

Une partie des troubles du royaume, depuis vingt et un ans, avait eu pour mobile secret et de second plan, au moins en apparence, la grave question, sérieusement discutée en des conciliabules connus, de la succession au trône de France. Sous Henri IV déjà une même situation anormale avait suscité des compétitions graves jusqu'au jour de la naissance du Dauphin Louis [XIII].

(1) Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 4254 f° 37-44 ; 5812 f° 143-148 ; — Contrat : 2746[11] f° 99. — Cérémonie des fiançailles, 8 mai 1625, v. 3732, f° 81.

(2) Bibl. Nat., *Ms. fr., Coll. Dupuy,* T. 464, p. 62.

(3) Bibl. Nat., *Ms. fr., Coll. Dupuy,* T. 640, p. 83.

(4) Bibl. Nat., *Coll. Dupuy,* T. 92, p. 253.

(5) V. T. I[er], *Notes p. 27* le fac-similé de l'acte de naissance.

La venue au monde de Louis Dieudonné mettait à néant toutes les intrigues, et, lorsque deux ans plus tard naquit un second fils, Philippe, les espérances furent anéanties définitivement, la royauté étant bien à l'abri désormais de tout accident du côté de la transmission de la couronne.

Le malheur, toutefois, était que le Dauphin pouvait être appelé à régner fort jeune, si les signes précurseurs de la fin prochaine du roi Louis XIII n'étaient pas trompeurs.



Fig. 83. — Louis XIII et Anne d'Autriche en 1640.
Dans le fond du tableau on aperçoit le Château Neuf de Saint-Germain.
(Estampe rare, gravée par Daret, d'après C. Le Brun. — Dimensions 0,512×0,395).

Cela suffit à entretenir des convoitises d'un autre genre touchant la régence probable qui serait alors déclarée. Qui l'exercerait? La Reine mère ou l'oncle du jeune Roi?

Pour l'instant, il n'était que de se livrer aux réjouissances motivées par la venue au monde de l'enfant. A la Cour, en dehors des cérémonies officielles, on célébra l'heureux événement par des fêtes, et la représentation d'un ballet de circonstance s'imposait selon l'usage. Ce fut le BALLET DE LA FÉLICITÉ, *sur le sujet de l'heureuse naissance de Monseigneur le Dauphin, dansé devant Leurs Majestés à Saint-Germain, le 6 mars 1639* (1).

(1) C'est le titre exact et complet du livret publié au *Bureau d'Adresse*, le 12 mars 1639, avec privilège ; 9 pp. (19×9 1/2) ; l'exemplaire à la Bibliothèque Municipale de la Ville.

L'intérêt en est médiocre comme toujours. Ce sont des entrées successives de personnages (1) symbolisant les malheurs de la guerre, le bonheur de la paix et l'espoir d'un bonheur parfait. Chaque groupe vient débiter des couplets en vers de mirliton : une décoration plantureuse rehausse l'ensemble et tout le monde se déclare ravi du spectacle.

*
* *



Fig. 84. — Henri d'Effiat de Cinq-Mars.

Les cinq dernières années du règne de Louis XIII, — et de Richelieu par conséquent, — furent les plus pénibles à passer pour ces deux hommes qui se sentaient décliner et ne résistaient qu'à force de volonté.

Le Cardinal était au sommet de la toute puissance et peu disposé à se relâcher du zèle qu'il avait toujours apporté au service du Roi (2). C'est alors qu'éclata, comme une dernière crise, cette malheureuse affaire de Cinq-Mars, la dernière qu'eut à régler le Cardinal.

Henri d'Effiat de Cinq-Mars (fils d'Antoine Coeffier, marquis d'Effiat, maréchal de France), avait 19 ans en 1639. Louis XIII qui n'avait jamais eu la main heureuse dans le choix de ses favoris, avait remarqué ce jeune homme portant beau, élégant, séduisant même, paraît-il, mais doué d'une absence de sens moral peut-être excessive, ainsi qu'il ne l'a que trop prouvé en moins de deux années.

Louis XIII n'était pas le seul blâmable d'avoir promu aux honneurs cet être dangereux pour son repos, attendu que Richelieu le lui avait recommandé. Il ne

(1) Ce sont toujours des Espagnols, des Biscaïens, des Maures, des Egyptiens. Cette fois il y avait des Allemands, des Suédois, des Hollandais et des Flamands. Il y avait même un vieux soldat et son goujat, retour du siège de Brisach, et des buveurs célébrant le Dauphin par ces vers :

Beuvons à ce mignon, il est enfant des Dieux,
Beuvons tant que le vin nous sorte par les yeux.

C'était galant... à la Cour !

(2) On peut signaler un décret de « prise de corps » contre César de Bourbon, duc de Vendôme (frère consanguin du Roi, fils de Gabrielle d'Estrées), signé au château, le 22 mars 1641 (v. Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, 869, p. 114 ; et Lettres du Roi à Richelieu, nos 517, 519, 521, 523 et 524, dans l'ouvrage cité de M. le comte de Beauchamp). Le 1er décembre 1642, le Roi signait encore au château « *sa déclaration contre le duc d'Orléans* », son frère Gaston, à propos de la régence future, preuve que Louis XIII se sentait à bout de forces.

devait pas tarder à s'en repentir. A peine élevé à la dignité de Grand Ecuyer, l'une des plus hautes dans la hiérarchie de la Cour, Cinq-Mars se rendit aussi insupportable que ses prédécesseurs, Concini et de Luynes, mais avec un grain d'insolence en plus. Une scène se passa au château qui donne la mesure de la grossièreté de l'individu que l'on a représenté trop complaisamment comme une victime du Cardinal de Richelieu, en 1642.



Fig. 85. — Les Châteaux et la Ville de Saint-Germain en 1639.
(Estampe chez Corneille Daukertz, à Amsterdam).
(Bibl. Nat., *Est.*, Topogr. Seine-et-Oise).

C'est Louis XIII lui-même qui, dans un style très mesuré, l'a racontée au Cardinal (1). En substance, voici la chose :

Cinq-Mars était un viveur, un débauché et un paresseux. Le Roi lui faisant des observations à ce sujet, et lui mettant le marché à la main de changer ou de quitter son service, le Grand Ecuyer lui répondit qu'il *était tout prêt* (à quitter le service du Roi). A ces paroles, Louis XIII, se maîtrisant, fit observer au présomptueux qu'ayant des obligations il ne devait pas s'exprimer de la sorte. Mais le malheureux se laissa à répliquer qu'il *n'avait que faire du bien du Roi, qu'il était tout prêt à le rendre et qu'il s'en passerait fort bien*, que, d'ailleurs, *il serait aussi content d'être Cinq-Mars que M. le Grand et, quant à changer de manière de vivre, il ne pouvait vivre autrement.*

(1) Lettre de Saint-Germain, 5 janvier 1641, n° 514 de l'édition de M. le comte de Beauchamp.

« Après cela, ajoute le Roi, il est venu, toujours s'excitant, et moi de même, « jusque dans la cour du château où je lui ai dit qu'étant de pareille humeur, il me « ferait plaisir de ne me point voir. Il m'a témoigné qu'il le ferait volontiers, etc. »

Il est bien évident qu'une telle attitude ne pouvait provenir que d'une situation de gêne morale où se trouvait cet homme qui s'apprêtait déjà à trahir son Roi.

C'était bien en pure perte que le Roi avait eu cette patience de ne pas rompre plus tôt, comme maintes fois il en avait eu l'occasion ; témoin cet acte de réconciliation signé à Saint-Germain deux ans auparavant, le 26 novembre 1639, quelques mois à peine après la nomination de Cinq-Mars à la charge de Grand Ecuyer :

« Nous, ci-dessous soussignés, certifions à qu'il appartiendra, estre très contens et satisfaicts l'un de l'autre et n'avoir jamais esté en sy parfaite intelligence que nous sommes à présent. En foy de quoy nous avons signé le présent certificat. Faict à Sainct-Germain, le 26 novembre 1639. *Signé : Louis,* et par mon commandement : EFFIAT DE CINQ-MARS. »

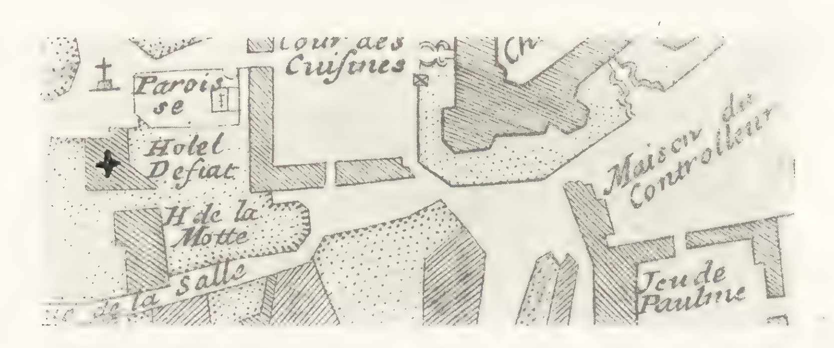


FIG. 86. — Hôtel d'Effiat (de Cinq-Mars) à Saint-Germain en 1705.
(Extrait du plan de de Fer).

Hâtons-nous de dire que ce document nous cause un profond étonnement : un Roi signant une pièce de cette nature, d'accord avec un de ses sujets, n'est pas un Roi ordinaire. L'a-t-il signé réellement? Il faut bien le croire, puisque c'est lui-même qui, dans une lettre à Richelieu, datée du même jour, 26 novembre 1639, écrit : « *Vous verrez par le certificat que je vous envoie en quel état est le raccomodement que vous fites hier...* » (1). Peut-être Louis XIII escomptait-il, par ce procédé, mieux tenir Cinq-Mars dans le droit chemin.

Les « brouilles » succédaient aux « raccomodements » (2), et Louis XIII, inlassable ou aveugle, attendait des temps meilleurs. Cette longanimité fut payée d'une trahison, perpétrée vraiment trop à la légère, de la part de Cinq-Mars.

(1) Voir, dans l'ouvrage de M. de Beauchamp, les Lettres 457, 472, 509, 510, 514 et 587.

(2) Le Roi avait fait don à son Grand Ecuyer de la terre et seigneurie de Dampmartin, confisquée sur le duc de Montmorency (Henri, décapité à Toulouse). Acte signé à Saint-Germain, 16 février 1640.

Madame de Motteville (*Mémoires,* chap. IV) a excellemment résumé l'historique de cette sotte équipée que le sieur de Cinq-Mars paya de sa vie à Lyon (1), le 22 septembre 1642. Le Chancelier Séguier fut envoyé dans cette ville pour s'entendre avec Richelieu au sujet des poursuites à exercer. Richelieu fut, en cette occasion, d'un odieux achevé, si toutefois les récits contemporains n'ont rien exagéré.



FIG. 87. — Le Cardinal de Richelieu.
Gravure par Abraham Bosse.
(BIBL. NAT., *Est.* Ed 30b, 4e vol., n° 1244).

Cinq-Mars, comme Grand Ecuyer, avait son appartement au Château. Mais il avait en ville, tout à côté de l'église, un domicile particulier que le plan de 1705, par de Fer, dénommait Hôtel Defiat (v. FIG. 86).

Après la mort du sieur d'Effiat on fit l'inventaire de ses biens. On trouve dans cette pièce quelques indications sommaires se rapportant à Saint-Germain, mais rien d'intéressant en soi, à part l'observation que, à Paris où à Saint-Germain,

(1) V. DANJOU, *Arch. cur.*, 2e série, T. V., p. 283, la relation du procès de Cinq-Mars et de Thou ; et BIBL. NAT., *Cinq Cents Colbert,* vol. 225, entier.

Cinq-Mars tenait table ouverte; ceci n'est pas pour nous étonner après le reproche de Louis XIII adressé au descendant de ces gens du Marais qui ne vivaient que pour les plaisirs.

Richelieu revint de Lyon, épuisé et à bout de forces, mais non de volonté. Il réintégra d'abord son château de Rueil et de suite après son palais à Paris où il mourut le 4 décembre 1642, laissant à Louis XIII une charge écrasante pour un malheureux que le tombeau guettait depuis plusieurs années.



Fig. 88. — Le Château de Rueil, gravure par Israel Silvestre.

Rappellerons-nous le jugement de Madame de Motteville sur le Grand Cardinal, homme d'Etat de premier ordre ? « Il mourut avec l'éclat de beaucoup de vertus et « la honte de beaucoup de graves défauts dont la cruauté et la tyrannie étaient les « principaux ».

Richelieu, avant d'expirer avait pris soin d'apporter lui-même l'argument pouvant susciter dans l'esprit du Roi et de la Nation, l'admission de circonstances atténuantes. Il avait, en effet, tenu à affirmer qu'il n'avait jamais eu d'ennemis « que ceux de l'Etat et du Roi ». Le 5 décembre 1642, Louis XIII lui donnait pour successeur le cardinal Mazarin.

* * *

§ *IV.* — **Mort de Louis XIII et avénement de Louis XIV.**

Depuis la mort du Cardinal, le Roi se sentait perdu lui-même, et, dans son entourage immédiat, on le considérait comme tel. Il ne s'en occupait pas moins activement des affaires du royaume, qu'il avait à cœur de laisser tranquille.

Tant que le clairvoyant Héroard avait vécu, on avait constaté que le Roi s'était maintenu en un état de santé très satisfaisant. Les nouveaux docteurs, prenant le

contre-pied absolu du traitement rationnel suivi par Héroard, minèrent lentement mais sûrement l'état florissant dans lequel le monarque avait passé la première partie de son existence.

On a si souvent réédité l'histoire des derniers jours de Louis XIII qu'il y a quelque présomption à la reprendre sur un mode nouveau. Les faits n'étant pas du genre dramatique, il n'y a pas même à espérer rajeunir ce sujet par une amplification redondante (1). Nous dirons simplement ce qui se passa.



Fig 89 — Anne d'Autriche (peinture anonyme)
(Musée de Versailles, Salle 156, n° 3368).

Le Roi, déclinant trop visiblement vers le 15 février, voulut régler par une déclaration l'administration générale du royaume après son décès. Il était alors au Château Vieux : on ne sait pourquoi, attendu qu'il avait toujours résidé au Château Neuf. Il se fit transporter dans cette dernière maison, et y convoqua pour le 20 les principaux officiers de la couronne, avec la Reine, le duc d'Orléans son frère, le

(1) V. principalement A. Chéruel, *Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, T. I, ch. I.

prince de Condé (l'ancien héritier présomptif du trône sous Henri IV, en 1599), le cardinal Mazarin et le Chancelier.

Sa déclaration fut lue par de La Vrillière, Secrétaire d'Etat : elle conférait la régence à la reine mère Anne d'Autriche, et la charge de Lieutenant général du royaume au duc d'Orléans, sous l'autorité de la régente et d'un conseil (1). Les conditions annexes de la déclaration étaient très dures pour Anne d'Autriche qui signa le papier comme le firent les membres présents. Puis, la députation du Parlement, mandée par le Roi, fut introduite dans sa chambre, et Louis XIII lui renouvela ses ordres touchant l'enregistrement de son testament politique (2). Ce qui eut lieu le lendemain 21, jour du baptême du dauphin, Louis Dieudonné, roi de France vingt-quatre jours plus tard.

Nous avons rapporté autrefois (3) les cérémonies de ce baptême et ses particularités : nous n'y reviendrons pas.

La santé du Roi déclinait à vue d'œil, à tel point que, le lendemain 22, une syncope, que l'on crut fatale, fit accourir la reine Anne, du Château Vieux où elle était restée à veiller sur ses deux enfants, après le transport du Roi dans l'autre maison. Le spectacle qu'offrit à ce moment la Cour fut honteux. La comparaison entre ce qui se passa alors et ce dont nous sommes témoins trop fréquemment à notre époque, lors des changements de ministère, ne permet pas d'établir de différence sensible entre la « manière » des uns et des autres : c'est toujours la même « ruée à la curée des honneurs », bassement étalée par les plus incapables et les moins qualifiés pour prendre en mains la direction des affaires. L'humanité s'affiche toujours la même dans les mêmes occasions.

Ce fut sans doute, pour les gens de service, un singulier spectacle à contempler que la mise en état de siège du Château Vieux, avec les troupes sous les armes pour garder le Dauphin, tandis que la Reine se rendait auprès de son époux moribond.

Le syncope du Roi passa, et, de suite, les visages inquiets des courtisans se revêtirent d'un autre masque : le coup était manqué, mais l'alerte se renouvellerait bientôt, et, cette fois peut-être réussirait-on mieux ?

Le 25, le Roi parut se remettre, comme en témoigne une lettre de Claude de Bouthillier, ministre des affaires étrangères et surintendant des finances, au maréchal de Brézé, gouverneur de l'Anjou, datée de Saint-Germain le 25 avril 1643 dans laquelle il écrit : *Dieu nous fait la grâce de le voir en meilleur estat, en sorte qu'il y a maintenant beaucoup de sujet d'espérer sa première santé... Sa Majesté s'est faict cognoistre admirable pour les affaires de son Estat et pour celles surtout de sa conscience* (4).

Le mieux n'étant que passager, l'on ne se faisait plus d'illusion sur l'issue fatale à brève échéance.

---

(1) V. A. Chéruel, *Ouv. cité*, T. I, chap. II.

(2) Arch. Nat., K. 114, n° 69².

(3) V. T. I, p. 123. — V. à la fin du T. II le fac-simile de l'acte du baptême et sa transcription.

(4) Lettre autographe signée, cachets et soie, 1 p. 1/2, ms. Bibliothèque municipale de Saint-Germain.

Le quatorziesme Jour de May mil six cent
quarante trois feste de l'Ascension de Nostre — Mort du
Seigneur a deux heures apres midy au grand regret — Roy
perte et trop tost pour le bien de toute la france

May 1643

apres une longue et langoureuse maladie mourut
dans le chasteau neuf de St Germain en Laye
tres puissant tres victorieux et tres chrestien
Prince Louis De Bourbon treiziesme du nom
surnommé le Juste filz aisné de l'Eglise [illegible]
ayant receu pendant lad. maladie les Sts Sacrements
de Penitence Eucharistie et Extreme Onction avec
une tres grande et exemplaire devotion aagé de
quarante deux ans sept mois dix sept Jours
ayant regné heureusement trente trois ans entiers
ce tres Juste Roy de France et de Navarre laissant
pour successeur en sa place tres Illustre Prince
Louis De Bourbon quatorziesme du nom surno-
mé Dieudonné son filz aisné, Daulphin de France
aagé de quatre ans huict mois neuf Jours
seulement qui fut tout aussi tost conduit en la
chapelle du dit chasteau ou il fut recogneu honoré
et proclamé pour Roy par la Reyne Regente
sa Mere premierement puis en suitte par Mr
le Duc d'Anjou son frere unique, d'Orleans
son Oncle Mr le Prince et chevallier par
tous les autres princes prelatz Seigneurs et Officiers
estants pour lors en cour en fort grand nombre
avec toutes les protestations de service et obeissance
deues a sa Ma.té

Fig. 90. — Fac-simile de l'acte de décès de Louis XIII, et d'avénement de Louis XIV, le 14 mai 1643.
La transcription de cette acte a été donnée dans le T. I, p. 125.
(Photographié sur les registres paroissiaux de Saint-Germain-en-Laye).

Le 14 mai, à deux heures de l'après midi, le Roi s'éteignait à l'âge de quarante-deux ans, sept mois, dix-sept jours, ayant régné trente-trois ans entiers tout juste (1), comme le porte l'acte de décès transcrit sur nos registres paroissiaux (v. fac-simile ci-contre, FIG. 90).

Le même acte contient, immédiatement à la suite de ce texte, la mention d'avénement de Louis XIV «... *laissant pour successeur en sa place très Illustre prince* LOUIS DE BOURBON, *quatorzième du nom, surnommé* DIEUDONNÉ, *son fils aisné Daulphin, aagé de quatre ans, huict mois, neuf jours seulement qui fust tout aussitôst conduit en la chapelle du vieil chasteau où Il fut recognu, honoré et proclamé pour Roy par la Royne Régente sa mère premièrement puis ensuitte par Messieurs les* DUCS D'ANJOU, *son frère unicque* D'ORLÉANS, *son oncle ; M. le prince* (LOUIS II DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ) ; *et généralement par tous les autres princes prélats, etc.* »

* * *

§ V. — Horoscope de Louis XIV.

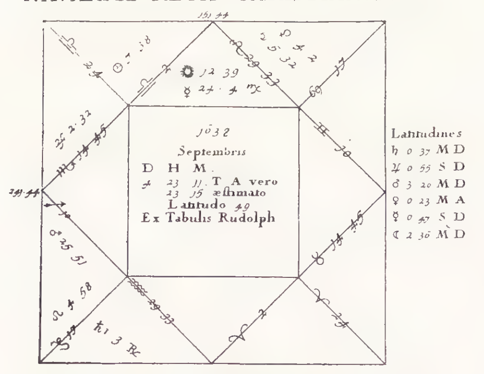


FIG. 91. — Tableau astronomique de la naissance de Louis XIV.

On connaît ces sortes de prophéties, la plupart du temps faites après coup, et dont la base échappe à tout contrôle. L'attrait du merveilleux et de la connaissance de l'avenir ou de l'inconnu a toujours été violent parmi les simples. Aucun peuple n'a échappé à cette maladie mentale, et c'est une chose assez curieuse qu'au XVIIe siècle des hommes comme Richelieu et Mazarin paraissent en avoir été atteints.

Nombreux sont les horoscopes tirés à la naissance des princes. C'était une satisfaction platonique que père et mère se donnaient d'apprendre ce que serait leur enfant. Y croyaient-ils réellement à ces histoires invraisembables, et souvent « bêtes » dans lesquelles l'astrologue prenait soin le plus souvent de juxtaposer une réticence habile, et à double entente, comme faisaient les oracles de la vieille Grèce, à côté de l'affirmation péremptoire?

(1) Pour les récits de la mort du Roi et des intrigues de la Cour nous engageons vivement les lecteurs à recourir aux ouvrages suivants :

Mme DE MOTTEVILLE, *Mémoires*, chap. IV à la fin. C'est là surtout qu'ont puisé nos devanciers. Le récit est très poignant dans sa simplicité. (Ed. Charpentier, T. I, p. 93-99). — Mlle de Montpensier consacre à peine quelques lignes à ce grand évènement. (*Mémoires*, Ed. Charpentier, T. I, p. 73-74. — CIMBER et DANJOU, *Rech. curieuses*, 2e s^ie, T. 5, p. 423. Mémoires de Dubois l'un des valets de chambre de Sa Majesté. — A. BAZIN, *Histoire de France sous Louis XIII*, T. IV, p. 463 ; A. CHÉRUEL, *Ouvr. cité précéd.*, T. I, p. 44-49).

Louis XIII (1) et Gaston d'Orléans (2) ont été ainsi « horoscopés » : Louis XIV ne pouvait manquer de l'être : il le fut même plusieurs fois. On en connaît un grand nombre (3). Nous ne nous occuperons que du manuscrit latin en dépôt à la Bibliothèque municipale de Saint-Germain-en-Laye (4).

Nous avons déjà donné dans le Tome I (p. 118, FIG. 53, et notes p. *25*) le tableau astronomique et la première page de ce manuscrit avec sa traduction.



Fig. 92. — Médaille commémorative de la naissance de Louis XIV (5).

Ce magistral mais singulier travail est divisé en deux parties : dans la première, on y traite des différents sujets d'ordre général psychologique ; dans la seconde, c'est la vie étudiée chronologiquement, mais avec de nombreux « trous » dans le cours des années.

Une première erreur qui porterait à croire à la bonne foi de l'auteur est que celui-ci fait vivre Louis XIV près de quatre-vingts ans; or le Roi n'a vécu que 77 ans moins 4 jours (6).

---

(1) Bibl. Nat., *Ms. fr. nouv. acquis*, 4385, f° 5. — Héroard, *Journal*, 8 avril 1607, parle de Piétro Alsense commandant de Malte qui fit celui de Louis XIII, ce jour-là. — V. encore Bibl. Nat., *Impr.*, *Hist. de Fr.*, L. b. 36, n° 79 et 2121.

(2) Horoscope, [une vrai ineptie] par Cosme Ruggieri en 1608. Ms. autog. Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, n° 89, f° 280.

(3) V. Bibl. Nat., *Impr.*, *Hist. de Fr.*, L. b. 37, n° 234 et suivants ; *Ms. fr.* 19949, p. 253 ; *idem.*, *nouv. acq.*, 1844, entier ; *Ms. fr.*, *anc.*, 5851 entier. — Bibl. de l'Arsenal, *Ms.*, n° 4783.

(4) Attribué à Morin, dernier astrologue consulté par Richelieu et Mazarin, dit-on ; ms. (292 × 195. de 88 pp. avec la table et 14 pages blanches. — Copie d'un original que nous ne connaissons pas). L'attribution à J.-B. Morin nous paraît erronée attendu que page 38 de notre copie, on lit une allusion à la comète de 1672. J.-B. Morin, né à Villefranche (Rhône) en 1583, est décédé en 1656. Ce travail aurait donc été retouché avant la copie que nous possédons. — V. Hoefer, *Biographie universelle*, article *Astrologie*.

(5) *Hist. du règne de Louis le Grand par les médailles*, par le P. Ménestrier (1 vol. pet. in-f°).

(6) Un *erratum* a été oublié dans notre T. I, p. 119. Il est écrit à cette place : 77 ans ET 4 jours ; c'est « MOINS » qu'il faut lire.

Il faut reconnaître que la lecture de ces pages d'un latin peu châtié nous procure tantôt une douce hilarité, tantôt, et cela plus souvent, un ennui insupportable. Nous n'en extraierons donc que le suc le moins amer.

Or donc, il appert, d'après les positions respectives du soleil, de la terre et des planètes, que :

« Le Roi sera d'une complexion colérique et sanguine, comme l'écrit Ptolémée, ch. XI, I, 3 ».

Ceci est pour donner un semblant d'érudition à la base des pronostics :

« Qu'il aura le corps beau, un bel aspect, des yeux gais, une certaine majesté : une complexion excellente, telle qu'il pourra supporter le travail, mais s'il veut conserver ces privilèges de nature il ne faudra pas qu'il mange des aliments qui, par essence, sont très échauffants et qu'il use de ceux qui sont tempérés, lesquels lui profiteront beaucoup (1).

« Je ne puis croire, dit l'astrologue, que la Majesté du Roi sera très sévère. »

Ecrit après 1672 on pouvait prophétiser tout ce qui précède sans trop se tromper.

« Le Roi aura mal à l'œil gauche, tellement qu'il verra moins bien de cet-œil là que du droit. »

Puis quelques maladies sont prévues.

Le deuxième paragraphe traite de la longueur de sa vie : 79 ans 1/2, erreur déjà signalée plus haut.

« A l'âge de 13 ans, la position du soleil lui causera une animation et une disposition pour les armes, et ses armées lui obtiendront beaucoup de victoires en ce temps. »

C'est en l'année 1651, année de sa majorité, que ces succès devaient être remportés, et on ne voit guère que la reprise de la Fronde en province, l'exil de Mazarin à Cologne et l'alliance des Princes contre la Cour. Comme succès, c'est plutôt maigre !

« A treize ans et dix mois, le Roi sera malade pour cause de catarrhe » puis il aura « de fréquentes fièvres » par exemple à 15 ans, 4 mois ; 30 ans, 8 mois ; etc...

On ne saurait trop admirer la précision de l'astrologue allant jusqu'à fixer les mois ! Louis XIV tenait de son père ce tempérament bilieux et fiévreux. Depuis trop longtemps Louis XIII était trop travaillé d'humeurs pernicieuses pour que son fils ne s'en ressentit pas à l'âge où il l'engendra.

« A quarante trois ans et quatre mois, nouvelle fièvre causée par une trop grande colère. »

Cela devait arriver en l'an 1682 au mois de janvier.

Le fait marquant en janvier est l'affaire de la Régale. Est-ce à ce sujet que le Roi devait être si fort courroucé ? Dans l'ordre intime c'est l'extrême fin du pouvoir de la Montespan, et la fixation de la cour à Versailles, avec abandon du château de Saint-Germain aux entrepreneurs de J. Hardouin Mansart, autorisé à élever les cinq pavillons d'angle du Château Vieux ? Au même moment prend place un grave avertissement de l'astrologue :

(1) Nous ne traduisons pas rigoureusement, mais analysons très serré, rien de plus.

« Si Sa Majesté est à la guerre, elle courra risque de la vie, soit par feu, fer, instrument dangereux, ou mousquet ; qu'elle prenne garde !... »

Puis, à 58 ans 3 mois ; 66 ans 9 mois ; 69 ans 1/2 et surtout 74 ans : « maladies presque mortelles, défiant la science des médecins », c'est gai, en vérité.

Nous passerons sous silence une foule de considérations sur les qualités de l'âme, les richesses, les honneurs promis au Roi et nous aborderons ce sujet nouveau « le mariage » avec tous les égards dus à la délicatesse du lecteur. Nous résumons le factum :

« Le mariage ne dépend pas des astres mais du tempérament. Louis aura horreur de se mettre en mariage ; cependant il s'y mettra. Il s'y mettra tellement qu'il aura tendance à avoir trois épouses ! Mais il n'en aura qu'une légitime et plusieurs autres non légitimes ; puis il en acceptera plus tard une seconde dans les limites où la loi catholique l'autorise. »

Voilà qui n'est pas banal. Le texte du manuscrit n'est pas clair, il est vrai ; c'est néanmoins ce qu'a voulu dire l'auteur, à moins de contre sens de notre part. Il prévoyait donc : Marie-Thérèse première épouse, puis La Vallière et Montespan, illégitimes, et enfin Madame de Maintenon, seconde légitime dans la limite où la loi catholique n'était pas enfreinte. Moins banal encore ce qui suit :

Son épouse sera : belle, douce, suave, distinguée, affable, honnête, gaie, joyeuse avec beaucoup de majesté, mais elle sera « *stérile de fils* ».

Elle en eut cependant, mais ils moururent tous jeunes, sauf le Grand Dauphin. Veut-on dire « stérile de fils, Roi un jour » ! La fin des prédictions couronne l'œuvre :

L'épouse en question sera « par sa naissance, égale au Roi (1), étrangère et d'une contrée éloignée de son royaume ».

Est-ce une allusion à Marie-Thérèse, espagnole de la maison d'Autriche ?

Elle recevra « une immense dot », mais le Roi mettra de côté cette femme, car « il ne sera pas fidèle dans le mariage et aimera les femmes des autres ». Quelle perspicacité ! Et tout cela était écrit dans le cours des astres. En quelle langue on ne nous le dit pas.

Enfin le Roi sera « le plus heureux des hommes sauf sous le rapport de son épouse et de ses fils ». Cela est inexact.

« S'il vient à une seconde union, sa femme sera de la nature de Jupiter, et il pourra en espérer des fils. »

Encore une erreur, puisqu'il ne peut être question du mariage avec Madame de Maintenon.

Par union entend-on celle du Roi et de la Montespan ? Cette fois il y eut des fils ; mais il ne peut plus être question de mariage régulier. Les fils de Madame de Montespan furent : le duc de Maine, le comte de Vexin, et le comte de Toulouse. On sait l'amour paternel de Louis XIV pour le duc de Maine. Mais alors que devient dans toute cette blufferie le second mariage (Maintenon) selon la loi catholique ?

(1) *Aequalis in natalibus*, dit le manuscrit. Cela peut s'entendre de diverses façons : comme enfants tous deux d'un souverain régnant ; comme degré de parenté : ils étaient cousins germains ; comme âge : ils étaient tous deux de l'année 1638.

Reconnaissons que cette rédaction exhale un parfum de mise au point après coup, par flagornerie, pour justifier tous les écarts du Monarque par une sorte de fatalité inéluctable dont le soleil était responsable. On n'est pas plus plat courtisan que le fut l'astrologue anonyme.

Notre curiosité doit être satisfaite maintenant et il nous semble superflu de suivre l'auteur dans les méandres de sa fantaisie divinatoire touchant les « amis du Roi »,

Anno sexagesimo quarto usque ad
Annum septuagesimum erunt omnes
Anni boni et felices et pleni bonis directionibus,
quae eum in Majestate, et gaudio et
sanitate confirmant.
Anno septuagesimo ejus aetatis currente,
Luna accedens ad quadratum Saturni,
rediget eum iterum inertem et tardum in suis
negotiis, et excitabit ipsum ad tristes atque
malincolicas cogitationes, et ob eas periculum
febrium flemmaticarum inibit, corporis et
Animi languore impeditus, et infortunium
habebit cum uxore.
Anno septuagesimo primo labente
Directiones multae hoc Anno adveniunt, quae
decernunt suam Majestatem, laetam —
alacrem jucundam sanitate fruentem fore
et etiam populis prodesse magna sua utilitate
et quiete.
Anno septuagesimo secundo Directio
Ascendentis ad trigonum solis omnem

felicitatem promovet, facit enim Augus
tissimam Majestatem illo tempore summa
corporis et Animi tranquillitate frui; et erunt
semper omnes Actiones felicitatis sperandae
ab Anno septuagesimo secundo usque ad
septuagesimum tertium, omnia contingent
secundum suae Majestatis votum, tum circa
sanitatem, cum etiam circa Animi affectiones,
erunt tamen commixtae aliquo incommodo
tum Animi tum corporis pro ut senectus efficit
Anno autem octagesimo labente, ut diximus
erit forsitan ultimus terminus gloriosae vitae
Majestatis Augustissimae quoniam sol accedet ad
Antiscium Saturni, et Luna ad sextilem illius in
signis longuarum Ascentionum, et Ascendens ad
terminos Saturni, istae enim omnes Directiones
afferent [illegible] stante gravitate senectutis dubium,
quod Majestas sua evolet ad Coelestia relictis
terrestribus et caducibus glorijs.

Fig. 93 et 94.

Deux derniers feuillets du manuscrit de l'Horoscope.

ses ennemis *les Turcs* ? (l'astrologue en personne les a découverts dans la lune), son amour des voyages, son dégoût pour le lieu où il aura pris naissance (c'est ainsi que le bonhomme justifie l'abandon de Saint-Germain et la construction de Versailles).

Il y a une seconde partie tout aussi intéressante que la précédente. Dispensons-nous de l'analyser ici et signalons-en seulement deux points : 1° l'année prédite pour le mariage du Roi, 1660 ; 2° l'année probable de sa mort, 1718.

La première est vraie, et cela n'est pas étonnant après ce que nous avons déjà découvert de « truqué » dans l'œuvre précédente ; la deuxième est fausse parce qu'elle était trop lointaine sans doute de l'auteur de la prédiction. Aussi peut-on sourire du calme satisfait de ce dernier, écrivant gravement que l'année 80e *sera le dernier terme de la vie très glorieuse de son Augustissime Majesté* PARCE QUE LE SOLEIL ARRIVERA AUX CONFINS DE.. etc... ». Le seul malheur est que le soleil en fut pour ses frais *d'arrivée* dans le voisinage de Saturne et de ses compagnons lointains, le Roi étant mort trois ans auparavant sans attendre la coïncidence glorieuse.

* * *

Au demeurant, toutes ces plaisanteries funambulesques ne riment à rien. Ce manuscrit, s'il est la copie d'un original ancien, contemporain ou à peu près de la naissance du Dauphin, a du subir de profonds remaniements, pour une cause aisée à deviner. Il fallait montrer au Roi et, peut-être, à Madame de Maintenon que leur destinée commune était inscrite dans le livre de la Nature.

D'ordinaire les astrologues préfèrent le langage obscur et sybillin, à double entente. Cela les engage moins à fond et sauvegarde leur « voyance » très peccable. Ruggieri, par exemple, donne, dans son horoscope de Gaston d'Orléans, le modèle du genre. Cela peut se résumer en quelques mots : « le sujet aura beaucoup de bonheur à moins qu'il n'ait une plus grande somme de malheur et vice versa ». C'est plus franc et plus honnête.

* * *

§ *VI.* — **Règne de Louis XIV.**

Depuis l'avènement (1643) jusqu'au mariage du Roi (1660)

Voilà notre petit homme, roi de France le 14 mai 1643. Il est alors âgé de 4 ans 8 mois 9 jours. Dès la première occasion de paraître en public, il révélera ce que peut l'*hérédité* dans le maintien et l'attitude du personnage qu'il aura à jouer, lors de sa réception par le Parlement quatre jours plus tard, le 18 mai 1643.

Aprés la cérémonie de sa reconnaissance comme héritier légitime du trône — dans la chapelle du Château Vieux on s'en souvient (1) — on rédigea la lettre usuelle « De par le Roy » à envoyer à MM. les Prévosts des marchands et Echevins de la ville de Paris. En voici la teneur : Très chers et bien amés la perte que nous venons de faire de nostre très cher et très honoré Seigneur et père, nous touche d'un regret si extrême qu'il nous serait impossible d'avoir à présent d'autres pensées que celles que la piété et l'amour nous demandent pour le salut de son âme, si le devoir auquel nous oblige l'intérêt que nous avons par droit de succession de maintenir la grandeur de la couronne et de conserver nos sujets dans une bonne union, en nous forçant de surmonter ces justes sentiments, et parce que le meilleur moyen dont nous puissions nous servir pour nous en

(1) V. notre T. I. p. 125.

acquitter dignement est l'établissement d'un bon ordre en toute chose. Nous vous ordonnons et exhortons après avoir fait à Dieu les prières que vous devez pour le salut de notre dit Seigneur, vous ayez, nonobstant cette mutation, à continuer les fonctions de vos charges en l'administration de la police ainsi que l'intégrité de vos consciences et votre devoir vous y obligent. Cependant nous vous assurons que vous nous trouverez tel envers vous, et en général et en particulier, qu'un bon roi doit être envers ses bons et fidèles sujets et serviteurs

Donné à Saint-Germain-en-Laye, le 14 mai 1643.

Cette lettre fut portée à Paris avec un billet annonçant l'arrivée du Roi au Roule pour le lendemain vers trois heures après-midi.



Fig. 95. — Louis XIV en 1643.
(Bibl. Nat., *Ms. fr.* 4873) (1)

En quittant la chapelle, la Reine, le Dauphin-Roi, accompagnés des principaux personnages de la Cour regagnèrent leurs appartements du Château Vieux. La fin de la journée se passa au milieu d'une gêne générale causée par ces jalousies, nées sur les marches du trône, entre princes *ayant le pas les uns sur les autres*, et toujours prêts à se faire affront à la moindre apparence d'une faveur plus marquée. Tout n'était que clan contre clan : Les Vendôme contre les Condé, les Orléans contre tous les autres, et la Reine régente obligée de louvoyer avec son premier ministre pour déjouer les mille pièges tendus autour d'eux.

Le vendredi 15, la Régente, le Roi son fils, le jeune duc d'Anjou, (Philippe, frère du Roi), le duc d'Orléans, Gaston oncle du Roi, et le prince Louis [II] de Condé, partirent de Saint-Germain (2) vers midi pour venir à Paris où ils furent reçus au Roule, en dehors de la ville, par les autorités et tout un déploiement des gens d'armes.

Les registres paroissiaux de Saint-Germain ont encore enregistré ici cette particularité, avec autant de zèle que nous leur avons vu faire, en 1610, de l'assassinat d'Henri IV. En voici la copie :

(1) Portrait gravé en 1643 et illustrant la première page du programme d'une tragédie intitulée : *La Piété Polonaise*, jouée cette année-là à la distribution des prix du collège de Clermont à Paris, le 5 août 1643. — En 1644, à la distribution suivante, en tête d'un programme semblable, un autre portrait du même enfant était gravé par A. Bosse (v. fig. 97).

(2) V. Cimber et Danjou, *Arch. cur.*, 2e série, T. VI, p. 336, extr. du *Mercure François* : « Vingt heures après que ce grand Monarque (Louis XIII) fut mort ».

« Le Quinzième jour de May mil six cents quarante trois le Roy partit de son Chasteau vieil de Saint-Germain-en-Laye dans lequel il avait fait son continuel séjour depuis sa naissance assisté de la Reine Régente sa mère et de la pluspart de tous les susdits Princes, Seigneurs et Officiers, conduit à bel ordre par ses gendarmes, chevaulégers, mousquetaires à cheval, les deux régiments de la Garde tant français que suisses pour aller faire son entrée en la ville de Paris capitale de son Royaume et de se faire recognoistre par Icelle et en Icelle par tous les Estats de France pour légitime Roy et Souverain. Au devant de sa Majesté sortirent de ladite ville pour la recevoir tous les chefs principaux, échevins et officiers de la ville avec une multitude innombrable de peuple qui le reçeurent avec grands crys et acclamations de joye et liesse luy rendants les hommages et submissions par eux deues et présentant les clefs de la ville avec les cérémonies accoutumées. »

Pendant que cette réception se donnait à Paris « le corps du feu Roi demeura seul à Saint-Germain, sans autre presse que celle du peuple qui courut le voir plutôt par curiosité que par tendresse ».

Le duc de Vendôme et le marquis de Souvré restèrent en garde de service et « de tant de gens de qualité qui lui avoient fait la cour la veille, personne ne demeura » (1). Etait-ce bien humain cela, et les hommes ont-ils jamais changé? L'intérêt prime tout dans les hautes sphères administratives. A Saint-Germain, il n'y avait plus rien à espérer.

La réception de Louis XIV au Parlement eut lieu le lundi 18 septembre au milieu d'un faste presque inusité (2). Le jeune Roi de cinq ans, à peine, s'adressa à l'assemblée une fois que chacun fut placé, et dit « *avec une grâce peu commune à ceux de son aage* : Messieurs je suis venu vous voir pour vous témoigner mes affections ; mon chancelier vous dira le reste ». Il n'est pas bien certain qu'on lui ait appris à l'avance cette phrase-là, ou du moins qu'il ne lui ait donné ce tour personnel, car Louis XIII recevant, plus jeune encore, certains ambassadeurs, leur fit, de lui-même, une réponse aussi bien tournée.

Nous laisserons la politique faire son œuvre habituelle suivant le cours des coteries en possession de la puissance souveraine. Le même désarroi qui avait signalé les premières années de la régence de Marie de Médicis, reprit de plus belle avec celle d'Anne d'Autriche. Comme toujours la bande des faméliques s'était abattue sur la proie, et c'était à qui enlèverait le meilleur morceau. Que faisait la France pendant ces années d'épreuves? Elle faisait comme toujours elle fit depuis. Elle travaillait, peinait, souhaitait le calme dans la paix sociale, elle était le nombre, mais non la main dirigeante. Les mêmes maux se sont toujours renouvelés. Les politiciens oublient le pays jusqu'au jour où celui-ci, excédé, jette ceux-là par dessus bord; c'est la loi fatale de l'évolution.

Le lendemain de la séance du Parlement, c'est-à-dire le 19 mai, on transporta enfin de Saint-Germain à Saint-Denis le corps du Roi (3), et ce n'est que le 22 qu'eut lieu le service officiel des funérailles (4).

---

(1) Mme de Motteville, *Mémoires*, v. à l'année et à la date.

(2) Ext. des registres de l'Hôtel-de-Ville de Paris dans Cimber et Danjou, 2e série, T. VI, p. 336.

(3) La bataille de Rocroy se livrait le même jour.

(4) V. dans A. Chéruel, *Ouv. cité*, cette relation fort belle, T. I, p. 47.

La suite de l'histoire des années qui vont venir a pour théâtre d'autres lieux que Saint-Germain. La reine Anne a passé en ce lieu de trop tristes moments pour y être attirée de nouveau (1). Elle préférera demeurer au Louvre, ou à Fontainebleau et plutôt là qu'ailleurs, car à Paris est-on jamais sûr de ce qui peut arriver à deux heures près.

La Reine et le Roi revinrent passagèrement à Saint-Germain en août; le 23, on y signait une ordonnance pour mettre fin à des émeutes dirigées contre les jésuites rendus responsables de la cherté des vivres. On les accusait d'accaparement des blés, etc. C'était le commencement de l'agitation populaire qui allait être entretenue par les malcontents et tous les arrivistes déçus de leurs espoirs d'avoir part au gâteau administratif. Beau spectacle, toujours le même depuis la Rome antique. La main de fer de Richelieu n'était plus là pour obliger au respect de la loi et le cauteleux Mazarin préférait une autre méthode : celle de rester spectateur d'une lutte où tous ses adversaires se mangeraient entre eux.



Fig. 96. — Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII, épouse de Charles Ier, roi d'Angleterre (portrait peint par Peter Lely). (Musée de Versailles, n° 2, salle 159).

De l'autre côté de la Manche, de plus grands évènements se passaient qui obligèrent la reine

(1) Mme de Motteville, *Mémoires*, T. I, p. 176, rappelle qu'elle a suivie cette vie de la Reine plusieurs années; et après avoir tracé un tableau des mœurs austères d'Anne d'Autriche, dit qu'elle avait aimé le bal autrefois mais que « la longue demeure de Saint-Germain l'avait accoutumée à se passer de toutes ces choses ».

Henriette (de France, sœur de Louis XIII) à quitter son mari Charles Ier, roi d'Angleterre, et à venir chercher un asile momentané sur la terre qui l'avait vu naître.

Sa santé était très ébranlée, et elle pensait que le calme, joint à une cure aux eaux de Bourbon, très réputées au XVIIe siècle, lui rendrait quelque peu de forces : elle venait, à Exeter, de donner le jour à sa dernière fille, Henriette-Anne, celle qui épousera en 1661, Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV (1).



Fig. 97. — Louis XIV à six ans, en 1644, gravée par Michel Lasne, en 1644.
Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 4873, en tête d'un programme de distribution de prix (v. fig. 95 et note).

Le 25 juillet 1644, elle abordait à Brest et venait de suite à Paris habiter le Louvre pendant quatre ou cinq mois. La Régente lui abanbonna, comme résidence d'été, le Château Neuf de Saint-Germain. Mais elle y vint peu, et préféra habiter Paris où elle connut des moments d'atroce misère malgré les 10.000 écus de pension mensuelle qu'on lui avait assignés : ce qui ne signifie pas qu'elle les touchait régulièrement, bien au contraire. La preuve en est que, en 1649, elle et sa fillette étaient au Louvre, bloquées par la Fronde et manquant de tout; faute même de feu en janvier, l'enfant restait couchée pour éviter la froidure. Le cardinal de Retz, entendant parler de cet état pitoyable, leur rendit visite et obtint immédiatement du Parlement un secours de quarante mille livres pour les tirer d'embarras (2).

L'abandon du Château Neuf, fait à la malheureuse exilée volontaire, marque une date dans l'histoire de ce château. Il était condamné désormais à servir de maison de refuge à l'un où à l'autre des princes infortunés de la famille des Stuarts.

La gloire mondiale du petit Palais avait été bien éphémère comme l'on voit, malgré le cadre splendide qu'il offrait alors aux ébats des « gens de qualité ». On l'avait démeublé alors à tel point, après la mort de Louis XIII, que, la Fronde

(1) V. ce récit dans les *Mémoires* de Mme de Motteville, ch. IX et X. — Sur la reine Henriette-Marie, voir l'ouvrage de M. le Comte de Baillon : *Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre* (Didier, Paris, 1877, in-8o). On trouvera plus loin le portrait d'Henriette-Anne peint par Mathieu (v. fig. 140).

(2) *Mémoires* du Card. de Retz, ch. IX, et *Mémoires* de Mme de Motteville, ch. XXXI.

survenant quelques années plus tard, et obligeant la Cour à venir s'y réfugier, elle ne trouva qu'une demeure vide, sale, délabrée, à peine logeable, sans mobilier. A tel point encore que le personnel de la maison de la Reine et du Roi fut congédié et réduit à chercher un gîte chez l'habitant, en ville !

C'est en cette même année 1644, que nous devons remémorer un petit fait d'histoire locale, plus important que le fatras de la politique générale. Il s'agit de la fondation renouvelée de la *Maison des Loges* par la reine Anne. Une médaille commémorative peu connue, mérite d'être remise en lumière. Nous copions les textes qui accompagnent cette médaille dans l'ouvrage (1) qui nous en donne le dessin :



Fig. 98. — Médaille commémorative de la fondation des Loges, en 1644.

« *La Reine pleine de reconnaissance* envers le ciel qui luy avoit donné un Fils demandé par tant de vœux, fonda dans la forest de Saint-Germain-en-Laye une Eglise et un couvent pour les Religieux Augustins déchaussés, sous le titre de Notre-Dame de Grâces. M. le duc de Saint-Simon, en mit la première pierre au nom de sa Majesté au mois du juillet 1644. »... « *L'église des Loges* dans la forest de Saint-Germain est ici représentée avec une fleur de lys sur la porte pour marquer sa fondation Royale, le feu Roy y tient la balance et le jeune Roy, son fils, des couronnes enfilées dans une épée, et le globe au-dessus de la pointe avec ces mots : LE PÈRE A TENU LA BALANCE ET LE FILS REPRENDRA SES DROITS. Au revers, la Sainte Vierge couronne le jeune Roy et la légende dit que SOUS LA PROTECTION DE LA REINE DU CIEL, IL SERA MAISTRE DU MONDE. »

(1) Une autre médaille, complément de celle-ci, commémore les *Vœux de la Reine* en la même année. (V. P. Ménestrier, *Ouv. cité*, p. 5). — A. Bosse a gravé également une superbe planche intitulée : Les Vœux du Roi et de la Reine a la Vierge (Bibl. Nat., *Est.*, Ed. 30 b., 4e vol., n° 1225). Elle fait pendant à la gravure du même artiste que nous avons publiée, fig. 82. L'église paroissiale de Saint-Germain, conserve dans la sacristie, deux toiles, très sombres de ton, représentant l'une le roi Louis XIII, l'autre la reine Anne d'Autriche ; ces toiles paraissent être les originaux ayant inspiré la gravure d'Ab. Bosse, ou peut-être sont-ils les deux copies séparées des deux principaux personnages d'un tableau que la gravure d'Ab. Bosse a popularisé.

Nous passerons sur les événements qui occupent la scène politique entre 1644 et 1648. Il nous faudrait « copier » page à page, les mémoires du temps qui relatent les mêmes faits au jour le jour. Saint-Germain y fait son apparition à maintes reprises, et, le mieux pour tous est de renvoyer le lecteur curieux à ces ouvrages retraçant la seule histoire vécue réellement intéressante.

La reine d'Angleterre, Henriette Marie, était au Château Neuf au moment où éclatait la Fronde à Paris (1); et, nous dit Mademoiselle de Montpensier, elle dut *déloger* pour céder sa place à la Reine et à sa suite accourant le 13 septembre 1648, à Rueil d'abord, et de là à Saint-Germain.

Voilà qui montre à merveille quel don précaire on avait fait à la pauvre femme en lui assignant « le Château Neuf comme résidence d'été ». On a besoin de sa demeure, et on la fait « *déloger* » sans plus d'égards. Elle rentra à Paris dans la détresse, nous l'avons vu.

Un mois plus tard, le 13 octobre, naissait au Château Vieux la troisième fille de Gaston d'Orléans et de Marguerite de Vaudémont sa seconde femme (2).

Parlerons-nous de la Fronde à Saint-Germain? Il faut s'entendre d'abord sur les faits. Il peut y avoir lieu à traiter ce sujet sous deux faces : Saint-Germain pendant la Fronde, c'est l'histoire de la ville et de ses habitants ; ce récit sort de notre cadre limité à l'historique des Châteaux. Par contre « la Fronde à Saint-Germain » relève de l'histoire générale du temps, et les péripéties de cette ridicule affaire ayant été contées heure par heure, pour ainsi dire, par les trois mémorialistes célèbres de ces années difficiles, on ne peut pas davantage songer à l'aborder de nouveau ici dans toute son ampleur (3). Ce n'est donc qu'obliquement que nous aurons l'occasion de faire revivre ici quelques-uns des personnages qui ont joué un rôle très actif.

Tout d'abord, en 1648, Louis XIV a dix ans. Nous avons la bonne fortune de pouvoir reproduire le portrait du Roi cette année-là même. C'est un heureux complément à ajouter aux deux précédents (fig. 95 et 97).

On sait que l'arrestation de Broussel, à Paris le 26 août 1648, fut le tison ardent qui mit le feu aux poudres et causa l'explosion populaire. Les affaires allant de mal en pis, la Cour, ou mieux la Régente, jugea prudent de mettre le jeune Roi à l'abri d'un coup de main. Prétextant la saleté du Palais Royal pour faire un petit voyage à Rueil, elle s'arrangea pour que, le matin du 13 septembre à 6 heures, l'enfant sortît de Paris. Elle-même vers une heure, sans hâte aucune, alla à Chaillot, où elle

---

(1) Ses deux fils, le prince de Galles (futur Charles II) et le duc d'York (futur Jacques II), avaient été laissés par elle sur le sol de leur patrie : les deux princes avaient pu fuir néanmoins et étaient venus en Hollande se garder de toute surprise.

(2) On sait que la grande Mademoiselle [de Montpensier], l'auteur des *Mémoires*, était fille unique de Gaston d'Orléans et de Marie de Bourbon, sa première femme, fille de Henri de Bourbon et de Henriette-Catherine duchesse de Joyeuse. L'enfant née le 13 octobre, *Françoise-Marie*, épousa en 1663 Charles Emmanuel II duc de Savoie. L'une de ses sœurs aînées, Elisabeth, épousa le 15 mai 1667, dans la chapelle du Château, Joseph Louys de Lorraine duc de Guise, petit fils de Henriette-Catherine susnommée.

(3) V. surtout l'ouvrage célèbre de A. Chéruel, *Hist. de France pendant la minorité de Louis XIV*, qui a ramassé en un faisceau tous les éléments de la question.

s'arrêta, et fila ensuite sans s'attarder vers Rueil où elle retrouva le Roi arrivé à bon port quelques heures plus tôt. Son autre enfant, Philippe, dit Monsieur, frère du Roi, était resté à Paris, retenu par la petite vérole, maladie d'une fréquence inouie à cette époque. Les Parisiens, qui savaient le petit malade en traitement au Palais Royal, ne murmurèrent pas contre le départ de la Régente : l'enfant restant leur était un gage suffisant des bonnes intentions de la Cour.

Mais la Régente avait son idée, toute autre, car de Rueil elle envoya un beau matin son premier écuyer, Beringhen, enlever sans esclandre le petit abandonné.

Beringhen se rendit donc au Palais Royal comme il le faisait quelquefois pour le service de la Reine mère, prit l'enfant, le cacha dans le coffre du carrosse et, sans tambours ni trompettes, passa la Seine en bateau, à Suresnes, et trouva sur l'autre rive un second carrosse de la Cour qui l'attendait pour l'emmener, lui et son précieux fardeau au château de Buzenval (1) où la Reine se rendit le lendemain pour ramener le malade à Rueil : c'était le 22 septembre 1648. De Rueil, la Cour se rendit deux jours plus tard, le 24, à Saint-Germain, sous le fallacieux prétexte que là on se trouvait séparé de Paris par trois bras de rivière ?

On ignorait donc à la Cour qu'en venant de Paris par Grenelle, Meudon et Marly, on n'avait aucune rivière à traverser, et l'on avait poussé la prudence jusqu'à faire garder le pont de Neuilly (en bois à ce moment et traversant trois bras de rivière au lieu de deux actuellement) de peur d'une « inondation du peuple de Paris ».

En effet, les Parisiens ne savaient que penser de cette fuite en trois actes, et, pour tirer toutes choses au clair, le Prévost des marchands fit demander d'être reçu à Saint-Germain avec sa députation. La Reine accorda l'entrevue pour le jeudi 29 octobre, à trois heures.

La Cour se transporte du Château Neuf au Château Vieux. — La Société Parisienne se rendit à Saint-Germain au jour fixé, vers deux heures et descendit à la Capitainerie où on leur fit un bon feu. Puis M. de Sainctot, maître des cérémonies, leur vint dire que la Reine était à table et les priait d'attendre (2). A trois heures, elle les mandait, et « *conduitz par le dit sieur de Sainctot par un escalier qui est au hault de la cour à main droite, ils entrèrent au département de M. le Cardinal de Mazarin, lequel en ayant esté adverty sortit de sa chambre en la salle.* »

Essayons d'identifier le logis du Cardinal, car ce n'est qu'avec ces citations anodines que l'on arrive à des déductions plausibles. Le Château Vieux n'avait, en 1648, subi aucune modification de plan intérieur depuis sa construction du temps de François Ier et d'Henri II.

La compagnie arriva par la porte Sud (3) du Grand Commun (v. FIG. 14) et se rendit à la Capitainerie située près de la porte sur la rue de la Paroisse, et, de là,

(1) Mad. de Motteville écrit *Boisenval*. Est-ce le nom primitif ? il se pourrait bien être.

(2) Pour tous ces renseignements, nous nous appuyons sur les *Registres* du bureau de l'Hôtel de Ville de Paris, aux années indiquées.

(3) Située à peu de chose près sur l'emplacement du bureau actuel des tramways de Saint-Germain à l'Etoile en face des nos 14/16 de la Place du Château.



Fig. 99. — Louis XIV à dix ans, en 1648, au moment de la Fronde, par Henri Testelin (le Jeune).

Mme de Motteville (*Mémoires*, ch. XVIII) en trace ce portrait, commentaire vivant de la photographie que nous avons sous les yeux :

« Le Roi, dont la beauté avait des charmes, quoique jeune, était déjà grand. Il était grave, et dans ses yeux on voyait un air sérieux qui marquait sa dignité. *Il était mê ne assez prudent pour ne rien dire, de peur de ne pas bien dire* ».

Cette dernière réflexion peint Louis XIV pendant tout son règne. Louis XIV fut la distinction et la délicatesse mêmes dans ses rapports avec ses sujets. Pas un roi n'eut, au même degré que lui, le sentiment des *nuances* qu'il tenait de son grand-père, Henri IV.

Comparer ce portrait avec le précédent (fig. 97), le regard n'a pas changé : il est énigmatique et profond. La persistance de certains traits est remarquable depuis l'âge de six ans.

s'en vint entrer dans le château par le pont-levis : elle traversa la cour et se dirigea vers l'angle Sud-Est, où se trouvait la vis de la Reine (v. FIG. 1 et 100, l'escalier rond dans l'angle, entre 18' et B).

Par elle, ils accédèrent à l'appartement du Cardinal. Où logeait notre Cardinal? Sans doute, d'après nous, dans les appartements de l'entresol occupés sous Henri II par Dyanne de Poitiers, et alors sans titulaire depuis la mise à l'index de cette personne par Catherine de Médicis en 1559. Nous ne pensons pas, en effet, que la reine Anne d'Autriche ait logé Mazarin au premier étage en face de son appartement, c'est-à-dire dans l'aile Sud qui était et a toujours été l'appartement des Enfants de France. Anne d'Autriche avait ses deux enfants avec elle. Le Roi âgé de dix ans habitait son appartement protocolaire, dit du Roi depuis Henri II (1). Monsieur, c'est-à-dire Philippe d'Orléans, le jeune frère du Roi, alors âgé de 8 ans et malade de la petite vérole, devait, de son côté, occuper son appartement, désigné en face de celui de sa mère. Le Cardinal devait donc loger à l'entresol dans l'ancien logis de la favorite, en attendant que la Montespan en vienne prendre possession pour renouer la tradition. Etait-ce à gauche de la vis sous l'appartement de la Reine, ou à droite sous celui de « Monsieur ». Nous ne pouvons rien fixer, mais nous penchons pour les deux à la fois réunis en un seul, et, en tous cas, pour celui de gauche s'il n'avait que cette partie réduite pour son usage passager.

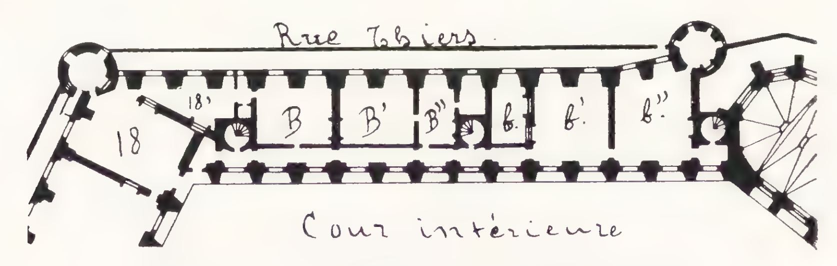


FIG. 100. — L'aile Sud du Château Vieux en 1648.
(18' Petit cabinet en triangle de la Reine ; B,B' à b'' Appartement des Enfants de France ; 18 Salle des Gardes de la Reine).

De là, les personnages « après avoir remercié le Cardinal de son appui auprès de leurs Majestés, et l'avoir supplié de se joindre à eux pour décider la Reine et le Roi à retourner à Paris, ce que le Cardinal accepta en conduisant la compagnie dans le cabinet de la Reine où elle était assise auprès du Roi ».

Il semble difficile d'admettre que l'entrevue eut lieu dans le *petit cabinet* ordinaire de la Reine : l'espace était trop restreint. Nous ne savons si la Reine avait une autre pièce pour cette destination (v. FIG. 100, le triangle 18').

L'accueil fut assez froid et les députés se retirèrent de nouveau à la Capitainerie, où, une heure plus tard, le Maréchal de Villeroy leur apporta la réponse de la

(1) Salles actuelles, 13, 14, 15 et 16 (v. fig. 101, p. 189).

Reine : « *Oui, ce sera pour samedi* ». Mazarin avait été consentant au retour à Paris (1). La députation enchantée remonta en carrosse à cinq heures et se trouvait rendue, à Paris, vers huit heures. Ce sont toujours les trois heures de route.

Le samedi 31 octobre, suivant la promesse faite, la Cour revenait à Paris au milieu des acclamations. Novembre se passa au sein des tiraillements obligés, causés par la suspicion réciproque de tous ces gens poussés par des intérêts opposés. Décembre n'arrangea pas les choses, au contraire, et, pour la nuit du 5 au 6 janvier 1649, une nouvelle fuite fut décidée, dont le secret ne transpira pas. A trois heures du matin, on devait se retrouver au Cours la Reine. Ce qui fut fait avec une dextérité parfaite (2).

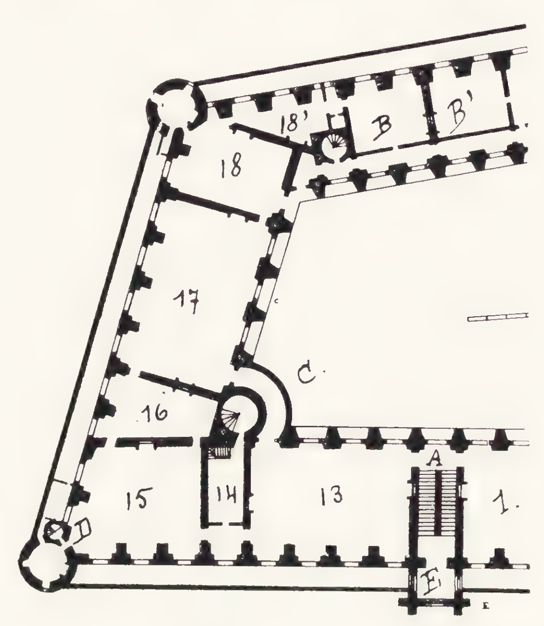


Fig. 101. — Appartements du Roi et de la Reine au premier étage du Château Vieux.
(B et B' désignent les deux premières pièces de l'appartement des Enfants de France).

Madame de Motteville a raconté, presque heure par heure, tous les préparatifs de cette fuite ménagée pendant la nuit des Rois. Son récit est vivant (3). Puis : « Toute la maison royale étant assemblée (au Cours la Reine), elle prit le chemin de Saint-Germain-en-Laye ». La Reine était fort gaie, paraît-il, et riait, assurée du succès de son entreprise. En arrivant à destination toute la Cour se trouva « sans lit, sans officiers, sans meubles, sans linge et sans rien de tout ce qui était nécessaire au service des personnes royales et de toutes les autres qui les avaient suivies. La Reine étant arrivée coucha dans un petit lit que le cardinal Mazarin avait fait sortir de Paris quelques jours auparavant, à cette intention. Il avait de même pourvu à la nécessité du Roi et il se trouva aussi deux autres petits lits de camp, dont l'un servit à Monsieur et l'autre demeura pour lui. Madame la duchesse d'Orléans coucha une nuit sur la paille et Mademoiselle aussi. Tous ceux qui avaient suivi la Cour eurent la même destinée ; et, en peu d'heures, la paille devint si chère à Saint-Germain qu'on ne pouvait pas en trouver pour de l'argent ».

Madame de Motteville, qui était restée malencontreusement à Paris — pour sa « commodité », dit-elle, — souffrit mille incommodités. De plus, n'étant pas de

(1) V. sa lettre du 30 octobre 1648 à Servien, citée par Chéruel, *Ouv. cité*, III, 121.

(2) Pour tous les détails politiques qui suivent la date du 6 janvier, voir : Félibien, *Hist. de l'Abb. de Saint-Denis*, p. 479 ; et *Hist. de la Ville de Paris*, II, 1403. — Mme de Motteville, à l'année 1649. — Mlle de Montpensier, T. I, p. 197, éd. Charpentier.

(3) Le lire dans ses *Mémoires*, chap. XXIX entier.

l'expédition, elle ignore certains détails que Mademoiselle de Montpensier, qui en était, a rapportés. En arrivant « on descendit droit à la chapelle ». On bavarda tout le jour pour savoir ce que l'on disait à Paris, puis Mademoiselle reçut dans un carrosse « un matelas et un peu de linge ». Mais, comme elle se trouvait en piteux équipage, elle alla « chercher secours au Château Neuf où logeaient Monsieur (son « père) et Madame (sa belle-mère, seconde épouse de Gaston d'Orléans), qui lui « prêta deux de ses femmes de chambre ; comme elle n'avait pas plus de linge que « moi, ajoute la grande Mademoiselle, le tout alla plaisamment. Je me couchai « dans une fort belle chambre en galetas, bien peinte, bien dorée et grande, avec « peu de feu et *point de vitres aux fenêtres,* ce qui n'est pas agréable au mois de « janvier. *Mes matelas* étaient par terre et ma sœur (1) qui n'avait point de lit coucha « avec moi. Il fallait chanter pour l'endormir et son somme ne durait pas long- « temps : elle troubla fort le mien, etc... ».

Elle ne coucha donc pas sur la paille comme le dit Madame de Motteville, et ce que celle-ci ne dit pas, c'est qu'évidemment la Reine, le Roi, le Cardinal couchèrent au Château Vieux et que là étaient bien leurs appartements et non au Château Neuf, demeure momentanée de Gaston d'Orléans et des siens, reprise sur la reine d'Angleterre, Henriette-Marie, ainsi qu'on l'a vu précédemment.

Dans la campagne, le trouble était partout. Les troupes du Roi pillaient tout ; l'hiver était rude ; la Seine débordée ajoutait ses méfaits à ceux des hommes.

On se trouvait en pleine guerre civile, et les récits que l'on peut lire de tous ces soubresauts rappellent étonnamment l'époque de la Commune de 1871 aux alentours de Paris. Ce sont les mêmes procédés insensés pour tout ruiner sans se soucier de ce qui en résultera. C'est de cette façon que se passa le mois de janvier, et, pour donner une idée de la sauvagerie du moment, nous rappellerons un fait concernant Saint-Germain même : « Les prisonniers qui étaient faits sur les Parisiens par les gens du Roi, étaient menés à Saint-Germain, et après les avoir dépouillés tout nuds, on les enfermait dans le tripot (2) où ils enduraient les rigueurs de l'hiver qui étaient extrêmes, ne s'étant pas fait, depuis vingt ans, un si rude hiver et un si grand froid (3) ». Ceci est à la date du 5 janvier 1649.

Saint-Denis était le centre de concentration des troupes royales, et, pour avertir la Cour à Saint-Germain de ce qui se passait d'heureux dans ces parages, comme bataille gagnée par exemple, on allumait au haut d'une des tours de l'abbaye deux ou trois bottes de foin un peu mouillées afin d'obtenir une fumée très épaisse, aisément visible de la terrasse du Château Neuf, et là on agissait de même pour avertir les gens de Saint-Denis qu'on avait vu et compris. C'est ainsi que fut annoncé le

(1) L'une de ses trois sœurs de père, fille de Gaston et de sa seconde femme ; nous ne savons de laquelle il s'agit.

(2) Jeu de paume (Théâtre actuel).

(3) *Extrait du livre des Choses Mémorables de l'Abbaye de Saint-Denis,* pour l'année 1649, publié par la Société de l'Hist. de France, p. 321 du T. III des Reg. de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde. Renouard, édit , Paris, 1848.

Portrait d'ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS, duchesse de Montpensier, dite *La Grande Mademoiselle*, tenant le portrait de son père, GASTON D'ORLÉANS, frère de Louis XIII.



FIG. 102. — *La Grande Mademoiselle* (3), peinte par Le Bourguignon en 1672 (elle avait alors 45 ans).

Madame de Motteville (1) la portraiture ainsi : *Elle avait de la beauté, de l'esprit, des richesses, de la vertu et une naissance royale. Sa beauté, néanmoins, n'était pas sans défauts et son esprit de même n'était pas de ceux qui plaisent toujours.* [Son tempérament trop emporté] *ôtait quelquefois à son teint un peu de sa perfection en lui causant quelques rougeurs, mais comme elle était blanche, qu'elle avait les yeux beaux, la bouche belle, qu'elle était de belle taille et blonde (2), elle avait tout à fait en elle l'air de la grande beauté.*

Le tempérament « emporté » et volontaire, trop bien connu de la Grande Mademoiselle, ne se retrouve-t-il pas dévoilé dans sa signature autographe rapprochée de celle de Louis XIV ? On dirait la même main masculine. Ces deux signatures réunies sont photographiées sur les Registres paroissiaux de Saint-Germain-en-Laye : acte d'un baptême du 24 mai 1668 (4) (revoir T. I, *Notes*, p. *22*, les signatures des trois Louis).

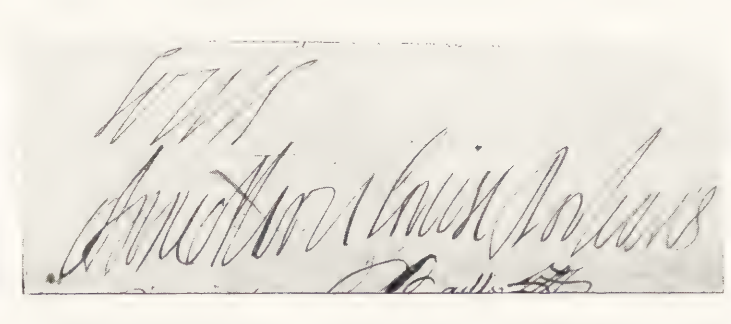


FIG. 103. — Signatures de Louis [XIV] et de Anne-Marie-Louise d'Orléans.

(1) *Mémoires*, chap. XXVIII.

(2) On reconnait ici la descendance de Marie de Médicis, sa grand'mère.

(3) Musée de Versailles, n° 3504.

(4) Les originaux sont du *double* plus grands que cette reproduction. La signature de la Duchesse s'étend sur 0m16c de long ; les lettres majuscules ont 0m02c de haut.

succès de la prise de Charenton, malheureusement terni par la mort du maréchal de Chastillon blessé à mort dans la rencontre (1), 8 janvier 1649.

Le lendemain les Anglais révoltés tranchaient la tête à leur roi Charles Ier, époux de la reine Henriette-Marie. Les affaires de la famille royale étaient donc mauvaises de toutes parts. Le nouveau roi d'Angleterre allait venir à Saint-Germain quelques mois plus tard. Nous abrégeons, autant que nous le pouvons sans nuire au récit, pour arriver à la date du 12 mars, à la signature d'une nouvelle paix aussi éphémère que la première. Le 13 mars, la Reine partait pour Compiègne (2), et de là, le 7 juin pour Amiens, d'où elle revint à Compiègne, et finalement à Paris le 11 ou le 18 août? A Noël, le Roi, âgé de 11 ans 3 mois faisait sa première communion à Saint-Eustache.

L'année 1649, depuis mars, avait été relativement paisible ; tout le monde étant excédé des troubles, qui néanmoins allaient reprendre du 18 janvier 1650 au 13 novembre 1652, date de la fin réelle du désarroi.

Une fois la Cour partie de Saint-Germain, le 13 mars 1649, le château redevenait libre, et la belle saison aidant, Henriette-Marie pouvait revenir se reposer dans nos parages. Mademoiselle de Montpensier lui avait rendu visite au Louvre le 8 avril, pour lui présenter ses consolations (?) au sujet de la mort tragique de Charles Ier. D'après Mademoiselle, la Cour aurait passé tout le mois d'avril à Saint-Germain qu'elle n'aurait quitté que le 30, et, pendant ce mois, la Reine aurait amorcé pour elle, récalcitrante d'ailleurs, un projet de mariage avec Charles II, le nouveau Roi d'Angleterre, alors encore réfugié en Hollande.

Il faut lire dans les *Mémoires de Mademoiselle* le récit de cette entreprise matrimoniale, car elle excelle à raconter en phrases tranchantes tout ce qui la touche, en bien comme en mal (3). Bref, rien ne marcha, et cela fut mieux ainsi probablement, car Mademoiselle était d'un caractère indomptable, et les histoires religieuses de l'Angleterre n'auraient guère été mises à jour avec une telle personne sur le trône des Stuarts. Charles II, qui devait rester quinze jours en France, y resta plus de trois mois, à Saint-Germain, avec son frère le duc d'York — le futur Jacques II qui, lui aussi, devait venir échouer sa barque à Saint-Germain en 1689 — et tous deux auprès de leur mère affligée vécurent des moments d'abandon de la part de toute la haute société princière, peu pitoyable aux malheurs irréparables.

On sait quel rôle étonnant joua la Grande Mademoiselle pendant cette période de la Fronde en province, et, tout autant, quelle singulière vie elle mena dans ses déplacements perpétuels causés par ce besoin d'activité dévorante qui la faisait agir. Ses démêlés familiaux avec son père la montrent sous un jour particulier, mais tout cela se passe hors de Saint-Germain et ne saurait intervenir ici. Nous la retrouverons plus tard à Saint-Germain à partir de 1664 : ce sera tout profit.

---

(1) V. Felibien, *Hist. de l'Abbaye de Saint-Denis,* p. 479-480.

(2) Mlle de Montpensier donne d'autres dates qui fixeraient le départ au 30 avril seulement ?

(3) V. Edition citée T. I, pp. 217 et suivantes. On verra plus tard dans l'Appendice intitulé : *La Famille royale d'Henri IV,* la liste des projets de mariage de la Grande Mademoiselle. Aucun n'aboutit.

Pendant toute cette longue période de troubles, qui s'étend de l'avènement du jeune roi Louis XIV, jusqu'en 1651, année de sa majorité, cet enfant eut tout le temps voulu pour jouer d'abord, et pour *réfléchir* à tout ce qui se déroulait sous ses yeux.

Nul doute que ses dispositions à la maîtrise de soi-même et à la toute puissante autorité sur les autres, ne se soient aiguisées et trempées au contact de la diplomatie du moment. Ces dispositions n'ont jamais varié au cours des trois grandes époques de sa vie ; car il y a trois divisions à marquer dans son existence : la première va de son avènement à son mariage (1660) ; la seconde embrasse le séjour à Saint-Germain (1660-1680) ; la troisième, la fin de sa vie (1680-1715).

* * *

Les années écoulées entre 1651 et 1660 sont très chargées politiquement, et c'est à grand peine que l'on saisit la présence de la Cour à Saint-Germain pendant ce laps de temps. Elle y vint : le Roi y signa quelques pièces administratives que l'on connaît, mais ce que l'on sait de plus certain est le va et vient de la Cour entre Paris et Fontainebleau. Les troubles de la Fronde en province furent très graves et durèrent plusieurs années pendant lesquelles la diplomatie de Mazarin eut de nombreuses occasions de se signaler par un doigté merveilleux.

L'année 1654 fut triomphale, mais pas à Saint-Germain, c'est celle du sacre du jeune Roi, âgé de 18 ans 3/4, et dans tout l'épanouissement de son adolescence, le 7 juin 1654.

Nous possédons justement des documents superbes pour Saint-Germain, à partir de cette année-là (v. FIG. 104).

Cette gravure de 1654, anonyme, est, à coup sûr, la copie exacte — les détails, les personnages, cavaliers et bateaux en sont la preuve — d'une grande estampe (in-f°) publiée par Corneille Dankertz, à Amsterdam, datée de 1639 (1). Elle reproduit la disposition des jardins de la grande vue cavalière d'Alexandre Francini, dessinée en 1614 (v. FIG. 46) et diffère par là des estampes de Claude Chastillon (v. FIG. 74) et de J. Sauvé (v. FIG. 77) et, par cela même, paraît avoir servi de type à la planche de Zeiler-Merian (Bâle, 1656, v. FIG. 78) qui a été copiée à son tour par Van der Aa, vers 1750.

De ceci il résulte que l'état primitif du jardin inférieur, dit des canaux, doit être celui que Claude Chastillon a donné d'après nature ; mais, que cette disposition a été modifiée sous Louis XIII, telle qu'elle apparaît sur la gravure de Francini (1614) *publiée beaucoup plus tard avec la retouche nécessaire*, ce qui est alors confirmée par les estampes de Corneille Dankertz (v. FIG. 85) et par l'anonyme de 1654 que nous reproduisons.

(1) Elle est à la BIBL. NAT., *Estampes*, grands plans de la topographie de Seine-et-Oise. Châteaux de Saint-Germain. Une autre épreuve rare existe et souscrite chez Corneille le Jeune.

Louis XIV sacré à Reims le 7 juin 1654, devient dès lors le point de mire de toute la Cour; l'on sait ce que cela signifie et fait présager. Madame de Motteville laisse entendre que désormais lui seul est intéressant. « Depuis la paix et son glorieux retour à Paris, il était augmenté en toutes choses: sa belle taille et sa bonne mine se faisaient admirer, et il portait dans les yeux et dans l'air de toute sa personne le caractère de la majesté, qui, par sa couronne, était essentiellement en lui (1) ». Ces lignes sont d'une éloquence non trompeuse quant à l'effet produit par le jeune Roi



Fig. 104. — Vue à vol d'oiseau du domaine royal en 1654.
(Communiqué par M. Gervais, collectionneur et numismate, à Saint-Germain-en-Laye).

sur son entourage, et lui-même le sait. Pourquoi faut-il que Saint-Germain trouve alors si peu de place dans la vie du prince, que cette époque où Louis XIV s'éveille à la vie d'homme nous échappe complètement : c'est Paris qui le possède avec Fontainebleau. Ce n'est que par hasard qu'on le peut surprendre poussant une pointe

(1) *Mémoires,* chap. XLIX, année 1654.

vers Saint-Germain, et encore faut-il être assez heureux pour découvrir, au hasard des recherches, la mention d'un acte signé au château ces jours-là.

Pour en mieux juger, voici son itinéraire, entre 1649 et 1653, succinctement résumé pour ne pas abuser de la patience du lecteur.

En 1649, après les troubles un moment apaisés, il rentre à Paris le 30 avril, va en mai à Compiègne, à Amiens le 13 juin, revient à Compiègne en juillet-août, est à Paris le 15 août jusqu'à fin décembre. Néanmoins le 2 octobre il est à Saint-Germain (1).



Fig. 105. — Le Château Neuf par Israel Silvestre (2) entre 1650-1655 (?) avant la chute des grands escaliers (v. fig. 106 et 107).
Les 4 vers qui accompagnent cette gravure sont attribués au poète Colletet ?

En 1650 : grand voyage circulaire en France dont voici les étapes : Paris du 1er janvier au 2 février ; le 3 à Pontoise, le 6 à Rouen, le 27 à Paris, le 12 mars à Auxerre et le 17 à Dijon ; à Paris le 6 mai, à Compiègne le 10 juin, à Paris le 1er juillet, à Fontainebleau le 7, à Orléans le 10, à Tours le 16, le 22 à Poitiers, le 27 à Angoulême, le 30 à Aubeterre, le 2 août à Libourne, le 30 à Bourg-sur-Mer, où il est tout septembre ; en octobre, le 12 à Bordeaux, le 15 à Blaye, le 18 à Saintes, le 23 à Poitiers, le 2 novembre à Amboise, le 9 à Fontainebleau et le 16 à Paris jusqu'à fin décembre. Pas de Saint-Germain.

Année 1651, nouveau voyage vers la fin de l'année : du 1er janvier au 27 septembre, le Roi est à Paris et le 30 à Fontainebleau ; le 3 octobre à Montargis, le 4 à Gien, le 5 à Aubi-

(1) Bibl. Nat., *Ms. fr.* 422, p. 243.

(2) On remarquera la désolation des jardins : elle concorde bien avec les plans de Silvestre (v. fig. 120). Faute d'entretien tout avait péri. Louis XIV, après la reconstruction des escaliers, en 1663-1665, n'a apporté ses soins qu'à la réfection totale des jardins supérieurs : Parc, Boulingrin, etc...

gny, le 8 à Bourges, le 26 à Chateauroux, le 27 à Buzançais, le 28 à Blanc de Berry, le 29 à Chauvigny et du 31 octobre au 5 février 1652 à Poitiers.

Année 1652 : le 6 février à Loudun, le 8 à Saumur ; le 11 mars à Tours, le 16 à Blois, le 29 à Sully-sur-Loire ; le 6 avril à Gien, le 17 à Saint-Fargeau, le 24 à Corbeil *et du 30 avril au 14 mai pour le moins, il est enfin de passage à Saint-Germain* (1). Puis le voilà reparti à Melun le 3 juin ; retour à Saint-Denis du 25 juin au 21 juillet : le lendemain à Pontoise, à Compiègne le 22 août ; de nouveau à Pontoise le 29 septembre ; à Mantes le 14 octobre ; à Saint-Germain du 18 au 24 du même mois, d'où il va à Paris et y reste jusqu'au 25 juin 1653.



Fig. 106. — Aile Nord du Château Neuf avant l'effondrement des deux terrasses supérieures. Estampe par Israel Silvestre vers 1655 (les premiers plans sont de pure fantaisie).

Nous pourrions continuer cet énoncé pour tout le règne. On nous en dispense sans aucun doute. Il suffit amplement à montrer que la vieille tradition du voyage du Roi en ses états était toujours respectée.

Entre 1653 et 1660 le Roi ne fit que des courtes apparitions au château, et certaines années même il n'y vint pas du tout, que nous sachions, entre 1658 et 1660 par exemple.

C'est pendant ces années d'abandon que le malheureux Château Neuf, laissé sans entretien, réalisa la prophétie de Louis XIII enfant : quand viendra la gelée, il tombera tout. Si ce ne fut pas le château lui-même « qui tomba tout », ce furent les deux terrasses hautes, c'est-à-dire celle de Mercure et l'hémicycle de celle du dessus des grottes des *Orgues*, du *Dragon* et de *Neptune*. Israel Silvestre nous a laissé une vue sensationnelle de la catastrophe (v. fig. 107) faisant pendant à la précédente prise avant l'évènement (v. fig. 106). Nous n'avons pu réussir à découvrir la date de cet

(1) Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 4184, pp. 264 à 313, et 4197, f° 113.

accident. Il n'y a pas à tenir compte de celles qui ont été avancés par nos prédécesseurs : ils n'en savent pas plus long que nous sur ce sujet, et tout ce que l'on peut fixer de moins incertain est de le placer autour de 1660 — plutôt avant qu'après.

Nous verrons plus tard au chapitre des travaux de restauration, la réfection de ces terrasses sur un plan nouveau et la dépense occasionnée.



Fig. 107. — Aile Sud du Château Neuf après l'effondrement des deux terrasses supérieures. Estampe par Israel Silvestre entre 1655-1660 (les premiers plans sont de pure fantaisie).

On a quelquefois parlé, dans les ouvrages qui ont précédé le nôtre, du voyage de la reine Christine de Suède, à Paris en 1656 et 1657, et de sa réception au château de Saint-Germain. Il est toujours facile à un écrivain qui ne se met pas en peine de fournir ses preuves, d'avancer tel fait qui lui semble devoir corser son récit. Autre chose est de produire un historique documenté d'après des sources contrôlables par tout le monde.

La reine Christine ou Catherine est-elle venue à Saint-Germain en 1656 ? Elle fut reçue à Paris le 8 septembre à la Porte Saint-Antoine, et elle quitta la France le 23 septembre, par Compiègne, après s'être signalée par mille excentricités dont Mademoiselle de Montpensier (1) et Madame de Motteville (2) nous ont laissé un récit extraordinaire.

Ni l'une ni l'autre, ne parlent de Saint-Germain, et, d'ailleurs, en l'année 1656, Louis XIV n'est signalé à Saint-Germain que le 3 novembre (3). La pauvre dame fut un sujet de scandale par sa tenue, et se rendit de suite impossible par ses libertés de langage. On eut hâte de s'en débarrasser ; et quand elle revint en 1657, on lui

(1) V. *Mémoires* de Mlle de Montpensier, éd. Charpentier, T. II, p. 158 et T. III, p. 162.

(2) V. *Mémoires* de Mme de Motteville, éd. Charpentier, T. IV, p. 58-71.

(3) Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 4191, 358.

signifia presque qu'elle eut à ne pas prolonger cette plaisanterie qui n'avait que trop duré l'année précédente. Elle séjourna quand même à Fontainebleau, où elle se signala par le meurtre de son premier écuyer Monaldeschi, dans la galerie des Cerfs. Pour une belle action, c'en était une, surtout venant d'une étrangère, prenant sur soi de s'inviter chez le Roi de France.

Saint-Germain, ne figura pas davantage sur la liste des séjours du Roi pendant le second voyage de la reine de Suède. Si donc, elle est venue à Saint-Germain, c'est de son propre mouvement et non pas en une réception officielle que la Cour s'interdisait absolument de lui offrir.



Fig. 108. — La maison dite de Louis XIV à Saint-Jean-de-Luz.
(Reproduction d'une gravure dont nous n'avons pu retrouver l'origine de publication).

Un souvenir plus douloureux s'attache à l'année 1657 : c'est celui du départ, exigé par Cromwell, du roi d'Angleterre Charles II et de son frère le duc d'York, obligés de quitter la France et de se réfugier en Hollande (1). Les malheureux exilés n'étaient pas au bout de leur calvaire.

Enfin, l'année 1659 arrivant à grand pas, c'est le mariage du roi Louis XIV qui est décidé, et l'on connaît d'autre source, tous les incidents de la vie du jeune monarque dont les regards se portèrent sur bien des visages avant qu'on les lui fit s'arrêter sur Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, qu'il devait épouser à Saint-Jean-de-Luz, l'année d'après, le 9 juin 1660, d'où le jeune couple revint triomphalement à petites journées vers Paris. Il séjourna à Vincennes à partir du 20 juillet environ, et fit son entrée solennelle à Paris le 26 août suivant.

(1) V. Mme de Motteville, *Ouv, cité*, IV, 95.

QUATRIÈME PARTIE

LA COUR A SAINT-GERMAIN ENTRE 1660 & 1680

CHAPITRE PREMIER

I. — Etat d'abandon du Château Vieux en 1660.

II. — Les grands travaux de restauration de 1664 à 1680 : 1° les terrasses, escaliers, grottes du Château Neuf ; 2° le Boulingrin ; 3° les parterres de Le Nôtre ; 4° la grande terrasse ; 5° mise en état de la forêt : petit et grand parc, routes ; 6° attenances des Châteaux : surintendance, mail, jeu de paume, etc...

III. — Les appartements du Château Vieux de 1664 à 1680 : 1° les grands appartements royaux ; 2° appartements de Mesdames de La Vallière, de Montespan, de Maintenon ; 3° appartements attribués à divers personnages.

I

Entre 1654 et 1660, année de son mariage, Louis XIV ne vint pas résider à Saint-Germain. C'est à peine s'il y vient se promener et séjourner plus de deux à quatre jours en camp volant.

Le cardinal Mazarin vit encore en 1660 et ne mourra que l'année suivante, le 9 mars 1661. Anne d'Autriche durera jusqu'en janvier 1666. Le jeune Roi se repose sur eux du soin de gouverner au mieux son royaume.

Entrant dans l'adolescence, paré de tous les dons extérieurs de la jeunesse, Louis pense sans doute que le moment de songer aux affaires sérieuses n'est pas arrivé, et les charmes de la Cour, tant à Paris qu'à Fontainebleau — là surtout — lorsqu'il ne voyage pas, le retiennent éloigné de Saint-Germain. Pourquoi? Peut-être est-ce tout simplement parce que dans ces deux autres résidences il est plus libre de ses mouvements au milieu d'attractions sans nombre, tandis que, à Saint-Germain les distractions manquent totalement, et la vie au château est un coudoiement de tous les instants : on y vit « empilé » les uns sur les autres.

Nos châteaux sont alors démeublés en grande partie : l'entretien ne reprend son activité que le jour où la Cour annonce son arrivée prochaine et, elle partie, un nettoyage à fond s'impose; puis tout retombe dans le marasme et le silence des jardins abandonnés. Le Château Neuf est une « passoire »; il pleut dans les chambres des combles et les plafonds se piquent d'humidité. Le Château Vieux beaucoup plus

solide, a subi tant de transformations locatives au gré des convenances de chaque locataire admis à y loger, que l'intérieur est comme une caserne délabrée, tandis que le gros œuvre de l'édifice a supporté cent dix ans d'intempéries sans qu'on ait songé à y remédier à temps. Son aspect offre à la vue un spectacle lamentable de château-fort d'un style hybride, inexplicable alors et peu engageant.



Côté du Parterre — Place du Château — Place Thiers

Fig. 109. — Le Château Vieux vers 1660, par Israel Silvestre.
Façade de la *Place actuelle du Château*).

François I[er] et Henri II avaient laissé un monument prêtant certes à la critique, mais non défiguré par des additions pitoyables telles que cette bâtisse informe précédant le pont-levis de l'entrée du château (v. fig. 109) élevée sous Louis XIII fort probablement (1), et dont la laideur apparaît mieux encore au vu de la même façade dessinée de côté (v. fig. 110).

Peut-on imaginer rien de plus laid ?

A l'intérieur du château, c'était pis encore. Depuis 1556, nos monarques avaient pris l'habitude d'habiter le Château Neuf, mieux situé, et d'où la vue était splendide sur la contrée : ils avaient abandonné le Château Vieux aux enfants et à leur personnel qui n'avait rien à exiger.

(1) V. fig. 11, les deux petits pavillons encadrant la porte d'accès au pont-levis, sous Henri II et ses fils.

Continuant notre promenade circulaire autour du château en contournant le pan coupé (biais à droite sur la FIG. 109), nous débouchons sur l'esplanade des deux châteaux (FIG. 111), aujourd'hui place et rue Thiers, d'où l'on apercevait en 1660 le haut seulement des vitraux de la chapelle de Saint Louis (v. FIG. 71). Sur la gravure



FIG. 110. — La Place actuelle du Château (1).



FIG. 111. — La rue Thiers (2).

Deux vues du Château Vieux par Israel Silvestre, vers 1660.

d'Israel Silvestre (FIG. 111), on remarquera le *petit pont* jeté au-dessus des fossés: il a été rétabli par feu Millet et ses successeurs à la place qu'il occupait à ce moment, après avoir été supprimé de 1682 à 1880 environ (3).

Longeant le mur du fossé de ce côté, en nous dirigeant vers le Château Neuf, il nous suffit mentalement de nous retourner à bonne distance pour jouir, à notre aise, de la vue générale du Château Vieux vu du Château Neuf (FIG. 112 et 113),



FIG. 112. — Le Château Vieux, en 1658, vu du Château Neuf, par Israel Silvestre.



FIG. 113. — Même vue par Ad. Pérelle, vers 1675, détails faux.
(La façade de ce côté porte cinq fenêtres au lieu de six).

(1) Les petites constructions que l'on aperçoit au fond à gauche sont celles de l'*ancien grand Commun* de François Ier. Comparer avec la vue à vol d'oiseau (fig. 23 et 40) par A. du Cerceau, 1576. Les fossés, *remplis d'eau,* sont une fantaisie d'Israel Silvestre : procédé trop habituel aux graveurs de ce temps et induisant sans cesse en erreur les historiographes des siècles suivants.

(2) Dans le fond on aperçoit le Château Neuf. Il est fâcheux que cette gravure ait été trop superficielle, car c'est l'une des plus charmantes et des plus exactes que l'on connaisse pour l'état du domaine vers 1660.

(3) On verra pourquoi dans le tome III de cet ouvrage.

comme Louis XIV en jouissait lui-même lorsqu'il venait de cette dernière demeure vers la première avant de sortir de l'esplanade par la porte monumentale donnant sur la rue du Jeu de Paume (*art.* Louis IX).

Longeant à nouveau les fossés du château en nous dirigeant vers le pont de pierre en pente, dit *pont de pierre du Roi*, à droite du château (v. FIG. 112 et 113) et dépassant ce pont, nous nous trouvons sur l'esplanade du parterre actuel, façade Nord du château (FIG. 114), la plus belle, sans contredit, de tout l'immeuble, qu'une estampe d'Adam Pérelle a popularisée, et ce n'est que justice.



FIG. 114. — Façade Nord du Château Vieux, par Ad. Pérelle, vers 1675 (1).

C'est dans ce palais singulier que la Cour élut domicile de 1662 à 1682 environ, qu'elle le quitta pour jouir du nouveau Versailles.

Louis XIV en prenant possession de cette demeure jugea qu'une refonte complète s'imposait: Le Nôtre, doublé par J. B. Colbert, allait être le génie rénovateur de l'ensemble.

* * *

LES COMPTES DES BATIMENTS DU ROI DE 1664 A 1680 (2)

Cette suite de comptes est la source la plus précieuse à laquelle on doive puiser pour retrouver l'histoire des transformations des maisons royales sous Louis XIV. Ce n'est pas que tout y soit classé selon nos usages comptables modernes.

Les registres de J. B. Colbert ne sont autre qu'un memento des sommes payées, classées sous les rubriques des principaux corps de métier, sans toutefois que le

(1) Les balcons en fer, dorés sous Louis XIV, ont été substitués en 1669 aux toits en appentis du temps d'Henri II. C'est un détail de construction qui permet de dater cette estampe.

(2) Publiés par J. Guiffrey, 5 vol. in-4°, Imp. Nationale. — Les comptes de 1664 à 1680 forment le premier volume de cette publication de premier ordre, transcription intégrale des registres au net de J. B. Colbert (BIBL. NAT., *Mélanges*, Colbert, 311 à 315 (sauf 314) et ARCH. NAT., O1 2129 à 2149.

teneur de livres se soit toujours astreint à porter à chacun des comptes nominaux *toutes* les sommes qui y devaient figurer. Pour arriver à des certitudes absolues, ici comme nous nous sommes imposé de le faire en toute occasion, il nous a paru urgent de repasser à nouveau toutes les écritures de Colbert en portant cette fois aux divers comptes les totaux réellement afférents à chacun d'eux.



Fig. 115. — J. B. Colbert peint par Mignard.

Le relevé sévère de tout ce fatras nous a fait découvrir que beaucoup de sommes payées pour Saint-Germain figuraient à d'autres paragraphes et additionnées de même, de telle sorte que si les totaux de Colbert peuvent montrer les soldes généraux, ils ne correspondent nullement aux réalités en ce qui concerne nos châteaux. De plus, dans les articles mêmes de Saint-Germain, aucun classement n'a été fait par *genre de travail* effectué, et il nous a semblé que la subdivision par genres avait un intérêt réel, puisque sans cette répartition il était impossible de se faire une idée exacte du coût de chaque embellissement tels que celui de la Grande Terrasse et celui du Grand Parterre, les deux chefs-d'œuvre de Le Nôtre, et de même pour tous les travaux moindres compris sous les rubriques trop généralisantes de jardinages, labours, dépenses diverses...

Nous prions donc le lecteur de ne pas chercher entre les comptes publiés de Colbert et nos classements un rapprochement illusoire, mais nous garantissons absolument les totaux résultant de notre comptabilité réformée dont voici la récapitulation générale par articles :

I° **Châteaux**	L.	s.	d.
Pour les deux châteaux, dépenses indivises sans détails dans les comptes	1.093.217	8	7
Pour le Château Vieux spécialement désigné, dépenses en bloc sans détails	182.286	17	2
Pour le Château Vieux, dépenses pour les appartements nominativement désignés :			
a) Petit appartement du Roi	146.461	11	4
b) Appartements de Mesdames de La Vallière et de Montespan	38.752	9	0
c) Appartements divers	6.961	7	11
d) Chapelle ogivale	6.042	5	0
Total	1.473.721	19	0

Pour le Château Neuf, désigné	18.777	0	0
Pour les terrasses, grottes, etc	344.495	13	6
	363.272	13	6
Pour le domaine extérieur :			
a) Grande terrasse de Le Nôtre	851.650	9	2
b) Grands parterres de Le Nôtre	86.759	19	7
c) Jardins : petit bois et Boulingrin	234.433	2	1
d) Petit parc dans la forêt	75.725	10	4
e) Grand parc, c'est-à-dire la forêt même	28.404	18	0
f) Clôture du grand parc	378.723	11	1
	1.655.697	10	3
Dépendances des châteaux :			
a) Nouveau mail dans le petit parc	8.499	4	0
b) Jeu de paume (place Thiers)	3.106	11	8
c) Surintendance	2.364	0	0
d) Chancellerie	17.934	3	8
e) Capitainerie	423	2	6
f) Chenil	205	15	7
g) Corps de garde français	18.200	0	0
h) Petite écurie du Roi	120	0	0
i) Manège de Monseigneur le Dauphin	19.166	1	4
j) Nouvelles écuries de l'hôtel du Maine	35.589	19	3
k) Bains de la Reine et aqueducs	8.918	7	0
	114.527	5	0
Personnel des châteaux :			
a) Nettoiements généraux	34.526	15	7
b) Gages du personnel (haut et bas)	205.612	8	8
	240.139	4	3
Dépenses indivises entre plusieurs maisons royales, dont Saint-Germain reçut une part non spécifiée	13.503	15	2
Dépenses pour les environs :			
a) Nouveau chemin de Versailles au Moulin Gaillard (au Pecq)	80.587	3	6
b) Chasses : bois du Vésinet, plaine de la Borde et de Houilles	51.379	17	9
	131.967	1	3
c) Château du Val	361.644	1	9
Dépenses pour la Ville de Saint-Germain :			
a) Hôtel d'Angoulême	497	17	8
b) Hôpital de la Charité	8.263	9	10
c) Eglise des Récollets	3.000	0	0
d) Abreuvoir	3.827	12	2
e) Pavage des rues (de la République, de Lorraine et Gaucher actuelles)	12.948	18	8
f) Hôtel de Duras	253	0	0
h) Achats de maisons pour le Roi	67.520	10	6
	96.311	8	10

Dépenses pour le domaine	3.847.358 L.	12 s.	0 d.
Dépenses hors du domaine	603.426	7	0
TOTAL GÉNÉRAL	4.450.784 L.	19 s.	0 d.

Le total de Colbert donnait 3.981.358 L. 14 s. 9 d., d'où une différence réelle de 469.426 L. 4 s. 3 d.

Nous garantissons l'exactitude de ces totaux, mais nous faisons une réserve formelle, savoir : ce ne sont pas les totaux complets de *tout* ce qui a été payé pour les bâtiments.

On ne le saura jamais exactement. Il nous arrive fréquemment de découvrir, dans d'*autres comptes*, des sommes payées pour les bâtiments et qui n'ont jamais figuré parmi celles arrêtées par Colbert lui-même. C'est donc un minimum que nous offrons à la curiosité.

*
* *

On n'a jamais remarqué que deux courants d'impulsion des travaux se sont manifestés à Saint-Germain : le premier a entraîné les travaux de l'extérieur, le second ceux de l'intérieur du château ; et ces deux périodes correspondent exactement à deux périodes « d'influences féminines » toutes puissantes, passagères, sur le Roi : la première, celle de Mademoiselle de La Vallière, toute de poésie printanière, amoureuse de la belle nature, des fleurs, des bosquets ombragés et des promenades au clair de lune ; la seconde celle de la Marquise de Montespan, toute de luxe écrasant, aimant les salons tumultueux, le décor théâtral et la pompe royale.

L'influence de Mademoiselle de La Vallière s'étend de 1661 à 1666-67, c'est la période de bouleversement des jardins, des terrasses, de la forêt, etc... L'omnipotence de la Montespan embrasse les années de 1667-68 à 1676-80, et c'est précisément pendant ces années-là que les salles du château sont transformées, la salle des comédies refaite à neuf, et l'appartement de la dame enrichi de toutes les fantaisies à la mode.

Les comptes si arides du règne sont encore ici, comme ils l'ont toujours été pour les autres règnes, la source sûre des renseignements typiques.

Pour passer en revue tous ces travaux, nous sommes obligés de les envisager séparément les uns des autres.

L'ordre chronologique par année nous créerait une confusion inextricable : un grand nombre d'entreprises ayant exigé plusieurs années et chevauchant dans les comptes les unes sur les autres.

II

1° Les grands escaliers et les grottes du Château Neuf, refaits entre 1663 et 1666.

L'effondrement des grands escaliers en hémicycle de la terrasse de Mercure (v. FIG. 46 et 107) avait entraîné la ruine des grottes sous-jacentes de *Neptune*, du *Dragon*, et des *Orgues*. Un plan nouveau fut adopté : celui d'escaliers droits à rampes contrariées, substitués aux rampes circulaires (v. FIG. 47 et 53).

Ce gigantesque travail de reprise des deux grandes terrasses supérieures et des grottes, fut exécuté de 1663 à 1666 et coûta 344.495 L. 13 s. 6 d. Ce fut le célèbre sculpteur Baptiste Tuby, qui paraît avoir seul exécuté la sculpture complète des balustrades, motifs, etc... qui les ornaient. Qu'en reste-t-il ? rien d'apparent.

En restaurant les grottes, on ne réinstalla pas les engins mécaniques qui en faisaient l'attraction. Celles de la terrasse basse (Toscane) suffisaient à l'admiration des promeneurs, et tôt elles périclitèrent, car les Francini, grassement appointés sous Louis XIII, verront leurs appointements réduits à Saint-Germain, *à cause du dépérissement des grottes* (1) ce sont les propres termes des comptes des Bâtiments.

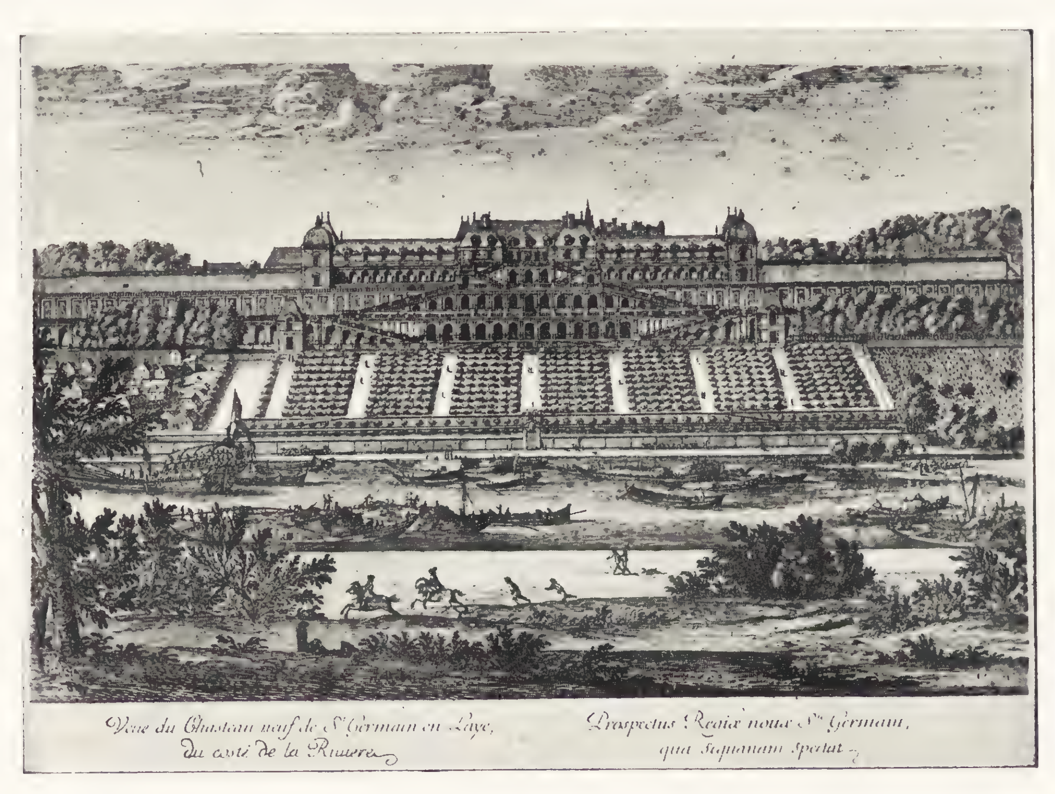


Fig. 116. — Le Château Neuf, d'Henri IV, ses terrasses et ses jardins, vus des rives de la Seine en 1666 (grav. par Israel Silvestre).

Nous avons, pour l'année 1666, une estampe célèbre d'Israel Silvestre qui représente la restauration achevée cette année-là (fig. 116 et suivantes). On peut se reporter à la fig. 53 pour mieux juger de l'effet nouveau des escaliers droits remplaçant les rampes en hémicycle détruites (v. fig. 48).

Le travail de restauration fut-il effectué sans soin ou avec parcimonie, malgré l'énorme somme engloutie dans la reprise en sous-œuvre des murailles colossales? Le fait certain est que, en 1691, une expertise démontre qu'il fallait le recommen-

(1) C'est le terme même porté dans les comptes pour justifier la réduction. Mais cela n'influe guère sur la situation très belle de François Francini par exemple, qui retrouva sous forme de gratifications, bien au-delà de ses appointements rognés.

cer en quelques endroits et que la dépense monterait à 58.025 L. 7 s. 3 d. (1). Il n'y a aucune trace de l'exécution de quoi que ce soit pendant les années suivantes et cela n'a pas lieu de surprendre vu la pénurie du trésor, dont toutes les ressources étaient absorbées, et même dépassées, par les constructions de Versailles et de Marly. L'arriéré même était encore trop considérable, et les acomptes de ce chef calmaient à peine pour un temps l'impatience bien légitime des ouvriers lésés. Entre autres, Baptiste Tuby, le sculpteur des balustrades du Château Neuf en 1664, touchait, le 21 avril 1697, le solde de son dû, 9078 L., sur l'arriéré depuis 1664 (2).



FIG. 117. — Le Château Neuf par Adam Pérelle, vers 1675. Le dessin du jardin est exact et correspond à celui du grand plan d'Israel Silvestre (v. fig. 123).

La beauté du panorama a tenté d'autres graveurs qu'Israel Silvestre. Adam Pérelle n'a pas manqué de nous servir des estampes de sa façon sur le Château Neuf comme il l'avait fait du Château Vieux : les unes exactes (v. FIG. 117), les autres inexactes (v. FIG. 118).

Plus tard, Antoine Aveline copiera ses devanciers en arrangeant leurs esquisses et produira plus faux encore (v. FIG. 119) : les jardins seront quelconques, la perspective dénaturée ; l'édifice seul, bien net sur les gravures de ses prédécesseurs sera représenté au naturel. Mais à l'époque où il gravait, bien des détails n'avaient plus « l'aspect du neuf » qu'il nous a donné d'après d'autres gravures contemporaines de la période de Louis XIV. Le fait est d'autant moins admissible que, entre Ad. Pérelle et lui-même, d'autres artistes ont produit des vues du même château en une bonne perspective qu'il n'avait qu'à copier.



FIG. 118. — Le même par le même, vers 1672. Le dessin des jardins est faux et les deux rampes descendantes n'ont jamais existé. Les premiers plans sont toujours de la fantaisie.

---

(1) V. ARCH. NAT., O¹ 2168, liasse 2 : *Etat de ce qu'il coûtera pour le rétablissement à faire aux grottes du Château Neuf de Saint-Germain*, signé par de Ruzé, à Marly, le 28 avril 1691.

(2) Trente ans plus tard ! (V. *Comptes*, T. IV, col. 206).

Le peintre Le Brun, dans ses maquettes pour les tapisseries des Gobelins, dont il était le grand directeur, en avait donné des esquisses en très grand format dont l'une est représentée ici même (v. FIG. 120). On sait que chaque maison royale faisait le sujet d'un panneau de tapisserie fabriquée aux Gobelins. Les attributs décoratifs encadrant le dessin du château représenté étaient inspirés des particularités de chacun des mois de l'année. Saint-Germain personnifiait de la sorte le mois de *mai* (1): Fontainebleau, *juin;* Vincennes, *juillet;* Marimont, *août ;* Chambord, *septembre ;* Les Tuileries, *octobre;* Blois, *novembre;* Monceaux, *décembre;* Le Louvre, *janvier;* Le Palais Royal, *février;* Madrid-Boulogne, *mars;* Versailles, *avril.* Il serait illusoire de se figurer que ces mois coïncidaient avec les séjours préférés du Roi dans la maison ainsi fixée ; rien n'est moins certain, puisque ne serait-ce que pour Saint-Germain, ce sont plutôt les mois d'automne, pour la chasse en forêt, qui attiraient la Cour au château.

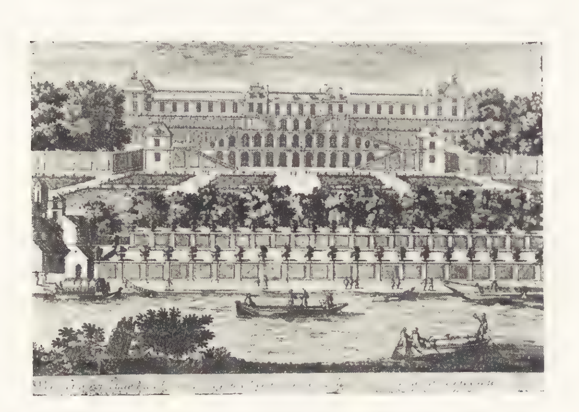


FIG. 119. — Le Château Neuf
par Antoine Aveline vers 1720.



FIG. 120. — Le Château Neuf.
Tapisserie des Gobelins par Ch. Le Brun (vers 1680).

Un autre peintre non moins célèbre, Van der Meulen, a exécuté la même vue panoramique que nous pouvons admirer encore au Château de Versailles et dont la reproduction ci-contre (v. FIG. 121) ne trahit pas trop l'original malgré sa réduction obligée. Ces sortes de tableaux à deux fins sont extrêmement précieux, tant à cause du sujet rappelé que pour les personnages qui y figurent en bonne place. Ici, c'est Louis XIV à cheval en 1669, trois ans plus tard que la gravure d'Israel Silvestre.

(1) La ville de Saint-Germain possède deux de ces tentures du mois de mai et une du mois de février représentant le Palais Royal (V. sur ce sujet, *Mem. Soc. Hist. Paris et Ile de France*, X, 188). On peut consulter aux Archives Nationales les Etats de comptes de la Manufacture des Gobelins de 1669 à 1720 pour juger de la fabrication sous Louis XIV (cote O^{I} 2040 A et B). Les comptes des Bâtiments contiennent également quelques mentions de paiement de ce chef. (V. comptes publiés T. II, col. 594-596 ; III, 116-119, 298-9, 726 ; IV, 53, 196). — Dans l'*Inventaire du mobilier de la Couronne* on retrouve sept mentions de ces tentures du mois de mai (V. *Inventaire*, par J. Guiffrey : T. I., pp. 308, 314, 317, 330, 360). V. NOTES *à la fin du volume*.

Un troisième peintre, Allegrain (vers 1700-1710), nous a laissé une sorte de réplique de l'œuvre de Van der Meulen, avec, au premier plan (v. FIG. 122), une chasse sur les bords de la Seine, dans la garenne du Vésinet, pour l'aménagement de laquelle, depuis Henri IV, nos rois avaient dépensé des sommes assez rondes.

Nous ne pouvons expliquer, par exemple, le dessin du jardin en pente représenté par Allegrain, cette disposition en carrés, barrés en croix Saint-André, ne rappelle aucun autre dessin connu, et nous croyons à une simple fantaisie ornementale imaginée par Allegrain.



FIG. 121. — Le Château Neuf et Louis XIV à cheval, par P. Van der Meulen, en 1669. Musée de Versailles, n° 2144.



FIG. 122. — Le Château Neuf par Allegrain, vers 1700. Musée de Versailles, n° 763.

On a dit précédemment quelques mots de l'architecte probable de cette restauration : François Mansard, oncle de Jules Hardouin Mansard. François Mansard, mourut en 1666 et vit l'œuvre achevée. Jules Hardouin, ne paraît dans les comptes qu'en l'année 1676; il ne peut donc être à aucun titre l'architecte du domaine pendant cette période. Celui qui eut la direction éventuelle des travaux entrepris à Saint-Germain, entre 1666 et 1670 environ, ne peut être que le célèbre Louis Le Vau, seul architecte en vedette, aux appointements de 6000 L., dans les comptes de Colbert. Entre 1670 et 1676, il n'y a pas de grand nom en évidence, et J. H. Mansard est pourvu de la charge officielle en 1677 avec le même chiffre d'appointements qu'avait Le Vau (6000 L.). Mais, en dehors de l'entreprise des terrasses du Château Neuf, il faut bien reconnaître qu'un architecte renommé n'avait pas à être appelé à Saint-Germain où les réfections et décorations intérieures des palais étaient du pur domaine des peintres décorateurs du genre de Charles Le Brun; tandis que, vers

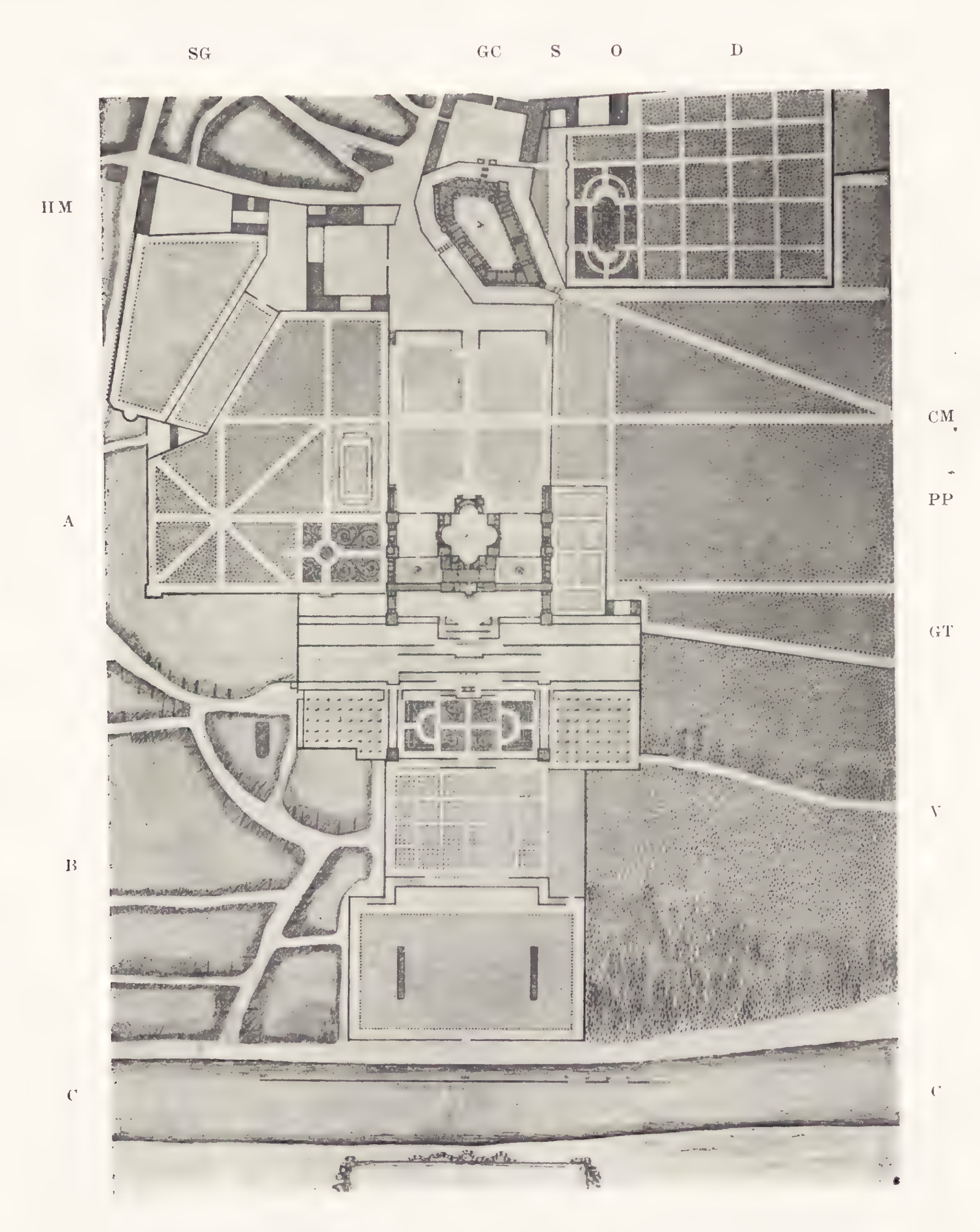


Fig. 123. — Les deux châteaux et leurs jardins (Grand plan in-f° par Israel Silvestre, en 1666.

A. Jardin du Boulingrin et Petit Bois. — B, Village du Pecq. — CC, La Seine. — D, Jardin potager de François Ier. — CM, Chemin du Mail. — GC. Grand Commun de François Ier. — GT, Emplacement de la Grande Terrasse. — HM, Hôtel du Maine, Manège du Dauphin et Grande Ecurie du Roi. — O. Orangerie. — PP. Petit Parc. — S, Surintendance. — SG, Village de Saint-Germain. — V, Vignobles du Pecq.

1680, il en fut autrement lorsque l'on décida la construction des quatre pavillons d'angle du Château Vieux, et J. H. Mansard devint l'homme nécessaire de la conduite des travaux.

Le Château Neuf, une fois remis en possession de ses moyens de communication avec les jardins en terrasses, reprit son rang de maison annexe.

*
* *

2° Le Boulingrin.

Il fut l'une des premières créations originales entreprises dans les jardins supérieurs du Château Neuf, et cela sur les vives instances ou sur les conseils d'Henriette d'Angleterre, épouse depuis 1661 de Philippe d'Orléans, frère de Louis XIV. On peut voir le dessin de ce jardin, à gauche du Château Neuf, sur le grand plan d'Israël Silvestre (FIG. 123), tel qu'il existait alors vers 1666. Le plan ci-contre montre la disposition nouvelle réalisée sous Louis XIV en 1680; elle coûta 56.819 L. 3 s. 2 d.

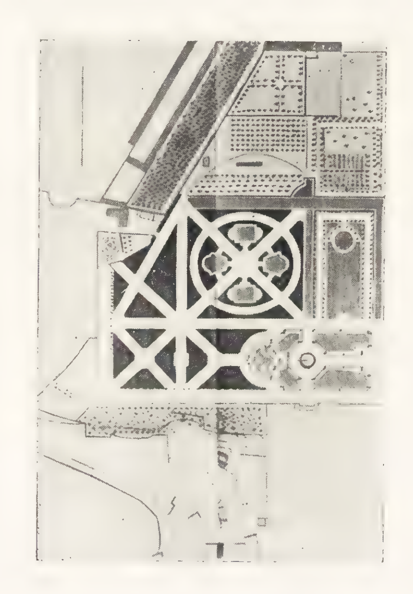


FIG. 124. — Le Boulingrin transformé par Louis XIV en 1680, plan anonyme vers 1765, inédit. (ARCH. NAT., O I 1721, liasse 3).

Elle fit les délices de la famille de Jacques II exilée à Saint-Germain en 1689, comme le prouve le plan un peu postérieur de Van Loon, vers 1700 (V. FIG. 125) lequel reproduit exactement le dessin ci-contre (FIG. 124). L'ensemble des jardins a coûté, de 1664 à 1680, la somme de 234.433 L. 2 s. 1 d.

Jacques II et les siens ne sont pas les seuls à avoir joui des ombrages du Boulingrin. On sait, en effet, que l'élite de la société intellectuelle et érudite gravitait autour du Roi, à Saint-Germain comme ailleurs; et ne cite-t-on pas avec complaisance ces cénacles improvisés d'hommes célèbres se réunissant et déambulant de compagnie dans *les jardins* de Saint-Germain, comme autrefois les philosophes de l'ancienne Grèce dans les jardins du Lycée d'Athènes. Mais — et c'est en ce détail que notre imagination fait fausse route — ne connaissant que les lieux *actuels* du parterre et du Quinconce, nous nous plaisons à penser que nos grands hommes du XVIIe siècle, les Bossuet, les Bourdaloue, les Fénelon et tant d'autres, ont marché là où nous marchons nous-mêmes. Pour un peu, nous évoquerions une vision les réunissant tous à quelques pas de nous, et interrogerions les arbres séculaires que, dans notre erreur, nous croyons avoir abrité de leurs frondaisons, magnifiques aujourd'hui, les têtes vénérables de ces hommes dont les noms sont indissolublement liés à l'histoire du siècle de Louis XIV. Quelle erreur profonde !

Autant il est vrai que les enfants d'Henri II et de Catherine de Médicis (François II, Charles IX et Henri III, et leurs sœurs Claude et Elisabeth), avec leur petite amie Marie Stuart, et, plus tard, Louis XIII et Gaston d'Orléans, leurs sœurs (Elisabeth, Christine et Henriette), et leur frère naturel, César de Vendôme, et *tutti quanti*, ont « joué » en enfants sous les ombrages de la forêt, dont les premières rangées d'arbres venaient prendre racine sur *l'emplacement de notre Quinconce actuel,*



Fig. 125. — Le Château Neuf et ses alentours.
Extrait du plan par Van Loon, vers 1700.

autant il est erroné de penser que les promenades académiques de Bossuet et de ses confrères ont succédé aux jeux des Enfants de France. Le Boulingrin délicieux, admirablement disposé, abrité bien qu'ouvert sur une terrasse merveilleuse, fut le lieu de prédilection de ces rendez-vous célèbres. Le parterre dénudé de Le Nôtre, trop chaud en été et trop froid en hiver, ne pouvait convenir à ces réunions intimes.

Notre erreur vient de ce fait, bien simple, que nous ne connaissons rien du Boulingrin ancien détruit depuis cent ans. Ce sont les propriétaires actuels des villas d'agrément taillées dans ce jardin, qui pourraient, sans invraisemblance, rêver que peut-être les âmes des grands défunts viennent errer mystérieusement aux lieux qu'elles ont fréquenté sous Louis XIV. Grâce au plan donné ci-contre (fig. 126) les heureux posesseurs d'une parcelle de ces terrains historiques, peuvent retrouver l'emplacement des allées foulées par les pieds des Eminences... et par d'autres infiniment plus mignons : ceux de Louis XIV et de son frère Philippe, enfants ; ceux des enfants de Louis XIV et de Marie Thérèse, bien que la vie des uns et des autres ait été le plus souvent bien courte ; ceux du duc du Maine, fils de la Montespan, ceux du comte de Vermandois et de sa sœur, Mademoiselle de Blois (1re) enfants de la Lavallière ; ceux surtout des filles de Philippe d'Orléans déjà nommé, Marie-

Louise et mieux encore d'Anne-Marie épouse en 1697 de Victor Amédée II de Savoie dont la fille Marie-Adélaïde de Savoie, petite princesse charmante entre toutes (1), devait revenir en France épouser Louis de France, duc de Bourgogne (petit-fils de Louis XIV) et devenir ainsi la mère de Louis XV.

Les assemblées du clergé de France, qui se réunirent tous les cinq ans à Saint-Germain, au Château Neuf, ont largement profité du Boulingrin comme prolongement du lieu de leurs séances austères.



Fig. 126. — Les deux Châteaux et le Boulingrin de 1680.
Plan manuscrit par Galant (8 mars 1775).
(Arch. Nat., O I 1720 B, liasse 2).

Tel qu'il était en 1700, tel il a subsisté jusqu'en 1768, au moment où il fut procédé à l'ouverture, en son milieu, du *Nouveau chemin du Roi* (*act.* avenue Gambetta, v. fig. 126). Il fut remanié dans sa partie en bordure de la terrasse, mais cela n'est plus que de l'aménagement de goût, tandis que la partie haute au-dessus du « nouveau chemin » fut morcelée pour être vendue par lots. Cette portion était alors le potager du Roi, avec le chenil et sa cour d'ébat des chiens (traversée aujourd'hui par la rue Henri IV), et à droite, en haut, en bordure de la rue du Jeu-de-Paume (Louis IX), le Jeu de Paume (théâtre) et le logis du contrôleur des châteaux (aujourd'hui sur son emplacement, salles de moulage du Musée national).

La portion du vrai Boulingrin au-dessous du chemin du Roi est aujourd'hui morcelée et coupée par les rues Lemierre et de Médicis. Les propriétaires de ces portions auront ci-contre, sous les yeux, l'état ancien de leur propriété.

En 1775, le 15 janvier, le comte d'Artois (futur roi Charles X), frère de Louis XVI, demanda ce domaine. Louis XVI le lui accorda par brevet du 19 janvier 1777 (2) avec une allocation de six cent mille livres payables en 10 ans par dixièmes, à l'effet d'aider le comte d'Artois à remettre le château en état. Le Comte fit commencer à démolir, mais ne reconstruisit point. C'est donc lui qui a fait disparaître le Château Neuf et nullement les gens de 1793. Divers projets, et des plus beaux, furent établis par l'architecte, alors très célèbre, Bellanger. S'ils avaient été réalisés (3), Saint-Germain aurait été doté d'une nouvelle maison royale infiniment plus imposante que l'ancienne, et elle serait de nos jours le « clou » certain de l'attraction des étrangers. Les terrasses, escaliers, grottes et jardins inférieurs eussent été un parc admirable, rappelant par sa situation celle du jardin du Trocadéro à Paris.

---

(1) Voir au Musée de Versailles, en une salle du 1er étage, son portrait en pied donné par la reine mère Marguerite d'Italie.

(2) Arch. Nat., O I 1070, liasse 4; et *Bibl. Municip. de St-Germain* copie manuscrite dont l'original du *brevet* sur parchemin est à la bibliothèque du Musée National au Château.

(3) On les donnera dans le tome III.

3° Le Grand Parterre de Le Nôtre.

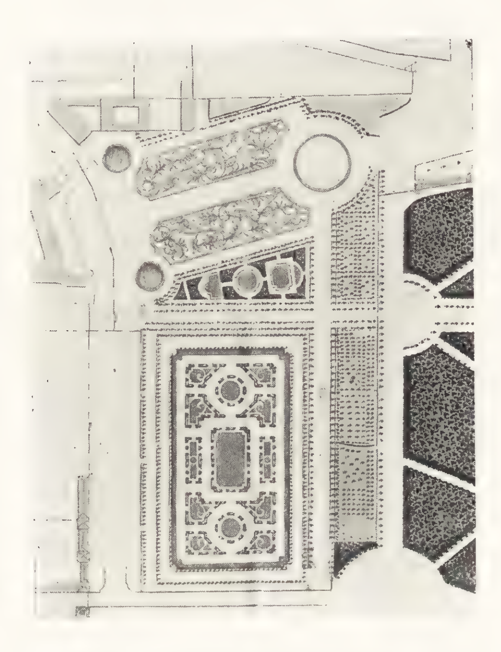


Fig. 127. — Le Grand Parterre de Le Nôtre, d'après un dessin inédit et anonyme. (Arch. Nat., O[1] 1721, liasse 3).

Vers le même temps que l'on transformait le petit bois du Château Neuf en Boulingrin, Louis XIV donnait carte blanche à son jardinier de prédilection, André Le Nôtre, pour créer un parterre majestueux au devant des deux châteaux, en bordure de la forêt.

La réalisation du désir royal n'allait pas sans rencontrer d'obstacle : celui de l'orientation divergente des deux châteaux. Le Nôtre tourna la difficulté en créant deux parterres différents, orientés selon les axes perpendiculaires de chacun des châteaux, et comblant le vide entre les deux par un biais fort décoratif orné de trois bassins de formes originales (v. fig. 127).

Le grand parterre rectangulaire fut pris en entier sur la forêt ; le biais et les deux parterres à broderies furent constitués avec l'ancien jardin potager de François Ier (comparer avec fig. 14 et 15).

Cette division en trois parties existe encore de nos jours.



Fig. 128. — Les parterres à broderies et la perspective (exagérée) de la route des Loges, par Ad. Pérelle, vers 1675

Leur aspect général, à l'époque de Louis XIV, nous a été conservé dans plusieurs estampes dont les deux suivantes sont fidèles à l'état des lieux ainsi transformés.

La première (fig. 128) donne la vue à vol d'oiseau des deux parterres à broderies, prise du château même, en regardant vers la route des Loges ; la seconde (fig. 129) donne la perspective opposée, c'est-à-dire prise de la grille des Loges en regardant vers le château.

Les dessins des rinceaux plantés en buis, comme on les voit encore à Versailles et dans nombre de châteaux de province (à Balleroy, par exemple), n'existent plus ; le gazon uni a, depuis longtemps, remplacé ces ornements à la mode du temps. De plus, le parterre de gauche (sur la FIG. 128) a été coupé « en sifflet » par l'excavation de la gare du chemin de fer (v. FIG. 130) et cela n'est pas pour embellir la perspective. Le progrès industriel ne respecte rien.



FIG. 129. — Les parterres à broderies vue prise de la grille des Loges, par Ad. Pérelle, vers 1675.

Cette grande entreprise de Le Nôtre fut menée à terme : en trois années 1668-69-70 pour les deux parterres à broderies, et en cinq années, de 1669 à 1673, pour le grand parterre. Le tout a coûté 86.759 L. 19 s. 7 d. Ce sont les bassins qui ont fait monter la dépense à ce chiffre élevé.



FIG. 130. — Le parterre Nord actuel en hiver, vue prise du château. Dans le fond, la route des Loges. (A comparer avec l'ancien, fig. 128).

Des bassins du biais entre les parterres, il ne subsiste qu'une longue excavation gazonnée. Des bassins circulaires des parterres à broderies (FIG. 128), il ne subsiste que la grande corbeille au dessus du tunnel et la petite corbeille ornée d'un groupe sculptural fin de siècle en face de l'ancien appartement du Roi. La seconde petite corbeille qui lui aurait fait pendant, a disparu lors de la création de la gare du chemin de fer atmosphérique en 1847.

Le grand parterre était, comme les deux précédents, entièrement à découvert : très chaud en été, très froid en hiver, on l'a dit déjà. Les Saint-Germanois en savent encore quelque chose, eux, qui ont dénommé cette promenade (ou mieux, ce qui en reste : l'esplanade), en été le Sénégal, en hiver la Sibérie. Fort belle invention que Le Nôtre lui-même, le créateur du genre, considérait comme « un lieu fait pour les nourrices et les bonnes d'enfant ; où on ne se promène pas et qu'il est agréable de voir d'un deuxième étage ».

Louis XIV était donc servi à souhait selon les vues de Le Nôtre puisque c'est du deuxième étage du Château Vieux, qu'il contemplait l'œuvre de son jardinier de génie ; et, c'est bien pour cette raison, que notre parterre de Saint-Germain avait

les énormes dimensions que Le Nôtre lui avait données ; il était fait pour être vu du deuxième étage et non pour s'y promener. Pour se rendre compte de ses dimensions, il n'y a qu'à mesurer de l'œil le Quinconce actuel, planté d'arbres aujourd'hui séculaires ; le parterre de Le Nôtre l'embrassait tout entier. Il était bordé d'une allée ombragée de grands arbres (1), et de plants divers sur la pente, actuellement gazonnée, qui se termine à l'allée conduisant du rond-point des groupes allégoriques au Rosarium.

Une énorme grille en fer s'élevait dans toute la longueur, depuis le rond-point du Rosarium jusqu'à la grille des Loges, (au-dessus du tunnel). Elle fut posée par



Fig. 131. — La Grande Terrasse actuelle, vue prise du Rosarium le 29 avril 1911, par L. Bichon, photographe à Saint-Germain-en-Laye.

Rouillé et coûte 27.000 L. Au rond-point (Rosarium) était une entrée monumentale, appelée dans la suite « Porte Dauphine », dénomination qui a accompagné la porte dans son déplacement à l'entrée nouvelle de la forêt, reportée, comme l'on sait, au-dessus du grand tunnel de la grande terrasse.

Les alentours du château furent donc dégarnis et aérés largement par la création du grand parterre sous Louis XIV. L'état actuel du Quinconce, nous ramène simplement aux temps de François Ier à Louis XIII, sauf pour la régularité des alignements des arbres.

(1) Actuellement allée Louis XIV.

4° La Grande Terrasse.

Imaginée par Le Nôtre, elle a 2400 mètres de longueur. Elle relie par une voie splendide le Château Neuf au Château du Val. Est-ce pour ce but que Louis XIV l'a fait construire ? C'eut été un travail bien coûteux pour un mince objet.

Elle fut commencée en 1669, comme le grand parterre, et terminée à peu près en même temps en 1673. Quelques retouches furent opérées entre 1674 et 1676. Dire quels gigantesques efforts furent déployés, pour accumuler ces terrassements de toute nature, est impossible à cause des mille détails qu'il faudrait produire ici d'après les comptes. Il nous suffit, pour mesurer par la pensée la grandeur et l'im-



Fig. 132. — La Grande Terrasse de Le Nôtre, construite de 1669 à 1673.
Plan manuscrit inédit par Galant, 27 mars 1774 (Arch. Nat., O¹ 1722, liasse 1).

portance des travaux, de supputer de l'œil le cube de terres rapportées derrière les murailles et le cube des pierres de taille amenées à pied d'œuvre à travers des terrains meubles, pour concevoir en rêve une nuée d'ouvriers, de bêtes de somme et des chariots embourbés, peiner pendant quatre ans sur ce côteau exposé aux brises du Nord-Est.

Ce travail a coûté exactement 851.650 L. 9 s. 2 d. (environ quatre millions de francs de nos jours). Les murs seuls — car la balustrade n'a été posée qu'en 1855-57 — ont coûté, tout terminés, 558.561 L. 10 s. (plus de deux millions et demi de francs) :

ce qui fait revenir le mètre courant à 232 L. 14 s. 8 d. De la Rue et Abry furent les entrepreneurs de cette maçonnerie. Peut-être ont-ils tiré la pierre de taille des *carrières, sous la terrasse même* (V. FIG. 28).

Sous Louis XIV, elle était loin d'avoir cette majesté d'aspect que les ormes, plantés jeunes alors, lui ont donné depuis deux siècles.



FIG. 133. — Carte manuscrite teintée et inédite.
(BIBL. NAT., *Est.*, Topographie de Seine-et-Oise. Grands plans).
Titre de la carte : *Plan des environs et de la Forêt de Saint-Germain-en-Laye très exactement levée sur les lieux par le* Sr IEAN MEL, ingénieur du Roy et le plus habile de son temps, mis au jour par François de la Pointe, en 1669. Echelle 600 toises ; 200 perches (1).

Travail colossal, bien dans le goût fastueux du monarque qui ne l'a qu'à peine utilisé, car le Château du Val commencé vers 1675 fut terminé en 1680, et, l'agrandissement du Château Vieux, par Mansart, ayant suivi immédiatement, la Cour quitta Saint-Germain en 1682 pour se fixer à Versailles.

Louis XIV a travaillé ici plus pour nous que pour lui-même.

(1) Cette carte, mise à jour en 1669, doit remonter au début du XVIIe siècle sinon plus haut encore dans le passé. Elle rappelle par son aspect celle (donnée dans notre T. I) de De Beaulieu, annotateur (vers 1680) d'une très ancienne carte du XVIe siècle.

5° La forêt transformée : le petit parc, le grand parc.

En 1669, la forêt de Laye (v. fig. 133) est une forêt de chasse coupée de routes et de sentiers qu'un long usage de traverse a créés sans plan régulier. La manie, heureuse pour nous, de vouloir forcer la nature partout, s'est exercée ici avec moins de brutalité mais plus de profit. Tout d'abord, il faut distinguer deux dénominations : le *petit parc* et le *grand parc*.

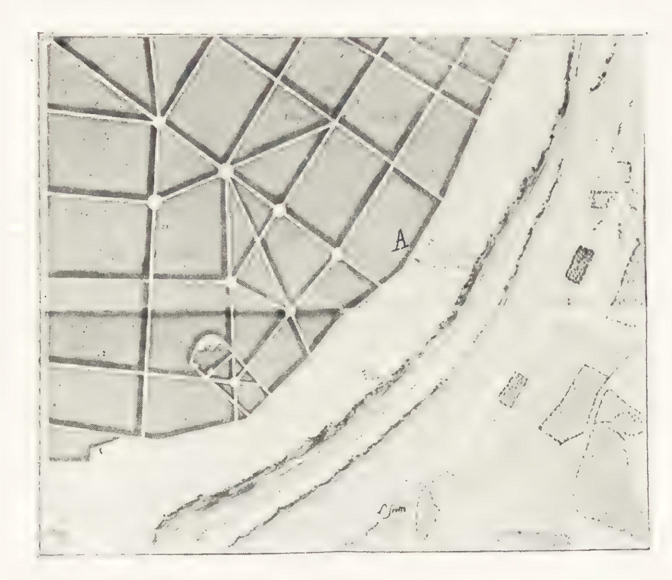


Fig. 134. — Extrémité de la forêt de Laye vers Herblay et emplacement (A) du débarquement des cerfs pour le repeuplement de la chasse.
(Arch. Nat., O1 1722, plan manuscrit inédit par Galant, 1769).

Le *petit parc* s'entendait de la partie de la forêt attenante aux parterres nouveaux, et formait un vaste rectangle s'étendant dans sa plus grande longueur, en bordure de la grande terrasse et englobant à son extrémité le Château du Val lui-même. Un mur continu à travers bois, suivant à peu près la « route de Bon Secours », isolait le petit parc de la forêt elle-même.

La portion de la forêt en bordure de la grande terrasse sur le plan donné (fig. 132), représente ce petit parc presque en entier.

Deux constructions principales sont à signaler d'abord dans le petit parc : La *Chapelle de Saint-Michel*, dont nous avons parlé autrefois. Elle fut restaurée par Louis XIV, mais finalement on l'a supprimée en 1688. Elle ne servait à rien dès ce moment. La chapelle du château absorbait tout le service utile. Auprès de la Chapelle de Saint-Michel, était le *nouveau Mail* construit en 1678-79, et *l'un des plus beaux du royaume* disait-on. Sa durée fut éphémère : dix ans ! on le démolit en 1688 en même temps que la Chapelle de Saint-Michel, et les débris furent portés au magasin des matériaux de réserve (1).

Entre l'octogone de la grille royale, au bout de la terrasse, et le Château du Val, s'étend une profonde déclivité dans le creux de laquelle passe le route de Saint-

(1) Chapelle de Saint-Michel et Mail étaient attenants et situés à peu près sur l'emplacement de la serre du fleuriste du jardin anglais, au-dessus de l'entrée du tunnel du chemin de fer. Les allées du parc ayant été remaniées de fond en comble, il est impossible de fixer plus exactement ces emplacements.

Germain à Carrières-sous-Bois. C'est là qu'était le *parc aux lièvres.* Aujourd'hui encore, ce canton est percé de milliers de terriers de lapins.

Le *grand parc* c'est la forêt tout entière. Un mur l'enserrait, non sur la rive gauche de la Seine, mais sur la rive droite et englobait tout le cours de la Seine depuis Maisons-Laffitte jusqu'à Poissy. De la sorte, le gibier pouvait aller se désaltérer au fleuve sans risquer de s'enfuir. On repeuplait la forêt en faisant venir, par bateaux spéciaux, des cerfs de la forêt de Compiègne, et on les débarquait à un endroit préparé pour ce faire au bout de la forêt presque en face Herblay (v. FIG. 134, lettre A), là même où on construisit, vers 1670, une sorte de circonvallation appelée le fort Saint-Sébastien, destiné à servir de leçon de choses au Grand Dauphin, pour le préparer à la science militaire (v. T. I, FIG. 11). Il était ruiné vers 1700, mais, en 1740, la carte par De la Grive en donne un tracé net, comme s'il avait été remis en état (v. FIG. 135).



FIG. 135. — Le fort Saint Sébastien, extrait de la carte par De la Grive, 1740.

Les percées des routes nouvelles de la forêt ont coûté des sommes très importantes, chaque année, depuis 1673 jusqu'à 1680. C'est entre ces deux dates que tous les travaux furent menés de front. Mais, dès 1664, on avait commencé à restaurer les dommages causés aux sous-bois par un pillage sans frein des futaies. Dans la seule année 1664, on a ainsi replanté en menu plant 5.585.000 pieds dont 145.400 châtaigners. Inutile de commenter de tels chiffres.

Ce n'est enfin qu'en 1679, environ, que la fameuse *route des Loges* fut terminée telle que nous la connaissons, sauf pour un détail, celui d'une mare stagnante supprimée en 1769-70 à cause de ses émanations putrides. Elle se trouvait exactement entre la route des Loges et la voie du chemin de fer de raccordement (navette) auprès du passage à niveau actuel. Le terre-plein qui existe à cet endroit montre le remblai opéré pour la combler.

Souvent, les cerfs venaient faire leur fin à cette mare au XVIIIe siècle, c'est-à-dire à cent mètres de la grille de Pontoise (1).

(1) La Garenne du Vésinet a été aménagée entièrement pendant ces mêmes années, 1664-1680. Le *Nouveau chemin de Marly à l'Ermitage* (*moulin Gaillard*) fut fait en 1679-80 (v. page 222).

6° Attenances diverses des Châteaux.

En dehors des châteaux, le travail le plus important fut la construction en 1666 de la Surintendance des bâtiments. Ceci regarde l'histoire de la ville, mais le grand nom de Colbert est attaché à ce souvenir autant qu'à la restauration du château même. Nous donnons donc ce document intéressant, pour un certain nombre de nos lecteurs.

La Surintendance a disparu. L'excavation faite pour agrandir la gare du chemin de fer en vue du raccordement dit « navette » marque l'emplacement de ce bâtiment qui a abrité l'administration de Colbert à Saint-Germain (v. FIG. 136).

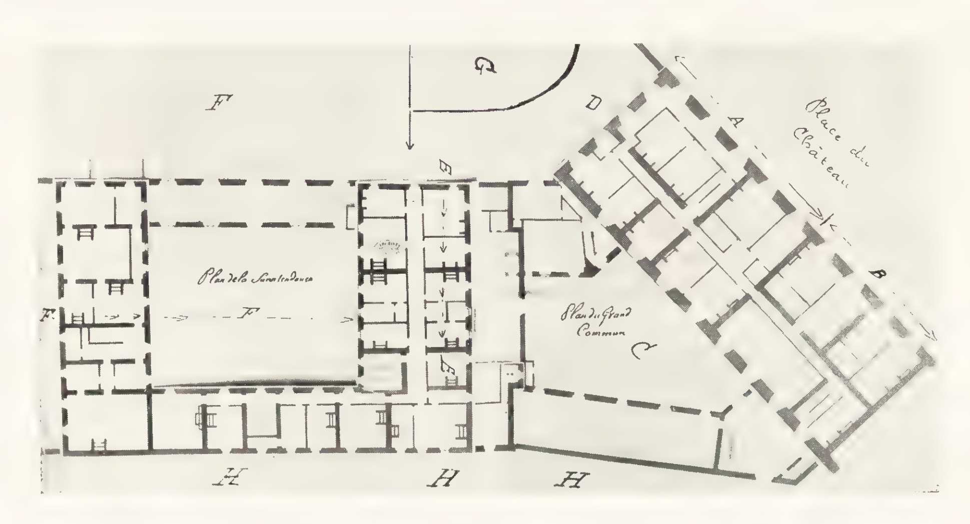


FIG. 136. — La Surintendance des bâtiments et le Grand Commun de 1768 (1), plan anonyme, manuscrit, ARCH. NAT., O I 1721, liasse 1 (Ce plan est sûrement de la main de Galant). La partie A seule subsiste ; celle, B, n'a pas dû être réalisée. La cour, C, est celle de l'immeuble n° 1 de la place du Château. D, passage actuel entre la gare G et l'immeuble A. FF, excavations de la gare du chemin de fer. HHH, rue de la Surintendance.

On remarquera le bâtiment biais (à droite sur la FIG. 136), c'est la portion du nouveau *Grand Commun* commencé vers 1768 et jamais achevée. Ce bâtiment faisait partie d'un plan d'ensemble, projet grandiose de transformation de la ville tout autour du Château Vieux, dont nous donnerons (T. III) tous les détails.

Le second travail, concerne *l'agrandissement du corps de Garde français* en 1674. Nous citons cette misère parce qu'elle est néanmoins fort importante pour dater les gravures de cette époque (1).

Et pour les embellissements moindres, il en est encore de même ; tous nous servent à dater une gravure ou un plan selon leurs dates respectives d'achèvement,

(1) V. fig. 67 le corps de garde de gauche est court, l'estampe représente donc l'état avant 1674. Le fig. 68, montre le même bâtiment *doublé de longueur* ; elle est donc postérieure à 1674.

principalement pour les dépendances; chenil, petite écurie du Roy, et manège de Mgr le Dauphin, dans l'hôtel du Maine (1).

Nous n'avons pu découvrir le fameux « *bain* de la Reine dans la Seine proche les Châteaux ». Sous Henri II déjà, on avait parlé d'une baignerie, et il est fort possible que ce soit le même établissement remis en état en 1669, mais on ignore son emplacement.

Dans les environs de Saint-Germain, on a travaillé très activement au *nouveau* chemin de Versailles au Pecq, (au moulin Gaillard pour mieux préciser), c'est-à-dire au pied même du chemin en lacets dénommé le *tour aux charettes*, par lequel, du bas de la vallée, on accédait à peu près à l'octroi de la rue Félicien David actuelle, et, de là, par le chemin de Versailles (actuellement rue Alexandre Dumas) au carrefour des rues des Récollets (de Paris) et de la Verrerie (Louis IX) au Château Vieux.

Ce que devait être cette ascension en carrosse, on l'imagine aisément vu la pente du chemin, et l'on y versait aussi souvent que par l'ancienne côte aussi raide traversant le village du Pecq.



FIG. 137. — Environ de Saint-Germain en 1764.
Projet de la *Nouvelle Route de Versailles* faisant suite au *Nouveau Chemin du Roi* dans le Boulingrin.
Plan anonyme par Galant sans aucune date (ARCH. NAT., O I 1720 B, liasse 2).

On peut voir sur la carte ci-contre (FIG. 137), ces détails du pays dont nous avons dit quelques mots. Bien que ce plan soit de 1764 environ, si l'on veut bien par la pensée, supprimer la grande route en fer à cheval appelée *chemin projeté* — c'est notre route de Versailles, actuelle — on reconnaîtra aisément, sous le nom d'ANCIEN CHEMIN, le *tour aux charettes* et ses deux coudes, remontant vers l'hôtel d'Harcourt (angle de la rue Voltaire actuelle), et l'ancienne côte du village du Pecq (marquée AA en surcharge).

En ville de Saint-Germain même, bien qu'on ait dépensé près de cent mille livres entre 1664 et 1680, si l'on retire de cette somme totale celle de 67.520 L. 10 s. 6 d. consacrée par le Roi à des achats d'immeubles, il ne reste pas grand chose en dehors

(1) Rue Louis IX, n° 4. Ancienne Chefferie du Génie, actuellement Bureau du 11e Cuirassiers.

des travaux de pavage de l'ancienne rue aux Vaches (rue de la République, actuelle) et de celle de Lorraine, qui sous Louis XIV, portait déjà ce nom (1).

La dépense de huit mille et quelques cents livres pour l'hôpital de la Charité, indique une remise en état de cet hôpital, trop délaissé antérieurement.

L'aménagement de la Garenne du Vésinet et des réserves à gibier de la plaine a toujours été suivi avec soin depuis Henri IV jusqu'à la Révolution. Nos princes y chassaient très souvent.

Le reste est de trop peu d'importance pour retenir notre attention.

III

Les Appartements du Château Vieux de 1664 à 1680.

I. Les grands appartements royaux.

La restauration récemment terminée (1906-1907) ayant été faite, en grande partie (2), conformément aux plans du château d'Henri II, il est facile de nous orienter dans l'immeuble, comme si nous allions rendre visite à Louis XIV, le maître de céans.

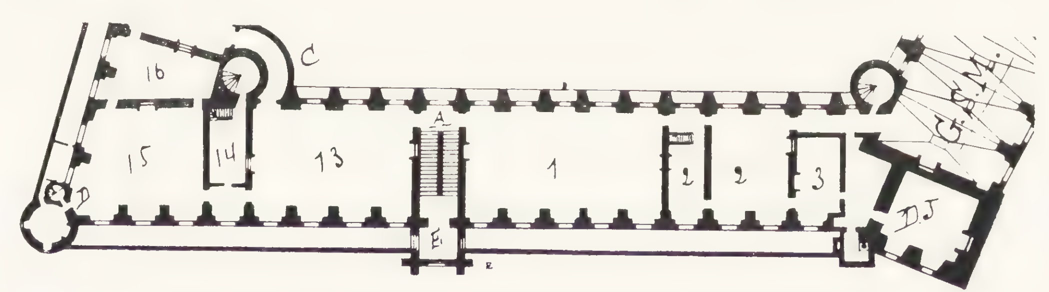


Fig. 138. — Bâtiment Nord du Vieux Château, façade sur le parterre. Premier étage dit du Roi, en 1660 (Numéros des salles actuelles du Musée).

Le grand escalier. — Il est tel que l'a connu Henri II, et son style architectural trahit son origine. On peut regretter toutefois qu'il n'ait pas été un tant soit peu plus large. La chose était facile, et un demi-mètre de plus, pris de chaque côté sur les deux grandes salles des gardes, n'aurait en rien altéré la parfaite harmonie de ces deux pièces, beaucoup trop grandes si on les compare aux trop modestes chambres réservées au Roi et au Dauphin.

Montons donc au premier étage, par ce grand escalier (A. E. fig. 138), situé au milieu du bâtiment Nord. *L'inventaire du mobilier de la couronne* (3) fait mention

(1) On remarquera que le rapprochement des noms de la rue d'Alsace (créée depuis) et de la rue de Lorraine qui est voisine, n'est qu'une fiction rappelant « l'Alsace-Lorraine perdue en 1870-71 ».

(2) Le pavillon carré à deux tourelles élevé au bas de la chapelle, angle S.-O. du château, n'a jamais existé auparavant. C'est une invention de feu Millet.

(3) Inventaire publié par J. Guiffrey, 2 volumes in-4°. — V. T. II, p. 407, art. 1519.

en 1692, d'une *vieille estoffe de fil et de laine vert et blanc et autres couleurs, doublée de pareille estoffe assez vieille provenant des appartements et escaliers du Château* ; nous ne pensons pas que ces débris aient jamais orné d'autres escaliers que ceux des petites tourelles ou des « viz intérieures » conduisant aux petits appartements.

Arrivés au palier A, l'on trouve à gauche, (salle 13 d'Alésia), la Salle des Gardes du Roi ; à droite (salle I), celle des Gardes de Monseigneur le Dauphin.

Salle des Gardes du Roi (salle 13). — Elle a toujours eu cette affectation depuis Henri II. C'était là que, dès l'ouverture des portes des appartements, se pressait la foule de ceux qui avaient à se montrer, venaient pour voir ou être vus, et, en général, les personnes attendant une réponse favorable à une supplique présentée par les personnages ayant accès auprès de Sa Majesté : quelque chose comme nos antichambres ministérielles, car l'humanité n'a pas changé si les hommes changent.

On remarquera dans cette pièce, comme dans toutes les autres du château d'ailleurs, que, à part les deux murs de séparation entre les chambres, les grandes baies occupent une surface énorme, et qu'il n'y a de place entre elles que pour des panneaux décoratifs très étroits et très hauts. Ces panneaux étaient couverts, sous Louis XIV, d'une « *tenture de tapisserie de brocatelle aurore et vert avec des bordures et des montans aurore et rouge faits exprès* » pour cette salle (1).

A la suite nous pénétrons dans :

L'antichambre du Roi (salle 14). — Sur le plan (FIG. 138) on voit que les portes de communication entre la Salle des Gardes et la chambre d'apparat du Roi (salle 15) étaient au bas et contre la façade sur le parterre. Louis XIV les a conservées, mais il a fait ouvrir en plus une autre porte près de la « grande viz du Roy » pour avoir accès plus directement, de cet escalier, particulier à son service privé, dans ses appartements sans traverser la Salle des Gardes. Adossé au mur de cette grande vis, on remarquera un petit escalier (aujourd'hui supprimé) pour lequel Henri II descendait de son antichambre dans la pièce du dessous réservée à ses « tapisseries précieuses ». De là il gagnait le fameux « *pont de pierre du Roy* » jeté au-dessus des fossés pour communiquer directement au « parc » (Quinconce actuel, alors la forêt elle-même). Louis XIV a conservé cet escalier en changeant sa direction. C'est par cette montée que le Grand Condé avait un accès direct auprès du Roi.

Les murs ont ici un grand développement et étaient recouverts de « *brocatelle de Venise fonds aurore, rouge et vert, avec bordure et montants fonds blanc et vert,* le tout doublé de *toile rouge* (2) ».

Le Roi prenait là ses repas quotidiens.

De l'antichambre on passe aujourd'hui dans la chambre du Roi (salle 15) par une porte ouverte dans le mur à l'endroit du petit escalier dont on vient de parler, et les deux autres portes sur la façade ont été condamnées.

Chambre d'apparat du Roi. — Cette chambre d'apparat était le véritable salon de réception de Louis XIV comme elle le fut sans aucun doute depuis Henri II. La dis-

(1) *Inventaire cité,* T. II, p. 238, art. 599 du 3 janvier 1672.

(2) *Inventaire*, T. II, p. 268-269, art. 458, inventaire du 3 janvier 1672.

position des portes et l'emplacement de la cheminée figurés au plan ci-contre (FIG. 141) dataient d'Henri II. Louis XIV fit profondément remanier cette pièce en 1669, lorsqu'il eut l'idée de créer ce que l'on appela le *petit appartement du Roi*, dont on parlera bientôt. La cheminée fut alors déplacée du mur entre 15 et 16, et reportée sur celui entre 15 et 14 où elle est encore actuellement.

C'est ici que le Roi donnait ses audiences, et recevait les favorisés ayant leurs entrées auprès de lui, les ambassadeurs et nombre d'inutilités bien en cour. On sait qu'il aimait passionnément avoir beaucoup de monde autour de sa personne.

Là aussi avaient lieu ces cérémonies fastidieuses du lever et du coucher du Roi, fastidieuses pour tous excepté pour lui, malgré les usages ridicules qu'il avait introduits dans le cérémonial. Ce n'était pas dans cette pièce qu'il couchait réellement, mais dans la suivante (salle 16) dite *petite chambre à coucher*, attenante à la chambre à coucher de la Reine (moitié de la salle 17) (V. FIG. 139 et 141).

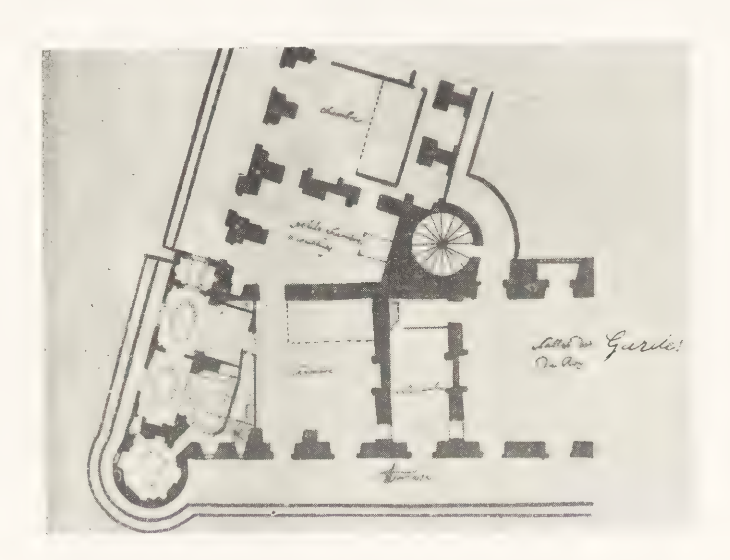


FIG. 139. — La chambre du Roi et le petit appartement de 1669. BIBL. NAT., *Est.*, grands plans (1).

Louis XIV eut une idée assez originale au sujet de sa chambre d'apparat. Cette pièce était très irrégulière, comme on peut le voir FIG. 141, n° 15. En en faisant un rectangle (V. FIG. 139), il restait un biais à utiliser. C'est alors que l'on imagina de créer une sorte de *petit appartement* en miniature, sorte de bonbonnière enrichie de tout ce que l'Art pouvait offrir de plus séduisant en peinture, sculpture, glaces, bronzes, etc., réparti en cinq petits réduits, comme nous voyons dans nos expositions universelles les grandes maisons d'ameublement en créer pour « leur exposition particulière ».

Nous n'avons qu'une seule description de ces pièces, due à un certain Le Laboureur, bailli de Montmorency (2) et encore réclame-t-elle un don naturel de vision

(1) M. Lair dans son fort bel ouvrage *Louise de La Vallière et la Jeunesse de Louis XIV* a donné deux plans différents de cet appartement : celui que nous reproduisons est l'un d'eux. Mais M. Lair a fait erreur en attribuant chacun de ses plans à deux étages différents en supposant que l'un était celui du Roi, au 1er étage, l'autre celui des dames La Vallière et Montespan situé au *deuxième* étage. C'est là une erreur absolue. Passe encore pour *l'entresol*, mais rien ne le prouve, bien au contraire.

(2) Lettre à Mademoiselle de Scudéry et intitulée : *La Promenade de Saint-Germain*.

pour être comprise. L'écrivain y vise trop à la narration pédantesque d'où n'est pas exclue une plate flagornerie: on préférerait rencontrer un peu plus d'ordre dans l'exposé.

Le Laboureur a fait sa promenade en compagnie de Le Brun, et débute, dans son récit, par la terrasse (1) de l'appartement du Roi, ornée de lauriers-cerises, de tricolors, de jasmins et de tubéreuses. Il entre ensuite par l'une des deux portes (v. FIG. 139) à droite au bout de ce promenoir et se trouve dans la première pièce des cabinets enchantés. Nous lui cédons la parole :

« Tous les murs et les plafonds sont revêtus de glaces et de miroirs avec des quadres et des ornements, dont l'or fait la moindre richesse. On y marche sur des planchers qui seroient dignes de faire la pompe des plus belles voûtes, et d'être au-dessus des testes les plus superbes. Ce ne sont que des marbres de toutes les couleurs, des oùvrages en mosaïque et des parquets de pièces de rapport. On y voit en tous les coins et en cent autres endroits de grands vases d'argent chargez de fleurs, des Pilastres et des Termes de même métal qui portent des filigranes d'or ».

Puis ce sont des tableaux peints sous verre qui émerveillent le bon courtisan : « Ce qui est singulier en tous ces tableaux, dit-il, c'est qu'étant peints derrière les miroirs, les premiers traits que le pinceau y a couchez forment la figure telle qu'on la voit, au lieu que dans la peinture ordinaire ce sont les derniers coups de pinceaux qui l'achèvent et la finissent ».

Le Laboureur, plutôt que de détailler chaque pièce à la suite, ce qui nous fixerait définitivement sur chacune d'elles, trouve bon de quitter ce côté de l'appartement pour nous transporter à l'autre bout, sur l'autre terrasse (de l'Est) et nous faire entrer dans la première antichambre de ce côté : c'est assez maladroit. Suivons-le dans cette antichambre « les lambris, sont tout de miroirs enrichis d'or... jusqu'aux plafonds. Au milieu du plafond qui est sur l'estrade à l'entrée, est le portrait d'une beauté accomplie que tient une pomme d'or, et, à la voûte qui est au-delà de l'estrade et qui est enfoncée d'architecture fort riche, il y a au fond la figure de Junon qui tient un sceptre et qui a un paon auprès d'elle ».

« De là, à main gauche (c'est-à-dire à droite sur la figure 139, la pièce carrée où l'on voit figuré un lit de milieu) est une chambre destinée au repos du Roy, où l'on voit dans l'enfoncement de la voûte qui est faite en coupe, trois petits amours qui sont peints d'une manière inimitable. Ils tiennent tous trois, de toutes leurs mains, un même lustre avec un empressement merveilleux... Il y en a quatre autour d'eux dans le fond de la coupe... (suit la description de chacune de leurs attitudes). Sur les côtez de la coupe on voit... les maisons de plaisance du Roy... Saint-Germain, Versailles et Fontainebleau ».

« Il y a sur l'estrade un lit à la romaine dont les rideaux qui étaient retroussez sont d'un tissus d'or et d'argent... le dossier du lit en un relief d'argent à jour ». Suivent des détails trop longs à reproduire ici, car nous cherchons surtout à établir la topographie exacte, chose difficile à cause du désordre du récit de Le Laboureur.

---

(1) On venait d'y poser le balcon en fer doré que l'on voit sur les estampes de Pérelle (v. fig. 114). Le Laboureur parcourut la portion de gauche de cette terrasse.

Quittant ces quatre pièces, sans en avoir achevé la description, on nous transporte dans le cabinet « pris dans la tour ronde de l'angle (N.-E.) du Château ».

« Il y a dans ce cabinet, comme partout ailleurs, des miroirs, des glaces, de l'or à profusion, plus deux grandes figures d'argent... et dans l'ouverture de la cheminée un grand vase d'argent qui fait cent petites fontaines jaillissantes à discrétion; et cela sert quand on veut, à rafraîchir agréablement le lieu en été... ».

Ceci n'était pas encore la fameuse *grotte du petit appartement du Roi.*

Le Laboureur dit que pour y pénétrer, il faut repasser dans l'antichambre de la chambre (particulière) du Roi. Au-delà de l'estrade de cette antichambre, à main droite, se trouve cette admirable grotte !

Il serait trop long de reprendre ce récit plan en mains, disons simplement que la grotte était située dans la pièce du milieu (des trois) en bordure de la terrasse Est (côté gauche du plan, FIG. 139). Voici ce que l'on y admirait :

« Du milieu du plancher qui est d'un marbre de toutes couleurs, il sort un gros jet d'eau qui va jusqu'au plafond attaquer un petit Amour qui tient un foudre... Mais cette eau non contente de luy porter son boüillon jusques dans le nez elle fait encore passer la figure de son jet au travers des glaces du plafond et forme ainsi un second jet au-dessus de ce petit foudroyant qui par cet agréable prestige a l'affront encore de paroitre enfermé entre deux eaux ialissantes (*jaillissantes*), etc., etc... ».

L'une des merveilles de cette grotte était qu'étant revêtue partout de glaces, réfléchissant en tous sens les moindres détails des ornements et des jets d'eau répandus à profusion dans tous les coins, ces glaces créaient pour l'œil une infinité d'autres grottes semblables en tous sens, agrandissant ainsi le très modeste espace réel de la grotte elle-même. Cela devait en réalité produire un merveilleux effet; chaque pièce ayant été décorée avec un goût exquis et une richesse inimaginable.

De toutes ces merveilles, il restait peu de chose en 1680, et lorsqu'en 1682 Mansart ajouta les cinq pavillons d'angle, substitués aux tourelles rondes, la grotte enchanteresse disparut sans retour avec les autres magnificences de ce petit palais créé au sein du palais même.

Disons quelques mots de la dépense qu'il occasionna et des artistes qui y travaillèrent.

En 1669 on paye.........................	100.441 L.	» s.	» d.
En 1670 on paye.........................	27.292	6	4
En 1671 on paye.........................	13.060	5	0
En 1672 on paye.........................	273	»	0
TOTAL.....	141.066 L.	11 s.	4 d.

Cette somme n'est qu'un minimum, d'après ce qui est spécifié nominativement dans les comptes du règne.

Les artistes dénommés dans les mêmes comptes furent :

Sculpteurs: Philippe Caffier, Mathieu Lespagnandel, Baptiste Tuby, Regnaudin, Bernard, Magnier, Le Grand, Legendre et Mazelines.

Marbriers: Misson, Mesnard.

Ebéniste menuisier: Dominique Cuccy, Prou, Buirette.

Peintres et doreurs : Le Brun, Anguier l'aîné, Michel Ange (sans doute Michel Anguier le Jeune), Guillaume Anguier, les Le Moyne, Gervaise, Gontier, Baptiste Monnoyer, Huillot, La Baronnière, Audran, Jouvenet, Sève.

Rocailleurs : Berthier, Quesnel, (Marot, architecte).

Miroitiers : Brion, Jousset.

Serrurerie d'art : Berthon, Laubel.

Ingénieur : Francini (François).

Sur le mur extérieur de la façade Est, (celle du petit appartement), il paraît que le peintre Le Brun, en 1667, avait retracé « *à fresque le sujet d'Apollon et de Daphné* » et d'autres encore « *dans les autres façades du dehors du Château Vieux* » (1).

On n'a aucun autre détail et aucune autre allusion à un travail de ce genre, en dehors de cette vague mention. On est donc obligé de l'admettre comme vraie, bien que la nature des murs du château et, plus encore, le manque de surface lisse soient des témoins de la difficulté de l'entreprise.

Les sujets traités par Le Brun qui « voyait toujours grand » ne sont pas de ceux que l'on traite en raccourci dans quelques étroits panneaux. Inclinons-nous devant ce fait qu'aucun document iconographique ne vient éclairer. Le Laboureur lui-même n'en parle pas.

Une partie de ces peintures fut faite en dehors du petit appartement comme les comptes le prouvent, mais le nom de Le Brun n'y est pas joint; c'est Michel Ange (Anguier?) qui est rétribué pour ces tableaux: *à Michel Ange, pour peintures à fresque en dehors du petit appartement, de la petite chambre et du petit cabinet du Roi,* ci 1.020 L. (2). Etait-ce d'après les dessins de Le Brun? C'est fort probable, ou encore Michel a-t-il simplement préparé les enduits et esquissé le dessin réalisé ensuite par Le Brun? Autant d'énigmes insondables.

A l'appartement du Roi se rattachait un autre cabinet aussi richement orné, dans l'avant-corps (v. FIG. 138, lettre E) situé entre les deux terrasses de la façade Nord : terrasse du Roi que nous venons de quitter et terrasse du Dauphin dont nous parlerons plus loin. Ce sont les mêmes artistes qui l'ont décoré.

L'inventaire du mobilier de la couronne, ne précise pas assez clairement ce que l'on appelle *cabinet* ou *grand cabinet du Roi* pour que nous donnions en toute certitude le détail du mobilier de chaque cabinet. L'un d'eux était meublé « de quatre portières de velours vert garni d'un grand mollet d'or et d'argent (3) ». Celui de la tourelle, dont a parlé Le Laboureur, était composé de : *2 fauteuils, 4 sièges pliants, 4 feuilles de petits paravents*, de velours bleu garni de franges et mollet d'or, plus une tapisserie et une portière et un rideau assortis de même étoffe.

(1) *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des Membres de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture*, T. I, p. 28. (Dumoulin, Paris, 2 vol. in-8° petit, 1854).

(2) *Comptes*, T. I, année 1669. Peinture.

(3) Inventaire, T. II, p. 323 art. 911.

Il y avait en outre comme annexe de l'appartement du Roi, une pièce appelée « *des parfums* (1) ». Nous en connaissons l'existence par les comptes, mais pas autrement. Nous ignorons absolument sa situation, mais il est fort probable que c'était l'une des cinq pièces du « petit appartement » dont Le Laboureur n'a pas parlé, et que nous serions tenter d'identifier, sous toutes réserves d'ailleurs, avec le local n° 3 du plan ci-contre (FIG. 140 à rapprocher de la FIG. 139).

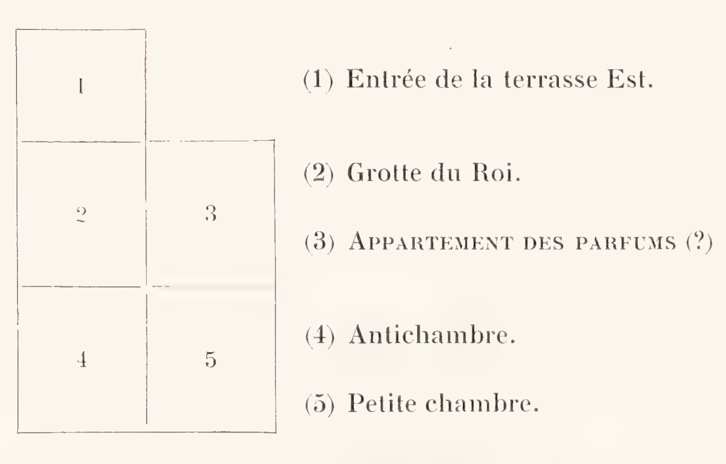


FIG. 140. — Schéma du *petit appartement* du Roi.
Le Laboureur a parlé seulement des pièces 1, 2, 4 et 5).

Appartement de la Reine. — Du Roi, nous passons chez la Reine : salles 17 et 18 actuelles) (FIG. 141). La grande salle 17, était divisée en deux parties dont la première, mitoyenne à la petite chambre du Roi (salle 16) servait de *chambre à coucher*, et la seconde, (mitoyenne au 18) était *l'antichambre*. Les salles anciennes 18 et 18' (celle-ci ancien petit cabinet triangle de la Reine du temps d'Henri II) sont aujourd'hui réunies en une seule pièce de forme bizarre, mais fort belle à cause de son caractère châtelain antique.

Le n° 18 était alors la *Salle des Gardes de la Reine* et le 18' le *petit cabinet de la Reine* joignant *l'appartement des Enfants de France* qui occupait tout le premier étage de l'aile Sud (sur la rue Thiers).

Les tentures des fenêtres étaient de damas blanc frangé d'or, comme chez le Roi et le Dauphin. La Reine avait son *oratoire* dans l'embrasure de la fenêtre de gauche de la salle B (FIG. 141). Il était meublé « d'un fauteuil, quatre sièges pliants de brocart or, argent et vert, garnis de franges et mollets d'or et d'argent avec leurs housses de tapis (2) vert ». On n'a pas d'autres détails sur le logis de la Reine.

(1) *Comptes*, T. I. col. 1136-1137.

(2) On appelait *tabis*, *un gros taffetas qui a passé sous la calandre* (Dict. de Trévoux). Ce n'est pas autre chose que le taffetas *moiré* de nos jours.

Appartement des Enfants de France. — Tout le premier étage en façade sur la rue Thiers. Cet appartement ne jouissait pas de la hauteur complète de l'étage : il était coupé à demi-hauteur pour permettre un entre-sol comme dans tous les autres appartements du Château, sauf celui du Dauphin, dont on n'a pas encore parlé. Les enfants étaient donc mal logés. Leurs domestiques, nourrices, femmes de chambre, etc., habitaient l'entresol au-dessus deux. Cette disposition datait d'Henri II et ne fut jamais modifiée. On a restauré le logis en supprimant cette soupente, mais on ne visite pas encore ces pièces qui servent de réserve et de débarras. Leurs boiseries anciennes méritent un meilleur sort à venir.

Fig. 141. — Les appartements du Roi et de la Reine au Château Vieux, entre 1662 et 1682.

Revenant par le chemin que nous avons parcouru, nous traverserons le palier A du premier étage en sortant de la Salle des Gardes du Roi pour entrer dans celle du Dauphin.

Appartement de Monseigneur le Dauphin. — (V. FIG. 138, salles 1, 2 et 3). C'est l'ancien appartement désigné en 1540 par François Ier, pour Henri II et Catherine de Médicis mariés depuis 1533 ; mais le château n'ayant pas été achevé du temps de François Ier, il y a apparence qu'Henri II et sa femme n'ont pas habité ce logis, ou du moins n'en ont joui que passagèrement, à supposer qu'ils vinrent séjourner au Château Vieux lorsque cette aile Nord fut achevée la première. Toutefois nous ne le croyons pas, parce que trop de travaux d'aménagement y ont été terminés entre 1547 et 1550, Henri II étant roi. Le Dauphin et ses frères, fils d'Henri II, l'ont habité certainement.

Louis XIII, dauphin, habitait l'appartement du Roi, et Louis XIV, à son tour, le même appartement. Le Grand Dauphin, fils de Louis XIV et sa femme ont repris la tradition interrompue.

A la suite de la *Salle des Gardes* (salle 1) on trouvait *l'antichambre* du Dauphin et *sa petite chambre* ou *cabinet* (salle n° 2 coupée en deux pièces) (1) et sa *grande chambre* (salle n° 3).

La salle triangulaire, à la suite, était un vestibule séparant le *Donjon* où logeait M. de Montausier (2).

---

(1) Le nombre des tentures des fenêtres portées à l'*Inventaire du Mobilier* le prouve.

(2) Gouverneur dudit Dauphin qu'il appelait *Monsieur* et se refusait à saluer du titre nouveau de Monseigneur (v. Saint-Simon, IV, 362).

On connaît une partie de l'ameublement. Les tentures des fenêtres étaient semblables à celles du Roi et de la Reine : « damas blanc garni d'un frangeon d'or (1) ».

La « petite chambre » ou « cabinet », était meublé d'un lit de repos, deux fauteuils, six sièges pliants, d'une tapisserie de seize lez de long sur deux aunes et demi de haut, et trois dessus de portes assortis (2) ; plus 3 portières, deux petites de tapisserie et un rideau de fenêtre, le tout de velours vert garni de mollet d'or.

Lorsque le Dauphin fut marié en 1679, on dut porter à Saint-Germain 24 nœuds d'or et d'argent pour sa chambre (3) qui n'était autre que *la grande chambre* du Dauphin (salle n° 3).

* * *

En sortant de cet appartement on passait dans la *Salle des comédies*, l'ancienne *Salle du bal* ornée par Henri II, transformée avec scène et rangées de sièges en amphithéâtre, se faisant vis à vis d'une manière qui devait être bien incommode pour les spectateurs favorisés d'une invitation. Et l'on sait que Louis XIV dressait lui-même la liste de ses invités, dont il contrôlait l'entrée lui-même, armé de sa fameuse canne qu'il levait devant les privilégiés et abaissait cérémonieusement pour faire marquer le pas à ces heureux conviés, éviter la cohue et montrer en somme qu'il était toujours le maître de céans.

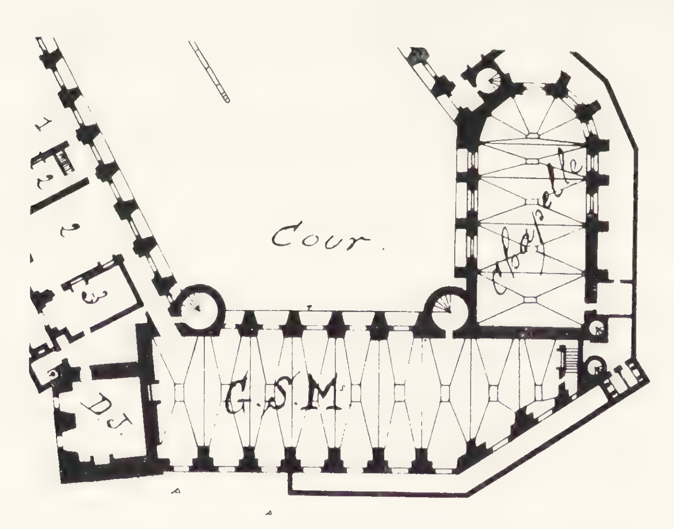


Fig. 142. — Bâtiment Ouest du Château Vieux contenant le *Donjon* (D. J.) et la *Salle des Comédies* (G. S. M.). (Façade sur la place actuelle du Château).

C'est dans cette salle et sur les planches de son théâtre (4) qu'il joua, dansa et chanta le fameux « Ballet des Muses » le 2 décembre 1666, à la fin de l'année de la mort de la reine mère Anne-d'Autriche. Cette salle devait, en 1666, être telle qu'elle avait été aménagée sous Henri IV, car on ne trouve aucun travail de remaniement fait avant l'année 1681 et années suivantes.

(1) *Inventaire, Mobilier*, T. II, p. 287, art. 598.

(2) *Inventaire, Mobilier*, 804 et 913.

(3) *Inventaire, Mobilier*, art. 795 déjà inventoriés en 1675.

(4) On donnera en son temps (Tome III) le plan du Château aux cinq pavillons sur lequel on trouvera la disposition de cette salle en 1685. Le produire en ce moment pourrait induire le lecteur en erreur sur la topographie des lieux en 1666.



Fig. 143. — Porte de la sacristie de la chapelle ogivale du Château Vieux sous Louis XIV (1).

Nous avons, dans le tome Ier, épuisé, ou à peu près, le sujet de la chapelle du Château Vieux.

Un document nouveau étant venu en nos mains, depuis la publication de ce volume, nous ouvrons une parenthèse pour le produire. Il s'agit de l'une des *portes de la sacristie ;* fort belle pièce de menuiserie comme on en peut juger ci-contre (v. FIG. 143).

Cette porte était-elle placée *à gauche* ou *à droite* dans la sacristie de la chapelle, pour donner accès sous la tribune des orgues ou dans la galerie extérieure du pourtour Sud ? Nous avouons notre ignorance à ce sujet. Mais il semble vraisemblable de penser que les deux portes étaient du même modèle, et, dès lors, le problème à résoudre n'existe plus.

Il est possible également que l'autre porte du bas de la nef, ouverte au rez-de-chaussée, dans la grande vis (à gauche sur le plan, FIG. 142), ait été encore du même modèle.

Des portes du même type, mais à deux vantaux existent encore dans l'ancien appartement des Enfants de France dont il a été question (p. 230). N'ayant pas de mesures comparatives, on ne saurait dire si elles sont exactement semblables pour chaque vantail au modèle que nous publions. Le panneau qui la surmonte n'est pas reproduit sur les échantillons actuellement subsistants.

Nous n'avons pas à revenir sur les travaux peu importants et encore moins intéressants ordonnés par Louis XIV dans ce sanctuaire royal.

(1) Document communiqué par M. Emile Deschastres, collectionneur à Saint-Germain-en-Laye.

II. Appartements divers dans le Chateau Vieux entre 1664 et 1680.

Trois appartements privés sont en vedette pendant cette période : ceux de Louise de La Vallière, de la Marquise de Montespan et, plus tard, de Mme de Maintenon.

Appartement de L. de La Vallière. — On ne possède aucun renseignement direct sur le logement de cette jeune femme pendant le temps de sa faveur, et cela s'explique bien simplement : elle régnait dans l'ombre sur la *pensée de Louis XIV*.

Le Roi, jeune marié, n'avait pas encore pris ces façons de sultan qui semblent encore, à deux siècles de distance, pour nos décadents intellectuels modernes, le *nec plus ultra* des prérogatives de l'homme qui n'a honte de rien. De plus, le Roi jouait un double rôle : réel auprès de Louise, trompeur aux yeux de son épouse, en paraissant avoir certains succès auprès d'autres grandes dames ou demoiselles de la Reine, et ce, pour mieux lui cacher la vérité.

La jeune Reine, le cœur ulcéré ne fut pas longtemps aussi aveuglée que le Roi le crut ; mais ce bellâtre, fort de son autorité, aussitôt qu'il se sut découvert afficha résolument la liaison : pour être plus franche la conduite n'en était pas moins scandaleuse. Ce n'est pas le moindre reproche que l'on puisse adresser à la mémoire des dames de l'entourage de la Reine, d'avoir plaisanté sur l'ignorance de Marie-Thérèse en excusant son époux de la délaisser trop ouvertement.



Fig. 144. — Mlle de Blois 1re et le comte de Vermandois, enfants de Louise de La Vallière. Musée de Versailles, n° 4304.

Cette situation anormale fait que, officiellement du moins, à Saint-Germain, l'appartement particulier de Louise de la Vallière n'eut rien d'éclatant, bien au contraire. On n'en connaît même l'existence que par les plans du château, de 20 ans postérieurs à cette idylle, en 1685, c'est-à-dire 11 ans après la prise de voile par la Duchesse aux Carmélites de la rue Saint-Jacques, à Paris. Il était, en 1685, encore inscrit à son nom, et comme réservé. On ne saurait prétendre qu'il l'était pour sa fille, dite Mlle de Blois 1re, puisqu'elle était mariée depuis 1680 au prince Louis Armand de Conti, et que, depuis son mariage, son appartement au château était à l'entresol dans le bâtiment Ouest (sur la place du Château).

Cet appartement de Mlle de La Vallière, on dirait plutôt ce logement, était composé de quatre pièces, deux sur l'esplanade (rue Thiers), deux sur la cour, au deuxième étage au-dessus de la pièce B' des Enfants de France (v. fig. 146).

Lorsque l'on se trouve dans la cour du château, en comptant les fenêtres à partir de l'angle S.-E. (où se présenta la députation reçue par Mazarin), (v. p. 188), ce sont les 5e et 6e qui donnaient le jour aux deux petites pièces de cet appartement (1).

Louise ne dut pas faire de longs séjours dans cette modeste retraite servant plutôt de garde robe que de lieu de délices. Tout, dans la nature de la jeune fille, la portait d'ailleurs à l'humilité, et cet humble logis était tout ce que pouvait désirer l'humble violette. Chose à remarquer, nulle part dans les *comptes des bâtiments*, cet appartement ne figure sous le nom de la titulaire entre 1664 et 1667, année de son délaissement par le Roi, jetant son dévolu sur la Montespan ; mais alors les travaux que l'on entreprit chez elle, sont clairement désignés à son nom. On avouera que le fait est symptomatique.

Et, bien mieux encore, Louis XIV qui afficha de fréquenter à la fois la Montespan et la La Valllière entre 1667 et 1670, les réunissait dans son char triomphal sur la route de Paris à Versailles. Elles eurent donc des heures nombreuses de cohabitation diurne, obligée par les caprices du Maître ; et les *comptes*, toujours si précieux, garantissent le fait invraisemblable de cette cohabitation, par la mention des travaux payés pour l'appartement de luxe des deux femmes qui avaient, en outre, en 1669, commandé, conjointement et solidairement à un architecte nommé Jean Marot, quatre grottes en rocaille, deux pour chacune en leurs appartements privés (2). Elles imitaient, en cette fantaisie, ce que le Roi lui-même faisait installer dans son petit appartement, comme nous l'avons dit précédemment.

Deux figures d'enfants ont dû égayer en passant ce logement du deuxième étage ; celles des deux enfants de Louise abandonnée, survivants en 1670 : la petite *Mademoiselle de Blois Ier* et le tout petit *comte de Vermandois*, que Louis XIV affectionna beaucoup avant de reporter cet amour (3) sur le duc du Maine, fils de la Montespan.

L'inventaire du Mobilier de la couronne nous renseigne peut-être sur l'ameublement donné par le Roi à sa protégée d'un moment : « 1° un ameublement de riche broderie, fonds d'or, manière de velours arabesque rouge cramoisy, consistant en six fauteuils, six chaises, six sièges pliants, un tapis et une tapisserie de 44 lez sur deux aunes 1/88 (article 118) ; un autre de velours rouge et brocat à lames d'or, de : deux fauteuils, deux chaises, six sièges pliants de velours rouge garni de franges or et argent avec leur bois, et tapisserie de 17 lez de velours et 16 lez de brocat de laine d'or sur deux aunes 1/6 (article 119) ; donnés par le Roi à Mademoiselle de La Vallière, 8 août 1668 ».

En outre, les comptes nous rappellent quelques fournitures de luxe ; en 1668, des glaces, des miroirs pour l'appartement ; 144 glaces pour le grand cabinet ; 9 glaces de Venise pour l'appartement ; en 1669, des ornements de fonte pour les balcons.

---

(1) L'historiette de la Reine obligée de traverser la chambre de la La Vallière, pour se rendre à son dîner, n'est donc pas applicable à Saint-Germain : la Reine habitant le premier étage et la La Vallière le second.

(2) V. aux *Notes* le marché passé par les deux femmes en 1669, copié sur le manuscrit aux Arch. Nat. O I 1716. L. I.

(3) Après la mort du comte de Vermandois en 1683, à Courtray.

Ces belles choses ne pouvaient faire impression sur la jeune femme. Elle était toute âme et toute poésie : le luxe ne la touchait pas ; c'est ce qui explique avec quelle facilité elle se détacha de tous les biens extérieurs pour revêtir l'habit de carmélite. La Montespan était tout l'opposé : assoiffée de luxe, de fêtes, de bien-être, ce n'est pas le logis du deuxième étage qui pouvait lui convenir.

Appartement de la Marquise de Montespan. — Orgueilleuse, dominatrice et triomphante, la Montespan aurait chassé la Reine du château si elle l'avait osé : elle se fit chasser elle-même, après un règne trop évident et trop scandaleux auquel Louis XIV n'avait que trop facilité la réussite avant de l'installer Surintendante de

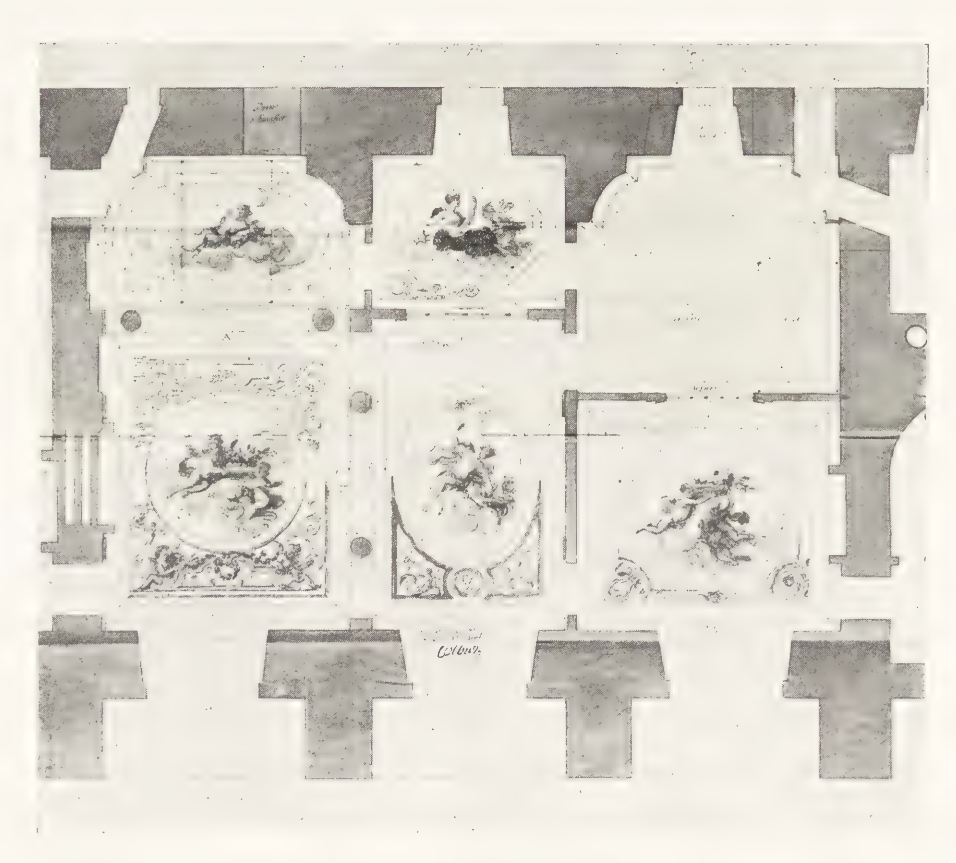


Fig. 145. — Projet des plafonds de l'appartement de Mme de Montespan, en 1673, contresigné par J. B. Colbert (Arch. Nat., O I 1720, liasse 3).

la maison de la Reine ! Cela même fut un comble. Aussi, la Montespan, avide de place, se fit-elle adjuger l'ancien appartement de Dyanne de Poitiers, à l'entresol sous celui de la Reine et de ses enfants. Elle occupa ainsi tout l'entresol du bâtiment Est et la moitié du bâtiment Sud : plus du double de la surface occupée par l'appartement de la Reine même.

On peut s'imaginer aisément quelle torture de toutes les heures dut étreindre le cœur de Marie-Thérèse ainsi placée, entre ses deux copartageantes des faveurs royales. Elle au premier étage, la Montespan à l'entresol, la La Vallière au second étage ! Louise partie en 1674, restait la Montespan, et celle-ci dura jusqu'en 1683, c'est-à-dire autant que la Reine, morte en 1683.

Nous n'avons trouvé qu'un seul document sur ce logement de la seconde favorite. Il est inédit, manuscrit, et porte le visa autographe de J. B. Colbert avec la date de 1673 (v. FIG. 145).

Il n'y a pas d'hésitation à avoir pour identifier ce plan avec les pièces de l'entresol correspondant à celles du premier étage, marquées B' B" sur la figure ci-dessous (1). Singulière coïncidence cette fois encore, cette pièce B' a formé, au second étage, l'appartement de la duchesse de La Vallière.

Est-ce dans ce petit palais intime que furent installées les deux grottes dont on a parlé plus haut ? On ne saurait rien affirmer faute de preuves manifestes. Il est très possible que ces grottes aient été construites dans un des salons de l'aile Est, sous l'appartement du Roi, afin de faciliter l'établissement, en une seule conduite, de l'amenée des eaux jaillissantes, dans les deux salons superposés ; mais cela n'est qu'une hypothèse que rien n'étaie.

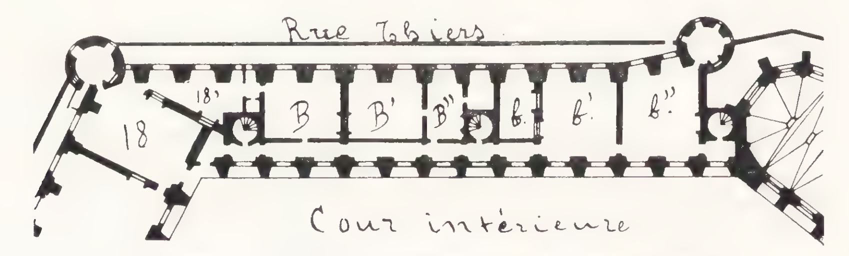


FIG. 146. — Aile Sud du château en 1669 (premier étage).

En dehors du plan que nous publions, on ne connaît rien du logement de la Montespan, ni ornementation, ni distribution. Ce plan a même passé inaperçu sous les yeux de nos devanciers, sans doute, puisqu'aucun d'eux n'en parle, et cela nous faisait un devoir de le mettre au jour.

En comparant les figures 145 et 146, on voit que B' et B" ne formaient, chez la Montespan, qu'une seule pièce à trois fenêtres et que l'on pénétrait chez elle par l'escalier en vis entre B" et b. On entrait dans le petit vestibule, et, à main droite, on trouvait la chambre de l'altière Vasthi, de Racine : les quatre autres divisions ne formaient qu'un seul tenant divisé fictivement par les colonnes supportant les voussures des plafonds peints par LOIR, qui émargea 11.100 L. de ce fait. Caffier et Lespagnandel, sculpteurs, reçurent 4.895 L. 2 s.. Prou et Buirette, firent la menuiserie

(1) A l'entresol, cette salle était augmentée d'une travée à droite : elle avait donc trois fenêtres au lieu deux.

générale pour 6100 L.; De Troy, peignit le portrait de la dame de céans pour 250 L.; Pasquier, fournit les chambranles et foyers de marbre des deux cheminées (v. le plan FIG. 145) coût : 838 L. 3 s. Les autres dépenses firent monter le total à 22.933 L. 15 s. qui, ajoutés à ce qui avait été fait en 1669-70 pour les grottes, etc., forment la somme ronde de 38.752 L. 9 s. (environ cent cinquante mille francs actuels) (1).



FIG. 147. — Le duc du Maine. (Musée de Versailles, n° 3623).

Le fils de la grande dame, le jeune duc du Maine (v. FIG. 147) habita dans l'appartement de sa mère jusqu'en 1680. Il eut son appartement séparé, à l'entresol, dans le pavillon de la Reine, après 1685. Cet appartement est figuré sous le n° 29, sur la FIG. 22 (p. 41) de ce volume. Celui de sa mère avait subi quelques transformations du fait de la nouvelle distribution du château modifié par Mansart.

Rien de tout cela n'existe plus actuellement. Depuis 1789, trop de destinations diverses, étonnantes, ont été données au château. L'école de cavalerie de Napoléon Ier et l'administration pénitentiaire qui avait pris possession de l'immeuble entre 1830 et 1848 n'ont rien respecté. Militaires et condamnés ont plutôt saccagé ce qui pouvait subsister des boiseries du XVIIe siècle, et les aménagements destinés à ces Messieurs ont anéanti tout vestige. Feu Millet est venu, à son tour, imaginer de construire un splendide escalier à rampes droites, allant du sol au faîte de cette partie du bâtiment Sud, et, par une nouvelle coïncidence, cet escalier a volatilisé les pièces historiques des deux célèbres dames de la Cour. Il est donc inutile de chercher aujourd'hui même le souvenir de la place où l'une d'elles a posé son pied délicat : le vide est là pour répondre.

C'est ce qu'en style d'architecte, on appelle « reconstituer sur pièces, le château de François Ier dans sa forme originale! » En notre style d'historien respectueux de l'histoire, nous appelons un tel acte, un crime de lèse-architecture.

Appartement de Mme de Maintenon. — C'est l'ancien appartement du connétable Anne de Montmorency, au deuxième étage du bâtiment Nord, au-dessus de celui du Roi.

Mme de Maintenon, on le sait, a élevé les enfants illégitimes de Louis XIV et de la Montespan, avec un tact parfait, si grand même que Louis XIV qui avait pour

(1) En 1681 et 1682, quelques reprises furent faites dans ce logis. On en parlera en son temps. Elles furent très peu importantes.

elle, au début, plus que de l'indifférence en vint à l'épouser en 1684, lorsque la maturité, sage conseillère, imposa au Roi une vie moins irrégulière que celle de ses dernières vingt années passées.

C'est à Vaugirard qu'elle résidait « au fin fond du faubourg Saint-Germain, fort audelà de Madame de Lafayette, quasi auprès de Vaugirard dans la campagne; une belle et



Fig. 148. — Mme de Maintenon, par le peintre Ferdinand Elle.
(Musée de Versailles, n° 2196).

grande maison où l'on n'entre point; il y a un grand jardin, de beaux et grands appartements; elle (Madame Scarron) a un carrosse, des gens et des chevaux. Elle est habillée modestement et magnifiquement comme une femme qui passe sa vie avec des personnages de qualité. Elle est aimable, belle, bonne et négligée; on cause fort bien avec elle (1). »

(1) Lettre de Madame de Sévigné à Madame de Grignan. Paris, 4 décembre 1673.

Ce n'est donc qu'un peu plus tard qu'elle eut son logis au Château Vieux. Il se composait des deux grandes salles actuelles (8 et 9) et d'une partie de la salle 7 du deuxième étage, dans lesquelles, grâce à des cloisons factices, on avait créé huit chambres, salles, débarras, etc., avec des entresols en soupente. Elle était, de ce fait, aussi mal logée que tous les autres habitants de la maison royale. Sa vie y fut retirée comme partout ailleurs, et ce n'est qu'à Versailles, après 1684, qu'elle eut un rôle quasi public, officiel, d'épouse du Roi, mais non de Reine, bien entendu.

Par ses lettres, on sait quelques dates de ses séjours au Château Vieux entre 1674 et 1682. Elle y était de passage en 1695, au début de l'année, puisque Pierre Mignard fit à ce moment l'esquisse de son portrait qu'il termina à Paris, peu avant sa mort (1).

Les *Comptes des bâtiments* ne relatent rien de sérieux digne d'être rapporté sur l'aménagement de ce logement.

On peut se rendre compte par le plan (FIG. 141) que Louis XIV avait accès directement de son appartement dans celui de cette dame de bonne compagnie, au moyen de la petite vis D située dans l'angle de la salle 15; et, lorsqu'elle habita le château en 1674, ce fut par l'autre escalier rond situé dans l'angle du petit appartement, et près de la deuxième fenêtre de la « terrasse devant la chambre du Roi » (V. FIG. 139) que Louis montait voir sa future épouse. Louis XIV n'avait donc pas besoin d'une « *trappe!* » pour *descendre* chez elle, ainsi que quelques pauvres narrateurs, imaginatifs au cerveau malade, n'ont pas craint de l'écrire. C'est d'ailleurs le défaut de tous ceux qui prétendent composer un ouvrage sur des lieux qu'ils n'ont jamais vus.

*
* *

III. Appartements attribués a divers personnages.

Deux sources principales peuvent nous renseigner sur les noms des malheureux titulaires de ces logements insalubres où l'on grelottait en hiver et étouffait en été. Ce sont le *Journal d'Olivier d'Ormesson* et les *Comptes des bâtiments du Roi.*

Olivier d'Ormesson rendit visite en janvier 1667 aux personnages suivants :

M. Le Tellier, M. l'évêque de Verviers, M. de Louvois, M. Colbert, M. de Villeroy, M. de Grammont, M. de Turenne, M. de Lyonne, M. le prince (de Condé), M. Rose, secrétaire du cabinet; M. d'Artagnan, lieutenant des mousquetaires.

Les Comptes des bâtiments sont très sobres d'indications du nom des titulaires dont les logements ont été l'objet de travaux. On n'y trouve, nominativement désignés, que les logis suivants, ceux : de la duchesse de La Vallière, de la marquise de Montespan, de la duchesse de Richelieu, de Mademoiselle de Blois, de M. de Lyonne, de M. de Pomponne, de M. Le Tellier, du duc de Chevreuse, du maréchal de Villeroy, du prince de Conti, du prince de Marcillac. C'est tout pour la période de 1664 à 1680. Les autres titulaires n'ont pas été nommés, les comptes portant simplement la mention vague « payé à un tel pour ses travaux en *divers* endroits du château ».

(1) Pierre Mignard né en novembre 1610 mourut à Paris le 13 mai 1695.

D'un autre côté, nous possédons la liste complète des habitants de cette demeure en 1685, avec le numéro de leur logis. Ceci devient clair grâce aux plans subsistants, et la plupart des noms cités plus haut se retrouvant sur la liste de 1685, il semble aisé de fixer pour chacun d'eux la salle actuelle que ces personnages occupaient. Nous suivrons donc cette liste dans l'ordre où elle nous introduit chez chaque locataire. Le numérotage était fait pour chaque étage en partant de la loge actuelle du concierge à gauche de l'entrée principale sur la place du Château — et faisait le tour complet des étages de gauche à droite :

Rez-de-Chaussée :

Loge du concierge : Le chapelain. — *Donjon* : M. de Chamarande. — *Salle S* : M. de Vivonne (frère de Mme de Montespan). — *Salle R* (1re moitié) : Mlle de Thyanges (sœur de Mme de Montespan). — *Salle R* (2e moitié) : M. de la Feuillade. — *Salle A et moitié de salle B* : Premier maître d'hôtel et premier chambellan. — *Seconde moitié de la salle B* : Le Grand Maître. — *Salle C* : Le premier gentilhomme de la chambre.

Bâtiment Est (sous le logis de Mme de Montespan) *:* Le capitaine des gardes en quartier ; le capitaine des gardes de la porte ; M. le Grand [écuyer] (Cinq-Mars a du habiter ce logement au temps de sa faveur sous Louis XIII).

Bâtiment Sud : Mme de Créqui ; le premier Aumônier ; les Ambassadeurs. — *A la suite* : La chapelle.

Bâtiment Ouest (sur la place du Château) : Les cuisines du Roi ; l'Apothicaire du Roi et le guet des Suisses (à droite de la porte d'entrée).

Entresol :

Donjon et salle 19 : Mlle de Montpensier. — *Salles 20 et 21* : M. de Louvois. — *Salle 22* : M. le maréchal de Villeroy. — *Salles 23 et 24 :* M. le Prince (de Condé).

Bâtiment Est (salles 25, 26 et 27) : Partie de l'appartement de Mme de Montespan.

Bâtiment Sud (première moitié dudit bâtiment) : Autre partie de l'appartement de Mme de Montespan (contenant son petit palais, on l'a déjà dit). — *Seconde moitié du même bâtiment* : Les dames d'honneur de Mme la Dauphine (femme de grand Dauphin). — *A la suite* : La chapelle.

Bâtiment Ouest (sur la place) : M. le prince de Conti ; M. le cardinal de Bouillon ; les filles d'honneur de la Dauphine (au-dessus du chapelain, de l'entrée et du guet des Suisses).

Premier Etage : Appartements royaux déjà commentés.

Deuxième Etage : *Donjon* : Mme la marquise de Rochepot ; *Salles 4 et 5* : M. de Seignelay. — *Salle 6* : Le contrôleur général (J. B. Colbert) ; *Salle 7 (3/4)* : M. de Bouillon. — *Salles 7 (1/4), 8 et 9* : Mme de Maintenon.

Bâtiment Est (salles 10 et 11 1/2) : M. Bontemps (le fidèle valet de chambre de confiance de Louis XIV). — *Salles 11 1/2 et 12* : M. de la Rochefoucauld.

Bâtiment Sud : Le maître de la garde-robe ; Mlle de La Vallière ; le premier médecin de la Reine ; M. le grand prévôt ; Mlle de la Vieuville.

Quelques-uns de ces personnages ont pu ne pas encore habiter le château vers 1675, mais il suffit que nous retrouvions les noms de ceux qui y demeuraient à coup sûr pour satisfaire notre curiosité.

Chaque locataire jouissait entièrement et librement de son appartement, qu'il meublait à sa guise; car le domaine ne livrait que les pièces nues. Les réparations locatives étaient au compte du trésor royal, mais non les embellissements de fantaisie imaginés par le locataire.

Nous avons vu précédemment Mme de Montespan et Mlle de La Vallière s'engager solidairement à payer leur fantaisie de grottes en rocailles. Les pensions accordées par le Roi à ses locataires servaient à leur faciliter une installation qui, pour quelques-uns, fut très luxueuse. Mme de Sévigné parle d'un souper pris au château dans l'appartement enchanté de M. le prince de Marcillac, le dimanche soir 10 décembre 1673, « *en compagnie de Mme de Thianges* (1), *Mme Scarron (Mme de Maintenon), M. le Duc (d'Enghien, fils du Grand Condé), M. de la Rochefoucauld, M. de Vivonne et une musique céleste* ». Elle nous dit dans la même lettre (du 11 décembre 1673 à Mme de Grignan) qu'elle logeait depuis le samedi chez *M. de la Rochefoucauld*.



Fig. 149. — Gabrielle de Rochechouart, abbesse de Fontevrault, sœur de Mme de Montespan. (Portrait donné par la Marquise à l'Hôpital de Saint-Germain, vers 1682, et conservé au Musée de la Ville).

Voilà des précisions que l'on aimerait à trouver partout sous la plume des nobles gens de la Cour. Mme de Sévigné habita donc deux jours au deuxième étage du bâtiment Est, au-dessus de *l'antichambre* ou de la *Salle des Gardes de la Reine*. Mais nous n'avons pu fixer l'appartement du prince de Marcillac où se passa la fête en musique.

Il est une autre beauté dont le règne fut éphémère : Mlle de Fontanges. Aucune trace de son séjour à Saint-Germain n'a pu être relevée, sauf celle du « coup de foudre » ressenti par Louis XIV en 1679, quand elle parut au Château Vieux. La scène avait été préparée. On sait que cette fille mourut d'une façon assez mystérieuse à Port-Royal de Paris, le 28 juin 1681. Cette disparition se rattache à la trop fameuse « affaire des poisons ».

Elle était d'une beauté étonnante, écrit Mme de Sévigné, à sa fille le 17-20 mars 1680; mais l'abbé de Choisy qui confirme ce jugement « *belle comme un ange* » ajoute « *sotte comme un panier* », ce qui n'est pas très rare chez ces sortes de divinités olympiennes.

(1) Sœur aînée de Mme de Montespan (seconde fille des Mortemart) dont la deuxième sœur était l'abbesse de Fontevrault. Nous en donnons le portrait ci-contre. Elles avaient un frère, le duc de Vivonne, maréchal de France dont il est parlé dans cette même phrase.

CHAPITRE DEUXIÈME

La Cour au Château, de 1660 à 1680.

I



Fig. 150. — Louis XIV en 1661, peint par Nanteuil.

Louis XIV, de retour à Paris avec sa jeune femme, après les fêtes assez maigres de Saint-Jean-de-Luz (1), se disposa à venir à Saint-Germain pour montrer à la Reine la troisième maison royale qui, avec Fontainebleau et le Louvre, était l'une des plus agréables à habiter. Versailles n'était encore que le petit « château de cartes » laissé par Louis XIII; fort jolie maison d'ailleurs, et généralement très peu connue de nos contemporains qui, volontiers, replacent dans le palais colossal actuel toutes les fêtes éblouissantes données à Versailles entre 1662 et 1680, alors que Louis XIV était dans tout l'éclat du faste d'un règne triomphal. Aussi croyons-nous ne pas nous écarter de notre sujet en produisant la vue de cette bonbonnière (v. fig. 151), sœur de notre Château Neuf, par ses dimensions et son luxe.

« Versailles, » écrit Mme de Motteville, le 26 janvier 1665, « était le lieu de ses plaisirs et celui qu'il destinait à sa magnificence. »



Fig. 151. — Le Château de Versailles, en 1660, par Israel Silvestre.

Le grand château actuel n'a été habité réellement qu'à dater de 1682. La reine Marie-Thérèse mourait en 1683, et Mme de Maintenon était épousée par Louis XIV l'année suivante, 1684. Le Roi se rangeait et l'heure des folies était passée. Versailles verra ensuite des fêtes et des réceptions, mais elles n'auront rien de comparable avec celles des vingt années précédentes, bien qu'elles aient été plus majestueuses.

C'est le 17 septembre 1660 que le Roi mit à exécution son projet de venir à Saint-Germain, et nos registres paroissiaux, de

(1) Voir ce récit, d'une vérité un peu crue, dans les Mémoires de *Mademoiselle de Montpensier*, à l'année 1660, et dans les *Mémoires de Motteville*, chapitre *LIV*.



Fig. 152. — Henriette-Anne d'Angleterre, fille de Charles Ier et d'Henriette-Marie de France. Elle tient le portrait de son mari, Philippe d'Orléans, frère cadet de Louis XIV (1). Peint par Antoine Mathieu, en 1664 (Musée de Versailles, n° 3503).

(1) On a donné dans le premier volume le portrait de Philippe d'Orléans avant son mariage (v. fig. 59, p. 126).

temps à autre transformés en chronique historique locale, ont relaté cette arrivée des souverains :

« Le 17e jour de septembre la Reyne en la compagnie du Roy et de sa cour feist sa première venue à Saint Germain en Laye et logèrent leurs majestés au chasteau neuf. Les bourgeois se meirent soubz les armes faisants haye des deux côtés depuis la porte de Paris (1) jusqu'à la porte dudict chasteau. M. le Curé accompagné de son clergé et des RR. PP. Récolets (2) dudict lieu avec la croix et bannière fut au devant de leurs dictes majestéz jusquez hors la dicte porte de Paris comme aussi les magistrats et commandants dudict lieu, le Roy dispensa des harangues que l'on s'estoit préparé de faire à leurs majestéz parce qu'il estait soir et déja sur la brune. »

Le cortège arriva donc par l'ancienne côte du Pecq (3), gagna la rue (entre les casernes) où se trouvaient clergé et habitants sous les armes et, de là, par la rue du Jeu de Paume (act. Louis IX) atteignit l'entrée de l'esplanade (act. rue Thiers) et enfin le Château Neuf.

La paix régnait encore, heureusement, dans le ménage royal, mais, avant peu de temps, la fougue du jeune Roi et la coupe des plaisirs se présentant de nouveau à portée de sa main allaient tout gâter, tout briser. La vie de la jeune Reine ne tarda pas à devenir une souffrance de tous les instants dans un petit palais où tout le monde officiel vivait entassé à l'étroit. L'attitude de la Cour donnera alors une piètre idée de la mentalité de tous ces gens, élite de la nation par droit de naissance mais fort au-dessous de la moyenne par l'élasticité d'une morale quasi-inexistante, incarnée par le jeune Roi lui-même. La Cour resta peu de temps à Saint-Germain et rentra à Paris pour y passer l'hiver de 1660-61. Ce peu de temps fut marqué par deux événements importants à divers égards, en ce qu'ils touchent à la fois la France et l'Angleterre. Le premier concerne Monsieur (Philippe d'Orléans), frère du Roi, fiancé à la princesse Henriette-Anne d'Angleterre, fille d'Henriette-Marie de France, (veuve depuis 1649 de Charles Ier, roi d'Angleterre). La jeune fille rentrait ainsi (4) dans la famille royale de ses aïeux français.

Portraits d'Henriette d'Angleterre. — « La princesse d'Angleterre étoit assez grande : elle avoit bonne grâce et sa taille qui n'étoit pas sans défaut ne paroissait pas aussi gâtée qu'elle l'était en effet. Sa beauté n'étoit pas des plus parfaites, mais toute sa personne, quoiqu'elle ne fut pas bien faite était néanmoins par ses manières et par ses agréments tout à

(1) A l'angle des rues actuelles Louis IX, de Paris et Alexandre Dumas, entre la caserne et la maison de l'imprimerie « La Rafale ».

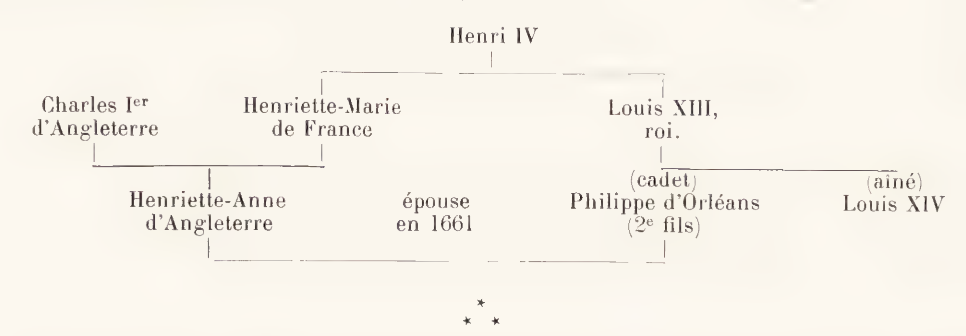
(2) On sait qu'ils avaient été rétablis à Saint-Germain en 1622. Leur maison, réédifiée sur l'emplacement de l'ancien Hôtel-Dieu de Saint-Eloi, se trouvait au long de la rue de Paris. La rue Diderot a été percée en plein milieu de la propriété.

(3) V. fig. 137 la route marquée AA. On remarquera que les casernes du quartier de Luxembourg n'existaient pas encore cent dix ans après l'arrivée du cortège.

(4) Elle fut mariée le 31 mars 1661 au Palais-Royal, en particulier; Louis XIV fut consentant et poussa même à la conclusion de l'accord. On connait son mot cruel à l'égard de la jeune fille qui, devenue sa belle-sœur, devait bientôt l'ensorceler quelque peu. Pour l'instant elle n'était encore qu'un échantillon des « *os du cimetière des Innocents.* » (v. *Mémoires de Montpensier*, T. III, p. 421).

fait aimable. Elle avoit le teint fort délicat et fort blanc : il étoit mêlé d'un incarnat naturel comparable à la rose et au jasmin. Ses yeux étoient petits mais doux et brillans ; son nez n'étoit pas laid ; sa bouche était vermeille et ses dents avaient toute la blancheur et la finesse qu'on leur pouvoit souhaiter; mais son visage trop long et sa maigreur sembloient menacer sa beauté d'une prompte fin. » (MOTTEVILLE, *Mémoires*, T. IV, p. 256).

« Il est vrai que Madame étoit fort maigre ; mais elle étoit très aimable : avec un agrément qui ne se peut exprimer à tout ce qu'elle faisoit. Elle étoit fort bonne et on la louait toujours de sa belle taille : la Reine d'Angleterre (sa mère) avoit un tel soin de son habillement que l'on ne s'en est aperçu — (qu'elle étoit un peu bossue) — qu'après qu'elle a esté mariée. » (MONTPENSIER, *Mémoires*, III, 511).



* * *

Le second événement, plus singulier, appris un beau matin, fut le mariage contracté par le jeune frère de la même Henriette-Anne, Jacques duc d'York — le futur roi Jacques II — avec la fille du Chancelier d'Angleterre, comte de Clarendon : Anna Hyde. Jacques devait souffrir très cruellement un jour d'avoir contracté une telle union, non pas tant à cause de la mésalliance, que du fait des retours de la vie politique de la nation anglaise.

Le premier enfant né en 1662 de cette union fut une fille, Marie, qui épousa en 1677, Guillaume, prince d'Orange, et l'on sait que celui-ci prit place sur le trône d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, en 1689, en remplacement de son beau-père, Jacques II, forcé de s'exiler la même année à Saint-Germain même (1). Depuis Marie Stuart, la branche Stuart était poursuivie par le Destin contraire. Henriette d'Angleterre, sœur de Jacques II, n'était-elle pas morte à Saint-Cloud dans des conditions tragiques? La lignée de Jacques II ne devait pas jouir de temps meilleurs.

Peu de temps avant ces deux cérémonies de famille, un autre événement avait pris une place prépondérante à la Cour : Mazarin était mort le 9 mars. Louis XIV qui avait dû aller à Saint-Germain le 6 février pour laisser réparer les pièces du Louvre, abîmées par un incendie survenu le même jour, fut appelé à Vincennes, le 11 du même mois, par le cardinal Mazarin se sentant perdu.

(1) Il était accompagné alors de sa seconde femme, Marie d'Este, (fille d'Alphonse IV, duc de Modène), qu'il avait épousée en 1673 et dont il venait d'avoir un fils l'année précédente (1688), Jacques III, dont la reconnaissance comme Roi légitime d'Angleterre par Louis XIV, en 1701, fut une faute diplomatique commise aussi inutilement en faveur du jeune homme que malheureusement pour la France. La lignée de Jacques II n'est pas encore éteinte en 1911.

La mort du ministre tout puissant apprit subitement à la nation que le vide redouté par tous n'était qu'une crainte chimérique. Louis XIV se révéla immédiatement roi absolument capable de prendre seul en mains la direction des affaires du royaume, et il la prit avec une maestria, une sûreté de coup d'œil qui montrèrent que, dès ce jour, la France avait un maître et un chef conscient de son rôle. Une ère nouvelle s'ouvrait pour le pays.

* * *

Essaierons-nous, après tant d'écrivains illustres, de présenter le souverain sous son vrai jour d'homme privé, tel que seul il nous intéresse à Saint-Germain? L'histoire politique a une portée européenne: il serait ridicule d'en tenter ici le résumé. L'homme privé, au contraire, fait corps avec le château, témoin de sa vie quotidienne: nous l'étudierons succinctement (1).

Le Louis XIV de Saint-Germain, c'est l'être dont l'orgueil incommensurable aveugle le sens moral, et qui ne sème que des ruines sur son passage: qu'il s'agisse de sa mère, Anne d'Autriche, de sa jeune femme, Marie-Thérèse, ou de ses liaisons adultères impudemment étalées, et imposées au respect de chacun, c'est tout un. Au fond, c'est un libertin dont la mentalité est atrophiée du côté du respect de soi-même. Un sentiment puissant, impulsif, l'empêche de descendre trop bas: celui de son orgueil; mais c'est en cela même qu'il puise la force de persévérer dans le mal, sans scrupules. Il semble qu'il regarde comme étant de son rôle de Roi d'user de toutes les libertés; ce que ne pourrait faire un homme d'une naissance moins haute. Par bonheur, il avait le sens pratique des réalités, et tout son règne en profita. Nous-mêmes, intellectuellement, nous sommes redevables aux grands esprits de ce siècle merveilleux, de la culture classique qui a fait la France des XVIIIe et XIXe siècles, et nous bénéficions matériellement, en toutes choses, de l'essor prodigieux imprimé à tous les genres de métiers d'art.

Son éducation première, à Saint-Germain ou ailleurs, n'a fait que développer ces deux courants parallèles de sa psychologie. Mazarin, en parlant du jeune Roi, avait dit un jour au maréchal de Grammont « il y a en lui l'étoffe de quatre rois et un honnête homme. » Il n'en reste pas moins évident que s'il y eut en lui l'étoffe de quatre rois, on peut douter de l'honnêteté fondamentale du personnage.

L'honnête homme n'aurait pas, au bout d'une année de ménage, fait sentir à sa jeune femme, — *qui n'aimait que lui et très sincèrement*, — que sa conduite à lui, Roi, ne la regardait pas. Moins encore aurait-il laissé échapper, en 1665, qu'il « savait qu'on ne l'aimait point, mais ne s'en souciait pas, voulant régner par la crainte ! » Et, pour mettre le comble à son déshonneur, encore moins s'il est possible aurait-il, par un raffinement de despotisme, abreuvé de mépris insultant Louise de La Vallière en l'obligeant à cohabiter, ou presque, avec sa remplaçante au sérail : La Montespan ; Louise qui, dans un moment d'égarement et de faiblesse excusable en une

(1) V. Lavisse, *Hist. de France*, T. VII, 2 pp. 383-390; notre appréciation du caractère du Roi est très réservée à côté de celle de M. Lavisse, à laquelle nous souscrivons entièrement.

jeune fille victime de l'imagination romanesque de son entourage frivole, avait eu le malheur irréparable d'attirer les regards du sultan en 1661.

La Montespan fut chassée de la Cour un jour, certes; mais elle, du moins, *savait* « avant d'entrer en fonctions » ce qui pouvait lui arriver un jour, et, tout d'abord, elle *avait tout fait* pour entrer en cette place « tenue » jusqu'alors par Louise de La Vallière qui n'y avait été « retenue » que comme un oiseau pris au piège. L'écart est grand entre l'erreur de la première favorite et le triomphe insolent de la seconde.



Fig. 153. — Louise de La Vallière, portrait par Nocret.
(Musée de Versailles, n° 3539).

Portraits de Louise de La Vallière. — « Mademoiselle de La Vallière étoit aimable et sa beauté avoit de grands agréments par l'éclat de la blancheur et de l'incarnat de son teint, par le bleu de ses yeux qui avoient beaucoup de douceur et par la beauté de ses cheveux argentés qui augmentoit celle de son visage. » (Motteville, chap. LV).

« Mademoiselle de La Vallière étoit bien jolie, fort aimable de sa figure: quoi qu'elle fut un peu boiteuse elle dansoit bien, étoit de fort bonne grâce à cheval, l'habit lui en seyoit fort bien. Les connaisseurs disent qu'elle avoit peu d'esprit. » (MONTPENSIER. Année 1676, III[e] partie, chap. I.)

« Elle fit cette action, cette belle, comme toutes les autres, c'est-à-dire d'une manière charmante. Elle est d'une beauté qui surprit tout le monde. » (SÉVIGNÉ. Lettre à propos de la prise de voile.)

Olivier d'Ormesson, le mercredi 27 janvier 1666, à la chapelle du Château Vieux :

« Je fus (après la réception du Parlement par le Roi) à la messe du Roy ou estoient la Reyne, M. le Dauphin, Monsieur, et, M[lle] de La Vallière *que la Reyne a prise auprès d'elle par complaisance pour le Roy*. En quoy elle est fort sage. Cette demoiselle ne me parut point belle: elle a les yeux fort beaux et le teint, mais elle est descharnée, les joues cousues, la bouche et les dents laides, le bout du nez gros et le visage fort long. En vérité, je fus surpris de la trouver si peu belle. »

*
* *

Nous avons parlé de l'éducation première reçue par Louis, enfant. Certes, l'éducation peut beaucoup selon le milieu où elle est appelée à se développer.

Prenons un exemple: Louis XIII. Voilà un enfant qui, à Saint-Germain, vit au milieu d'un grouillement licencieux, s'isole et résiste aux suggestions de cette promiscuité immorale d'une Cour sans surveillance; et cela, sans éducation suivie, avec à peine un semblant d'instruction à bâtons rompus. Il avait donc en lui-même un grain d'atavisme *noble* qu'il sut faire germer, parce que son esprit était *sain* si son cœur était *sec*.

Prenons Louis XIV au même âge. Il est adulé comme pas un enfant ne le fut jamais. C'est le soleil levant qui apparaît sur l'horizon; le Messie des temps nouveaux annoncé par les Écritures. Il sait déjà qu'il sera roi à la mort de son père, et il n'a que quatre ans! On croit rêver en écrivant ces choses-là. Il est élevé par une femme d'une dignité absolue, instruit par des hommes de goût, et non par de simples braves gens du type d'Héroard. Que révèle-t-il bientôt? La sécheresse du cœur et le penchant à la liberté absolue.

C'est en somme un Louis XIII doublé d'un Henri IV.

Intervient l'éducation. Anne d'Autriche le guide sévèrement dans le droit chemin de l'honneur; mais, sur un point, sa direction est prise en défaut, puisqu'elle ne pouvait que développer le penchant de l'enfant à l'absolutisme de son autorité. En effet « j'ai souvent remarqué avec étonnement — écrit M[me] de Motteville, en 1647 — « que, dans ses jeux et dans ses divertissements, ce prince ne riait guère (1). Ceux qui « avaient l'honneur de l'approcher lui disoient trop souvent, ce me semble, *qu'il étoit le « maître*, et, quand il avoit quelque petit différend avec Monsieur (son frère, Philippe) en

(1) Revoir la physionomie réfléchie de l'enfant à cinq, six et dix ans (fig. 95, 97 et 99). Cette mine ne peut induire en erreur.

« des occasions qui ne manquent jamais d'arriver dans l'enfance, *la Reine vouloit toujours « qu'il fut obéi!* (1) »

La Reine Mère avait donc bien malencontreusement semé dans un terrain trop propice ce qu'elle devait récolter contre elle-même à partir de 1660, et faire récolter par sa belle-fille, Marie-Thérèse, au bout d'un an de paix conjugale. Anne d'Autriche n'avait d'ailleurs pas d'autre « berceuse » à chanter à sa bru, s'apercevant des infidélités de son seigneur et époux: *il est le Roi, il est le Maître!*

Jolie éducation princière excusant un tantinet ce mot du Roi: « Je sais qu'on ne m'aime point, mais je ne m'en soucie point, car je veux régner par la crainte (2). »

Comment aurait-on pu l'aimer — sauf bien entendu les intéressés — et ne pas redouter les effets du mauvais œil d'un maître si sûr de soi-même? Comment même Louis XIV aurait-il pu ressentir en lui d'autres sentiments plus humains, alors que, indépendamment de sa volonté propre, une sorte de fluide enveloppant rayonnait de sa personne et imposait, à tous ceux qui se trouvaient dans le champ de la transmissibilité de l'effluve, une sorte de crainte respectueuse, à tel point que ses sujets « le regardoient comme un Roi que Dieu leur avoit donné pour exaucer les prières publiques et comme un enfant de bénédiction. » (MOTTEVILLE, chap. XVIII).

A cet « enfant de bénédiction », il eut fallu une mère devinant ses affinités secrètes, et lui représentant le trône, non comme un siège élevé d'où l'on domine l'Univers, mais comme celui d'un juge dont les premiers regards doivent porter sur ses actes personnels, sur la rectitude et l'unité de tenue de sa conduite privée et publique; que, loin de considérer son rôle en être supérieur libéré de l'observation des devoirs les plus sacrés, sa supériorité devait se révéler dans l'impeccabilité morale d'une vie noble et discrète, plutôt que dans l'élaboration d'un protocole de façade, simplement susceptible d'engendrer, à la longue, lassitude, dégoût et envie folle de s'y soustraire.

La responsabilité d'Anne d'Autriche paraît sérieusement engagée, et une bonne part de la déviation du raisonnement chez son fils peut lui être imputée sans conteste.

Louis XIV, jeune homme, n'entendit parler que de la toute puissance royale, dédoublement de la puissance divine devant laquelle tout plie: la sienne comme toute autre. Mais, ici-bas, il était le roi, le souverain médiateur, le souverain distributeur des biens. On devait tout lui devoir; ce fut sa règle de conduite.

Adulte et homme fait, il n'a qu'un pas à franchir pour se créer à lui-même un type idéal de la majesté suprême qu'il représente. Il aura dès lors, et toujours sous les yeux, projetée devant lui comme sur un écran lumineux cette silhouette royale à laquelle il prêtera ses propres traits, et de cette silhouette de convention, il sera hanté sans cesse, au point de réaliser par auto-suggestion la copie du modèle qu'il a composé. Cette vision se détachera sur le fond auréolé des rayons du soleil, son emblème. Singulier état d'âme, produisant en public deux résultats immédiats : une

(1) MAD. DE MOTTEVILLE, *Mémoires*, chap. XVIII.
(2) Journal d'Olivier d'Ormesson, jeudi 4 juin 1665.

majesté immuable d'orgueil naturel et satisfait; la délicatesse rare, extrême, de l'être qui se sent infiniment supérieur, par droit de naissance, aux êtres infiniment inférieurs : ses sujets.

La même conception de son rôle engendre en particulier deux autres effets non moins certains : l'orgueil insupportable et une sécheresse de cœur trop affirmée ; la liberté absolue qu'il s'octroie d'agir sans aucun contrôle et au mépris des lois morales élémentaires qui régissent la conduite « de l'honnête homme » dont parlait Mazarin.

Il a bien prouvé ces deux états d'âme dans ses relations avec la Reine, sa mère. Il sait, en effet, qu'il est le maître, elle le lui a trop souvent dit, mais il ne peut oublier qu'il lui doit le jour. Il la respecte donc obligatoirement, et son attitude devant ses sermons, ne varie pas. Il supporte et ne plie jamais.

Même attitude envers Marie-Thérèse, son épouse, qu'il supporte moins, parce qu'elle lui est inférieure d'un degré, et qu'il éloigne de lui pour la reprendre à l'occasion : *il est son maître.*

Même attitude, encore, avec Louise de La Vallière dont il fait son jouet pour un temps, et qu'il met à l'écart, tout en la gardant à portée de son caprice, avant de l'oublier définitivement : *il est le maître.*

Même attitude, toujours, au regard de la Montespan, toute puissante ou déchue : le *maître* est impitoyable.

Pour tout dire en un mot, il avait l'*ascendant*; et cela explique toute sa vie, jusqu'au jour où il perdit cette faculté : alors tout sombra. Mais quarante années de règne s'écouleront avant cette chute lamentable, pendant lesquelles le Roi fut l'instrument aveugle, ou l'ouvrier aveuglé, d'une destinée inexplicable. Les temps étaient-ils révolus pour une ascension de l'esprit national vers un degré supérieur de civilisation ? Ceci, c'est l'insondable de l'évolution de l'humanité même.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler comment en Angleterre on appréciait le Roi de France, et nous empruntons à Macaulay (1), le célèbre historien anglais, le jugement suivant que nous traduisons avec le plus grand soin :

« Les qualités personnelles du roi français ajoutaient au respect inspiré par la puissance et l'importance de son royaume.

« Aucun souverain n'a jamais représenté la majesté d'un grand état avec plus de dignité et de grâce. Il était lui-même son premier ministre et accomplit les devoirs de cette difficile situation avec une habileté et un talent que l'on ne pouvait raisonnablement attendre de celui qui, encore enfant, et entouré de flatteurs avant même de pouvoir parler, avait ceint la couronne royale.

« Il avait, à un degré éminent, fait montre de deux talents inestimables en un prince : celui de bien choisir ses collaborateurs et celui de s'attribuer à lui-même le bénéfice de leurs actes.

« Dans ses rapports avec les puissances étrangères, *il eut quelque générosité mais aucune justice.*

(1) Macaulay, *Histoire d'Angleterre*, chap. II, p. 196-197, T. Ier, éd. Tauchnitz.

« Aux alliés infortunés qui se précipitaient à ses pieds, et n'avaient d'espérance que dans sa compassion, il accordait sa protection avec un romanesque désintéressement qui semblait mieux convenir à un chevalier errant qu'à un homme d'Etat.

« Mais il heurta de front les liens les plus sacrés de la foi publique, sans scrupules, sans honte, toutes les fois qu'ils contrecarraient ses intérêts ou ce qu'il appelait sa gloire.

« Sa perfidie et sa violence engendraient moins l'inimitié que l'insolence avec laquelle il rappelait constamment à ses voisins sa grandeur et leur infériorité (1).

« A cette époque, (vers 1670), il ne professait pas l'austère dévotion qui, à une période plus tardive, donna à sa cour l'aspect d'un monastère.

« Au contraire, il était licencieux, bien qu'en aucune manière aussi frivole et indolent que son frère (2) d'Angleterre (Charles II). Mais il était catholique sincère, et, tout à la fois, sa conscience et sa vanité le poussèrent à user de son pouvoir pour la défense et la propagation de la vraie foi, suivant en ceci l'exemple de ses célèbres prédécesseurs : Clovis, Charlemagne et Saint Louis. »

* * *

Il est absolument certain que la Cour résida au Château Neuf entre 1660 et 1662, malgré la ruine des grands escaliers et des grottes. Deux faits viennent à l'appui de l'affirmation : en 1660, c'est l'arrivée du Roi et de la nouvelle Reine ; en 1662, c'est une certaine histoire de grilles posées aux lucarnes du Château Neuf, sur l'ordre de M[me] de Navailles.

Ce dernier épisode a fait le tour des écrits de nos devanciers ; mais, les uns le placent au Château Vieux, ce qui est une impossibililé matérielle, puisque cette demeure ne possédait point de lucarnes accessibles par les gouttières, et que les fenêtres des étages supérieurs, en retrait sous les arcs de brique couronnant les grandes baies, étaient inaccessibles du dehors.

M[lle] de Montpensier a relaté la chose en des termes vraiment trop crédules lorsqu'elle écrit : « L'été, comme l'on fut à Saint Germain que l'on logeoit au Château Neuf, Madame de Navailles voulut faire mettre des grilles à la chambre des filles de la Reine parce qu'elles logeoient en haut et que les gouttières sont larges. On disoit que le Roi alloit tous les soirs parler à elle (Mademoiselle de la Mothe Houdancourt) par là. — Ces grilles étoient donc prêtes à être posées. On les avoit portées dans un passage le soir auprès de la chambre des filles, pour les poser le lendemain. Il est vrai que l'on les trouva le lendemain au matin dans la cour. Il avoit fallu quarante ou cinquante suisses pour les porter en haut. Le Roi en rit avec Madame de Navailles pendant le diner et disoit : « Ce sont les esprits, car la porte « étoit fermée et mes gardes n'ont vu entrer personne. » (*Mémoires*, II[e] partie, chap. V).

M[me] de Motteville enjolive moins cette algarade : il n'est plus question, dans son récit, soit de la promenade du Roi dans les gouttières, soit de grilles exigeant pour les déplacer quarante ou cinquante hommes, mais bien simplement « d'hommes de

(1) On trouve ici chez Macaulay la même conclusion que nous formulions précédemment : un être se sentant infiniment supérieur aux êtres infiniment inférieurs : ses sujets ; et *a fortiori* les étrangers vaincus par ses armées.

(2) Frère par le titre de Roi.

bonne mine » vus sur les toits et de « petites grilles de fer mises en place » (1). C'est tout différent et moins excitant pour l'imagination.

Mademoiselle de Montpensier dont la conduite, indépendante à l'excès, causait depuis douze ans au Roi une série ininterrompue de crispations mal dissimulées, se vit en novembre (1662) condamnée par le Roi à se retirer dans sa terre de Saint-Fargeau, jusqu'à nouvel ordre. On pense bien que, malgré l'obéissance passive dont elle faisait toujours étalage apparent, l'ordre de s'éloigner de la Cour, *sine die*, lui fut plutôt désagréable, et la bonne âme qu'elle était ne se fit pas faute de clamer à tous les échos — c'est-à-dire qu'elle écrivit à tout le monde — la cause, d'après elle, de sa disgrâce imprévue. Elle mettait toute l'affaire sur son refus d'épouser le Roi de Portugal (2). Peut-être était-ce une des causes secondes, mais la principale paraît avoir été la lassitude générale engendrée par la conduite dont elle se faisait seule juge. Au même moment celui qui devait jouer un rôle si étonnant dans sa vie future, Lauzun, alors simple M. de Péguilin, comme elle le nomme, fut envoyé par le Roi à la Bastille pour six mois: affaires de femme. Mademoiselle n'avait à ce moment aucune vue sur un aussi mince cavalier, et, néanmoins, retenons l'aveu charmant qu'elle fait sur son compte : *C'était le plus joli garçon de la Cour, le plus beau, le mieux fait et du meilleur air* (3). Le coup de foudre n'était pas loin, et l'on sait s'il fut violent, au point que l'héroïne en perdit la notion de la hauteur de sa situation de cousine germaine du Roi, comparée à la petitesse du héros de comédie qu'elle faillit épouser avec l'assentiment de son dit cousin en 1670.

Louis XIV était alors, et tout entier, à sa nouvelle conquête, Louise de La Vallière, et Saint-Germain ne l'occupait guère.

Retenons la date de 1662 et passons à l'année suivante, 1663, qui vit commencer les travaux de réfection des grandes terrasses, et, sans doute, le changement d'habitation de la Cour quittant le Château Neuf pour le Vieux.

Nous nous heurtons désormais à une grande difficulté d'interprétation des textes des mémoires du temps, qui ne prennent jamais souci de bien localiser les faits: on y parle de la Cour à Saint-Germain; et c'est au lecteur à chercher où et quand les choses se sont passées (4). Il a fallu nous orienter dans ce désert de sables mouvants, et ne relever sur l'horizon que les points nettement visibles; voici le résultat le plus clair de notre exploration.

De 1663 à 1666, année de la mort d'Anne d'Autriche, décédée au Louvre, le mercredi 21 janvier, la vie secrète du Roi se partage entre le Louvre, Fontainebleau et Versailles. Saint-Germain ne joue qu'un rôle très effacé dans cette existence.

(1) Motteville, chapitre LVI, année 1662.

(2) V. ses *Mémoires*, IIe partie, chapitre V. Son exil dura jusqu'en 1664 où elle revint à Fontainebleau, non assagie d'ailleurs.

(3) V. ses *Mémoires*, IIe partie, chapitre V.

(4) Il faudrait pour localiser chaque fait, avoir, au préalable, dépouillé toute la correspondance d'Etat du règne de Louis XIV, contrôlée sur les listes des Conseils d'Etat, privé, ou des Finances pour arriver à une certitude absolue. Nous avons fait une bonne partie de ce travail, mais des lacunes inévitables existent dans notre relevé préparatoire, qui seront comblées plus tard.

Saint Simon écrit (ch. IX) : « A Saint-Germain, presque tout le monde avait l'incommodité d'être à la ville (v. FIG. 154) et le peu qui était logé au château y était étrangement à l'étroit. »

Le Roi, jeune encore, tout à ses plaisirs, ne souffrait pas de cette mesquinerie des appartements. Toujours allant et venant, le Château Vieux augmenté du Château Neuf suffisait à son rêve simpliste : être loin de Paris pour être libre.



FIG. 154. — Hôtels de la Noblesse, à Saint-Germain, entourant le Château Vieux, au centre de la Ville, en 1700.

Son rôle de souverain n'avait pas encore pris l'ampleur majestueuse que lui-même établit plus tard.

Entre-temps, il avait reçu à Saint-Germain, le 4 juin 1665, le célèbre *Bernin*, artiste italien, dont il espérait des merveilles.

Bernin était accompagné de sa famille, et fut avantagé comme peu d'artistes le furent, même sous le règne du Grand Roi. On le voit émarger en 1665, trente mille livres; en 1666, trente-neuf mille; en 1667, seize mille deux cents; en 1668, sept mille deux cents. Ce fut la fin de son séjour. La cabale française s'était élevée contre le grand homme et fut la plus forte, même contre le vœu du Roi.

La Cour séjourna ici du 31 mai au mardi 11 août 1665. Tout se passait en fêtes et en promenades aux environs, surtout à Versailles occupé par d'autres princes, et c'est au milieu de cette allégresse générale (1) que l'ineffable Lauzun trouve l'occasion de se faire arrêter de nouveau le mardi 28 juillet, après une scène violente entre le Roi et lui, renouvelée de celle de Cinq-Mars à Louis XIII. D'Ormesson a raconté l'exploit du gentilhomme et son incarcération nouvelle à la Bastille « où il fit l'enragé et l'homme au désespoir (2) ».

La reine-mère, Anne d'Autriche, se mourait lentement depuis un an et ne devait pas durer plus tard que le mercredi 21 janvier 1666. Le Roi se retira de suite à Versailles et la Cour à Saint-Germain, où le Roi arriva lui-même le 24 pour présider le Conseil. Le séjour des uns et des autres se prolongea jusqu'au 13 mars, où le Roi et la reine Marie-Thérèse se rendirent à Mouchy-le-Châtel (Oise) voir une revue de troupes qui dura trois jours.

Au dire de Mademoiselle, on ne s'y ennuya pas: « Le Roi y fit venir quantité de troupes. Il y vint beaucoup de dames... On se divertit fort bien; le Roi était d'une grande gaieté; il fit des chansons en revenant. » Trois mois après la mort de la Reine-Mère, le Roi affichait qu'il se sentait libéré d'une contrainte, plus morale qu'effective, qui ne lui avait que trop pesé.

Aussi, Mademoiselle constate-t-elle que: « la crainte de la Reine-Mère avait fait tenir l'affaire de Mademoiselle de La Vallière un peu plus cachée, lors (après la mort d'Anne d'Autriche) *le Roi ne se contraignit plus, et cela parut fort.* » Avant peu de temps, la Cour allait en voir d'autres, puisque, au même moment « était toujours à la Cour Mademoiselle de Mortemart, qui avait épousé le neveu de M. de Bellegarde. » Mademoiselle de Montpensier parle ici (ch. VII, année 1666) de Madame de Montespan « qui est dame du Palais » et « commençait à aller chez La Vallière »; elle était « femme de beaucoup d'esprit; d'un esprit agréable; d'une conversation attachante. La Vallière en a peu; *ainsi on commençait à avoir besoin de ce secours pour amuser le Roi.* »

C'était le commencement de la fin pour La Vallière, et l'aube du règne de la Montespan. Avant un an, celle-ci était sûre du succès. Mademoiselle de Montpensier juge ce manège avec son scepticisme habituel: « Si elle (La Vallière) avait été plus prudente, elle aurait cherché (pour amuser le Roi) quelque dame, dont la beauté et les charmes de sa personne n'auraient pas répondu à son esprit. »

Mais, Mademoiselle était-elle donc bien sûre que Louise de La Vallière *cherchât quelque dame pour amuser le Roi* à sa place? Et n'est-ce pas, au contraire, la Montespan,

(1) V. *Mémoires de Montpensier*, chap. VII.
(2) V. *Journal d'Ormesson,* p. 379-380.

ambitieuse et intrigante de haut vol, qui avait trouvé d'elle-même ce biais pour réussir pleinement dans ses projets?

Ce sont des considérations de cette nature qui poussèrent Louis XIV à fuir Paris après la mort de sa mère, et à choisir Saint-Germain comme lieu de résidence habituel à partir de 1666, parce que Versailles, alors petit château de cartes, étant à proximité, il pouvait s'y rendre et recevoir, à son aise, en secret, qui bon lui semblait. Une chose entraînant l'autre, des fêtes discrètes cédèrent le pas à d'autres plus fastueuses jusqu'à celles où le luxe le plus inconsidéré fit sortir Versailles de son obscurité, et l'imposa en quelque sorte au Roi comme le lieu le plus propre à réaliser les projets les plus grandioses.

A partir de 1667, c'est le ménage en partie triple qui sera le scandale supporté par toute la Cour, et que le peuple lui-même cherchera à scruter; chose facile, le Roi n'hésitant pas à exhiber les trois reines ensemble: singulière mentalité pour un souverain.

Nous tirerons un voile sur ces turpitudes que l'Europe entière jugea avec sévérité. Un assez grand nombre d'écrivains, tant anciens que récents, ont fait leur pâture de cette chronique scandaleuse qui, sous leur plume, n'a pas même l'excuse d'être présentée comme un enseignement à ne pas suivre.

On verra plus tard (1) les résultats entremêlés de ces relations suspectes de notre Roi-Soleil. Nous ne nous attarderons ici qu'à un seul fait ayant trait à ces relations que nous stigmatisons, plus que la fière Mademoiselle de Montpensier, à coup sûr, qui, en cette année 1667, se promenait dans le petit parc avec La Vallière et Montespan, qu'elle quittait pour aller tenir compagnie à la Reine.

Il s'agit de la naissance clandestine du comte de Vermandois, fils de Louise de La Vallière, né le 2 octobre 1667. On lit un peu partout une phrase ainsi conçue, à quelques variantes près: « La Vallière avait *demandé* et *obtenu* dans le Vieux Château une « chambre que la Reine devait inévitablement traverser en allant à la chapelle. C'est là que « naquit, le 2 octobre 1667, le comte de Vermandois. »

Qu'on lise de tels non-sens dans un journal de notre temps où l'actualité oblige un rédacteur à fournir un récit hâtif et incontrôlé, il n'y aurait rien de surprenant; mais que l'on rencontre un tissu de circonstances invraisemblables sous la signature d'écrivains soi-disant sérieux, c'est ce qui nous confond.

En premier lieu, peut-on admettre que La Vallière ait demandé une chambre que la Reine devait inévitablement traverser?

En second lieu, peut-on admettre que la Reine ou le Roi ait accordé une chambre prise dans l'appartement des Enfants de France; seule position possible de ladite chambre entre l'appartement de la Reine et la chapelle?

Il y a plus fort. Les mêmes historiens ajoutent qu'en 1670, Madame de Montespan mettait au jour, le 31 mars, dans la même chambre, un fils Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, et que Lauzun reçut le nouveau-né et l'emporta précipitamment dans son manteau; qu'il fut obligé *de traverser une partie des appartements de*

(1) En appendice: *Famille de Louis XIV*. Tableau de la descendance du Roi.

la Reine pour se rendre au Petit Parc, où Madame Scarron (future Madame de Maintenon) attendait dans un carrosse.

Tout cela est digne de l'ancien théâtre de l'Ambigu, et n'est connu que par le récit de Mademoiselle de Montpensier (IV, 394) qui « l'avait ouï dire jadis à Lauzun. »

Lauzun est trop sujet à caution pour qu'on attache une valeur à ses déclarations.

En effet, à supposer que Mademoiselle de La Vallière et Madame de Montespan aient occupé successivement la même chambre de l'appartement des Enfants royaux, Lauzun, en 1670, avait *deux escaliers* à sa disposition pour fuir dans l'ombre : celui de la Reine (v. FIG. 100, vis à gauche de lettre B) et celui du haut-bout de la chapelle (v. FIG. 100, vis à droite de b").

Il n'avait donc pas à traverser une *partie* des appartements de la Reine. Il fallait qu'il les traversât entièrement ou *pas du tout*. En les traversant *entièrement,* il tombait de Charybde en Scylla, sans autre issue que de traverser encore tout l'appartement du Roi. Que de traverses, grands Dieux! Et au bout que trouvait-il? Les deux étages du grand escalier d'honneur, encombrés de gardes et de courtisans.

Imagine-t-on la figure de Lauzun au milieu d'une telle équipée, laquelle n'était même pas terminée, puisque le malheureux se trouvait bonnement dans la grande cour du Château, et qu'il lui fallait de nouveau franchir le corps de garde, le pont-levis, la cour du grand commun et enfiler la rue de Pontoise jusqu'à la forêt.

De telles difficultés d'interprétation arrêteraient un auteur connaissant la topographie du Château, mais les écrivains romanesques manqueraient leur effet s'ils étaient simplement véridiques. Chose triste à écrire d'ailleurs, le public veut du roman invraisemblable ! Nous sommes au regret de ne pouvoir le suivre dans cette voie. Cette histoire de la naissance du duc du Maine doit aller rejoindre au magasin des mensonges l'histoire de la *trappe* par laquelle Louis XIV *descendait* chez Madame de Maintenon... qui habitait à l'étage *supérieur* ; nous l'avons déjà dit.

Tout simplement, le petit Vermandois a dû naître au deuxième étage, au-dessus de l'appartement des Enfants de France; le petit du Maine, à l'entresol, et l'enlèvement du bébé a pu se faire clandestinement, et immédiatement, grâce à l'escalier dit viz de la Reine conduisant du deuxième étage au rez-de-chaussée. De là, Lauzun — si c'est lui — a gagné la passerelle du bout de la chapelle et, en trois minutes, il était au *Petit Parc,* en suivant l'esplanade (rue Thiers et retour par l'avenue Gambetta) jusqu'au Grand Parterre.

L'algarade est moins pathétique, mais au moins elle a pour elle la vraisemblance, parce qu'elle est conforme à la possibilité d'exécution d'un plan préconçu (1).

(1) On ne trouve dans les registres paroissiaux de Saint-Germain aucune trace de la naissance du jeune comte de Vermandois. Les lettres de légitimation sont datées de Paris, février 1669. (V. BIBL. NAT., *Ms. fr.*, 4595, f° 537). Pas de traces non plus de la naissance du duc du Maine, légitimé le 20 décembre 1673. (V. BIBL. NAT., *Coll. Dupuy*, 17, p. 507).



Fig. 155. — Louis XIV en 1700, par Hyacinthe Rigaud.
D'après la copie à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye.
(Cliché par L. Bichon).

Nous allons suivre, sans longueurs narratives les principaux faits divers de la vie de la Cour à partir de 1667 (1).

2-3 janvier, naissance de Marie-Thérèse, troisième fille du Roi et de la Reine.

3 février, accident du bac de Conflans : 147 soldats se noient (d'après d'Ormesson, *Journal,* II. 501).

« Aussitôt après Pâques, écrit Mademoiselle de Montpensier (IV, 43), le Roi fit tendre ses tentes dans la Garenne de Saint-Germain (plaine de la Borde). Elles étaient toutes neuves et parfaitement belles ; les appartements étaient fort beaux ; il y donna une grande fête où était un monde infini à table... il y venait beaucoup de dames de Paris voir les tentes du Roi. » Les dames de France ont toujours aimé voir les militaires. Sous Louis XIV, elles ne manquaient pas une occasion de venir, souvent de loin, les admirer. Cette fois, la revue fut passée dans la plaine de Houilles (appelée *Ouville* par Mademoiselle) : elle dura trois jours, « et cela avait un air de guerre » on disait que « c'en était les préparatifs (de la campagne de Flandre) ».

5 mai, réception du marquis de Saint-Maurice, envoyé du duc de Savoie, Charles-Emmanuel II. Le Roi le reçut « dans sa ruelle, le chapeau sur la tête, vêtu d'un justaucorps de velours noir, une demi veste de dorure et une canne à la main (2) ». Le duc de Bouillon, le comte de Lude, M. de Lionne et M. de Charost étaient présents dans la chambre pleine de monde. Louis XIV était déjà entiché de ce travers d'avoir une foule compacte autour de lui.

14 mai, lettre d'érection de la terre de Vaujours, en duché, pour Mademoiselle de La Vallière et sa fille (d'Ormesson, II, 506). C'était le glas funèbre que Louise de La Vallière perçut très distinctement, et elle allait être mère, le 2-3 octobre, du comte de Vermandois !

15 mai, mariage, dans la chapelle du Château, d'Elisabeth d'Orléans, seconde fille de Gaston d'Orléans, oncle du Roi, avec Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise. Mariage à la va-vite raconté par Louis XIV à la Grande Mademoiselle, dont Elisabeth était sœur par leur père commun : « On l'amena le dimanche au matin » dit Louis XIV ; « on les fiança dans ma chambre ; puis on les maria. Il n'y a pas eu d'autre cérémonie ; on avait si peu pourvu, qu'ils n'avaient point de carreaux (tapis carrés pour se mettre à genoux). On alla en chercher ; on ne trouva que ceux des chiens de Madame de Montespan ; elle vous le contera ». Madame de Montespan le conta, en effet, à Mademoiselle : « J'étais dans la tribune, dit-elle ; quand ils se levèrent à l'Évangile, et que je vis les carreaux de mes chiens ainsi honorés et servant à une telle noce, cela me fit rire ».

Peut-être était-ce risible, mais cela éclaire singulièrement les mœurs de la coulisse de la Cour : façade splendide ; mesquinerie, sinon plus, par derrière.

16 mai, le Roi part pour Amiens. C'était la campagne de Flandre qui s'annonçait. La Reine, les dames, toute la Cour suivaient le Roi. Le Roi était d'une gaieté

(1) Nous réservons pour un paragraphe spécial ce qui touche au théâtre de la Cour à Saint-Germain, inauguré en quelque sorte le 2 décembre 1666, par le Ballet des Muses, dansé et chanté par le Roi.

(2) Jean Lemoine. Lettres du Marquis de Saint-Maurice, T. I.

admirable (1). On jouait ferme tout ce temps, c'était comme un voyage de plaisir, malgré des contretemps plus que pénibles pour le bien-être de ces dames. Les soldats qui n'étaient pas « au plaisir » en souffraient davantage encore ; mais de cela, point de souci.

La Cour rentra à Paris, et le Roi revint à Saint-Germain le 22 janvier 1668. Il y resta jusqu'au 2 février, jour de son départ pour la Franche-Comté, et revint le 24 du même mois.

C'est de ce mois même que datent ces pratiques de magie noire, au Château Vieux, qui devaient se terminer si tragiquement plus tard par le procès de La Voisin. On sait que Louis XIV prit le parti d'étouffer l'affaire dans la crainte de voir compromettre toute la haute société au sein de laquelle il étalait son orgueil satisfait. A la Cour, c'était une fête perpétuelle, tandis que dans l'ombre, tout ce que pouvait inventer la méchanceté féminine, entretenue par des jalousies dissimulées, minant sourdement les uns et les autres. Il ne faut donc pas être dupe de l'éclat extérieur de la Cour dans des circonstances solennelles, comme le baptême du Grand Dauphin, le 21 mars 1668, dans la cour du Château Vieux, transformée en chapelle par Le Brun (2), l'homme prédestiné à réaliser le *nec plus ultra* décoratif flattant les goûts du maître.

Avec 1668, on voit apparaître la transformation de ces goûts sous l'influence de plus en plus marquante de la Montespan. La fameuse *Galère royale* entre en scène : décorée avec luxe (3), elle animera les bords du fleuve, et la Cour s'en servira pour des promenades dans les environs, mais on s'en lassa vite. En 1673, elle était déjà délaissée. La cause est fort simple : elle se devine. La rivière n'étant pas enclavée dans le domaine royal, on n'était pas chez soi à bord. Des rives on pouvait voir trop aisément ce qui se passait sur le vaisseau ; tandis qu'à Versailles, sur le grand canal, loin des indiscrets, on n'avait plus l'obsession de la vue des travailleurs du rivage. Au demeurant, elle fut une petite chose : son personnel était composé, au début, du capitaine Consolin, de son second (le comite), et de sept forçats de Marseille. En 1669, on avait fait venir 16 mariniers du Havre (4).

Le Roi passa la plus grande partie de l'année 1668 à Saint-Germain. Du moins on l'y trouve chaque mois.

Le 15 avril, il signait le traité avec Charles II et les Etats de Hollande (5) dans l'espoir d'amener l'Espagne à conclure la paix avec la France.

---

(1) V. *Mémoires de Montpensier*, IV, 48-50, les scènes inénarrables de La Vallière survenant à son tour, et à laquelle la Reine, furieuse, ordonne « de ne point donner à manger » ; puis l'audace de La Montespan osant dire que « si elle était maîtresse du Roi, elle en serait bien honteuse devant la Reine ! »

(2) V. T. I, p. 127, la reproduction de la gravure publiée par de Hooghe.

(3) On trouve dans l'inventaire du mobilier, publié par Guiffrey, quelques détails sur son ameublement. V. T. II, art. 550-551.

(4) V. la reproduction de cette galère, T. I, fig. 8, p. 2, donnée par Israel Silvestre en 1666. Peut-être existait-elle déjà en 1666 : elle ne figure dans les *Comptes* qu'à partir de 1668.

(5) Bibl. Nat., Ms. fr. 4153, f° 43.

Fin juillet, à Saint-Germain, on coupait la langue à un vieillard qui avait injurié le Roi; on ajoutait même la condamnation aux galères.

Le 5 août, naissait au Château Vieux, Philippe, duc d'Anjou, second fils de Louis XIV, dont l'allégresse ne connut plus de bornes. Cette naissance garantissait la succession au trône en cas de décès du Grand Dauphin; mais ce ne fut qu'une fausse joie, l'enfant mourait trois ans plus tard, le 10 juillet 1671, au même Château Vieux.

Le 5 décembre, Louis XIV recevait au Château Neuf l'ambassadeur turc, Soliman Aga Musta Feraga, arrivé fin octobre à Paris et logé à Issy chez M. de la Bazinière.

Ce fut un gros événement à Saint-Germain.

Le Roi, toujours soucieux d'étonner les étrangers par un déploiement de luxe inouï, s'était fait confectionner un costume éblouissant, tout couvert de diamants et estimé à quatorze millions. Monsieur (son frère) et M. le Duc étaient habillés à l'avenant. Au bout de la Galerie du Roi, au Château Neuf (1), un trône avait été élevé et la galerie meublée des plus beaux spécimens de tapisseries, étoffes de soie, tables, vases, guéridons d'argent, etc...

Les gardes suisses et français, les mousquetaires, les gardes du corps, gendarmes et cent suisses formaient la haie dans la cour d'honneur du côté du Château Vieux, quand vers trois heures arriva l'ambassadeur à cheval, précédé d'une vingtaine de Turcs, et suivi de huit autres, tous, y compris le Soliman, plus sales les uns que les autres. L'ambassadeur, insensible au déploiement de cet appareil militaire, passa sans détourner la tête, pénétra dans le Château en tenant à la main la lettre du Grand Seigneur, enfermée dans un sac en toile d'or et, après trois révérences, demanda au Roi qu'on la lut.

Comme elle était longue, le Roi fit répondre qu'on en prendrait connaissance et y répondrait. Il paraît que le Turc déguenillé fut peu satisfait que le Roi ne se fut pas levé pour recevoir la missive, et se retira plutôt mécontent. Louis XIV en avait été pour ses frais somptuaires (2).

On trouve dans les *Comptes* de 1670 une allusion à cette réception: « *à La Baronnière pour peinture et fourniture par luy faites de six piédestaux, et en avoir argenté quatorze pour la Gallerie du Chasteau Neuf où a esté reçu l'envoyé turc :* 505 Lt. »

Au commencement de l'année 1669, il est question, dans les *Mémoires* de Mademoiselle de Montpensier, d'un camp retranché, en construction par les Suisses, près de Saint-Germain, où le Roi et la Reine allaient souvent. Nous ne savons au

(1) Elle n'existe plus.

(2) V. l'héliogravure représentant cette réception dans Albert Vandal : *Les Voyages du Marquis de Monteil*. Le défaut de toutes ces gravures est leur inexactitude flagrante. Jamais les monuments représentés comme fond de tableau ne correspondent aux réalités. Voir, par exemple, aux *Notes* de la fin du volume la gravure représentant la confirmation du fils d'Henri II, cérémonie qui se passa dans la chapelle du Château Vieux. Jamais la chapelle n'a présenté cet aspect fantaisiste, et cependant cette gravure a pour but de conserver le souvenir d'un tableau fait à l'époque de la cérémonie, et exposé dans la chapelle même ! (V. Bibl. Nat., *Ms. fr.* 9639, *nouv. acq.*, la relation de l'audience accordée à Soliman Aga.)

juste la place de cette fortification, mais nous croyons pouvoir penser qu'il s'agit tout simplement du Fort Saint-Sébastien construit au bout de la forêt, vers Herblay, pour l'instruction future du Grand Dauphin (v. FIG. 135, p. 220).

Mademoiselle qui, on s'en souvient, nous avait laissé deviner que Lauzun ne lui était pas indifférent, revient en 1669, dans son récit des mille et un riens de la Cour, sur le cher Péguilin et nous dit qu'on commença à l'appeler cette année-là *duc de Lauzun,* à cause que, la terre de Péguilin ayant été vendue, il prit le nom de sa maison, au moins de ses pères; car son vrai nom est Caumont (Nompar de Caumont, duc de Lauzun). On le fit capitaine en 1669 et, dès lors, Mademoiselle ne tarit plus d'éloges sur ce cher ami à qui l'on va jusqu'à donner des comédies à Saint-Germain. Saint Simon, toujours mauvaise langue, n'est pas aussi enthousiaste que Mademoiselle, mais cela se comprend, les sentiments d'une femme ne se contrôlent pas, et l'on sait que Mademoiselle en avait de peu ordinaires dans tout ce qui lui tenait au cœur. Hélas ! elle fut mal récompensée de sa singulière et tardive passion. On sait que les choses allèrent jusqu'à la veille du mariage, le 18 décembre 1670, et que le veto du Roi brisa l'aventure à ce moment (1).

Mademoiselle exhala furieusement sa colère contre le Roi, qu'elle traita de diable, et mille autres aménités que Louis XIV supporta sans broncher. Mais Lauzun s'étant rendu impossible, dans les mois suivants, fut arrêté à Saint-Germain le mercredi 25 novembre 1671, ses cassettes confisquées et conduit à Pignerol par M. d'Artagnan et cent mousquetaires. Lorsque quelques dix années après il fut rendu à la liberté, mitigée par précaution, l'occasion se présenta d'explications orageuses entre lui et son ex-fiancée qui se décida, en 1684, à lui signifier un congé définitif: mieux valait tard que jamais.

Nous retrouvons encore en 1670 une allusion à la situation si fausse de Mademoiselle de La Vallière. Mademoiselle, n'écrit-elle pas: « *Madame* (femme de Philippe d'Orléans, frère du Roi; c'est d'Henriette d'Angleterre qu'il s'agit) *un jour, en sortant de chez la Reine,* ALLA CHEZ LES DAMES, *car on ne disait plus chez Madame de La Vallière; elle commençait dès lors à n'être plus que la suivante de Madame de Montespan...* (2) » Ainsi allait le monde officiel.

Cette année 1670 était marquée par le destin pour être une année de troubles à la Cour. Le 30 janvier avait lieu au Château Neuf l'arrestation du chevalier de Lorraine, compromis dans une brouille entre le Roi et son frère Philippe d'Orléans (3).

Le 30 juin, mourait Henriette d'Angleterre, à Saint-Cloud et, peu après, Louis XIV parlait à la Grande Mademoiselle d'épouser son frère devenu veuf! (4), ce que Mademoiselle refusa après un temps convenable de réflexions apparentes au

(1) Lire l'histoire de la rupture dans le Journal d'Olivier d'Ormesson, II, 603. C'était le 18 décembre 1670.

(2) V. MONTPENSIER, IV, 101.

(3) V. D'ORMESSON, II, 581 et MONTPENSIER, IV, 85-86.

(4) Lire cette conversation, préparatoire entre eux, dans ses *Mémoires*, IV, 167-168. Cela vaut tout le volume.

retour d'un voyage à Chambord. Elle préparait son entrée en matière avec Lauzun. On vient de voir plus haut l'effondrement de ce rêve.

Au même moment, tapage du côté Montespan. Le mari de la dame se déchaînant enfin sur le scandale qui rejaillissait sur son nom, vient à Saint-Germain casser les vitres et faire savoir qu'il est de taille à défendre son honneur.

Hourvari général à la Cour! Que pense-t-on que fit Madame sa femme légitime. Gênée par tout ce tapage, elle s'en plaint un jour à Mademoiselle de Montpensier : « j'en suis si honteuse de voir que mon perroquet et lui (son mari) amusent la canaille ». C'est tout ce qu'elle avait trouvé de mieux à penser. Il était loin le temps où elle s'écriait à la table de la Reine « qu'elle aurait honte » de rencontrer la Reine si un jour elle était au mieux avec le Roi. Aujourd'hui son mari la dérangeait simplement et elle fréquentait la Reine sur le pied d'égalité.

Le 5 septembre, Bossuet était nommé précepteur du Dauphin (1), et ce n'est pas, pour nous, un mince sujet d'étonnement que la longue fréquentation de Bossuet à la Cour de Louis XIV, qu'il stigmatisait énergiquement en toute occasion.

Enfin le 15 décembre arrivait à éclosion l'histoire du mariage Lauzun. N'y revenons pas (2).

Dans l'ombre, Louise de La Vallière touchait à la limite de son sacrifice et profitait, le 11 février 1671, d'un bal aux Tuileries (3) pour se retirer chez les Religieuses de Chaillot. On connaît la conduite indigne du Roi, envoyant le lendemain MM. de Bellefonds et Colbert avec ordre de la ramener à Versailles, et promesse de la laisser se retirer définitivement si elle persévérait dans ses idées (4).

Que n'est-elle retournée aussitôt à Chaillot? Elle eut évité trois nouvelles années de traitements odieux de la part de Montespan avec l'acquiescement du Roi lui-même. La pauvre jeune femme était victime de son cœur une fois de plus ; et il fallait que ce cœur fut bien pris irrévocablement, depuis des années, par le Roi, pour n'avoir pas la force de se reprendre.

L'heure n'était pas venue de ce retour à la possession de soi-même, et Saint-Germain revit la charmante femme perdue dans le sillage du couple cruel dont elle était le jouet constant.

---

(1) On sait que Bossuet a joué un rôle prépondérant dans la vie ecclésiastique de la fin du XVIIe siècle, tant à la Cour qu'à la Ville. Les assemblées quinquennales du clergé au Château Neuf ont été pour le grand orateur un champ d'action très vaste. D'autre part, son influence, doucement tenace, a ramené Louis XIV dans un sentier bien différent de celui où il s'était engagé pendant de longues années. Les prédications de carême de Bossuet à Saint-Germain ne sont pas toutes exactement connues. On en sait la plupart des sujets abordés sans être certain toujours qu'ils aient été traités à Saint-Germain même. Cette nomenclature n'aurait ici qu'un intérêt secondaire.

(2) Le 15 septembre, le Conseil d'Etat tranche un procès de juridiction concernant le Prieuré de Saint-Germain non fusionné encore avec la Paroisse. Nous avons fixé ces choses dans notre premier volume.

(3) V. d'Ormesson, II, 610.

(4) Mademoiselle, dans sa cervelle masculine, ne trouva que le mot de *sotte* à appliquer à la conduite de Louise. V. *Mémoires*, IV, 260-261.

« Tous les soirs il y avait bal, comédie ou mascarades à Saint-Germain (1) », et l'on ne saurait trop admirer la contre-partie sérieuse de la vie du Roi pendant cette période. A côté du plaisir à toute bride, Louis XIV menait son royaume à pleines mains pendant les heures qu'il avait fixées, dès le début de son règne effectif, devoir être consacrées à l'expédition des affaires. S'il fut un grand viveur sans moralité, il fut un aussi grand Roi; ses vices incorrigibles furent largement compensés par son assiduité à remplir sa tâche; et, quand celle-ci, à force de s'amplifier, devint trop lourde pour un homme seul, il s'aperçut trop tard qu'il n'avait plus personne pour le décharger du poids excédant ses forces usées par l'âge.

En 1672, il n'en était pas là. Tout lui souriait, lui réussissait, et c'est dans ce sens qu'il faut chercher l'explication de l'atrophie de tout sentiment d'honneur dans ses relations adultères.

Le chancelier Pierre Séguier était mort à Saint-Germain le 28 janvier, et le Roi se chargeait du surcroît de besogne de cet office. Il résistait merveilleusement à tout d'ailleurs, et, si occupé qu'on le suppose, jamais alors il ne parut surchargé de travail : une aisance dégagée était son attitude de tous les instants.

Le sort le poursuivait cruellement sans parvenir à abattre cette fière assurance, ni la foi qu'il avait dans la supériorité de son rôle supra humain.

Nous passons sur l'énoncé des naissances, baptêmes et décès, entremêlés, de ses enfants légitimes et autres (2); à partir de 1672, l'intérêt de ces menus faits est nul désormais, et il en est de même du rappel de toutes ces lettres, commissions, etc., signées à Saint-Germain, qui n'ont à trouver place que dans un inventaire de pièces d'archives établissant les séjours du Roi. Même pour ces séjours si importants à relever au cours des règnes antérieurs, qu'avons-nous besoin de les noter à partir de Louis XIV? dans un travail du genre de celui-ci, s'entend. Le faire, serait se montrer plus scrupuleux que Mademoiselle de Montpensier qui ne fixait aucune date dans le cours du récit de ses pérégrinations. Elle aurait pu être un guide sûr ; et son témoignage reste toujours très vague, parce que sa rédaction est postérieure aux faits : ses mémoires ne sont, à vrai dire, que des souvenirs de ce qui l'a touché plus vivement elle-même.

De telle sorte que l'historien de Saint-Germain se trouve constamment au désespoir de ne pouvoir prouver péremptoirement le pour ou le contre de la localisation de faits légendairement acquis; tandis que l'anecdotier du règne, sans s'embarrasser de cette localisation, a le champ libre pour ramasser les mille et une bribes de ces légendes et en former un récit vivant.

En 1674, le 20 avril, c'est la retraite définitive de Louise de La Vallière aux Carmélites.

La duchesse avait pris congé de la Reine, et soupé chez la Montespan où Mademoiselle de Montpensier vint la voir. Est-ce à Saint-Germain cette entrevue? Rien n'est moins certain : Versailles est plus probable.

(1) Lettre de Madame de Sévigné, 13 janvier 1672.

(2) On les trouvera en appendice : *Famille de Louis XIV*.

Le carême de 1674 dut être prêché par Bourdaloue qui se surpassa, à la grande mortification du Roi; c'est du moins ce que nous laisse entendre Madame de Sévigné (lettre du 5 février 1674) et le même orateur prêcha encore celui de 1676. Mademoiselle de Montpensier ne voulait pas manquer ces occasions (IV, 379).

En 1675, c'est la fausse séparation du Roi et de la Montespan: on sait que deux enfants naquirent en 1677 et 1678, ce furent la seconde Mademoiselle de Blois et le comte de Toulouse, mais cela ne devait pas aller bien loin encore: trois ou quatre ans à peine pendant lesquelles les affaires de la Brinvilliers éclatent au grand jour. Louis XIV n'avait pas soupçonné l'étendue du mal qui rongeait la Cour, et nul doute que le changement profond qui s'établit en ces années dans son esprit n'ait amené la rupture définitive de ses relations avec la Montespan en 1682, son rapprochement de la Reine, et, finalement, après la mort de celle-ci en 1683, l'aboutissement au mariage secret avec Madame de Maintenon en 1684.

L'année 1680, seule entre les dernières du séjour de la Cour à Saint-Germain, sort de la monotonie des fêtes quotidiennes. On y note la nomination de Madame de Montespan à la charge de surintendante de la Maison de la Reine. Egalement, la campagne de pression sur Mademoiselle de Montpensier pour l'amener à déclarer le duc du Maine (fils de la Montespan) son héritier, en échange de l'élargissement de Lauzun, toujours prisonnier à Pignerol (1); mais la Grande Mademoiselle flairait un marché de dupe, d'autant que la Montespan lui affirma à deux reprises (2) que jamais le Roi ne consentirait à son mariage avec le duc, mais fermerait les yeux sur un mariage clandestin.

Mademoiselle, trop fière pour admettre une telle situation, tempêta, mais n'obtint rien et, finalement, pour plaire au Roi, signa le contrat de donation. La plupart des faits concernant cette histoire assez mesquine, se sont déroulés à Saint-Germain même. Lauzun, libéré, trancha la question au mieux des intérêts de Mademoiselle en recommençant ses folies, et force fut à Mademoiselle, le 4 mai 1684, de le chasser irrévocablement de chez elle (*Mémoires*, IV, 509). La Grande Mademoiselle, si fière et si pratique en toutes choses, avait donc perdu la juste notion de sa naissance. Comment avait-elle conservé encore, après dix ans révolus, entre l'internement de Lauzun (1671) et le retour de ce personnage (1681), l'espoir que le Roi trouverait naturelle une union semblable entre un cadet de petite maison et la petite-fille d'Henri IV, sa cousine germaine, alliée à nombre de rois, reines, princes, ducs, etc...?

Mais les deux événements marquants, par la qualité des personnages mis en cause, sont, en janvier, le mariage de Mademoiselle de Blois, fille de La Vallière, avec le prince Armand de Conti (v. notre T. I, p. 132), et l'arrivée à Saint-Germain, le 18 mars 1680, de toute la Cour, accompagnant le Grand Dauphin et sa nouvelle épouse, la princesse de Bavière. Le 19, il y eut une réception grandiose avec représentation de l'opéra *Proserpine* (3).

---

(1) V. *Mémoires*, IV, 419-420.

(2) *Idem*. IV, 442. Au Château du Val, la deuxième fois.

(3) V. paragraphe suivant: *Le Théâtre à Saint-Germain*.

Le Dauphin était reçu chevalier du Saint-Esprit, le 1er janvier 1682 : cérémonie imposante dans la chapelle, et probablement la dernière qu'aît vue le Vieux Château. La Cour quittait ce séjour Saint-Germanois quelque temps après. On a cité des dates : 20 mars ? 6 mai ? C'est entre ces deux dates qu'il faut placer le départ ; mais, néanmoins après le 7 avril, attendu que ce jour-là, Louis XIV était encore à Saint-Germain : un compte de bouche conservé aux archives de la Ville établit cette date sans contestation.

Depuis un an, Mansart faisait travailler à l'agrandissement du Vieux Château (1), et les inconvénients connus de ces sortes de travaux chassèrent la Cour vers des lieux plus fortunés : VERSAILLES et les enchantements de MARLY.

*
* *

LE THÉATRE A SAINT-GERMAIN.

Nous avons réservé cette question pour la traiter à part. Elle se présente avec des obscurités désolantes.

Des érudits sont, certes, parvenus à fixer les dates, ou quelques dates, de la représentation des chefs-d'œuvre parus sur la scène à cette époque ; mais, pour certaines, le lieu est souvent un mystère ; on sait que c'est à la Cour : rien de plus.

Par l'énoncé qui suit, on se rendra mieux compte du vague des indications connues :

1° Le vendredi 14 août 1665 la troupe alla à Saint-Germain. Le Roi dit au sieur de Molière qu'il voulait que la troupe dorénavant lui appartint, et la demanda à Monsieur (son frère). Sa Majesté donna en même temps 6.000 L. de pension à la troupe, qui prit congé de Monsieur, et lui demanda la continuation de sa protection, et prit ce titre « La Troupe du Roi au Palais-Royal » (2).

2° *Ballet des Muses* dansé par Sa Majesté à son Château de Saint-Germain les 2, [5?], 12 et 26 décembre 1666 ; 9, 23 et 30 janvier, 13, 17 et 27 février 1667.

Les paroles étaient de Benserade, la musique de Lulli. Les intermèdes étaient de Molière : *Melicerte,* en 1666 ; *Le Sicilien,* en janvier 1667. Cela formait un spectacle coupé. Nous revenons plus loin sur cette pièce.

3° *Astrate,* tragédie de Quinault, le 10 janvier 1665.

4° *Andromaque,* de Racine, peut-être le 17 novembre 1667.

5° *L'Avare,* de Molière, en novembre 1668.

6° *Les Plaideurs,* de Racine, en décembre 1668 (probablement).

7° *Les Amants Magnifiques,* par Molière et Lulli, les 4, 13, 17 février, et 4 et 8 mars 1670 ; peut-être encore le 7 septembre même année.

8° *Le Bourgeois Gentilhomme,* de Molière, entre le 8 et le 16 novembre 1670.

(1) Notre tome troisième s'ouvre par l'histoire de cette quatrième transformation du Château à partir de 1680.

(2) D'après le Journal de La Grange, cité notice de Tartuffe. Ed. *Grands Ecrivains,* Hachette, Paris (Molière, IV).

9° *Britannicus,* de Racine, l'hiver de 1670-71, et, plus tard, le 4 décembre 1681.

10° *Le Ballet des Ballets,* le 21 novembre et le 2 décembre 1671.

11° *Mithridate,* de Racine, les 11 février 1673, 4 décembre 1680 et 31 janvier 1688 (?).

12° *Thésée,* de Quinault et Lulli, le 10 janvier 1675.

13° *Isis,* par les mêmes, le 5 janvier 1677.

Nota. — On connaît, en 1678, un concert organisé par Boesset, au Vieux Château. Les comptes ont été publiés par Charavay, *Arch. hist. artist. et littér.,* T. II, p. 463, d'après Bibl. Nat., *Ms. fr.,* 11210.

14° *Bellérophon,* de Lulli, le 15 janvier 1680, à l'occasion du mariage de Conti-Blois.

15° *Proserpine,* de Quinault et Lulli, le 3 février (peut-être) et le 19 mars (certain) 1680, à l'occasion du mariage du Grand Dauphin.

16° *Bérénice,* de Racine, entre août 1680 et septembre 1685 : quatre représentations.

17° *Triomphe de l'Amour,* par Benserade et Quinault, musique de Lulli, le 20 janvier 1681 (le 20 n'est pas date certaine, le mois seul est assuré).

18° *Bajazet,* de Racine, une fois en 1682, date inconnue.

Le *Ballet des Muses* (1), dont il a été question plus haut a été un succès sans précédent à la Cour. Louis XIV y était dans tout son éclat, et les personnages qui l'encadraient ne furent pas pour peu de chose dans l'engouement qu'il ressentit pour cette œuvre médiocre. Il avait l'occasion de se montrer et surtout de dire lui-même à des figurantes (qui ne lui étaient pas indifférentes...) ces mièvreries à la mode dont Benserade était le grand inventeur intarissable. L'énoncé des personnages rend cette proposition évidente :

Le Roi, le marquis de Mirepoix, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac (grand écuyer) ; le marquis de Villeroy, Madame Henriette d'Angleterre, Madame de Montespan, Mademoiselle de La Vallière, Mademoiselle de Toussi.

Le rôle d'Orphée était tenu par Lulli même.

Le Roi jouait d'abord un berger, et les quatre dames autant de bergères. Nous avons transcrit, pour la curiosité bien légitime du lecteur, ce que le berger-roi chantait (v. fig. 156).

Le Roi jouait ensuite le personnage de Cyrus, puis celui d'une nymphe ! Vers la fin, d'autres grandes dames s'ajoutaient aux quatre premières ; c'étaient : Mme de Cursol, Mlle de la Mothe, Mlle de Fiennes, Mme de Ludre, Mlle de Brancas, Mme de Villequier, Mme de Rochefort, Mlle de La Vallière (belle-sœur de Louise), Mme du Plessis, Mme d'Eudicourt, Mlles d'Arquien, de Longueval, de Coëttlogon, de la Mark.

Le Roi avait donc tout loisir de parader devant un aussi bel aréopage et, vu ses goûts, on peut être assuré que la mise en scène lui plaisait fort. On connaît l'ef-

(1) La partition « recueillie par Philidor le père, ordinaire de la musique du Roy et garde de sa bibliothèque de musique, l'an 1712 » est à la Bibl. Municip. de Versailles (Ms. 86, — papier 171 pp. rel. veau). — Les continuateurs de Loret (II, 532) parlent de cet événement et le célèbrent en vers de mirliton.

fet produit en 1670 sur Louis XIV par les vers du *Britannicus,* de Racine, à propos de Néron « se donnant en spectacle aux Romains ». Le Roi comprit que ces exhibitions pouvaient être indignes de lui, et, désormais, il s'abstint de paraître sur la scène.

Toutes ces fêtes scéniques furent données dans la grande Salle des Fêtes du Château Vieux, aujourd'hui complètement transformée.

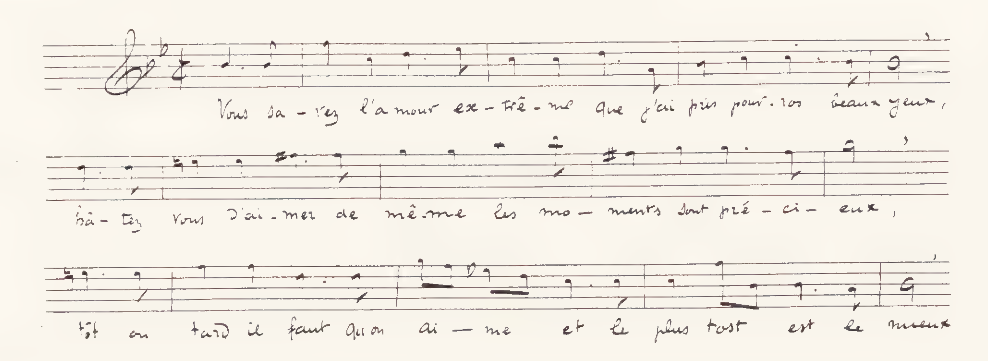


Fig. 156. — Air du Berger, chanté par Louis XIV, à Saint-Germain-en-Laye, le 2 décembre 1666.

Nous ne manquerons pas de faire remarquer en terminant que les dates données précédemment ne représentent pas la centième partie, peut-être, de celles qu'un memento historique contemporain n'a pas eu occasion de connaître. Vu le nombre et la fréquence des fêtes à la Cour, il est certain que ce relevé est très incomplet.



CHAPITRE TROISIÈME

Le Château du Val, 1675-1680.

Le Château du Val doit son existence en tant que château — bien petit, en vérité, — à Louis XIV, mais le domaine du Val existait bien antérieurement — cent ans au moins. C'était alors un jardin potager à la porte de la forêt du côté de Carrières-sous-Bois, au-dessus et entre Carrières et le domaine dit de la Maison-Neuve (aujourd'hui Le Belloy) (1).

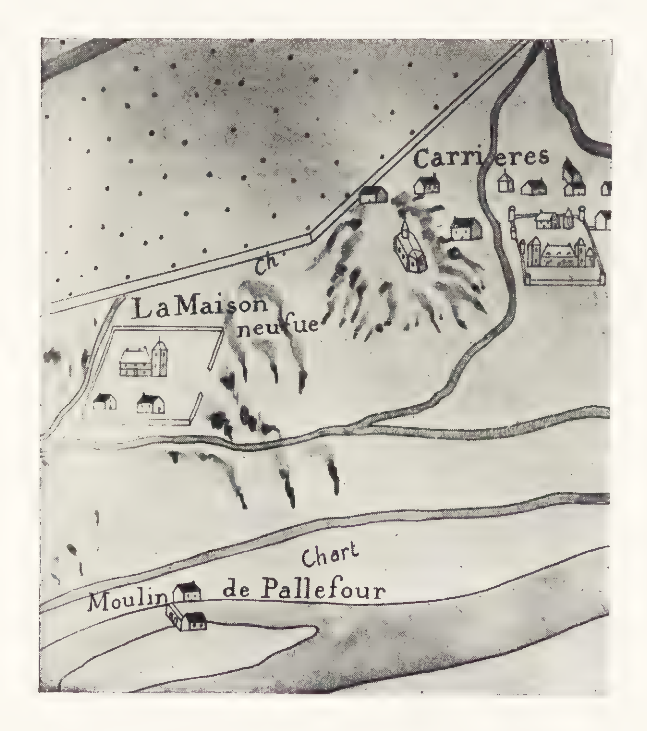


Fig. 157. — Carrières-sous-Bois et la Maison-Neuve (2) avant la construction du Château du Val.

On doit se souvenir que sous Charles V, déjà, le potager (ou jardin du Roi) était attenant au Château Vieux et que nous retrouvons cette dépendance nécessaire sous les règnes suivants jusqu'à François Ier inclusivement.

Tandis que, à partir du règne d'Henri IV, les fruits et légumes, et souvent des fleurs même, étaient fournies à la table royale par le jardinier du Val. C'est donc entre François Ier et Henri IV qu'il conviendrait de chercher l'ouverture et la mise en valeur de ce potager. On lit, d'autre part, dans le récit de la maladie du roi Louis XIII, par Antoine l'aîné, son valet de chambre, que le Roi se trouvant mieux, entre le 25 et le 26 mars, il faisait les mêmes exercices « qu'en pleine santé, d'aller à la chasse, mais en carrosse et à la promenade dans le *parc* (3) et dans la *Maison du Val* que Sa Majesté avait fait faire et rebâtir pour y aller faire souvent la collation au retour de la chasse où toute la Cour

(1) Depuis fort longtemps propriété de la famille Lepaute, bien connue dans la haute industrie de la mécanique de précision (horlogerie, etc.).

(2) Extrait de la carte de la région par De Beaulieu (V. notre T. I, p. 4).

(3) V. *Comptes* de 1625 : à Jehan Vaillant, jardinier, ayant la charge et entretien du clos d'arbres fruitiers et jardin fait près le Pavillon dans le Parc proche Carrières.

se trouvait ordinairement ». Louis XIII et Louis XIV en usèrent, et ce n'est qu'en 1676 que celui-ci imagina de faire améliorer ce petit château de repos à l'extrémité de la terrasse de Le Nôtre. C'était, dans l'idée du Roi, le *but* d'une promenade aisée, en vue d'un panorama splendide alors, parce que rien dans la plaine du Vésinet, ni dans ses alentours vers Argenteuil ou vers Nanterre, ne choquait la vue, — nous voulons parler des cheminées d'usine et autres bâtiments aussi esthétiques. La belle nature, la forêt, les collines, les rives du fleuve s'harmonisaient et formaient un tout ravissant ; aujourd'hui l'étendue subsiste bien, mais non le coup d'œil enchanteur.

La carte de De Beaulieu (donnée FIG. 157), nous montre la place vide où se trouvait ce jardin primitif, et cela nous certifie que ce travail était fort incomplet, puisque son auteur a figuré le *Moulin de Pallefour* sorte de *Machine de Marly* en réduction, construite pour approvisionner d'eau la propriété du Val qui n'est pas même esquissée.

On ne fut pas plus heureux à Pallefour qu'à Marly. C'est l'ingénieur Deville qui était chargé de l'entretien, comme Renkin (ou Rennequin) Sualem (ou Salem) l'était de celle de Marly. Mais c'est Sualem qui avait construit les deux. L'industrie mécanique de grosse métallurgie était encore en enfance et, réellement, il fallait une certaine audace pour tenter un pareil effort de construction.

Les études préliminaires de l'adduction des eaux furent faites par Francini de Grandmaison (vers 1662?) et consigné dans un mémoire non daté, mais rédigé probablement (1) à Saint-Germain, où la famille des Francini habitait depuis 1600 environ.

Les paiements faits pour la construction de Louis XIV sont mélangés avec ceux afférents à Saint-Germain, d'où il suit que le chiffre officiellement accusé 274.185 L. 12 s. 7 d., est faux. Les totaux rectifiés accusent réellement :

Pour l'immeuble............	179.459 L.	9 s.	1 d.
Pour les jardins............	110.839	3	3
Pour l'entretien............	9.200	0	0
Pour le moulin de Pallefour.	80.329	11	2
Total général.....	379.828 L.	3 s.	6 d.

Parmi les artistes qui ont travaillé à l'embellissement de la demeure, on trouve Le Hongre, sculpteur bien connu pour ses travaux aux châteaux de Saint-Germain et de Versailles, mais nous ignorons le sujet de ses œuvres au Val.

Le château fut meublé avec un grand luxe.

L'inventaire très détaillé du mobilier (2) énumère les pièces principales : chambres du Roi, cabinet du même, garde-robe, salon, passage, salle des gardes, cabinets carré, rond, ovale et octogone. L'énoncé de l'inventaire se perd dans celui de quelques fournitures pour Saint-Germain. Il y a donc un flottement d'attributions pour cette suite, mais il reste un ensemble d'une richesse très grande pour le Val.

(1) *Arch. Nat.* O[1] 1719, L. 1.

(2) Publié par M. J. Guiffrey, 2 vol. in-4°. Rouam, 1886. V. Tome II, 280 et suiv.



Fig. 158. — Le Château du Val en 1740.
Extrait de la carte des environs de Paris par de la Grive.



Fig. 159. — Le Château du Val vers 1770.
Extrait du plan anonyme du Petit Parc de Saint-Germain-en-Laye (par Galant, sans doute).
Arch. Nat., O I 1722, L. 1. Plan manuscrit inédit.

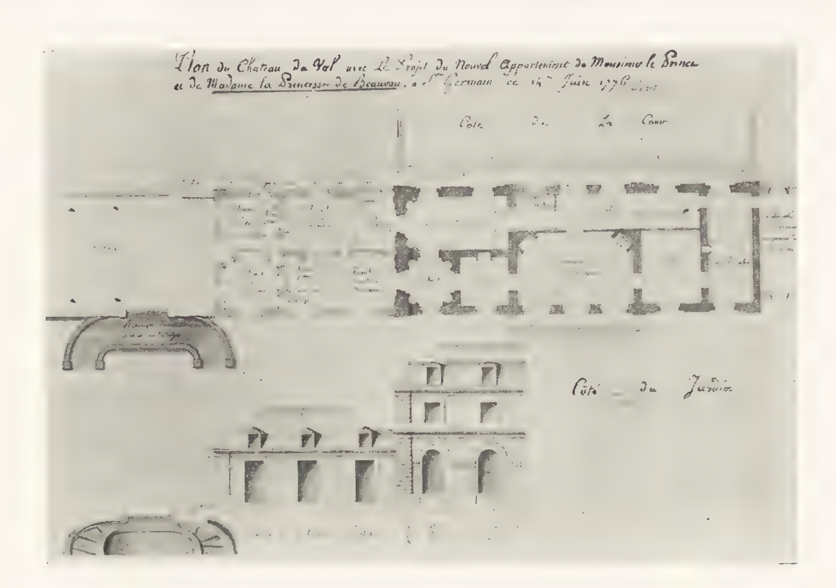


Fig. 160. — Le Château du Val, détails de l'immeuble vers 1776.
Arch. Nat., O I 1720 B, L. 3. Plan manuscrit inédit par Galant.

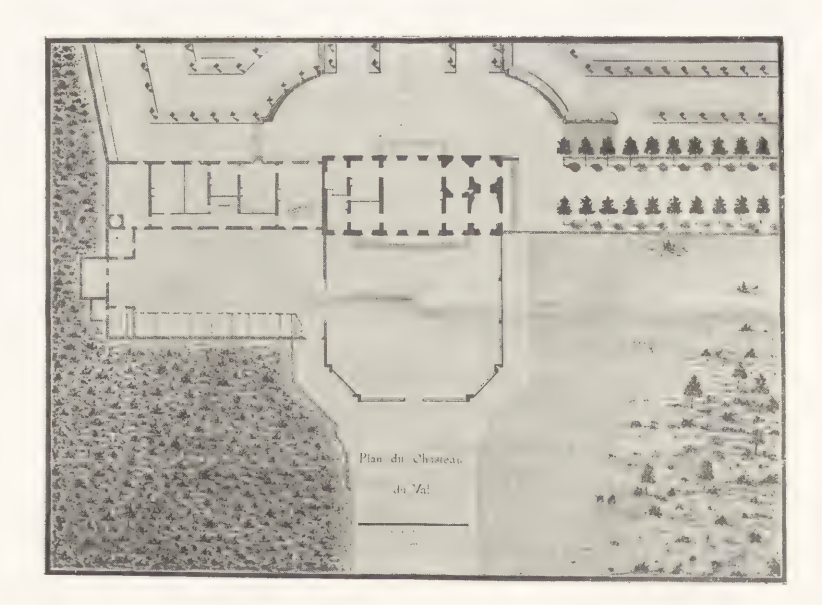


Fig. 161. — Le Château du Val. Projet d'agrandissement par Galant, le 14 juin 1776.
Arch. Nat., O I 1720 B, L. 3. Plan manuscrit inédit.

Au XVIII[e] siècle, après de longues années d'abandon, Madame la duchesse douairière de Brancas « suppliait (le 3 mars 1750) (1) Sa Majesté de lui accorder à vie la « jouissance du Pavillon du Val, au bout de la Terrasse de Saint-Germain. Il dépé- « rira moins, étant occupé que d'être comme il est depuis longtemps sans être « habité ». Le brevet fut envoyé de Versailles le 15 mars 1750.

Dès le 5 juin, Madame de Brancas s'apercevait qu'elle habitait une ruine et que de grosses réfections s'imposaient : aussi les demanda-t-elle au Roi. Le devis montait à 6.709 L. 10 s. Le Roi accorda la somme.

Le 29 mai 1761, la duchesse donnait sa démission d'occupante, et les comte et comtesse de la Mark (née Noailles) sollicitaient la continuation de la jouissance. Accordé par le Roi.

Madame de Brancas avait sollicité un échange avec une portion du Château Neuf : le 23 novembre 1762 elle demandait au Roi pour 1.112 L. de réparations locatives. De leur côté, les de La Mark demandaient de semblables travaux urgents. Une lettre autographe signée *Noailles, comtesse de la Mark,* est jointe au devis dressé à sa demande (2).

C'est en 1776 que les prince et princesse de Beauvau, en possession du Val, demandèrent à leur tour l'agrandissement de la demeure (V. FIG. 160).

La jouissance de cette maison devait passer en 1782 aux mains de M. le prince et M[me] la princesse de Poix. Une lettre du 10 novembre 1782, signée par d'Angiviller, expose les faits motivant cette cession :

« Il y a quelque temps déjà que M. le prince de Poix et M. le prince de Brancas m'ont témoigné conjointement le désir qu'ils ont que Votre Majesté accorde à M. le prince et à M[me] la princesse de Poix la survivance de la jouissance du Château du Val et ses dépendances, actuellement sur la tête de M. le Prince et de M[me] la princesse de Beauvau. Je suis même informé que Votre Majesté est prévenue de cet objet et qu'Elle est disposée à accorder cette grâce. C'est pourquoi je la supplie très humblement de vouloir bien me marquer ses intentions et me donner ses ordres. » Le *« Vu, Bon »* du Roi est apposé au bas de la requête (3).

Nous n'avons donné ces détails, qui touchent à une époque postérieure à celle qui est traitée dans ce volume, que pour montrer par un exemple frappant l'abandon du domaine après la mort de Louis XIV.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME

(1) V. ARCH. NAT. O[1] 1070, L. 4.
(2) V. ARCH. NAT. O[1] 1070, L. 4.
(3) ARCH. NAT. O[1] 1070. L, 4.

II

NOTES

ET

ÉCLAIRCISSEMENTS

I

Duel de Jarnac-La Chastaigneraie.

Nous n'avons pu donner au moment opportun la reproduction d'une estampe représentant ce fait historique célèbre dans les fastes du duel. Nous la publions ci-dessous. Elle porte en elle tous les cachets désirables d'authenticité (1).

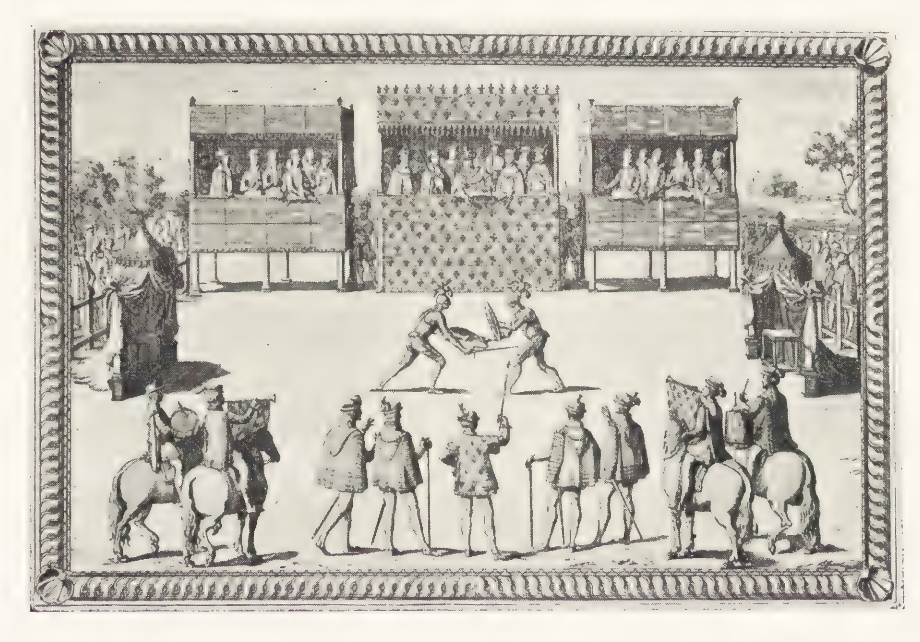


Fig. 162. — Le duel de Jarnac-La Chastaigneraie.
(Bibl. Nat., *Estampes,* collection Hennin, vol. IV, p. 11).

Au premier plan, entre les cavaliers, sont les deux témoins (parrain et assistant) de chaque combattant, séparés par le héraut d'armes, Guyenne. M. d'Aumale, François de Lorraine, duc de Guise, comme parrain de François de Vivonne, est à gauche du héraut, et M. de Boissy, grand écuyer, comme parrain de Jarnac, est à droite.

II

La Famille royale d'Henri II.

Le roi, Henri IIme du nom, quatrième enfant et deuxième fils de François Ier et de Claude de France (fille de Louis XII et d'Anne de Bretagne), naquit au Château Vieux de Charles V le 31 mars 1519.

(1) V. p. 84, le procès-verbal de la rencontre.

Marié à Catherine de Médicis, à Marseille, le 27 octobre 1533; Dauphin en second rang à la mort de son frère François (1), et Roi de France à la mort de son père le 31 mars 1547, fut sacré à Reims et fit son entrée à Paris le 16 juin 1548 (2). Mort au Palais des Tournelles, à Paris, le 10 juillet 1559, des suites d'un coup de lance reçu à l'œil en joutant contre Montgommery, le 29 juin 1559, rue Saint-Antoine, à l'occasion des mariages de sa sœur Marguerite (3) et de sa fille Elisabeth (4). Inhumé à Saint-Denis le 12 août 1559.

La reine, Catherine de Médicis, fille de Laurent de Médicis et de Madeleine de la Tour et de Boulogne, née à Florence le 13 avril 1519 (5), épouse Henri de France, non encore Dauphin, le 27 octobre 1533 à Marseille (6). Dauphine en août 1536, sacrée Reine de France à Saint-Denis le 10 juin 1549, fait son entrée à Paris le 18 juin (7). Morte à Paris le 5 janvier 1589, sept mois avant son dernier fils, Henri III (mort le 2 août). Ses séjours à Saint-Germain sont très nombreux, et sa correspondance est immense. Elle surveille au Château Vieux l'enfance de la petite Marie Stuart, arrivée en France en 1548, en attendant de la marier à François (II) en 1558.

C'est l'une des époques parmi les plus brillantes de la Cour enfantine de France en séjour prolongé à Saint-Germain, et qui n'a d'égale que celle du temps de Marie de Médicis entre 1605 et 1611.

Enfants royaux :

I. François, premier fils, né à Fontainebleau, le 19 janvier 1544 ; premier Dauphin le 31 mars 1547 ; épouse le 24 avril 1558 Marie Stuart, reine d'Ecosse, élevée avec lui au Château Vieux de Saint-Germain, et devient, par là même, Roi d'Ecosse. Roi de France sous le nom de François II le 10 juillet 1559; mort à Orléans sans postérité le 5 décembre 1560. Ses séjours à Saint-Germain sont à peine notés. Il y en a quelques-uns pour le court laps de temps qu'il régna. On le trouve à Saint-Germain le 30 juillet 1559, quelques jours en août, septembre et octobre; et encore aux mêmes mois, en 1560.

II. Elisabeth, première fille, née à Fontainebleau le 13 avril 1545; fiancée le 19 juillet 1551 à Edouard VI, roi d'Angleterre, puis à Don Carlos d'Espagne, dont elle épousa le fils Philippe II (3e mariage de celui-ci) en juin 1559. Morte à Madrid le 3 octobre 1568. Elle fut élevée au Château de la Renaissance, à Saint-Germain, avec ses sœurs Claude et Marguerite, compagnes de Marie Stuart, toutes quatre logées dans les combles du château, au-dessus du connétable Anne de Montmorency, dans l'aile Nord en façade sur le parterre.

---

(1) Décédé à Tournon (Isère), le 10 août 1536.

(2) Bibl. Nat., *Imp.* Lb31, 8, 11 et 20.

(3) Mariée à Philibert de Savoie. (V. T. Ier, *Eclaircissements* XI).

(4) Mariée à Philippe II, roi d'Espagne.

(5) Lettres de naturalité accordées par François Ier à Laurent de Médicis et à sa fille Catherine en mai 1519; constitution de dot de deux cent mille écus (ou dix mille livres de rente sur le comté de Lavaur érigé en duché) par François Ier à Laurent de Médicis, en février 1519 (Arch. Nat., J. 1126, no 11); et octroi, par le même aux mêmes, du droit de recueillir des successions dans le royaume (Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, 486, fo 1). C'était donc la naturalisation française des Médicis en France.

(6) Contrat de mariage (Bibl. Nat., *Ms. fr.* 2749, fo 99) et don particulier de douze mille livres par François Ier à Catherine, à Saint-Germain, le 21 juillet 1521.

(7) Bibl. Nat., *Imprimés,* Lb31, nos 11 et 21.

III. Claude, seconde fille, née à Fontainebleau, le 12 novembre 1547 ; élevée à Saint-Germain ; épouse en 1558 Charles (II), duc de Lorraine ; morte en 1575. Personnalité très effacée.

IV. Louis, deuxième fils, né à Saint-Germain, le 3 février 1549 et baptisé au Château le 19 mai de la même année ; mort à Nantes en novembre 1550. Les cérémonies de son baptême furent les premières, inaugurales, du Château de la Renaissance terminé (1).

V. Charles Maximilien, troisième fils, né à Saint-Germain le 27 juin 1550 ; Roi de France sous le nom de Charles IX, à la mort de son frère François II, le 5 décembre 1560 ; épouse le 26 novembre 1570, à Mézières, Elisabeth d'Autriche, fille de Maximilien II ; mort à Vincennes le 30 mai 1574. Il a résidé de temps à autre au Château Vieux et au Château Neuf, mais c'est seulement en 1561, 1570 et 1574 que les séjours sont marquants.

VI. Henri Alexandre Edouard, quatrième fils, né à Fontainebleau le 19 septembre 1551 ; Roi de Pologne en 1573, puis Roi de France, sous le nom d'Henri III, le 30 mai 1574 ; épouse le 15 février 1575 Louise de Vaudémont, de la Maison de Lorraine ; meurt, sans postérité, à Saint-Cloud le 2 août 1589, des suites d'une tentative d'assassinat commise sur lui le 1er août par Jacques Clément. — Ses séjours à Saint-Germain ne commencent qu'en 1580, mais ce n'est qu'en 1581, 1583 et 1584 qu'ils sont réellement prolongés.

VII. Marguerite, troisième fille, née à Saint-Germain, le 14 mai 1553 et baptisée le 25 juin suivant ; a été élevée à Saint-Germain avec ses sœurs Elisabeth et Claude, compagnes de Marie Stuart, on s'en souvient ; épouse en 1572 Henri de Navarre (futur Roi Henri IV) deux ans avant la Saint Barthélemy. Elle fut la célèbre Reine Margot de l'histoire populaire. Séparée en 1599 ; sans enfants, elle mourut en 1615, après être restée l'amie de son ex-mari Henri IV, et de sa remplaçante Marie de Médicis, qui la traitaient fort gentiment : Henri IV continuait à l'appeler *ma sœur la reine Marguerite !* Louis XIII enfant l'aimait beaucoup et l'appelait, paraît-il, *maman Mignon !*

VIII. Hercule (dit François), cinquième fils, né à Fontainebleau le 18 mars 1554 ; change son nom en celui de François, sur le désir de sa mère, Catherine, voulant perpétuer dans la famille le nom de François (Ier), son beau-père, qui avait été porté par François II. Ce changement de nom fut opéré le jour de la confirmation de l'adolescent, dans la chapelle du Château Vieux, le 21 janvier 1566, et un tableau placé dans le sanctuaire commémora cet événement. Le tableau a disparu, mais une gravure du xviie siècle en a conservé le dessin (v. fig. 163) (2).

[Hercule-]François est mort à Château-Thierry, en 1584, sans postérité. Le vœu de Catherine ne fut donc pas exaucé.

X. Victoire, quatrième fille, née et baptisée le 30 juin 1556, à Fontainebleau, n'a pas vécu. Elle avait une sœur jumelle, mort-née (3).

---

(1) V. T. Ier, p. 109.

(2) Félibien, *Hist. de la Ville de Paris,* T. III ; Preuves, T. Ier, p. 440. — La Ville de Paris fut parrain : Catherine de Médicis étant à Moulins, n'assista pas à la cérémonie. — V. *Idem*, III, 399, et *Reg. Bureau Ville de Paris,* v. 553.

(3) Arch. Nat., *Bannières,* Y 10 f° 308 v°, Lettres de Henri II ; et, *Idem,* O1 3260, L. 1 pour le baptême de Victoire.

On ne saurait passer sous silence deux autres naissances d'enfants d'Henri II :

I. HENRI [d'Angoulême] *dit* le Chevalier, Grand-Prieur de France (1562-1586), né de Flamin de Leviston (?), demoiselle écossaise de la suite de Marie Stuart, à sa venue en France en 1548.

II. DIANE DE FRANCE, née en 1538, de Philippa Duc, demoiselle piémontaise ; duchesse de Castro par son mariage avec Horace Farnèse, duc de Castro (1553).



FIG. 163. — Cérémonie de la confirmation et changement de nom d'Hercule en *François*, duc d'Anjou, fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, dans la chapelle du Château Vieux, le 21 janvier 1566.
(Gravure extraite de FÉLIBIEN, *Hist. de la Ville de Paris*, Preuves, T. III, frontispice).

Devenue veuve, elle épousa, le 3 mai 1557, François de Montmorency, pair et maréchal de France, fils du connétable Anne de Montmorency, et mourut le 11 janvier 1619, sous Louis XIII. C'est cette enfant dont on trouve le séjour au Château Vieux, vers 1550, où elle était élevée par Dyanne de Poictiers (1), favorite du Roi.

Elle était désignée alors sous ce titre : Madame la Bastarde.

III

LA FAMILLE ROYALE D'HENRI IV.

L'énoncé de la famille d'Henri IV est un peu compliqué par le fait d'un certain nombre de liaisons extra-conjugales, six exactement, connues. Au total, le Roi eut dix-sept enfants, dont six seulement furent *Enfants de France*, les onze autres sont dits « *de Bourbon* » ainsi que l'on peut s'en rendre compte par le tableau suggestif donné plus loin page *13*. Nous passerons en revue les uns et les autres, groupés suivant leur souche maternelle :

(1) Un mot passé par inadvertance à la correction des épreuves de la page 37 (2e ligne) laisse entendre que Diane de France était fille de Dyanne de Poictiers. C'est fille *adoptive* qu'il faut lire.

1° Mariage Valois (avec Marguerite de France);
2° Liaison de Beaufort;
3° Liaison de Balzac d'Entraigues;
4° Mariage italien (avec Marie de Médicis);
5° Liaisons passagères espacées.

*
* *

I° Mariage Valois.

Henri (III) de Navarre, fils d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret (fille d'Henri II d'Albret et de Marguerite de Valois, sœur de François Ier) est né à Pau le 13 décembre 1553. Roi de France, héritier reconnu tel par Henri III à son lit de mort, à Saint-Cloud le 1er août 1589, et sacré à Chartres le 27 février 1594, après quatre ans et demi de luttes, épousa en premières noces, à Blois, le 18 août 1572, Marguerite de France (1), troisième fille d'Henri II et de Catherine de Médicis. Union peu heureuse, chacun des époux n'étant pas à l'abri de tout reproche, et dissoute par l'Eglise le 17 décembre 1599, comme entaché de nullité à raison de la parenté des conjoints. On avait mis vingt-sept ans à s'apercevoir de cette cause rédhibitoire! Au fond de l'affaire, il n'y avait qu'une raison majeure de stérilité, insupportable à Henri IV, ardemment désireux de fonder une dynastie, alors que sa succession au trône appartenait aux Condé en la personne d'Henri II de Bourbon, prince de Condé. (v. Tableau généalogique ci-après, p. *14*). C'est pendant ces années de mariage désuni que naquirent: 1° à Nérac, une fille de la Belle Fosseuse; 2° à ... (?), un fils de la Belle Corisande (Madame de Guiche), en 1588, mort le 29 novembre de la même année.

II° Liaison de Beaufort.

Trois enfants sont nés de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, et élevés plus tard à Saint-Germain, au Château Vieux, avec les Enfants de France, issus de Marie de Médicis: César de Bourbon, Catherine Henriette de Bourbon et Alexandre de Bourbon; tous trois furent légitimés: César, à Paris, en janvier 1595; Catherine, à Paris, en mars 1597; et, Alexandre, à Fontainebleau, en avril 1599 (2).

La passion d'Henri IV pour Gabrielle d'Estrées remontait à 1591 environ, dit Hardouin de Péréfixe:

« Vers ce temps-là notre Henry conceut de la passion pour la belle Gabrielle d'Estrées qui estoit d'une très bonne maison; et cette passion alla si fort en augmentant, que tandis qu'elle vescut elle tint la principale place dans son cœur jusques-là qu'en ayant eu trois ou quatre enfants, il avait gran resolu de l'épouser, quoi qu'il ne l'eust peu faire qu'avec de grands embarras et des difficultez

---

(1) Articles des pourparlers du mariage (Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, 844, p. 212). Cérémonies du mariage à Blois (Idem, *Ms. fr.*, 4337, f° 123). — Lettre du roi Henri IV à la reine Marguerite au sujet de la dissolution de leur mariage (Idem, *Ms. fr.*, 3456, f° 46-47 et 4744, f° 107). — Pièces relatives à la dissolution du mariage (Idem, *Ms. fr.*, 10206, 23301 et 25020; *Coll. Dupuy*, 347, p. 51; *500 Colbert*, 11, f° 369). — Supplique du clergé pour engager le Roi à se remarier (Idem, *Ms. fr.*, 3456, f° 59). — Voir *Journal de l'Estoille*, au 22 décembre 1599).

(2) On a déjà signalé (T. Ier, p. 113 et *Notes*, p. 19) les particularités du baptême d'Alexandre de Bourbon. — V. pour les légitimations, Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 3973, f°s 1, 13 et 25; et également 18955, 18956; et *nouv. acq.*, *fr.* 7202.

fort dangereuses. Ayant pris la ville de Noyon, il en donna le gouvernement au comte d'Estrées, père de cette belle, et, peu après encore, la charge du Grand Maitre de l'artillerie qui avait déjà esté tenue par Jean d'Estrées, l'an mil cinq cens cinquante. » H. de Péréfixe, *Hist. de Henri le Grand*, p. 154 (Amsterdam, 1666, chez Anthoine Michielz).

Gabrielle d'Estrées avait été mariée à Nicolas d'Amerval, seigneur de Liancourt. Henri IV fit intenter un procès en annulation en 1594-95 (1); et, de cette année (1594) est daté de Saint-Germain, le 12 novembre, un reçu de cette femme célèbre (2). Non content de l'avoir séparée de son mari, comme plus tard Louis XIV fit pour Mme de Montespan — bon chien chasse de race — Henri IV fut sur le point de l'épouser: un conseil de cabinet fut même tenu sur ce grand sujet (3). Hardouin de Péréfixe vient de nous dire les difficultés de la chose. Mme de Beaufort s'attendait néanmoins, et à tel point, à être Reine de France, qu'elle agissait en tout comme si la chose eut été faite. Par malheur pour son rêve, certains symptômes, avant-coureurs d'une fin prochaine, se déclarèrent en novembre 1598, et « le samedi 10 avril 1599, à dix heures du matin, mourust à Paris la duchesse de Beaufort, mort miraculeuse et de conséquence pour la France de laquelle elle estoit désignée Roïne, comme elle-même peu auparavant disoit tout haut, qu'il n'y avoit que Dieu et la mort qui l'en peust empescher. Sa Majesté, qui la révérait plus que Dieu, l'aiant toujours dans la bouche et devant les yeux, avait eu advis de l'extrémité de sa maladie, partist en diligence de Fontainebleau pour la voir, mais ayant sceu l'estat ou elle estoit s'en retourna et leva ses yeux en haut, dit: C'est encore ici un coup du Ciel (comme c'estoit la vérité et un des plus grands) s'en monstrant fort attristé et mélancolique sans toutefois perdre la souvenance du cabinet (meuble secret de bureau) de ladite dame, pour la conservation duquel et de ce qu'il y avoit dedans de précieux et donna ordre incontinent (4) ».

La duchesse laissait ses trois enfants en bas âge. Ils seront élevés à Saint-Germain par Marie de Médicis: César épousera, le 7 juillet 1609, Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, et mourra en son hôtel, à Paris, le 22 octobre 1665; Catherine Henriette épousera, le 20 janvier 1619, Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, et mourra, le 20 juin 1663, à Paris (5); Alexandre, le chevalier de Vendôme, chevalier de Malte en 1604 et grand-prieur de France en 1610, mourra le 8 février 1629, prisonnier au Château de Vincennes.

III° Liaison d'Entraigues.

Cette nouvelle liaison du Roi, née presque immédiatement après la mort de la duchesse de Beaufort, fut établie sur un pied aussi dangereux, sinon plus, que la précédente (6). Fort heureusement que, pour le Roi et pour la France, les suites fâcheuses toujours à craindre, en purent être conjurées à temps par le second mariage

(1) Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, 425, p. 116.

(2) V. Desclozeaux, *Gabrielle d'Estrées*, 132.

(3) Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 3640, f° 6 et 10199, entier.

(4) *Journal de l'Estoille*, p. 93. Ed. citée, T. Ier, p. 114, note 3. — On peut lire l'inventaire de la succession de ladite dame (Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 11424, f° 49) et son épitaphe (*Ms. fr.*, 18701, f° 110).

(5) V. T. Ier, p. 114 et *Notes*, p. 19-20. César et Catherine, parrain et marraine, à Saint-Germain, en 1607, de leur sœur consanguine, fille de la d'Entraigues, duchesse de Verneuil.

(6) V. Poirson, *Hist. du règne d'Henri IV*, T. II, p. 545. Toute cette histoire y est merveilleusement documentée.

légal d'Henri IV avec Marie de Médicis. Catherine Henriette de Balsac d'Entraigues a donné deux enfants à Henri IV; ils furent baptisés à Saint-Germain (1), comme le fut, en 1598, Alexandre, leur frère consanguin, fils de Gabrielle d'Estrées.

Ce furent Henri Gaston et Gabrielle Angélique (2). Henri Gaston fut évêque de Metz (1612-1652) et mourut le 28 mai 1682 au château de Verneuil. Gabrielle Angélique épousa à Lyon, le 12 décembre 1622, Bernard de la Valette, duc de Poix, d'Epernon et de Candale. Elle mourut à Metz le 29 avril 1627.

IV° Mariage de Médicis. — Second Mariage du Roi.

Henri IV épousa Marie de Médicis, par contrat de mariage signé à Florence le 25 avril 1600 (3), confirmé à Chambéry le 20 octobre suivant, et, en personne, à Lyon le samedi 9 décembre.

L'Estoille écrit à ce propos : « Sur la fin de ce mois de juing (1600) le Roy partit pour s'en aller à Lyon, tant pour la guerre qu'il s'estoit résolu de déclarer et faire au duc de Savoye au cas qu'il ne satisfit pas à sa promesse, que pour l'accomplissement de son mariage avec la sérénissime Marie de Médicis, niaice de Dom Ferdinand de Médicis, duc de Toscane (4) ».

On sait que la nouvelle favorite, Mlle d'Entraigues — elle espérait être un jour prochain, Reine de France, comme avant elle, la défunte duchesse de Beaufort l'avait rêvé d'être — voyait d'un très mauvais œil le mariage projeté entre son maître et Marie (5). L'Estoille nous initie encore à l'état d'esprit de la demoiselle : « Mademoiselle d'Entraigues, écrit-il, quand elle en parlait (de sa concurrente italienne) au Roi, ne l'appelait jamais que sa banquière, trop effrontément à la vérité et trop impudemment. De quoy Sa Majesté n'estoit contente et ja (déjà) par deux et trois fois l'avoit reprise de son impudence qu'il chastia enfin d'une rencontre fort à propos. Car, [elle] lui ayant demandé un jour quand viendroit sa banquière : « Aussitôt (lui répondit le Roy) que j'aurai chassé de ma Cour toutes les... (femmes !) »

Henri IV les a peut-être voulu toutes chasser, mais il en conserva une, pour le moins, la d'Entraigues elle-même, qui lui donna ensuite deux nouveaux enfants : Henri et Gabrielle de Bourbon, *dits* les Verneuil, dont les naissances s'intercalent entre celles de Louis XIII et d'Elisabeth pour Henri, entre celles d'Elisabeth et de Christine pour Gabrielle. Sous Louis XIV, on verra les mêmes scandales se répéter effrontément (v. tableaux généalogiques, p. *13* et *25*).

Bref, le mariage italien se faisait à Florence, par procuration, le 6 octobre 1600. La nouvelle Reine était à Marseille le 3 novembre, et le 9 décembre le mariage officiel se célébrait à Lyon. De cette union naquirent six enfants :

(1) Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 4324. Ordre pour le baptême de M. et Mlle de Verneuil, à Saint-Germain-en-Laye, 1607.

(2) V. T. Ier, *Notes*, p. 20. Les actes de baptême déjà transcrits.

(3) Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 4508, p. 204 et plusieurs autres; 2747, 2748, 2749, 3456, 4643, avec variantes de dates 15, 25, 26 avril 1600.

(4) L'Estoille aurait pu dire plus simplement « fille de François Marie et petite-fille de Cosme le Grand », titres de parenté plus directe que celle de l'oncle Ferdinand.

(5) Elle avait en mains l'engagement du Roi de l'épouser si elle lui donnait un fils avant qu'il eut consommé son mariage régulier. En juillet 1600, six mois avant ledit mariage, Mlle d'Entraigues mettait au monde, à Saint-Germain, un fils mort-né!..., le château de cartes s'écroulait. On peut dire qu'Henri IV « avait la chance », malgré ses bêtises répétées.

I. Louis de France (futur roi Louis XIII), né à Fontainebleau le 27 septembre 1601, transporté à Saint-Germain le 29 octobre 1601, à six heures du soir, au témoignage d'Héroard, son médecin; baptisé à Fontainebleau le 14 septembre 1606 (1); épouse Anne d'Autriche, à Bordeaux, le 25 novembre 1615 : il avait alors quatorze ans ; mort à Saint-Germain, le 14 mai 1643, au Château Neuf. Anne d'Autriche mourra au Louvre le 20 janvier 1666.

Nous verrons plus loin ce qui concerne leurs deux enfants : Louis Dieudonné (Louis XIV) et Philippe d'Orléans.

On lit dans le manuscrit d'Antoine l'Aîné, sur la maladie et la mort de Louis (XIII), à la date du 23 mars 1643, peu de temps avant le décès (14 mai) : « Le Roi s'amusa de peindre aux pastels où il réussissait fort bien, faisant des portraits en perfection (2), le plus souvent de ses officiers qui (qu'il) leur donnoit. » « Il étoit le prince le plus adroit à faire tous ses exercices, comme à danser, à monter à cheval, à faire des armes et à tout ce qu'un gentilhomme de qualité devoit savoir faire, et même scavoit aussi les mathématiques et les mécaniques; il forgeoit, il tournoit au tour (3) et faisoit toutes sortes de filets à prendre des animaux et oiseaux comme aussi pour la pesche du poisson y faisant même travailler quelqu'uns des officiers de sa chambre les plus adroits, ce qui faisoit bien leur cour auprès de Sa Majesté qui n'estoit jamais oisive ».

Louis XIV, son fils, tenait donc de lui et d'Henri IV, et, par celui-ci, des Valois-Angoulême (4) cette activité inlassable qui était au fond de son tempérament.

II. Elisabeth, née à Fontainebleau le 22 novembre 1602, et baptisée là même le 14 septembre 1606, fut marraine à Saint-Germain, le 8 décembre 1607, de son frère consanguin Henri Gaston (5), fils de M[lle] d'Entraigues. Elle épousa, par procuration (6), le 18 octobre 1615, et en personne à Bordeaux, le 25 novembre suivant, Philippe IV d'Espagne, le frère d'Anne Marie qui épousait le même jour Louis XIII : elle fut ainsi, par son mari et par son frère, deux fois la belle-sœur d'Anne d'Autriche.

Elle donna le jour en 1638 à Marie Thérèse, qui devint en 1660 l'épouse de Louis XIV, son cousin germain. On voit que la parenté la plus proche ne gênait guère nos anciens princes pour convoler en justes noces politiques.

Elle mourut à Madrid le 6 octobre 1644.

III. Christine, ou Chrestienne, née au Louvre le 10 février 1606 et baptisée à Fontainebleau le 14 septembre suivant, en même temps que sa sœur Elisabeth et

(1) Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 4324, f° 28. Ordre tenu au baptême du Dauphin et de M[mes] Elisabeth et Chrestienne, ses sœurs (V. également Arch. Nat., O1 3260, liasse 1).

(2) On doit se souvenir que, étant enfant, il aimait déjà à dessiner. Nous l'avons vu en citant le journal d'Héroard.

(3) On a vu autrefois Catherine de Médicis se livrer aux mêmes travaux dans le Château Vieux.

(4) Henri IV était fils de Jeanne d'Albret, fille de Marguerite, sœur de François I[er], tous deux enfants de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême (arrière-petit-fils de Charles V par la branche cadette).

(5) Louis XIII enfant l'appelait « *Fifi Vaneuil* » (pour *Verneuil*) titre de sa mère, la marquise de Verneuil, née demoiselle d'Entraigues, que le même Louis appelait en cachette : Madame de Foire !

(6) Le contrat de mariage est de Paris, 25 août 1612. (Bibl. Nat., *Mss. fr.*, 2746, 2749, 3709, 4643 ; f[os] divers). La ratification antérieure des articles du mariage est de Paris, 28 décembre 1609 (*Idem*, 3432, f° 93).

leur frère aîné Louis (1). Elle épousa le 10 février 1619, à Paris (2), Victor Amédée I[er], duc de Savoie. Elle mourut à Turin le 27 décembre 1663. Amédée I[er] était mort en 1637 et, à cette occasion, Louis XIII écrivit plusieurs lettres à sa sœur. Ces lettres sont datées de Saint-Germain en octobre et novembre 1637 (3).

IV. Nicolas, duc d'Orléans, né à Fontainebleau le 16 avril 1607 et mort au Château Neuf de Saint-Germain dans la nuit du 16 novembre 1611; Marie de Médicis, sa mère, étant auprès de lui (4).

Si cet enfant a passé inaperçu dans l'histoire à cause de son jeune âge, Héroard nous en dit quelques mots dans son journal, au sujet de l'horoscope tiré par un certain Pietro Alsense, commandeur de Malte, que le même Héroard conduisit ensuite vers le Dauphin (Louis XIII) dans le même but (5). Nous n'avons pu découvrir ce document, sans doute guère plus sérieux que tous autres de même acabit. On verra plus tard celui de Cosme Ruggieri sur Gaston d'Orléans. Marie de Médicis croyait à ces histoires.

V. Gaston Jean Baptiste, né à Fontainebleau le 25 avril 1608, baptisé au Louvre le 5 juin 1614. Son horoscope fut tiré à sa naissance par Cosme Ruggieri qui l'envoya plus tard, daté de Saint-Marc, le 4 octobre 1608, en s'excusant du retard : « J'ay différé jusques à présent à vous envoyer la nativité de Monseigneur Vostre fils le Duc d'Aniou (Anjou) parce que le meslange des constatations et aspects y est telle que i'ay esté nécessité de plus d'une foys supputer, estudier et digérer meurement le tout, etc... » Il n'envoyait qu'un factum anodin comme de juste, et suivant l'usage de ses érudits confrères (6).

Gaston épousa, en 1626, Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, dont il eut une fille unique, Marie Anne de Bourbon, plus connue sous son titre de Cour : la Grande Mademoiselle, duchesse de Montpensier, qui fut le cauchemar de son cousin germain, Louis XIV.

Marie de Bourbon étant, en 1627, morte en couches de sa fille Marie-Anne, Gaston se remaria en 1632 avec Marguerite de Lorraine, de la Maison de Vaudémont, d'où était issue autrefois Louise de Vaudémont, épouse d'Henri III (7). Il en eut trois filles et un fils, et mourut à Blois le 2 février 1660.

La Grande Mademoiselle n'avait jamais été en bons termes avec sa belle-mère, et la liquidation de la succession de Gaston, dont le palais du Luxembourg, à Paris,

(1) Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 4324, f° 28.

(2) Contrat de mariage le 11 janvier 1619. (Bibl. Nat., *Collection Dupuy*. T. 46, p. 112; et *Mss. fr.*, 2747, 2749, 3709 et 4643, f[os] divers).

(3) Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, T. 767, pp. 294-297. Amédée avait deux autres frères, dont l'un Thomas François, prince de Carignan, est le chef de la branche cadette de laquelle sont issus les trois derniers rois d'Italie : Victor Emmanuel II, Humbert I[er] et Victor Emmanuel III, actuellement régnant, 1912.

(4) V. Batiffol, *Marie de Médicis*, v. p. 279, ce récit, entièrement. Son nom, inconnu généralement, nous est révélé par une lettre d'Henri IV à la Chambre des Comptes, datée de Fontainebleau le 16 avril 1607 (Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 432, f° 5).

(5) V. Héroard, *Journal*, au 18 avril 1607.

(6) V. Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, 89, p. 280. Original signé. Une feuille double format copie écolière. — Cosme Ruggieri était venu en France à la demande de Léonora Galigaï, femme Concini, plus tard maréchale d'Ancre, de déplorable mémoire. Il avait été fait par elle, au moment de sa puissance, abbé de Saint-Mahé au diocèse de Léon, en Bretagne (V. Batiffol, *Marie de Médicis*, p. 364, n. 1).

(7) Et un peu plus avant encore, Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart.

faisait partie, entretint une froideur marquée entre elles, et Mademoiselle ne s'en cachait pas (v. ses *Mémoires,* aux années 1660 et 1661).

On connaît peu de séjours de Gaston à Saint-Germain, mais cela n'implique aucunement un doute sur ses allées et venues probables, puisque l'on note même la naissance de sa troisième fille, *Françoise Madeleine,* au Château le 13 octobre 1648, et, en 1667, le 15 mai, le mariage de sa deuxième fille, *Elisabeth,* avec Louis Joseph de Lorraine, duc de Guise.

A propos de mariage, il est curieux de rappeler les nombreuses amorces de fiançailles — avortées — de la Grande Mademoiselle, restée célibataire après le grand tapage occasionné par le projet de son union avec le célèbre Lauzun :

En 1644, elle fut proposée à Philippe IV, roi d'Espagne ; en 1646, au prince de Galles, futur roi d'Angleterre, Charles II ; la même année, à l'Empereur devenu veuf ; en 1648, à l'Archiduc, futur souverain des Pays-Bas ; en 1649, une deuxième fois à Charles (II), prince de Galles ; en 1651, à Louis (XIV), alors roi non marié — ce fut une vraie histoire de chantage ; en 1651, encore au prince de Galles (3e fois), devenu roi d'Angleterre ; en 1652, au prince de Condé ; en 1653, au prince palatin comte de Neubourg ; en 1656, à Monsieur (Philippe), frère du roi Louis XIV ; en 1659, au Roi d'Angleterre ; en 1660, au même (encore) ; la même année, au duc de Savoie et au prince Charles de Lorraine ; en 1662, au duc d'Enghien, puis au Roi de Portugal ; et enfin, en 1670, c'est le krack du mariage avec Lauzun (1).

VI. Henriette Marie, née au Louvre le 26 novembre 1609 ; épouse infortunée de Charles Ier, roi d'Angleterre, le 22 juin 1625, à Paris ; réfugiée en France en 1644 ; morte en France, à Colombes (Seine), le 10 septembre 1669, où son souvenir est encore vivace dans la tradition orale populaire.

Elle résida de temps en temps à Saint-Germain, au Château Neuf, qui lui avait été assigné pour résidence. C'est dans ce château que furent élaborées toutes les affaires de son mariage (2).

* * *

Autres Enfants d'Henri IV.

1° De Jacqueline de Bueil : Antoine de Bourbon, comte de Moret, né à Moret le 9 mai 1607, mort le 1er septembre 1632.

2° De Charlotte des Essarts : Jeanne Baptiste de Bourbon, née avant le 11 janvier 1608, morte le 16 janvier 1670, religieuse ; et Marie Henriette de Bourbon, morte religieuse le 10 février (1629 ?). Antoine de Bourbon et sa sœur Jeanne furent légitimés (3).

---

(1) Nous avons publié un fort beau portrait de la Grande Mademoiselle (v. fig. 102, p. 191). C'est, peut-être, celui qui figurait au-dessus de la cheminée de la « *salle où elle mange* » en son château de Choisy. Après avoir énuméré tous les portraits de famille qu'elle y avait réunis, elle ajouta : « *et moi sur la cheminée, qui tiens le portrait de mon père.* » (v. *Mémoires,* IV, 431).

(2) Instructions à M. de Bérulle, à Saint-Germain, 31 juillet, et instructions au pape Urbain VIII, 1er août, même objet et au même lieu (Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 4254, f° 37-44). — Pouvoirs pour la signature du contrat, donnés par Louis XIII, à Saint-Germain, le 20 août 1624 (Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 2747, f° 99). — Ordre tenu aux fiançailles, au Louvre, le 8 mai 1625 (Bibl. Nat., *Ms. fr.*, 3732, f° 81).

(3) Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, 853, f° 2506, pour Antoine et Jeanne ; et *500 Colbert,* 4, f° 144, pour Jeanne seule.

TABLEAU DES ENFANTS D'HENRI IV (1)

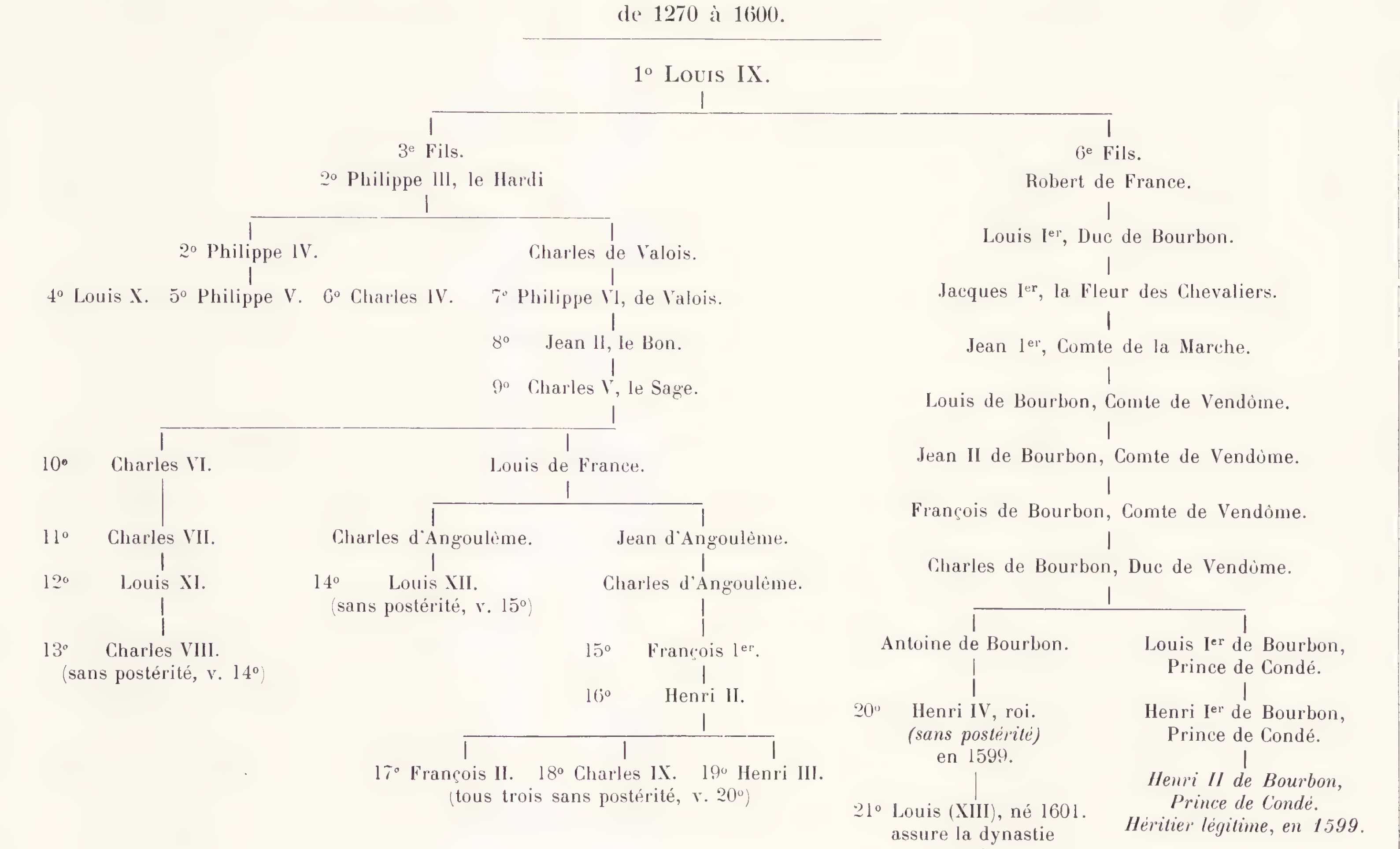
MÈRES

MARIE DE MÉDICIS reine de France.	GABRIELLE d'ESTRÉES duchesse de Beaufort.	CATHERINE HENRIETTE de BALZAC duchesse de Verneuil.	DIVERSES MÈRES
			I. Une fille, née en 1581, à Nérac, de la « *Belle Fosseuse* ».
			II. Un fils, mort le 29 novembre 1588, de la « *Belle Corisande* ».
	III. César de Bourbon, né à Coucy, en 1595, mort à Paris, en 1665.		
	IV. Catherine Henriette de Bourbon, née à Rouen, en 1596; morte à Paris, en 1663.		
	V. Alexandre de Bourbon, né à Nantes, en 1598, et baptisé à Saint-Germain, le 13 décembre 1598; mort à Vincennes, en 1629.		
		VI. N... de Bourbon, mort-né à Saint-Germain, en juillet 1600.	
VII. Louis de France (Louis XIII), né le 27 septembre, à Fontainebleau; mort le 14 mai 1643, à Saint-Germain.			
		VIII. Henri de Bourbon, né à Verneuil, le 3 novembre 1601, baptisé à Saint-Germain, en 1607; mort à Verneuil, en 1682.	
IX. Elisabeth de France, née le 22 novembre 1602, à Fontainebleau; morte à Madrid, en 1644.			
		X. Gabrielle Angélique de Bourbon, née à Verneuil, le 21 janvier 1603, baptisée à Saint-Germain, en 1607; morte à Metz, en 1627.	
XI. Christine de France, née le 10 février 1606, à Paris; morte à Turin, en 1663.			
XII. Nicolas de France, né le 16 avril 1607, à Fontainebleau; mort à Saint-Germain, en 1611.			
			XIII. Antoine de Bourbon, né à Moret, le 9 novembre 1607; mort le 1er novembre 1632; de « *Jacqueline de Bueil* ».
			XIV. Jeanne Baptiste de Bourbon, née en janvier 1608, religieuse; morte le 16 janvier 1670; de « *Charlotte des Essarts* ».
XV. Gaston de France né le 25 avril 1608, à Fontainebleau; mort à Blois, en 1660.			
			XVI. Marie Henriette de Bourbon, religieuse, morte le 10 février (1629); *de la même mère.*
XVII. Henriette Marie de France, née le 26 novembre 1609, à Paris; morte à Colombes (Seine), en 1669; veuve de Charles Ier, roi d'Angleterre, décapité en 1649.			

(1) Les numéros qui précèdent les noms indiquent l'ordre dans les naissances.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE L'ORDRE DE SUCCESSION AU TRONE DE FRANCE

de 1270 à 1600.



IV

La Famille royale de Louis XIII.

Le Roi : Louis de France, fils d'Henri IV et de Marie de Médicis (v. plus haut, p. *10*, § 1).

La Reine : Anne d'Autriche, infante d'Espagne, sœur de Philippe IV d'Espagne, épouse Louis XIII le 25 novembre 1615. à Bordeaux, le jour même où la sœur de Louis XIII, Elisabeth de France, épousait Philippe IV. Chacun des deux Rois épousait la sœur de l'autre.

Anne Marie Maurice d'Autriche, fille de Philippe III, roi d'Espagne, et de Marie Marguerite d'Autriche, était née à Valladolid (Espagne), le 22 septembre 1601, cinq jours avant la naissance de son futur mari (27 septembre). Veuve, le 14 mai 1643, a-t-elle réellement épousé en secret le cardinal de Mazarin? Quelques écrivains, avides de scandale, ont écrit sur ce sujet, paraît-il. Y eut-il autre chose qu'un mariage secret et celui-ci est-il acquis à l'histoire??

Les derniers moments d'Anne d'Autriche, au Louvre (entre le 15 et le 20 janvier 1666, date de sa mort) ont été attristés par les remords de n'avoir pas assez combattu les inclinations de sa chair; et la Reine offrait au Ciel ses souffrances en expiation de ses actions coupables? Qu'est-ce à dire? Cela, c'est de l'histoire authentique. Respectons le mystère, cela paraît plus convenable. La reine Anne a très souvent et très longtemps habité Saint-Germain; ce souvenir seul peut nous suffire.

Deux enfants sont nés de ce mariage :

1° Louis Dieudonné, né à Saint-Germain le 5 septembre 1638 (v. Acte de naissance, T. I[er], *Notes*, p. *27*), dans le Château Neuf; baptisé dans la chapelle du Château Vieux le 21 avril 1643 (v. Acte de baptême ci-contre, fac-simile et transcription); Roi de France, sous le nom de Louis XIV, le 14 mai 1643 (v. Acte d'avènement, T. I[er], p. 125); déclaré majeur le 7 septembre 1651; épouse sa cousine germaine Marie Thérèse d'Autriche (fille de Philippe IV d'Espagne et d'Elisabeth de France, sœur de Louis XIII), le 9 juin 1660 à Saint Jean de Luz. Marie Thérèse meurt à Versailles le 30 juillet 1683, et Louis XIV épouse secrètement M[me] de Maintenon le 12 juin 1684, date probable (1).

On trouvera plus loin, § V, les enfants de Louis XIV.

Transcription de l'Acte de Baptême de Louis XIV.

Le Mardy Vingt et Uniesme Jo[r] d'avril Mil Six Cents Quarante trois furent suppléées les cérémonies du S[t] Sacrement de Baptesme dans la chapelle du Chasteau Viel de S[t] Germain en Laye par Tres Illustre et Reverend Prelat Messire Dominique Seguier Evesqz de Meaux Conseiller du Roy en ses Conseils et son premier aumosnier en présence de grande (bis) quantité de Prélats revestus de leurs habits de prélatures, de Princes et Seigneurs de la Cour et d'Officiers de Sa Majesté, à très hault et très Illustre Prince Louys de Bourbon nay du cinquiesme Jour de Septembre Mil six cents trente huict. Daulphin de France fils aisné de Très puissant et Victorieux Prince Louys treiziesme du Nom Roy de France et de Navarre

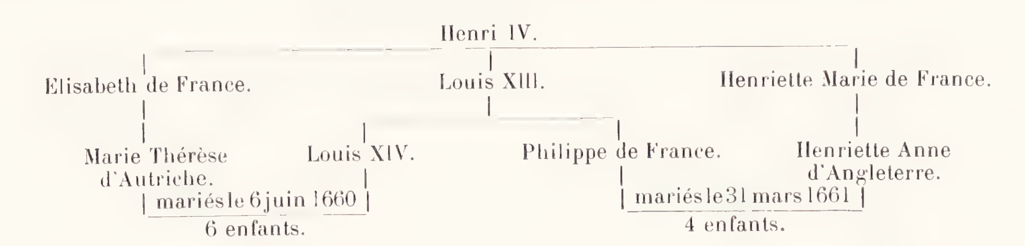
(1) Lavallée, *Madame de Maintenon et la Maison royale de Saint-Cyr* (2[e] éd., p. 33). — Voltaire fixe l'année 1686.

absent à cause de Sa Grande maladie, et de très illustre et tres Vertueuse Princesse Anne Marie d'Austriche sa femme Reyne assistante et présente ausdictes cérémonies. Le parrein Eminentissime personnage Messire Jules Mazarini Cardinal de la Saincte Eglise Romaine Cons^{er} du Roy en ses Conseils etc. La Marreine Très haulte et très puissante Dame Madame Charlotte Marg^{tte} de Monmorency femme de très hault et très puissant Prince Henry de Bourbon premier Prince du Sang laquelle a donné le nom de Louys.

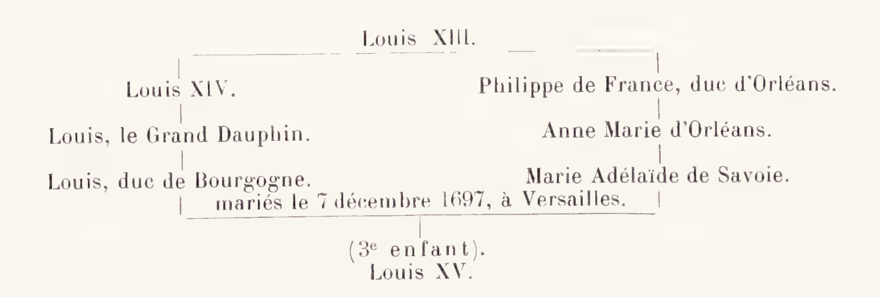
CAGNYÉ. BAILLY.

2° PHILIPPE DE FRANCE, né deux ans et seize jours après Louis Dieudonné, le 21 septembre 1640, au Château Vieux de Saint-Germain, à 10 heures du soir et ondoyé à 11 heures; baptisé quelques années plus tard, le 11 mai 1648, à Paris, dans la chapelle du Palais Cardinal (1). Il épousa :

1°. le 31 mars 1661, sa cousine germaine Henriette Anne d'Angleterre, fille de Charles Ier, roi d'Angleterre et d'Henriette Marie de France, sœur de Louis XIII. Henriette Anne naquit le 16 juin 1644 et mourut le 30 juin 1670. Louis XIV et son frère Philippe ont donc épousé, chacun, une de leurs cousines germaines :



2° Le 21 novembre 1671, Elisabeth Charlotte de Bavière née le 27 mai 1652, morte le 8 décembre 1722. Trois enfants sont nés de ce mariage, dont le second fut Philippe d'Orléans, régent de France pendant la minorité de Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV, par son père Louis, duc de Bourgogne, fils du Grand-Dauphin, et également arrière-petit-fils de Philippe de France (frère de Louis XIV) par sa mère Marie Adélaïde de Savoie (épouse de Louis, duc de Bourgogne) fille d'Anne Marie d'Orléans, fille elle-même de Philippe de France.



(1) V. son acte de naissance. T. Ier, *Notes*, p. 20.

FIG. 164. — Acte de baptême de Louis Dieudonné, Dauphin de France, le 21 avril 1643, à Saint-Germain-en-Laye, dans la chapelle du Château Vieux. *(Photographie des Registres paroissiaux de Saint-Germain-en-Laye).*

V

La Famille royale de Louis XIV.

Les descendances — régulière et irrégulière — de Louis XIV, rappellent étonnamment, par leur méli-mélo, celles d'Henri IV, grand-père du Roi régnant.

I° Mariage espagnol.

Epoux de Marie Thérèse à Saint Jean de Luz le 9 juin 1660, Louis XIV, comme son joyeux grand-père Henri IV, mais avec le joyeux laisser-aller en moins, afficha le plus complet dédain des convenances et du respect de soi-même (1). Une année à peine s'était écoulée depuis son mariage que s'ébauchait dans l'ombre le roman de La Vallière. Nous en verrons les suites plus loin (v. II°).

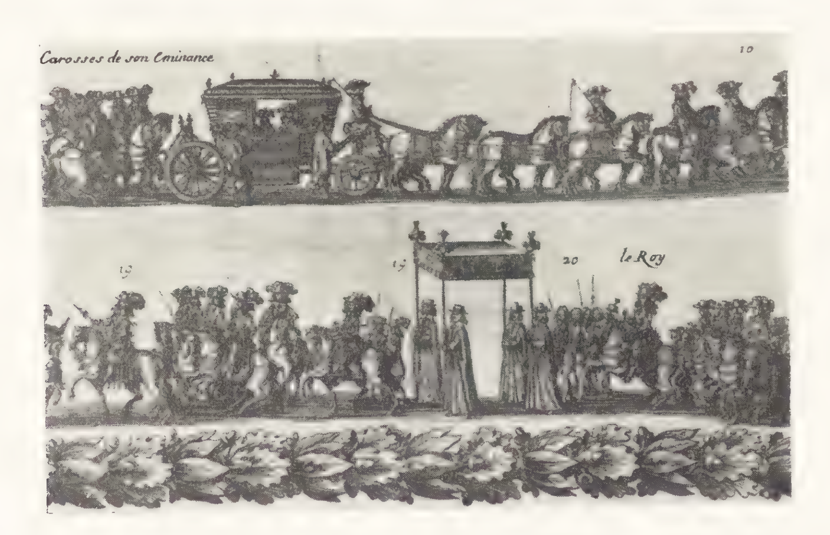


Fig. 165. — La triomphante entrée du Roy et de la Reyne dans Paris le 26 août 1660. (Fragment d'une grande planche oblongue : *à Paris*, chez Van Merlen, rue Saint-Jacques, à la Ville d'Anvers ; avec privil. du Roy 1665 — (au bas) 25).

Du mariage avec Marie Thérèse naquirent :

1° En 1661, Louis, le Grand Dauphin, né à Fontainebleau le 1er novembre 1661, baptisé dans la chapelle du Château Vieux le 21 mars 1668 (2) ; marié le 7 mars 1680 avec Marie Anne Christine de Bavière, née le 28 novembre 1660 ; morte à Versailles le 20 avril 1690. Mort à Meudon le 14 avril 1711.

De ce mariage naquirent, entre autres, deux fils célèbres : l'un, (le 3e fils), fut le duc de Bourgogne, né à Versailles le 6 août 1682, marié en 1697 à Marie Adélaïde

(1) Mme de Caylus a tracé un fort beau portrait de Louis XIV (V. *Mémoires*, 74-75).

(2) V. T. 1er, pp. 127 et 140. Deux gravures célèbres représentant cette cérémonie.

de Savoie : tous deux moururent en 1712, laissant un fils, Louis, notre Louis XV, arrière-petit-fils de Louis XIV, et roi de France comme lui à cinq ans environ. L'autre fut Philippe, duc d'Anjou, né à Versailles le 19 décembre 1683, roi d'Espagne sous le nom de Philippe V. On sait quelles complications diplomatiques furent engendrées par cette affaire dynastique (1) qui a pesé lourdement sur l'Europe entière pendant une partie du XVIIIe siècle. Ces enfants-là ont peu connu Saint-Germain, dont le temps glorieux était passé depuis 1682.

2° Anne Elisabeth, née le 18 novembre 1662 au Louvre, et morte, là même, le 30 décembre suivant.

3° Marie Anne, née le 16 novembre 1664 à Saint-Germain, et morte le 26 décembre suivant.

4° Marie Thérèse, née au Château Vieux de Saint-Germain le 2 janvier 1667, morte au même Château le 1er mars 1672.

Sa naissance est ainsi enregistrée dans les actes paroissiaux de notre Ville :

Le 3e Jo^r^ de Jan^er^ 1667 Le Roy Et Sa Cour estant à St Germain En Laye La Reyne accoucha sur les dix à onze heures du soir de Madame troisiesme fille unicqz de France (unique parce que ses deux sœurs aînées étaient mortes, on l'a vu) *qui fut ondoyée dans la nécessité par la sage fem.* (Reg. paroissiaux).

5° Philippe, premier duc d'Anjou, né au Château Vieux le 5 août 1668 ; baptisé le 24 mars 1669 à la Chapelle des Tuileries (2) ; mort au Château Vieux le 10 juillet 1671. Voici son acte de naissance :

Le 5e Aout 1668 sur les huit heures 3/4 du matin nasquit et vint au monde dans le Chasteau Viel de St Germain, Monsieur le Duc d'Anjou second fils de France. Et sa naissance fut suivie des acclamations, etc...

Te Deum chanté à l'église paroissiale, et feux de joie, le soir.

6° Louis François, second duc d'Anjou, né le 14 juin 1672, au Château Vieux, à minuit 1/4 (c'est donc le 15 au matin et non le 14) ; baptisé en son appartement, au Château, le 1er novembre suivant, où il mourait trois jours plus tard, le 4 novembre, vers 6 heures du soir. Voici les actes le concernant, extraits de nos registres paroissiaux.

Acte de naissance et d'ondoiement :

Le Mardy 14e j. de Juin 1672 à douze heures 1/4 ap. minuit a esté ondoïé au Chateau Vieux un fils masle de hault et puissant Monarque Louis 14e Roi de France et de Navarre et de haulte et puissante princesse Marie Thérèse d'Autriche Reine de France né au même temps et ondoyé par son éminence Mgr le Cardinal de Boissy archevêque de Toulouse et grand omosnier de la Reine en présence et du consentement de moy curé revestu de mon surply et estolle.

Signé : Cagnyé.

Acte de baptême et de décès :

Ce Mardy 1er J. de Novembre 1672 ont été suppléées les cérémonies du baptesme à Louys François duc d'Anjou fils de très hault et très puissant prince Louis de Bourbon roy de France et de très haulte et très puissante princesse Marie Thérèse d'Autriche Reyne de France.

---

(1) Lavisse, *Hist. de France*, VIII, 1.

(2) Arch. Nat., O I 3260 1.

Le parrain très hault et très puissant prince Louys de Bourbon prince de Conty, la marreine Madame la Mareschale de la Mothe gouvernante des Enfants de France. Les cérémonies suppléées au Chasteau par Son Altesse Monseigneur le Cardinal de Bouillon grand aumosnier de France, moy present revestu de mon surply et estolle ; les S. S. huiles prises à la parroisse et presentées par moy curé soubsigné, et le quatriesme (novembre) mourust Monseigneur le duc d'Anjou au mesme Chasteau Viel, son corps après avoir esté exposé deux jours entiers et les cérémonies observez fut porté à S. Denis et son cœur au Val de Grâce dans un des carrosses de Sa Majesté dans lequel estoit Mgr de Langres premier aumosnier de la Reyne haut et puissant prince François Louis de Bourbon prince de la Roche-S-Yon ; Monsieur le Duc d'Aumont ; Madame la Mareschale de La Mothe Gouvernante des Enfants de France, Madame de......? Soub gouvernante et moy curé soubsigné revestu de mon surply et estolle.

Signé :

BAILLY. CAGNYÉ (1).

On voit, par ce qui précède, que six enfants de France ont vu le jour légitimement, mais qu'une fatalité inéluctable a poursuivi cette jeune famille, en fauchant dès l'enfance toutes ces jeunes vies, sauf une, celle du fils aîné, le Grand Dauphin, seul espoir, désormais, de la dynastie. Celui-ci devait mourir avant son père, et ce ne fut que son petit-fils qui recueillit en 1715 le lourd héritage du trône d'un arrière-grand-père.

II° Liaison de La Vallière.

Les dates principales de la vie de Mlle de La Vallière à la Cour, vie cachée ou publique, sont les suivantes : Au cours de l'année 1661 elle entra « en service » auprès du Roi. Le mot « service » est cruel à employer contre la jeune fille, romanesque, insuffisamment réfléchie et victime des écarts d'imagination d'un entourage frivole. S'il est cruel pour elle, qui fut si digne de pitié, il n'est que trop juste à l'égard de celui qui abusa de sa candeur naïve, et celui-là était le Roi.

La liaison effective dura de 1661 à 1667. Pendant cette période naquirent :

1° Un fils, CHARLES, dit *de Bourbon*, comme tous les enfants illégitimes de nos rois ; le titre : *de France*, ne s'appliquant qu'aux enfants royaux légitimes. Charles naquit hôtel de Brion le 19 décembre 1663 et mourut jeune comme la plupart des enfants de Louis XIV.

2° PHILIPPE, né au même hôtel le 7 janvier 1664, mort jeune.

3° LOUIS, mort le 15 juillet 1666 (2) peu de temps après sa naissance, et enterré à Saint-Eustache. Il était élevé aux Tuileries.

4° MARIE ANNE, dite *Mlle de Blois* (3), née à Vincennes le 2 octobre 1666, légitimée en 1667 ; elle épousera à Saint-Germain, le 16 janvier 1680, Louis Armand de Bourbon-Conti (mort en 1685, sans postérité) et mourra le 3 mai 1739.

5° UNE FILLE, née en 1667, morte jeune et inconnue.

---

(1) *Registres paroissiaux*, 1672.

(2) V. *Journal d'Ormesson*, II, 463.

(3) Mme de Caylus écrit d'elle : « Cette princesse, belle comme Mme de Fontanges, agréable comme sa mère, avec l'air et la taille du Roi, son père, et auprès de laquelle les plus belles et les mieux faites n'étaient pas regardées ». *Mémoires*, p. 113. — Voir *Idem*, p. 118, la singulière conduite du prince Armand de Conti, son mari, en 1680.



Fig. 166. — Buste de Louis XIV, par Coysevox, 1681.
(Musée de Versailles, Salle de l'Œil de Bœuf).

6° Louis, dit le *Comte de Vermandois*, né le 3 octobre 1667, au Château Vieux de Saint-Germain; mort à l'armée, à Courtrai, dans la nuit du 17-18 novembre 1683.

Marie Anne et Louis, comte de Vermandois, sont donc les seuls qui ont vécu historiquement.

Dès 1666, on remarqua que la faveur de Mlle de La Vallière baissait: le don du duché d'Aumale que le Roi lui fit le 29 mai 1666 (1) doit être considéré comme un signe probable de déchéance, et lorsque le 13 mai 1667 Louis XIV lui donnait la terre de Vaujours érigée en duché-pairie, il devenait évident que le Roi lui signifiait son congé en règle, malgré les termes redondants émaillant l'acte de donation. Louise ne s'y trompa pas une minute, mais elle aimait le Roi sans arrière-pensée, et son peu de clairvoyance de ses intérêts ne lui suggéra, à aucun moment, la résolution à prendre: la retraite. Elle souffrit en silence, et cela fut cause de souffrances plus grandes, puisque, bientôt, sa rivale, la Montespan, prenant le pas sur elle, le lui fit sentir de toute sa morgue de parvenue. Dès lors, de 1667 à 1672, ce fut presque la cohabitation (2) avec cette femme altière que la malheureuse Louise dut subir pour plaire encore, ou céder à la fantaisie maladive du Roy. Abreuvée de dégoûts, elle s'enfuit un jour, le Mercredi des Cendres, à 6 heures du matin, le 10 février 1671, à Chaillot. Mais le Roi, toujours volontaire et n'admettant pas que quiconque agît à sa guise, la faisait revenir à Versailles le jour même.

Trois nouvelles années d'épreuves l'attendaient dans la même promiscuité douloureuse et, le 20 avril 1674, elle faisait ses adieux à chacun pour entrer le lendemain 21 aux Grandes Carmélites: le 2 juin elle y prit l'habit, et, le 6 juin 1675, elle y faisait sa profession irrévocable.

Elle mourut saintement le 6 juin 1710, à 67 ans.

Louis XIV, plus tard, *se souvenait à peine* qu'il était l'auteur de tant de maux et de tant de remords.

Liaison de Montespan.

Très savamment amorcée par la Montespan, la passion du Roi se déclara impérieuse en 1669. Les enfants nés de cette liaison adultère furent:

1° Un Fils, né en 1669, Charles Louis, chevalier de Longueville, mort très tôt (3).

2° Une Fille, née en 1669 et morte en 1672; tout à fait inconnue.

3° Louis Auguste de Bourbon, duc du Maine, né le 31 mars 1670 au Vieux Château de Saint-Germain (4); légitimé le 20 décembre 1673 (5); mort à Sceaux, le 14 mai 1736.

4° Louis César de Bourbon, comte du Vexin, né le 20 juin 1672 au Génitoy, près Lagny; légitimé le 20 décembre 1673; mort à Paris le 10 janvier 1683.

---

(1) *Journal d'Ormesson*, II, 460.

(2) Mme de Caylus écrit: « Mme de Montespan vivait avec elle (Mlle de La Vallière) même table et presque même maison » (*Mémoires*, p. 30). Voir plus loin, p. 23, la lettre de la princesse Palatine, à ce sujet, citée en note, p. 33, même édition de Caylus.

(3) V. Saint Simon, L. VII, p. 81.

(4) V. Montpensier (IIIe part. Ch. Ier, T. VI, p. 396) sur la naissance, et (IV, 421) le portrait.

(5) Actes de légitimation: Bibl. Nat., *Coll. Dupuy*, T. 17, f° 507, etc.

5° Louise Françoise de Bourbon, *dite* Mlle de Nantes, née à Tournay le 1er juin 1673; légitimée le 20 décembre 1673; morte à Paris le 16 juin 1743. Sa marraine, à Paris, fut Louise de La Vallière!

6° Louise Marie Anne de Bourbon, née à Saint-Germain le 12 novembre 1674, baptisée le même jour; légitimée en janvier 1676; morte aux eaux de Bourbon, le 15 septembre 1681. Elle fut appelée Mlle de Tours.

7° Françoise Marie de Bourbon, *dite* Mlle de Blois 2e, née au Château de Maintenon le 9 février 1677; légitimée en novembre 1681; morte à Paris le 1er février 1749. Elle épousa en 1692, le 18 février, Philippe II d'Orléans, le Régent.

8° Louis Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, duc de Damville, né à Versailles le 6 juin 1678; légitimé en 1681; mort à Rambouillet le 1er décembre 1737.

* * *

Sur le caractère des trois sœurs de Mortemart: la Montespan, l'abbesse de Fontevrault et Mme de Thianges (1) (Voir Saint Simon, *Mémoires* VIII, 130), Mme de Sévigné trace, en 1676 (Lettre du 29 juillet) ce tableau de la célèbre marquise: « C'est une chose surprenante que sa beauté... Elle est tout habillée de point de France, coiffée de mille boucles, les deux des tempes fort bas sur les joues, des rubans noirs sur la tête, etc.; en un mot, une triomphante beauté à faire admirer à tous les ambassadeurs ».

Il est fâcheux pour la réputation posthume de cette dame, que sa triomphante beauté l'ait fait côtoyer de très près le crime d'empoisonnement au moins dans la tentative (2). Quoiqu'on écrive en sa faveur, on ne détruira jamais le soupçon de ses desseins criminels contre la vie de ses « concurrentes évasives *haut placées* ».

La princesse Palatine dit encore d'elle: « *La Montespan était plus blanche que La Vallière. Elle avait une belle bouche, de belles dents, mais elle avait l'air effronté... Elle avait de beaux cheveux blonds, de belles mains, de beaux bras que La Vallière n'avait pas. Mais celle-ci était fort propre et La Montespan une sale personne* ». Comme Louis XIV était également fort malpropre de sa personne, suivant une tradition connue, il ne pouvait guère souffrir du contact.

On sait qu'elle fit établir, à Saint-Germain, dans son appartement, le joujou à la mode appelé « grotte en rocailles ». Mlle de La Vallière, à son imitation, s'en offrit une de son côté.

On n'a jamais su où elles furent placées. Voici le contrat passé par les deux femmes pour leur fantaisie:

Par devant nous, notaires et garde-nottes du Roy au Chastellet de Paris, soubzsignez, fut présent Jean Marot architecte du Roy demeurant fauxbourg Saint Germain des Prez, rue Guisarde, Lequel a faict marché promis et promect par ces présentes à Mesdames la duchesse de La Vallière et marquise de Montespan à ce présentes demeurants au *Pavillon du Chasteau des Tuilleries* de faire et parfaire bien et deuement comme il appartient quatre

(1) Mme de Thianges était l'aînée de plus de dix ans de sa sœur de Montespan (V. Caylus, *Mémoires*, p. 65).

(2) V. Funck-Brentano, *Le drame des poisons* (in-16, 1900, Hachette) et le beau drame de Victorien Sardou.

grottes scavoir deux pour ladicte dame duchesse de La Vallière et deux pour madicte dame de Montespan, le tout en leurs appartements au Chasteau Vieil de Sainct Germain en Laye et pour ce fournir par ledict sieur Marot d'ouvriers suffisant ensemble de la massonnerie nécessaire pour la perfection desdictes grottes telles massonneries peint en rocaille ainsy qu'il est accoustumé à commancer a travailler dans la sepmaine prochaine sans discontinuer pour le tout rendre faict et parfaict dans trois mois prochains ou plustost si faire se peult. Ce marché faict moyennant la somme de quatre mil livres à laquelle il a convenu avec Mesd. Dames pour les susdictes quatre grottes massonneries et choses nécessaires sur laquelle somme led. Sr Marot confesse avoir reçeu desdictes dames la somme de treize cents trente trois livres six sols huict deniers chacune par moitié dont quittance.

Et quant aux deux mille six cents soixante six livres treize sols quatre deniers restans Mesd. Dames promettent et s'obligent solidairement à les payer aud. Sr Marot scavoir moitié lorsque lesdictes grottes seront à moitié advancées et posées et l'autre moitié quand elles seront entièrement faictes et posées, achevées et parfaittes comme dict est au contentement des d. dames.

Promettant, obligeant, etc... veu faict et passé aud. pavillon desd. dames l'an mil six six cents soixante neuf Le premier jour de Febvrier et ont signé la minutte des présentes demeurée chez Delouvain l'un des notaires soubsignés.

Signé :

CHUPPIN. DELOUVAIN.

En 1679, elle prenait rang de duchesse suivant le brevet expédié le 11 avril par le Roi à son profit :

Aujourd'hui XIe j. du mois d'Avril 1679 le Roi estant à Saint Germain en Laye, voulant donner des marques de considération particulière et de l'estime que Sa Majesté fait de la personne de la dame de Montespan, Chef du Conseil et Surintendante de la Maison de la Reine, en lui accordant un rang qui la distingue des autres dames de la Cour et de la suite de ladite dame Reyne; Sa Majesté veut qu'elle jouisse pendant sa vie des mêmes honneurs, rangs, préséances et autres avantages dont les duchesses jouissent, M'ayant, Sa Majesté, commandé d'en expédier le présent brevet qu'elle a, pour témoignage de sa volonté signé de sa main et fait contresigner par moi conseiller secrétaire d'Etat et de ses commandements et finances.

Signé :

LOUIS. (et plus bas) *Colbert* (1).

Le 13 avril 1679, la Reine faisait don à la même femme d'une pension annuelle de six mille livres pour subvenir aux dépenses qu'elle était obligée de faire pour son service (2).

La Montespan fondait à Saint-Germain, en 1679, l'Hôpital pour les pauvres vieillards et, en 1681, le Couvent des Ursulines. — On parlera plus tard de ces deux fondations qui regardent l'histoire de la Ville même.

---

(1) ARCH. NAT., *Répert. du Secrétariat*, O23, p. 97, publié par P. Clément: Louis XIV et Mme de Montespan. Appendice p. 394.

(2) Pièce signée par la reine Marie-Thérèse, dans la collection Alfred Bovet, T. II, p. 784, lettres autographes.

DESCENDANCE DE LOUIS XIV.

Par MARIE-THÉRÈSE, Reine	Par Mlle DE LA VALLIÈRE	Par Mme DE MONTESPAN
I. Louis, le Grand-Dauphin, né en 1661; mort en 1711.		
II. Anne-Élisabeth, née en 1662; morte en 1662.	III. Charles, né en 1663.	
IV. Marie-Anne, née en 1664; morte en 1664.	V. Philippe, né en 1665.	
	VI. N..., fils, né en 1666.	
VIII. Marie-Thérèse, née en 1667; morte en 1672.	VII. Marie-Anne, née en 1666 (dite Mlle de Blois).	
	IX. N..., fille, née en 1667.	
XI. Philippe, né en 1668; mort en 1669.	X. Louis, né en 1667 (dit Comte de Vermandois).	
		XII. N..., fils, né en 1669.
		XIII. N..., fille, née en 1669.
		XIV. Louis-Auguste, né en 1670 (Duc du Maine).
XVI. Louis-François, né en 1672; mort en 1672.		XV. Louis-César, né en 1672 (Comte du Vexin).
		XVII. Louise-Françoise, née en 1673 (Mlle de Nantes).
		XVIII. Louise-Marie-Anne, née en 1674 (Mlle de Tours).
		XIX. Françoise-Marie, née en 1677 (Mlle de Blois IIe)
		XX. Louis-Alexandre, né en 1678 (Comte de Toulouse).

De Mlle DE FONTANGES

—

XXI. N..., fille, née et morte en même temps que sa mère, en 1680.

Liaison de Fontanges.

Nous n'avons relevé qu'une trace légère du passage de la Fontanges à Saint-Germain. M[me] de Caylus (*Mémoires,* p. 27) écrit : « J'ai pu voir M[me] de Fontanges. Mais, ou je ne l'ai pas vue, ou il ne m'en souvient pas. Je me souviens seulement d'avoir vu pendant quelque temps, à Saint-Germain, le Roi passer du Château Vieux au [Château] Neuf pour l'aller voir ».

Elle aurait donc habité quelque temps cette dernière demeure royale. Nous trouvons, en effet, dans les comptes de 1681, un paiement fait le 9 novembre : « *à Jouvenet, sculpture faite au cabinet de Madame la duchesse de Fontanges... 2250 L. t.* »

Note à propos des séjours des Princes à Saint-Germain de 1547 à 1688.

Nous ne pouvons donner dans ce volume la liste des séjours de nos princes à Saint-Germain, d'Henri II à Louis XIV (1680). Le dépouillement des pièces de chaque règne n'est pas encore assez avancé ; ceux même qui ont été publiés se montrent déjà incomplets (itinéraires de Catherine de Médicis et d'Henri IV) et nous les complétons de temps à autre. Mieux vaut attendre.

VI

Note complémentaire (1) sur les travaux d'agrandissement du Chateau Neuf par Henri IV.

Dans le cours de ce volume, nous avons signalé la perte, probablement irrémédiable, des comptes des bâtiments entre 1570 et 1605, et, depuis cette dernière date jusqu'en 1664, l'absence de documents suivis.

En nous aidant des lettres d'Henri IV et des quelques marchés passés sur son ordre par Sully (2), nous pouvons du moins acquérir quelques notions sur la marche progressive des travaux d'agrandissement entrepris entre 1594 et 1610.

I

Entre 1570 et 1589, c'est-à-dire pendant la fin du règne de Charles IX et celui tout entier d'Henri III, les travaux annuels n'ont d'autre objet que l'entretien parcimonieux du petit palais d'Henri II (v. fig. 40, p. 83).

Le devis accepté par Guillaume Marchant le 25 avril 1594 spécifie que les deux pavillons extrêmes (chapelles du Roi et de la Reine) (v. fig. 47, p. 114) des ailes Nord (K, C) et Sud (L, D), sont construits, et que, déjà, une amorce les relie à des fondations élevées un peu au-dessus du rez-de-chaussée, dans leur prolongement. Il s'agit pour G. Marchant de construire ces ailes Nord et Sud et de les achever intérieurement et extérieurement. Cela fut exécuté entre 1594 et 1599 (v. p. 115). Il suffit de parcourir le sommaire (seul document conservé) des comptes de ces années-là, pour juger de l'activité déployée sur les chantiers.

(1) V. p. 118-120.

(2) Publication récente par M. Mallevoüe, *Actes de Sully,* 1 vol. in-4°, Imp. Nationale, 1911.

En 1599 donc, le Château lui-même est fini et la terrasse haute lui servant de dégagement est faite également. De cette terrasse encore, on descend par les deux escaliers en hémicycle (v. FIG. 48) sur le jardin d'agrément à droite et à gauche de l'hémicycle. Ceci nous est connu par le récit de Thomas Platter en 1599 (v. p. 117).

II

Entre 1599 et 1603, il existe une lacune complète dans la nomenclature des travaux effectués, mais elle est heureusement comblée par les termes d'un nouveau marché du 19 avril 1603 signé par le même Guillaume Marchant et son fils Louis (à la survivance de son père) (1). Ce marché spécifie des travaux à effectuer au côté droit des terrasses, semblables à ceux qui ont été terminés du côté gauche (côté du Pecq). Il s'agit de la *rampe descendante* de la terrasse haute du jardin d'agrément sur la terrasse de *devant les grottes* (2).

Il est clair, dès lors, que la galerie Dorique et la rampe de gauche sur le Pecq ont été faites entre 1599 et 1602, et qu'elles attendaient leur pendant du côté droit (vers le cimetière du Pecq), et c'est là le sujet même du devis de 1603: *Construction d'une grande descente droicte* PAREILLE *à celle qui a esté faicte en l'année dernière (1602) avec une façon de grotte au bout de la gallerie* (3).

Ce superbe monument (actuellement et le seul subsistant, en piteux état) fut donc construit en deux portions : 1° galerie centrale et rampe gauche, 1599-1602; 2° rampe droite et *grotte de la demoiselle jouant des orgues* (4) à partir de 1603-1604. Ce travail était fini avant 1605. Héroard nous en parle au sujet d'une promenade qu'il y fit le 31 mars 1605.

Mais il y a une autre indication certaine à tirer des devis postérieurs à 1603, et des allusions aux grottes faites par Héroard dans son *Journal*. C'est que la première partie du travail n'embrassa pas seulement les terrasses hautes, doriques, mais encore la moitié de la troisième terrasse basse, dite toscane, contenant la *Grotte d'Orphée* terminée dès avant 1603. Un reçu de 1800 L. t. par Thomas Francini, le 17 septembre 1603 pour ses travaux à ladite grotte le prouve, et les promenades du dauphin Louis en 1604 et 1605 le confirment de nouveau.

Bien mieux, tout ce côté gauche du domaine était fait, y compris le bosquet à gauche de la terrasse gauche de l'orangerie, puisque le jardinier Michel François Lavechef l'aîné était en charge de cet entretien depuis septembre 1604 (5) et qu'il habitait le rez-de-chaussée du pavillon de cette orangerie (6).

(1) Mort l'année suivante 1604.

(2) Deuxième terrasse avec les deux rectangles en grisaille (v. fig. 48).

(3) C'est bien clairement rappeler la rampe gauche vers le Pecq abritant la *Grotte de Neptune* au bout de la Grotte Dorique.

(4) Thomas Platter, en 1599, parle de cette grotte *commencée*. Il s'agissait sans doute des fondations d'attente.

(5) ARCH. NAT., O I 1070, L. 4.

(6) Appelée bien à tort de nos jours *Pavillon de Sully* puisqu'il ne comportait qu'une seule pièce au 1er étage et qu'elle n'était pas encore logeable en 1609 (V. devis d'aménagement pour 760 L. t. en date du 31 juillet 1609 avec Jean Baroys, menuisier à Paris. — Mallevoüe, p. 202).

On construisit donc les terrasses, non pas chacune séparément et en entier, mais par moitié, et, toutes celles du même côté Pecq, d'abord, avant 1604, celles du côté Carrières en second lieu (1), comme le certifie le marché passé avec Loys Marchant (successeur désigné de son père décédé), le 28 janvier 1604 :

« Construction de deux grans pans de mur à faire au Chasteau Neuf... contenant chacun 46 th. de long sur sept toises de hault ou environ comprinse la fondation ; lesquels seront *l'un contre les terres du petit jardin d'en hault* et *l'autre contre celles* (les terres) *de l'alongement de la grande terrace devant les grottes...* ».

On comprend aisément qu'il s'agit ici du grand mur prolongé à partir de la chapelle du Roi vers la passerelle actuelle de l'ascenseur (v. FIG. 50), et l'autre, à droite de la seconde descente plus basse, immédiatement au-dessous. On peut voir (FIG. 48 côté droit de ce dessin), ces deux grands murs ornementés de cadres maçonnés et de parties voutées au-dessus et au-dessous du rectangle en grisaille figurant l'un des parterres à broderies de la terrasse dorique.

Le mur du bas à arcades a été détruit par le percement de la route des Grottes, mais les fondations doivent encore subsister au-dessous du terre-plein terminant la *rue du Pavillon de Sully* au tournant de la grande route même (2).

Le même devis de janvier 1604 comprend encore bien d'autres travaux dont : les *murs de clôture* du côté du Pecq et du côté de Carrières depuis les jardins du haut jusqu'au bas des *Bosquets* (3), rectangles plantés d'arbres à gauche et à droite des orangeries enserrant le parterre neuf (v. FIG. 117 et 118).

Un marché du 8 février 1604 a pour objet le plancheyage en sapin de la grande galerie du Roi.

Celui du 9 du même mois ordonnait le nivellement de la cour supérieure des deux châteaux (place Thiers actuelle et entrée de la rue Thiers jusqu'au n° 8 inclus).

Celui du 6 mai prévoyait la fourniture de 24 grands cadres moulurés pour les tableaux du Roi, placés dans sa galerie.

Il est inutile de noter les mille et un riens entrevus dans ces devis partiels.

En résumé, nous possédons la meilleure partie des documents nécessaires pour la reconstitution du Château Neuf, mais il manque un très grand nombre de pièces comptables des devis antérieurs à 1600, et tout autant de pièces de même nature, postérieures à la même année jusqu'en 1664, pour que nous puissions juger, même approximativement ce qu'a coûté le Château Neuf.

---

(1) Pour nous servir d'une comparaison, nous proposerons celle-ci : on déblaya le domaine à construire de neuf, comme on rase un homme, une joue d'abord, l'autre ensuite.

(2) La gravure d'Alexandre Francini (fig. 48) est fautive dans le nombre des arcades figurées sur le mur du bas, attendu qu'elle n'en reproduit que 4+5 = 9 panneaux pleins, tandis que le devis de 1604 fixe le nombre de 16 caveaux parfaitement figurés sur l'estampe d'Israel Silvestre (v. fig. 116).

(3) V. fig. 48 laquelle représente réellement le château rêvé par Henri IV. Les deux autres jardins inférieurs (v. fig. 46) ont été faits de suite après 1605.

III

APPENDICE

MEMENTO DES ARTISTES

DONT LES NOMS SONT DIGNES DE FIGURER AU LIVRE D'OR DE LA CONSTRUCTION DES CHATEAUX ROYAUX DE SAINT-GERMAIN.

1° Architectes, Ingénieurs, Maitres des œuvres, Peintres, Sculpteurs, Décorateurs et Artisans divers ;

2° Dessinateurs et Graveurs d'Estampes.

1° *Architectes, etc.*

Pierre de Montreuil (ou de Montereau). — On suppose seulement qu'il fut le « maître de l'œuvre » de la chapelle ogivale de Saint Louis au Château Vieux. Aucun document, autre que son œuvre connue, ne peut permettre la plus légère affirmation (vers 1230-1238, date d'inauguration de la chapelle).

Raymond du Temple. — On a tout lieu de supposer que Raymond du Temple, l'architecte bien aimé du roi Charles V, a conduit, vers 1364-1370, les travaux de reconstruction du Château Vieux ruiné par l'incendie de 1346 (première invasion anglaise). Raymond du Temple a conduit au même moment les travaux de Poissy, de Melun et du Louvre (v. T. I[er], p. 70).

Jehan d'Orliens. — Vers 1377. On n'a trouvé aucun vestige de ses travaux à Saint-Germain ; travaux certains, puisque l'on connaît un mandement de Charles V d'avoir à payer « *cens frans à nostre amé paintre Jehan d'Orliens pour certains ouvrages de painture qu'il a faiz en nostre Chastel de Saint Germain en Laye* » (1). S'agit-il des deux chambres « *paintes à roses ou à Lyons* » citées dans l'inventaire de Labarte (p. 349)? On ne saurait le dire avec certitude.

Andriet Le Maire. — En 1416, il surveillait quelques menus travaux à Saint-Germain pour le compte de la reine Isabeau (de Bavière), femme de Charles VI. On a fait de cet Andriet un « maistre des œuvres » (2), c'est peut-être beaucoup dire d'un entrepreneur quelconque. Le recul historique grandit trop facilement les hommes.

Pierre [I[er]] Chambiges, Guillaume Guillain et Jean Langeois. — Pierre [I[er]] Chambiges est le maître des œuvres de maçonnerie qui a commencé en 1540 et 1541 la reconstruction des deux Châteaux Royaux de Saint-Germain : celui de François I[er] et celui de la Muette. La mort qui le frappa, en 1644, n'arrêta qu'à peine les travaux que Guillaume Guillain, son gendre, et l'associé de celui-ci, Jean Langeois, poussèrent activement et terminèrent vers 1550 (voir dans le cours de ce volume ce qui a trait à cette entreprise, p. 15 et suivantes).

Philibert de Lorme. — Né à Lyon vers 1515, mort le 15 janvier 1570. Nommé le 3 août 1548, par Henri II, inspecteur des bâtiments royaux, et tombé en disgrâce dès la mort de ce Roi, en 1559. Il fut l'architecte du *premier Château Neuf d'Henri II,* et

(1) Léop. Delisle, *Mandements de Charles V*, n° 1617, du 25 janvier 1377.

(2) V. Comptes d'Isabeau de Bavière, en 1416, fragments publiés par Le Roux de Lincy, *Femmes de l'ancienne France,* 1 vol. in-16, p. 636. — V. notre T. I[er], p. 203.

de la *Chapelle de Saint Michel dans le Petit Parc* (v. FIG. 24 et 33 à 38). Il fit terminer le château de François Ier, inachevé en 1547, ainsi que celui de la Muette en forêt de Laye.

Si la disgrâce ne l'eut pas frappé, il eut poursuivi son plan et ses projets pour le Château Neuf. Il y a tout lieu de penser que l'agrandissement opéré par Henri IV le fut sur les plans primitifs de Philibert, ou du moins que l'on s'inspira fortement de ses projets, car il n'a pas pu parler, vingt ans avant le règne d'Henri IV, des constructions qui ont été faites, en partie, de divers côtés, s'il n'en avait pas été le promoteur. En dehors du domaine de Saint-Germain, mais tout proche, il voulait construire au Pecq un pont de bois d'une seule arche ! ! et il se faisait fort de réussir (1) (v. p. 20, note *3*). Il fut supplanté, le 12 juillet 1559, par le Primatice, protégé de la reine Catherine de Médicis et de sa famille.

Médéric de Donon. — Contrôleur des bâtiments royaux sous Henri II, s'obligea, dit-on, à faire un parc depuis le carrefour de l'entrée de Saint-Germain jusqu'au Port Aupec. C'est, en somme, ce projet que l'on devine dans les écrits de Philibert de Lorme, et qui fut exécuté sous Henri IV par la réalisation des grandes terrasses et des jardins en pente jusqu'à la Seine.

On trouve dans les comptes de 1618, un sieur de Donon, descendant de cette famille, mais que nous n'identifierons pas avec un Louis Ier ou IIe du nom, de crainte de lancer une erreur dans la biobibliographie historique.

Francesco Primaticcio dit le Primatice. — Né à Bologne vers 1504-05, mort en France en 1570 (v. son portrait, T. II, fig. 32). Peintre et stuccateur de grand talent, il travaillait depuis 1531 à Fontainebleau. Son œuvre à Saint-Germain est inconnue. Il fut nommé ordonnateur des bâtiments, le 12 juillet 1559, deux jours seulement après la mort d'Henri II. Catherine était bien pressée de se débarrasser de Philibert de Lorme, architecte de valeur professionnelle bien supérieure à Primadicis (2).

Le Primatice a simplement continué la *surveillance* des travaux du Château Neuf d'Henri II, sous les règnes de François II et de Charles IX. A-t-il contribué à la décoration intérieure de ce petit palais? On peut l'admettre dans telle limite que l'on voudra, mais que l'on n'oublie pas que l'on ignore si cet artiste a jamais réellement donné un seul coup de pinceau dans la demeure. Comme inspecteur des maisons royales, il émargeait 1200 L. t. de gages annuels.

Jacques [Ier] Androuet du Cerceau. — Plus dessinateur qu'architecte, peut-être, bien que ce soit à ce dernier titre qu'on le connaisse généralement : peut-être a-t-il été un peu le conseiller de François Ier dans la reconstruction du Château de la Renaissance et du Château de la Muette, entre 1540 et 1548. Aucun architecte n'est cité à ce moment dans les comptes, et François Ier ne put pas être son maître des œuvres et architecte : il avait autre chose à faire. Philibert de Lorme fut nommé, en 1548, ordonnateur des bâtiments de Saint-Germain, en remplacement de De Neuville de Villeroi et Philibert Babou de la Bourdaizière, qui n'étaient ni l'un ni l'autre

(1) Il a laissé un petit ouvrage : *Nouvelles inventions pour bien bastir,* 1571 et 1578 (on peut le lire à la BIBL. NAT., *Estampes,* H a 1, f° 31 v°). — BEAUCHAL, *Dict. des Architectes,* a laissé échapper quelques erreurs sur le rôle de Philibert à Saint-Germain. Le lecteur voudra bien s'en tenir à ce que nous disons de cette œuvre, ici, et dans le cours du volume.

(2) V. *Lettres patentes,* Paris, 12 juillet 1559. — DE LABORDE, *Comptes,* II, 333-336.

des hommes de l'art; c'est donc qu'Henri II jugea prudent de confier cette charge à un homme compétent.

On ne saurait être affirmatif sur le rôle de Jacques (Ier) Androuet du Cerceau à Saint-Germain ; l'hypothèse est plaisante, rien de plus. Nous renvoyons à sa notice comme graveur (v. plus loin, § 2°).

Jean Baptiste Androuet du Cerceau. — Fils aîné du précédent (Jacques [Ier]). On le reconnaît comme architecte à Saint-Germain, entre 1578 et 1590. Cela crée donc un intervalle de huit années, dans l'occupation de la charge d'architecte des bâtiments à Saint-Germain, entre Le Primatice (mort en 1570) et lui, Jean Baptiste.

Les comptes étant perdus, on ne saurait délimiter son champ d'action.

Jacques [II] Androuet du Cerceau. — Second fils de Jacques [Ier] et frère cadet du précédent; il dirigea certainement les travaux du Château Neuf entre 1590 et 1594, année au cours de laquelle Henri IV le trouva peut-être insuffisant, ou déplaisant, puisqu'il le destitua et le remplaça par Loys Métezeau, qui resta en charge jusqu'à sa mort survenue en 1615.

Loys ou Louis Métezeau. — Nommé à la charge d'ordonnateur des bâtiments neufs de Saint-Germain, le 19 octobre 1594, il prenait réellement la suite de Jacques (II) Androuet du Cerceau, qui réclama fort contre sa disgrâce, mais sans succès.

Ce fut donc Louis Métezeau qui dirigea réellement tous les grands travaux du Château Neuf, agrandi suivant le désir impérieux d'Henri IV. Lorsqu'il mourut en 1615, tout était terminé, et Louis XIII allait jouir à loisir de cette jolie demeure dont il fut, d'ailleurs, le seul roi à profiter pleinement; quelques années après sa mort, les terrasses hautes s'effondraient (vers 1660), et il fallut reprendre le travail jusque dans les fondations.

Ce fut l'œuvre de Nicolas François Mansart, et des célèbres entrepreneurs de Paris, les Villedo.

Guillaume Marchant. — Constructeur, comme maître de maçonnerie, du Château Neuf d'Henri IV à partir de 1594 jusqu'en 1604, où il décéda, en laissant la suite des travaux à exécuter à son fils :

Louis Marchant qui termina les terrasses et les escaliers des grottes de Francini, sous la direction de Louis Métezeau (1).

La partie des terrasses effondrées en 1660 fut celle construite par Guillaume Marchant. Le mode de construction adopté est la cause initiale de la catastrophe. En effet, ces terrasses ne furent pas construites d'une seule venue dans leurs longueur et hauteur, mais en deux parties distinctes dans le sens de leur hauteur. Une fêlure dans l'axe du raccordement médian suffisait pour que les deux côtés se séparassent un beau matin. C'est ce qui arriva par suite des infiltrations des conduites d'eau alimentant les grottes (v. *Eclaircissement VI*).

Etienne du Pérac ou Dupérac. — Architecte dessinateur des jardins du Château Neuf d'Henri IV, en 1595. Claude Mollet (v. plus loin), jardinier renommé, passe de son côté, pour avoir donné des dessins de ces jardins, en 1595. Tout ceci peut se concilier aisément en rectifiant certaines dates. Etienne se maria à Saint-Germain

(1) Louis Marchant touchait, en dehors de ses entreprises, 150 L. t. à titre d'indemnité pour ses soins de visite d'entretien courant au Château Neuf.

le 17 septembre 1601 avec Denise Metayer (v. Registres paroissiaux à cette date), et mourut à Paris en 1604.

Ces deux dates, 1595 et 1604, sont révélatrices de l'œuvre *possible* de Du Pérac. Il dessina, sans doute, les plans des jardins *supérieurs* du Château Neuf ; ils consistaient en une suite de petits rectangles entrecoupés d'allées étroites, et situés, à gauche du pavillon de la Reine, et, à droite de celui du Roi (esplanade actuelle, autrefois grand parterre de Le Nostre) : ces deux jardins privés étaient mesquins. On peut les voir figurés sur la planche de Francini (T. II, FIG. 48, p. 116). L'un et l'autre séparaient le château : à gauche, du *Petit Bois* (futur Boulingrin) ; à droite, du *Petit Parc* (entrée de la forêt, future esplanade et jardin anglais).

Du Pérac, mort en 1604, n'a pas pu voir l'exécution des plans qu'il avait préparés pour le *grand jardin inférieur* (v. T. II, même figure 48) situé entre les deux pavillons des orangeries, au bas de la dernière terrasse devant la galerie Toscane contenant les grottes d'Orphée, des Flambeaux et d'Andromède. Il n'a pas pu voir cette réalisation, parce que ce jardin n'a été aménagé qu'après la fin des travaux des grandes terrasses en cours, entre 1605 et 1610, et lorsqu'on le fit, est-il bien certain que c'ait été selon les plans de Du Pérac? Il est possible, mais Claude Mollet n'apparaît dans les comptes que plus tard, en 1618, et les diverses gravures des jardins du Château Neuf révèlent bien des remaniements de tous ces plans que l'on peut classer en deux périodes: celle du début (1610, FIG. 48), celle de la refonte (1660, FIG. 123). La réalisation de 1610 pourrait représenter le plan de Du Pérac peut-être mis en œuvre par Claude Mollet.

Claude Mollet (voir notice Du Pérac). — En plus, ajoutons que la transformation du jardin inférieur du Château Neuf, telle qu'elle apparaît sur le plan d'Israel Silvestre (FIG. 123) est *peut-être* l'œuvre de Claude Mollet. Il est prudent de ne rien affirmer faute de documents probants. Il était fils d'un jardinier dessinateur de parcs, et lui-même a laissé deux fils, chefs d'une longue lignée de jardiniers célèbres pendant près de deux cents ans à Paris.

Les Francini. — Italiens appelés en France par Henri IV et Marie de Médicis, en 1601, ils brillèrent pendant un siècle et demi, de 1601 à 1750 au moins, comme ingénieurs hydrauliciens, constructeurs, contrôleurs et inspecteurs des eaux à Saint-Germain, Paris et Versailles. Thomas est le chef de la famille : il a un frère Alexandre, et tous deux ont dessiné leurs inventions (1) ; Thomas, principalement, fut l'inventeur de toutes les mécaniques hydrauliques et autres fadaises en zinc, étain et plomb qui peuplaient les fameuses grottes du Château Neuf, au grand émerveillement des courtisans, grands enfants de la suite du roi Henri IV.

La situation de Thomas fut, au début, de 1.800 L. t. de gages annuels, mais il touchait pour ses travaux d'autres indemnités particulières. Ces 1.800 L. t. étaient en quelque sorte son « fixe », ses honoraires du titre d'officier du Roi (2).

Plus tard ses fils et petits-fils toucheront 2.250 L. t. annuellement, pour le même titre, avec des suppléments pour la surveillance d'autres entreprises rentrant dans leur spécialité : généralement 450 L. t. pour Saint-Germain même, dès 1605, par

---

(1) V. le § 2e qui suit, au nom de *Francini*, dessinateur.

(2) On trouve la somme réduite momentanément à 1.200 L. t. en 1618 et 1625.

exemple (1). Alexandre Francini était chargé, en 1668, de l'entretien des conduites de l'aqueduc des eaux d'Aigremont à Saint-Germain. Cet aqueduc fournit encore de nos jours une partie de l'eau de la Ville. On doit se souvenir qu'il fut établi en 1528, par François I[er], pour l'amenée de l'eau à la fontaine du Château même et pour lui seul.

Guillaume du Mée. — Brevet par Henri IV, le 3 février 1605, à G. Dumée « pour avoir esté adverty de ses talents en ouvrages de peinture révélés par ceux qu'il a fait commencer ès bâtimens du Louvre et de Saint-Germain-en-Laye ». Le Roi lui accorde 300 L. t. de gages annuels pour l'entretien de toutes les peintures faites ci-devant aux bâtiments tant neufs que vieux de Saint-Germain. Il est porté dans les comptes connus de 1605, avec 200 L. t. seulement; en 1608, avec 300 L. t.; mais en 1625, il émarge 225 L. t., faisant moitié de 450 L. t., vu le mauvais état des finances royales. Il avait donc été augmenté progressivement. Son fils *Toussaint* touchera de même 450 L. t. en 1636.

Pasquier Testelin et Gilles Testelin, son fils. — Maîtres peintres du Roi. Pasquier émarge en 1608: 50 L. t. pour entretien des peintures de tous les lambris du Château Neuf et plafond du cabinet de la Reine, à Paris (2). Son fils Gilles travaille plus tard à Saint-Germain, aux mêmes conditions, en 1618.

Félibien des Avaux (*Entretiens* III, 127), cite les noms suivants d'artisans ou artistes ayant travaillé à la même époque: Henri Lerambert, Pasquier Testelin, *Jean de Brie*, *Gabriel Honnet*, *Ambroise du Bois* et Guillaume Dumée... tantôt au Louvre, tantôt à Saint-Germain... Nous n'avons rien trouvé dans les comptes qui se rapportent aux noms cités ici en italiques.

Les **Poisson** père, fils, petit-fils et arrière-petit-fils, de 1610 à 1707. — Louis Poisson travaillait à Saint-Germain sans gages depuis le 15 décembre 1596, lorsque Henri IV, quelques jours avant sa mort inopinée, répara ses torts envers l'artiste en lui octroyant un brevet en règle, à Paris, le 1[er] mai 1610.

Le Roi se souvenant que depuis le 15 décembre 1596 il avait retenu Louis Poisson pour l'un de ses peintres et considérant que depuis dix ou douze ans il travaillait aux ouvrages de peinture et enrichissements qui lui ont été commandés, tant à Fontainebleau « *qu'à Saint-Germain-en-Laye où il travaille encore de présent...* », il lui accorde 600 L. t. de gages annuels pour « *entretenir sa petite famille* », mais à condition qu'il tiendra « *tout en bon état* ».

C'était un peu tardif et peu généreux de fixer cette clause finale à un homme qui, depuis quatorze ans, travaillait bien et pour... rien.

Louis Poisson ne devait pas jouir longtemps de cette manne inespérée mais très méritée.

En 1613 (brevet du 5 septembre), Pierre Poisson, son fils, lui succédait.

En 1625, on trouve dans les comptes de cette année un Louis Poisson, puis un autre Pierre Poisson dans ceux de 1636 et de 1639.

---

(1) Revoir pp. 113 et suiv. tout le chapitre deuxième. — MM. Coüard, architecte de Seine-et-Oise, et C. Piton (dans son ouvrage sur Marly-le-Roi), ont donné de précieux renseignements sur cette famille italienne.

(2) V. *Reg. Bureau Ville de Paris*, XIV, 458. En 1625, il était appointé à 100 L. t. pour le Château Neuf.

De nouveau, un Jean Poisson, fils du dernier Pierre, reparaît dans un brevet du 16 octobre 1643. C'est ce Jean Poisson que nous retrouvons chaque année dans les comptes de Louis XIV, de 1664 à 1684. A dater de 1685, c'est un Jean Louis Poisson, son fils, appelé couramment Louis Poisson, comme il paraît par les comptes annuels.

Louis avait un frère Pierre : tous deux interviennent dans un libellé de recettes disponibles pour leur faire parfait paiement de tous leurs ouvrages, y compris ceux de leur père Jean. On y apprend que, de 1660 à 1707, le père et les deux fils ont touché pour leurs ouvrages à Saint-Germain et à Marly 146.029 L. t. 16 s. 2 d. + 113.763 L. t. 18 s. 5 d. = total : 259.793 L. t. 14 s. 7 d. (près d'un million de francs). On peut dire qu'à Saint-Germain en particulier, la majeure partie des travaux leur a passé par les mains (décoration courante, peinture blanche à filets or). C'est pourquoi il est inutile de donner l'énumération des pièces qu'ils ont mises en état. Avaient-ils des aides non nommés aux comptes? C'est plus que présumable.

Les Lerambert. — Les Lerambert sont, comme les Poisson et les Francini, une légion d'artistes se succédant de père en fils et continuant des traditions artistiques de famille. C'était d'ailleurs l'usage de ces anciens temps, de léguer à l'un de ses enfants, sa « charge en survivance » garantie par un brevet du Roi.

C'est ainsi que dans les comptes de 1618 paraît un Simon Lerambert, fils de Louis Lerambert, garde des antiques du Louvre, à 300 L. t. de gages.

Il est aisé de retrouver ce *Louis* dans une suite de brevets: du 31 juillet 1602, gages 66 écus 40 sols; du 7 mars 1612, gages 300 L. t.; du 2 mai 1622, gages 400 L. t.; du 10 décembre 1625, gages 600 L. t.; enfin du 28 mars 1637, brevet accordant à notre Louis Lerambert, le logement occupé au Jeu de Paume du Louvre par son père, *Simon Lerambert*. — La généalogie s'établit donc :

1° Simon Lerambert (père) (1) logé au Jeu de Paume avant 1637 ;
2° Louis Lerambert (fils), de nos brevets ;
3° Simon Lerambert (petit-fils), des comptes de 1618.

Puis, paraît dans un brevet du 4 avril 1653 un Louis Lerambert pourvu de la garde des antiques, vacante par la mort de Pierre Pivet: ce Louis Lerambert portera le n° 4 de notre série, et très probablement il doit être le même que nous retrouvons dans les comptes des bâtiments de Louis XIV, de 1664 à 1670. Il mourut cette année-là sans doute, puisque ce sont ses héritiers qui encaissent en 1671 le reliquat de ce qui lui était dû.

A notre Simon Lerambert (n° 3) se rattache *Noël Quillerier* ou *Quillerié*, son gendre (époux en 1631 de sa fille Charlotte), qui fut gratifié d'un logement au Louvre, à côté de son beau-père Simon Lerambert, le 28 mars 1637, en considération de ses travaux au Louvre et à Saint-Germain.

Nous n'avons pas découvert ce nom dans les rares comptes restant de cette époque. Sous Louis XIV, de 1664 à 1669, année de sa mort, il est absorbé par la décoration du cabinet du Dauphin, aux Tuileries.

Toussaint Dumée, fils de Guillaume Du Mée (orthographe très flottante). — Il reçut la charge d'entretien des peintures du Château Neuf de Saint-Germain (2), con-

(1) Un Louis Lerambert existe déjà, nommé dans les comptes de Charles IX, en 1565.

(2) *Arch. Art Français*, V, 253.

jointement avec son père, par brevet du 3 avril 1626, aux gages de 450 L. t. par an. C'est en cette qualité qu'il figure pour cette somme dans les comptes de 1636 (1), « au lieu de Guillaume Du Mée, son père ».

François Stella. — Peintre ordinaire du Roi, émarge en 1639, 1.200 L. t. « pour avoir peint et doré tous les lambris et le plafond du petit Oratoire de la Reine dans le Vieux Château, et avoir fait 10 tableaux représentant les principales actions de la Vierge, suivant le prix convenu verbalement avec lui ». Comptes de 1639 (2).

Loys Guillebert. — Peintre : « pour avoir doré le tabernacle, les degrés et corniches du contre autel de la chapelle du Vieux Château ». 350 L. t. (Comptes de 1639).

Nicolas du Chastel. — Peintre : « pour avoir doré d'or bruny un balustre de trente pieds de long sur trois de haut autour du lit de sa majesté ». 400 L. t. (Comptes de 1639). Travail fait au Château Neuf sans doute, car il s'agit du lit de Louis XIII qui habitait cette demeure, et non le Château Vieux.

Anthoine Marie. — Peintre : « pour quelques peintures faites au théâtre de la grande salle du bal » (au Château Vieux). On sait que la scène du théâtre existait depuis 1603 pour le moins. 60 L. t. (Comptes de 1639).

Roger Lauscombe. — Sculpteur : « pour deux montres d'horloge au Vieux Château et un cartouche avec le chiffre du Roi au petit oratoire de la Reine et du Dauphin ; une couronne avec palme et lauriers sur pierre de liais à l'abreuvoir ». 300 L. t. (Comptes de 1639).

On sait qu'il s'agit de l'abreuvoir qui occupait sous Louis XIII et Louis XIV une grande surface de la place Thiers actuelle (1911).

Jean le Maire. — Cité dans les comptes de 1639 avec 1200 L. t. année entière, tandis que Simon Vouët ne touchait que trois quartiers.

Jacques Sarrazin. — Sculpteur, figure dans les comptes de 1639 pour 1000 L. t. année entière.

Il est l'auteur de deux crucifix fondus, l'un en or l'autre en argent, pour la chapelle du Château Vieux ; il est également l'auteur des deux anges de stuc de grandeur naturelle qui soutenaient les armes du Roi dans la même chapelle (3). Tous ces ornements furent exécutés corrélativement avec la réfection générale intérieure de la chapelle de Saint Louis, abandonnée à elle-même depuis fort longtemps. Henri II l'avait déjà dénaturée, et Louis XIII surenchérit encore de mauvais goût, malgré l'intervention des deux Vouët et de Nicolas Poussin, auxquels il fit appel.

Simon et Aubin Vouët. — Peintres. On trouve une mention précieuse dans les comptes de 1648 (4) concernant : *Simon Vouët, en ce moment en Italie, et retenu* (comme peintre) *au lieu de René Lefranc, peintre décédé.* 400 L. t.

Simon Vouët a du donner les esquisses des fresques de la voûte de la chapelle ogivale, peintes probablement par son frère Aubin Vouët : c'est, du moins, ce qui

(1) Arch. Nat., O I 2387. Etat des officiers.

(2) Arch. Nat., O I 2127, f° 235.

(3) *Mémoires inédits de l'Académie de Peinture et de Sculpture, I*, 120 ; lu le 3 décembre 1689.

(4) Arch. Nat., O I 2387.

doit ressortir de la notice de Félibien sur ces deux frères (1). Simon travaillait aux vitraux de la même chapelle, auxquels *Jean Cousin* travaillait de son côté. Ce dernier, en effet, peignit sur les vitres du chœur : le Martyre de Saint Laurent, la Samaritaine et l'histoire du Paralytique (2).

Il ne reste rien de tous ces chefs-d'œuvre. Simon Vouët émargea, en 1639 (3), trois quartiers seulement de ses gages ; ci : 1125 L. t. Il était donc appointé à 1400 L. t. annuellement.

On sait que Simon Vouët a fait toutes les peintures du château de Wideville (à Davron, S.-&-O.), construit vers 1640 par Claude de Bullion. Ces peintures ornementales courent partout sur les poutres apparentes des plafonds et sont admirablement conservées.

Simon François. — Peintre. Fit pour la reine Anne d'Autriche (en 1638-39), un tableau où il la représentait en Vierge avec l'enfant Jésus sous les traits du dauphin Louis XIV. Ce tableau eut des vicissitudes étranges. Fait pour la Reine, il fut donné au cardinal de Richelieu par un personnage qui en dépouilla Simon François ; le cardinal l'offrit à Cinq Mars, qui, enfin, s'en débarrassa en le donnant à Louis XIII (4). La Reine fut si mécontente de cette affaire, que, sans attendre de connaître la justification du peintre, elle le chassa.

André Le Nostre. — Jardinier illustre, fils de Jehan Nostre, et honoré par le roi Louis XIII d'un brevet de survivance de la charge de son père, Jehan Nostre (5), le 26 janvier 1637 (6).

On lui doit, à partir de 1664, la transformation radicale des jardins entourant les deux châteaux de Saint-Germain, c'est-à-dire la création des deux parterres, du Boulingrin et de la grande Terrasse. Sa situation était fort belle alors. Lui, Ch. Le Brun et Colbert sont les trois grands metteurs en scène des splendeurs du règne de Louis XIV.

La survivance de sa charge fut dévolue à J. Michel le Bouteux et à Claude Desgots, par brevet du 28 avril 1692.

Nicolas Poussin. — Se rattache à Saint-Germain par son tableau célèbre « La Cène », peint sur l'ordre de Louis XIII pour la chapelle du Château Vieux. Cette œuvre lui fut payée 2000 L. t. On en connaît la somme par le reçu notarié du 16 septembre 1641, à Paris (7). Ce tableau fut achevé en août 1641, nous dit Félibien (*Entretiens IV*, 32-33). En dehors de ces commandes, Nicolas Poussin jouissait d'un traitement fixe annuel de 3000 L. t.

Nicolas François Mansart. — On sait que les grandes Terrasses supérieures du Château Neuf minées par les eaux et établies sur un sol argileux, s'effondrèrent vers 1660. Les on dit citent « Mansart » comme l'architecte chargé de la réfection de ces

---

(1) Félibien, *Entretiens sur la Vie et les Œuvres des plus célèbres peintres, III,* 392.

(2) *Idem, Entretiens III,* 120.

(3) Arch. Nat., O I 2127 f° 263.

(4) On peut lire cette histoire invraisemblable dans Félibien, *Entretiens IV*, 269.

(5) Celui-ci figure aux Comptes de 1624 avec 300 L. t. de gages par an.

(6) *Arch. Art français,* v. 272.

(7) Lettres autographes de la collection Bovet, II, 534.

terrasses. Mansart est un nom qui signifie beaucoup comme réputation, mais fort peu en tant que personnalité précise, et l'on reporte sur Jules Hardouin Mansart le travail fait à Saint-Germain vers 1660-1666 : c'est une erreur manifeste. Jules Hardouin était beaucoup trop jeune alors, et n'apparaît dans les comptes qu'en l'année 1676. Ce ne peut être que Nicolas François Mansart, l'oncle de Jules Hardouin, qui a présidé à ce gros travail. Nicolas François avait déjà construit le château de Maisons-(Laffitte) et restauré, sinon reconstruit, nombre de maisons princières, et ce Nicolas François avait une valeur infiniment plus grande que son neveu, lequel a profité, en définitive, d'être né et d'avoir vécu sous Louis XIV, dont il a secondé les fantaisies.

Guillaume et François Villedo. — Pour n'être que des entrepreneurs de maçonnerie, les deux frères Villedo méritent de trouver place dans cette nomenclature à cause du travail qu'ils exécutèrent en 1664 et 1665 au Château Neuf. Ils reconstruisirent les grandes Terrasses supérieures et les deux rampes d'accès. Ce sont précisément les seuls vestiges actuellement subsistants des splendeurs disparues : on ne connaît, en dehors de ces rampes, rien autre que la salle carrée du restaurant Henri IV (ancien oratoire du Roi) et le pavillon du jardinier (pavillon dit de Sully ?) (1) du grand parterre inférieur (2).

Charles Errard. — Peintre.

On lit dans les *Mémoires inédits sur la vie et les œuvres des membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture* (3) : « Ch. Errard fit aussi quelques œuvres au Château de Saint-Germain et quelques autres dans l'Eglise paroissiale ».

Ces quelques travaux au Château sont sans doute représentés par ce paiement relevé dans les *Comptes des Bâtiments :* « 5 février 1666, au S[r] Errard pour son parfait paiement des ouvrages de peinture et dorure qu'il a faits (en 1665) à Saint-Germain : 2.406 L. t. »

Il n'y a pas de grands travaux cette année-là au Vieux Château; il est donc présumable qu'il s'agit d'une remise à neuf de certains appartements.

Errard était un peintre estimé et expert. Louis XIII, quelques jours avant de mourir, avait signé le 20 avril 1643, à Saint-Germain, un brevet lui accordant un logement au Louvre. Il est dit dans cette pièce qu'Errard avait étudié seize ans à Rome. En 1668, il était nommé directeur de l'Académie de Rome, dont il était le fondateur, sinon le créateur. (*Mémoires de l'Académie*, p. 81).

A la suite de Charles Errard, vient un groupe assez nombreux de personnalités dont les œuvres ont perpétué le souvenir, bien qu'à Saint-Germain cette œuvre n'ait pas eu à se révéler sous un jour éclatant :

1° Peintres : Les **Poisson**, de père en fils, pendant cent cinquante ans au moins. (Voir plus haut).

Dumée, en 1668, sans doute un descendant de Guillaume ou Toussaint Du Mée. (Voir plus haut).

(1) Sully ne l'a jamais habité.

(2) Morcelé en plusieurs propriétés de la rue dite du Pavillon de Sully, au Pecq.

(3) T. II, p. 81. Séance du 4 novembre 1690.

Les **Le Moyne**, 1669-70-72, travaux au petit appartement du Roi, avec **Gervaise, Gontier, La Baronnière, Baptiste Monnoyer**, peintre fleuriste; **Huillot, Audran, Jouvenet, Guillaume Anguier, Michel-Ange, Gilbert Sève** (ou **de Sève**), **Benard** et **Ecment**, en 1670.

Loir, en 1673 et 1674, le peintre des plafonds de l'appartement intime de Mme de Montespan (v. T. II, FIG. 145); et **Houasse**, en 1677.

2° SCULPTEURS : **Baptiste Tuby**, le principal parmi les sculpteurs de Saint-Germain, par l'importance matérielle de son œuvre. On le retrouve partout, quoique à des dates éloignées. Ce fut lui qui sculpta les balustrades refaites des escaliers et des terrasses supérieures du Château Neuf en 1664.

En 1669, il était occupé au petit appartement du Roi avec **Thomas Regnaudin, Bernard, Magnier, Le Grand, Legendre** et **Mazelines. Le Hongre** travaille également à l'Eglise paroissiale.

Philippe Buyster est le spécialiste de la marbrerie des appartements.

En dehors de ces noms réputés, nous ne pouvons passer sous silence celui d'un autre sculpteur, plus renommé encore, **Michel Anguier.**

Certains on-dit lui attribuent la sculpture du sujet original à deux personnages qui ornait autrefois (de 1682 à 1870) (?) la porte du Roi (sur la rue Thiers), aujourd'hui supprimée. Ce sujet a été reconstitué et orne de même la nouvelle entrée du Château Vieux, sur la place de ce nom. Nous devons dire que rien *dans les comptes* ne justifie l'attribution de cette peinture à Michel Anguier, dont le nom ne paraît pas à Saint-Germain, et nous ne trouvons aucune trace d'un nom quelconque à mettre en avant pour cette œuvre.

Il en est de même de **Coysevox**, dont le nom ne se rencontre pas dans les comptes de Saint-Germain.

3° Les sculpteurs sur bois furent : **Philippe Caffier** (ou **Caffiers** ou **Caffieri**); **Mathieu Lespagnandel, Laurent Magnier.**

4° Les rocailleurs : **Berthier** et **Quesnel.** — **Marot** était l'architecte-entrepreneur de ces fantaisies du jour.

En définitive, une fois de plus, on voit combien sous le rapport de l'immixtion de l'Art, le Château Vieux de Saint-Germain offrait peu de champ aux productions d'art pur.

Charles Le Brun. — Fils de Nicolas Le Brun, sculpteur, né en 1619, a été le génial metteur en scène de toutes les splendeurs du règne de Louis XIV. Son activité, comme peintre dessinateur, ordonnateur et évocateur de cadres pompeux pour les galas royaux, est légendaire et mérite toute considération. Saint-Germain qui se prêtait peu à la pleine efflorescence d'une intelligence toujours en éveil, a, néanmoins, vu Ch. Le Brun à l'œuvre deux fois au même moment entre 1667 et 1670.

Le premier : par la création du fameux *petit appartement du Roi,* dans la chambre d'apparat de Louis XIV (au 1er étage, salle 15 actuelle). L'idée de cette merveille en miniature dut venir de Ch. Le Brun lui-même. Tout ce que le luxe pouvait offrir alors dans l'aménagement intérieur d'un appartement a été réuni par lui dans les quelques toises carrées disponibles. Au dehors, Ch. Le Brun avait peint à fresque l'histoire de *Pasiphaé, etc.* (v. T. II, p. 228).

La deuxième est la transformation de la cour intérieure du Château Vieux, en chapelle ardente, pour la cérémonie du Baptême du Grand Dauphin, en 1668 (v. T. Ier, FIG. 60, p. 127).

Le Brun se rattache encore à Saint-Germain par une autre voie : celle des tapisseries, dites *des Mois*, exécutées aux Gobelins sous sa direction et d'après ses dessins. On sait que pour rompre avec la monotonie des sujets mythologiques habituellement représentés sur ces tapisseries, et à côté des grands sujets historiques qui constituaient une autre série de travaux, on avait imaginé de représenter les Maisons royales, avec des encadrements et des attributs allégoriques rappelant les caractéristiques de chacun des *mois* de l'année (v. T. II, p. 208). Saint-Germain avait comme attribution le mois de *Mai* (v. T. II, FIG. 120). La raison du choix nous échappe complètement, car ce mois de mai n'a jamais été favorisé du séjour de la Cour à Saint-Germain. La Cour, en effet, résidait à Saint-Germain plus particulièment pendant les mois d'automne ou d'hiver, à cause de la chasse en forêt.

La Ville de Saint-Germain ne possède pas la tapisserie qui représente son Château royal, mais bien quatre autres Maisons royales qui n'ont aucun rapport avec son histoire. Elles lui ont été données en décembre 1790 par le Maréchal de Noailles : ce sont le *Louvre* (Janvier), le *Palais-Royal* (Février), *Madrid-Boulogne* (Mars) et *Monceaux* (Décembre). Deux sont dans la Salle du Conseil, les deux autres dans le Cabinet du Maire.

Ces tapisseries, d'après une lettre de M. Guiffrey (10 octobre 1901), furent recopiées huit ou dix fois sous le règne de Louis XIV et plusieurs fois encore au XVIIIe siècle. Le modèle de ces tentures existe encore et est exposé au Musée de Versailles dans l'attique du Midi.

L'Inventaire du Mobilier de la Couronne sous Louis XIV mentionne sept tapisseries de la Maison royale de Saint-Germain, par Ch. Le Brun; et les *Comptes des Bâtiments* contiennent de place en place les mentions des paiements faits pour des tapisseries de même nature; mais le rapprochement à faire, entre ces paiements et les œuvres elles-mêmes, est trop épineux pour qu'on puisse le tenter avec une apparence de réussite.

Jules Hardouin Mansart. — Neveu de Nicolas François, décédé en 1666. — Jules Hardouin apparaît pour la première fois dans les comptes en 1676, il est commis à 500 L. t. de gages.

L'année d'après, 1677, il était architecte à 6.000 L. t., sans compter quelques gratifications inopinées et jetons de présence ou d'indemnité. Sa principale œuvre à Saint-Germain fut l'augmentation du Vieux Château, à partir de 1680, par l'addition de cinq pavillons, un à chaque angle de l'immeuble, en remplacement de la tourelle qui le terminait gracieusement.

Les gravures publiées de 1700 à 1860 ont immortalisé cette chose « merveilleuse » qui fit d'un château de bon style, une énorme bâtisse digne tout au plus de servir de caserne ou de prison, et c'est ainsi, en effet, qu'il en advint de la demeure de François Ier, entre 1800 et 1848.

Lorsque Mansart prit possession de sa charge, Saint-Germain était sur son déclin; tous les grands embellissements de Le Nostre et de Ch. Le Brun étaient devenus une chose quelconque dénuée de l'attrait de la nouveauté, et la nouvelle

œuvre de Mansart n'avait rien en elle pour lui donner un regain d'attraction. On sait que ces travaux furent le signal du départ définitif de la Cour pour Versailles, en 1682.

Relevé des Architectes des Chateaux de Saint-Germain.

Philibert de Lorme, 1548-1559 ; Francisque de Primadicis, 1559-1570 ; (?), 1570-1574 ; Jean Baptiste Androuet du Cerceau, 1575-1590 ; Jacques II Androuet du Cerceau, 1590-1594 ; Louis Métezeau, 1594-1615 ; (?), 1615-1650 (?) ; Nicolas François Mansart, 1650 (?) 1666 ; Louis le Vau, 1666-1670 ; André Le Nostre, pour les jardins, 1662-1680 ; Jules Hardouin Mansart, 1676-1685.

2° Dessinateurs et Graveurs.

Jean Baptiste Androuet *dit* **Du Cerceau.** — Né vers 1510-1515, mort vers 1584. Architecte célèbre dont la vie s'étend sur les règnes de François Ier, Henri II, François II, Charles IX et Henri III. Très estimé par ces Rois et par Catherine de Médicis, à laquelle il dédia son grand ouvrage : *Les plus excellens bastimens de France,* en deux livres, publiés en 1576 et 1579 (1), avec notices historiques, brèves, sur chacune des maisons représentées.

Cet ouvrage a été complété par une récente publication anglaise intitulé : *French Chateaux and Gardens in the XVIth Century* (2).

L'ouvrage français du maître contient :

1° *Plan du Château Vieux,* à grande échelle, représentant le premier étage (appartements royaux) (v. fig. 1) ;

2° *Elévation de la façade Nord,* sur le parterre ; état du Château tel que l'a conçu François Ier (v. fig. 11) ;

3° *Elévation de la façade Nord de la cour intérieure* dudit Château (v. fig. 12) ;

4° *Elévation de la cour intérieure* dudit Château, vue en profondeur des façades Sud-Est et Nord de cette cour (v. fig. 13) ;

5° *Plan général du domaine royal,* avec la figuration en place des deux Châteaux, Vieux et Neuf, à la fin du règne d'Henri III. Sur ce plan est figuré le dessin des jardins, potager et d'agrément, de François Ier (v. fig. 33) ;

6° *Plan partiel des appartements royaux* du Château Neuf, côté de la rivière (v. fig. 38) ;

7° *Elévation de la façade Est du Château Neuf,* d'Henri II à Henri III, dénommé la *Maison du Théâtre* (v. fig. 34) ;

8° *Plan linéaire du Château de la Muette de Laye* (v. fig. 3 et 25) ;

9° *Elévation des façades Ouest et Est* dudit Château, intitulée : « *Facies auterior aedificii* » (v. fig. 27) ;

---

(1) Une édition moderne en a été faite par Destailleur et Dujarne, 2 vol. in-f°, Paris, Luzy, éd. — V. Bibl. Nat., Ve 8a 8b l'édition originale ; Ed 2 et 2a l'édition moderne, fort belle.

(2) Londres, Batsford et C°, in-f°, 1910. Splendide publication illustrée avec un soin irréprochable.

10° *Elévation de la façade Sud,* intitulée : « *Facies lateris* » du dessin de Du Cerceau (v. FIG. 26). L'escalier était sur la façade (du côté vers Saint-Germain). La chapelle était sur l'autre façade tournée vers Conflans.

L'ouvrage anglais contient une vue splendide, à vol d'oiseau, de tout le domaine : *Château Vieux, Grand Commun et Jardins ; Esplanade* entre les deux Châteaux et *Château Neuf* avec sa petite terrasse ; *Forêt* attenante avec vue de la *Muette* et de la *Chapelle de Saint Michel* (1) dans le Petit Parc (v. FIG. 40).

Thomas et Alexandre Francini. — Nous avons parlé des Francini en général et nous y renvoyons le lecteur (v. p. 133).

Nous envisageons ici les deux aînés de cette famille comme dessinateurs.

1° GROTTES ET FONTAINES DESSINÉES PAR THOMAS :

A. — *Grotte de Neptune,* par Th[omas] de Francini, gravée par Abr. Bosse en 1624. Elle n'existe pas à la Bibliothèque Nationale (v. FIG. 59).

B. — *Cy est la Grotte d'Orphée,* par de Francini, sans prénom, gravée par Abr. Bosse (v. FIG. 64), cote BIBL. NAT., *Estampes,* Ed, 30 b, vol. 4, n° 1274.

C. — *Grotte de la première galerie des Grottes faites en 1599. — C'est la Grotte du Dragon qui bat des ailes.* — Dessiné par T. de Francini, gravée par Abr. Bosse (v. FIG. 57), cote BIBL. NAT., *Estampes,* Ed. 30 b, 4e vol., n° 1275.

D. — *Cecy est la Grotte de la Demoiselle qui joue des orgues, etc.* — Dessin de T. de Francini, gravé par Abr. Bosse, n'existe pas à la Bibliothèque Nationale, à l'œuvre de Bosse (v. FIG. 56).

E. — *Cecy est la Fontaine du Mercure, etc.* — Dessin de T. de Francini, gravé par Abr. Bosse (v. FIG. 49), cote BIBL. NAT., *Estampes,* Ed. 30b, 4e vol., n° 1273.

F. — *Cecy est la Fontaine des Canaux, etc.* — Dessin de T. de Francini, gravé par Abr. Bosse, n'existe pas à la Bibliothèque Nationale, à l'œuvre de Bosse (v. FIG. 66).

G. — *Cecy est la Fontaine du Parterre, etc.* — Dessin de T. de Francini, 1622, gravé par Michel Lasne (v. FIG. 65).

C'est par erreur que l'on a imprimé au-dessous de la figure 65 le nom d'Abr. Bosse, au lieu de M. Lasne : la rectification est signalée dans les *Errata* du T. II.

H. — *Vue à vol d'oiseau du Domaine par Alexandre Francini.* — Grande planche in-folio gravée vers 1630-1635 par Michel Lasne, et probablement retouchée à cette époque, attendu que Alexandre Francini a dessiné l'original en 1614, en même temps que Claude Chastillon dessinait le même sujet ; ce domaine sortait alors des mains des ouvriers d'Henri IV. Or, les dessins des Jardins inférieurs sont différents sur la gravure d'après Chastillon et sur celle d'après Alexandre Francini. L'une des deux a donc subi une retouche postérieure. Nous avons éclairci ces faits (v. p. 193 et plus loin *Notes 46*), nous n'avons donc pas à y revenir de nouveau. La planche de Francini-Lasne porte pour titre :

PORTRAIT DES CHASTEAUX ROY....AUX DE SAINCT GERMAIN EN LAYE.

(1) C'est le seul document qui fasse connaître ce petit oratoire (v. fig. 24).

Elle est signée :

Alexander Francini florentinus figuravit 1614, cum privilegio Regis — Michael Asinius sculpsit.

Mesures : 835×550 m/m (v. Fragment, FIG. 48). Il en existe une réduction gravée au quart de la précédente (340×234 m/m) (v. FIG. 46 et 54). Le titre est le même, mais disposé un peu différemment.

Claude de Chastillon. — Ingénieur des armées du roi Henri IV, né en 1547, mort en 1616.

Dans l'énorme collection de vues dessinées par Cl. de Chastillon, et conservée en 1 vol, in-f° (BIBL. NAT., *Estampes*, Ve 9, f° 1), intitulé : *Topographie françoise* ou *Représentation de plusieurs villes, bourgs, places, chasteaux, etc., mis en lumière par Boisseau*, in-f°, 1648. Une seule de ces vues a pour objectif Saint-Germain-en-Laye, et représente le domaine royal, vu à vol d'oiseau, de biais, et non de face, comme la grande planche d'Alex. Francini, 1614. Nous l'avons reproduit T. II, FIG. 74. Elle donne pour les jardins du bas des terrasses du Château Neuf, un dessin différent de celui de la planche d'Al. Francini. Nous avons dit, dans le cours du volume, ce qu'il fallait penser de ces variantes (v. p. 193).

Il existe trois états de cette gravure : l'originale (peut-être?) gravée par *Tavernier;* une seconde épreuve sur laquelle *P. Mariette le fils* a substitué son nom à celui du graveur précédent ; une troisième, portant les initiales *F. L. D. ciartres excud.,* et qui désignent François Langlois, de Chartres, bien connu dans le monde de l'estampe. Ces deux derniers noms ne sont que des noms de vendeurs de l'œuvre d'autrui. Au XVIIe siècle, on usait de singuliers procédés commerciaux. Au surplus, tous ces graveurs étaient plus ou moins marchands et réciproquement, et mieux encore *tous parents* à un degré quelconque ; c'était presque un syndicat d'exploitation, en famille, de la gravure et de la vente de l'estampe.

Michel Lasne. — Né en 1596, mort en 1667 ; signe quelquefois Michael Asinius : telle la grande vue cavalière d'Alexander Francini, ainsi signée par lui (v. Notice Francini). De lui, pour notre sujet, nous avons publié (T. II, FIG. 65), la *Fontaine du Parterre* des jardins inférieurs du Château Neuf (v. Inventaire Francini, lettre G); et également le petit portrait gravé (T. II, FIG. 97) de Louis XIV à six ans, figurant au frontispice du programme d'une tragédie jouée à la distribution des prix du collège de Clermont, à Paris, en 1644 (BIBL. NAT., *Ms fr.*, 4873 f° 223).

Le même volume contient, en tête d'un programme de même nature, un autre portrait du même enfant, âgé de cinq ans, en 1643, l'année même de son avènement (14 mai). Ce portrait n'étant pas signé, nous ne l'attribuons pas au même graveur et nous en respectons l'anonymat. Il est moins soigné que le premier (signé), quoique fort bien dessiné également (v. FIG. 95).

Abraham Bosse. — Né en 1602, mort le 14 février 1676 : on a déjà vu le nom de Bosse, associé à celui des deux Francini (Thomas et Alexandre), comme graveur très soigneux de leurs œuvres (v. l'inventaire précédent).

On ajoutera, pour la documentation, deux fort belles planches :

1° *La Joye de la France,* n° 1226 de l'œuvre de Bosse (BIBL. NAT., *Estampes*) (V. FIG. 82) ;

2° *Les vœux du Roi et de la Reine,* non publiée par nous, n° 1225 de la même œuvre (Bibl. Nat., *Estampes*).

Pour les portraits, nous rappelerons ceux de :

1° *Richelieu* (Bibl. Nat., *Estampes*, n° 1244) (v. fig. 87) ;

2° *Heroard* (Bibl. Nat., *Estampes*, n° 1248) (v. fig. 76) ;

Et enfin une pièce de fantaisie complétant les gravures diverses des horoscopes publiés par nous : *Le système du Monde en 1638* (Bibl. Nat., Q^b 32) que nous n'avons pu reproduire faute de place.

Jacques Boyceau (1). — Neveu du sieur de la Barauderye, dont il a publié, en 1638, le traité de Jardinage (2).

C'est de ce volume que nous avons extrait les quatre planches des dessins des parterres à broderies des terrasses du Château Neuf (v. fig. 60 à 63).

Sont-ce les dessins du sieur de la Barauderye qui ont été exécutés réellement? D'une part, on ne connaît pas ceux de Du Pérac ou de Claude Mollet ; d'autre part, la mention portée par Boyceau sur les planches publiées en 1638 mérite qu'on s'y arrête.

Un doute plane sur le tout, puisque les planches représentant le domaine entier sont à trop petite échelle pour que l'on y distingue aucun détail sérieux dans les dessins figurés de ces parterres. C'est, en définitive, un troisième nom de dessinateur de Jardins à ajouter à ceux qui étaient connus à Saint-Germain, et peut-être chacun d'eux a-t-il vu ses dessins réalisés à leur tour au milieu des remaniements successifs que les jardins ont vu éclore.

J. Sauvé. — Vers 1651-1668 ; gendre de Balthazar Montcornet, l'un des plus féconds graveurs d'estampes pour la vente.

On a de lui une grande planche intitulée :

Le Chasteau Royal de St Ger. en Laye.

Elle a toute l'apparence d'une copie très agrandie de la minuscule planche de Cl. Chastillon. Un agrandissement photographique de cette dernière donnerait l'illusion complète de celle de Sauvé. C'est pour nous une preuve absolue de la copie faite par Sauvé, vers 1655-1660 au plus tard : les détails de ces deux planches identiques en sont le témoin irrécusable. (v. fig. 77).

Au bas de la gravure est une légende explicative très effacée généralement, on y lit l'adresse suivante :

« *Se vend à Paris, R. St Jacques, chez G. Iollain. A l'enfant Jésus. Excud. av. privil. du Roy.* N° 89 ».

Mathieu (II) Meryan. — Né à Bâle en 1621, mort à Francfort ; auteur de la *Topographia Galliae*, dit-on, bien que cet ouvrage ait paru sous le nom de Mathieu Zeiler « par les soins et aux frais de Gaspar Mérian » entre 1655 et 1661.

Mérian n'a donné qu'une seule vue cavalière des deux Châteaux (v. fig. 78).

---

(1) Ne pas le confondre avec Boisseau, éditeur de l'œuvre de Claude Chastillon. V. précédemment.

(2) Un volume in-folio, chez Michel Vaulochon, rue Saint-Jacques, à la Rose Blanche.

Titre : Les Chasteaux Royaux de St Germain en Laye. Ecussons et légendes à droite et à gauche.

Les épreuves portent une légende française ou hollandaise (dim. 350×270 m/m).

C'est un travail lourd, épais, mais assez fidèle, et faisant partie d'une série différente de copies inspirées d'un même original : la grande planche d'A. Francini.

En outre, nous avons de lui une vue de la *Muette* de Laye, en ruine à la même date (dim. 162×122 m/m) (v. fig. 30). On la rencontre quelquefois dans les ventes : le trait épais la fait reconnaître de suite, car la même vue identique donnée par Silvestre est infiniment plus légère de trait (v. fig. 29). (L'œuvre de Mérian est à la Bibliothèque Nationale, *Estampes*, Ve 10).

On peut classer ces différentes vues à vol d'oiseau du domaine royal entre 1610 et 1660 en trois séries : la première est représentée par l'orientation *biaise* et le type des Jardins de Chastillon, copiée par J. Sauvé.

La seconde est représentée par l'orientation *perpendiculaire* et le type des Jardins d'A. Francini, copiée par Mérian en 1654-55, copiée elle-même par P. Van der Aa en 1750-55.

La troisième, intermédiaire entre les deux autres, est caractérisée par l'*orientation biaise* de Chastillon-Sauvé et le *type des Jardins* de Francini-Mérian. Ce sont les planches : 1° de Corneille Dankertz, de 1639 ; 2° de l'anonyme, de 1654.

Les unes et les autres ont été copiées et réduites à différentes époques pour orner des cartouches de plans, cartes, etc., suivant l'ancien usage du xviiie siècle, aujourd'hui tombé en désuétude.

Israel Silvestre. — Né à Nancy en 1621, mort à Paris en 1691. Isr. Silvestre a occupé une situation très en vue sous Louis XIV : il fut même maître de dessin et de gravure du Grand Dauphin.

Il dut jouir d'une grande considération personnelle parmi ses contemporains : ceci se dégage de la liste des parrains et marraines de ses enfants, tous personnages de marque, bien supérieurs à lui dans la hiérarchie administrative, aussi bien que dans le monde des arts.

Nous avons relevé les sommes touchées par cet artiste consciencieux entre 1664 et 1690, laps de temps pendant lequel il fut appointé comme attaché au service du Roi : le total monte à 35110 L. t. pour 25 années, soit, en moyenne, 1404 L. 8 s. par an. Cela n'est pas brillant.

Les gravures des maisons royales de Saint-Germain sont les suivantes :

I° Plans.

1° *Plan du Chasteau de Saint-Germain, échelle 200 thoises* (380×500 m/m). — La planche est à la chalcographie du Louvre. L'original se rencontre de temps en temps dans les ventes publiques (v. fig. 123).

2° *Plan du Château Neuf de St Germain en Laye avec tous ses appartement*[s]. *Echelle 30 Toize*[s] *; se vende à Paris chez Israel Silvestre Rue du Mail proche la Rue Montmartre avec privilège du Roi,* 1667 (375×502 m/m). — La planche est à la chalcographie du Louvre, n° 3443 (v. fig. 47).

IIe Vues.

1° *Veue du Chasteau Neuf de S. Germain en Laye du costé de la rivière,* avec légende traduite en latin; *Israel Silvestre delineavit et sculpsit,* 1666 (494×370 m/m). — Chalcographie, n° 3178 (v. fig. 116).

2° *Veue du Château de S. Germain en Laye dessigné et gravé par Israel Silvestre,* 1658 (197×118 m/m). — Vue du Château Vieux prise de l'Est. Une des plus belles œuvres, en petit format, par Israel Silvestre (v. fig. 112).

3° *Veue du Chasteau de Saint Germain en Laye I. S. fecit cum privilegio Regis* (198×115 m/m), sans date. — Représente la façade du Château Vieux sur la place du Château (alors *Cour du Grand Commun*). C'est le Château, ruiné en 1655-1660, de François Ier tel qu'il avait été conçu par ce monarque (v. fig. 109).

4° *Veue de l'entrée du Vieux Chasteau de Saint Germain en Laye; Silvestre sculp... Israel excud cum privil. Regis.* — Façade Ouest sur la place du Château, prise de la place Thiers, en biais. Vue du pont-levis et dans le fond à gauche le *Grand Commun* (v. fig. 110).

5° *Veue d'une partie du Chasteau Neuf de Sainct Germain en Laye, I. Silvestre sculp. Israel ex. cum privil. Regis* (258×129 m/m). — Représente l'aile du Roi au Château Neuf (côté du restaurant du pavillon Henri IV actuel), les premier plans sont faux absolument. Antérieur à 1660 (v. fig. 106).

6° *Veue des Chasteaux de S. Germain en Laye Israel Silvestre delin et sculp., Israel Henriet ex. cum privil. Regis* (243×132 m/m). — Représente l'esplanade actuelle de la place et de la rue Thiers, autrefois libre, en bordure du fossé Sud et Sud-Est du Vieux Château. Antérieur à 1664 (v. fig. 111).

7° *Veue de la chapelle du Chasteau de Saint Germain en Laye. — Israel Silvestre delineavit et sculp. Israel cum privil. Regis* (119×88 m/m). — Représente l'angle Sud-Est et la chapelle du Vieux Château, vue de la place Thiers (v. fig. 71). Etat vers 1660.

8. *Saint Germain en Laye. Israel ex.* (119×88 m/m). — Titre trop sommaire d'une très petite gravure représentant l'ancienne église paroissiale de Charles V, vue du côté de l'ancienne entrée sur la place de la Paroisse. On en connait trois états :

1° L'original (v. T. Ier, fig. 22) ;
2° Le même avec l'adresse de I. Mariette, R. St Jacques à la Victoire ;
3° Idem, avec l'adresse de I. Van Merlen.
Nota. — Des numéros ont été ajoutés à certaines épreuves.

9. *Vue de Saint Germain en Laye. Silvestre fecit. Israel Excud* (170×96m/m). — C'est la vue du pavillon de gauche (côté de la Reine) du Château Neuf avec les terrasses effondrées. Gravure postérieure à 1660 et antérieure à 1664 (v. fig. 107).

10. ...... *Une vue du Château Neuf vers 1655,* en plusieurs états, excluant un titre uniforme (177×106 m/m). — C'est une réduction de la grande planche de 1666 (v. n° 1 précédent), bien qu'elle ait été faite dix ans environ auparavant, vers 1655, avant l'effondrement des terrasses en hémicycle, dites de Mercure.

1er état : sans titre, mais avec quatre vers attribués à Colletet :

« *Je suis ce Sainct Germain, etc...* »

gravés 2 à 2 au bas, avec un numéro au bas à droite.

2e état : sans numéros, avec les vers.

3e état : avec les 4 vers, et, entre les deux colonnes, le mot : *Sainct Germain en Laye* ajouté, mal gravé quant au trait.

4e état : sans les vers, avec le nom seul de *Sainct Germain* et des numéros.

Au demeurant, c'est une mauvaise petite estampe très commune et sans valeur documentaire (v. FIG. 105).

11. *Veüe du Château Neuf de St Germain en Laye,* sans mention d'éditeur et d'auteur (260×130 m/m).

C'est une réduction très fine de la grande planche de 1666, un peu simplifiée dans les détails des premiers plans.

*
* *

12. *Vue de la Muette de Saint Germain en Laye.*

Israel ex. (135×87 m/m). — Très petite épreuve représentant le Château de la Muette complètement ruinée, vers 1655-1660 au plus tard. Elle est sûrement de la première manière de graver de Silvestre, et paraît avoir été copiée par Mérian (v. ce nom), à moins que Silvestre n'ait copié Mérian. Il n'est pas naturel que deux graveurs donnent *exactement* la même œuvre au même moment et dans le même format. Celui qui agrandirait l'original craindrait trop d'être obligé à ajouter des détails faux (v. FIG. 30).

*
* *

Israel Silvestre a publié une immense quantité de vues de toutes sortes, parmi lesquelles on en trouve trois intéressant les environs de Saint-Germain :

1° *L'Abbaye de Joyenval ;*

2° *Le Prieuré de Croissy ;*

3° *Le Château de Maisons* (Laffitte).

Nous signalerons encore un plan manuscrit anonyme teinté, en dépôt aux *Archives Nationales,* série NIII 542, S.-&-O., et portant la touche de dessin de Silvestre. Il se pourrait que ce plan fût l'étude préparatoire d'une retouche à des plans gravés (principalement celui de 1667, FIG. 47). Voir également (BIBL. NAT., *Estampes,* Ve 13), un autre plan anonyme, manuscrit, petit in-f°, qui doit être de notre graveur. Le Corps de Garde français est doublé de longueur : le dessin est donc postérieur à 1668 et n'a pas été gravé.

Adam Pérelle, né vers 1638 ou 1640 (?) mort en 1695. — A produit sur Saint-Germain des œuvres aussi nombreuses qu'Israel Silvestre. Mais, à la différence de Silvestre qui reproduisait *de visu* et consciencieusement ce qu'il voyait, Pérelle a démarqué sans scrupules certaines mauvaises gravures, aujourd'hui inconnues, quitte à les refaire plus exactes dans la suite. C'est ainsi qu'à côté de vues à peu près exactes, nous en trouvons d'autres totalement fausses et de fantaisie, sottement reproduites à leur tour par Antoine Aveline.

Voici les œuvres connues d'Ad. Pérelle sur Saint-Germain (Cotes, Bibl. Nat., *Estampes*, Ed. 76ᵇ, Vol. 15 et 16).

A. Chateau Vieux.

1. *Saint Germain en Laye, à 4 lieues de Paris, sur la Seine, etc.* — Texte, à la suite, de 3 lignes 1/4 dont un blanc à la 3ᵉ ligne entre les mots « ...sidérable est la terrasse qui à jours recouverts, etc... » (206×197 m/m). — Estampe dite « *Aux cinq Fenêtres* », gravure imitation maladroite de celle de Silvestre, 1658. La façade Est, reproduite ici, en premier plan, comporte réellement six fenêtres entre le pavillon de la Reine, à gauche, et le grand pavillon du Roi, à droite : Pérelle n'en a figuré que *cinq* en copiant grosso modo l'œuvre fort exacte de Silvestre. C'est ainsi que se découvre un plagiat (v. fig. 113).

2. *Veue et perspective du Vieux Chasteau de St G. — du costé du Jardin, de Poilly ex. c. pr. — Pérelle f.* (290×193 m/m). — Estampe dite « *Aux Rinceaux* » caractérisée par les rinceaux d'ornements figurés dans les deux plates bandes en triangle au bas (gauche et droite) de la gravure (v. fig. 114).

3. *Saint Germain en Laye, du côté du Jardin est la plus large façade des cinq, etc...* texte de 2 lignes 1/2 — *à Paris, chez N. Langlois, rue Saint-Jacques, à la Victoire, avec privilège du Roy, fait par Pérelle* (290×194 m/m). — Estampe dite « *Aux trois Arbres* » à cause des trois arbres substitués ici aux « rinceaux » de la gravure précédente qui lui est en tout semblable, quoique d'un format un peu différent (v. fig. 129).

4. *Vue et perspective du Jardin de Saint Germain en Laye et de Lavenue pour aller à Maison. — A. D. Perelle del. et fe.* N. Poilly ex. c. p. r. (290×195 m/m).
Perspective de la route des Loges prolongeant les horizons des parterres de l'esplanade Nord. Cette perspective est ridiculement amplifiée et rappelle le procédé employé par les magasins de nouveautés pour le frontispice de leurs catalogues ; leurs magasins couvrent un arrondissement entier, Pérelle a fait de même. On croirait, à voir sa gravure, que les parterres se prolongeaient jusqu'aux Loges même : c'est exagéré de cent fois pour le moins (v. fig. 128 et comparer avec la fig. 130, état vrai).

B. Chateau Neuf.

1. *Le Château Neuf de St Germain en Laye — à Paris chez N. Langlois, avec privil.* 300×191 m/m).

Estampe dite « *Au Cortège* ». Elle représente la cour d'honneur devant l'entrée du Château Neuf du côté du Château Vieux. Un cortège nombreux s'avance vers le Château Neuf en suivant l'allée centrale (rue Thiers actuelle) : l'allée transversale au milieu des pelouses correspond à l'avenue Gambetta (actuelle).

Cette vue est exacte, sauf pour le pan de mur vertical, à gauche, qui simule l'angle du Château Vieux, lequel n'a jamais présenté cet aspect (v. fig. 67).

2. *Le Château Neuf de Saint Germain en Laye bati par le roy Henri le Grand.* — Titre gravé en capitales penchées dans un cartouche au haut de la gravure à moitié à gauche; attributs à droite ; au bas, un cadre divisé en trois colonnes pour la légende (11 numéros de renvois) (318×163 m/m).

Estampe dite « *Aux quatre Pelouses* ». Elle reproduit identiquement la vue « *Au Cortège* » avec un peu plus de développement, en longueur, dans le dessin général. Cette gravure est postérieure à la précédente, parce qu'ici elle porte l'aqueduc de Marly qui paraît avoir été ajouté simplement après coup. C'est une œuvre exacte et belle, que nous n'avons pas reproduite à cause du double emploi inutile pour notre documentation.

3. *Vüe du Chasteau royal de Saint Germain en Laye, à 4 lieues de Paris. — 57. — à Paris chez Jacques Chéreau rue St Jacques au Grand St Remy* (266×184 m/m).

Estampe dite « *Au Talus* », ridicule et fausse de tous points. Jamais l'entrée du Château n'a offert un tel aspect. Comparer cette vue avec les deux précédentes qui sont exactes. La cour intérieure du Château elle-même n'a jamais affecté la forme quadrangulaire, à angles droits (v. FIG. 69). — Pérelle l'a répétée néanmoins en l'enjolivant d'une parade militaire rendant les honneurs au Roi arrivant en carrosse; sujet de l'estampe suivante.

4. *Veuë et perspective du Château Neuf de St Germain en Laye. N. de Poilly, ex. c. p. r. Perelle del et sculp. — Rue S. Iacques à la belle Image au coin des Mathurins* (266×184 m/m). — Même dessin faux que la précédente.

Estampe dite « *Aux Gardes* ». Elle n'est pas reproduite dans notre volume.

5. *Vue et perspective du Chasteau Neuf de Saint Germain en Laye Mariette, ex. c. p. r. Perelle f.* (290×190 m/m). Deux états de vendeurs : Poilly et Mariette.

Estampe dite «*Aux Pavillons* », à cause des deux pavillons terminant les murs biais simulant ceux de l'orangerie de Versailles. Les détails du jardin sont faux ; les deux rampes circulaires du premier plan n'ont jamais existé, non plus que le bassin du milieu sous la forme qu'il affecte ici (v. FIG. 118).

6. *Veuë du Château Neuf de St Germain en Laye — à Paris, chez N. Langlois, rue S. Jacques à la Victoire, avec privil. du Roy, dessiné et gravé par Perelle* (288×185 m/m).

Estampe dite «*Aux Murs*». C'est une réplique en raccourci de la précédente; les pavillons, gauche et droite, sont supprimés, les murs restent. Le jardin dessiné est exact et conforme aux plans du domaine (v. FIG. 117).

Une seconde épreuve, plus récente, de cette estampe porte le titre de :

7. *Autre vue du Château Neuf de St Germain en Laye du côté des parterres. — 96. — à Paris, chez Joubert rue Dauphine.*

C'est une réimpression postérieure.

Une troisième vue presque semblable à la précédente a été gravée par Pérelle. Elle n'en diffère que par la suppression du talus et des arbres, du premier plan, la disposition des personnages et le nombre des pelouses carrées du jardin : ici quatre au lieu de huit (282×192 m/m).

Enfin, Pérelle a donné de la gravure type (n° 6 ci-dessus), une édition avec légende anglaise : « THE ROYAL PALACE OF SAINT GERMAIN EN LAYE. The place of residence of the late King James the Second (Résidence du dernier roi Jacques II) ».

Ce libellé indique que l'épreuve est postérieure à 1701, année de la mort du roi Jacques II.

Nota. — Un détail curieux nous a été signalé par un collectionneur de Saint-Germain, M. Fossey, bien connu des archéologues. La planche de Pérelle a dû être gravée d'après une vue d'*optique* représentant les détails renversés de droite à gauche suivant l'usage.

Les personnes qui possèdent cette gravure pourront s'en rendre compte en la comparant avec l'originale : 1° pour le premier plan : suite des arbres et ondulation du terrain; 2° personnages, nombre, attitude et orientation.

C'est un calque retourné, avec un titre gravé après coup.

Nous n'avons pas parlé des vues dites d'optique, dont le néant graphique et l'affreux coloris s'ajoutent à l'inexactitude flagrante de la représentation des lieux. Il est à remarquer que l'on a choisi pour ces vues les plus mauvais dessins existants. Le feu devrait anéantir ces insanités.

* * *

De Hooghe. — Grande planche représentant : LE BAPTÊME DU GRAND DAUPHIN, LE 24 MARS 1668 ; dans la cour du Château Vieux, transformée en chapelle ardente (550×445 m/m) (v. T. Ier, FIG. 60).

Titre de la gravure : « Cérémonies du Baptême de Monseigneur le Dauphin fait à Saint-Germain-en-Laye le 24 mars 1668 par Monseigneur le Cardinal Antonin Barbarin. — A Monseigneur le Card. de Vandosme Legat *a latere* de N. S. P. le pape Clément IX vers le roi très chrétien Louis XIII pour nommer Monseigneur le Dauphin au nom de Sa Sainteté... par son très humble, très obéissant serviteur R. de Hooghe ».

Antoine Aveline. — Né en 1691, mort en 1743. — L'œuvre d'Ant. Aveline sur Saint-Germain est généralement très laide, mal gravée, très noire, à gros traits, et, par dessus tout *fautive*. L'auteur a essayé deux fois de réparer ses erreurs et n'y a réussi qu'une seule. Nous ne parlerons pas de ses gravures représentant le Château Vieux : elles appartiennent à la période 1685-1860. Nous les publierons dans le Tome III de cet ouvrage.

Les vues du Château Neuf sont seules à considérer en ce moment :

1. *Veüe et perspective de l'entrée du Château Neuf de Saint Germain en Laye fait par Aveline* (310×200 m/m).

Pour qu'Aveline ait, après A. Pérelle, composé un monument aussi faux d'apparence que celui-ci, il est inadmissible qu'ils n'aient pas eu sous les yeux, l'un et l'autre, un modèle gravé antérieurement, faux par conséquent. Deux auteurs ne se rencontrent pas dans la composition semblable, originale, d'une architecture inexistante (v. FIG. 70).

La preuve du fait se tire de ce que l'un et l'autre ont recomposé *de visu* sur place leur première esquisse. Nous l'avons signalé pour Pérelle et nous le signalons pour Aveline dans la notice suivante.

2. *Veue du Chateau Neuf de Saint Germain en Laye.* — Un libellé de deux lignes suit le titre : *fait par Aveline et se vend chez Jean rue Jean de Beauvais n° 34* (500×330 m/m).

L'ensemble de la perspective est singulièrement agrandie mais les détails sont rigoureusement exacts : tel, par exemple, celui du corps de garde français (bâtiment sur arcades à gauche) doublé de longueur en 1668 (v. FIG. 68).

Aveline n'a pas connu le corps de garde de moitié moins long, et néanmoins sa première gravure représente cet état ancien. Donc il avait copié un dessin antérieur à son temps. Ces deux gravures (FIG. 68 et 70) ont comme fond de tableau tous les côteaux de Louveciennes et du Mont Valérien, parfaitement exacts. C'est implicitement reconnaître que les détails fautifs des premières épreuves ont été copiées sur un mauvais dessin antérieur.

3. *Veüe et perspective du Château Neuf de S*[t] *Germain en Laye du costé de la campagne. Village du Pec et rivière de Seine — faite par Aveline avec privilège du Roy* (315×205 m/m).

C'est une imitation de la planche de Pérelle (n° 6). La perspective est rétrécie et ramenée sur les premiers plans, tout de fantaisie (v. FIG. 119).

Jacques Rigaud. — Tout le monde connaît la superbe planche de Rigaud représentant le Château Neuf et les côteaux du Pecq, vue prise du bord de la Seine près de l'ancien orme de Sully (?) sur la lisière du bois du Vésinet. On en tire des épreuves modernes à la chalcographie du Louvre ; elle porte pour titre : VUE DU CHATEAU NEUF DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE ET DU VILLAGE DU PECQ, *prise en de là de la rivière près le pont.*

J. Rigaud, pinx (470×220 m/m).

Nous retrouverons dans le T. III, J. Rigaud dessinateur du Château Vieux après 1700.

*
* *

APERÇU SUR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES BATIMENTS ENTRE 1664 ET 1715.

A titre de complément des renseignements que l'on vient de lire, nous ne croyons pas inutile pour le sujet, de résumer en quelques lignes l'organisation de la *Direction Générale des Bâtiments* sous Louis XIV.

L'administration supérieure se composait de :

1° Le surintendant et ordonnateur général, maître omnipotent de tous les services.

Ce fut J. B. Colbert, de 1664 à 1683 ; puis François Michel François le Tellier, marquis de Louvois et de Courtanvaux, de 1683 à 1691 ; à Louvois succéda Colbert de Villacerf, de 1691 à 1698 ; puis J. Hardouin Mansart, de 1698 à mai 1708, et le 11 mai 1708, le duc d'Antin prenait la charge et le titre de Directeur Général des Bâtiments.

Colbert émargeait en tout 15.000 L. t. ; Louvois s'adjugea 21.000 L. t. ; Colbert de Villacerf, 27.200 L. t. ; Mansart, 49.200 L. t. ; et le duc d'Antin se contenta de 35.200 L. t., portées à 36.450 en 1715.

C'est cette centralisation dans les mains d'un seul chef qui a permis de réaliser les grandes conceptions du règne, en supprimant les rivalités des bureaux de notre pitoyable administration moderne, où Beaux-Arts, Domaine, Travaux publics, Finances, Conseils généraux et municipaux se paralysent les uns les autres avec une joie féroce.

2° Trois intendants et ordonnateurs :

1 *ancien*, M. Coquart de la Mothe, le seul qui ait duré tout le règne, de 1668 à 1715 ; 1 *alternatif*, Varin (1668-1674), Gobert (1675-1684), Mansart (1685-1699), Blondel

(1699-1715); 1 *triennal*, peu important, et dont un seul porte un nom connu: de Cotte (1700-1715).

3° Trois contrôleurs généraux :

1 *ancien*, André le Nostre (1668-1700), Desgots 1700-1715); 1 *alternatif*, Perrault (1670-1684), Hardouin (1685-1688), Gabriel (1689-1715); 1 *triennal*, Lefebvre (1668-1697), Mollet (1698-1715).

4° Trois trésoriers généraux, dont les noms importent peu et qui se remplaçaient d'année en année: moyen d'éviter l'accumulation des retards de paiement empiétant d'une année sur l'autre ; moyen excellent en théorie, mais annihilé dans ses effets par les dépassements des crédits alloués et des sommes disponibles. Au-dessus des trésoriers généraux trônait le *Garde du trésor royal*, alternatif comme les autres : c'est l'ancien trésorier de l'épargne des règnes précédents.

Comme prolongement de cette hiérarchie d'administration pure, on trouvait la direction artistique des services dont le *premier peintre du Roi* et le *premier architecte du Roi* étaient les incarnations agissantes.

Le premier peintre fut Ch. Le Brun, de 1665 à 1690; puis Mignard, de 1690 à 1695. La charge paraît supprimée en fait après 1695.

Le premier architecte fut Louis Le Vau, de 1668 à 1670, sans remplacement entre 1670 et 1678. Mansard entre en charge de 1679 à 1698, Desgodets en 1699 et de Cotte, de 1700 à 1715.

Plusieurs peintres et architectes de second rang étaient attachés au premier en titre; c'est parmi eux qu'il faut chercher souvent les *metteurs au point* des projets architecturaux ou la préparation très avancée des décorations terminées par le Maître.

L'administration locale des bâtiments à Saint-Germain est une trop petite chose pour en parler ici; on trouvera ces détails dans les inventaires du Tome troisième.



ERRATA — CORRIGENDA

Pages

1 *7e ligne avant la fin :* reconnue, *lire* reconnu.
37 *1re ligne :* Diane de France... fille de la duchesse..., *un mot a été passé, lire* fille adoptive de la duchesse.
55 *5e ligne :* plein, *lire* plain.
78 *3e ligne, 3e alinéa, les deux premiers mots :* La Reine, *lire* Dyanne.
93 *2e ligne, 3e alinéa :* 3 février 1547, *lire* 1549.
102 *13e ligne :* 1567, *lire* 1576.
103 *4e ligne :* et l'entrée, *lire* à l'entrée.
106 *10e ligne :* la plupart ne savait..., *lire* ne savaient.
120 *Note 2, dernière ligne :* Avaugour, *lire* Avangour.
132 *Alinéa :* c'est tourner... allécher, *lire* alléchés.
133 *Fig. 65 :* Gravé par Ab. Bosse..., *lire* par Michel Lasne.
175 *Note 1, 2e ligne :* commandant..., *lire* commandeur.
177 *10e ligne :* mariage..., *lire* ménage.
180 *Note 1, dernière ligne :* Ab. Bosse..., *lire* M. Lasne.
181 *4e alinéa, 1re ligne :* Septembre, *lire* Mai.
182 *Fig. 96 :* Musée de Versailles no 2, *lire* no 3424.
183 *10e ligne :* abanbonna, *lire* abandonna.
232 *1re ligne : lire* nous avons épuisé, ou à peu près (dans le T. Ier) le sujet... etc.
259 *12e ligne :* tandis que dans l'ombre, tout ce que... etc., *lire* tandis que, dans l'ombre, se préparait tout ce que... etc.

Notes :

40 *7e alinéa, 5e ligne, 6e mot :* peinture, *lire* sculpture.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig.		Pages
1	Plan du Château de la Renaissance, par A. du Cerceau	5
2	Angle S.-O. du Château. Etats anciens	6
3	Plan du Château de la Muette, par A. du Cerceau	8
4	— de Challuau, —	8
5	— de Madrid-Boulogne, par A. du Cerceau	9
6	Elévation de Madrid-Boulogne, par A. du Cerceau	9
7	Plan du Château de Chambord, —	10
8	— de Blois, —	10
9	— de Coucy, —	10
10	Les deux styles d'architecture du Château de la Renaissance	11
11	Elévation de la façade Nord, par A. du Cerceau	12
12	— de la cour intérieure, —	13
13	— en profondeur de la même cour agrandie	14
14	Plan du Château Vieux, des communs et des jardins en 1550	25
15	Vue à vol d'oiseau du Château de la Renaissance et des jardins	26
16	Elévation de la façade Nord, vers 1680, par A. Pérelle	27
17	Plan général, annoté des numéros des salles du Musée national	29
18	Cheminée de Castille dans la Salle de Mars	31
19	Carte de la contrée de Carrières-sous-Bois et de la Maison-Neuve	32
20	Salle des Gardes du Dauphin (état actuel)	33
21	Le grand escalier d'honneur du Château	35
22	Plan des appartements divisés du Château sous Louis XIV (1685)	41
23	Vue à vol d'oiseau du Château et du Grand-Commun en 1576	45
24	Chapelle de Saint-Michel dans le Petit Parc	48
25	Grand plan du Château de la Muette en 1576	52
26	Elévation de la façade Sud du même Château en 1576	54
27	— — Ouest et Est du même Château en 1576	55
28	Plan d'une carrière sous la Grande Terrasse	56
29	La Muette en ruine. Gravure par Israel Silvestre, vers 1655	61
30	— — par Mérian, vers 1655	63
31	Le Pavillon de la Muette en 1767	64
32	Portrait du Primatice	67
33	Les deux Châteaux (Vieux et Neuf) en 1576	68
34	Elévation du petit Château Neuf d'Henri II	69
35	Même vue à vol d'oiseau avec la Petite Terrasse	69
36	Plan du même Château en 1576	72
37	Même plan agrandi avec indication des rues actuelles	73

Fig.		Pages
38	Plan des appartements royaux sous Henri II	74
39	Portrait d'Henri II	79
40	Vue à vol d'oiseau du domaine royal en 1576	83
41	Quittance d'une dette d'Henri II envers Pic de Lamyrande (1548)	88
42	Portrait de Marie Stuart	92
43	— de François II	97
44	— de Charles IX	100
45	— d'Henri III	107
46	Grande planche d'A. Francini (Les deux Châteaux à vol d'oiseau en 1614)	112
47	Plan du Château Neuf d'Henri IV, par Silvestre, 1667	114
48	Fragment de la planche de Francini, 1614	116
49	Fontaine de Mercure au Château Neuf	117
50	Les grandes rampes du Château Neuf en 1910	119
51	Tracé de la route des Grottes, sur la planche de Francini	121
52	La route des Grottes, descente vers le pont du Pecq	122
53	Tracé vertical de la route des Grottes à travers les terrasses	123
54	La Grotte Toscane en 1777	124
55	La Grotte Dorique en 1777	125
56	La Grotte des Orgues en 1625	126
57	La Grotte du Dragon en 1625	126
58	Plan et coupe des terrasses du Château Neuf, par Georges Houdard	127
59	La Grotte de Neptune en 1624	128
60 61 62 63	Dessins originaux des parterres des terrasses du Château Neuf, publiés par J. Boyceau, 1654	129
64	La Grotte d'Orphée en 1610	131
65	La Fontaine du Parterre, par M. Lasne	133
66	La Fontaine du Jardin des Canaux	134
67	Le Château Neuf. Entrée Ouest, par Pérelle	139
68	— — par Aveline	139
69	— Entrée Ouest (fausse), par Pérelle	139
70	— — — par Aveline	139
71	Le Château Vieux, côté de la Chapelle, par Silvestre, vers 1660	142
72	Portrait d'Henri IV	145
73	Portrait de Marie de Médicis	147
74	Vue à vol d'oiseau du Domaine, par Chastillon	148
75	Portrait de Gabrielle d'Estrées	150
76	— d'Héroard	151
77	Vue à vol d'oiseau du Domaine, par J. Sauvé	152
78	— — par Merian	154
79	Portrait allégorie de Louis XIII, par Simon Vouet	159
80	Signature autographe de Richelieu	161
81	Partie de la Ville de Saint-Germain en 1639	162
82	Tableau allégorie : La Joye de la France, par A. Bosse	163

Fig.		Pages
83	Portrait double : Louis XIII et Anne d'Autriche, à cheval	165
84	— d'Henri d'Effiat de Cinq-Mars	166
85	Les Châteaux et la Ville de Saint-Germain en 1639	167
86	Partie de la Ville de Saint-Germain. Hôtel d'Effiat (1705)	168
87	Portrait du Cardinal de Richelieu. Allégorie par A. Bosse	169
88	Le Château de Rueil, par Isr. Silvestre	170
89	Portrait de Marie-Thérèse d'Autriche	171
90	Acte de décès de Louis XIII et d'avènement de Louis XIV	173
91	Tableau astronomique de la naissance de Louis XIV	174
92	Médaille commémorative de la naissance de Louis XIV	175
93 94	Fac-simile des deux derniers feuillets de l'horoscope de Louis XIV	178
95	Portrait de Louis XIV, âgé de cinq ans	180
96	— d'Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre	182
97	— de Louis XIV, âgé de six ans	183
98	Médaille commémorative de la fondation des Loges	184
99	Portrait de Louis XIV, âgé de 10 ans	187
100	Plan des appartements de l'aile Sud du Château Vieux	188
101	— — du Roi et de la Reine	189
102	Portrait de la Grande Mademoiselle (de Montpensier)	191
103	Signatures de Louis XIV et de la Grande Mademoiselle	191
104	Vue à vol d'oiseau du Domaine royal en 1654	194
105	Le Château Neuf, vu de la Seine, par Isr. Silvestre (1650-55)	195
106	Partie droite du Château Neuf, — (1655)	196
107	— gauche — —	198
108	La Maison de Louis XIV, à Saint-Jean-de-Luz	198
109	Le Château Vieux, 1660. Entrée Ouest, par Isr. Silvestre	200
110	— Vue biaise, —	201
111	— Fossés du bâtiment Sud, par Isr. Silvestre	201
112	— Ensemble, vu du Château Neuf, par Isr. Silvestre	201
113	— — — par Pérelle	201
114	— Façade Nord, par Pérelle	202
115	Portrait de J.-B. Colbert, par Mignard	203
116	Le Château Neuf, vu de la Seine, grande estampe de Silvestre (1666)	206
117	— par Pérelle	207
118	Le Château Neuf, autre, par Pérelle	207
119	— par Aveline	208
120	— par Ch. Le Brun (tapisserie)	208
121	— par Van der Meulen	209
122	— par Allegrain	209
123	Plan général des deux Châteaux royaux, par Silvestre	210
124	— du Boulingrin de Louis XIV (1680)	211
125	— d'une partie de la Ville autour des Châteaux (1705)	212
126	— des deux Châteaux et du Boulingrin (1775)	213
127	— du Grand Parterre, de Le Nôtre	214

Fig.		Pages
128	Vue (fantaisiste) des Parterres vers la route des Loges (1675)	214
129	Les Parterres Nord, par Pérelle	215
130	Vue du Parterre Nord, état actuel (en hiver)	215
131	Vue perspective de la Grande Terrasse (en été)	216
132	Plan-carte de la Grande Terrasse	217
133	Carte de la forêt de Laye et de la région (1668)	218
134	— du côté de la Chapelle Saint-Sébastien	219
135	Plan-carte du fort Saint-Sébastien (1740)	220
136	Plan de la Surintendance des Bâtiments (1768)	221
137	Carte de la grande route projetée de Saint-Germain à Versailles (1764)	222
138	Plan des appartements du bâtiment Nord du Château Vieux	223
139	— du petit appartement du roi Louis XIV au Château Vieux	225
140	Détails de l'identification des pièces du petit appartement	229
141	Plan des appartements royaux du 1er étage du Château Vieux	230
142	— du bâtiment Ouest (de la Salle des Fêtes)	231
143	Porte de la Sacristie de la Chapelle royale du Château Vieux	232
144	Portrait des enfants de Louise de La Vallière	233
145	Projet des peintures de *Loir* pour l'appartement de Mme de Montespan	235
146	Plan de l'aile Sud du Château Vieux	236
147	Portrait du duc du Maine, fils de La Montespan	237
148	— de Mme de Maintenon	238
149	— de l'Abbesse de Fontevrault	241
150	— de Louis XIV, par Nanteuil (1661)	242
151	Le premier Château de Versailles, par Silvestre	242
152	Henriette-Anne d'Angleterre, épouse de Philippe de France	243
153	Louise de La Vallière, par Nocret	247
154	Hôtels princiers et de la noblesse à Saint-Germain (1705)	253
155	Louis XIV, par H. Rigaud. Portrait en pied	257
156	Musique : Air du berger, chanté par Louis XIV	267
157	Carte de l'emplacement futur du Château du Val	268
158	Le Château du Val, en 1750. Carte par de La Grive	270
159	— vers 1770, par Galant	270
160	— —	271
161	— le 14 juin 1776, par Galant	271
162	Duel Jarnac-La Chastaigneraie — *Notes.*	*3*
163	Confirmation d'Hercule-François, duc d'Anjou, 1566 — »	*6*
164	Acte de baptême de Louis XIV — »	*17*
165	Entrée du Roi et de la Reine à Paris (1660) — »	*18*
166	Buste de Louis XIV, par Coysevox (1681) — »	*21*

TABLE DES CHAPITRES

LIVRE TROISIÈME.

LE DOMAINE ROYAL 1539-1680.

PRÉLIMINAIRES :

Pages

Vue d'ensemble sur les grands travaux de la période 1539-1680.................... 1

Première partie. — Le Château de la Renaissance.

CHAPITRE PREMIER :

Réédification totale du Château des Valois par François Ier, 1539-1547, et son achèvement par Henri II, 1547-1555.. 3

L'architecte du Château : *La question Serlio-Chambiges-Primatice* 15

CHAPITRE DEUXIÈME :

Administration générale des travaux 19

Sommes affectées à la reconstruction ; travaux payés 21

L'œuvre de *Philibert de Lorme*.. 24

Divisions de l'immeuble en 1550... 28

(Bâtiment Ouest, p. 29. — Bâtiment Nord, p. 30. — Bâtiment Est, p. 37. — Bâtiment Sud, p. 37).

Attenances du Vieux Château... 42

(Ménagerie, p. 44. — Grand Commun, p. 46).

Chapelle de Saint Michel dans le Petit Parc.................................... 47

Grande écurie du Roi... 48

Deuxième partie. — Maisons Annexes.

CHAPITRE PREMIER :

Le Château de la Muette en forêt de Laye (1541-1555)............................ 49

Nos Rois à la Muette... 61

CHAPITRE DEUXIÈME :

La Maison du Théâtre, ou Château Neuf; construit par Henri II, François II et Charles IX, 1556-1570. — Travaux entre 1570 et 1589. — Philibert de Lorme et ses projets. — L'œuvre du Primatice 65

Le domaine royal entre 1559 et 1589 71

Pages

Troisième partie. — Le domaine royal de 1547 à 1680.

Chapitre premier :

Séjours de la famille royale et faits marquants de la période 1547-1594 77
Règne d'Henri II ; le duel Jarnac-La Chastaigneraie 79
Marie Stuart au Château en 1548 89
Règne de François II 97
Règne de Charles IX 100
Règne d'Henri III 107

Chapitre deuxième :

§ I. — Le Château Neuf d'Henri IV, 1594-1610 113
Reconstitution idéale du Château Neuf entre 1608-1610.
1re partie. — Les jardins et les grottes 120
2e partie. — Le palais 135
§ II. — Le Château Neuf, résidence de la Cour, 1600-1660.
1. — Règne d'Henri IV 145
2. — Règne de Louis XIII 156
3. — Naissance de Louis XIV et fin du règne de Louis XIII 164
4. — Mort de Louis XIII et avènement de Louis XIV 170
5. — Horoscope de Louis XIV 174
6. — Règne de Louis XIV depuis l'avènement (1643) jusqu'au mariage du Roi (1660) 179

Quatrième partie. — La Cour à Saint-Germain entre 1660 et 1680.

Chapitre premier :

§ I. — Etat d'abandon du Château Vieux en 1660 189
Les comptes des bâtiments du Roi (1664-1680) 202
§ II. — Les grands travaux de restauration :
1° Les grands escaliers et les grottes du Château Neuf refaites entre 1663 et 1666 205
2° Le Boulingrin 211
3° Le grand Parterre de Le Nôtre 214
4° La grande Terrasse 217
5° Le petit et le grand Parcs 219
6° Attenances diverses des Châteaux 221
§ III.— Les appartements du Château Vieux (1664-1680).
1. — Les grands appartements royaux 223
2. — Appartements de Mmes de La Vallière, de Montespan, de Maintenon.... 233
3. — Appartements attribués à divers personnages 239

Chapitre deuxième :

La Cour au Château de 1660 à 1680 242
Portraits d'Henriette d'Angleterre 244

Pages
Portraits de Louise de La Vallière 247
» du Roi 248
Ephémérides de la Cour après 1667 258
Affaires de Mademoiselle et de Lauzun 261
Le Théâtre à Saint-Germain 265

CHAPITRE TROISIÈME :

Le Château du Val 268

II. — NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS.

I Duel Jarnac-La Chastaigneraie *3*
II La famille royale d'Henri II *3*
III La famille royale de d'Henri IV *6*
Tableau généalogique de la famille *13*
Tableau généalogique de la succession au trône en 1599 .... *14*
IV La famille royale de Louis XIII. Acte de baptême de Louis XIV *15*
V La famille royale de Louis XIV *18*
Tableau de la descendance de Louis XIV *25*
VI Note complémentaire sur les travaux du Château Neuf d'Henri IV *26*

III. — APPENDICE.

Memento des artistes dont le nom est digne de figurer au livre d'or de la construction des Châteaux Royaux de Saint-Germain :
I° Architectes, ingénieurs, maîtres des œuvres, peintres, sculpteurs, décorateurs. *31*
II° Dessinateurs et graveurs d'estampes *42*
Aperçu sur la Direction générale des Bâtiments entre 1664 et 1715 .... *52*
Errata et Corrigenda *55*
Table des Illustrations *57*
Table des Chapitres *61*

Achevé d'imprimer

le 15 Février 1912

par

Maurice MIRVAULT

Imprimeur

69-71, Rue au Pain et 1, Rue Ducastel

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

